



GENRE ET REVENU

ANALYSE ET DÉVELOPPEMENT D'INDICATEURS

BELGIAN GENDER AND INCOME ANALYSIS (BGIA)





GENRE ET REVENU

ANALYSE ET DÉVELOPPEMENT D'INDICATEURS

BELGIAN GENDER AND INCOME ANALYSIS (BGIA)
2011

Chercheurs :

Zouhair Alaoui Amine
Kim Fredericq Evangelista
Leila Maron
Natalie Simeu

Direction de l'étude :

Prof. dr. Danièle Meulders
Prof. dr. Síle O'Dorchai
Prof. dr. Robert Plasman
Prof. dr. François Rycx

Cette publication est le résultat d'un projet de recherche réalisé dans le cadre de et financé par le programme AGORA de la Politique scientifique fédérale belge.



COLOPHON

Éditeur :

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Rue Ernest Blerot 1
B-1070 Bruxelles
T. +32 2 233 49 47 – F. + 32 2 233 40 32
egalite.hommesfemmes@iefh.belgique.be
www.iefh.belgium.be

Équipe de recherche :

Chercheurs :
Zouhair Alaoui Amine
Kim Fredericq Evangelista
Leila Maron
Natalie Simeu

Direction de l'étude :
Prof. dr. Danièle Meulders
Prof. dr. Síle O'Dorchai
Prof. dr. Robert Plasman
Prof. dr. François Rycx

Université Libre de Bruxelles
Département d'Economie Appliquée
Av. F.D. Roosevelt 50
CP - 140
B-1050 Bruxelles
T. +32 2 650 41 25 – F. +32 2 650 38 25
dulbea@ulb.ac.be
<http://dev.ulb.ac.be/dulbea>

Rédaction finale :

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Mise en page et impression :

Gevaert Graphics

Éditeur responsable :

Michel Pasteel – Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Dépot légal :

D/2011/10.043/15

This publication is also available in English.
Deze publicatie is eveneens in het Nederlands beschikbaar.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	9
INTRODUCTION GÉNÉRALE	12
CHAPITRE 1 : ANALYSE DES REVENUS INDIVIDUELS ET DE LA DÉPENDANCE FINANCIÈRE DES FEMMES ET DES HOMMES EN BELGIQUE	18
INTRODUCTION	19
1. ANALYSE DE LA RÉPARTITION DES REVENUS INDIVIDUELS DES FEMMES ET DES HOMMES	20
1.1 Définition et calcul des revenus individuels des femmes et des hommes	20
1.2 Analyse des revenus individuels	21
1.2.1 Revenus individuels bruts et nets	22
1.2.2 Analyse détaillée des composantes du revenu	26
1.2.3 Synthèse des résultats et indicateurs de base : écarts entre les revenus des femmes et des hommes	32
1.3 Analyse des revenus individuels nets par décile	33
1.4 Décomposition du coefficient de Gini selon le sexe	43
1.5 Décomposition de l'écart de revenu entre femmes et hommes par la méthode d'Oaxaca (1973) et Blinder (1973)	47
1.5.1 Décomposition de l'écart de revenu entre femmes et hommes pour la population totale	47
1.5.2 Décomposition de l'écart de revenu entre femmes et hommes pour la population âgée de moins de 65 ans	52
1.5.3 Décomposition de l'écart de revenu entre femmes et hommes pour la population des travailleurs	54
1.6 Conclusion	61
2. LA DÉPENDANCE FINANCIÈRE OU LE RISQUE DE PAUVRETÉ INDIVIDUEL	62
2.1 Dépendance financière ou risque de pauvreté individuel et proposition d'indicateurs	62
2.2 Effets de l'intervention de l'État sur la dépendance financière	64
2.3 Comparaison entre les indicateurs BGIA et les indicateurs européens	65
2.4 Effets de l'utilisation d'une échelle d'équivalence sur la dépendance financière	69
3. ANALYSE DES DÉTERMINANTS DE LA DÉPENDANCE FINANCIÈRE OU DU TAUX DE RISQUE DE PAUVRETÉ INDIVIDUEL	72
3.1 Effet du statut d'activité	72
3.2 Effet de l'âge	77
3.3 Effet de l'éducation	80
3.4 Effet du type de ménage	84
3.5 Effet de la nationalité	89
3.6 Effet net des différentes caractéristiques	92
4. CONCLUSION	95

**CHAPITRE 2 : REVENUS INDIVIDUELS ET DÉPENDANCE FINANCIÈRE
DES FEMMES ET DES HOMMES DANS NEUF PAYS EUROPÉENS** **100**

	INTRODUCTION	101
1.	DONNÉES, ÉCHANTILLON ET MÉTHODOLOGIE	103
1.1	Données	103
1.2	Échantillon	103
1.3	Méthodologie et définition des variables	104
1.3.1	Revenu individuel	104
1.3.2	Dépendance financière	104
1.3.3	Variables étudiées	105
2.	ÉCARTS ENTRE LES REVENUS INDIVIDUELS ET DÉPENDANCE FINANCIÈRE DES FEMMES ET DES HOMMES	106
2.1	Écarts entre les revenus individuels des femmes et des hommes	106
2.2	Dépendance financière et taux de risque de pauvreté	108
2.3	Dépendance financière et caractéristiques individuelles	110
2.4	Décomposition du coefficient de Gini	114
3.	ANALYSE PROBIT	117
4.	PROPOSITION DE NOUVEAUX INDICATEURS	123
5.	CONCLUSION	125

**CHAPITRE 3 : ANALYSE DE LA DISTRIBUTION DES REVENUS AU SEIN DES
COUPLES EN BELGIQUE** **126**

	INTRODUCTION	127
1.	CARACTÉRISTIQUES DES COUPLES PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DE LA POPULATION ÉTUDIÉE DANS SILC-BELGIQUE 2006	127
2.	ÉCARTS ENTRE REVENUS INDIVIDUELS NETS ET DÉPENDANCE FINANCIÈRE DES PARTENAIRES AU SEIN DES COUPLES	131
2.1	Répartition des couples par décile	133
2.2	Analyse de la dépendance financière au sein des couples	140
3.	VENTILATION DES PERSONNES EN COUPLE SELON L'ÂGE	141
4.	VENTILATION DES PERSONNES EN COUPLE SELON LE NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE	144
4.1	Étude sur base de SILC-Belgique 2006	144
4.2	Étude sur base de SILC-Belgique 2006 et 2007	150
5.	VENTILATION DES PERSONNES EN COUPLE SELON LE STATUT PAR RAPPORT À L'ACTIVITÉ	156
6.	VENTILATION DES PERSONNES EN COUPLE PAR NIVEAU D'ÉDUCATION	166
7.	COMPARAISON ENTRE LES COUPLES MARIÉS ET LES COUPLES COHABITANTS	176
7.1	Ventilation des couples mariés et cohabitants selon l'âge	176
7.2	Ventilation des couples mariés et cohabitants selon le nombre d'enfants à charge	183
7.3	Ventilation des couples mariés et cohabitants selon le statut par rapport à l'activité	192
7.4	Ventilation des couples mariés et cohabitants selon le niveau d'éducation	196
8.	CONCLUSION	200

CHAPITRE 4 : ÉVOLUTION DES REVENUS DES FEMMES ET DES HOMMES APRÈS UNE RUPTURE OU LE DÉCÈS DU PARTENAIRE EN BELGIQUE ET EN EUROPE	204
INTRODUCTION	205
1. SITUATION DES INDIVIDUS SEULS APRÈS UNE RUPTURE OU LE DÉCÈS DU PARTENAIRE SUR BASE DES DONNÉES DU SILC 2006 ET 2007	208
1.1 Caractéristiques	209
1.1.1 Âge	209
1.1.2 Niveau d'éducation	211
1.1.3 Statut d'activité	212
1.1.4 Nombre d'enfants à charge	212
1.2 Les revenus individuels nets	214
1.2.1 Distribution des individus par groupe de revenus	215
1.2.2 Les composantes du revenu individuel net moyen	216
1.2.3 Revenus individuels nets selon les caractéristiques	219
1.3 La dépendance financière	221
1.4 Conclusion	222
2. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES REVENUS DES FEMMES ET DES HOMMES SEULS APRÈS UNE RUPTURE DU COUPLE SUR BASE DES DONNÉES DE 18 PAYS DU SILC LONGITUDINAL 2007	223
2.1 Les données	223
2.2 Statistiques descriptives	225
2.3 Description du modèle économétrique et des variables utilisées	228
2.4 Résultats des estimations	231
2.5 Conclusion	235
CHAPITRE 5 : ANALYSE DES INÉGALITÉS DE TEMPS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EN BELGIQUE	236
INTRODUCTION	237
1. ANALYSE DES BANQUES DE DONNÉES ISSUES DE L'ENQUÊTE SUR LE BUDGET DES MÉNAGES ET DE L'ENQUÊTE SUR L'EMPLOI DU TEMPS	237
1.1 Enquête sur le budget des ménages	237
1.2 Enquête sur l'emploi du temps	238
2. LA PAUVRETÉ DE TEMPS	240
2.1 Définitions de l'allocation du temps et de la pauvreté de temps	240
2.2 Mesures de l'allocation du temps et de la pauvreté de temps	241
2.2.1 Allocation du temps	241
2.2.2 Pauvreté de temps	242
2.3 Revue de la littérature	243
2.4 Analyse	245
2.4.1 Données et échantillon	245
2.4.2 Statistiques descriptives	245
2.4.3 Indicateurs d'inégalités d'utilisation du temps entre les femmes et les hommes	253
3. CONCLUSION	265

CHAPITRE 6 : CONCLUSIONS	268
1. LES REVENUS ET LA PAUVRETÉ DES INDIVIDUS	269
2. LA PAUVRETÉ INDIVIDUELLE OU LA DÉPENDANCE FINANCIÈRE	270
3. PROPOSITION DE NOUVEAUX INDICATEURS D'INÉGALITÉ ET DE PAUVRETÉ	272
4. COMPARAISON EUROPÉENNE	274
5. LES INÉGALITÉS AU SEIN DES COUPLES	277
6. LES EFFETS D'UNE RUPTURE	279
7. LES AUTRES FORMES D'INÉGALITÉS	282
8. IMPLICATIONS POLITIQUES ET RECOMMANDATIONS	285
9. DES BASES DE DONNÉES ENRICHIES D'INFORMATIONS INDIVIDUELLES	285
10. DES INDICATEURS CALCULÉS AU NIVEAU INDIVIDUEL QUI NE SOUS-ESTIMENT PAS LES INÉGALITÉS DE REVENUS ET LE RISQUE DE PAUVRETÉ DES FEMMES	288
11. DES POLITIQUES SOCIALES ET FISCALES INDIVIDUALISÉES	288
LISTE DES GRAPHIQUES	292
LISTE DES TABLEAUX	296
BIBLIOGRAPHIE	304
ANNEXES	320
ANNEXES AU CHAPITRE 1	324
ANNEXE 1. LA DÉFINITION DU REVENU SELON LE CANBERRA GROUP	325
ANNEXE 2. LISTE DES COMPOSANTES DU REVENU INDIVIDUEL ET LEURS DÉFINITIONS	326
ANNEXE 3. NOMBRE D'OBSERVATIONS, POURCENTAGE DE FEMMES ET D'HOMMES ET PARTS DES HOMMES ET DES FEMMES PAR TYPE DE MÉNAGE	328
ANNEXE 4. LA DÉCOMPOSITION DU COEFFICIENT DE GINI SELON LA MÉTHODE DE DAGUM (FORMULES)	329
ANNEXES AU CHAPITRE 2	332
ANNEXE 1. DÉTAIL DU RAPPORT DES MOYENNES FEMMES/HOMMES DES DIFFÉRENTS REVENUS INDIVIDUELS	333
ANNEXE 2. TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE	338
ANNEXE TECHNIQUE	340

PRÉFACE

Le présent rapport est le résultat d'un projet unique intitulé Belgian Gender and Income Analysis (BGIA). L'objectif est d'effectuer une analyse de genre des données disponibles en matière de revenus et de développer des indicateurs relatifs au genre et aux revenus. Cela est apparu nécessaire pour différentes raisons. Une première raison, et peut-être la plus évidente, est le gender mainstreaming : une bonne préparation sur le plan des politiques à mener exige en effet que l'on tienne compte de la situation des femmes et des hommes dans tous les domaines. Cela est également valable dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la pauvreté, un domaine politique où les indicateurs de revenus forment depuis longtemps déjà une valeur établie. Une seconde raison importante est la poursuite de l'approfondissement et de l'exploration des possibilités des données existantes en matière de revenus. La collecte et le traitement de statistiques de qualité gagnent en valeur lorsque ces données sont également utilisées de façon optimale. La troisième raison est scientifique. La zone de tension entre l'analyse des données au niveau du ménage ou de l'individu constitue un thème récurrent au sein du monde scientifique. Les deux approches se valent mais l'analyse au niveau individuel fait défaut dans les recherches consacrées à la pauvreté. Entre autres dans le contexte du débat sur l'individualisation des droits de la sécurité sociale, il est important de pouvoir placer les deux analyses en perspective.

Le projet BGIA est le fruit d'une collaboration entre l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, la Direction générale Statistique et Information économique et la Politique scientifique fédérale. C'est le centre de recherches d'Économie appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (DULBEA) qui a concrétisé ce projet.

Le projet BGIA a des origines plus lointaines. En 2001, dans son étude « Hommes et femmes à l'aube du 21ème siècle », le professeur Mieke Van Haegendoren a démontré, sur base de données fiscales, que 80% de la catégorie de revenus la plus élevée se composaient d'hommes¹. En mai 2002 s'est tenue la journée d'étude intitulée « Rendre les femmes et les hommes visibles dans les statistiques », organisée sous l'impulsion de la ministre de l'Emploi et de l'Égalité des Chances de l'époque, Laurette Onkelinx, et du ministre de l'Économie et de la Recherche scientifique, Charles Picqué. En substance cette journée d'étude a permis d'aboutir à une conclusion importante : les statistiques relatives aux revenus présentent des aspects problématiques :

« On manque d'informations sur la répartition des revenus au sein des ménages. Très souvent, on prend comme unité de mesure soit l'individu soit le ménage sur la base d'une échelle d'équivalence, après quoi le revenu est réparti entre tous les membres de ce ménage. Dans le premier cas, le revenu de femmes qui peuvent utiliser le revenu (ou une partie du revenu) du partenaire est sous-estimé, dans le deuxième cas, le revenu des femmes qui ne codécident pas au sujet de l'ensemble du revenu familial est surestimé. Le revenu peut être réparti de différentes façons au sein du ménage (une personne décide de tout, un partenaire décide seulement pour ce qui concerne l'argent du ménage, les deux partenaires décident ensemble de tout, les deux partenaires ont un budget distinct).² »

Il est indispensable de disposer de bonnes données relatives au genre et aux revenus. L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes voulait également disposer d'une analyse de genre des données

¹ Mieke Van Haegendoren e.a. (2001) Hommes et femmes à l'aube du 21ème siècle: un manuel d'utilisation des statistiques sous l'angle du genre. Bruxelles : Ministère Fédéral de l'Emploi et du Travail, p.212.

² Rendre les femmes et les hommes visibles dans les statistiques. Actes de la journée d'étude du 6 mai 2002. (2003) Bruxelles : SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, Direction égalité des chances. p.70.


relatives aux revenus ainsi que d'indicateurs de genre clairs et accessibles en la matière, pouvant être mis à jour chaque année. Le projet BGIA a été développé en vue de répondre à ce besoin de statistiques de genre en matière de revenus.

Les indicateurs existants en matière de revenus et de pauvreté ont eux aussi un long historique. Lors de la Présidence belge de l'Union européenne en 2001, un set détaillé d'indicateurs, surnommés les « indicateurs de Laeken » avait été approuvé par le Conseil de l'Union Européenne. Outre des indicateurs relatifs à l'insuffisance de revenu, ce set comprenait également des indicateurs concernant les autres dimensions de la pauvreté, à savoir l'accès insuffisant à un travail rémunéré, un bon logement, des dispositifs en matière de santé, l'enseignement et l'intégration et la participation sociale. Ce set forme la base de l'annexe d'indicateurs du Plan d'action national Inclusion sociale. Le baromètre de la pauvreté en est une sélection réduite. Les pourcentages de risques de pauvreté qui sont publiés chaque année se sont bien implantés. Bien que ces pourcentages soient également ventilés par sexe, ils contiennent une déformation spécifique de genre formulée comme suit dans l'annexe d'indicateurs du rapport 2005-2006:

« Toutefois, pour les indicateurs monétaires, cette désagrégation ne fournit qu'une information partielle sur la situation comparée des hommes et des femmes face à la pauvreté, dans la mesure où c'est le revenu total du ménage (somme des revenus individuels) qui est pris en compte dans les évaluations. L'hypothèse implicite sous-jacente à ce type de calcul est donc que chaque membre du ménage a un égal accès aux ressources monétaires du ménage. Si cette hypothèse a un réel bien-fondé (dans la mesure où on peut penser que ce qui détermine la situation d'un individu face à la pauvreté est bien les ressources de son ménage), la situation différenciée des hommes et des femmes au sein du ménage s'en trouve occultée. Les taux de pauvreté fournis selon le genre ne fournissent cette information qu'indirectement dans la mesure où ils seront différents si la situation des femmes et des hommes vivant seul (ou vivant dans des ménages comprenant un nombre inégal de personnes de genre masculin et féminin) diffère.³ »

En d'autres mots, cette distorsion de genre est une conséquence de l'analyse: les différents revenus du ménage sont comptabilisés et divisés selon une clé de répartition spécifique qui part du principe qu'un ménage est une zone libre de tout conflit au sein de laquelle les moyens sont répartis selon les besoins des membres. Cela ne répond pas à la situation concrète de nombreuses femmes, qui n'ont aucun pouvoir sur l'ensemble de revenus ou sur certaines dépenses, mais portent cependant la plus grande partie de la responsabilité des besoins de la famille. Il n'y a que chez les personnes isolées que l'on peut partir du principe que les revenus attribués à l'individu dans l'analyse appartiennent également en réalité à la femme ou l'homme en question. Afin de se forger une bonne idée des risques de pauvreté et, plus globalement, de la situation des femmes et des hommes en matière de revenus, il est donc nécessaire de traiter différemment les données relatives aux revenus des ménages.

Une seconde restriction des pourcentages de risques de pauvreté classiques réside dans le fait qu'il s'agit d'un instantané. Les familles étant moins stables qu'il y a quelques décennies, il existe une sorte de précarité cachée au sein même des familles, surtout lorsque l'on considère la situation à plus long terme. Les chiffres actuels mettent trop peu en lumière la relation entre les revenus, ou l'accès



personnel à ceux-ci, et les événements du cours de la vie. Ainsi, le "coût" associé au fait d'avoir des enfants, dans le sens de la perte (d'une partie) des revenus à court ou à long terme et dans le futur, est supporté de manière disproportionnée par les femmes. Les risques de pauvreté élevés des femmes isolées plus âgées sont directement liés aux différences de genre sur le plan des droits de pension constitués. L'analyse des risques de pauvreté au niveau des ménages donne en d'autres termes trop peu d'informations sur la précarité des différents membres de la famille en cas de rupture éventuelle. C'est pourtant une question pertinente dans le contexte de la déstabilisation familiale.

L'objectif du projet BGIA est donc de dépasser ces limites. La Belgique dispose de bonnes données relatives aux revenus, qui sont cependant insuffisamment analysées du point de vue du genre. Les pourcentages de risques de pauvreté annuels sont calculés sur base de l'Enquête sur les revenus et les conditions de vie (Statistics on Income and Living Conditions – SILC). Cette enquête est organisée chaque année auprès des familles par la Direction générale Statistique et Information économique. Outre une série de questions sur le ménage, l'enquête comprend également un questionnaire individuel soumis à tous les membres du ménage âgés de 16 ans et plus. Le fait de disposer d'informations associant des données individuelles et des données au niveau des ménages offre des possibilités uniques d'analyses alternatives et de développement de nouveaux indicateurs. De plus, l'enquête est une étude de panel partielle: les familles qui constituent l'échantillon sont interrogées plusieurs années de suite, ce qui rend possibles des analyses longitudinales.

En Europe, la Belgique a fait autorité en matière d'indicateurs de pauvreté. Aborder la question d'une analyse des revenus en termes de genre constitue à nouveau un travail de pionnier. La difficulté d'étudier les différences de genre au niveau des revenus sur base des indicateurs actuels n'est en effet pas un problème spécifiquement belge. Bien que la fiscalité et la sécurité sociale diffèrent sans aucun doute selon les États-Membres, la méthodologie utilisée pour développer des indicateurs est expliquée en détails. De plus, le rapport contient une comparaison détaillée entre huit États-Membres. La méthodologie et les résultats peuvent donc certainement être utiles et pertinents dans le contexte européen.

Nous tenons tout particulièrement à remercier Aziz Naji et Margarida Freire du SPP Politique scientifique fédérale, Annie Versonnen, Lydia Merckx, Geneviève Geenens et Patrick Lusyne de la Direction générale Statistique et Information économique, Hildegard Van Hove et Geraldine Reymenants de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, Danièle Meulders, Sïle O'Dorchai, Robert Plasman, François Rycx, Kim Fredericq Evangelista, Zouhair Alaoui Amine, Leïla Maron et Natalie Simeu du Département d'Économie appliquée de l'Université Libre de Bruxelles et, finalement, les membres du comité d'accompagnement, pour les remarques scientifiques formulées au cours de cette recherche.

Michel Pasteel

Directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Annie Versonnen

Directeur général a.i. de la Direction générale Statistique et Information économique

INTRODUCTION GÉNÉRALE



Le projet « Genre et revenu : analyse et développement d'indicateurs - Belgian Gender and Income Analysis (BGIA) » est un projet regroupant la Politique scientifique fédérale, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et la Direction générale Statistique et Information économique ; il a été réalisé par le Département d'Économie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (DULBEA). L'objectif de ce projet est d'analyser les données relatives aux revenus des femmes et des hommes dans les différentes bases de données disponibles en Belgique, de mesurer les inégalités entre les revenus individuels des hommes et des femmes, de procéder à une étude statistique et économétrique de ces écarts de revenus, de proposer des indicateurs qui devraient faire l'objet d'un suivi, d'étudier aussi les revenus individuels des partenaires au sein des couples et d'analyser les effets d'une rupture sur les revenus individuels.

L'originalité de cette étude est qu'elle s'intéresse aux revenus personnels des individus, ceux dont ils disposent seuls du fait de leur travail, des transferts qui leur sont alloués, de leurs revenus immobiliers et mobiliers... et cela quels que soient leur mode de vie et le ménage auquel ils appartiennent. Nous nous démarquons ainsi radicalement des approches traditionnelles de la pauvreté et des revenus qui considèrent le ménage comme unité d'analyse et de partage.

L'approche traditionnelle de la pauvreté traite en effet du ménage pris dans son ensemble, qui, conformément à la théorie microéconomique, est considéré comme l'entité décisionnelle de base. Sont considérées comme « pauvres » les personnes faisant partie des ménages identifiés comme « pauvres », et cela quels que soient leurs revenus personnels. Du choix du ménage comme unité d'analyse, découlent deux hypothèses : la première, appelée « agrégation » ou « mise en commun des revenus » suppose que le revenu est mis en commun et partagé également entre les membres du ménage. Selon cette approche, chaque membre a accès aux ressources communes et les ressources personnelles de chacun sont mises en commun. Osberg (2000) et Sierminska et al. (2008) justifient le choix d'une telle hypothèse par les contraintes imposées par les bases de données, principalement la non-individualisation de certaines informations. Les données permettant une analyse pertinente de la structure des inégalités intra-ménages sont rares à cause de la complexité et du coût de leur collecte (Wright et Findlay 1996, Sutherland 1997). La deuxième hypothèse, qui est une conséquence de la première, considère que les membres des ménages pauvres connaissent des conditions de privation identiques et avec la même intensité. Ruspini (1999) reproche à cette démarche de masquer la pauvreté des femmes.

C'est à partir des travaux empiriques sur la répartition intrafamiliale des ressources menés dans les années 70 dans les pays en développement, remarquablement relatées par Sen (1984), que ces hypothèses sont remises en cause. Il apparaît en effet qu'en Inde, des femmes et des filles n'ont pas le même accès que les hommes et les garçons aux ressources du ménage et que certaines d'entre elles souffrent de la faim alors qu'elles appartiennent à des ménages « non pauvres ».

Ces travaux sont les premières brèches dans l'approche traditionnelle de la pauvreté. Par la suite, plusieurs auteurs (Daly 1992, Haddad et Kanbur 1990, Lazear et Michael 1986) ont estimé que l'hypothèse du partage égal des ressources au sein du ménage n'est pas réaliste car elle ne prend pas en compte les préférences individuelles et les interactions dans le processus de décision à l'intérieur du ménage. Elle tend par là à surestimer la pauvreté des hommes et sous-estimer celle des femmes (Wright et Findlay 1996, p.336) puisque des femmes effectivement « pauvres » peuvent faire partie de ménages dits « non pauvres ». Cette sous-estimation de la pauvreté des femmes dans l'approche traditionnelle a été relayée par de nombreux économistes (Folbre 1986, Kabeer 1994, Woolley et Marshall 1994, Nelson 1996). Le ménage serait en quelque sorte le cache-sexe de la pauvreté. Borooah et McKee (1994)

ont montré que dans le cas d'un partage égal du revenu entre les partenaires, 33% des couples sont pauvres ; par contre lorsqu'ils considèrent que les parts de l'homme et de la femme sont respectivement de 70% et 30%, les résultats révèlent que 66% des femmes contre 14% des hommes sont pauvres.

On peut donc légitimement se poser la question de la validité de cette hypothèse héritée de l'approche néo-classique où le ménage était considéré comme une boîte noire se comportant comme « un seul homme » maximisant en altruiste l'utilité homogène du ménage.

Mais ce qui est inquiétant est que cette hypothèse forte de partage intégral des ressources des ménages est toujours utilisée dans la plupart des études qui traitent de la pauvreté et dans les indicateurs européens d'inclusion sociale. Et dans ces études et dans le suivi des indicateurs, l'hypothèse de mise en commun n'est ni discutée, ni présentée comme une hypothèse forte par les auteurs. Ils présentent leurs résultats comme s'ils étaient universels, sans indiquer à quel point ils sont sensibles à cette hypothèse de départ.

Si dans le cadre de larges comparaisons internationales, aveugles à la problématique du genre, cette hypothèse permet malgré tout de comparer la situation de ménages de différents pays, dès qu'il s'agit d'analyser les caractéristiques individuelles susceptibles d'induire la pauvreté, la validité des résultats doit être remise en cause, car on peut supposer qu'il existe une corrélation forte entre différentes caractéristiques individuelles et le type de ménage auquel on appartient et, donc, le fait d'interpréter les résultats de risque de pauvreté calculés en faisant l'hypothèse de mise en commun et de partage selon les caractéristiques individuelles mène à des interprétations fausses du fait de la forte corrélation entre caractéristiques et type de ménage. L'analyse du taux de risque de pauvreté des ménages ne permet pas de mesurer la précarité des individus en cas de dissolution du ménage.

Comme le soulignent Cantillon et Nolan (2001) : *"A major objection that feminist economics raises to traditional neoclassical theory is that it neglects what goes on within families."... "Conventional methods analyzing poverty and income inequality take the household as the income recipient unit, and assume resources are shared so that each individual in a given household has the same standard of living. If different individuals within the household are likely to experience different levels of well-being, this could have major implications for our understanding of poverty and for the way anti-poverty policies are framed... In particular, conventional practice could lead to the extent and nature of gender differences in the experience of poverty being understated, and to the capacity of policy to improve living standards being seriously impaired."*

La question qu'il faut se poser est celle de la distribution des ressources entre les membres du ménage et des risques de pauvreté encourus par chacun des membres séparément. Différentes études ont tenté d'approcher le mode de gestion des ressources et des dépenses au sein des ménages, s'intéressant aux relations de pouvoir entre partenaires, au mode de prise de décision, et au système de taxation et de transfert (Pahl 1980, 1983, 1989, Vogler 1989, Vogler et Pahl 1993, 1994, Woolley et Marshall 1994). D'autres ont tenté d'identifier les règles de partage par la ventilation des dépenses du ménage selon les biens ou services procurés (Browning, Bourguignon, Chiappori et Lechene 1994). D'autres encore ont quantifié le degré de partage des revenus au sein des ménages et sa sensibilité à des modifications dans le système de taxation et de transfert (Lundberg, Pollak et Wales 1997).

Selon une étude de Sierminska et al. (2008) sur base du module 2002 du German Socio-Economic Panel, le partage égal du revenu ne semble effectif que pour 15% des couples.

Dans le cadre de ce projet, nous nous démarquons totalement de l'approche traditionnelle basée sur le ménage. Notre objectif est d'étudier les revenus individuels des femmes et des hommes et d'évaluer les risques de pauvreté ou de dépendance qu'ils encourent personnellement.

Pour ce faire, nous avons dans un premier temps développé une méthodologie afin de calculer les revenus individuels des femmes et des hommes au départ de la base de données SILC (European Statistics on Income and Living Conditions) : les ressources financières sont entièrement individualisées afin de mesurer les inégalités entre les revenus, et un risque de pauvreté propre à chaque individu est calculé.

Cette méthode permet d'approcher la situation qui caractériserait les individus en cas de dissolution du ménage. L'hypothèse d'absence de partage des revenus individuels n'est pas plus extrême que celle qui suppose un partage total des ressources.

Les autres tentatives visant à individualiser les mesures de la pauvreté se sont concentrées uniquement sur les individus vivant seuls ou bien elles n'ont considéré que les revenus individuels, laissant de côté les revenus globalisés au niveau du ménage (Daly et Rake 2002).

Les concepts d'inégalité et de pauvreté étant multiformes, nous avons aussi tenté de voir quelles autres inégalités pouvaient être approchées dans les bases de données disponibles en Belgique. L'approche multidimensionnelle a été largement impulsée par les travaux d'Amartya Sen (1981, 1985, 1992, 1995), qui a reconsidéré les concepts d'inégalité et de pauvreté en se basant sur la notion de capacités. La capacité d'une personne à participer à la société et à mener une vie décente est résumée par un certain nombre de fonctionnements qui vont des plus simples (manger à sa faim, boire...) aux plus compliqués (prendre part à la vie de communauté...) et la pauvreté est conceptualisée comme le manque de capacités (éducation, ressources, temps, ...) qui permettent d'assurer ces fonctionnements (Jenkins et Micklewright 2007, p.9).

Ce rapport est divisé en cinq chapitres.

Dans le **premier chapitre**, nous proposons une méthodologie pour calculer les revenus individuels des femmes et des hommes en Belgique au départ des données SILC 2006 et 2007. Sur base de ces revenus individuels, nous mesurons et analysons les inégalités entre les revenus des femmes et des hommes. Ces analyses sont effectuées selon les différentes caractéristiques socio-économiques des personnes (l'âge, le statut marital, le type de ménage, le niveau d'éducation et le statut d'activité) et les différentes composantes du revenu sont étudiées (revenus de l'activité économique : salaire, pécule de vacances, prime de fin d'année, revenus non-salariaux, etc. ; et transferts de l'État : pensions, chômage, indemnités d'invalidité ou de maladie, etc.). Une série d'indicateurs de base permettant de mesurer les inégalités entre les revenus individuels des femmes et des hommes est ensuite construite à partir de ces analyses.

Notre étude est complétée par un examen détaillé de la répartition des personnes par décile et par deux analyses économétriques : la décomposition de l'inégalité mesurée par le coefficient de Gini selon le sexe et la décomposition Oaxaca des écarts de revenus entre femmes et hommes. Cette analyse débouche également sur la proposition d'indicateurs.

Nous présentons ensuite le concept de dépendance financière ou de pauvreté individuelle qui consiste à mesurer le risque de pauvreté sans faire l'hypothèse d'un partage des revenus au sein des couples. Différents indicateurs de dépendance financière qui mesurent les risques de pauvreté relatifs encourus individuellement par les femmes et les hommes sont proposés et ces indicateurs font l'objet d'une comparaison avec les taux de pauvreté européens calculés en faisant l'hypothèse d'une mise en commun et d'un partage intégral des ressources entre tous les membres d'un ménage. Nous analysons également les effets de l'intervention de l'État sur la dépendance financière et nous testons la sensibilité de nos résultats en appliquant une échelle d'équivalence tenant compte des enfants à charge. La fin du premier chapitre est consacrée à l'analyse des effets de différentes caractéristiques sur la

probabilité de dépendance financière en estimant un modèle probit qui permet d'isoler les effets propres de différentes variables socio-économiques et de mettre en évidence les facteurs déterminant de la dépendance financière.

Dans le **second chapitre**, la même méthodologie est appliquée pour calculer les revenus individuels des femmes et des hommes et les indicateurs d'inégalités pour neuf pays européens : l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Irlande, le Luxembourg, la Pologne, la Suède et le Royaume-Uni. Notre objectif est de comparer les inégalités entre les revenus des femmes et des hommes entre ces pays et de mesurer les écarts entre les taux de dépendance financière et les taux de risque de pauvreté européens pour les femmes et pour les hommes.

Dans le **troisième chapitre**, nous tentons d'ouvrir la boîte noire qu'est le ménage en analysant l'inégalité entre les revenus individuels des partenaires au sein des couples. L'analyse est faite par décile et selon l'ampleur et le sens des écarts entre les revenus des partenaires.

La dépendance financière est étudiée en classant les couples en 4 groupes : couples où chacun des partenaires est en dépendance financière, couples où aucun des partenaires n'est en dépendance financière, couples où la femme est en dépendance financière et couples où l'homme est en dépendance financière.

Ces analyses sont également effectuées en tenant compte d'une série de caractéristiques telles que l'âge, le nombre d'enfants à charge, le statut d'activité et le niveau d'éducation.

Dans le **quatrième chapitre**, nous mesurons et analysons les effets d'une rupture du couple ou d'un décès du partenaire sur le revenu individuel net et sur la dépendance financière des femmes et des hommes en Belgique. Il s'agit d'abord de comparer les revenus et la dépendance financière des personnes divorcées et séparées ainsi que des personnes veuves avec ceux des personnes vivant en couple, au regard de leur différentes caractéristiques personnelles (âge, niveau d'éducation, statut d'activité, nombre d'enfants à charge).

Ensuite, nous utilisons les données longitudinales du SILC européen pour mesurer les effets d'une rupture sur les revenus individuels des femmes et des hommes. Pour ce faire, nous comparons les revenus individuels nets un an avant et un an après la dissolution du ménage. Nous réalisons également des estimations économétriques afin de mettre en évidence les facteurs déterminant l'évolution des revenus nets de la femme après la rupture. Les variables explicatives sont d'une part les caractéristiques individuelles et d'autre part des variables reflétant le type d'État providence.

Dans le **cinquième chapitre**, nous nous intéressons aux autres inégalités femmes-hommes qui peuvent être mesurées sur base des banques de données belges et nous constatons que les seules inégalités qui peuvent être calculées sont celles observées au niveau de l'utilisation du temps, les données relatives à la consommation n'existant pas au niveau individuel.

Nous analysons donc le temps de travail consacré à une activité professionnelle rémunérée, au travail non rémunéré (constitué du temps de travail domestique et parental) et au temps restant (qui peut être utilisé pour le repos, les loisirs, les activités sociales et culturelles, etc.), approche faisant référence au concept de pauvreté de temps. Nous construisons cinq indicateurs d'inégalités de temps entre les sexes en fonction des caractéristiques socio-économiques telles que l'âge, le statut marital, le type de ménage, le niveau d'éducation, le nombre d'enfants à charge, le statut d'activité et le statut de pauvreté mesuré sur base des revenus individuels.

Finalement, pour **conclure**, nous mettons en évidence les implications politiques et les recommandations découlant de nos résultats. Trois thèmes sont abordés :

- Comment améliorer les bases de données existantes pour mieux approcher les inégalités et les risques encourus par les femmes et les hommes?
- Quels indicateurs retenir afin d'identifier et de suivre l'évolution des inégalités entre femmes et hommes, sans minimiser les risques encourus par les femmes ?
- Comment éviter que les politiques soient biaisées par l'utilisation d'indicateurs et de mesures partielles ?

CHAPITRE 1

**Analyse des revenus individuels et de la dépendance financière
des femmes et des hommes en Belgique**



INTRODUCTION

Ce chapitre présente les résultats de l'analyse des revenus individuels des femmes et des hommes et des risques de dépendance financière qu'ils encourent en Belgique. Les calculs et estimations ont été réalisés à partir de la base de données SILC-Belgique 2006 qui est la partie belge de EU-SILC (European Statistics on Income and Living Conditions)⁴. La base de données de 2006 relative à la Belgique comporte 5 860 ménages et 14 329 individus dont 11 314 sont âgés de 16 ans ou plus. Les résultats obtenus ont été actualisés sur base de la version 2007 du SILC-Belgique qui contient un peu plus d'observations qu'en 2006 (6 348 ménages et 12 322 individus âgés de 16 ans ou plus). Les chiffres qui se rapportent au SILC-Belgique 2007 figurent en dernière colonne des tableaux de synthèse.

L'étude porte sur les adultes présents dans SILC-Belgique 2006 et 2007 que nous avons définis comme les personnes âgées de plus de 24 ans et celles âgées de 18 à 24 ans qui sont actives sur le marché du travail (qui travaillent ou qui sont disponibles pour travailler et activement à la recherche d'un emploi selon la définition de l'Organisation internationale du Travail).

La banque de données SILC est bâtie sur deux questionnaires distincts (un pour le ménage et un pour les individus qui le composent) et de nombreuses variables sont globalisées au sein du ménage, qui reste l'unité de base de cette statistique. Il n'est donc pas évident, au départ de cette source, d'identifier précisément les revenus individuels des différents membres du ménage, puisque plusieurs composantes des revenus sont agrégées au niveau du ménage. C'est le cas pour les revenus du patrimoine (mobilier et immobilier), les transferts réguliers entre ménages, les allocations familiales, le revenu d'intégration sociale (même si cette variable devrait être individualisée à partir de SILC 2007) et les taxes qui sont des données qui ne sont disponibles qu'au niveau des ménages. Nous avons donc, dans un premier temps, décomposé ces agrégats afin d'isoler au sein des ménages les revenus individuels propres des différents adultes qui les composent.

La première partie de ce chapitre présente les revenus individuels des femmes et des hommes belges en 2006. Le calcul des rapports entre ces revenus et leurs différentes composantes permet de mesurer les inégalités entre femmes et hommes. Ces rapports constituent un premier groupe d'indicateurs que nous appelons les indicateurs de base. L'analyse est complétée par un examen détaillé de la répartition des personnes par décile et par deux analyses économétriques : la décomposition de l'inégalité mesurée par l'indice de Gini selon le sexe et une décomposition Oaxaca des écarts de revenus entre les femmes et les hommes.

La deuxième partie est consacrée au calcul d'indicateurs de dépendance financière. Les indicateurs proposés se basent sur le calcul de taux de pauvreté individuels que nous appelons taux de dépendance financière. Ces taux stipulent que toute personne dont le revenu individuel est inférieur à 60% du revenu médian individuel se trouve en situation de dépendance financière ou en situation de risque de pauvreté individuel : ses revenus propres ne lui permettent pas de couvrir ses besoins, elle se trouve par conséquent en situation de risque de pauvreté en cas de rupture de sa relation avec les autres membres du ménage censés partager leurs revenus avec elle. Le taux de dépendance est basé sur les revenus individuels. Il diffère en cela du taux de risque de pauvreté européen qui fait l'hypothèse d'un partage intégral des revenus du ménage entre ses membres.

Une simulation est aussi réalisée avec l'application d'une échelle d'équivalence tenant compte des enfants à charge afin de mesurer la sensibilité de nos résultats à cette hypothèse.

⁴ Les statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) sont un instrument destiné à collecter des microdonnées multidimensionnelles, transversales et longitudinales, actuelles et comparables, sur le revenu, la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie. Pour de plus amples informations sur l'EU-SILC, consulter : <http://forum.europa.eu.int/Public/irc/dsis/eusilc/library>.

La troisième partie étudie les effets de différentes caractéristiques sur la probabilité de dépendance financière, l'analyse par la méthode des probits permet d'isoler les effets propres des différentes variables. Plusieurs caractéristiques sont étudiées ; le statut par rapport à l'activité, l'âge, l'éducation, le type de ménage, ainsi que la nationalité. Les résultats sont comparés avec les taux de risque de pauvreté « classiques » calculés en appliquant à notre échantillon la définition européenne. Une analyse probit est menée afin d'isoler les effets propres à chacune des variables. Des indicateurs sont proposés dans les différentes parties du chapitre ; ils font l'objet d'un tableau récapitulatif qui est présenté dans la conclusion.

1 ANALYSE DE LA RÉPARTITION DES REVENUS INDIVIDUELS DES FEMMES ET DES HOMMES

Dans la première partie de ce travail, nous analysons la répartition du revenu individuel sur base de SILC-Belgique 2006 entre les hommes et les femmes, analyse qui sera détaillée par catégorie de revenu, selon différentes caractéristiques individuelles et par décile.

Eurostat utilise les revenus de l'année précédente comme meilleure proxy pour approcher ceux de l'année en cours. Ainsi, SILC-Belgique 2006 se base sur les revenus de l'année 2005 et par conséquent, nos calculs et résultats concernant SILC-Belgique 2006 portent sur les revenus des hommes et des femmes en 2005.

1.1 Définition et calcul des revenus individuels des femmes et des hommes

Dans le cadre du projet BGIA, une méthode a été proposée afin de calculer au départ de l'enquête SILC les revenus individuels nets de toutes les personnes âgées de plus de 24 ans ainsi que des individus de 18 à 24 ans qui sont actifs sur le marché du travail (qui travaillent ou qui sont disponibles pour travailler et activement à la recherche d'un emploi selon la définition de l'Organisation internationale du Travail).

Dans sa définition du revenu, le Canberra Group⁵ identifie cinq catégories de revenus :

- Le revenu des salariés
- Le revenu des indépendants
- Le revenu du loyer de propriétés (sauf les terrains)
- Les revenus des intérêts et des dividendes ainsi que du loyer des terrains
- Les transferts reçus (sans distinction entre les transferts reçus des autres ménages et les transferts de l'État)

La somme de ces revenus forme ce que le Canberra Group appelle le « revenu total », duquel sont déduits les transferts payés (les taxes payées à l'État et les transferts payés aux autres ménages) pour arriver au « revenu disponible ». Enfin, le Canberra Group mentionne la possibilité de calculer un « revenu disponible ajusté » (Adjusted disposable income) en déduisant du « revenu disponible » les « transferts sociaux en nature » reçus (STIK : Social transfers in kind) qui comprennent des prestations et des services fournis par l'État comme l'éducation, la santé ou les services culturels, gratuitement ou à des tarifs réduits.

⁵ International Expert Group on Household Income Statistics ('Canberra Group') (2001), Final Report and Recommendations, Ottawa, Ontario : Statistics Canada, pp. 22-25. Voir aussi le tableau en annexe.

La logique du groupe de Canberra est une logique de « flux », la mesure du revenu net est présentée comme la somme de toutes les « rentrées » (revenus et transferts positifs) moins toutes les « sorties » (transferts négatifs). Afin de faire ressortir les effets de l'intervention de l'État, nous avons retenu une définition légèrement différente : le revenu brut est défini comme la somme des revenus avant intervention de l'État (revenus de l'activité économique + revenus du patrimoine + revenus nets des transferts entre ménages), le revenu net est défini comme étant égal au revenu brut dont sont déduites les taxes et auquel sont ajoutés les transferts de l'État.

Notre définition du revenu est donc :

Revenu brut = Revenus de l'activité économique + Revenus du patrimoine + Revenus des transferts entre ménages

Revenu net = Revenu brut + Transferts de l'État - Taxes

Des hypothèses ont été faites concernant la répartition entre les membres des ménages des revenus non individuels dans SILC-Belgique 2006 : il s'agit des revenus mobiliers et immobiliers, des revenus d'investissements financiers, des transferts entre ménages, des allocations liées à la famille ainsi que des taxes⁶ :

- Les revenus mobiliers et immobiliers, les revenus d'investissements financiers, ainsi que les transferts entre ménages ont été répartis à parts égales entre les adultes présents dans le ménage.
- Les allocations familiales ont été partagées entre les parents présents dans le ménage.
- Les taxes ont été ventilées en deux temps. Dans un premier temps, les taxes relatives aux revenus individuels ont été identifiées en sommant la différence entre les montants bruts et nets de ces revenus. Dans un deuxième temps, les impôts pour lesquels SILC-Belgique 2006 ne donne d'informations individuelles sont répartis entre les différents membres du ménage sur base des parts relatives d'impôts individuels calculées précédemment. Plusieurs cas de figure peuvent toutefois apparaître :
 - Dans le cas où le montant des impôts individuels des membres adultes du ménage est nul mais que le montant des taxes du ménage est positif, chaque adulte contribue au paiement de ces impôts à concurrence d'une somme égale.
 - Si le montant des impôts individuels de tous les membres adultes du ménage est négatif, la règle de proportion est appliquée de manière inverse. Chacun contribuera d'autant plus que son impôt individuel sera relativement moins négatif.
 - Si un membre du ménage a un impôt individuel négatif et qu'un autre membre a un impôt individuel positif, ce dernier paiera l'entièreté des taxes du ménage.
 - Si les taxes sont négatives, le crédit d'impôt sera imputé en proportion des impôts individuels de chacun.

1.2 Analyse des revenus individuels

Les chiffres en rouge et en italique dans tous les tableaux du document indiquent un nombre d'observations inférieur à 100, ce qui correspond au seuil de significativité retenu par Eurostat.

Les 5 premiers tableaux ainsi que les tableaux de synthèse 13 et 23 ont été complétés par les chiffres du SILC-Belgique de 2007 afin de tester la stabilité des résultats.

⁶ Pour plus de détails concernant la description des variables de revenu dans SILC-Belgique 2006, la définition du revenu que nous avons adoptée et nos hypothèses de répartition, se reporter à la note technique annexée à ce rapport.

1.2.1 Revenus individuels bruts et nets

Selon le groupe de Canberra, la mesure du revenu net est égale à la somme de toutes les « rentrées » (salaires et transferts positifs) moins les « sorties » (transferts négatifs). C'est la même approche qui est appliquée ici : le revenu net est égal à la somme des revenus de l'activité économique, des revenus du patrimoine, des transferts nets entre ménages, des transferts de l'État, moins les taxes (impôt sur les revenus et cotisations sociales).

La moyenne et la médiane des revenus individuels sont calculées par sexe, sur base annuelle. Les résultats figurent au Tableau 1. Le revenu moyen brut des femmes est égal à 55% du revenu moyen brut des hommes et le revenu moyen net à 62%. L'intervention de l'État a donc pour effet de réduire l'écart entre les revenus des femmes et des hommes. En moyenne, le revenu net des femmes est plus élevé que le revenu brut alors que c'est l'inverse pour les hommes.

TABLEAU 1 • MOYENNES ET MÉDIANES DES REVENUS INDIVIDUALISÉS BRUTS ET NETS PAR SEXE (POPULATION TOTALE)⁷

Revenus	Femmes			Hommes			Total			Rapport des moyennes entre femmes et hommes 2006	Rapport des moyennes entre femmes et hommes 2007
	Observations	Moyenne	Médiane	Observations	Moyenne	Médiane	Observations	Moyenne	Médiane		
Revenu brut 2006	4 970	12 603	4 320	4 660	22 962	22 468	9 630	17 660	13 800	0,55	0,56
Revenu net 2006	4 970	12 938	12 610	4 660	20 881	18 702	9 630	16 816	15 730	0,62	0,63

Source : SILC-Belgique 2006 et 2007 (dernière colonne), calculs propres

Revenu individuel net par groupe d'âge :

Le revenu moyen net des femmes est inférieur pour tous les groupes d'âge (Tableau 2). L'écart est le plus faible pour les classes d'âge les plus jeunes : moins de 25 ans et 25-34 ans. L'écart augmente pour les classes suivantes, il est le plus élevé pour le groupe des 55-64 ans, pour lequel le revenu moyen des femmes vaut la moitié de celui des hommes.

⁷ La colonne « Observations » reprend le nombre d'observations avec un revenu non nul présentes dans l'échantillon. Dans le reste du document, cette colonne apporte une information importante sur la significativité de l'échantillon (particulièrement pour l'analyse probit). Tous les autres chiffres sont pondérés et correspondent par conséquent à la population totale belge dans la mesure où l'échantillon de SILC est représentatif.

TABLEAU 2 • MOYENNES DES REVENUS INDIVIDUALISÉS NETS PAR GROUPE D'ÂGE ET PAR SEXE

Groupe d'âge	Revenus nets 2006		Rapport des moyennes (nettes) entre femmes et hommes 2006	Rapport des moyennes (nettes) entre femmes et hommes 2007
	Femmes	Hommes		
< 25 ans	8 463	10 906	0,78	0,78
25-34 ans	15 161	19 599	0,77	0,76
35-44 ans	16 275	24 665	0,66	0,68
45-54 ans	15 065	24 882	0,61	0,62
55-64 ans	10 776	21 551	0,50	0,52
> 64 ans	9 254	16 176	0,57	0,57

Source : SILC-Belgique 2006 et 2007 (dernière colonne), calculs propres

Revenu individuel net par type de ménage :

Les types de ménages proviennent de la variable « HT. Household type » dans SILC-Belgique 2006. Comme le montre le Tableau 3, l'écart des moyennes du revenu net est plus élevé pour les individus vivant dans un ménage formés de deux adultes sans enfant à charge et dont au moins l'un des membres est âgé de plus de 65 ans (63%). L'écart le plus faible est enregistré pour les parents isolés (12%)⁸.

TABLEAU 3 • MOYENNES DES REVENUS INDIVIDUALISÉS NETS PAR TYPE DE MÉNAGE ET PAR SEXE

Type de ménage	Revenus nets 2006		Rapport des moyennes entre femmes et hommes 2006	Rapport des moyennes entre femmes et hommes 2007
	Femmes	Hommes		
Personne seule	14 775	18 573	0,80	0,83
2 adultes (< 65 ans) sans enfant à charge	11 901	19 922	0,60	0,62
2 adultes sans enfant à charge (1 adulte au moins est âgé de 65 ans ou +)	6 343	16 927	0,37	0,40
Autres ménages sans enfant à charge	10 476	18 311	0,57	0,56
Parents isolés	21 252	24 079	0,88	0,90
2 adultes, 1 enfant à charge	14 088	22 663	0,62	0,60
2 adultes, 2 enfants à charge	15 822	26 915	0,59	0,58
2 adultes, 3 enfants ou plus à charge	16 708	32 213	0,52	0,54
3 adultes ou plus avec enfant(s) à charge	11 285	20 155	0,56	0,60

Source : SILC-Belgique 2006 et 2007 (dernière colonne), calculs propres

⁸ Le faible nombre d'hommes présents dans la catégorie « parents seuls » dans notre échantillon fait que les chiffres qui s'y rapportent sont à interpréter avec prudence.

Revenu individuel par statut d'activité :

Le statut d'activité est défini selon la variable SILC « ACTSTA. Activity status ». Cette variable se base sur le calendrier : une personne qui, durant plus de six mois sur l'année, a été au chômage sera classée dans le statut « chômeur » même si elle a travaillé les 5 mois restants.

Au sein de la population qui travaille, la séparation entre travail à temps plein et travail à temps partiel est également mesurée par le nombre relatif de mois passés dans chaque régime de travail : une personne qui travaille plus de mois à temps plein qu'à temps partiel sera considérée comme travaillant à temps plein.

La variable relative au statut d'activité se base sur les réponses à la question I40 du questionnaire individuel. Il s'agit du statut d'activité tel que défini par la personne interviewée. Toutefois, cette variable est contrôlée afin de vérifier que les revenus correspondent bien au statut d'activité sélectionné. Ainsi par exemple, les individus considérés comme « pensionnés » sont ceux qui ont indiqué qu'ils bénéficiaient d'une pension pendant la majeure partie de la période de référence.

Selon cette classification, c'est entre les femmes et les hommes inactifs que l'écart de revenu est le plus élevé et vaut 58% (Tableau 4). Pour les retraités, l'écart est de 34%. L'écart est le plus faible est celui observé parmi les chômeurs : 16%.

TABLEAU 4 • MOYENNES DES REVENUS INDIVIDUALISÉS NETS PAR STATUT D'ACTIVITÉ ET PAR SEXE

Statut d'activité	Revenus nets 2006		Rapport des moyennes entre femmes et hommes 2006	Rapport des moyennes entre femmes et hommes 2007
	Femmes	Hommes		
Travailleurs à temps plein	20 117	25 154	0,80	0,81
Travailleurs à temps partiel	15 734	19 899	0,79	0,77
Chômeurs	10 846	12 979	0,84	0,85
Retraités	10 954	16 533	0,66	0,68
Inactifs	4 019	9 667	0,42	0,46

Source : SILC-Belgique 2006 et 2007 (dernière colonne), calculs propres

La classification présentée au Tableau 4 et les écarts de revenus calculés sont biaisés par la mixité des statuts qui peuvent coexister au cours d'une même année.

Afin de pallier cet inconvénient, le Tableau 5 reprend les informations relatives aux individus qui ont conservé le même statut pendant toute l'année.

TABLEAU 5 • MOYENNES DES REVENUS INDIVIDUALISÉS NETS (MÊME STATUT PENDANT 12 MOIS) PAR SEXE

Statut d'activité	Revenus nets 2006		Rapport des moyennes entre femmes et hommes 2006	Rapport des moyennes entre femmes et hommes 2007
	Femmes	Hommes		
Travailleurs à temps plein	20 360	25 408	0,80	0,82
Travailleurs à temps partiel	16 000	19 577	0,82	0,74
Chômeurs	10 210	12 759	0,80	0,85
Retraités	10 930	16 362	0,67	0,67
Inactifs	3 899	11 885	0,33	0,39

Source : SILC-Belgique 2006 et 2007 (dernière colonne), calculs propres

Analyse des composantes du revenu net :

Quatre catégories de revenus interviennent dans la composition du revenu net :

- Les revenus de l'activité économique** : ils se composent des revenus du travail des salariés et des indépendants.

Pour les salariés, le revenu comprend les salaires, les primes, les revenus d'une activité complémentaire ainsi que les revenus en nature et les autres avantages liés à l'emploi. Les montants sont bruts : ni les contributions sociales de l'employé, ni les précomptes retenus à la source par l'employeur ne sont déduits.

Pour les indépendants, le revenu comprend les gains ou les pertes de l'activité d'indépendant au titre d'activité principale ou au titre d'activité professionnelle complémentaire. Les montants sont bruts ; ils comprennent donc les versements anticipés d'impôt et les contributions sociales.
- Les revenus du patrimoine** : ce sont les revenus des pensions individuelles privées, les revenus de la propriété et des terrains en location (après déduction des charges) et les revenus et intérêts sur le capital et les investissements financiers.
- Les transferts de l'État** : qui comprennent les allocations de chômage, les pensions, les indemnités de maladie, les indemnités d'invalidité, les congés de maternité, les pensions de survie, les allocations d'interruption de carrière, les bourses d'étudiants et le revenu d'intégration sociale. Ces montants sont bruts.
- Les transferts entre ménages** : qui se composent des pensions alimentaires et du soutien financier régulier perçu et payé. Cette catégorie se divise en deux postes : les transferts réguliers entre ménages perçus et les transferts réguliers entre ménages versés.

Dans la mesure où les revenus du patrimoine et les transferts entre ménages ont été ventilés entre les membres du ménage par nos soins, nous n'analyserons pas leur répartition entre femmes et hommes.

Le Tableau 6 reprend la moyenne et la médiane des revenus de l'activité économique et des transferts de l'État. Le calcul est fait par bénéficiaire sur base annuelle.

Les transferts de l'État présentent l'inégalité hommes-femmes la moins élevée puisque la moyenne des transferts perçus par les femmes représente 75% de celle perçue par les hommes. Viennent ensuite les revenus de l'activité économique avec un écart de 28%. Les femmes sont moins nombreuses à disposer de ces revenus (44%, contre 56% pour les hommes, ce qui correspond aux chiffres de l'Enquête sur les forces de travail pour la période 2000-2007 : 43% des actifs occupés sont des femmes et 57% sont des hommes)⁹.

TABLEAU 6 • MOYENNE ET MÉDIANES DES REVENUS BRUTS PAR CATÉGORIE DE REVENU, PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR SEXE

Revenus	Femmes			Hommes			Total			Rapport des moyennes entre femmes et hommes
	%	Moyenne	Médiane	%	Moyenne	Médiane	Obs.	Moyenne	Médiane	
1. Revenu provenant de l'activité économique	44%	24 808	23 500	56%	34 544	30 396	5 614	30 264	27 372	0,72
2. Transferts de l'État	52%	7 229	5 172	48%	9 675	7 440	6 340	8 410	6 000	0,75

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

1.2.2 Analyse détaillée des composantes du revenu

Les revenus de l'activité économique :

Le Tableau 7 présente une décomposition de la première catégorie de revenus : les revenus de l'activité économique. Il s'agit du revenu des salariés, des revenus non salariaux qui comprennent uniquement la voiture de société en 2006 et des revenus de l'activité indépendante.

TABEAU 7 • REVENUS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR SEXE

Revenus	Femmes			Hommes			Total			Rapport des moyennes entre femmes et hommes
	%	Moyenne	Médiane	%	Moyenne	Médiane	Obs.	Moyenne	Médiane	
1.1 Revenus des salariés	46%	25 119	23 848	54%	35 002	31 151	5 013	30 480	27 755	0,72
1.2 Revenus non salariaux (voiture de société)	<i>19%</i>	<i>1 675</i>	<i>1 637</i>	81%	1 948	2 024	382	1 895	2 024	0,86
1.3 Revenus de l'activité indépendante	30%	17 232	15 070	70%	25 793	20 220	729	23 241	18 626	0,67

Source : SILC Belgium 2006, calculs propres

Tous les revenus de l'activité économique sont en moyenne inférieurs pour les femmes. L'écart des revenus des salariés est du même ordre que celui relatif au total des revenus de l'activité économique (ils sont inférieurs de 28% pour les femmes). L'écart est plus élevé pour les revenus de l'activité indépendante. Elles sont moins nombreuses à bénéficier d'une voiture de société d'une valeur plus faible (-14%).

Le revenu des salariés :

La première composante des revenus de l'activité économique est le revenu des salariés (ligne 1.1 du Tableau 7). Le Tableau 8 décompose cette catégorie en :

- Traitement de base (le salaire proprement dit)
- Travail irrégulier
- Primes
- Revenus d'une activité complémentaire (en tant que salarié)
- Indemnités de licenciement

Les chiffres en italique correspondent à des catégories de revenu pour lesquelles on ne dispose pas de suffisamment d'observations dans l'échantillon (information disponible dans la colonne « Observations »), les revenus moyen et médian de ces postes de revenu sont à interpréter avec prudence. À l'exception des revenus d'activités complémentaires, toutes les composantes des revenus des employés sont en moyenne supérieures pour les hommes qui en bénéficient. Les écarts varient de 26% pour le salaire de base à 53% pour les indemnités de licenciement.

TABLEAU 8 • REVENU DES SALARIÉS PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR SEXE

Revenus	Femmes			Hommes			Total			Rapport des moyennes entre femmes et hommes
	%	Moyenne	Médiane	%	Moyenne	Médiane	Obs.	Moyenne	Médiane	
1.1.1 Salaire	45%	23 359	22 008	55%	31 444	27 600	4 860	27 771	25 200	0,74
1.1.2 Travail irrégulier	<i>58%</i>	<i>12 406</i>	<i>9 100</i>	<i>42%</i>	<i>16 451</i>	<i>11 214</i>	143	14 096	9 520	0,75
1.1.3 Primes	45%	2 720	2 299	55%	4 675	3 801	3 894	3 796	2 988	0,58
1.1.4 Activités complémentaires	<i>30%</i>	<i>4 519</i>	<i>3 000</i>	<i>70%</i>	<i>3 192</i>	<i>1 600</i>	53	<i>3 593</i>	<i>2 012</i>	1,42
1.1.5 Indemnités de licenciement	<i>43%</i>	<i>7 375</i>	<i>4 500</i>	<i>57%</i>	<i>17 507</i>	<i>4 527</i>	55	13 122	4 527	0,42

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Les primes :

La décomposition des primes (ligne 1.1.3 Tableau 8) figure au Tableau 9.

Ici également, pour toutes les rubriques, les primes moyennes perçues par les femmes sont inférieures à celles perçues par les hommes. Les hommes bénéficient également plus souvent de ces primes. Ce tableau est à interpréter avec prudence étant donné le faible nombre de bénéficiaires pour certaines primes. En ce qui concerne la prime de fin d'année, le pécule de vacances et le treizième mois, les écarts qui varient de 30 à 39% amplifient les écarts observés entre les salaires de base des femmes et des hommes.

TABLEAU 9 • LES PRIMES PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR SEXE

Revenus	Femmes			Hommes			Total			Rapport des moyennes entre femmes et hommes
	%	Moyenne	Médiane	%	Moyenne	Médiane	Obs.	Moyenne	Médiane	
1.1.3.1 Pécule de vacances	45%	1 022	900	55%	1 683	1 400	3 665	1 385	1 100	0,61
1.1.3.2 Prime de fin d'année	46%	682	550	54%	1 011	818	2 879	861	700	0,68
1.1.3.3 Treizième mois	39%	1 262	1 150	61%	1 801	1 600	580	1 589	1 400	0,70
1.1.3.4 Heures supplémentaires	18%	1 138	639	82%	1 842	1 000	116	1 717	1 000	0,62
1.1.3.5 Participation aux bénéfices	35%	1 042	800	65%	2 338	1 319	102	1 886	1 000	0,45
1.1.3.6 Autres revenus complémentaires	39%	1 221	900	61%	2 080	1 500	139	1 745	1 200	0,59
1.1.3.7 Commissions	29%	2 265	1 200	71%	3 142	1 600	36	2 886	1 320	0,72
1.1.3.8 Pourboires	39%	472	500	61%	485	250	24	480	350	0,97
1.1.3.9 Prime à la vente ou à la production	34%	1 834	1 041	66%	2 670	982	83	2 386	1 000	0,69
1.1.3.10 Quatorzième mois	25%	1 448	1 600	75%	1 620	1 500	47	1 577	1 500	0,89
1.1.3.11 Actions de l'entreprise, lieu du travail	26%	471	600	74%	2 085	1 500	16	1 659	1 482	0,23
1.1.3.12 Indemnités pour travail à l'étranger	24%	906	500	76%	4 556	1 500	31	3 691	1 339	0,20

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Les transferts de l'État :

Le Tableau 10 reprend les différents transferts de l'État.

Tous les transferts de l'État sont en moyenne annuelle plus faibles pour les femmes. Les exceptions sont : le congé parental, le congé éducation, l'indemnité de maternité et la pension de survie.

Les écarts les plus élevés sont de 32% pour les allocations de chômage et de 34% pour les pensions. Les plus faibles écarts sont observés pour les indemnités d'invalidité (17%) et de maladie (8%).

La présence d'hommes parmi les bénéficiaires de l'indemnité de maternité est due à la façon dont la question a été formulée dans le questionnaire SILC-Belgique 2006 : le questionnaire ne prévoyait pas de réponse possible pour les hommes qui ont pris un congé de paternité (ceci a été corrigé dans SILC-Belgique 2007) ; parmi les hommes interrogés, ceux qui ont déclaré avoir reçu une indemnité de paternité ont été encodés dans la même variable. L'écart entre la durée des congés de paternité et de maternité explique l'écart entre les indemnités perçues par les femmes et par les hommes.

En ce qui concerne le congé parental, il y a nettement moins d'hommes que de femmes qui prennent cette forme de congé, et quand les hommes l'utilisent c'est pour une durée plus courte ; l'écart entre les indemnités perçues reflète cet écart dans la durée.

TABLEAU 10 • TRANSFERTS DE L'ÉTAT PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR SEXE

Revenus	Femmes			Hommes			Total			Rapport des moyennes entre femmes et hommes
	%	Moyenne	Médiane	%	Moyenne	Médiane	Obs.	Moyenne	Médiane	
4.1 Pension	50%	12 065	11 040	50%	18 319	16 080	1 849	15 188	13 200	0,66
4.2 Allocation de chômage	53%	6 863	6 000	47%	10 064	9 600	1 273	8 378	7 608	0,68
4.3 Indemnité d'invalidité	47%	8 608	8 760	53%	10 370	10 480	336	9 551	9 344	0,83
4.4 Indemnité de maladie	55%	4 613	3 708	45%	4 999	3 900	185	4 785	3 800	0,92
4.5 Bourse d'étudiant	51%	455	240	49%	469	220	145	462	222	0,97
4.6 Indemnité de maternité/paternité	87%	3 715	3 135	13%	690	725	97	3 332	2 551	5,39
4.7 Pension de survie	95%	13 360	12 000	5%	9 022	11 040	81	13 136	12 000	1,48
4.8 Congé parental	74%	1 508	1 208	26%	601	480	47	1 272	990	2,51
4.9 Revenu d'intégration sociale	69%	6 641	7 500	31%	6 095	7 150	70	6 469	7 380	1,09

Source : SILC Belgium 2006, calculs propres

Les allocations de chômage :

TABLEAU 11 • ALLOCATIONS DE CHÔMAGE PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR SEXE

Revenus	Femmes			Hommes			Total			Rapport des moyennes entre femmes et hommes
	%	Moyenne	Médiane	%	Moyenne	Médiane	Obs.	Moyenne	Médiane	
4.2.1 Allocation de chômage	59%	6 499	6 687	41%	7 322	7 800	868	6 837	7 200	0,89
4.2.2 Pré-pension	26%	16 013	15 600	74%	18 285	16 126	246	17 700	16 126	0,88
4.2.3 Indemnités d'interruption de carrière (crédit-temps)	66%	2 431	2 004	34%	2 618	2 004	103	2 495	2 004	0,93
4.2.4 Allocation de garantie de revenu	65%	2 984	2 720	35%	3 114	2 076	16	3 030	2 248	0,96
4.2.5 Allocation du fonds de sécurité d'existence	23%	2 437	999	77%	1 481	720	21	1 699	720	1,65
4.2.6 Supplément reçu pour le suivi d'une formation professionnelle/ prime d'achèvement	58%	1 446	500	42%	1 608	900	21	1 514	512	0,90
4.2.7 Allocation d'attente pour jeunes quittant l'école	76%	3 499	3 000	24%	3 646	5 400	10	3 534	3 000	0,96
4.2.8 Autre	39%	3 226	1 800	61%	3 197	1 800	24	3 208	1 800	1,01

Source : SILC Belgium 2006, calculs propres

L'une des principales allocations qui composent les transferts de l'État est l'allocation de chômage (poste 4.2). Nous disposons de plus de détails pour ce type de transfert dans SILC-Belgique 2006, le Tableau 11 en présente la décomposition.

Parmi les sous-catégories des allocations de chômage, « l'allocation de chômage » proprement dite présente un écart de 11%, l'indemnité d'interruption de carrière comprend deux fois plus de femmes¹⁰ et présente un écart de 7%. Les prépensions connaissent à l'inverse une grande proportion d'hommes¹¹, l'écart de revenu est de 12%.

Si l'écart pour l'ensemble de la branche chômage est de 32% (Tableau 10), alors que pour les principales différentes composantes (Tableau 11), il varie de 7 à 12%, c'est parce que les hommes sont plus nombreux dans les catégories d'allocations les plus élevées (prépensions) et les femmes plus représentées dans les catégories auxquelles sont associées les indemnités les plus faibles.

¹⁰ La proportion de femmes parmi les bénéficiaires de l'indemnité d'interruption de carrière varie selon les statistiques de l'ONEM pour 2008 en fonction de la nature de l'interruption de carrière (complète, à mi-temps,...). Ainsi, elles sont presque 3 fois plus nombreuses pour l'interruption complète, et 2 fois plus nombreuses pour l'interruption partielle.

¹¹ La proportion de femmes qui bénéficient de la prépension est de 17% pour l'année 2005. Source : SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie.

Le Tableau 12 montre que, dans la population qui perçoit un revenu du chômage, même si la majorité des hommes et des femmes disposent des allocations de chômage (76% des femmes et 59% des hommes), les hommes sont beaucoup plus nombreux dans la sous-catégorie prépension (29,41% des hommes pour 9,16% des femmes).

TABLEAU 12 • RÉPARTITION DES INDIVIDUS BÉNÉFICIAIRES D'ALLOCATIONS DE CHÔMAGE PAR SEXE

Revenu de chômage	Femmes			Hommes			Total
	Obs.	Part dans la population féminine	Part dans la population totale	Obs.	Part dans la population masculine	Part dans la population totale	Obs.
4.2.1 Allocation de chômage	533	76,11%	40,09%	335	59,13%	27,98%	868
4.2.2 Prépension	66	9,16%	4,82%	180	29,41%	13,92%	246
4.2.3 Indemnités d'interruption de carrière (crédit-temps)	71	10,42%	5,49%	32	6,06%	2,87%	103
4.2.4 Allocation de garantie de revenu	11	1,69%	0,89%	5	1,01%	0,48%	16
4.2.5 Allocation du fonds de sécurité d'existence	5	0,77%	0,40%	16	2,90%	1,37%	21
4.2.6 Supplément reçu pour le suivi d'une formation professionnelle/prime d'achèvement	12	2,07%	1,09%	9	1,67%	0,79%	21
4.2.7 Allocation d'attente pour jeunes quittant l'école	8	1,48%	0,78%	2	0,51%	0,24%	10
4.2.8 Autre	10	1,43%	0,75%	14	2,46%	1,16%	24

Source : SILC-Belgique 2006 et 2007, calculs propres

Autrement dit, les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les sous-catégories où le revenu est en moyenne plus faible, ce qui explique que le déséquilibre entre hommes et femmes est plus élevé dans la moyenne totale que dans les différentes composantes des allocations de la branche chômage.

1.2.3 Synthèse des résultats et indicateurs de base : écarts entre les revenus des femmes et des hommes

L'examen des écarts de moyennes entre les revenus des femmes et des hommes fait apparaître des écarts importants pour toutes les catégories de revenus et leurs composantes, toujours au détriment des femmes. Les écarts sont repris dans le Tableau 13 ; ils constituent une première liste d'indicateurs de base.

TABLEAU 13 • TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RAPPORTS DE REVENUS MOYENS FEMME-HOMME POUR TOUTES LES CATÉGORIES ET SOUS-CATÉGORIES DE REVENU : INDICATEURS DE BASE

Catégories de revenu	Indicateurs de base : rapports de revenus moyens femme-homme	
	SILC 2006	SILC 2007
Revenu brut	0,55	0,56
Revenu net	0,62	0,63
1. Revenu provenant de l'activité économique	0,72	0,71
1.1 Revenus des salariés	0,72	0,70
1.1.1 Salaire	0,74	0,73
1.1.2 Travail irrégulier	0,75	0,86
1.1.3 Primes	0,58	0,58
Dont : 1.1.3.1 Pécule de vacances	0,61	0,61
1.1.3.2 Prime de fin d'année	0,68	0,66
1.1.3.3 Treizième mois	0,70	0,72
1.1.3.4 Heures supplémentaires	0,62	0,56
1.1.3.5 Participation aux bénéfices	0,45	0,53
1.1.3.6 Autres revenus complémentaires	0,59	0,48
1.2 Revenus non salariaux (voiture de société)	0,86	0,84
1.3 Revenus de l'activité indépendante	0,67	0,68
2. Transferts de l'État	0,75	0,77
2.1 Pension	0,66	0,70
2.2 Chômage	0,68	0,71
Dont : 2.2.1 Allocation de chômage	0,89	0,88
2.2.2 Prépension	0,88	0,91
2.2.3 Indemnités d'interruption de carrière	0,93	1,02
2.3 Indemnité d'invalidité	0,83	0,87
2.4 Indemnité de maladie	0,92	0,61
2.5 Bourse d'étudiant	0,97	0,61

Source : SILC-Belgique 2006 et 2007, calculs propres

1.3 Analyse des revenus individuels nets par décile

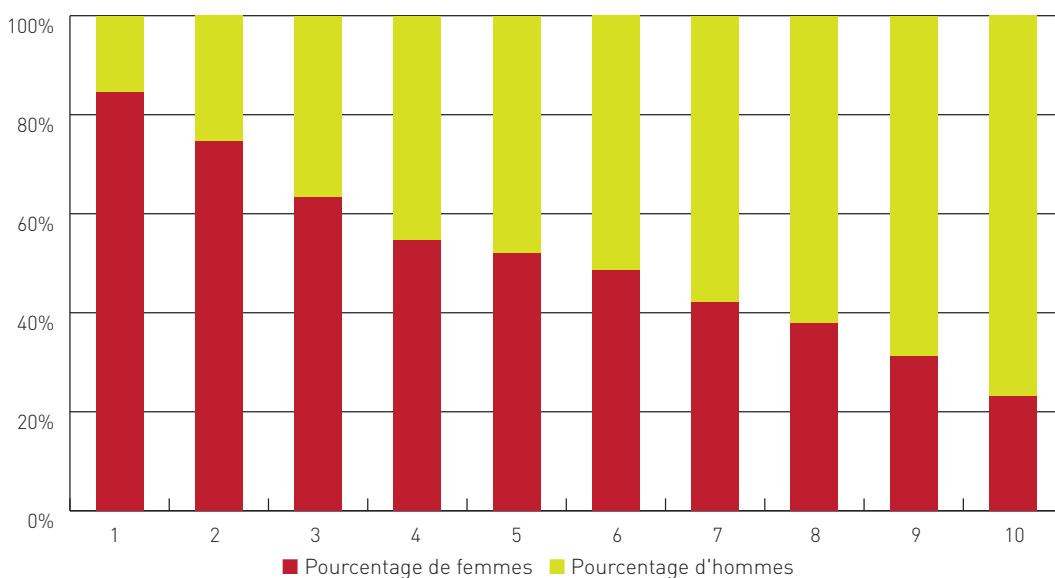
Dans cette section, tous les individus de l'échantillon sont classés dans l'ordre croissant du revenu net dont ils disposent, ils sont ensuite regroupés en déciles, le premier décile regroupant les 10% d'individus dont le revenu net est le plus faible et ainsi de suite.

Nous analysons successivement la composition de chaque décile selon le sexe, l'âge, le statut par rapport à l'activité, selon les différentes catégories de revenu et selon le niveau d'éducation.

Part des hommes et des femmes par décile du revenu individuel net :

La répartition des hommes et des femmes entre les différents déciles indique une présence très importante des femmes dans les premiers déciles (Graphique 1) : 84% des personnes que comprend le premier décile sont des femmes. L'égalité se réalise aux alentours du 6^{ème} décile, puis la proportion de femmes diminue pour n'être plus que de 23% dans le dernier décile.

GRAPHIQUE 1 • PROPORTION DE FEMMES ET D'HOMMES PAR DÉCILE DU REVENU INDIVIDUALISÉ NET



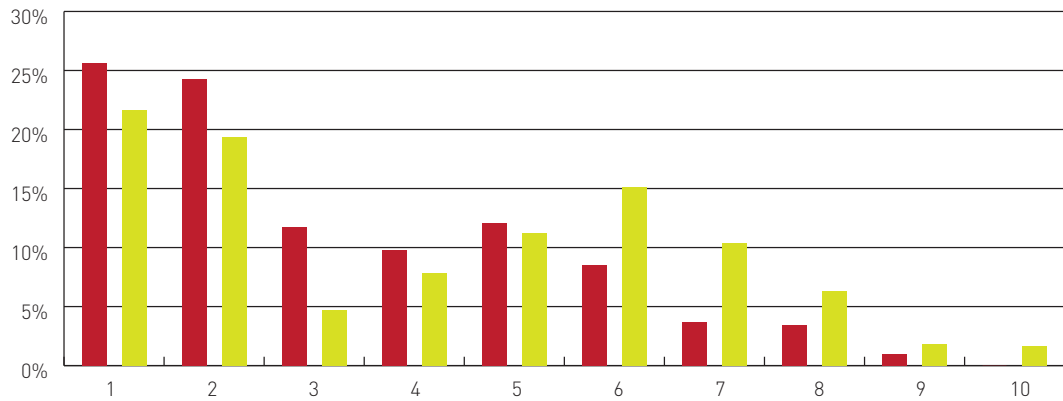
Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Nous proposons de retenir comme indicateur d'inégalité entre les femmes et les hommes en Belgique :

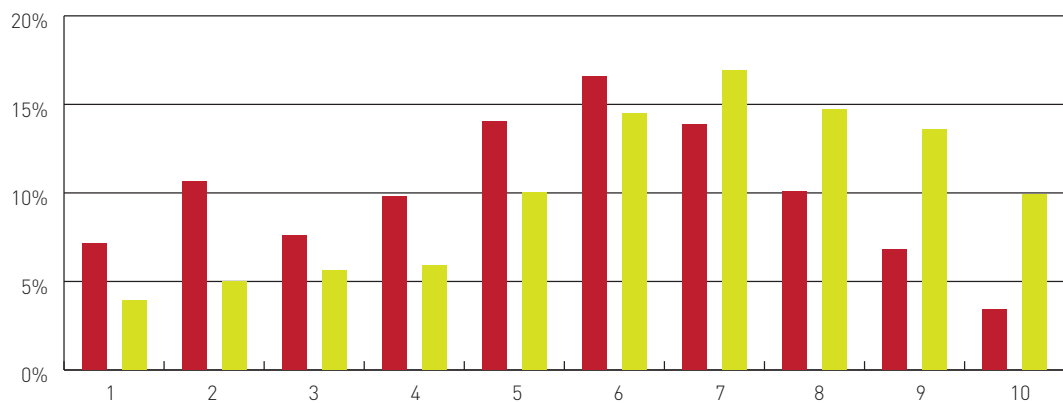
- La part des femmes dans le premier et le dernier décile : 84% et 23%
- Le rapport entre le pourcentage de femmes dans le premier et le dernier décile : 3,6

GRAPHIQUE 2 • RÉPARTITION DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DES DÉCILES POUR LES DIFFÉRENTS GROUPES D'ÂGE

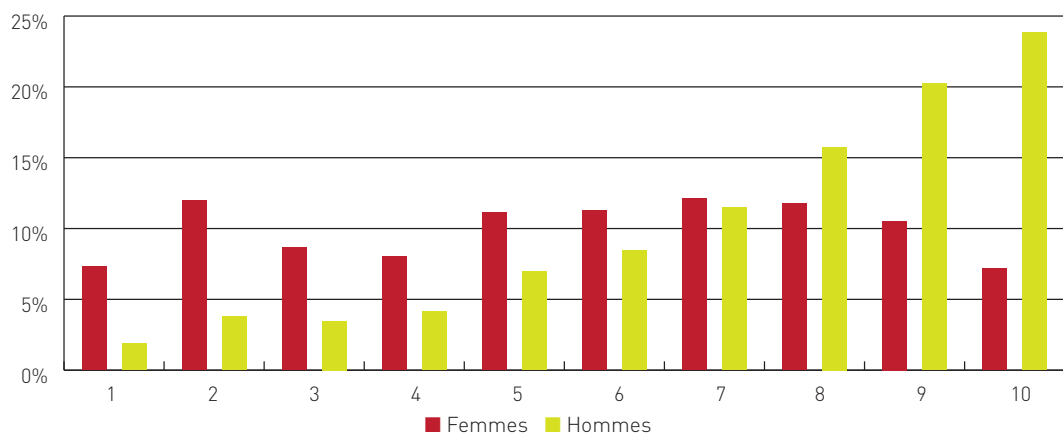
< 25 ans



25-34 ans



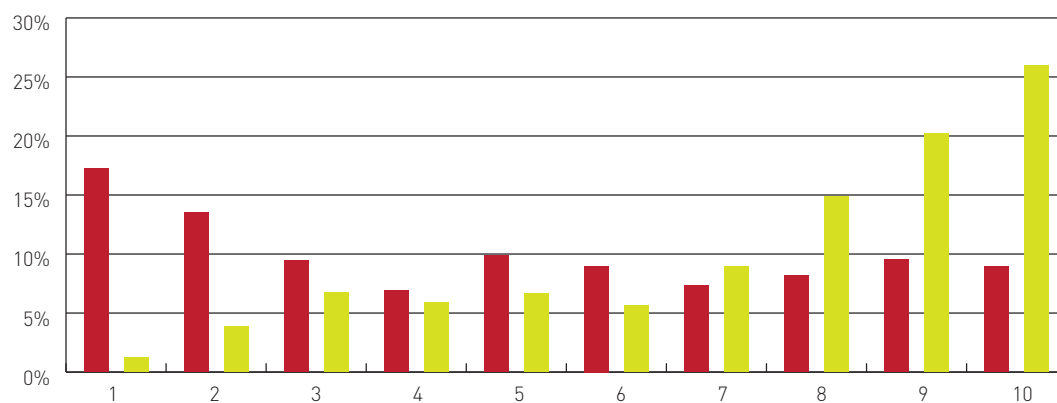
35-44 ans



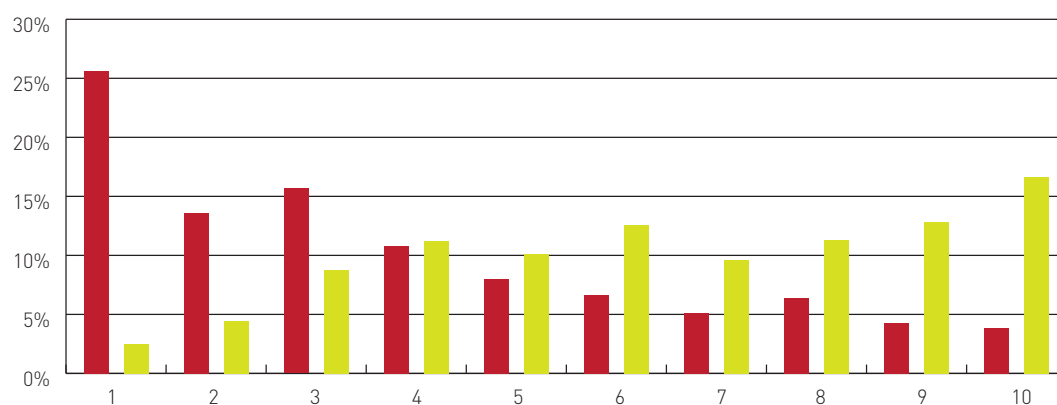
■ Femmes ■ Hommes

(suite)

45-54 ans



55-64 ans



> 64 ans



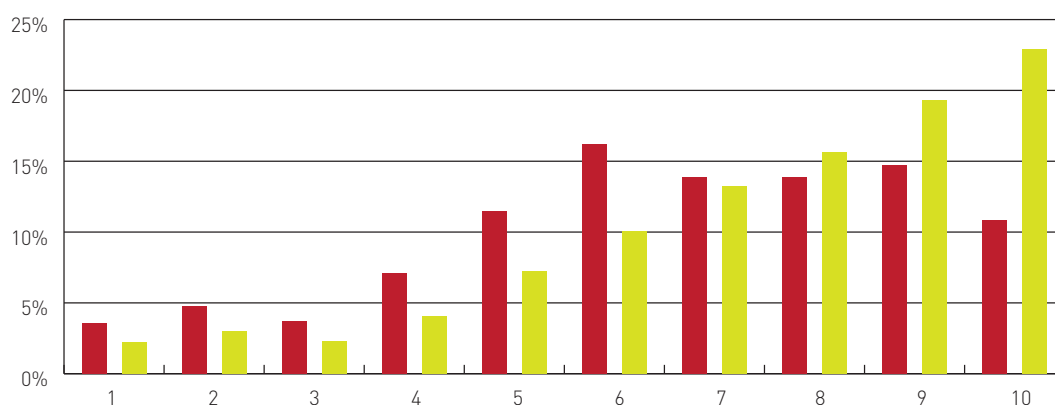
■ Femmes ■ Hommes

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

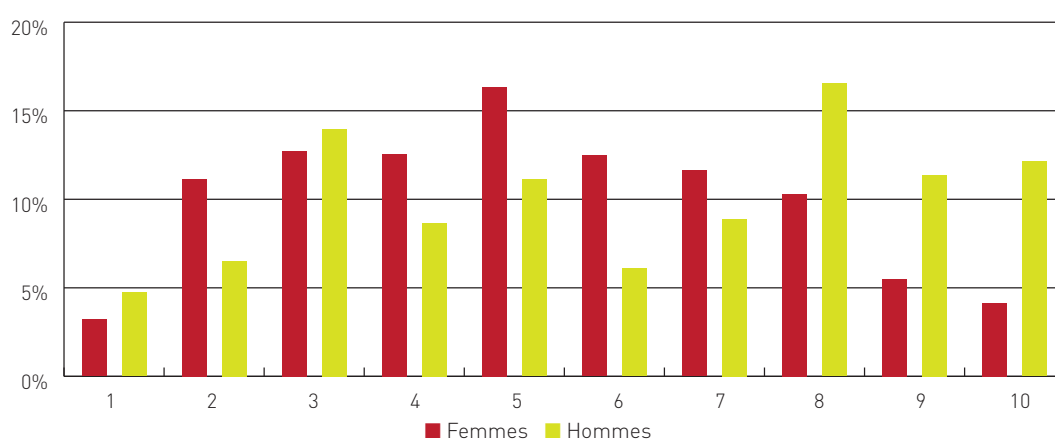
En ce qui concerne la répartition des groupes d'âge au sein des différents déciles, les moins de 25 ans se retrouvent principalement dans les deux premiers déciles, les 25-34 ans se retrouvent pour les hommes dans les 5 derniers déciles alors que les femmes sont plus présentes dans les déciles centraux (Graphique 2). Ce sont les hommes âgés de 35 à 54 ans qui constituent la majorité des derniers déciles alors que le profil d'âge des femmes est très différent : entre 35 et 44 ans, elles se répartissent de manière assez égale entre les 8 déciles centraux ; entre 45 et 54 ans, elles se retrouvent au bas de l'échelle, dans les premiers déciles. Entre 55 et 64 ans, le profil inversé (hommes dans les derniers déciles et femmes dans les premiers) est proche de celui observé pour la classe d'âge précédente. Enfin, au-delà de 65 ans, les femmes sont fortement concentrées dans les premiers déciles alors que les hommes rejoignent les déciles centraux.

GRAPHIQUE 3 • RÉPARTITION DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DES DÉCILES PAR STATUT D'ACTIVITÉ

Travail à temps plein

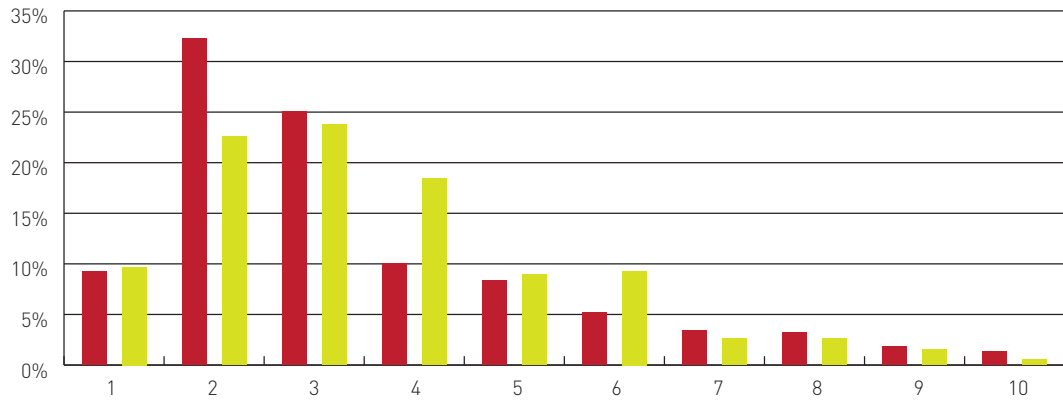


Travail à temps partiel

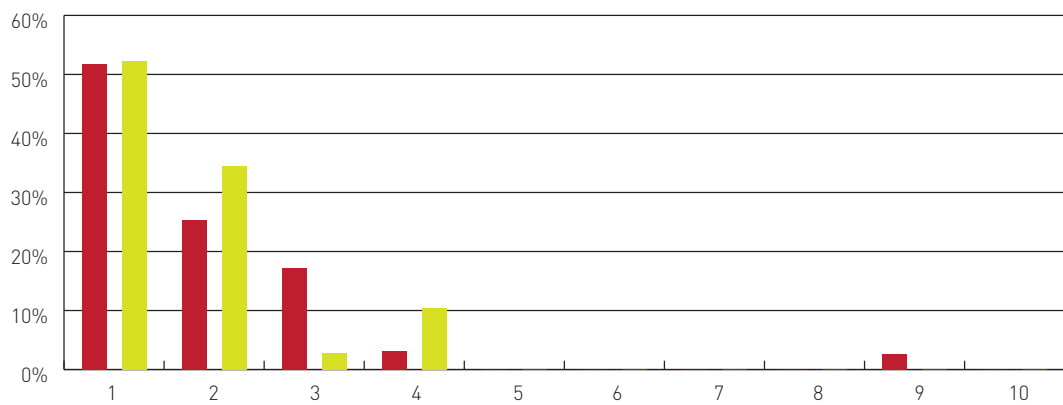


(suite)

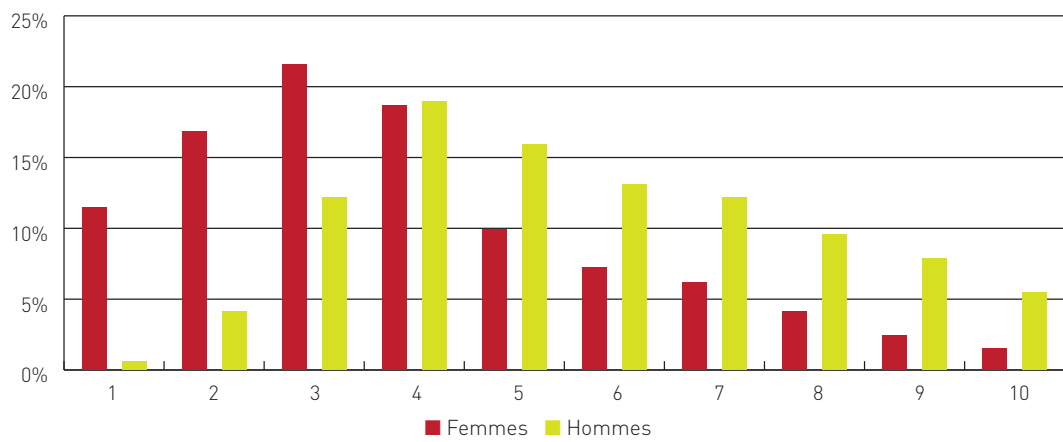
Chômage



Études



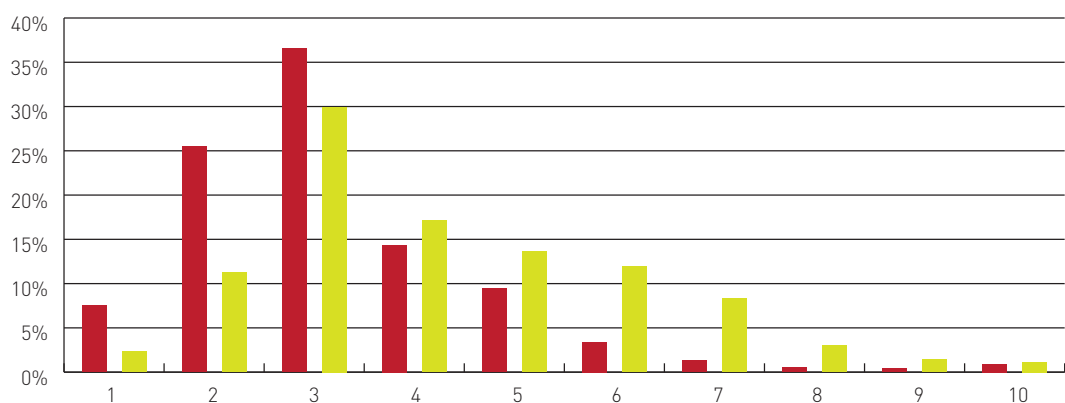
Pension



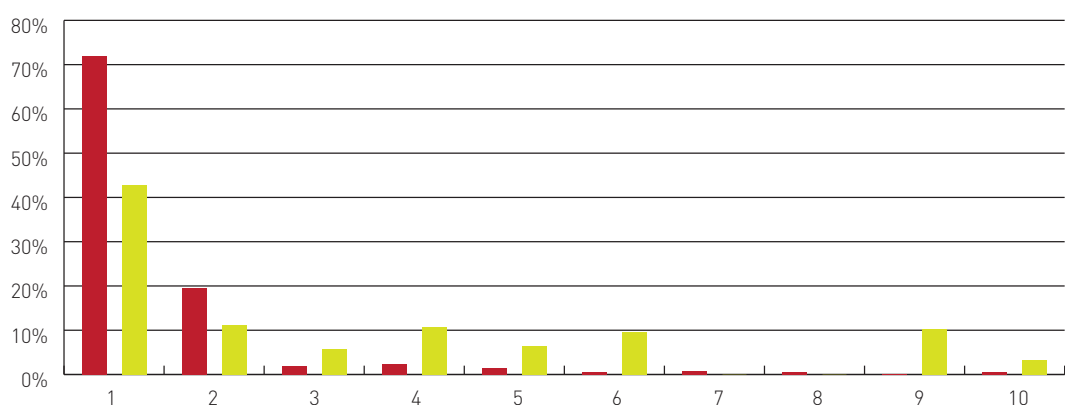
■ Femmes ■ Hommes

(suite)

Incapacité de travail



Tâches domestiques



Autre inactivité



Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

La répartition entre déciles des individus selon leur statut d'activité témoigne également de différences sensibles entre femmes et hommes (Graphique 3) : si les travailleurs à temps plein masculins se retrouvent principalement dans les déciles supérieurs, les femmes sont plus présentes dans les déciles 6 à 9.

La répartition entre déciles des travailleurs à temps partiel présentent un profil différent selon le sexe, les femmes se retrouvant dans les 5 premiers déciles, les hommes dans les cinq derniers. Ceci confirme les réalités différentes que recouvre le travail à temps partiel pour les hommes et pour les femmes : décision contrainte pour ces dernières, dictées par la difficulté d'articuler activité professionnelle et parenté, choix pour les premiers qui combinent de la sorte loisirs et activité hautement rémunérée.

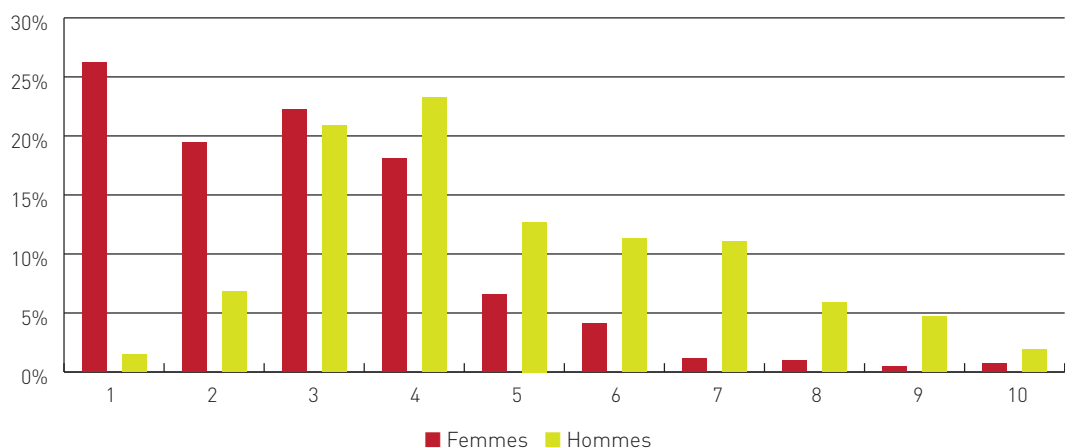
Les statuts de chômage et d'incapacité de travail concernent les personnes des premiers déciles, c'est aussi le cas pour les étudiants¹². Toutefois, les femmes au chômage sont plus présentes dans le deuxième décile. Il faut sans doute y voir les effets de la non individualisation des droits en matière de chômage qui se traduit par des indemnités plus faibles pour les femmes.

De fortes différences apparaissent chez les retraités, où les femmes se retrouvent dans les quatre premiers déciles et les hommes au-delà.

Enfin, le fait de se consacrer aux tâches domestiques place les femmes dans un statut de dépendance et de précarité important ; elles se retrouvent sans revenu propre, dans le premier décile, totalement dépendantes de la générosité de leur partenaire.

GRAPHIQUE 4 • RÉPARTITION DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DES DÉCILES PAR NIVEAU D'ÉDUCATION

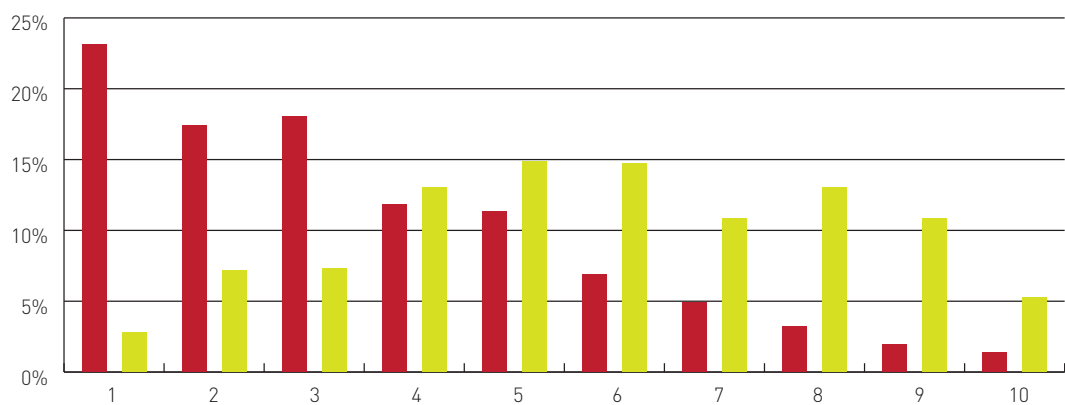
Enseignement primaire ou moins



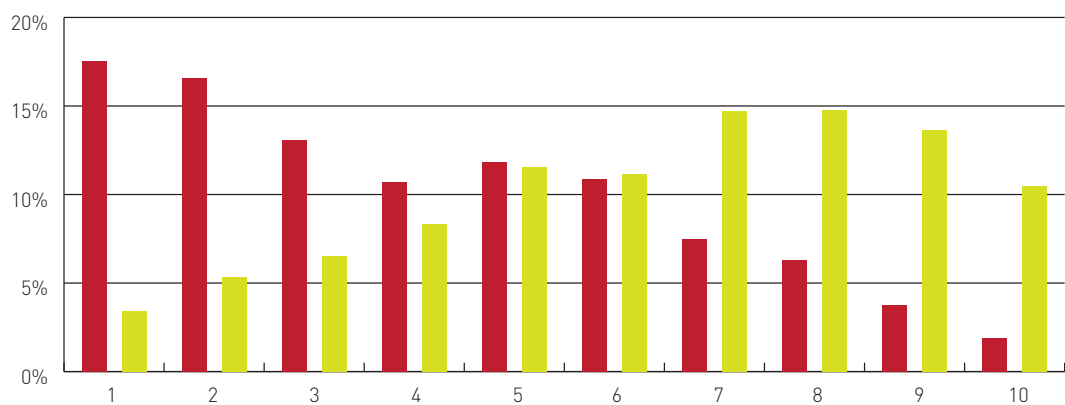
(suite)

¹² Suivant nos hypothèses pour les adultes, la catégorie « Étudiants » comprend les personnes poursuivant des études et âgées de plus de 25 ans ou âgées de 18 à 25 ans et considérées comme économiquement actives (c-à-d les personnes de cette tranche d'âge ne vivant pas avec leurs parents, et si c'est le cas, ces personnes travaillent ou sont à la recherche effective d'un travail). Voir le détail de nos hypothèses pour les adultes dans la note technique annexée à ce rapport.

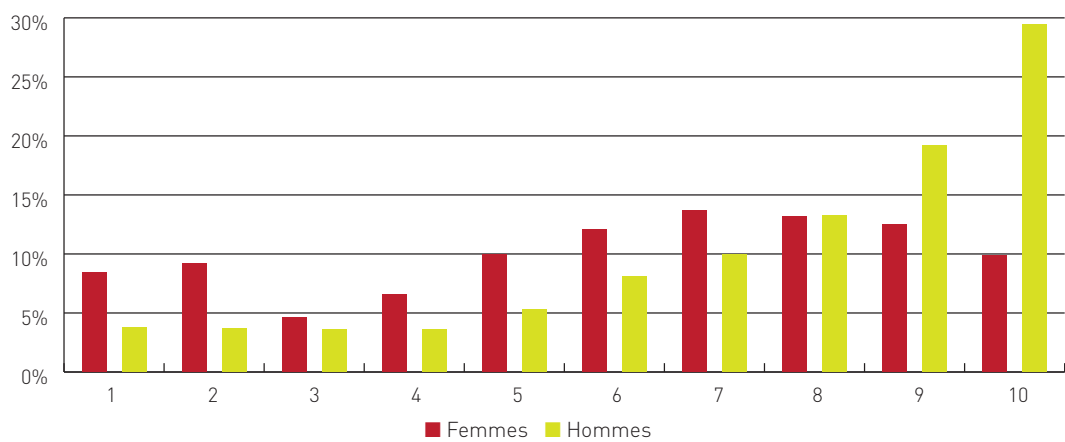
Enseignement secondaire inférieur



Enseignement secondaire supérieur



Enseignement supérieur

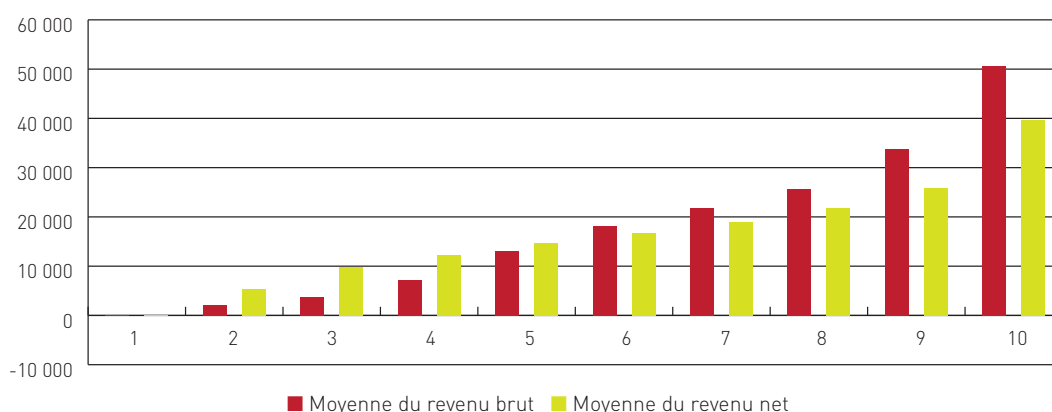


Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Quel que soit leur niveau d'éducation, les femmes se retrouvent toujours dans une moins bonne situation que les hommes (Graphique 4). Les femmes qui n'ont pas de diplôme de l'enseignement supérieur se retrouvent principalement dans les cinq premiers déciles alors que les hommes se situent plus dans les déciles centraux et même dans les déciles plus élevés s'ils ont achevé l'enseignement secondaire supérieur. Seul un niveau d'éducation supérieur permet aux femmes d'échapper aux premiers déciles.

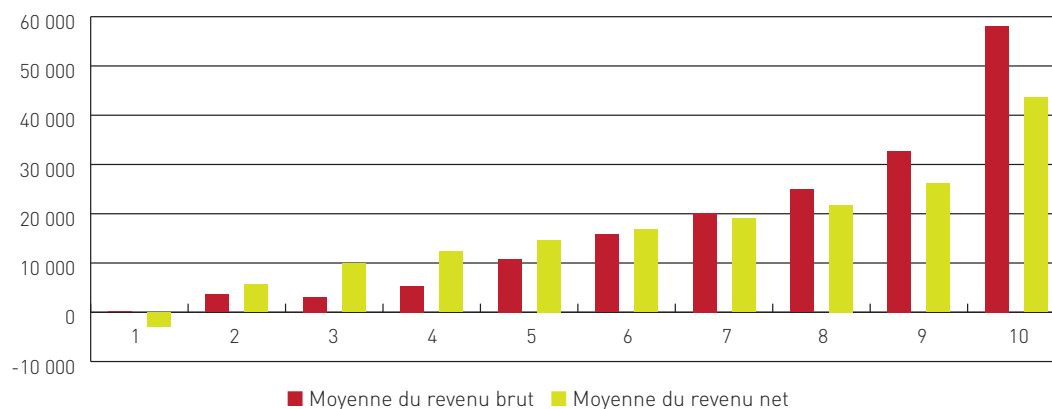
Les Graphiques 5 et 6 indiquent l'effet des taxes et des transferts sur les revenus des femmes et des hommes au sein des différents déciles. Dans les déciles les plus bas, le revenu net est généralement supérieur au revenu brut : les individus paient moins de taxes et perçoivent plus de transferts, cette tendance s'inverse pour les déciles les plus élevés (7^{ème} décile chez les hommes et 6^{ème} décile chez les femmes) où l'intervention de l'État tend à diminuer le revenu des individus plutôt qu'à l'augmenter ; le revenu net est donc inférieur au revenu brut.

GRAPHIQUE 5 • MOYENNE ANNUELLE DES REVENUS BRUTS ET NETS PAR DÉCILE (FEMMES)



Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

GRAPHIQUE 6 • MOYENNE ANNUELLE DES REVENUS BRUTS ET NETS PAR DÉCILE (HOMMES)



Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

1.4 Décomposition du coefficient de Gini selon le sexe

L'indice de Gini (1921), calculé à partir de la courbe de Lorenz (1905), mesure les inégalités dans la répartition des revenus ainsi que le degré de concentration d'une distribution des revenus. Lorsque l'indice tend vers 1, cela signifie que la répartition des revenus est inégalitaire et la concentration forte. En revanche, si l'indicateur est proche de 0, la répartition des revenus est plus égalitaire et la concentration faible.

La décomposition des indices d'inégalité (Theil 1967 et Shorrocks 1980) permet de faire des comparaisons intéressantes et de cibler les groupes qui tendent à accroître l'inégalité au sein de la population étudiée. La décomposition peut se faire par caractéristique (origine, sexe, région géographique...) ou par type de revenu (salaires, revenus de la propriété, transferts de l'État...).

Sans le recours à la décomposition, les indices d'inégalité pour des sous-groupes de la population peuvent toujours être comparés s'ils sont normalisés. Cela s'opère par le classement des sous-populations étudiées en fonction des inégalités à l'intérieur de celles-ci.

L'innovation qu'apporte la technique de la décomposition réside dans le fait qu'elle permet d'expliquer les inégalités de revenu par le degré d'implication des différents groupes qui composent la population totale. Autrement dit, en faisant la différence entre les inégalités à l'intérieur de chaque groupe (mesures intragroupes) et les inégalités entre les différents groupes (mesures intergroupes) ; la décomposition permet de déterminer dans quelle mesure les inégalités sont dues aux différences de revenu à l'intérieur des groupes ou aux différences de revenu entre les groupes étudiés.

La décomposition du coefficient de Gini peut être faite par le recours aux indices d'entropie (Theil, Bourguignon, Herfindhal)¹³ ou par la méthode de Dagum (1997)¹⁴. Nous utilisons dans ce chapitre cette deuxième approche qui a l'avantage de faire apparaître un troisième terme qui évalue les inégalités provenant de la zone de chevauchement entre les distributions de revenu des différents groupes étudiés, et ce en affinant les inégalités intergroupes¹⁵.

L'application de la décomposition du coefficient de Gini aux revenus des hommes et des femmes permet de donner un éclairage particulier aux inégalités de sexe (Kaya et Senesen 2009).

L'objet de la décomposition de la mesure d'inégalité est l'identification des inégalités intergroupes, autrement dit la mesure de la distance entre deux ou plusieurs distributions.

L'inégalité entre deux distributions de revenu qui ne se chevauchent pas peut s'approcher simplement par la différence entre leurs moyennes respectives (Graphique 7).

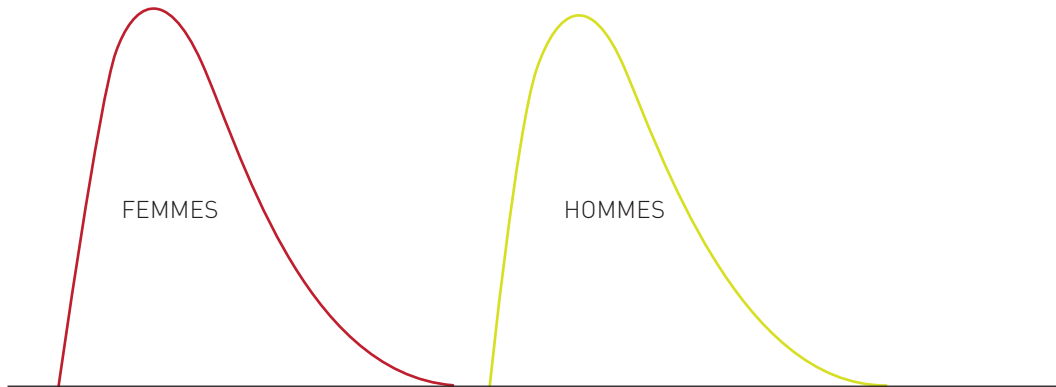
¹³ Pour la modélisation, voir Mussard et al. (2003).

¹⁴ Depuis les travaux de Bhattacharya et Mahalanobis (1967), la décomposition de Gini a connu beaucoup de développements. La méthode de Dagum (1997) revient dans la littérature comme la décomposition la plus aboutie. Griffiths (2008) a démontré par ailleurs que « la décomposition traditionnelle » du coefficient de Gini (e.g., Silber 1989, Lambert et Aronson 1993) et celle de Dagum (1997) étaient en fait identiques.

¹⁵ En appendice se trouvent les formules relatives à la décomposition du coefficient de Gini selon la méthodologie de Dagum (1997a, 1997b).

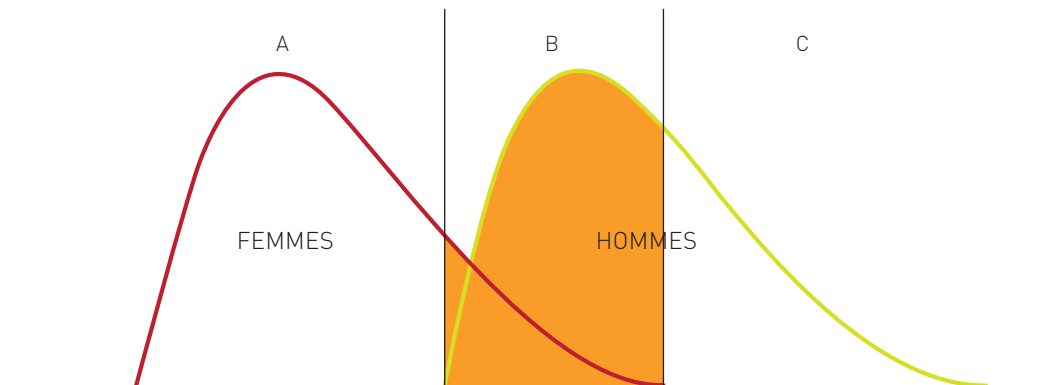
L'outil utilisé dans cette section est une macro VBA développée par Mussard et al. (2002) disponible sur le site de l'université de Montpellier1 : <http://www.lameta.univ-montp1.fr/online/gini.html>. Elle est appliquée au revenu net individualisé que nous avons défini à partir du Silc-Belgique de 2006.

GRAPHIQUE 7 • DEUX DISTRIBUTIONS DE REVENU SANS CHEVAUCHEMENT



Source : basé sur Kaya et Senesen 2010

GRAPHIQUE 8 • DEUX DISTRIBUTIONS DE REVENU AVEC CHEVAUCHEMENT



Source : basé sur Kaya et Senesen 2010

Dans le cas où les deux distributions se chevauchent, et c'est nécessairement le cas dans notre étude¹⁶, la prise en compte de la moyenne uniquement comme mesure de l'inégalité revient à ignorer la « transvariation¹⁷ » des revenus entre les sous-populations, autrement dit la zone de chevauchement des deux distributions (zone B du Graphique 8). Ce serait donc une simplification qui conduirait à une surestimation des inégalités (Dagum, 1997a, pp.515-516).

Le Tableau 14 donne les informations sur l'échantillon et les données nécessaires pour le calcul du coefficient de Gini. La part des femmes dans l'échantillon est de 51% alors que leur part du revenu net total n'est que de 40% environ seulement.

Le coefficient de Gini pour la distribution totale est de 0,36. Le coefficient intragroupe est plus élevé pour les femmes (0,393 contre 0,303 pour les hommes). Autrement dit, la distribution du revenu des femmes est plus étirée que celle des hommes.

Une première mesure calculée par Dagum qui nous donne une idée de l'inégalité de revenu entre les deux distributions est la notion de « distance économique relative¹⁸ » qui a dans notre cas une valeur élevée (0,605) et montre ainsi que l'écart entre les distributions de revenu des hommes et des femmes est relativement élevé.

TABLEAU 14 • REVENU NET INDIVIDUALISÉ PAR SEXE (POPULATION TOTALE)

	Taille de l'échantillon	Revenu moyen	Part dans la population totale	Part dans le revenu net total	Coefficient de Gini (G)		Distance économique relative (D)
					Intra groupe	Inter groupe	
Femmes	4 596	13 474,54	0,513	0,397	0,393	0,380	0,605
Hommes	4 841	21 535,15	0,487	0,603	0,303		
Total	9 437	17 400,22	1,000	1,000	0,360		

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

¹⁶ Car malgré que le revenu moyen des femmes soit inférieur à celui des hommes, il y a des femmes qui disposent d'un revenu égal ou supérieur à certains hommes (ce qui correspond à la zone de chevauchement des deux distributions).

¹⁷ L'expression transvariation désigne les différences de revenu dues à la zone d'intersection des deux distributions (Mussard et al. [2003] p4).

¹⁸ Appelée aussi distance économique directionnelle ou encore richesse économique relative, elle est comprise entre 0 et 1 et mesure la différence entre les distributions de revenu des deux groupes étudiés. Plus les deux distributions s'écartent l'une de l'autre, plus elle tend vers 1. Elle prend la valeur 0 lorsque les deux distributions sont identiques (voir Dagum [1980] pp. 1791-1792).

La décomposition du coefficient de Gini selon le sexe est présentée dans le Tableau 15.

La formule est : $G = G^w + G^{nb} + G^t$.

La première partie (G^w) correspond à la part de l'inégalité de revenu dans la population totale (ce qui correspond donc à la valeur du coefficient de Gini) imputable aux inégalités au sein même des groupes étudiés. C'est-à-dire les inégalités au sein du groupe des femmes et au sein du groupe des hommes qui contribuent à l'inégalité au niveau de la population totale.

Ainsi, si G^w est nul, cela signifie qu'il y a une absence totale d'inégalité au sein du groupe : les individus possèdent le même revenu.

La part qui revient à l'inégalité de revenu intergroupe est divisée en deux parties :

- La part des inégalités intergroupes nettes, donnée par le paramètre G^{nb} . Il s'agit des disparités entre les revenus de la population en moyenne la plus riche (hommes) et ceux de la population la plus pauvre (femmes).
- Enfin, G^t ou la contribution des inégalités de revenu intergroupes issues du chevauchement entre les distributions. Le chevauchement signifie que certains individus de la distribution la plus pauvre (femmes) possèdent des revenus supérieurs à ceux des personnes les plus pauvres de la distribution la plus riche (hommes). Il s'agit donc des inégalités générées par les hauts revenus des sous-populations les plus pauvres.

TABLEAU 15 • DÉCOMPOSITION DE GINI PAR SEXE POUR LE REVENU NET INDIVIDUALISÉ

	Femmes	Hommes	Total
Inégalité totale (G)	0,393	0,303	0,360
Contribution des inégalités intragroupes (G^w)	0,089	0,080	0,169
G^w en pourcentage	53%	47%	100%
Contribution des inégalités intergroupes brute (G^{gb})	-	-	0,191
Dont :	-	-	0,116
- la contribution des inégalités intergroupes nette (G^{nb})	-	-	0,075
- la transvariation (G^t)	-	-	0,075

Source : SILC-Belgique 2006

La part des inégalités intergroupes (G^w/G) s'élève à 47,14% dont un peu plus de la moitié (53%) revient aux disparités au sein du groupe des femmes.

La part de l'inégalité totale qui revient aux inégalités entre les hommes et les femmes est donnée par la somme $G^{nb} + G^t = 52,86\%$ (Tableau 16). Cela montre que les inégalités entre les revenus des femmes et des hommes sont responsables de plus de la moitié de l'inégalité observée dans la population belge totale en 2006. 60% de ces inégalités entre sexes sont dus à des revenus nets annuels masculins supérieurs aux revenus nets féminins.

TABLEAU 16 • PART DES CONTRIBUTIONS DE L'INDICE DE GINI À L'INÉGALITÉ DE REVENU TOTALE PAR SEXE

	Femmes	Hommes	Total
Contribution des inégalités intragroupes (G^w)	24,69%	22,25%	47,14%
Contribution des inégalités intergroupes brute (G^{9b})	-	-	52,86%
Dont :	53%	47%	100%
- la contribution des inégalités intergroupes nette (G^{nb})	-	-	31,43%
- la transvariation (G^t)	-	-	21,43%

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Sur base de cette décomposition du coefficient de Gini, nous proposons deux indicateurs d'inégalité :

- La distance économique relative (D) : sa valeur est comprise entre 0 et 1, elle est d'autant plus proche de 1 que l'inégalité est forte. En Belgique, elle vaut 0,605.
- Le rapport entre la part des inégalités intergroupes qui s'expliquent par le chevauchement des distributions et les inégalités intergroupes brutes mêmes (G^t/G^{9b}) : lorsque l'inégalité est faible, ce rapport tend vers 1. Il est égal à 0,395 pour la Belgique en 2006.

1.5 Décomposition de l'écart de revenu entre femmes et hommes par la méthode d'Oaxaca (1973) et Blinder (1973)

La décomposition des écarts de revenus est basée sur les travaux fondateurs d'Oaxaca (1973) et Blinder (1973). L'objectif de la décomposition est d'identifier les caractéristiques individuelles susceptibles d'agir sur le revenu et de développer une technique qui sépare les effets de ces caractéristiques des effets de la discrimination sur les écarts de revenu. Cette technique de décomposition est habituellement appliquée aux écarts de salaire mais peut aussi servir à décomposer les écarts de revenus.

1.5.1 Décomposition de l'écart de revenu entre femmes et hommes pour la population totale

On a estimé deux équations de revenu par la méthode des Moindres Carrés Ordinaires, une pour les hommes et une pour les femmes, en prenant comme variable dépendante le revenu annuel net moyen des hommes et des femmes respectivement. Les variables indépendantes sont détaillées ci-après. Elles incluent le statut par rapport à l'activité, l'âge, le niveau d'éducation, la région de résidence, l'état de santé, le type de ménage, la nationalité et une variable binaire qui indique si la personne est propriétaire ou locataire du lieu habité.

La décomposition scinde l'écart en deux composantes. La première représente les écarts de revenu associés aux différences moyennes de caractéristiques entre femmes et hommes. La seconde est la part des écarts de revenu qui ne s'explique pas par les caractéristiques observées. Elle est généralement assimilée à de la discrimination pure ou aux caractéristiques non-observées.

Présentation des variables :

- **Le statut d'activité :**

La variable de base « ACTSTA - Activity status » indique l'activité de la personne pendant la période de référence ; elle comporte 4 catégories : travailleurs, chômeurs, retraités et autres inactifs (étudiants, personnes au foyer, personnes en incapacité de travailler,...). La différenciation entre les travailleurs à temps plein et à temps partiel se base sur le nombre de mois travaillés dans chacun des statuts (variables PL070 et PL072 de SILC-Belgique 2006).

La catégorie de référence est celle des travailleurs à temps plein.

- **Le niveau d'éducation :**

Les différentes catégories de la variable « PE040 – Highest ISCED level attained » de SILC-Belgique 2006 ont été reclassées en 4 niveaux : enseignement primaire ou moins, enseignement secondaire inférieur, enseignement secondaire supérieur, qui est la catégorie de référence, et enseignement supérieur.

- **La région :**

La variable « DB040 – Region » correspond à la nomenclature NUTS2 et comprend les 3 régions belges : Bruxelles-Capitale, la Flandre, qui est la catégorie de référence, et la Wallonie.

- **L'état de santé :**

L'état de santé se base sur la variable « PH010 – General health ». Le nombre de catégories a été réduit pour des raisons de simplicité et de représentativité. La catégorie de référence est l'état de santé bon ou très bon.

- **Les types de ménage :**

La variable « Household type » a été reconstruite pour éliminer la catégorie « Autres ». On retient 9 catégories :

- les personnes vivant seules
- les ménages constitués de 2 adultes de moins de 65 ans sans enfant
- les ménages de 2 adultes dont l'un des deux au moins a plus de 65 ans, sans enfant à charge
- les ménages de plus de 2 adultes sans enfant à charge
- les parents isolés (avec un enfant ou plus à charge)
- les ménages de 2 adultes avec un enfant à charge
- les ménages de 2 adultes avec 2 enfants à charge
- les ménages de 2 adultes avec 3 enfants ou plus à charge
- enfin, les ménages de plus de 2 adultes avec enfant(s) à charge

La catégorie de référence est constituée des ménages de 2 adultes de moins de 65 ans sans enfant à charge.

- **La nationalité :**

Cette variable se base sur « PB220A – Citizenship1 » de SILC-Belgique 2006 qui fait la différence entre 3 groupes : les « Belges », les « ressortissants de l'UE » et les « ressortissants de pays extérieurs à l'UE ». Les Belges forment la catégorie de référence.

- **Propriétaire/locataire :**

La variable de base est « H12 - propriétaire – locataire » de SILC-Belgique 2006. Elle comporte plusieurs catégories qui ont été rassemblées en 2 catégories : les propriétaires et les locataires. Le groupe des propriétaires constitue la catégorie de référence.

Les équations de revenu :

TABLEAU 17 • ÉQUATIONS DE REVENU DE LA POPULATION TOTALE, DES FEMMES ET DES HOMMES

Variables	Femmes	Hommes	Population totale
Femme			-4 920,44
			[-28,56]***
Statut d'activité			
Temps plein			
Temps partiel	-3 850,20	-4 491,85	-4 301,99
	[-11,31]***	[-7,27]***	[-15,23]***
Chômage	-8 884,80	-10 795,55	-9 614,67
	[-24,87]***	[-25,77]***	[-35,56]***
Pension	-7 360,09	-8 135,36	-7 030,64
	[-16,29]***	[-10,71]***	[-18,03]***
Autre inactivité	-13 751,96	-12 058,03	-13 690,19
	[-42,11]***	[-23,35]***	[-50,72]***
Âge			
< 30 ans	-2 820,10	-5 000,59	-3 717,76
	[-9,86]***	[-13,72]***	[-16,08]***
30-49 ans			
50-59 ans	1 771,91	3 899,11	3 055,97
	[4,80]***	[8,56]***	[10,32]***
60-65 ans	1 546,67	5 809,08	3 657,62
	[3,35]***	[8,62]***	[8,96]***
> 65 ans	486,17	3 459,32	2 211,85
	[0,97]	[4,04]***	[4,87]***
Niveau d'éducation			
Enseignement primaire ou moins	-1 336,19	-2 472,11	-1 902,54
	[-4,91]***	[-7,64]***	[-8,80]***
Enseignement secondaire inférieur	-534,64	-917,84	-728,90
	[-2,03]**	[-2,83]***	[-3,42]***
Enseignement secondaire supérieur			
Enseignement supérieur	4 003,70	4 699,72	4 465,81
	[15,46]***	[14,63]***	[21,39]***
Région			
Flandre			
Bruxelles-Capitale	802,80	472,06	645,07
	[2,05]**	[0,88]	[1,95]*
Wallonie	-309,88	-878,00	-633,28
	[-1,46]	[-3,22]***	[-3,62]***

(suite)

Variables	Femmes	Hommes	Population totale
État de santé			
Très bon à bon			
Moyen à très mauvais	163,56	-659,37	-29,76
	[0,73]	[-2,21]**	[-0,16]
Type de ménage			
Personne seule	3 120,22	-444,20	922,51
	[8,59]***	[-1,01]	[3,17]***
2 adultes (< 65 ans) sans enfant à charge			
2 adultes (dont 1 au moins est > 65 ans) sans enfant à charge	-1 986,32	-271,18	-1 891,34
	[-4,83]***	[-0,49]	[-5,47]***
Plus de 2 adultes mais sans enfant à charge	-993,66	-1 118,33	-1 208,90
	[-2,96]***	[-2,49]**	[-4,23]***
Parent isolé avec enfant(s) à charge	7 995,38	2 992,32	7 896,32
	[13,45]***	[2,20]**	[14,51]***
2 adultes, 1 enfant à charge	354,51	1 143,83	883,95
	[0,94]	[2,33]**	[2,84]***
2 adultes, 2 enfants à charge	1 773,99	3 732,91	2 901,08
	[4,34]***	[6,90]***	[8,51]***
2 adultes, 3 et plus enfants à charge	3 139,75	7 213,92	5 347,73
	[4,99]***	[9,38]***	[10,66]***
3 adultes ou plus avec enfant(s) à charge	-496,31	629,19	113,05
	[-1,06]	[1,04]	[0,29]
Nationalité			
Belges			
UE	1 225,53	2 390,49	1 747,36
	[1,97]**	[2,85]***	[3,31]***
Autres	-3 175,25	-4 441,65	-4 240,55
	[-3,95]***	[-4,23]***	[-6,34]***
Propriétaire/Locataire			
Propriétaire			
Locataire	15,67	-957,78	-360,23
	[0,07]	[-3,18]***	[-1,89]*
Constante	16 764,53	21 517,53	21 471,74
	[45,92]***	[51,72]***	[76,21]***
Observations	4 928	4 593	9 521
R-squared	0,51	0,40	0,50

Note : t-statistiques robustes entre parenthèses ; * significatif à 10% ; ** significatif à 5% ; *** significatif à 1%
Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Le Tableau 17 présente les résultats de l'estimation des équations de revenu par la méthode des Moindres Carrés Ordinaires.

Les différents statuts par rapport à l'activité engendrent tous une diminution du revenu moyen par rapport à l'emploi à temps plein, la catégorie de référence. L'effet est le plus marqué pour les « Autres inactifs » et les « Chômeurs ».

Au niveau des différentes catégories d'âge : les personnes de la première classe d'âge (18-30 ans) ont un revenu plus faible que le groupe de référence (30-50 ans). Le revenu augmente avec l'âge, mais cette augmentation ralentit au fur et à mesure que l'âge augmente. Cette évolution est toutefois plus marquée pour les hommes que pour les femmes.

Tant pour les hommes que pour les femmes, un niveau d'éducation plus élevé signifie un revenu plus important. Ainsi, tous les niveaux inférieurs à la catégorie de référence (Enseignement secondaire supérieur) sont en moyenne associés à un revenu plus faible et seul l'enseignement supérieur entraîne une augmentation du revenu par rapport à la catégorie de référence.

Au niveau de la variable « Région », les hommes habitant la Wallonie ont un revenu moyen plus faible que ceux habitant la Flandre, le coefficient des femmes n'est pas significatif. Pour Bruxelles-Capitale, seul le coefficient des femmes est significatif et indique que leur revenu est plus élevé en moyenne que celui des hommes en Flandre.

« L'état de santé » n'est significatif que pour les hommes. Le coefficient indique qu'un état de santé moyen ou mauvais a un effet négatif sur le revenu par rapport à la catégorie de référence.

En ce qui concerne les différents types de ménages, toutes les catégories « avec enfant(s) à charge » sont associées à des augmentations de revenu par rapport aux catégories « sans enfant », à l'exception des ménages d'une seule personne et des parents isolés. Les coefficients estimés pour les personnes seules et pour les ménages sans enfant à deux adultes dont un a plus de 65 ans ne sont pas significatifs pour les hommes alors qu'ils le sont pour les femmes.

La variable relative à la nationalité a le même effet sur le revenu des hommes et des femmes. Les ressortissants de l'Union européenne ont en moyenne un revenu annuel net plus élevé que les Belges. La situation s'inverse pour les ressortissants de pays extérieurs à l'UE.

Enfin, alors que le fait d'être propriétaire de sa maison principale semble avoir un impact sur le revenu moyen des hommes, cette variable n'est pas significative pour les femmes.

La décomposition Oaxaca-Blinder :

Le Tableau 18 présente le résultat de la décomposition Oaxaca-Blinder. La différence calculée entre le revenu moyen des femmes et celui des hommes peut être expliquée à hauteur d'un tiers (32%) par les différences relatives aux variables observées comme les différences en termes de qualifications par exemple (partie « expliquée »), autrement dit, l'effet sur le revenu moyen des femmes si elles avaient les mêmes caractéristiques que les hommes. Les deux tiers restants peuvent être imputés soit à des différences dans les rendements de caractéristiques identiques, ce qui serait de la discrimination pure, ou encore à des caractéristiques non-observées. Cette partie mesure l'effet sur le revenu moyen des femmes quand on applique les coefficients des hommes aux caractéristiques des femmes¹⁹.

¹⁹ Jann, B. (2008), "A Stata implementation of the Blinder-Oaxaca decomposition", ETH Zurich Sociology Working Papers, n°5.

TABLEAU 18 • RÉSULTATS DE LA DÉCOMPOSITION OAXACA-BLINDER POUR LA POPULATION TOTALE

		Z test
Nombre d'observations	9 521	
Salaire annuel moyen net des hommes (a)	20 212,78	(125,13)***
Salaire annuel moyen net des femmes (b)	12 945,36	(95,34)***
Différence (a-b)	7 267,42	(34,44)***
Décomposition		
Partie liée aux caractéristiques observées	32,29%	(15,38)***
Partie liée à la discrimination ou aux caractéristiques non observées	67,71%	(28,60)***

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

1.5.2 Décomposition de l'écart de revenu entre femmes et hommes pour la population âgée de moins de 65 ans

Le même travail de décomposition a été réalisé sur la population âgée de moins de 65 ans en utilisant les mêmes variables explicatives.

Les équations de revenu :

TABLEAU 19 • ÉQUATIONS DE REVENU POUR LA POPULATION DE MOINS DE 65 ANS

Variables	Femmes	Hommes	Population totale
Femme			-4 670,49
			(-22,99)***
Statut d'activité			
Temps plein			
Temps partiel	-3 883,37	-4 586,75	-4 477,00
	(-11,35)***	(-7,38)***	(-15,61)***
Chômage	-8 920,51	-10 844,96	-9 707,18
	(-24,86)***	(-25,59)***	(-35,46)***
Pension	-6 377,80	-8 064,37	-7 155,08
	(-10,22)***	(-9,51)***	(-13,54)***
Autre inactivité	-14 030,65	-12 323,47	-13 964,58
	(-42,31)***	(-23,89)***	(-50,38)***
Âge			
< 30 ans	-2 828,83	-4 939,10	-3 710,59
	(-9,81)***	(-13,34)***	(-15,88)***
30-49 ans			
50-59 ans	1 789,68	3 938,58	3 078,97
	(4,83)***	(8,56)***	(10,31)***
60-64 ans	858,50	5 904,40	3 524,85
	(1,78)*	(8,42)***	(8,11)***

(suite)

Variables	Femmes	Hommes	Population totale
Niveau d'éducation			
Enseignement primaire ou moins	-1 230,18 [-3,79]***	-2 291,99 [-5,39]***	-1 768,27 [-6,46]***
Enseignement secondaire inférieur	-541,58 [-1,80]*	-977,31 [-2,61]***	-785,85 [-3,21]***
Enseignement secondaire supérieur			
Enseignement supérieur	3 962,24 [14,38]***	4 709,90 [13,33]***	4 415,50 [19,46]***
Région			
Flandre			
Bruxelles-Capitale	701,96 [1,59]	285,91 [0,48]	508,70 [1,36]
Wallonie	-651,21 [-2,57]**	-1 097,53 [-3,43]***	-914,57 [-4,42]***
État de santé			
Très bon à bon			
Moyen à très mauvais	434,48 [1,60]	-451,59 [-1,18]	260,79 [1,12]
Type de ménage			
Personne seule	2 498,97 [6,45]***	-182,50 [-0,39]	755,70 [2,41]**
2 adultes (< 65 ans) sans enfant à charge			
Plus de 2 adultes mais sans enfant à charge	-698,79 [-2,02]**	-1 045,81 [-2,17]**	-865,57 [-2,87]***
Parent isolé avec enfant(s) à charge	7 856,34 [13,13]***	3 069,93 [2,25]**	7 856,65 [14,36]***
2 adultes, 1 enfant à charge	389,25 [1,04]	1 274,37 [2,58]***	1 012,61 [3,25]***
2 adultes, 2 enfants à charge	1 852,49 [4,58]***	3 904,95 [7,16]***	3 081,40 [9,03]***
2 adultes, 3 et plus enfants à charge	3 248,91 [5,19]***	7 374,54 [9,56]***	5 533,16 [11,01]***
3 adultes ou plus avec enfant(s) à charge	-382,93 [-0,80]	884,30 [1,43]	379,51 [0,95]
Nationalité			
Belges			
UE	1 465,71 [2,22]**	2 305,16 [2,59]***	1 868,03 [3,33]***
Autres	-3 120,40 [-3,78]***	-4 433,01 [-4,13]***	-4 163,77 [-6,07]***

(suite)

Variables	Femmes	Hommes	Population totale
Propriétaire/Locataire			
Propriétaire			
Locataire	443,97 (1,63)	-826,73 [-2,37]**	-87,84 [-0,40]
Constante	16 743,83 (44,91)***	21 399,29 (49,49)***	21 274,56 (72,35)***
Observations	3 994	3 759	7 753
R-squared	0,51	0,39	0,48

Note : t-statistiques robustes entre parenthèses ; * significatif à 10% ; ** significatif à 5% ; *** significatif à 1%
Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Les équations de salaire présentent la même configuration que pour la population totale, si ce n'est que l'état de santé devient une variable non significative pour les hommes (Tableau 19).

La décomposition Oaxaca-Blinder :

TABLEAU 20 • RÉSULTATS DE LA DÉCOMPOSITION OAXACA-BLINDER POUR LA POPULATION DE MOINS DE 65 ANS

		Z test
Nombre d'observations	7 753	
Salaire annuel moyen net des hommes (a)	21 132,79	(111,27)***
Salaire annuel moyen net des femmes (b)	14 032,45	(91,10)***
Différence (a-b)	7 100,34	(29,04)***
Décomposition		
Partie liée aux caractéristiques observées	34,22%	(13,69)***
Partie liée à la discrimination ou aux caractéristiques non observées	65,78%	(22,89)***

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

En ne prenant en compte que la population âgée de moins de 65 ans, la décomposition des écarts du revenu moyen annuel net entre les femmes et les hommes donne un résultat du même ordre que pour la population totale (Tableau 20). Les différences relatives aux variables observées « expliquent » 34% de l'écart de revenu (contre 32% pour la population totale), et la partie de l'écart qui reste « inexpliquée » et qui est due à des caractéristiques non observées ou à la discrimination est de l'ordre de 66% (contre 68%).

Les proportions restent donc les mêmes et la décomposition de l'écart de revenu entre les hommes et les femmes est assez « stable » pour les deux populations.

1.5.3 Décomposition de l'écart de revenu entre femmes et hommes pour la population des travailleurs

Afin d'inclure plus de variables explicatives relatives à l'activité professionnelle, et dans l'objectif d'augmenter la part « expliquée » de l'écart de revenu entre les hommes et les femmes, nous avons effectué une décomposition Oaxaca-Blinder pour les personnes en emploi qui correspondent à la catégorie « travailleurs » de la variable SILC « ACTSTA – Statut par rapport à l'activité ».

Présentation des variables :

En plus des variables déjà étudiées pour la décomposition du revenu de la population totale, six autres variables relatives à l'activité professionnelle ont été ajoutées. La variable « Statut par rapport à l'activité » n'est plus utilisée afin d'éviter des effets de corrélation avec les nouvelles variables introduites.

- **Le type de contrat :**

Cette variable comprend 2 catégories : « Contrat à durée indéterminée » qui est la catégorie de référence et « contrat à durée déterminée ». Elle correspond à la variable « PL140 - Type de contrat » de SILC.

- **L'expérience :**

SILC-Belgique 2006 résume l'expérience sur le marché de l'emploi en faisant la somme des années passées dans un travail rémunéré depuis le premier emploi, que ce soit comme salarié ou sous le statut d'indépendant. Cela correspond à la variable « PL200 – Nombre d'année passées dans un travail rémunéré » qui est définie par la personne interviewée et qui fait donc appel à la perception que la personne a du fait de « travailler », « d'être en activité ». La somme de ces années de travail inclut l'absence temporaire pour raison de congé de maternité, incapacité temporaire ou chômage économique. Nous avons construit 5 intervalles à partir de cette variable continue, où « de 10 à 19 ans d'expérience » est la catégorie de référence.

- **Le secteur d'activité :**

La variable « PL110 – NACE » donne dans SILC-Belgique 2006 le secteur d'activité des personnes qui travaillent et qui correspond à la classification NACE REV1.1. Elle comprend 12 catégories dont les « Industries extractives, Industrie manufacturière et Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau » constituent la catégorie de référence.

- **L'occupation :**

Cette variable renvoie à l'emploi principal et est basée sur la classification ISCO-88. Les 27 catégories que comprend « PL050 – Occupation (ISCO-88 (COM)) » ont été recomposées en 11 catégories en tenant compte du signe du coefficient de chaque catégorie, et ce afin de disposer d'un nombre d'observations suffisant.

Les « Employés de bureau » sont la catégorie de référence.

- **La taille de la firme :**

L'information est tirée de la variable « PL130 – Nombre de travailleurs dans l'unité locale » dans SILC qui se réfère au lieu du travail relatif à l'emploi principal. Le nombre de travailleurs inclut la personne interrogée ainsi que l'employeur.

Cette variable a été recomposée en 5 catégories ; celle de référence correspond à la catégorie où nous disposons de plus d'observations : les structures de 50 travailleurs et plus.

- **Les heures de travail :**

Cette variable présente le nombre d'heures travaillées habituellement par semaine dans l'emploi principal. Elle comprend les heures supplémentaires mais exclut le temps de déplacement vers le lieu du travail et la pause-déjeuner. Cette information correspond à la variable « PL060 – Nombre d'heures travaillées habituellement par semaine » dans SILC qui a été recomposée en 5 intervalles dont « de 30 à 39 heures/semaine » est la catégorie de référence.

Les équations de revenu :

TABLEAU 21 • ÉQUATIONS DE REVENU POUR LA POPULATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES

Variables	Femmes	Hommes	Population totale
Femme			-3 284,36
			(-12,06)***
Âge			
< 30 ans	-1 065,96	-1 162,06	-1 013,57
	(-1,96)**	(-1,60)	(-2,16)**
30-49 ans			
50-59 ans	1 363,27	1 573,86	1 517,54
	(1,94)*	(2,32)**	(3,02)***
60-65 ans	1 040,97	14 308,76	9 217,43
	(0,65)	(2,36)**	(2,42)**
> 65 ans	-2 235,48	-4 929,36	-2 776,12
	(-0,79)	(-1,06)	(-0,82)
Niveau d'éducation			
Enseignement primaire ou moins	-1 659,20	-2 975,53	-2 722,65
	(-2,57)**	(-4,83)***	(-5,71)***
Enseignement secondaire inférieur	-571,98	-1 811,38	-1 327,53
	(-1,24)	(-3,90)***	(-3,95)***
Enseignement secondaire supérieur			
Enseignement supérieur	2 767,41	3 227,62	2 997,23
	(7,24)***	(7,54)***	(10,35)***
Région			
Flandre			
Bruxelles-Capitale	2 245,37	1 710,33	2 044,96
	(3,29)***	(1,86)*	(3,57)***
Wallonie	69,21	-682,12	-366,28
	(0,19)	(-1,66)*	(-1,29)
État de santé			
Très bon à bon			
Moyen à très mauvais	-620,69	-89,00	-296,05
	(-1,44)	(-0,17)	(-0,84)
Type de ménage			
Personne seule	663,58	-1 180,04	-650,44
	(1,14)	(-1,83)*	(-1,41)
2 adultes (< 65 ans) sans enfant à charge			
2 adultes (dont 1 au moins est > 65 ans) sans enfant à charge	-487,55	-260,02	-730,66
	(-0,37)	(-0,12)	(-0,47)

(suite)

Variables	Femmes	Hommes	Population totale
Type de ménage (suite)			
Plus de 2 adultes mais sans enfant à charge	-151,81 [-0,33]	-439,86 [-0,71]	-459,00 [-1,13]
Parent isolé avec enfant(s) à charge	5 829,67 [8,43]***	-625,77 [-0,50]	4 705,39 [7,40]***
2 adultes, 1 enfant à charge	171,01 [0,42]	467,15 [0,84]	327,48 [0,93]
2 adultes, 2 enfants à charge	1 733,94 [3,66]***	3 708,39 [5,79]***	2 789,46 [6,78]***
2 adultes, 3 enfants et plus à charge	4 051,58 [5,55]***	7 712,65 [8,95]***	6 133,59 [10,42]***
3 adultes ou plus avec enfant(s) à charge	831,73 [1,30]	1 664,53 [2,48]**	1 165,02 [2,42]**
Nationalité			
Belges			
UE	4 589,78 [3,47]***	5 627,92 [4,45]***	5 199,03 [5,50]***
Autres	328,13 [0,18]	-2 172,05 [-1,00]	-1 887,48 [-1,21]
Propriétaire/Locataire			
Propriétaire			
Locataire	746,72 [2,04]**	-842,34 [-1,91]*	-98,31 [-0,33]
Type de contrat			
Contrat à durée indéterminée			
Contrat à durée déterminée	-700,78 [-1,44]	-2 322,89 [-2,50]**	-1 141,04 [-2,33]**
Expérience			
Moins de 10 ans	-1 285,58 [-2,49]**	-2 113,07 [-2,80]***	-1 719,03 [-3,70]***
De 10 à 19 ans			
De 20 à 29 ans	1 745,03 [3,93]***	2 566,90 [5,12]***	2 358,09 [7,01]***
De 30 à 39 ans	3 033,00 [4,23]***	3 350,09 [4,92]***	3 430,43 [6,64]***
40 ans et plus	2 244,92 [1,57]	1 425,68 [0,86]	2 354,14 [2,07]**
Secteur			
Agriculture, sylviculture et pêche	1 037,45 [0,63]	597,90 [0,50]	947,93 [1,00]

(suite)

Variables	Femmes	Hommes	Population totale
Secteur (suite)			
Industries extractives, Industrie manufacturière et Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau			
Construction	-633,34 (-0,55)	-1 085,68 (-1,69)*	-986,24 (-1,74)*
Commerce de gros et de détail : réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	658,30 (0,94)	-1 668,37 (-2,50)**	-820,11 (-1,64)
Hôtels et restaurants	-1 245,67 (-0,96)	-3 594,47 (-3,01)***	-2 900,68 (-3,35)***
Transports, entreposage et communications	248,30 (0,37)	-905,85 (-1,47)	-816,52 (-1,59)
Activités financières	2 244,37 (2,76)***	3 769,02 (2,94)***	2 643,64 (3,34)***
Immobilier, location et services aux entreprises	-22,12 (-0,03)	-576,65 (-0,62)	-454,58 (-0,72)
Administration publique	1,045,98 (1,50)	-425,42 (-0,63)	-232,06 (-0,47)
Éducation	-2 062,79 (-3,03)***	-4 179,33 (-5,59)***	-3 350,44 (-6,64)***
Santé et action sociale	-672,27 (-1,19)	-2 123,74 (-2,57)**	-1 596,15 (-3,49)***
Services collectifs, sociaux et personnels, Services domestiques et Organismes extra-territoriaux	-386,01 (-0,59)	-216,88 (-0,20)	-539,44 (-0,83)
Occupation			
Forces armées	-703,56 (-0,40)	915,72 (0,96)	374,96 (0,45)
Directeurs de sociétés et Dirigeants ; Directeurs généraux, cadres supérieurs et membres de l'Exécutif et des corps Législatifs	6 258,37 (5,00)***	9 496,70 (8,61)***	8 720,62 (9,65)***
Spécialistes des professions intellectuelles et scientifiques	2 966,72 (4,50)***	4 074,68 (5,87)***	3 480,84 (7,35)***
Professions intermédiaires (intellectuelles et scientifiques)	682,54 (1,32)	2 011,15 (3,19)***	1 212,62 (2,96)***
Employés de bureau			
Employés de réception, caissiers, guichetiers et assimilés	-2 205,37 (-4,06)***	-1 463,48 (-0,99)	-1 473,68 (-2,51)**
Personnel des services directs aux particuliers et des services de protection et de sécurité	-1 546,85 (-2,80)***	-1 315,05 (-1,81)*	-1 415,36 (-3,04)***

(suite)

Variables	Femmes	Hommes	Population totale
Occupation (suite)			
Modèles, vendeurs et démonstrateurs	-1,574,81 (-1,67)*	3,084,74 (2,11)**	832,13 (0,97)
Agriculteurs, Ouvriers et Artisans	-2 360,75 (-2,40)**	-1 274,01 (-2,27)**	-1 984,37 (-4,65)***
Conducteurs et Manœuvres (agriculture et pêche, transport)	-834,87 (-1,38)	-1 102,95 (-1,93)*	-1 631,90 (-3,75)***
Employés non qualifiés des services et de la vente	-2 857,39 (-5,82)***	-2 462,06 (-3,18)***	-2 373,76 (-5,37)***
Taille de la firme			
Moins de 10 personnes	-1 749,80 (-4,12)***	-2 118,14 (-3,69)***	-2 012,13 (-5,76)***
Entre 10 et 19 personnes	-2 080,69 (-4,29)***	-3 061,99 (-5,22)***	-2 625,90 (-6,74)***
Entre 20 et 49 personnes	-1 108,33 (-2,81)***	-1 978,37 (-4,55)***	-1 658,32 (-5,46)***
50 personnes et plus			
Ne sais pas, mais plus de 10 personnes	-1 692,07 (-2,26)**	-505,70 (-0,37)	-1 137,66 (-1,42)
Heures de travail			
Moins de 20 heures	-5 164,39 (-10,93)***	84,03 (0,07)	-4 496,02 (-9,53)***
De 20 à 29 heures	-2 972,82 (-6,97)***	-1 905,44 (-1,89)*	-2 951,29 (-7,46)***
De 30 à 39 heures			
De 40 à 49 heures	1 488,78 (3,33)***	2 353,45 (6,30)***	2 076,31 (7,21)***
50 heures et plus	5 510,30 (4,56)***	6 613,57 (8,93)***	6 348,24 (9,79)***
Constante	16 909,69 (24,13)***	20 090,05 (26,28)***	20 520,56 (37,20)***
Observations	2 032	2 337	4 369
R-squared	0,43	0,46	0,47

Note : t-statistiques robustes entre parenthèses ; * significatif à 10% ; ** significatif à 5% ; *** significatif à 1%
Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Les travailleuses ont un revenu annuel moyen inférieur de 3 200€ à celui des travailleurs, cet écart est plus faible que celui observé pour la population totale (4 920€) (Tableau 21).

Les coefficients des différentes variables ne changent pas fondamentalement par rapport aux équations de revenu estimées pour la population totale. Les exceptions sont :

- Concernant la variable « âge » : la catégorie des moins de 30 ans n'est plus significative pour les hommes et le groupe des « 60 à 65 ans » indique une forte augmentation de revenu en moyenne (14 308€) par rapport à la catégorie de référence (30 à 49 ans).
- Les différences moyennes de revenu entre les régions se creusent pour les deux sexes au profit de « Bruxelles-Capitale » par rapport aux équations de revenu de la population totale.
- La variable « État de santé » n'est plus significative pour les hommes, du fait probablement de l'exclusion de l'échantillon des retraités.
- L'écart moyen entre les ressortissants de pays de l'UE et les Belges grandit alors que les coefficients des ressortissants des pays hors UE ne sont toujours pas significatifs.
- Le fait d'être propriétaire ou locataire de son domicile principal devient statistiquement significatif pour les femmes et semble indiquer un effet inverse pour les hommes puisque la moyenne de revenu des locataires (femmes) est légèrement plus élevée que celle des propriétaires. Ce résultat est difficile à interpréter, d'autant plus que la variable n'est pas individualisée dans SILC-Belgique 2006.

Les variables liées à l'activité professionnelle présentent un résultat cohérent :

- Les travailleurs avec un contrat à durée déterminée ont un revenu moyen plus faible que ceux ayant un contrat à durée indéterminée. Cette variable n'est pas significative pour les femmes.
- Le revenu moyen augmente avec l'expérience.
- Exception faite des activités financières, tous les secteurs avec un coefficient significatif ont un revenu moyen inférieur par rapport à la catégorie de référence : « Industries extractives, Industrie manufacturière et Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau ».
- Les Employés de bureau étant la catégorie de référence, toutes les occupations de directions et les Spécialistes des professions intellectuelles et scientifiques ont un revenu moyen plus élevé. Par contre, les Agriculteurs, les Ouvriers, les Artisans et les Employés non qualifiés ont un revenu moyen plus faible.
- Le revenu moyen augmente avec la taille de la firme.
- Le revenu moyen augmente avec le volume d'heures travaillées.

La décomposition Oaxaca-Blinder :

TABLEAU 22 • RÉSULTATS DE LA DÉCOMPOSITION OAXACA-BLINDER POUR LES PERSONNES QUI TRAVAILLENT

		Z test
Nombre d'observations	4 369	
Salaire annuel moyen net des hommes (a)	24 808,95	(103,2)***
Salaire annuel moyen net des femmes (b)	19 075,42	(103,95)***
Différence (a-b)	5 733,53	(18,96)***
Décomposition		
Partie liée aux caractéristiques observées	42,72%	(9,36)***
Partie liée à la discrimination ou aux caractéristiques non observées	57,28%	(12,17)***

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

L'application de la décomposition des écarts de revenu aux personnes qui travaillent a pour effet d'augmenter la part de la partie « expliquée » par les différences relatives aux variables observées à 43% contre 32% pour l'ensemble de la population (Tableau 22). La partie « non expliquée » représente toujours plus de la moitié de l'écart de revenu observé (57%).

1.6 Conclusion

Quels que soient les revenus considérés, les revenus moyens des femmes sont toujours inférieurs à ceux des hommes. En 2006, en Belgique, le revenu individuel net des femmes est égal à 62% du revenu moyen des hommes.

En ce qui concerne les revenus du travail, les femmes ont en moyenne un revenu inférieur de 28%. Cet écart est plus élevé pour les indépendants et il est aussi plus marqué pour l'ensemble des primes qui composent la rémunération : les femmes bénéficient moins souvent d'avantages, et quand elles en bénéficient ils sont plus faibles.

Pour les transferts de l'État, l'écart est en moyenne de 25%, il s'élève à 34% pour les pensions et à 32% pour les allocations de chômage, témoignant d'une part des effets négatifs qu'entraînent à long terme toutes les formes flexibles d'aménagement du temps de travail : interruptions de carrière, temps partiel..., et d'autre part des effets de la non-individualisation des droits sociaux.

L'effet de l'âge sur le revenu est différent pour les hommes et pour les femmes. Si l'écart est le plus faible pour les plus jeunes, il est particulièrement élevé pour les plus âgés, témoignant des risques forts d'exposition à la pauvreté des femmes âgées.

Le statut d'activité joue un rôle essentiel, même si les écarts au sein d'un même statut sont toujours présents entre travailleurs (à temps plein 20% et à temps partiel 18%), c'est entre retraités et inactifs qu'il est le plus élevé (33% et 67%).

Les femmes sont majoritaires dans les premiers déciles, les hommes dans les derniers déciles. Les analyses par décile témoignent de profils très différents concernant la répartition par âge qui fait ressortir à nouveau le risque encouru par les femmes âgées, pour les travailleurs à temps partiel, risque pour les femmes, opportunité pour les hommes, et aussi les effets différents du niveau d'éducation sur les revenus : protection pour les hommes, risque pour les femmes.

Ces résultats sont confirmés par la décomposition de l'écart de revenu entre hommes et femmes. La différence entre le revenu moyen des femmes et celui des hommes peut être expliquée à hauteur d'un tiers (32%) par les différences relatives aux variables observées comme les différences en termes de qualifications par exemple. Les deux tiers restants peuvent être imputés à des différences dans les rendements de caractéristiques identiques. En ne prenant en compte que la population âgée de moins de 65 ans, la décomposition des écarts du revenu moyen annuel net entre les femmes et les hommes donne un résultat du même ordre que pour la population totale. Les différences relatives aux variables observées « expliquent » 34% de l'écart de revenu (contre 32% pour la population totale). En ne considérant que les travailleurs, la partie expliquée augmente pour atteindre 43%. La partie « non expliquée » représente toujours plus de la moitié de l'écart de revenu observé (57%).

2. LA DÉPENDANCE FINANCIÈRE OU LE RISQUE DE PAUVRETÉ INDIVIDUEL

Cette section est consacrée à la présentation et au calcul d'indicateurs visant à analyser les risques de pauvreté relatifs encourus individuellement par les femmes et par les hommes.

2.1 Dépendance financière ou risque de pauvreté individuel et proposition d'indicateurs

Au départ des revenus individuels, présentés dans la première partie, différents indicateurs susceptibles de résumer les inégalités entre femmes et hommes en matière de revenus ont été développés. Ces indicateurs se basent sur la notion de « dépendance financière » : les personnes en situation de dépendance financière sont celles dont le revenu net individuel est inférieur à 60% du revenu médian individuel. La notion de dépendance financière représente en fait le risque de pauvreté encouru par une personne si elle doit faire face à ses besoins avec ses revenus propres sans l'aide d'autres personnes. Nous faisons l'hypothèse que les individus ne sont protégés du risque de pauvreté que par les revenus dont ils disposent personnellement. La dépendance financière proposée peut être rapprochée du taux de risque de pauvreté européen qui est défini comme le pourcentage de personnes appartenant à des ménages dont le revenu équivalent adulte disponible est inférieur à 60% du revenu équivalent médian national. La différence essentielle est qu'ici, nous ne considérons pas le ménage comme unité de partage, mais nous considérons séparément chaque individu quel que soit le ménage auquel il appartient et nous prenons en compte le revenu individuel de chaque personne.

Le Tableau 23 présente le seuil de dépendance financière et les taux de dépendance financière ou taux de risque de pauvreté individuels par sexe. La proportion de femmes dans la population sous le seuil est plus de trois fois supérieure à celle des hommes.

TABLEAU 23 • INDICATEURS CALCULÉS SUR BASE DU SEUIL DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE BGIA

	SILC Belgium 2006	SILC Belgium 2007
Seuil (mensuel) de dépendance financière	787€	810€
Pourcentage de la population sous le seuil de dépendance	24%	23%
Part des femmes	78%	76%
Part des hommes	22%	24%
Indicateur 1 : Taux de dépendance financière ou taux de risque de pauvreté individuel		
Femmes	36%	34%
Hommes	11%	11%
Total	24%	23%
Indicateur 2 : Rapport entre les taux de dépendance financière des femmes et des hommes	3,3	3,1
Dispersion du taux de dépendance :		
Revenu médian des personnes sous le seuil (mensuel)	€ 259	€ 291
Femmes	€ 196	€ 237
Hommes	€ 443	€ 445
Écart entre revenus médians des personnes sous le seuil et le seuil (mensuel)	€ 528	€ 519
Femmes	€ 590	€ 573
Hommes	€ 344	€ 365
Écart médian relatif des personnes sous le seuil	67%	64%
Femmes	75%	71%
Hommes	44%	45%
Indicateur 3 : Rapport entre les écarts médians relatifs des femmes et des hommes	1,7	1,6
Intensité de la dépendance financière :		
Femmes	27%	24%
Hommes	5%	5%
Population totale	16%	15%
Indicateur 4 : Rapport entre l'intensité de la dépendance financière des femmes et des hommes	5,6	5,0

Source : SILC-Belgique 2006 et 2007, calculs propres

Le **premier indicateur** est le taux de dépendance financière par sexe.

Le **deuxième indicateur** représente le rapport entre la part des femmes sous le seuil de dépendance et celle des hommes. Cet indicateur se rapproche du « gender poverty gap » développé par Casper et al. (1994), qui définissent la différence de pauvreté entre hommes et femmes comme le rapport entre le pourcentage de femmes pauvres et le pourcentage d'hommes pauvres.

Le **troisième indicateur** est le rapport entre les écarts médians relatifs femmes/hommes. Cet indicateur a été proposé par Atkinson et al. (2002). L'écart médian relatif représente la différence entre le revenu individuel médian des personnes se situant en dessous du seuil de dépendance et le seuil de dépendance, exprimé en pourcentage du seuil de dépendance.

Le **quatrième indicateur** proposé est le rapport entre l'intensité du risque de dépendance femmes/hommes. L'intensité du risque de dépendance est le produit de deux composantes : le taux de dépendance et l'écart médian relatif. Cet indicateur combine donc le nombre d'individus sous le seuil de dépendance en fonction de leur sexe ainsi que la gravité de cette dépendance parmi les individus en situation de dépendance.

Les femmes ont plus de trois fois plus de risques que les hommes de se trouver en situation de dépendance financière.

Le revenu des femmes en situation de dépendance financière est plus écarté du seuil de dépendance que celui des hommes, on en conclut donc que les femmes en situation de dépendance financière sont dans une situation plus difficile que les hommes. Ceci est confirmé par le cinquième indicateur qui montre que l'intensité de la dépendance est cinq fois supérieure pour les femmes.

2.2 Effets de l'intervention de l'État sur la dépendance financière

Afin de faire ressortir les effets de l'intervention de l'État sur la dépendance financière des femmes et des hommes, nous avons calculé le taux de dépendance financière sur les revenus bruts, les revenus après intervention de l'État sans les pensions et les revenus nets (Tableau 24).

TABLEAU 24 • TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE AVANT ET APRÈS INTERVENTION DE L'ÉTAT

	Avant intervention (aucun transfert)	Après intervention (sauf pensions)	Après intervention (pensions comprises)
Seuils (mensuels) de dépendance financière	€ 690,0	€ 680,6	€ 786,5
Pourcentage de la population sous le seuil de dépendance	45,35%	36,85%	23,62%
Part des femmes	61,07%	63,24%	77,53%
Part des hommes	38,93%	36,76%	22,47%
Taux de dépendance financière	45,35%	36,85%	23,62%
Femmes	54,11%	45,53%	35,78%
Hommes	36,16%	27,75%	10,87%

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Sans intervention de l'État, le risque de dépendance financière serait de 45% ; l'effet conjugué des taxes et des transferts réduit ce taux à 24%. Pour les femmes, le taux passe de 54 à 36%, pour les hommes de 36 à 11%. L'effet est donc plus important pour les hommes en termes absolus et relatifs ; l'intervention redistributive de l'État profite plus aux hommes qu'aux femmes.

Si les pensions ne sont pas prises en compte, l'effet redistributif est nettement moins marqué : le taux de dépendance financière passe de 45 à 37%, de 54 à 46% pour les femmes et de 36 à 28% pour les hommes. Les pensions ont un effet plus marqué que tous les autres transferts et impôts pour les hommes : le taux de dépendance financière des hommes diminue de 17 points de pourcentage alors que pour les femmes, la diminution n'est que de 10 points de pourcentage.

2.3 Comparaison entre les indicateurs BGIA et les indicateurs européens

Le taux de risque de pauvreté européen mesure la proportion de personnes appartenant à des ménages dont le revenu équivalent disponible se situe sous le seuil de pauvreté fixé à 60% du revenu médian équivalent disponible.

Pour ce calcul, Eurostat somme l'ensemble des revenus du ménage qu'il répartit ensuite entre ses membres en appliquant une échelle d'équivalence attribuant un poids de 1 au premier adulte, de 0,5 aux autres adultes et de 0,3 aux enfants de moins de 14 ans²⁰. Ceci revient au calcul par ménage d'un revenu équivalent adulte basé sur l'hypothèse d'un partage intégral des ressources entre les membres du ménage quels que soient les revenus de chacun.

Le taux de dépendance financière est basé sur le revenu individuel de chaque personne sans faire l'hypothèse de mise en commun et de partage de ses revenus.

TABLEAU 25 • INDICATEURS CALCULÉS SUR BASE DU SEUIL DE DÉPENDANCE BGIA ET DU SEUIL DE RISQUE DE PAUVRETÉ EUROPÉEN

Tableaux des indicateurs	Européen	BGIA
Seuils (mensuels) de dépendance	€ 859,6	€ 786,5
Indicateur 1 : Taux de pauvreté ou taux de dépendance financière		
Femmes	14,39%	35,78%
Hommes	11,51%	10,87%
Total	12,98%	23,62%
Part des femmes et des hommes sous le seuil de pauvreté		
Femmes	56,71%	77,53%
Hommes	43,29%	22,47%
Indicateur 2 : Rapport entre les taux de dépendance des femmes et des hommes	1,25	3,30

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Le Tableau 25 propose une comparaison entre nos résultats et des résultats calculés selon les hypothèses européennes (revenu équivalent et partage égal des ressources du ménage) sur le même échantillon (autrement dit, sans tenir compte des individus de moins de 18 ans ni des personnes âgées de 18 à 24 ans qui ne sont pas actives sur le marché du travail).

Les personnes en situation de dépendance selon les hypothèses européennes sont identifiées selon la variable « POVERTY » (l'équivalent de la variable hx080 « indicateur de pauvreté » au niveau du SILC européen) qui reprend les individus ayant un revenu équivalent inférieur à 60% du revenu équivalent médian.

Le calcul du risque de pauvreté au niveau individuel a deux effets : d'une part le pourcentage de personnes à risque est plus élevé quand on rejette l'hypothèse de partage au sein du ménage, d'autre part le risque encouru par les femmes est nettement plus élevé si le calcul se fait pour les individus. Le taux de dépendance financière des femmes est de 36% lorsque le calcul est fait sur base des revenus individuels, il n'est plus que de 14% quand le calcul se fait au niveau des ménages (Tableau 26). L'indicateur 2 est de 3,3 dans le calcul BGIA, il n'est que de 1,25 dans le calcul européen.

²⁰ EU-SILC (2005). Statistics on Income and Living Conditions. Overview and results, p.21.

TABLEAU 26 • COMPARAISON ENTRE LE TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE BGIA ET LE TAUX DE RISQUE DE PAUVRETÉ EUROPÉEN

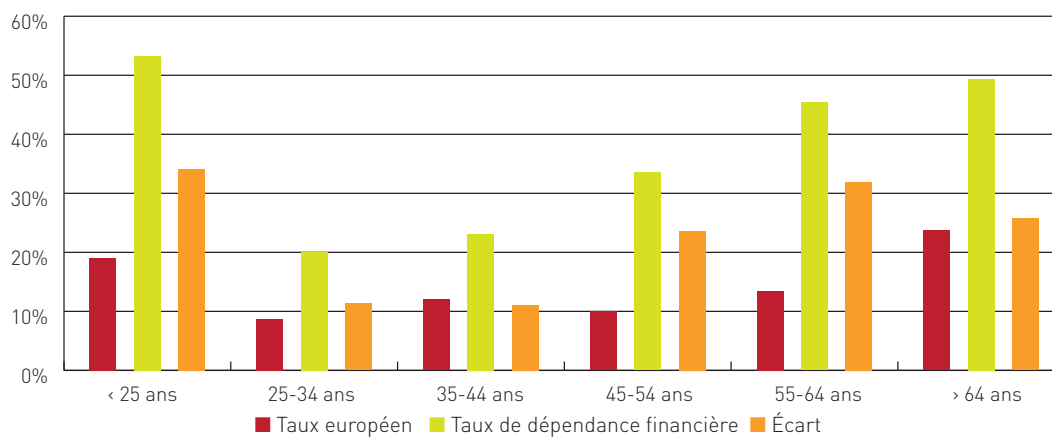
	Femmes	Hommes	Total
Taux de risque de pauvreté européen	14%	12%	13%
Taux de dépendance financière	36%	11%	24%

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Le taux de dépendance financière est supérieur de 11 points par rapport au taux de risque de pauvreté. Le taux de risque de pauvreté est supérieur pour les hommes (+1%) mais il est surtout nettement plus faible pour les femmes (-22%). Ceci illustre parfaitement l'effet des hypothèses choisies – en globalisant au niveau du ménage, on cache les risques de pauvreté individuels des femmes – et est conforme aux constatations de Daly et Rake (2002) selon lesquelles l'hypothèse de partage égalitaire des revenus au sein des ménages minimise la situation de pauvreté des femmes.

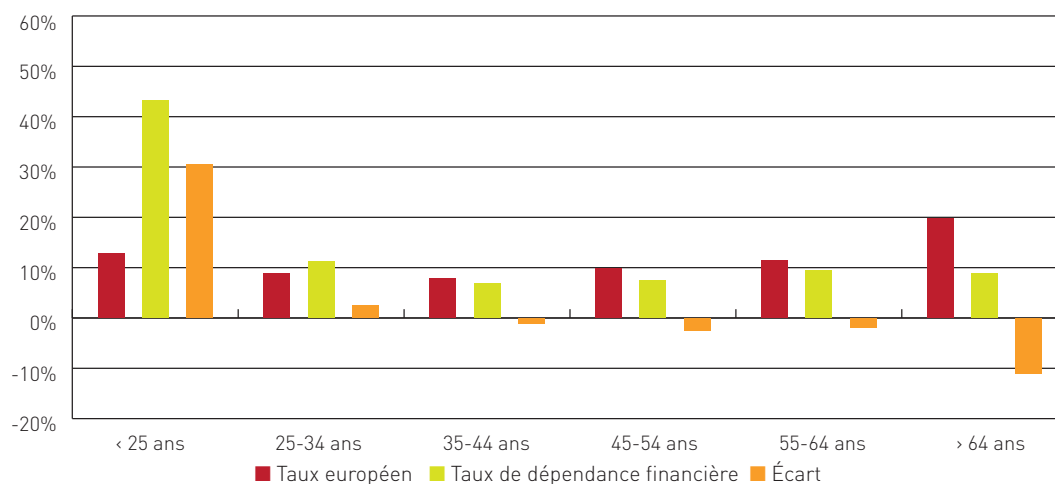
GRAPHIQUE 9 • COMPARAISON ENTRE TAUX DE DÉPENDANCE BGIA, TAUX DE RISQUE DE PAUVRETÉ EUROPÉEN PAR SEXE ET PAR GROUPE D'ÂGE

Femmes



(suite)

Hommes

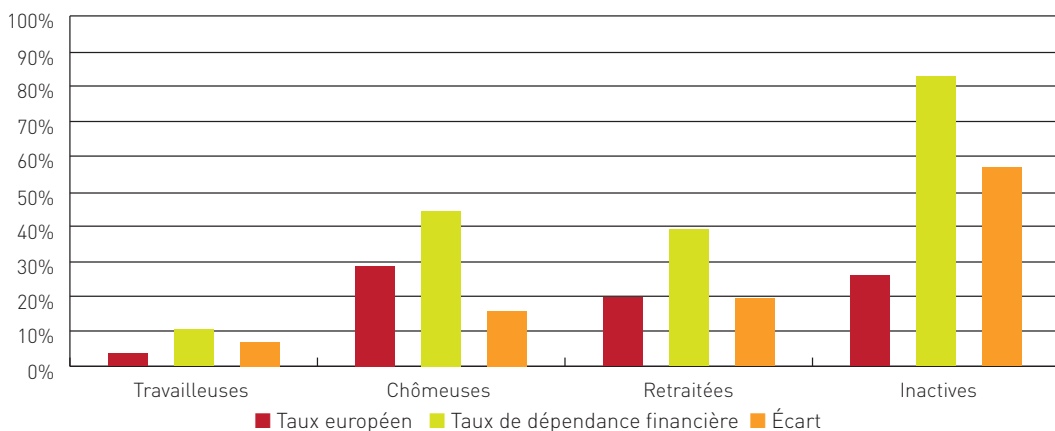


Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

La comparaison entre taux de dépendance financière et taux de risque de pauvreté par groupe d'âge témoigne pour tous les groupes d'âge d'une sous-estimation systématique du risque de pauvreté des femmes si on utilise la définition européenne (Graphique 9). L'écart est le plus élevé pour les plus jeunes et les plus âgées. En ce qui concerne les hommes, à l'exception des plus jeunes (moins de 34 ans), c'est l'inverse qui s'observe : le taux de risque de pauvreté surestime les risques encourus par les hommes (l'écart entre le taux de dépendance financière et le taux européen est négatif).

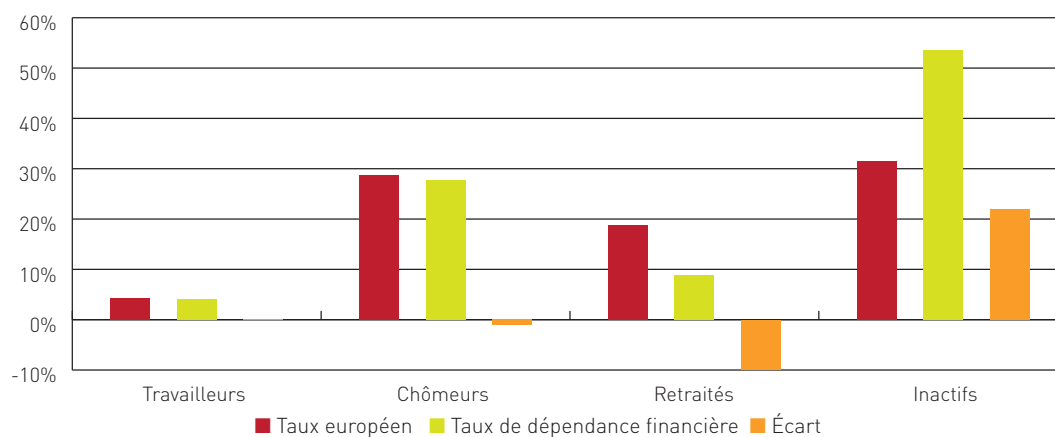
GRAPHIQUE 10 • COMPARAISON ENTRE TAUX DE DÉPENDANCE BGIA, TAUX DE RISQUE DE PAUVRETÉ EUROPÉEN PAR SEXE ET PAR STATUT PROFESSIONNEL

Femmes



(suite)

Hommes



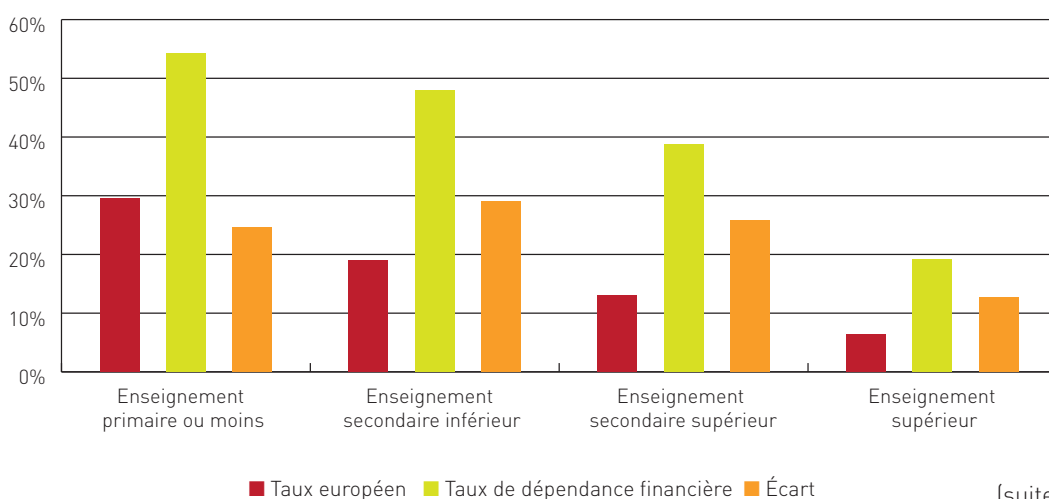
Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Si pour les femmes, la hiérarchie selon le statut est identique pour les deux taux, les taux de dépendance financière BGIA sont, quel que soit le statut, supérieurs aux taux de risque de pauvreté, les écarts sont les plus élevés pour les inactifs et les retraités (Graphique 10).

Pour les hommes, le taux de risque de pauvreté européen est supérieur pour les retraités et il y a une quasi égalité entre les deux taux pour les chômeurs.

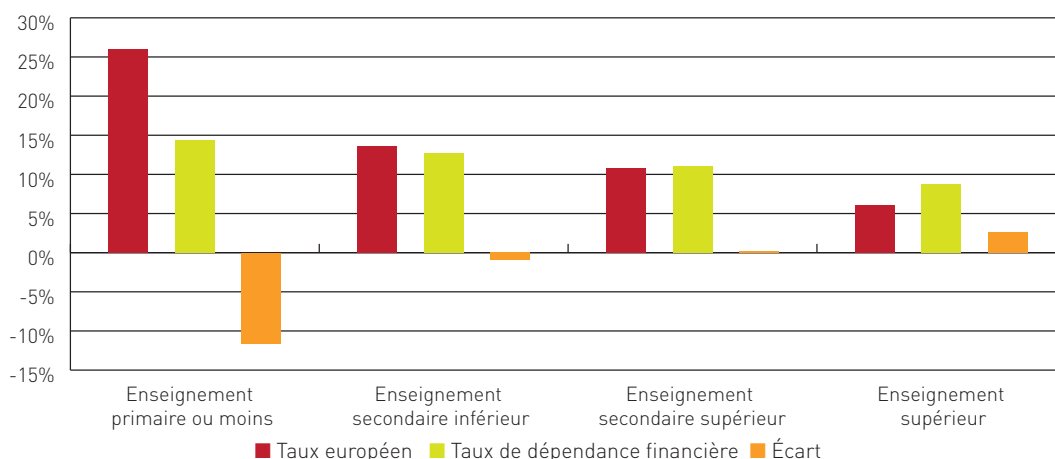
GRAPHIQUE 11 • COMPARAISON ENTRE TAUX DE DÉPENDANCE BGIA, TAUX DE RISQUE DE PAUVRETÉ EUROPÉEN PAR SEXE ET PAR NIVEAU D'ÉDUCATION

Femmes



(suite)

Hommes



Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

En ce qui concerne les femmes, on retrouve à nouveau cette image de sous-estimation du risque de pauvreté selon la définition européenne et cela quel que soit le niveau d'éducation (Graphique 11). Pour les hommes, les taux de risque de pauvreté européens sont supérieurs pour le niveau le plus bas ; pour les deux niveaux intermédiaires il y a une quasi égalité entre les deux taux ; pour les études supérieures c'est le taux de dépendance qui est le plus élevé.

2.4 Effets de l'utilisation d'une échelle d'équivalence sur la dépendance financière

Le calcul du taux de dépendance financière fait abstraction des enfants qui sont à charge des individus. Pour palier cette insuffisance et tester la robustesse de nos résultats, nous avons calculé les taux de dépendance financière en appliquant aux revenus individuels une échelle d'équivalence prenant en compte les enfants à charge : le revenu de l'individu adulte est divisé par un terme de $1 + 0,3$ pour chaque enfant qu'il a seul à charge et de $1 + 0,15$ pour chaque enfant dont il partage la charge avec un autre adulte.

TABLEAU 27 • COMPARAISON ENTRE LA DÉPENDANCE FINANCIÈRE CALCULÉE AVEC ET SANS ÉCHELLE D'ÉQUIVALENCE

	BGIA	BGIA Équivalent
Seuil de dépendance financière (montant mensuel)	€ 786,5	€ 721,7
Pourcentage de la population totale sous le seuil	24%	23%
Part des femmes	78%	79%
Part des hommes	22%	21%
Taux de dépendance financière	24%	23%
Femmes	36%	35%
Hommes	11%	10%
Rapport entre les taux de dépendance femmes-hommes	3,3	3,6

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

L'utilisation de l'échelle d'équivalence a pour effet de baisser le seuil de dépendance financière, qui passe de 786 à 721 euros par mois (Tableau 27). Le pourcentage de la population en situation de dépendance financière baisse légèrement (-1%) et la part des femmes dans la pauvreté augmente légèrement, passant de 78 à 79%. Cette hausse est due à la surreprésentation des femmes parmi les parents isolés.

TABLEAU 28 • TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE ET TAUX DE RISQUE DE PAUVRETÉ EUROPÉEN

Taux de dépendance financière	BGIA			BGIA Équivalent			Taux de risque de pauvreté européen		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Adulte seul sans enfant	21%	13%	17%	14%	10%	12%	26%	17%	22%
Adulte seul avec enfant(s)	3%	1%	3%	13%	4%	12%	30%	12%	27%
2 adultes sans enfant	51%	10%	31%	48%	8%	28%	13%	13%	13%
2 adultes avec enfant(s)	27%	5%	16%	32%	6%	19%	9%	8%	8%
+2 adultes et autres	47%	19%	32%	46%	18%	31%	7%	9%	8%

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

La dépendance financière des personnes appartenant à différents types de ménages varie fortement lorsque l'on utilise une échelle d'équivalence pour tenir compte de la présence d'enfants (Tableau 28). Les taux de dépendance financière des personnes sans enfant diminuent alors que ceux des personnes avec enfant(s) augmentent. L'effet est plus marqué pour les mères isolées.

En ce qui concerne les hommes, les taux de dépendance BGIA et BGIA équivalent sont les plus élevés pour ceux qui vivent dans des ménages complexes (plus de deux adultes et autres). Les taux de risque de pauvreté européens sont plus élevés pour les hommes vivant seuls. Cette différence s'explique par l'hypothèse de partage des revenus dans le calcul des taux de risque de pauvreté européens qui masque le risque de pauvreté des individus dans les ménages complexes.

En ce qui concerne les femmes, les taux de dépendance BGIA et BGIA équivalent sont les plus élevés pour celles qui vivent dans des ménages composés de deux adultes sans enfant et dans des ménages complexes. Alors que le taux de risque de pauvreté européen est le plus élevé pour les femmes seules avec ou sans enfant(s). Ces écarts entre les taux de dépendance financière et les taux de risque de pauvreté européens sont imputables à l'hypothèse de partage des revenus retenue au niveau européen.

Afin d'expliquer plus en avant les écarts observés concernant les personnes isolées, une analyse a été faite sur le premier décile du revenu net individualisé et du revenu équivalent net résultat de l'hypothèse de partage des revenus par Eurostat.

Alors que le premier décile du revenu net individualisé se compose de 84% de femmes, si on fait l'hypothèse d'un partage égal des revenus entre les membres du ménage, le premier décile ne comporte plus que 53% de femmes.

TABLEAU 29 • PART DES INDIVIDUS QUI CONSTITUENT LE 1^{ER} DÉCILE DU REVENU NET INDIVIDUALISÉ PAR TYPE DE MÉNAGE

	Femmes	Hommes	Total
Adulte seul sans enfant	1% (12)	7% (9)	2% (21)
Adulte seul avec enfant(s)	0% (2)	0% (0)	0% (2)
2 adultes sans enfant	57% (475)	28% (46)	52% (521)
2 adultes avec enfant(s)	16% (146)	14% (24)	16% (170)
+2 adultes et autres	25% (212)	51% (79)	29% (291)
Total	100% (847)	100% (158)	100% (1,005)

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

TABLEAU 30 • PART DES INDIVIDUS QUI CONSTITUENT LE 1^{ER} DÉCILE DU REVENU NET INDIVIDUALISÉ PAR STATUT D'ACTIVITÉ

	Femmes	Hommes	Total
Travailleur	7% (61)	25% (40)	10% (101)
Chômeur	3% (23)	10% (15)	4% (38)
Pensionné	16% (125)	5% (9)	15% (134)
Inactif	74% (638)	60% (94)	72% (732)
Total	100% (847)	100% (158)	100% (1,005)

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

La plupart des individus qui composent le premier décile vivent dans des ménages de 2 adultes ou plus (Tableau 29). Ils dépendent donc financièrement des personnes avec lesquelles ils vivent. Ces individus sont aussi plus souvent inactifs : 74% pour les femmes et 72% pour les hommes (Tableau 30). En faisant l'hypothèse d'un partage égal du total des revenus entre les membres du ménage, nous obtenons le résultat suivant :

TABLEAU 31 • PART DES INDIVIDUS QUI CONSTITUENT LE 1^{ER} DÉCILE DU REVENU ÉQUIVALENT NET PAR TYPE DE MÉNAGE

	Femmes	Hommes	Total
Adulte seul sans enfant	15% (72)	11% (45)	13% (117)
Adulte seul avec enfant(s)	1% (6)	0% (1)	1% (7)
2 adultes sans enfant	49% (253)	51% (238)	50% (491)
2 adultes avec enfant(s)	14% (88)	12% (59)	13% (147)
+2 adultes et autres	21% (113)	26% (124)	23% (237)
Total	100% (532)	100% (467)	100% (999)

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

TABLEAU 32 • PART DES INDIVIDUS QUI CONSTITUENT LE 1^{ER} DÉCILE DU REVENU ÉQUIVALENT NET PAR STATUT D'ACTIVITÉ

	Femmes	Hommes	Total
Travailleur	19% (104)	27% (122)	22% (226)
Chômeur	12% (68)	19% (88)	15% (156)
Pensionné	23% (111)	37% (170)	30% (281)
Inactif	46% (249)	18% (87)	33% (336)
Total	100% (532)	100% (467)	100% (999)

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Aussi bien pour les hommes que pour les femmes, les personnes qui composent le premier décile du revenu équivalent net font partie pour moitié d'un ménage composé de 2 adultes sans enfant (Tableau 31). Viennent ensuite les ménages complexes composés de plus de 2 adultes et les isolés parmi lesquels les femmes sont relativement plus nombreuses que les hommes.

Alors que le premier décile du revenu net individualisé était composé essentiellement d'inactifs, la prise en compte du revenu équivalent net fait diminuer leur proportion dans le premier décile à l'inverse des pensionnés et des travailleurs (Tableau 32). Les femmes restent néanmoins presque pour moitié en inactivité.

La proportion des travailleurs hommes (27%) s'explique par une plus forte présence des indépendants par rapport aux autres déciles (61% des travailleurs environ disposent d'un revenu d'indépendant dans le premier décile, contre 42% dans le 2^{ème} décile et 38% dans le 3^{ème}).

3. ANALYSE DES DÉTERMINANTS DE LA DÉPENDANCE FINANCIÈRE OU DU TAUX DE RISQUE DE PAUVRETÉ INDIVIDUEL

Dans cette partie, nous analysons l'influence de différentes variables sur le taux de dépendance financière. Plusieurs caractéristiques sont étudiées ; le statut par rapport à l'activité, l'âge, l'éducation, le type de ménage, ainsi que la nationalité. Les résultats sont comparés avec les taux de risque de pauvreté « classiques » calculés en appliquant à notre échantillon la définition européenne.

Une analyse probit est menée afin d'isoler les effets propres à chacune des variables.

3.1 Effet du statut d'activité

La littérature relative à la pauvreté indique que le fait d'avoir un emploi diminue la probabilité de se retrouver en situation de pauvreté. À l'inverse, le chômage et la retraite, par les pertes de revenus que ces statuts entraînent, augmentent le risque de pauvreté. La politique européenne d'inclusion sociale est d'ailleurs centrée sur l'accession au marché du travail pour échapper à la pauvreté (Bardone et Guio 2005, Defina 2002, Bicakova 2005, Casey et Yamada 2002).

En ce qui concerne les écarts entre femmes et hommes, l'écart de salaire, le taux d'activité plus faible des femmes et l'importance du temps partiel sont sources de différences de revenus et facteurs explicatifs de risques de pauvreté accrus pour les femmes (Soerensen 2001, Blau et Kahn 1996, Bardasi et Gornick 2007).

L'analyse se base sur les variables (PL070-PL090, ACTSTA, PX050).

Le statut d'activité reflète l'activité de l'individu durant la période de référence. On distingue les travailleurs à temps plein et à temps partiel, les chômeurs, les pensionnés et les autres inactifs (étudiants, personnes au foyer, personnes en incapacité de travailler,...).

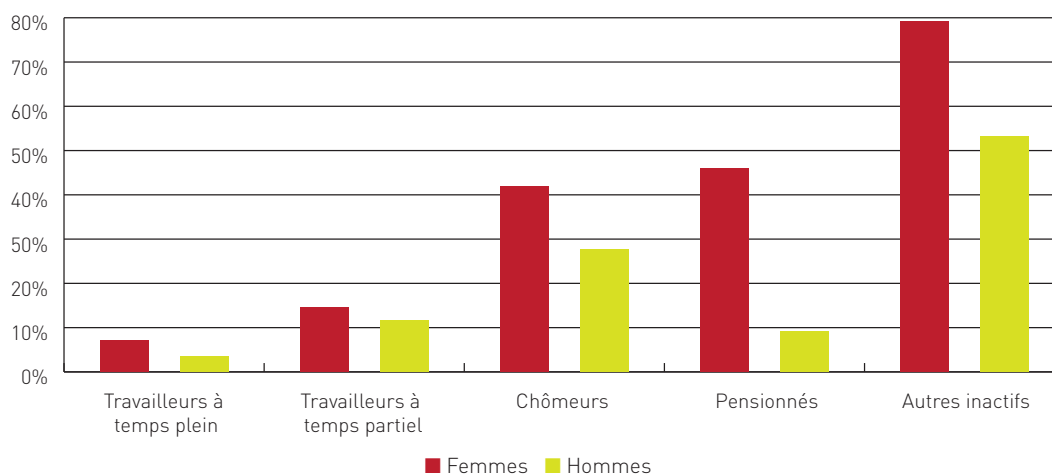
Le taux de dépendance financière varie fortement selon le statut par rapport à l'activité. Cependant, quel que soit le statut par rapport à l'activité, les taux de dépendance financière des femmes sont supérieurs à ceux des hommes (Graphique 12).

Pour les femmes, le taux de dépendance financière est le plus faible pour les travailleuses à temps plein (7%), il double pour les travailleuses à temps partiel (14%), il est de 42% pour les chômeuses, de 46% pour les pensionnées et de 79% pour les autres inactives.

Pour les hommes, les taux sont inférieurs : 4% pour les travailleurs à temps plein, 12% pour les travailleurs à temps partiel, 28% pour les chômeurs, 9% seulement pour les pensionnés et 53% pour les autres inactifs.

Les différences selon le sexe indiquent que le statut de pensionné n'est associé à un risque accru de dépendance financière que pour les femmes. Les carrières incomplètes, le temps partiel, les interruptions de carrière sont autant de pièges posés sous les pas des femmes qui se traduisent par un risque de pauvreté élevé à l'âge de la retraite.

GRAPHIQUE 12 • TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE PAR SEXE ET PAR STATUT D'ACTIVITÉ



Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Les taux de risque de pauvreté européens sont systématiquement inférieurs aux taux BGIA sauf pour les hommes travaillant à temps plein, les hommes au chômage et les hommes pensionnés (Tableau 33). Les taux de risque de pauvreté féminins sont sous-estimés si l'on partage les revenus entre les membres du ménage selon les hypothèses européennes.

TABLEAU 33 • TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE BGIA ET TAUX DE RISQUE DE PAUVRETÉ EUROPÉEN PAR STATUT D'ACTIVITÉ

Statut d'activité	Taux de dépendance financière BGIA		Taux de risque de pauvreté européen	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Travailleurs à temps plein	7%	4%	4%	4%
Travailleurs à temps partiel	14%	12%	4%	8%
Chômeurs	42%	28%	31%	29%
Pensionnés	46%	9%	15%	18%
Autres inactifs	79%	53%	28%	33%

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Analyse probit :

L'analyse par la méthode des probits permet de calculer l'effet marginal du changement d'une caractéristique sur le taux de dépendance financière, toutes autres choses égales par ailleurs. Le Tableau 34 et le Graphique 13 indiquent l'effet sur le taux de dépendance financière si on passe du statut de travailleur à temps plein à un autre statut d'activité. On constate que le fait de n'être plus travailleur à temps plein augmente la probabilité de dépendance financière. Pour les femmes et pour les hommes, la dépendance financière augmente le plus en cas de passage à l'inactivité et au chômage.

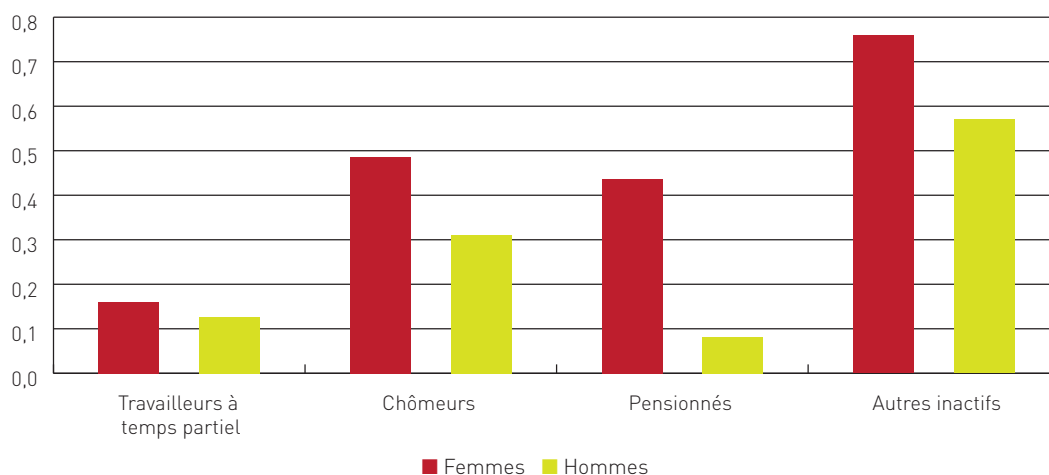
Les effets marginaux sont dans tous les cas supérieurs pour les femmes et l'écart entre femmes et hommes est très important en ce qui concerne les effets du passage au statut de pensionné : le taux de dépendance financière augmente fortement pour les femmes alors que l'effet marginal est faible pour les hommes.

TABLEAU 34 • EFFET MARGINAL DU STATUT D'ACTIVITÉ SUR LE TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE (RÉFÉRENCE = TRAVAIL À TEMPS PLEIN)

Statut d'activité	Effet marginal		
	Femmes	Hommes	Total
Travailleurs à temps plein			
Travailleurs à temps partiel	0,160***	0,126***	0,191***
Chômeurs	0,486***	0,311***	0,459***
Pensionnés	0,437***	0,081***	0,312***
Autres inactifs	0,759***	0,570***	0,760***

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

GRAPHIQUE 13 • EFFET MARGINAL DU STATUT D'ACTIVITÉ SUR LE TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE (RÉFÉRENCE = TRAVAIL À TEMPS PLEIN)



Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

La prise en compte dans l'analyse probit d'autres variables explicatives change l'effet du statut d'activité sur le taux de dépendance financière (Tableau 35). En effet, le statut d'activité peut incorporer des effets qui sont dûs à d'autres caractéristiques telles que l'âge, l'éducation, etc. Si on veut isoler l'effet purement dû au statut d'activité, il faut contrôler pour l'effet des autres caractéristiques.

Le Tableau 35 montre qu'en incluant l'âge, l'effet marginal sur le taux de dépendance financière d'avoir un statut d'activité autre que de travailler à temps plein augmente à quelques exceptions près. Ceci signifie que l'âge a tendance à atténuer l'effet du statut d'activité sur le taux de dépendance financière. L'inclusion de l'âge ne modifie en rien l'effet du statut d'activité pour les chômeuses et les inactives. Par contre, pour les femmes, l'effet d'être pensionnée plutôt que travailleuse à temps plein est fortement atténué en contrôlant pour l'âge. En effet, leur taux de dépendance financière passe de 43,7% à 31,9%.

Une combinaison du statut d'activité et du niveau d'éducation parmi les variables explicatives du taux de dépendance financière, diminue légèrement l'effet d'avoir un autre statut d'activité que le travail à temps plein sur le taux de dépendance financière des femmes mais ne change en rien l'effet du statut d'activité pour les hommes. Ceci signifie que pour les femmes, l'effet du statut d'activité reflète en partie un effet d'éducation. En tenant le niveau d'éducation des femmes constant, l'effet sur leur taux de dépendance financière de ne pas travailler à temps plein diminue.

Le Tableau 35 met en avant moins d'interaction entre l'effet du statut d'activité et celui du type de ménage sur le taux de dépendance financière des individus. En général, en contrôlant pour le type de ménage de l'individu, son taux de dépendance financière augmente légèrement s'il a un statut d'activité autre que le temps plein (à l'exception des travailleuses à temps partiel pour qui le contrôle pour le type de ménage diminue le taux de dépendance financière). Autrement dit, le type de ménage a tendance à cacher partiellement l'effet de ne pas travailler à temps plein sur le taux de dépendance financière.

Il n'y a aucune interaction entre la variable relative au statut d'activité d'un côté et celle précisant sa nationalité de l'autre.

TABLEAU 35 • IMPACT DE L'INCLUSION D'AUTRES VARIABLES SUR L'EFFET MARGINAL DU STATUT D'ACTIVITÉ SUR LE TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE

	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Statut d'activité								
Travailleurs à temps plein								
Travailleurs à temps partiel	0,172***	0,142***	0,132***	0,127***	0,149***	0,120***	0,164***	0,116***
Chômeurs	0,487***	0,378***	0,440***	0,309***	0,555***	0,309***	0,490***	0,302***
Pensionnés	0,319***	0,237***	0,371***	0,081***	0,457***	0,096***	0,445***	0,083***
Autres inactifs	0,751***	0,585***	0,737***	0,569***	0,765***	0,548***	0,760***	0,562***
Classe d'âge								
< 30 ans	0,099***	0,102***						
30-49 ans								
50-59 ans	0,003	-0,035***						
60-65 ans	0,062*	-0,059***						
> 65 ans	0,173***	-0,058***						
Niveau d'éducation								
Enseignement secondaire inférieur			0,175***	0,004				
Enseignement secondaire supérieur			0,149***	0,011				
Enseignement supérieur								
Type de ménage								
Personne seule					-0,208***	0,015		
2 adultes (< 65) sans enfant								
2 adultes [1 est > 65] sans enfant					0,144***	-0,013		
Plus de 2 adultes mais sans enfant					0,086***	0,049***		
Parent seul avec enfant(s)					-0,065**	0,000		
2 adultes, 1 enfant					0,009	-0,002		
2 adultes, 2 enfants					-0,039	-0,020		
2 adultes, 3+ enfants					-0,040	-0,001		
3 adultes ou plus avec enfant(s)					0,128***	0,109***		
Autres					-0,107	0,427***		
Nationalité								
Belges								
Ressortissants non EU							0,367***	0,134***
Ressortissants EU							0,006	0,030

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

3.2 Effet de l'âge

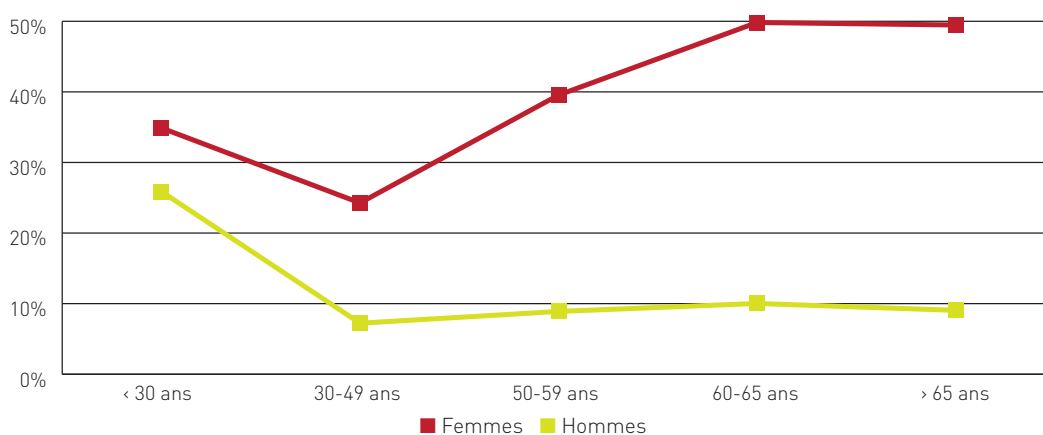
Le lien entre âge et pauvreté est lié à l'évolution de la carrière professionnelle : les jeunes qui entrent sur le marché du travail n'ont pas d'expérience et leurs salaires sont moins élevés. L'accumulation d'expériences professionnelles se traduit par une hausse des salaires. Cet effet se renverse au moment de la retraite, où les pensions perçues sont généralement inférieures aux salaires antérieurs. La dépendance financière en fonction de l'âge devrait donc avoir la forme d'une courbe en U.

Les différences entre les femmes et les hommes sont à nouveau expliquées par les écarts de carrière : les interruptions de travail et le travail à temps partiel affectent la progression professionnelle des femmes, qui sont par ailleurs aussi victimes de ségrégations verticales fortes en cas de carrières continues à plein temps.

Quel que soit le groupe d'âge, la dépendance financière est plus élevée pour les femmes et l'écart augmente avec l'âge (Graphique 14).

Pour les hommes, le profil de la courbe est plus un L qu'un U : la retraite n'entraîne pas de hausse de la probabilité de dépendance financière. Le profil est très différent pour les femmes, où le taux de dépendance augmente fortement au-delà de 50 ans et plus encore de 60 ans.

GRAPHIQUE 14 • TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE ET ÂGE



Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

TABLEAU 36 • TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE BGIA ET TAUX DE RISQUE DE PAUVRETÉ EUROPÉEN SELON L'ÂGE

Âge	Taux de dépendance financière BGIA		Taux de risque de pauvreté européen	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
< 30 ans	35%	26%	12%	11%
30-49 ans	24%	7%	11%	8%
50-59 ans	40%	9%	12%	10%
60-65 ans	50%	10%	15%	15%
> 65 ans	49%	9%	24%	20%

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

La comparaison avec le taux de risque de pauvreté européen indique à nouveau une sous-estimation systématique des risques encourus par les femmes (Tableau 36).

Analyse probit :

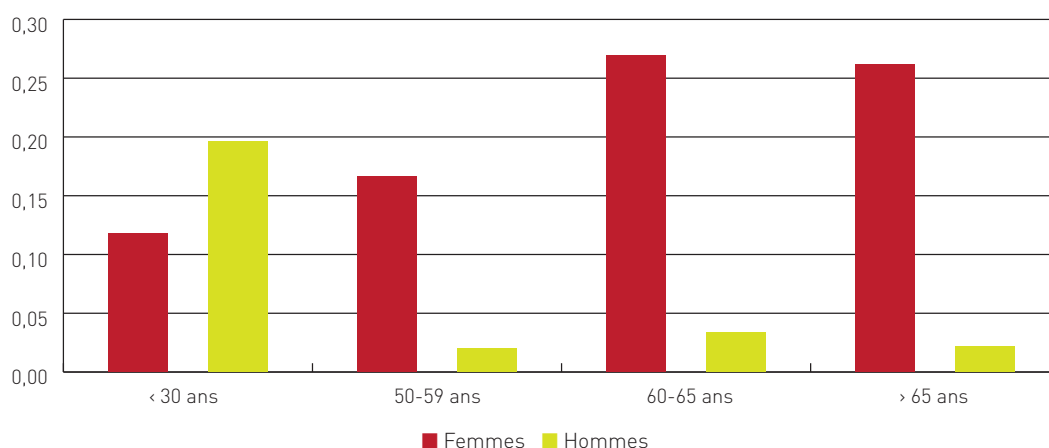
TABLEAU 37 • EFFET MARGINAL DE L'ÂGE SUR LE TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE (RÉFÉRENCE = 30-49 ANS)

Âge	Effet marginal		
	Femmes	Hommes	Total
< 30 ans	0,118***	0,196***	0,168***
30-49 ans			
50-59 ans	0,166***	0,020	0,098***
60-35 ans	0,269***	0,034*	0,159***
> 65 ans	0,262***	0,022	0,182***

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Le Tableau 37 et le Graphique 15 illustrent comment le taux de dépendance financière des femmes et des hommes évolue en fonction de leur âge. Par rapport aux 30-49 ans, les hommes plus jeunes et les femmes plus âgées ont un risque accru de dépendance financière. On remarque que l'effet n'est pas significatif pour les hommes de 50-59 ans et pour les plus de 65 ans. La dépendance financière des femmes augmente lorsqu'elles atteignent l'âge de la prépension et de la pension.

GRAPHIQUE 15 • EFFET MARGINAL DE L'ÂGE SUR LE TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE (RÉFÉRENCE = 30-49 ANS)



Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

TABLEAU 38 • IMPACT DE L'INCLUSION D'AUTRES VARIABLES SUR L'EFFET MARGINAL DE L'ÂGE SUR LE TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE

	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Âge								
< 30 ans	0,099***	0,102***	0,162***	0,198***	0,069***	0,139***	0,110***	0,195***
30-49 ans								
50-59 ans	0,003	-0,035***	0,123***	0,012	0,117***	-0,007	0,171***	0,023*
60-65 ans	0,062*	-0,059***	0,204***	0,020	0,194***	0,008	0,277***	0,040**
> 65 ans	0,173***	-0,058***	0,160***	0,002	0,231***	0,002	0,275***	0,030**
Statut d'activité								
Travailleurs à temps plein								
Travailleurs à temps partiel	0,172***	0,142***						
Chômeurs	0,487***	0,378***						
Pensionnés	0,319***	0,237***						
Autres inactifs	0,751***	0,585***						
Niveau d'éducation								
Enseignement secondaire inférieur			0,089***	0,039***				
Enseignement secondaire supérieur			0,215***	0,029***				
Enseignement supérieur								
Type de ménage								
Personne seule					-0,242***	0,027*		
2 adultes (< 65) sans enfant								
2 adultes (1 est > 65) sans enfant					0,148***	-0,009		
Plus de 2 adultes mais sans enfant					0,062**	0,032**		
Parent seul avec enfant(s)					-0,330***	-0,080**		
2 adultes, 1 enfant					-0,059**	-0,041**		
2 adultes, 2 enfants					-0,086***	-0,057***		
2 adultes, 3+ enfants					-0,040	-0,037*		
3 adultes ou plus avec enfant(s)					0,085**	0,074***		
Autres					-0,091	0,337**		
Nationalité								
Belges								
Ressortissants non EU							0,416***	0,231***
Ressortissants EU							0,090***	0,045**

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Lorsqu'on tient compte du statut d'activité, on remarque d'importants changements dans les effets marginaux (deuxième colonne du Tableau 38). Pour les femmes entre 50 et 65 ans, l'effet diminue fortement et perd de sa significativité. C'est donc le statut d'activité et non l'âge qui explique l'écart entre les taux de dépendance des femmes de 50-65 ans et celles de 30-49 ans. Pour les femmes de plus de 65 ans, l'effet de l'âge reste significatif mais il diminue si l'on contrôle pour le statut d'activité, il passe de 26,2 points de pourcentages à 17,3.

Pour les hommes, on constate également des modifications importantes. Pour les moins de 30 ans, l'effet diminue, passant de 19,6 à 10,2. Pour les 50 ans et plus, la diminution de l'effet est telle que les effets marginaux deviennent négatifs et gagnent en significativité. Autrement dit, si l'on contrôle pour le statut d'activité, le fait d'avoir 50 ans ou plus diminue la probabilité de dépendance.

L'effet de l'âge n'est pas altéré par l'inclusion du niveau d'éducation pour les hommes (troisième colonne du Tableau 38). Par contre, pour les femmes, l'effet marginal sur la probabilité de dépendance financière des moins de 30 ans augmente de 11,8 à 16,2 points de pourcentage alors que celui des plus de 65 ans diminue. Ceci signifie qu'une partie de l'effet de l'âge est due à des différences d'éducation.

Si l'on étudie l'âge et le type de ménage de manière parallèle, on remarque également des modifications (quatrième colonne du Tableau 38). La probabilité de dépendance des hommes de moins de 30 ans diminue et devient non significative. Elle devient quasiment nulle pour les hommes de 50 ans et plus. Les probabilités de dépendance financière des femmes diminuent dans toutes les classes d'âge mais particulièrement pour les plus jeunes.

3.3 Effet de l'éducation

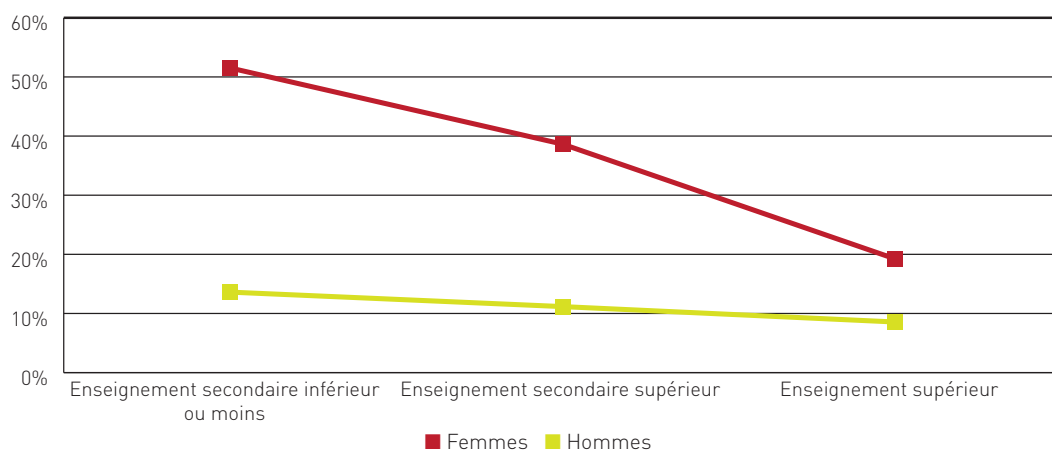
C'est par son effet sur les salaires et la carrière que l'éducation affecte la probabilité de se retrouver en situation de risque de pauvreté : plus le niveau d'éducation est élevé, plus le salaire et les possibilités de carrière sont importants.

Quel que soit le niveau d'éducation, la dépendance financière est plus élevée pour les femmes que pour les hommes (Graphique 16).

Pour les hommes, le taux de dépendance financière varie de 9% à 14% alors que pour les femmes, il est de 52% pour celles qui ont au maximum achevé le secondaire inférieur, de 39% pour le secondaire supérieur et de 19% pour l'enseignement supérieur (Tableau 39).

Les profils sont donc extrêmement sexués : les hommes exercent une activité professionnelle quel que soit leur niveau d'éducation alors que pour les femmes, la participation au marché du travail est l'apanage des plus instruites.

GRAPHIQUE 16 • TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE ET ÉDUCATION



Source : SILC-Belgique 2006

TABLEAU 39 • TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE BGIA ET TAUX DE RISQUE DE PAUVRETÉ EUROPÉEN SELON LE NIVEAU D'ÉDUCATION

Niveau d'éducation	Taux de dépendance financière BGIA		Taux de risque de pauvreté européen	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Enseignement secondaire inférieur ou moins	52%	14%	24%	20%
Enseignement secondaire supérieur	39%	11%	13%	11%
Enseignement supérieur	19%	9%	6%	6%

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

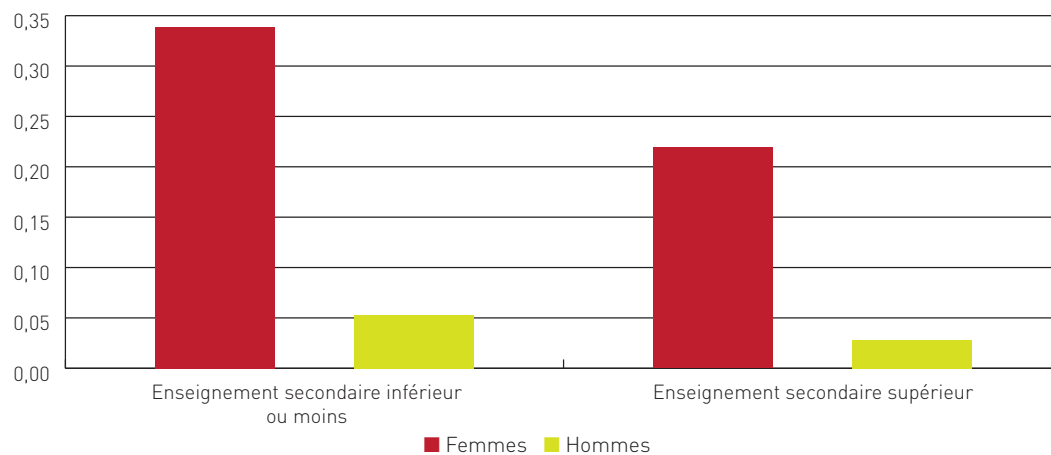
Analyse probit :

TABLEAU 40 • EFFET MARGINAL DE L'ÉDUCATION SUR LA DÉPENDANCE FINANCIÈRE (RÉFÉRENCE = ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR)

Niveau d'éducation	Effet marginal		
	Femmes	Hommes	Total
Enseignement secondaire inférieur ou moins	0,339***	0,053***	0,223***
Enseignement secondaire supérieur	0,219***	0,028**	0,124***
Enseignement supérieur			

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

GRAPHIQUE 17 • EFFET MARGINAL DE L'ÉDUCATION SUR LA DÉPENDANCE FINANCIÈRE (RÉFÉRENCE = ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR)



Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Posséder un diplôme inférieur à celui de l'enseignement supérieur augmente la probabilité de dépendance financière de manière significative, tant pour les hommes que pour les femmes (Tableau 40 et Graphique 17). L'effet est toutefois nettement plus important pour les femmes que pour les hommes.

TABLEAU 41 • IMPACT DE L'INCLUSION D'AUTRES VARIABLES SUR L'EFFET MARGINAL DE L'ÉDUCATION SUR LE TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE

	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Niveau d'éducation								
Enseignement secondaire inférieur	0,175***	0,000	0,089***	0,039***	0,326***	0,047***	0,348***	0,054***
Enseignement secondaire supérieur	0,149***	0,000	0,215***	0,029***	0,208***	0,024**	0,031***	0,000
Enseignement supérieur								
Statut d'activité								
Travailleurs à temps plein								
Travailleurs à temps partiel	0,132***	0,127***						
Chômeurs	0,440***	0,309***						
Pensionnés	0,371***	0,081***						
Autres inactifs	0,737***	0,569***						
Groupe d'âge								
< 30 ans			0,162***	0,198***				
30-49 ans								
50-59 ans			0,123***	0,012				
60-65 ans			0,204***	0,020				
> 65 ans			0,160***	0,002				
Type de ménage								
Personne seule					-0,220***	0,016		
2 adultes (< 65) sans enfant								
2 adultes (1 est > 65) sans enfant					0,211***	-0,036**		
Plus de 2 adultes mais sans enfant					0,078***	0,044***		
Parent seul avec enfant(s)					-0,337***	-0,088**		
2 adultes, 1 enfant					-0,084***	-0,045***		
2 adultes, 2 enfants					-0,108***	-0,067***		
2 adultes, 3+ enfants					-0,059*	-0,052***		
3 adultes ou plus avec enfant(s)					0,078**	0,106***		
Autres					-0,047	0,282**		
Nationalité								
Belges								
Ressortissants non EU							0,415***	0,255***
Ressortissants EU							0,088**	0,036*

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

L'inclusion d'autres caractéristiques modifie fortement l'effet du niveau d'éducation des individus sur leur taux de dépendance financière (Tableau 41). Lorsqu'on contrôle pour le statut d'activité, l'effet marginal de l'éducation sur le taux de dépendance financière diminue considérablement pour les femmes. Pour un même statut d'activité, une femme qui n'a pas de diplôme verra sa probabilité de dépendance financière augmenter de 17,5 points de pourcentage par rapport à une femme qui possède un diplôme de l'enseignement supérieur. Alors que si l'on ne tient pas compte du statut d'activité, l'effet du niveau d'éducation était beaucoup plus fort. En effet, une femme qui n'a pas de diplôme verrait sa probabilité de dépendance financière augmenter de 33,9 points de pourcentage par rapport à une femme qui possède un diplôme de l'enseignement supérieur. L'effet pour les hommes est également remarquable puisque le fait d'avoir un diplôme n'a plus d'incidence sur la dépendance financière lorsqu'on contrôle pour le statut d'activité.

Lorsqu'on contrôle pour l'âge, l'effet sur l'augmentation de la probabilité de dépendance diminue sensiblement pour les femmes faiblement éduquées (passant de 33,9 points de pourcentage à 8,9). Pour les autres catégories, contrôler pour l'âge, le type de ménage, la santé ou la propriété n'a pas beaucoup d'impact sur l'effet marginal de l'éducation sur la dépendance financière.

3.4 Effet du type de ménage

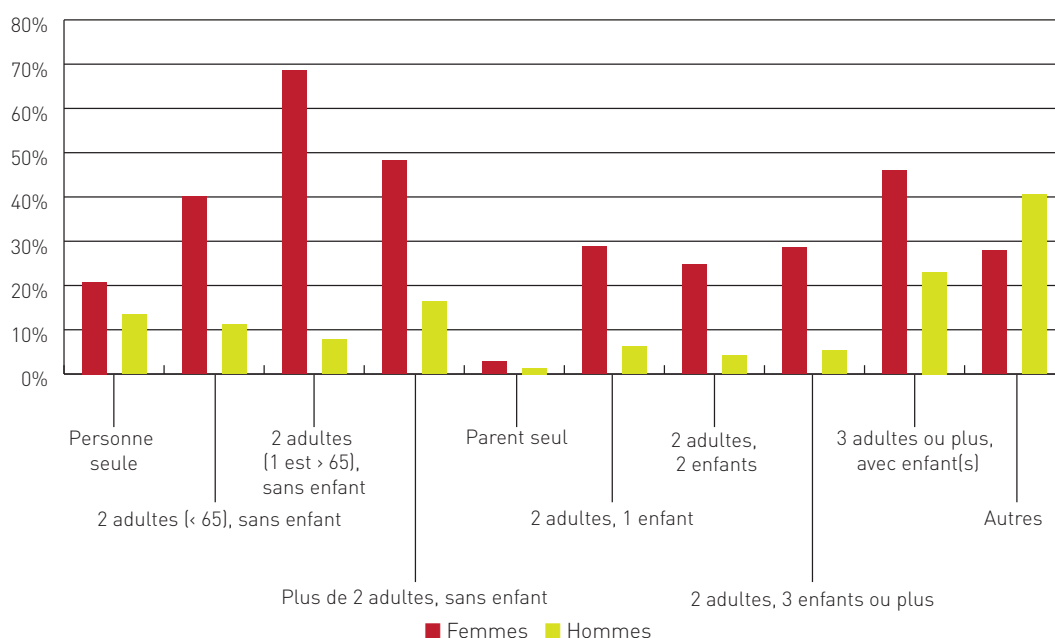
Le fait de vivre en couple a un impact sur les revenus. Cooke (2001) écrit que le fait de vivre en couple tend à diminuer la participation des femmes au marché du travail, surtout si le nombre d'enfants dans le ménage est important. Maron et Meulders (2008) ont montré les effets négatifs de la maternité sur l'emploi des femmes. Plus le ménage comporte d'enfants, plus les inégalités de revenu entre les parents risquent d'être importantes (voir également Brandolini et D'Alessio 2001).

La variable utilisée reprend les informations disponibles dans la variable « Household type » de SILC. Elle se divise en plusieurs sous-catégories :

- Personne seule
- Deux adultes de moins de 65 ans, sans enfant à charge
- Deux adultes dont au moins un a plus de 65 ans, sans enfant à charge
- Plus de deux adultes mais sans enfant
- Parent seul avec enfant
- Deux adultes, 1 enfant
- Deux adultes, 2 enfants
- Deux adultes, 3 enfants ou plus
- Trois adultes ou plus avec enfant(s)
- Autres

Les taux de dépendance financière des femmes sont supérieurs à ceux des hommes dans tous les types de ménages sauf dans la catégorie « Autres » qui n'est pas représentative (Graphique 18 et Tableau 42). Les taux de dépendance les plus élevés concernent les femmes en couple, avec ou sans enfant(s), ainsi que les femmes vivant dans des ménages de plus de deux adultes. Pour les hommes, la probabilité de dépendance est plus élevée pour les individus appartenant à des ménages de plus de deux adultes.

GRAPHIQUE 18 • TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE PAR SEXE ET PAR TYPE DE MÉNAGE



Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

TABLEAU 42 • TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE BGIA ET TAUX DE RISQUE DE PAUVRETÉ EUROPÉEN PAR TYPE DE MÉNAGE

Type de ménage	Taux de dépendance financière BGIA		Taux de risque de pauvreté européen	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Personne seule	21%	13%	26%	17%
Deux adultes (< 65 ans) sans enfant	40%	11%	9%	8%
Deux adultes (dont 1 > 65 ans) sans enfant	69%	8%	20%	21%
Plus de 2 adultes sans enfant	48%	16%	7%	8%
Parent isolé	3%	1%	29%	12%
2 adultes, 1 enfant	29%	6%	8%	7%
2 adultes, 2 enfants	25%	4%	7%	6%
2 adultes, 3 enfants ou plus	29%	5%	13%	10%
3 adultes ou plus, avec enfant(s)	46%	23%	8%	10%
Autres	28%	40%	32%	29%

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Les différences sont très importantes entre les taux de dépendance et les taux de risque de pauvreté. En supposant un partage égal des ressources et en recourant à l'échelle d'équivalence OCDE modifiée, on voit que les types de « ménages pauvres » ne sont pas les mêmes que si on se place au niveau des individus. Les chiffres européens montrent que les personnes touchées par des taux de risque de pauvreté importants sont ceux qui vivent dans des ménages d'une personne avec et sans

enfant(s) ainsi que dans des ménages composés de personnes âgées, que ce soit pour les hommes ou pour les femmes. À l'inverse, le calcul de risque de pauvreté individuel indique des différences très importantes selon le sexe. Les femmes qui connaissent des taux de dépendance financière élevés vivent dans des ménages de deux personnes sans enfant (principalement des ménages avec personnes âgées) et dans les ménages de trois adultes ou plus. Les hommes pauvres vivent principalement dans des ménages atypiques (trois adultes ou plus et autres).

Il est également important de noter que le revenu des parents est plus élevé lorsqu'on ne recourt pas à l'utilisation de l'échelle d'équivalence OCDE modifiée, puisqu'on compte des revenus supplémentaires (allocations familiales, primes de naissance, etc.) sans tenir compte des coûts liés aux enfants.

Analyse probit :

Pour les femmes, le fait de vivre seule et sans enfant plutôt que dans un ménage de deux adultes sans enfant diminue la probabilité de dépendance de 18,6 points de pourcentage alors que pour un homme, l'effet est nul et non significatif (Tableau 43 et Graphique 19). Vivre seul avec enfants diminue la probabilité de dépendance des femmes (-34,4 points de pourcentage) et des hommes (-8,9 points de pourcentage).

Vivre en couple dans un « ménage âgé » (un ménage où au moins un des deux adultes est âgé de plus de 65 ans) plutôt que dans un « ménage jeune » augmente la probabilité de dépendance des femmes de 28,1 points de pourcentage et diminue celle des hommes de 3,1 points de pourcentage.

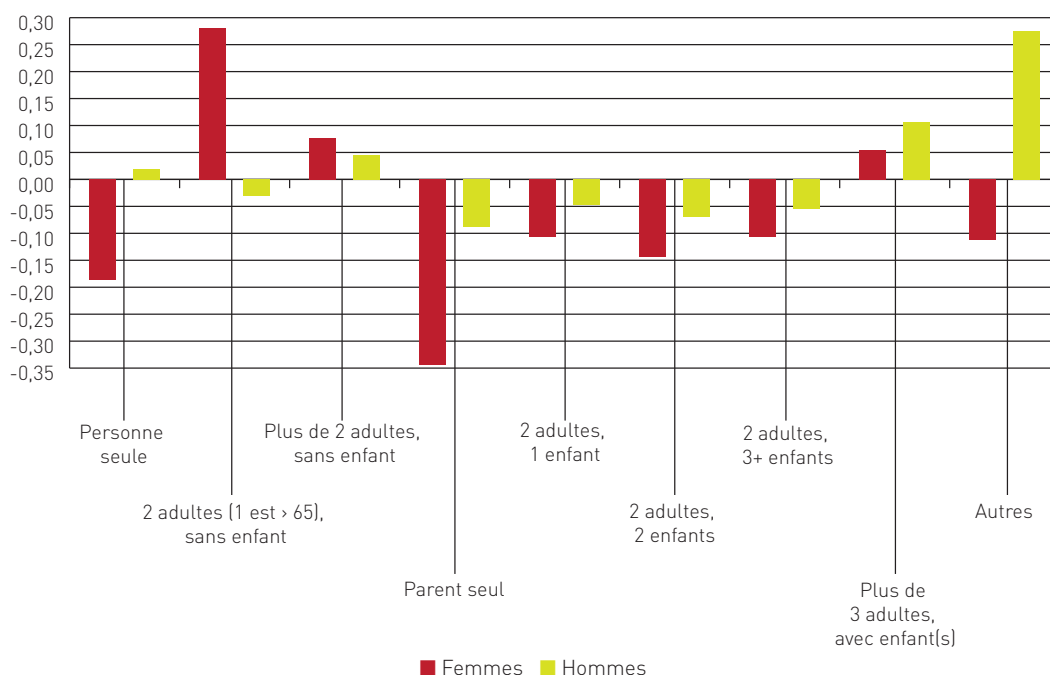
Avoir un enfant tend à diminuer la probabilité de dépendance des hommes et des femmes. Le fait d'avoir un, deux ou trois enfant(s) va diminuer la probabilité de dépendance des hommes de 4,8 ; 6,9 et 5,5 points de pourcentage alors que l'effet est un peu plus fort chez les femmes : 10,6 ; 14,4 et 10,7 points de pourcentage.

TABLEAU 43 • EFFET MARGINAL DU TYPE DE MÉNAGE SUR LA DÉPENDANCE FINANCIÈRE (RÉFÉRENCE = MÉNAGES DE DEUX ADULTES (< 65 ANS) SANS ENFANT)

Type de ménage	Effet marginal		
	Femmes	Hommes	Total
Personne seule	-0,186***	0,019	-0,079
2 adultes (< 65) sans enfant			
2 adultes (dont 1 > 65) sans enfant	0,281***	-0,031**	0,114***
Plus de 2 adultes sans enfant	0,077***	0,045***	0,052***
Parent isolé	-0,344***	-0,089**	-0,212***
2 adultes, 1 enfant	-0,106***	-0,048***	-0,076***
2 adultes, 2 enfants	-0,144***	-0,069***	-0,104***
2 adultes, 3+ enfants	-0,107***	-0,055***	-0,081***
3 adultes ou plus avec enfant(s)	0,055*	0,106***	0,078***
Autres	-0,112	0,276**	0,083

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

GRAPHIQUE 19 • EFFET MARGINAL DU TYPE DE MÉNAGE SUR LA DÉPENDANCE FINANCIÈRE (RÉFÉRENCE = MÉNAGES DE DEUX ADULTES (< 65 ANS) SANS ENFANT)



Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

TABLEAU 44 • IMPACT DE L'INCLUSION D'AUTRES VARIABLES SUR L'EFFET MARGINAL DU TYPE DE MÉNAGE SUR LE TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE

	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Type de ménage								
Personne seule	-0,208***	0,020	-0,242***	0,027*	-0,220***	0,016	-0,183***	0,018
2 adultes (< 65) sans enfant								
2 adultes (1 est > 65) sans enfant	0,144***	-0,010	0,148***	-0,010	0,211***	-0,036**	0,291***	-0,026*
Plus de 2 adultes mais sans enfant	0,086***	0,049***	0,062**	0,032**	0,078***	0,044***	0,085***	0,051***
Parent seul avec enfant(s)	-0,065**	0,000	-0,330***	-0,08**	-0,337***	-0,088**	-0,343***	-0,088**
2 adultes, 1 enfants	0,010	0,000	-0,059**	-0,041**	-0,084***	-0,045***	-0,112***	-0,052***
2 adultes, 2 enfants	-0,040	-0,020	-0,086***	-0,057***	-0,108***	-0,067***	-0,145***	-0,067***
2 adultes, 3+ enfants	-0,040	0,000	-0,040	-0,037*	-0,059*	-0,052***	-0,111***	-0,053***
3 adultes ou plus avec enfant(s)	0,128***	0,109***	0,085**	0,074***	0,078**	0,106***	0,056*	0,108***
Autres	-0,110	0,427***	-0,090	0,337**	-0,047	0,282**	-0,114	0,283**

(suite)

	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Statut d'activité								
Travailleurs à temps plein								
Travailleurs à temps partiel	0,149***	0,120***						
Chômeurs	0,555***	0,309***						
Pensionnés	0,457***	0,096***						
Autres inactifs	0,765***	0,548***						
Groupe d'âge								
< 30 ans			0,069***	0,139***				
30-49 ans			0,000	0,000				
50-59 ans			0,117***	-0,007				
60-65 ans			0,194***	0,008				
> 65 ans			0,231***	0,002				
Niveau d'éducation								
Enseignement secondaire inférieur					0,326***	0,047***		
Enseignement secondaire supérieur					0,208***	0,024**		
Enseignement supérieur								
Nationalité								
Belges								
Ressortissants non EU							0,407***	0,266***
Ressortissants EU							0,109***	0,038*

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Contrôler pour le statut d'activité diminue à la fois les effets marginaux du type de ménage sur la dépendance financière et leur significativité (deuxième colonne du Tableau 44). En d'autres termes, la dépendance financière des femmes est déterminée par leur statut d'activité plutôt que par le nombre d'enfants qu'elles ont à charge. Le même raisonnement s'applique aux hommes mais de façon moins marquée.

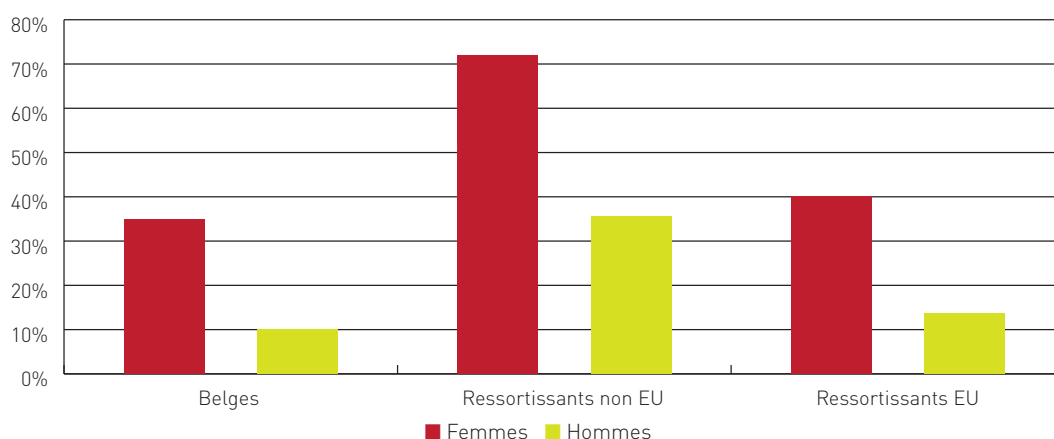
Contrôler pour l'âge ne modifie que légèrement l'effet du type de ménage des femmes sur leur taux de dépendance financière (troisième colonne du Tableau 44). Avoir trois enfants n'est plus significatif pour les femmes. Pour les hommes, vivre dans un « ménage âgé » plutôt que dans un « ménage jeune » n'a plus d'effet sur leur taux de dépendance financière.

L'inclusion de l'éducation et de la nationalité ne change pas, de manière importante, les effets marginaux liés au type de ménage.

3.5 Effet de la nationalité

Cette analyse se fonde sur la variable PB220A qui distingue les Belges, les ressortissants d'un autre pays membre de l'UE et les ressortissants de pays extérieurs à l'UE.

GRAPHIQUE 20 • TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE SELON LA NATIONALITÉ



Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Tant pour les hommes que pour les femmes, les taux de dépendance financière sont nettement supérieurs pour les ressortissants de pays extérieurs à l'Union européenne (71% contre 37% pour les femmes, 34% contre 11% pour les hommes) (Graphique 20). Les Belges sont aussi moins susceptibles d'être en situation de dépendance financière que les ressortissants d'autres pays membres de l'Union européenne, mais les écarts sont plus faibles.

Selon cette caractéristique aussi, les taux de dépendance financière des femmes sont dans tous les cas supérieurs à ceux des hommes. Les écarts entre femmes et hommes sont à nouveau plus élevés que ceux calculés selon la méthode européenne (Tableau 45).

TABLEAU 45 • TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE BGIA ET TAUX DE RISQUE DE PAUVRETÉ EUROPÉEN SELON LA NATIONALITÉ

Nationalité	Taux de dépendance financière BGIA		Taux de risque de pauvreté européen	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Belges	37%	11%	14%	11%
Ressortissants non EU	71%	34%	43%	41%
Ressortissants EU	42%	13%	20%	13%

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

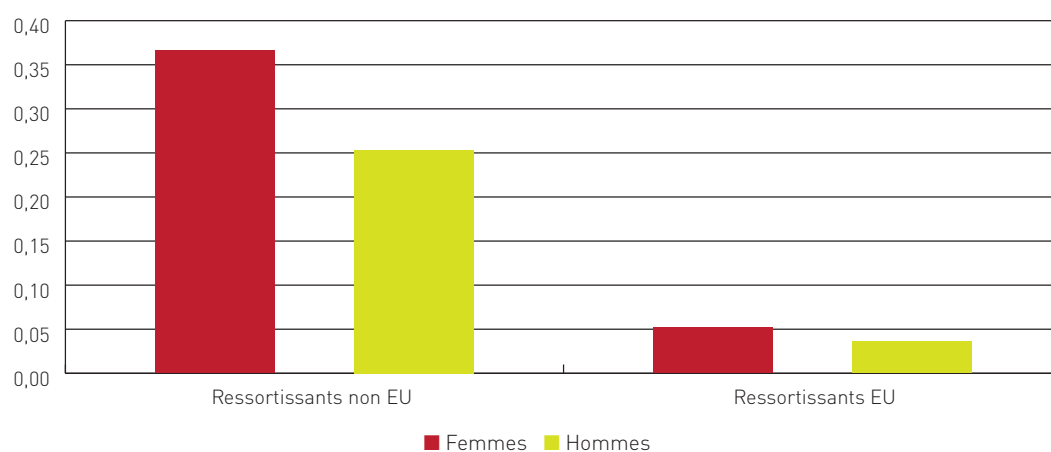
Analyse probit :

TABLEAU 46 • EFFET MARGINAL DE LA NATIONALITÉ SUR LE TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE (RÉFÉRENCE = BELGES)

Nationalité	Effet marginal		
	Femmes	Hommes	Total
Belges			
Ressortissants non EU	0,366***	0,253***	0,289***
Ressortissants EU	0,052	0,036*	0,038*

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

GRAPHIQUE 21 • EFFET MARGINAL DE LA NATIONALITÉ SUR LE TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE (RÉFÉRENCE = BELGES)



Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

L'effet sur l'augmentation de la dépendance financière est très élevé pour les ressortissants de pays extérieurs à l'UE, d'autant plus pour les femmes que pour les hommes (Tableau 46 et Graphique 21). L'augmentation est faible pour les ressortissants d'autres pays membres de l'UE.

TABLEAU 47 • IMPACT DE L'INCLUSION D'AUTRES VARIABLES SUR L'EFFET MARGINAL DE LA NATIONALITÉ SUR LE TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE

	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Nationalité								
Belges								
Ressortissants non EU	0,367***	0,134***	0,416***	0,231***	0,415***	0,255***	0,407***	0,266***
Ressortissants EU	0,010	0,030	0,090***	0,045**	0,088**	0,036*	0,109***	0,038*
Statut d'activité								
Travailleurs à temps plein								
Travailleurs à temps partiel	0,164***	0,116***						
Chômeurs	0,490***	0,302***						
Pensionnés	0,445***	0,083***						
Autres inactifs	0,760***	0,562***						
Âge								
< 30 ans			0,069***	0,139***				
30-49 ans								
50-59 ans			0,117***	-0,010				
60-65 ans			0,194***	0,010				
> 65 ans			0,231***	0,000				
Niveau d'éducation								
Enseignement secondaire inférieur					0,348***	0,054***		
Enseignement secondaire supérieur					0,031***	0,000		
Enseignement supérieur								
Type de ménage								
Personne seule							-0,183***	0,018
2 adultes (< 65 ans) sans enfant								
2 adultes (1 est > 65 ans) sans enfant							0,291***	-0,026*
Plus de 2 adultes mais sans enfant							0,085***	0,051***
Parent seul avec enfant(s)							-0,343***	-0,088**
2 adultes, 1 enfant							-0,112***	-0,052***
2 adultes, 2 enfants							-0,145***	-0,067***
2 adultes, 3+ enfants							-0,111***	-0,053***
3 adultes ou plus avec enfant(s)							0,056*	0,108***
Autres							-0,114	0,283**

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Le contrôle pour le statut d'activité ne modifie pas l'écart entre les probabilités de dépendance financière des femmes belges et des femmes ressortissantes de pays extérieurs à l'UE mais il réduit l'écart entre hommes belges et hommes ressortissants de pays extérieurs à l'UE (deuxième colonne du Tableau 47). Par contre, en tenant l'éducation constante, l'effet sur l'augmentation de la probabilité de dépendance financière augmente indiquant que l'effet négatif de la nationalité pour les femmes ressortissantes de pays extérieurs à l'UE est réduit par leur niveau d'éducation (troisième colonne du Tableau 47). Les résultats vont dans le même sens quand on contrôle pour l'âge ou pour le type de ménage (quatrième et cinquième colonnes du Tableau 47).

3.6 Effet net des différentes caractéristiques

TABLEAU 48 • EFFET MARGINAL DU SEXE SUR LE TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE (RÉFÉRENCE = FEMMES)

Sexe	Effet marginal
	Total
Femmes	
Hommes	-0,248***
Hommes (contrôle)	-0,185***

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Toutes autres choses étant égales, c'est-à-dire pour des personnes ayant le même statut par rapport à l'activité, appartenant au même groupe d'âge, ayant le même niveau d'éducation, faisant partie d'un ménage du même type, le fait d'être un homme diminue la probabilité de dépendance financière de 18,5% (Tableau 48). Par contre, si l'on compare les hommes et les femmes sans contrôler pour les autres variables explicatives, le fait d'être un homme diminue la probabilité de dépendance financière de 24,8%.

Le **statut d'activité** reste la caractéristique qui influence le plus le taux de dépendance financière (Tableau 49). On constate que travailler à temps plein est le meilleur moyen d'éviter la dépendance financière.

Le fait de travailler à temps partiel augmente la probabilité de dépendance de 13,5 points de pourcentages pour les femmes et de 12,8 pour les hommes (toutes autres choses étant égales). Tant pour les femmes que pour les hommes, c'est l'inactivité qui est associée à la plus forte dépendance financière. L'effet du chômage et de la retraite est beaucoup plus marqué pour les femmes que pour les hommes dont les caractéristiques sont équivalentes, c'est à ce niveau que se marquent les effets de la non-individualisation des droits sociaux et des carrières discontinues et à temps partiel.

Les effets marginaux de **l'âge** sont gommés par le contrôle pour les autres caractéristiques (Tableau 49). Ceci signifie que c'est le fait d'être pensionnée pour une femme qui augmente sa probabilité de dépendance financière indépendamment de son âge. Il reste un effet significatif de l'âge pour les jeunes mais il est fort atténué.

Toutes autres caractéristiques égales par ailleurs, l'effet d'un faible niveau **d'éducation** entraîne pour les femmes uniquement une hausse significative des risques de dépendance financière (Tableau 49). En d'autres termes, le revenu des femmes est beaucoup plus sensible au niveau d'éducation, qui influence aussi leur taux d'activité.

En ce qui concerne les différents **types de ménages**, le contrôle pour les différentes caractéristiques individuelles change fortement les résultats (Tableau 49). Pour les hommes comme chez les femmes, on constate une forte baisse de la significativité des effets marginaux. Pour les femmes, le fait de vivre dans un ménage composé d'une personne tend à diminuer le taux de dépendance financière alors que vivre dans un ménage de trois adultes ou plus tend à l'augmenter. Pour les hommes, les effets marginaux sont plus faibles, le type de ménage influence moins le taux de dépendance financière.

Enfin, l'analyse de la **nationalité** des individus est également intéressante (Tableau 49). Pour les femmes, on constate qu'avoir la nationalité d'un pays de l'Union européenne n'a pas d'impact significatif sur le taux de dépendance financière en comparaison avec les femmes Belges. Pour les hommes, cela a pour effet d'augmenter légèrement le taux de dépendance financière. Par contre, être ressortissant d'un pays qui n'est pas membre de l'Union européenne augmente la probabilité de dépendance de 11,1 points de pourcentages pour les hommes et de 39,6 points de pourcentages pour les femmes. Contrôler pour les autres variables tend à diminuer l'effet de la nationalité pour les hommes alors qu'il augmente pour les femmes.

TABLEAU 49 • IMPACT DE L'INCLUSION D'AUTRES VARIABLES SUR LE TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE

	Effet marginal contrôlé		Effet marginal sans contrôle	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Statut d'activité				
Travailleurs à temps plein				
Travailleurs à temps partiel	0,135***	0,128***	0,160***	0,126***
Chômeurs	0,530***	0,354***	0,486***	0,311***
Pensionnés	0,374***	0,216***	0,437***	0,081***
Autres inactifs	0,750***	0,552***	0,759***	0,570***
Âge				
< 30 ans	0,062**	0,073***	0,118***	0,196***
30-49 ans				
50-59 ans	-0,057**	-0,042***	0,166***	0,020
60-65 ans	-0,050	-0,057***	0,269***	0,034*
> 65 ans	0,080	-0,054***	0,262***	0,022
Niveau d'éducation				
Enseignement secondaire inférieur	0,200***	0,020	0,339***	0,053***
Enseignement secondaire supérieur	0,158***	0,010	0,219***	0,028**
Enseignement supérieur				
Type de ménage				
Personne seule	-0,236***	0,000	-0,186***	0,000
2 adultes (< 65) sans enfant				
2 adultes (1 est > 65) sans enfant	0,092**	-0,010	0,281***	-0,031***
Plus de 2 adultes mais sans enfant	0,077**	0,029**	0,077***	0,045***
Parent seul avec enfant(s)	-0,320***	-0,064**	-0,344***	-0,089***
2 adultes, 1 enfant	-0,020	-0,020	-0,106***	-0,048***
2 adultes, 2 enfants	-0,050	-0,029**	-0,144***	-0,069***
2 adultes, 3 ou plus enfants	-0,040	-0,010	-0,107***	-0,055***
3 adultes ou plus avec enfant(s)	0,110***	0,058***	0,055*	0,106***
Autres	-0,070	0,479***	0,000	0,276**
Nationalité				
Belges				
Ressortissants non EU	0,396***	0,111***	0,366***	0,253***
Ressortissants EU	0,043	0,035*	0,052	0,036*

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

4. CONCLUSION

La première partie de l'étude qui porte sur l'analyse des écarts de revenus individuels entre femmes et hommes met en évidence les inégalités fortes qui caractérisent la distribution des revenus entre femmes et hommes : en moyenne, le revenu individuel net des femmes est inférieur de 38% à celui des hommes en 2006. Toutes les composantes des revenus ramenées au nombre de bénéficiaires sont inférieures pour les femmes :

- Les revenus du travail sont en moyenne inférieurs de 28% et l'analyse des composantes montre que l'écart observé au niveau du salaire de base est accru par les différentes formes de salaires indirects.
- Les transferts de l'État ne corrigent en rien les inégalités puisqu'en moyenne ils sont de 25% inférieurs pour les femmes, -34% pour les pensions, -31% pour le chômage, inégalités engendrées par la non-individualisation des droits et les carrières discontinues et à temps partiel des femmes.

L'analyse des revenus individuels nets par décile complète ce tableau :

- Les femmes composent 83% du premier décile, elles ne sont plus que 23% dans le dixième décile.
- L'effet de l'âge est très différent selon le sexe. Si les hommes de 35 à 65 ans se retrouvent principalement dans les derniers déciles, les femmes du même groupe d'âge à l'inverse se retrouvent surtout dans les premiers déciles. La situation est particulièrement problématique pour les femmes les plus âgées. Quelle que soit leur activité, les femmes se retrouvent toujours, comparativement aux hommes, dans les déciles les plus bas même si elles travaillent à temps plein.
- Enfin, le niveau d'éducation n'opère pas de la même manière pour les deux sexes. Le fait de n'avoir qu'un niveau faible ou moyen d'éducation expose les femmes plus que les hommes aux faibles revenus.

La décomposition du coefficient de Gini montre que 53% des inégalités de revenu au sein de la population totale sont imputables aux différences entre les hommes et les femmes en 2006. Les trois cinquièmes de ces inégalités de sexe sont dus à des revenus nets annuels masculins supérieurs aux revenus nets féminins. Les deux indicateurs d'inégalité qui découlent de cette décomposition, à savoir la distance économique relative et le rapport entre la transvariation et les inégalités intergroupes brutes (G^t/G^{9b}), indiquent tous les deux une forte inégalité. La distance économique relative vaut 0,605 en Belgique, ce qui montre qu'il existe un écart relativement élevé entre les distributions de revenu des femmes et des hommes. Le rapport G^t/G^{9b} qui évolue dans le sens inverse de la distance économique est égal à 0,395. Ces deux indicateurs s'améliorent par ailleurs légèrement en 2007, avec respectivement 0,586 et 0,414.

La décomposition des écarts de revenus par la méthode d'Oaxaca-Blinder (1973) permet de mesurer l'effet des différences de caractéristiques sur les écarts de revenus entre femmes et hommes. Cet effet « explique » 32% des écarts de revenus. L'effet prix qui est traditionnellement imputé soit à des différences dans les rendements de caractéristiques identiques ou à des caractéristiques non-observées s'élève à 68%. En ne prenant en compte que la population âgée de moins de 65 ans, la décomposition des écarts du revenu moyen annuel net entre les femmes et les hommes donne un résultat du même ordre que pour la population totale. Les différences relatives aux variables observées

« expliquent » 34% de l'écart de revenu (contre 32% pour la population totale). En ne considérant que les travailleurs, la partie expliquée augmente pour atteindre 43%. La partie « non expliquée » représente toujours plus de la moitié de l'écart de revenu observé (57%).

Dans la deuxième partie, nous proposons la définition d'indicateurs d'inégalité hommes/femmes en nous basant sur la notion de dépendance financière ou de risque de pauvreté individuel : les femmes en situation de dépendance financière ou de risque de pauvreté individuelle sont celles dont le revenu net individuel est inférieur à 60% du revenu médian individuel. Cette notion peut être rapprochée du taux de risque de pauvreté européen qui est défini comme le pourcentage de personnes appartenant à des ménages dont le revenu équivalent adulte disponible est inférieur à 60% du revenu équivalent médian national. La différence essentielle est que, dans cette étude, nous ne considérons pas le ménage comme unité de partage, nous considérons séparément chaque individu quel que soit le ménage auquel il appartient et nous prenons en compte le revenu individuel de chaque personne. Nous ne retenons pas l'hypothèse d'un partage égal de toutes les ressources entre les différents membres du ménage. Le taux de dépendance financière indique que 36% des femmes et 11% des hommes en Belgique ont un revenu individuel inférieur au seuil de 60% du revenu médian individuel.

- Les femmes ont trois fois plus de risques que les hommes de se trouver en situation de dépendance financière.
- Le revenu des femmes en situation de dépendance financière est plus écarté du seuil de dépendance que celui des hommes, on en conclut donc que les femmes en situation de dépendance financière sont dans une situation plus difficile que les hommes.
- L'intensité de la dépendance est cinq fois supérieure pour les femmes.
- Sans intervention de l'État, le risque de pauvreté individuel serait de 46%. L'effet conjugué des taxes et des transferts réduit ce taux à 24%. Pour les femmes, le taux passe de 55 à 36%, pour les hommes de 37 à 11%. L'effet est donc plus important pour les hommes en termes absolus et relatifs, l'intervention redistributive de l'État profite plus aux hommes qu'aux femmes.

Le calcul du risque de pauvreté au niveau individuel a deux effets : d'une part, le pourcentage de personnes à risque est plus élevé quand on rejette l'hypothèse de partage au sein du ménage ; d'autre part, le risque encouru par les femmes est nettement plus élevé si le calcul se fait pour les individus.

- Le taux de risque de pauvreté des femmes est de 36% lorsque le calcul est fait sur base des revenus individuels ; il n'est plus que de 16% quand, comme dans les calculs européens, le calcul se fait au niveau des ménages. L'indicateur 3 est de 3,16 dans le calcul BGIA, il n'est que de 1,23 dans le calcul européen.

Le taux de dépendance financière ou le taux de risque de pauvreté individuel est supérieur de 10 points par rapport au taux de risque de pauvreté européen. Le taux de risque de pauvreté européen est supérieur pour les hommes (+2%) mais il est surtout nettement plus faible pour les femmes (-20%). Ceci illustre parfaitement l'effet des hypothèses choisies :

- En globalisant au niveau du ménage, on cache les risques de pauvreté individuels des femmes. Ceci est conforme aux constatations de Daly et Rake (2002) selon lesquelles l'hypothèse de partage égalitaire des revenus au sein des ménages minimise la situation de pauvreté des femmes.

La deuxième section de cette partie est relative à l'estimation par la méthode probit des variables qui déterminent la dépendance financière. L'objectif est de calculer les effets nets de caractéristiques telles que le statut d'activité, l'âge, l'éducation, le mode de vie, la nationalité, toutes choses égales par ailleurs.

Toutes autres choses étant égales, c'est-à-dire pour des personnes ayant le même statut par rapport à l'activité, appartenant au même groupe d'âge, ayant le même niveau d'éducation, faisant partie d'un ménage du même type, le fait d'être un homme diminue la probabilité de dépendance financière de 18,5%. Par contre, si l'on compare les hommes et les femmes sans contrôler pour les autres variables explicatives, le fait d'être un homme diminue la probabilité de dépendance financière de 24,8%.

Le **statut d'activité** reste la caractéristique qui influence le plus le taux de dépendance financière. On constate que travailler à temps plein est le meilleur moyen d'éviter la dépendance financière. Le fait de travailler à temps partiel augmente la probabilité de dépendance de 13,5 points de pourcentages pour les femmes et de 12,8 pour les hommes (toutes autres choses égales par ailleurs). Tant pour les femmes que pour les hommes, c'est l'inactivité qui est associée à la plus forte dépendance financière. L'effet du chômage et de la retraite est beaucoup plus marqué pour les femmes que pour les hommes dont les caractéristiques sont équivalentes, c'est à ce niveau que se marquent les effets de la non-individualisation des droits sociaux et des carrières discontinues et à temps partiel.

Les effets marginaux de **l'âge** sont gommés par le contrôle pour les autres caractéristiques. Pour les hommes, on constate qu'en moyenne, les jeunes ont un taux de dépendance financière supérieure à celui des personnes plus âgées. Chez les femmes, l'effet est identique mais moins significatif.

Toutes autres caractéristiques égales par ailleurs, l'effet d'un faible niveau **d'éducation** entraîne pour les femmes une hausse significative des risques de dépendance financière. Le revenu des femmes est beaucoup plus sensible au niveau d'éducation, qui influence aussi leur taux d'activité.

Enfin, l'analyse de la **nationalité** des individus interpelle : être ressortissant d'un pays qui n'est pas membre de l'Union européenne augmente la probabilité de dépendance de 11,1 points de pourcentages pour les hommes et de 39,6 points de pourcentages pour les femmes.

Cette analyse du SILC-Belgique 2006 atteste des inégalités fortes qui existent en Belgique entre les femmes et les hommes. Quels que soient les revenus considérés, les femmes qui en bénéficient, disposent de revenus inférieurs aux hommes : c'est vrai pour les revenus du travail et pour les transferts de l'État. Les écarts entre les revenus des femmes et des hommes ne s'expliquent qu'à concurrence de 31% par des différences entre les caractéristiques observées. Les femmes encourent donc un risque de pauvreté individuel nettement supérieur à celui des hommes, quelles que soient leurs caractéristiques.

Nous proposons que les indicateurs suivants fassent l'objet d'une publication et d'un suivi annuels afin de mesurer l'évolution des inégalités entre femmes et hommes en Belgique. Les calculs effectués en vue de tester la stabilité des indicateurs proposés indiquent que ces indicateurs sont robustes et qu'une légère amélioration s'est dessinée entre 2006 et 2007.

TABLEAU 50 • TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS PROPOSÉS

Indicateurs	SILC-Belgique 2006	SILC-Belgique 2007
Indicateurs de base : les rapports de revenus moyens femme-homme		
Revenu brut	0,55	0,56
Revenu net	0,62	0,63
Revenu provenant de l'activité économique	0,72	0,71
Revenus des salariés	0,72	0,70
Salaire	0,74	0,73
Primes	0,58	0,58
Dont : Pécule de vacances	0,61	0,61
Prime de fin d'année	0,68	0,66
Treizième mois	0,70	0,72
Revenus de l'activité indépendante	0,67	0,68
Transferts de l'État	0,75	0,77
Pensions	0,66	0,70
Chômage	0,68	0,71
Dont : Allocation de chômage	0,89	0,88
Indemnités d'invalidité	0,83	0,87
Rapport entre le pourcentage de femmes dans le premier et le dernier décile	3,6	3,6
Indicateurs calculés sur base du seuil de dépendance financière BGIA		
Taux de dépendance financière ou taux de risque de pauvreté individuel		
Femmes	36%	34%
Hommes	11%	11%
Total	24%	23%
Rapport entre les taux de dépendance financière des femmes et des hommes	3,3	3,1
Rapport entre les écarts médians relatifs des femmes et des hommes	1,7	1,6
Rapport entre l'intensité de la dépendance financière des femmes et des hommes	5,6	5,0
Indicateurs relatifs à la décomposition du coefficient de Gini		
Distance économique relative	0,605	0,586
Rapport entre la transvariation et les inégalités intergroupes brutes	0,393	0,414

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres



CHAPITRE 2

**Revenus individuels et dépendance financière des femmes
et des hommes dans neuf pays européens**



INTRODUCTION

Dans le premier chapitre, nous nous sommes attachés à calculer les revenus individuels des femmes et des hommes en Belgique et nous avons proposé le calcul de différents indicateurs permettant de mesurer les écarts de revenus entre hommes et femmes et le risque de dépendance financière auquel ils font face²¹. La même méthodologie est appliquée ici à neuf pays européens : l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Irlande, le Luxembourg, la Pologne, la Suède et le Royaume-Uni.

L'originalité de cette étude est qu'elle s'intéresse aux revenus personnels des individus, ceux dont ils disposent seuls du fait de leur travail, des transferts qui leur sont alloués, de leurs revenus immobiliers et mobiliers propres, et cela quels que soient leur mode de vie et le ménage auquel ils appartiennent. Nous nous démarquons ainsi radicalement des approches traditionnelles de la pauvreté et des revenus qui considèrent le ménage comme unité d'analyse et de partage.

Si de nombreuses études traitent des écarts salariaux de genre qu'elles analysent et décomposent, peu d'études s'intéressent aux écarts entre les revenus individuels bruts ou nets des femmes et des hommes. Ceci est en partie dû à l'absence de données statistiques de qualité sur les revenus individuels car beaucoup de bases de données sont encore construites au départ des ménages pour lesquels des données agrégées sont collectées en ce qui concerne différentes composantes du revenu et des dépenses.

Le taux de pauvreté est traditionnellement estimé en faisant l'hypothèse forte d'une mise en commun et d'un partage intégral de tous les revenus entre les membres d'un ménage et cela quel que soit leur apport propre. Selon cette approche, une personne est pauvre si elle appartient à un ménage pauvre, quels que soient ses revenus personnels.

On peut se poser la question de la validité de cette hypothèse héritée de l'approche néo-classique où le ménage était considéré comme une boîte noire se comportant comme « un seul homme » maximisant en altruiste l'utilité homogène du ménage.

Comme le soulignent Cantillon et Nolan (2001) : « *A major objection that feminist economics raises to traditional neoclassical theory is that it neglects what goes on within families. ... Conventional methods analyzing poverty and income inequality take the household as the income recipient unit, and assume resources are shared so that each individual in a given household has the same standard of living. If different individuals within the household are likely to experience different levels of well-being, this could have major implications for our understanding of poverty and for the way anti-poverty policies are framed... In particular, conventional practice could lead to the extent and nature of gender differences in the experience of poverty being understated, and to the capacity of policy to improve living standards being seriously impaired.* »

Plusieurs économistes ont montré que la pauvreté des femmes était sous-estimée si on fait l'hypothèse que les revenus sont partagés également entre les membres des ménages (Folbre 1986, Kabeer 1994, Woolley et Marshall 1994, Nelson 1996). Le ménage serait en quelque sorte le cache-sexe de la pauvreté.

Ce qui est inquiétant est que cette hypothèse centrale de partage intégral des ressources des ménages n'est ni discutée, ni présentée comme une hypothèse forte par les auteurs des études sur la pauvreté. Ils présentent leurs résultats comme s'ils étaient universels sans indiquer à quel point ils sont sensibles à cette hypothèse de départ.

²¹ Alaoui Amine Z, K. Fredericq Evangelista, D. Meulders, S. O'Dorchai, R. Plasman, et F. Rycx (2009) "Analyse de la répartition des revenus entre les femmes et les hommes et de la dépendance financière en Belgique sur base des données du SILC-Belge 2006", Working Paper DULBEA, Research Report, N°09-09.RR, mars.

Si, dans le cadre de larges comparaisons internationales, aveugles à la problématique du genre, cette hypothèse permet malgré tout de comparer la situation de ménages de différents pays, dès qu'il s'agit d'analyser les caractéristiques individuelles susceptibles d'induire la pauvreté, la validité des résultats doit être remise en cause. En effet, on peut supposer qu'il existe une corrélation forte entre différentes caractéristiques individuelles et le type de ménage auquel on appartient et, donc, le fait d'interpréter les résultats de risque de pauvreté calculés en faisant l'hypothèse de mise en commun et de partage selon les caractéristiques individuelles mène à des interprétations fausses du fait de la forte corrélation entre caractéristiques et type de ménage.

La question qu'il faut se poser est celle de la distribution des ressources entre les membres du ménage et des risques de pauvreté encourus par chacun des membres. Différentes études ont tenté d'approcher le mode de gestion des ressources et des dépenses au sein des ménages, s'intéressant aux relations de pouvoir entre partenaires, au mode de prise de décision, et au système de taxation et de transfert (Pahl 1980, 1983, 1989, Vogler 1989, Vogler et Pahl 1993, 1994, Woolley et Marshall 1994). D'autres ont tenté d'identifier les règles de partage par la ventilation des dépenses du ménage selon les biens ou services procurés (Browning, Bourguignon, Chiappori et Lechene 1994). D'autres encore ont quantifié le degré de partage des revenus au sein des ménages et sa sensibilité par rapport à des modifications dans le système de taxation et de transfert (Lundberg, Pollak and Wales 1997).

Dans le cadre du projet BGIA, une méthodologie nouvelle a été développée afin d'analyser la pauvreté au niveau individuel plutôt qu'au niveau du ménage : les ressources financières sont entièrement individualisées afin de mesurer un risque de pauvreté propre à chaque individu, peu importent les caractéristiques du ménage dans lequel il se trouve. Cette méthode permet d'approcher la situation qui caractériserait les individus en cas de dissolution de leur ménage.

Les autres tentatives visant à individualiser les mesures de la pauvreté se sont concentrées uniquement sur les individus vivant seuls ou elles n'ont considéré que les revenus individuels, laissant de côté les revenus globalisés au niveau du ménage (Daly et Rake 2002).

Ce chapitre porte sur la distribution des revenus individuels et la dépendance financière dans neuf pays européens : l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Irlande, le Luxembourg, la Pologne, la Suède et le Royaume-Uni.

La première partie est consacrée à la présentation des données et à la méthodologie.

La deuxième présente les écarts entre les revenus individuels et les taux de dépendance financière des femmes et des hommes, les caractéristiques individuelles qui peuvent les expliquer et propose une comparaison de ces taux avec le taux de risque de pauvreté européen.

Dans la troisième partie, l'étude est complétée par l'estimation d'un modèle économétrique de type probit visant à identifier les facteurs les plus déterminants quant à la probabilité de se trouver en situation de dépendance financière. Cette méthode permet d'identifier les effets marginaux purs des caractéristiques individuelles.

Dans la quatrième partie, quatre indicateurs sont proposés.

1. DONNÉES, ÉCHANTILLON ET MÉTHODOLOGIE

1.1 Données

Les données utilisées dans le cadre de cette étude proviennent de la base EU-SILC²² 2006 (European Statistics on Income and Living Conditions). Cette base de données couvre une majorité de pays de l'Union européenne (exceptées la Roumanie et la Bulgarie) ainsi que certains pays non-membres de l'Union (actuellement la Norvège et l'Islande). Elle est la base de référence pour les statistiques comparatives relatives au revenu, à la pauvreté et à l'exclusion sociale, notamment dans le cadre du processus européen de protection et d'inclusion sociale²³.

Cette base de données couvre uniquement les individus vivant dans des ménages privés, à l'exclusion des individus vivant dans des ménages collectifs ou dans des institutions. Certains groupes particulièrement vulnérables (comme par exemple les personnes sans domicile fixe) ne sont donc pas représentés. SILC est néanmoins la seule base de données disponible dans le cadre d'une comparaison européenne des revenus et de la pauvreté.

Les données sont fournies par les États membres et contrôlées par les instituts statistiques nationaux en suivant les directives européennes communes afin d'assurer la comparabilité des variables. La taille des échantillons varie en fonction des pays mais elle est basée sur des règles strictes quant au minimum d'observations à atteindre.

1.2 Échantillon

L'échantillon complet de EU-SILC 2006 contient plus de 530 000 individus répartis dans 26 pays²⁴. Parmi ces individus, nous avons sélectionné les plus de 24 ans ainsi que tous les individus entre 18 et 24 ans qui sont économiquement actifs (travaillant ou disponibles sur le marché du travail et activement à la recherche d'un emploi).

Pour calculer un revenu individuel, il est nécessaire de calculer les taxes individuelles payées par les personnes, cette information n'était disponible que pour neuf pays.

Nous avons aussi dû retirer de l'échantillon les individus pour lesquels des informations importantes étaient indisponibles (sexe, âge, éducation, statut par rapport à l'emploi, type de ménage...).

Notre analyse porte finalement sur un échantillon de 133 071 individus issus de neuf pays européens (Tableau 1) : l'Autriche (AT), la Belgique (BE), l'Espagne (ES), la France (FR), l'Irlande (IE), le Luxembourg (LU), la Pologne (PL), la Suède (SE) et le Royaume-Uni (UK).

²² Pour de plus amples informations sur l'EU-SILC, consulter : <http://forum.europa.eu.int/Public/irc/dsis/eusilc/library>.

²³ Eurostat, "Comparative EU statistics on Income and Living Conditions: Issues and Challenges", Proceedings of the EU-SILC conference (Helsinki, 6-8 November 2006), Eurostat Methodologies and Working paper (édition 2007).

²⁴ Pour Malte, il n'y a pas d'informations sur les revenus.

TABLEAU 1 • NOMBRE D'OBSERVATIONS ET POURCENTAGE D'HOMMES ET DE FEMMES DANS L'ÉCHANTILLON

	AT		BE		ES		FR		IE		LU		PL		SE		UK	
	Obs.	%	Obs.	%	Obs.	%	Obs.	%	Obs.	%	Obs.	%	Obs.	%	Obs.	%	Obs.	%
Femmes	5 856	53	4 964	52	12 114	52	7 495	52	5 412	52	3 536	50	16 262	54	5 448	51	8 590	54
Hommes	5 252	47	4 657	48	11 359	48	6 977	48	4 911	48	3 536	50	14 070	46	5 288	49	7 344	46
Total	11 108		9 621		23 473		14 472		10 323		7 072		30 332		10 736		15 934	

Source : EU-SILC 2006, calculs propres

1.3 Méthodologie et définition des variables

1.3.1 Revenu individuel

Dans le cadre du projet BGIA, une méthode a été proposée afin de calculer au départ de l'enquête SILC les revenus individuels de toutes les personnes âgées de plus de 24 ans ainsi que des individus de 18 à 24 ans en situation active sur le marché de l'emploi (qui travaillent ou qui sont disponibles et activement à la recherche d'un emploi).

Ces revenus ont été calculés en se basant sur la définition du « Canberra Expert Group » (2001). Des modifications relatives à l'intervention de l'État et aux montants bruts et nets ont été apportées. Les recommandations d'Atkinson et al. (2007) concernant les revenus négatifs et les loyers imputés et celles de Van Der Laan (2006) ont également été prises en compte.

Des hypothèses²⁵ ont été faites concernant la répartition entre les membres des ménages de certains revenus non individualisés comme :

- les revenus mobiliers et immobiliers
- les revenus d'investissements financiers
- les transferts entre ménages
- les allocations liées à la famille et aux enfants
- les taxes

1.3.2 Dépendance financière

Le taux de dépendance financière est le pourcentage d'individus dont le revenu individuel est inférieur à 60% du revenu médian national. Le taux de dépendance financière représente le pourcentage de personnes incapables de faire face à un montant minimum de dépenses par leurs revenus personnels, elles dépendent donc d'autres personnes pour survivre.

Ce taux est à comparer au taux de risque de pauvreté européen, si ce n'est que le taux européen est basé sur un calcul fait au niveau du ménage avec une hypothèse de partage intégral des ressources entre tous les membres du ménage.

²⁵ Voir note technique annexée à ce rapport.

1.3.3 Variables étudiées

Cette étude cherche aussi à identifier les caractéristiques des personnes en situation de dépendance financière. Les variables suivantes ont été étudiées :

- **Sexe** : la variable sexe est une variable muette qui vaut 1 si l'individu est une femme et 0 si l'individu est un homme.
- **Âge** : l'âge a été décomposé en 4 groupes : moins de 30 ans, 30-49 ans, 50-59 ans et 60 ans ou plus.
- **Statut d'activité** : Cette variable se décompose en 5 catégories :
 - travailleur à temps plein
 - travailleur à temps partiel
 - chômeur
 - pensionné
 - inactif

Ce regroupement est basé sur une variable EU-SILC contrôlée et utilisée par Eurostat pour les statistiques relatives à la situation professionnelle. Le contrôle sur le temps de travail se fait à travers les données du calendrier dans EU-SILC.

- **Éducation** : La variable éducation se divise en 3 groupes :
 - ceux dont le plus haut diplôme est celui du secondaire inférieur ou moins, qui regroupe les niveaux pré-primaire, primaire et secondaire inférieur
 - ceux qui ont accompli le secondaire supérieur
 - ceux qui ont fait des études supérieures universitaires et non universitaires

Cette classification est issue du « International Standard Classification of Education » (ISCED 1997) utilisé dans EU-SILC.

- **Type de ménage** : Cette variable se base sur la variable « Household type » dans EU-SILC. On retient 10 catégories :
 - les personnes vivant seules
 - les ménages constitués de 2 adultes de moins de 65 ans sans enfant
 - les ménages de 2 adultes dont l'un des deux au moins a plus de 65 ans, sans enfant à charge
 - les ménages de plus de 2 adultes sans enfant à charge
 - les parents isolés (avec un enfant ou plus à charge)
 - les ménages de 2 adultes avec un enfant à charge
 - les ménages de 2 adultes avec 2 enfants à charge
 - les ménages de 2 adultes avec 3 enfants ou plus à charge
 - les ménages de plus de 2 adultes avec enfant(s) à charge
 - les ménages qui n'entrent pas dans ces catégories
- **Nationalité** : Cette variable se base sur « PB220A – Citizenship1 » dans EU-SILC qui fait la différence entre 3 groupes : les « nationaux », les « ressortissants de l'Union européenne » et les « ressortissants de pays extérieurs à l'Union européenne ».

2. ÉCARTS ENTRE LES REVENUS INDIVIDUELS ET DÉPENDANCE FINANCIÈRE DES FEMMES ET DES HOMMES

2.1 Écarts entre les revenus individuels des femmes et des hommes

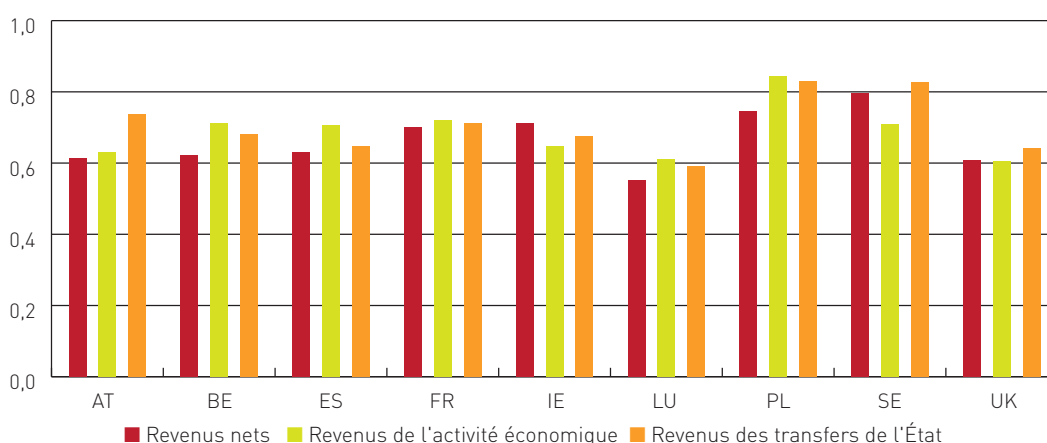
Dans les neuf pays étudiés et pour tous les grands groupes de revenus, les revenus individuels des femmes sont toujours inférieurs à ceux des hommes.

TABLEAU 2 • RAPPORT ENTRE LES REVENUS INDIVIDUELS MOYENS DES FEMMES ET DES HOMMES

Rapport des moyennes femmes/hommes	AT	BE	ES	FR	IE	LU	PL	SE	UK
Revenus nets	0,61	0,62	0,63	0,70	0,59	0,55	0,75	0,80	0,61
Écart	-39	-38	-37	-30	-41	-45	-35	-20	-39
Revenus provenant de l'activité économique	0,63	0,71	0,71	0,72	0,65	0,61	0,84	0,71	0,60
Écart	-37	-29	-29	-28	-35	-39	-16	-29	-40
Transferts individuels versés par l'État	0,74	0,75	0,65	0,71	0,68	0,59	0,83	0,83	0,64
Écart	-26	-25	-35	-29	-32	-41	-17	-17	-36

Source : EU-SILC 2006, calculs propres

GRAPHIQUE 1 • RAPPORT ENTRE LES REVENUS INDIVIDUALISÉS DES FEMMES ET DES HOMMES



Source : EU-SILC 2006, calculs propres

Le Tableau 2 et le Graphique 1 présentent les rapports entre les revenus moyens des femmes et des hommes par bénéficiaire et par type de revenu. Les résultats détaillés (nombre d'observations et montants moyens) figurent en annexe (cfr. Annexe 1, p.333).

Dans les neuf pays étudiés, les revenus individuels nets des femmes sont inférieurs à ceux des hommes, l'écart varie de 45% au Luxembourg à 20% en Suède.

La Suède (20%), la Pologne (25%) et la France (30%) présentent les écarts les plus faibles, le Luxembourg (45%) et l'Irlande (41%) se trouvent à l'autre extrémité. Étant donné que la France et, particulièrement, la Suède mettent en avant des écarts salariaux de genre qui sont parmi les plus élevés en

Europe, la moindre inégalité de revenus s'explique plutôt par leurs systèmes de transferts publics. C'est également le cas de la Pologne. En effet, dans sa comparaison internationale et empirique des revenus, Lydall (1968) a montré que la Pologne et la Suède appartiennent au groupe de pays occidentaux caractérisés par un faible degré d'inégalité. En outre, des chiffres récemment publiés par Eurostat (Wolff 2009) montrent que la réduction en pourcentage du taux de risque de pauvreté engendrée par les transferts de l'État est très élevée dans des pays comme la Suède et la France, environ de 62% et de 50% respectivement. En Pologne, l'écart salarial de genre est relativement faible et les transferts de l'État réduisent le taux de risque de pauvreté de 37% environ.

Les revenus de l'activité économique présentent une inégalité légèrement plus faible dans tous les pays, à l'exception du Royaume-Uni et de la Suède. Les revenus professionnels des femmes sont en moyenne inférieurs de 40% au Royaume-Uni, 39% au Luxembourg, 37% en Autriche, et 35% en Irlande. L'écart est le plus faible en Pologne (16%), dans les autres pays il est de 29%.

En ce qui concerne les transferts, les inégalités entre femmes et hommes sont toujours très marquées. Les femmes qui bénéficient de transferts en bénéficient moins que les hommes dans tous les pays. L'écart est le plus important au Luxembourg (40%), au Royaume-Uni (-39%) et en Espagne (35%). À l'inverse, l'écart est le plus faible en Suède et en Pologne : 17%.

De manière générale, les écarts sont les plus faibles pour les classes d'âge les plus jeunes : de 10 à 25%, ils augmentent ensuite et sont les plus élevés entre 50 et 60 ans (Tableau 3). La Pologne et la Suède présentent des profils assez différents, les écarts restant plus stables quand l'âge augmente. Ceci est conforme aux résultats de Wolff (2009). Ce dernier trouve même une diminution du taux de risque de pauvreté des plus de 65 ans en Pologne.

L'évolution de l'écart selon le niveau d'éducation diffère selon les pays : dans cinq pays (Autriche, Belgique, Espagne, Irlande et Pologne), l'écart diminue quand le niveau d'éducation augmente ; dans deux pays, il est stable (Suède et Royaume-Uni) ; en France, c'est pour le niveau secondaire que l'écart est le plus faible ; et au Luxembourg, l'écart est le plus élevé pour les diplômés du secondaire. Ces résultats reflètent sans doute des différences entre pays dans les systèmes de qualification et au niveau des caractéristiques de leurs marchés du travail.

TABLEAU 3 • RAPPORT DES MOYENNES FEMMES/HOMMES SELON LES CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES

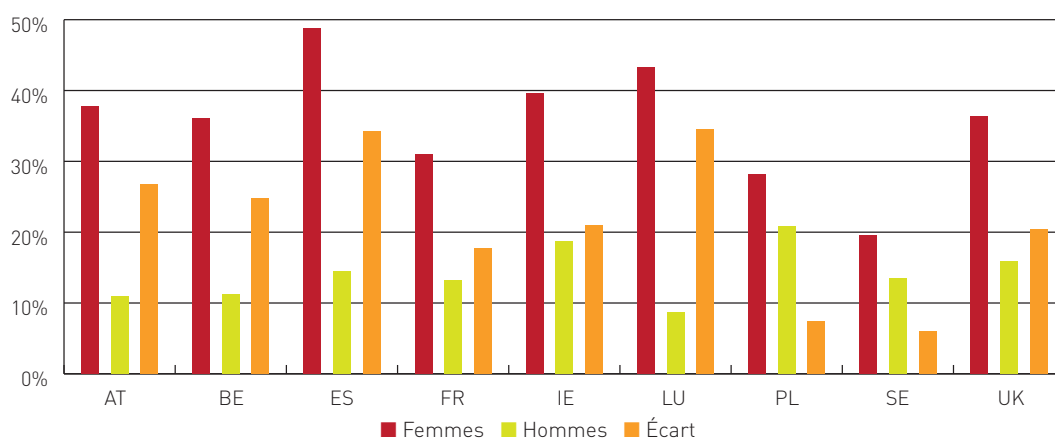
Rapport des moyennes femmes/hommes	AT	BE	ES	FR	IE	LU	PL	SE	UK
Revenus nets	0,61	0,62	0,63	0,70	0,59	0,55	0,75	0,80	0,61
Groupe d'âge									
< 30 ans	0,75	0,82	0,79	0,88	0,91	0,90	0,75	0,83	0,79
30-49 ans	0,60	0,64	0,55	0,67	0,56	0,53	0,71	0,82	0,60
50-59 ans	0,58	0,57	0,40	0,70	0,47	0,44	0,79	0,77	0,56
60-65 ans	0,56	0,46	0,36	0,64	0,40	0,51	0,76	0,78	0,55
> 65 ans	0,62	0,58	0,49	0,70	0,58	0,54	0,73	0,73	0,63
Niveau d'éducation									
Enseignement secondaire inf. ou moins	0,62	0,56	0,40	0,67	0,48	0,56	0,84	0,78	0,61
Enseignement secondaire supérieur	0,64	0,61	0,54	0,73	0,58	0,50	0,67	0,79	0,61
Enseignement supérieur	0,66	0,65	0,69	0,69	0,62	0,66	0,71	0,78	0,63

Source : EU-SILC 2006, calculs propres

2.2 Dépendance financière et taux de risque de pauvreté

L'Union européenne définit le taux de risque de pauvreté comme la proportion de personnes qui vivent dans des ménages disposant d'un revenu équivalent disponible inférieur à 60% du revenu équivalent médian du pays de résidence. Le taux de dépendance financière représente la proportion d'individus qui disposent d'un revenu individuel inférieur à 60% du revenu individuel médian du pays de résidence. La différence entre les deux indicateurs s'explique par l'hypothèse de partage intégral des ressources au sein des ménages, retenue par l'Europe mais rejetée dans le projet BGIA.

GRAPHIQUE 2 • TAUX DE RISQUE DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE DES FEMMES ET DES HOMMES ET ÉCART ENTRE LEURS TAUX

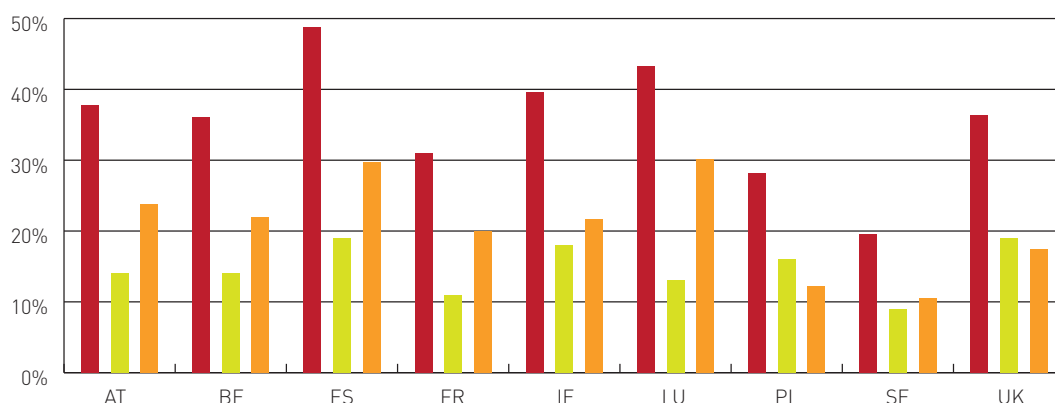


Source : EU-SILC 2006, calculs propres

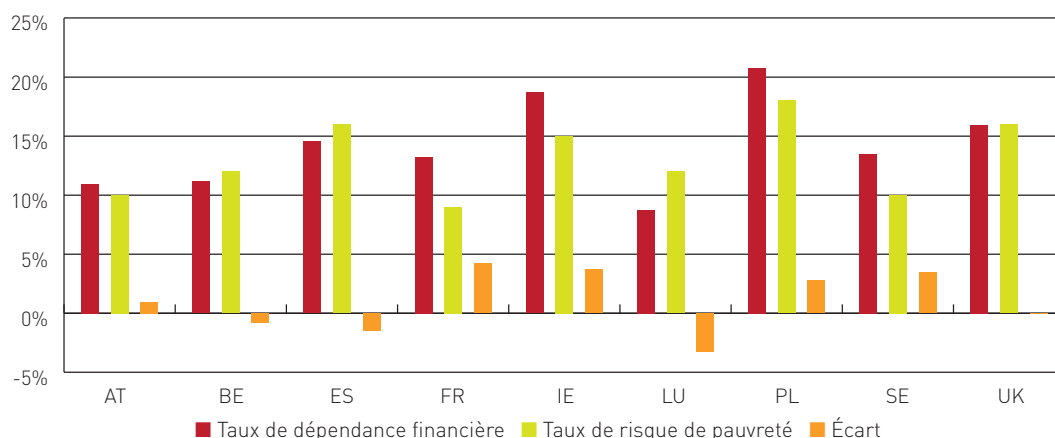
Dans les neuf pays étudiés, le taux de risque de dépendance financière des femmes est supérieur à celui des hommes (Graphique 2). La différence est particulièrement marquée au Luxembourg et en Espagne (34 points de pourcentage) alors qu'elle est plus faible en Pologne et en Suède (7 points de pourcentage). En termes absolus, le taux de dépendance financière des hommes varie de 9% au Luxembourg à 21% en Pologne alors que celui des femmes varie de 20% en Suède à 49% en Espagne.

GRAPHIQUE 3 • COMPARAISON DES TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE ET DES TAUX DE RISQUE DE PAUVRETÉ

Femmes



Hommes



Source : EU-SILC 2006, calculs propres

Le Graphique 3 compare les taux de dépendance financière et les taux de risque de pauvreté européens pour les femmes et pour les hommes. Il permet de faire la comparaison entre le taux de dépendance financière calculé selon l'hypothèse d'absence de partage des ressources individuelles au sein du ménage et le taux de risque de pauvreté qui se base sur un revenu équivalent pour tous les membres du ménage. En ce qui concerne les femmes, les différences sont très importantes, le taux de dépendance financière est beaucoup plus élevé que le taux de risque de pauvreté. À l'opposé, le taux de dépendance financière des hommes est relativement proche de leur taux de risque de pauvreté.

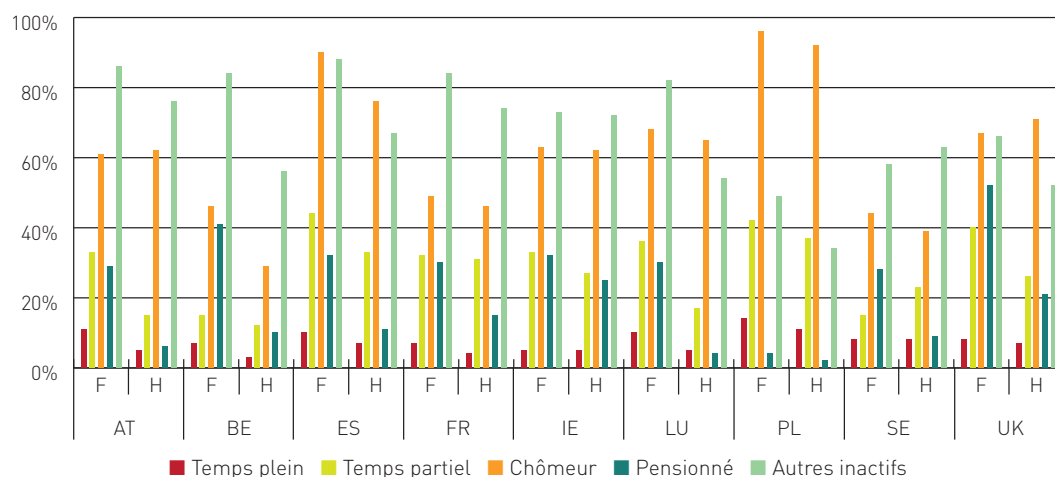
Dans tous les pays étudiés, sauf en Pologne et au Royaume-Uni, le taux de dépendance financière des femmes est au moins deux fois plus élevé que leur taux de risque de pauvreté. Ceci indique que de nombreuses femmes se trouveraient en situation de pauvreté si elles ne pouvaient plus disposer d'une part du revenu d'un autre membre du ménage. Ces résultats confortent ceux de Daly et Rake (2002) : *'Measuring household income and calculating poverty rates at the household level implies that incomes are shared equally within households. Where such sharing does not occur, it is women who are most likely to be affected, since they command lower incomes on average. Hence, this methodological practice tends to overstate women's access to income (and understate their poverty rates).'* (Daly et Rake 2002, annex p.3).

2.3 Dépendance financière et caractéristiques individuelles

L'Annexe 2 (p.338) présente les taux de dépendance financière en fonction de différentes caractéristiques individuelles.

Le Graphique 4 met en avant les taux de dépendance financière des femmes et des hommes en fonction de leur statut par rapport à l'activité économique. Dans tous les pays étudiés, le travail à temps plein est associé aux taux de dépendance financière les plus bas, tant pour les hommes que pour les femmes. Toutefois, même dans la population qui travaille à temps plein, de grandes différences entre hommes et femmes existent. En effet, dans tous les pays, un écart salarial de genre persiste même dans la catégorie restreinte des travailleurs à temps plein. Le travail à temps partiel ne procure pas la même protection contre la dépendance financière. Ainsi, la dépendance financière des femmes qui travaillent à temps partiel varie entre 15% en Suède et en Belgique et jusqu'à 44% en Espagne. Pour les hommes, ce taux va de 12% en Belgique à 37% en Pologne. Les différences de genre s'expliquent par la nature très différente des emplois à temps partiel féminins et masculins. Alors que les hommes y recourent principalement en fin de carrière ou en combinaison avec des projets d'éducation, le temps partiel est souvent imposé aux femmes en charge d'une vie de famille. Les différences entre pays proviennent de différences dans les caractéristiques des emplois à temps partiel, associés avec de nombreuses heures de travail dans certains pays mais avec un horaire court et atypique dans d'autres, offrant une faible protection aux travailleurs dans certains pays mais moins pénalisant dans d'autres, extrêmement concentrés dans certains secteurs d'activité ou plus répandus dans toute l'économie, etc. La vulnérabilité des retraités est plus forte encore dans une majorité de pays. De plus, l'insuffisance des pensions des femmes est mise en évidence par leur taux de dépendance financière considérablement plus élevé que celui des hommes retraités (voir aussi Petrovic 2008). Enfin, les statuts d'activité qui impliquent les taux de dépendance financière les plus élevés sont le chômage et l'inactivité (autre que la retraite). Dans ce dernier cas, le taux de dépendance financière des femmes monte jusqu'à 88% en Espagne et 76% en Autriche (voir aussi « the poverty site », <http://www.poverty.org.uk/>).

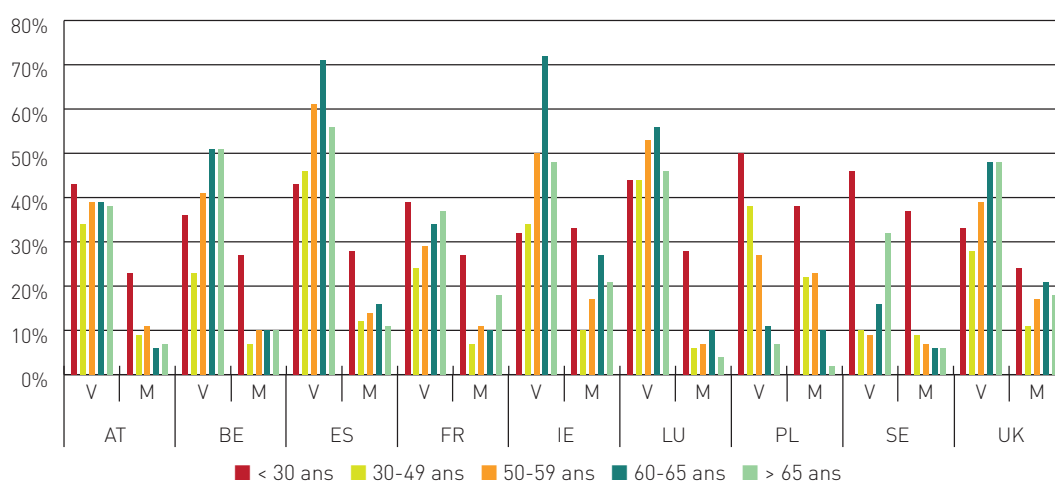
GRAPHIQUE 4 • TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE DES FEMMES ET DES HOMMES PAR STATUT D'ACTIVITÉ



Source : EU-SILC 2006, calculs propres

Lorsqu'on analyse le taux de dépendance financière par classe d'âge (Graphique 5), on remarque que les différences entre hommes et femmes sont très importantes. En effet, alors que les hommes sont plus vulnérables lorsqu'ils ont moins de 30 ans, que leur taux de dépendance financière diminue fortement au-delà et reste relativement stable, pour les femmes la situation est très différente : le taux de dépendance financière des jeunes femmes est proche de celui des jeunes hommes, par contre il augmente pour les femmes plus âgées (à l'exception de la Pologne).

GRAPHIQUE 5 • TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE DES FEMMES ET DES HOMMES PAR CLASSE D'ÂGE



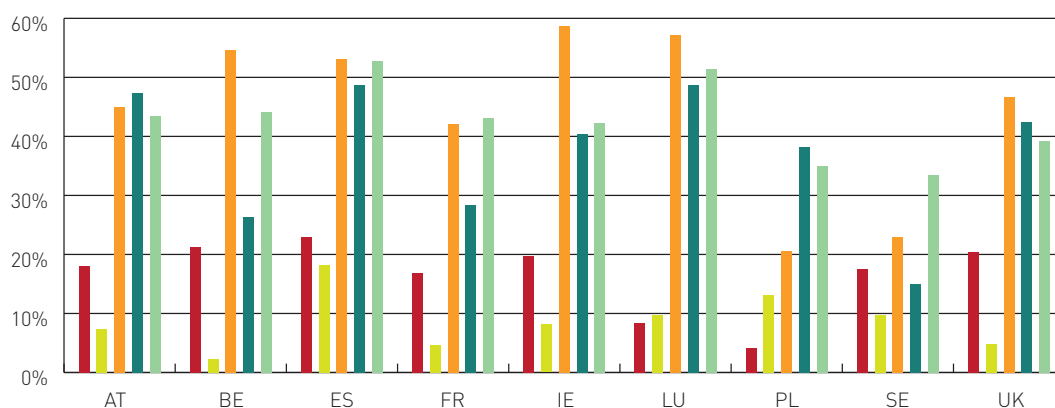
Source : EU-SILC 2006, calculs propres

La dépendance financière est également fortement influencée par le type de ménage auquel appartient l'individu (Graphique 6). La présence d'enfants diminue la dépendance tant pour les hommes que pour les femmes. Ceci peut s'expliquer de plusieurs manières. Premièrement par la méthodologie utilisée. En effet, alors que la mesure du revenu tient compte des allocations familiales et d'autres transferts versés aux parents, les coûts additionnels liés aux enfants ne sont pas pris en compte. Deuxièmement, comme le souligne la recherche en matière de fécondité, il existe une certaine séquence dans les décisions liées à la maternité et au travail : les femmes entrent dans le marché du travail afin d'obtenir une situation financière qui permet d'avoir des enfants (Gustafsson et al. 2002, 2003). Cette séquence se base sur les aspirations des femmes à garantir tant un filet de sécurité financière pour elles que les meilleures conditions pour leurs enfants.

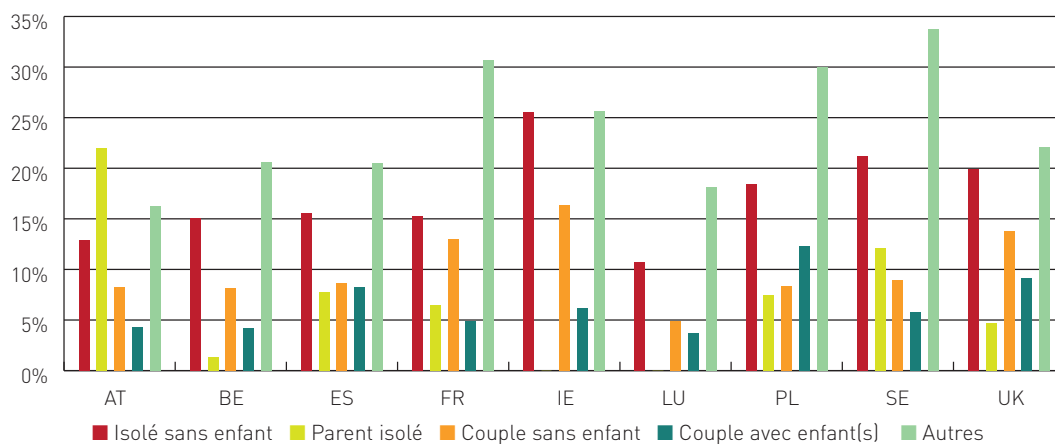
Plus que la présence d'enfants, le statut de cohabitation des individus influence leur taux de dépendance financière. On constate que le taux de dépendance financière est systématiquement plus élevé pour les couples par rapport aux individus célibataires. Ceci est contraire à l'image traditionnelle selon laquelle les parents isolés représentent le groupe le plus sensible à la pauvreté. Toutefois, il faut rappeler que les recherches sur la pauvreté sont basées sur l'hypothèse conventionnelle selon laquelle les revenus sont répartis au sein des ménages. Si l'on rejette cette hypothèse, comme c'est le cas dans cette étude, on remarque que beaucoup d'individus en couple, en majorité des femmes, ont des taux de dépendance financière plus élevés que les célibataires.

GRAPHIQUE 6 • TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE DES FEMMES ET DES HOMMES PAR TYPE DE MÉNAGE

Femmes



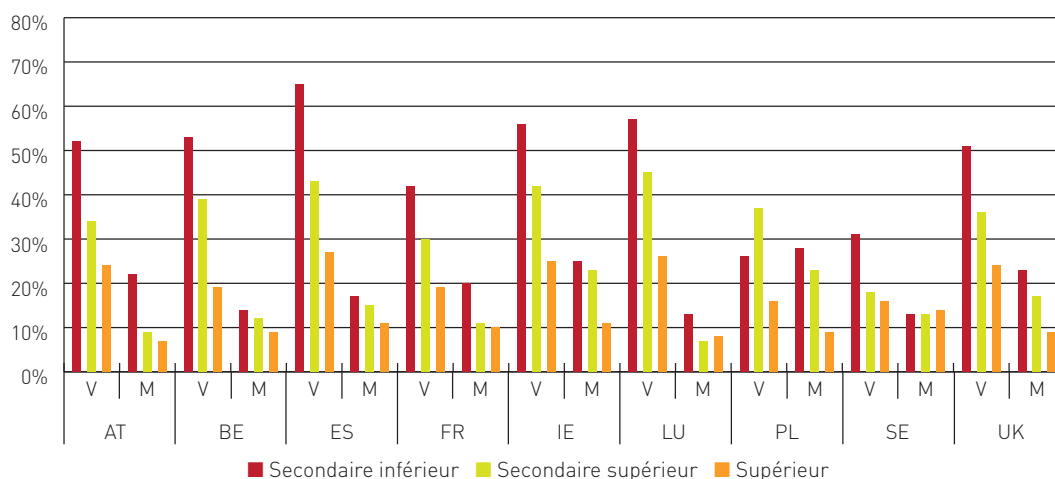
Hommes



Source : EU-SILC 2006, calculs propres

L'éducation est également une variable déterminante pour réduire la dépendance financière (Graphique 7). On remarque que lorsque le niveau d'éducation augmente, la dépendance financière diminue.

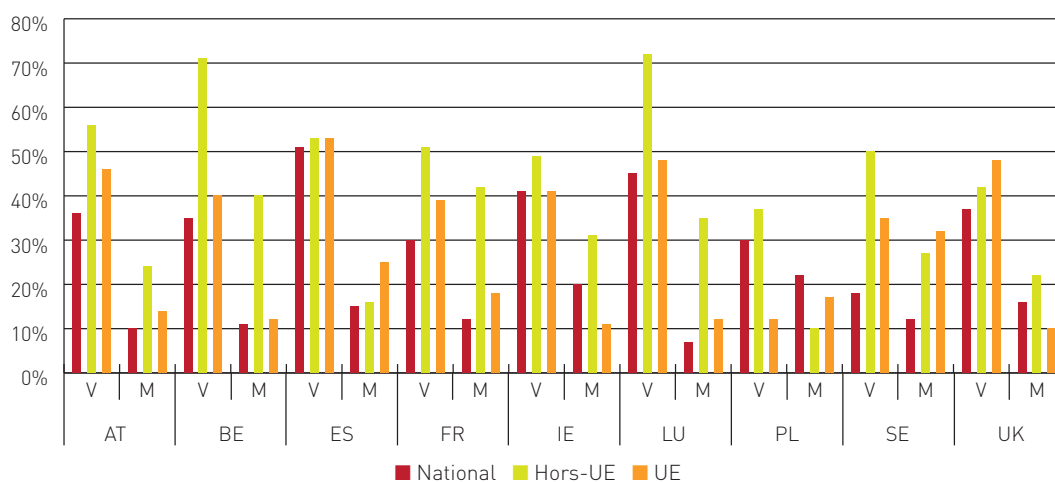
GRAPHIQUE 7 • TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE DES FEMMES ET DES HOMMES PAR NIVEAU D'ÉDUCATION



Source : EU-SILC 2006, calculs propres

Enfin, la nationalité semble également un déterminant important de la dépendance financière (Graphique 8). Les nationaux ont généralement des taux de dépendance financière plus faibles que les non-nationaux. De plus, les citoyens de pays hors Union européenne ont généralement des taux de dépendance financière plus élevés que les individus ressortissants d'un autre pays de l'Union européenne.

GRAPHIQUE 8 • TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE DES FEMMES ET DES HOMMES PAR NATIONALITÉ



Source : EU-SILC 2006, calculs propres

2.4 Décomposition du coefficient de Gini

La décomposition du coefficient a été présentée au premier chapitre. La même méthodologie est appliquée ici aux différents pays européens. Dans le Tableau 4 sont présentées les premières données qui permettent le calcul du coefficient de Gini pour les 9 pays européens. La part des femmes dans la population totale est d'environ 51%, sauf pour le Luxembourg où les proportions entre les hommes et les femmes sont inversées. La part du revenu total net des femmes est de moins de 40% pour le Luxembourg, l'Espagne, l'Irlande, la Belgique et l'Autriche. Elle est légèrement supérieure au Royaume-Uni, en France, en Suède et en Pologne.

L'indice de Gini est le plus faible en Suède (0,265), viennent ensuite la Belgique et l'Autriche (respectivement 0,360 et 0,363). Il est plus élevé en Espagne (0,467), en Irlande (0,453) et au Luxembourg (0,433). Au niveau des coefficients intragroupes, on distingue deux groupes de pays : d'un côté, l'Espagne, le Luxembourg, l'Autriche et la Belgique pour lesquels le coefficient intragroupe des femmes est largement supérieur à celui des hommes, d'un autre côté le Royaume-Uni, l'Irlande, la Pologne et la France pour lesquels les deux coefficients intragroupes se rapprochent. Seule la Suède se distingue par une concentration des revenus plus forte chez les hommes que chez les femmes : (0,264 contre 0,243).

La « distance économique relative » qui donne une estimation de la distance entre les deux distributions de revenu est comprise entre 0 et 1, elle tend vers 1 lorsque les deux distributions s'écartent l'une de l'autre et elle est égale à 0 lorsque les deux distributions sont identiques²⁶.

Suivant les données du Tableau 4, la distance économique relative (D) est élevée en Autriche, au Luxembourg et en Espagne. Elle est inférieure à 0,5 en Suède et en Pologne.

TABLEAU 4 • CALCUL DU COEFFICIENT DE GINI

Pays		Taille de l'échantillon	Revenu moyen	Part dans la population totale	Part dans le revenu net total	Coefficient de Gini		Distance économique relative et directionnelle (D)
						Intra groupe	Inter groupe	
BE	Femmes	4 596	13 474,54	0,513	0,397	0,393	0,380	0,605
	Hommes	4 841	21 535,15	0,487	0,603	0,303		
	Total	9 437	17 400,22	1,000	1,000	0,360		
AT	Femmes	5 835	13 090,18	0,527	0,394	0,397	0,392	0,667
	Hommes	5 247	22 359,55	0,473	0,606	0,288		
	Total	11 082	17 478,95	1,000	1,000	0,363		
ES	Femmes	11 884	7 422,076	0,513	0,351	0,559	0,505	0,634
	Hommes	11 286	14 430,38	0,487	0,649	0,352		
	Total	23 170	10 835,79	1,000	1,000	0,467		
FR	Femmes	7 442	16 239,71	0,517	0,418	0,385	0,390	0,503
	Hommes	6 965	24 157,48	0,483	0,582	0,344		
	Total	14 407	20 067,52	1,000	1,000	0,376		
IE	Femmes	5 361	15 176,14	0,522	0,376	0,455	0,476	0,606
	Hommes	4 901	27 497,71	0,478	0,624	0,412		
	Total	10 262	21 060,76	1,000	1,000	0,453		
LU	Femmes	3 478	21 290,60	0,497	0,348	0,473	0,466	0,639
	Hommes	3 526	39 350,63	0,503	0,652	0,362		
	Total	7 004	30 382,5	1,000	1,000	0,433		
PL	Femmes	15 479	2 769,01	0,533	0,453	0,420	0,432	0,367
	Hommes	13 553	3 813,63	0,467	0,547	0,411		
	Total	29 032	3 256,67	1,000	1,000	0,424		
SE	Femmes	5 423	16 634,91	0,508	0,443	0,243	0,275	0,470
	Hommes	5 249	21 576,96	0,492	0,557	0,264		
	Total	10 672	19 065,65	1,000	1,000	0,265		
UK	Femmes	8 278	15 935,81	0,535	0,409	0,397	0,427	0,581
	Hommes	7 200	26 438,82	0,465	0,591	0,376		
	Total	15 478	20 821,56	1,000	1,000	0,406		

Source : EU-SILC 2006, calculs propres

Les composantes du coefficient de Gini figurent dans le Tableau 5, où les pays sont classés en ordre croissant de la distance économique relative (D).

On constate que la part des inégalités totales (G) qui reviennent aux inégalités de genre (les inégalités intergroupes brutes : G^{gb}) est relativement constante d'un pays à un autre, elle varie de 51 à 54%.

Il est intéressant de relever les différences qui existent entre les pays au niveau de la décomposition de G^{gb} en inégalités intergroupes nettes (G^{nb}) et transvariation (G^t). En Pologne et en Suède, la transvariation est supérieure aux inégalités intergroupes nettes et la distance économique relative y est la plus faible. Le rapport G^t/G^{gb} donne une autre indication de l'inégalité de revenu dans la mesure où il est compris entre 0 et 1 et varie dans le sens inverse de la distance économique relative.

Dans le Tableau 5, on constate que les deux indicateurs (la distance économique relative (D) et le rapport donné par la transvariation sur les inégalités intergroupes brutes (G^t/G^{gb})) évoluent dans le même sens que le rapport des taux de dépendance des femmes et des hommes.

La Pologne et la Suède ont ainsi le rapport des taux de dépendance le plus faible (1,4), une distance économique relativement faible (0,367 et 0,470) et le rapport G^t/G^{gb} le plus élevé (0,633 et 0,530). D'un autre côté, l'Autriche, le Luxembourg et l'Espagne cumulent des rapports de taux de dépendance femmes-hommes élevés, une distance économique de plus de 0,5 et un rapport G^t/G^{gb} faible (autour de 0,3).

TABLEAU 5 • COEFFICIENT DE GINI ET TAUX DE DÉPENDANCE

Pays	Distance économique relative (D)	Inégalités intragroupes (G^w)	Inégalités intergroupes brutes (G^{gb})		Gini (G)	G^{gb}/G	G^t/G^{gb}	Taux de dépendance		Rapport des taux de dépendance F-H
			Inégalités intergroupes nettes (G^{nb})	Intensité de la transvariation (G^t)				F	H	
PL	0,367	0,207	0,080	0,138	0,424	51,42%	0,633	28	21	1,4
		48,82%	18,87%	32,55%	100,00%					
SE	0,470	0,127	0,065	0,073	0,265	52,08%	0,530	20	13	1,4
		47,92%	24,53%	27,55%	100,00%					
FR	0,503	0,180	0,099	0,097	0,376	52,13%	0,497	31	13	2,3
		47,87%	26,33%	25,80%	100,00%					
UK	0,581	0,190	0,125	0,091	0,406	53,20%	0,419	36	16	2,3
		46,80%	30,79%	22,41%	100,00%					
BE	0,605	0,169	0,116	0,075	0,360	52,86%	0,393	36	11	3,4
		47,14%	31,43%	21,43%	100,00%					
IE	0,606	0,212	0,146	0,095	0,453	53,20%	0,394	40	19	2,1
		46,80%	32,23%	20,97%	100,00%					
ES	0,634	0,212	0,162	0,093	0,467	54,60%	0,366	49	15	3,4
		45,40%	34,69%	19,91%	100,00%					
LU	0,639	0,201	0,149	0,084	0,433	53,81%	0,361	43	9	4,9
		46,42%	34,41%	19,40%	100,00%					
AT	0,667	0,165	0,132	0,066	0,363	54,55%	0,333	38	11	3,2
		45,45%	36,36%	18,18%	100,00%					

Source : EU-SILC 2006, calculs propres

3. ANALYSE PROBIT

Dans ce chapitre, nous recourons à l'estimation d'un modèle économétrique de type probit visant à identifier les facteurs les plus déterminants quant à la probabilité de se trouver en situation de dépendance financière. Cette méthode permet d'identifier les effets marginaux purs des caractéristiques individuelles.

La variable dépendante est une variable binaire qui vaut 1 si le revenu de l'individu est inférieur à 60% du revenu individuel médian et 0 dans le cas contraire.

Le modèle probit d'analyse de la pauvreté avec utilisation d'une variable dépendante binaire est relativement fréquent dans la littérature, voir par exemple Nillson (2005) ou Szulc (2006). Les variables indépendantes incluses dans le modèle sont également des variables couramment utilisées pour analyser la pauvreté et l'exclusion sociale (Jenkins et Rigg 2001, Piachaud 2002, Bardone et Guio 2005).

Les variables indépendantes ont été créées sous forme de variables « dummy » dans l'optique d'analyser leurs effets marginaux sur la dépendance financière. Les caractéristiques qui servent de points de référence dans l'analyse des résultats sont celles qui sont observées le plus souvent dans l'échantillon. Le profil de référence est donc celui d'un individu dont l'âge est compris entre 30 et 49 ans, vivant dans un ménage de deux adultes de moins de 65 ans sans enfant, ayant un diplôme du secondaire supérieur, travaillant à temps plein et ayant la nationalité du pays étudié.

Le modèle économétrique utilisé rapporte l'effet marginal de chaque variable indépendante sur la probabilité d'être en situation de risque de dépendance financière en maintenant toutes les autres variables constantes. Une telle méthode permet de dégager des effets purs. Les effets marginaux doivent être interprétés comme l'augmentation (ou la diminution si l'effet est négatif) de la probabilité de se trouver en situation de dépendance financière lorsqu'une seule caractéristique change. Les Tableaux 5 et 6 ci-dessous présentent ces effets marginaux des différentes variables sur la probabilité de se retrouver en situation de risque de dépendance par rapport au profil de référence.

Le Tableau 6 montre qu'être un homme diminue de manière importante le taux de risque de dépendance financière dans tous les pays. Au Luxembourg et en Espagne, l'effet du sexe est le plus marqué, réduisant la dépendance financière de 35% et de 34% respectivement. L'effet est le plus faible en Suède (-6%) et en Pologne (-7%). Nous avons déjà souligné l'effet des politiques égalitaires en Suède et du passé communiste en Pologne. Lorsque les autres caractéristiques individuelles sont maintenues constantes, être un homme plutôt qu'une femme a un impact plus faible sur le risque de dépendance financière mais l'effet marginal reste négatif partout. Dans ce cas, la diminution du taux de risque de dépendance financière varie entre 4% en Suède et 19% en Belgique.

Les Tableaux 7a et 7b présentent les effets marginaux de variations des autres caractéristiques individuelles par rapport au profil de référence. Ces effets marginaux mesurent le changement du taux de probabilité de dépendance financière en maintenant les autres caractéristiques individuelles constantes.

Une participation active au marché du travail reste la meilleure manière d'éviter la dépendance financière. Dans tous les pays étudiés, tant pour les hommes que pour les femmes, avoir un statut

d'activité différent de celui de travailleur à temps plein augmente le taux de risque de dépendance financière (le signe des coefficients estimés est systématiquement positif). Pour les femmes, travailler à temps partiel plutôt qu'à temps plein augmente la dépendance financière de 9% en Suède à 50% en Irlande. L'augmentation du risque de dépendance financière des hommes induite par le travail à temps partiel varie de 10% en Autriche et au Luxembourg à 32% en France. Comme expliqué ci-dessus, ceci témoigne de la différence de nature du temps partiel pour les hommes et pour les femmes ainsi que de la différence de conception du temps partiel selon les pays. Dans certains pays, l'impact négatif du travail à temps partiel est plus fort que celui de la retraite. Les effets de la retraite sont également très différents en fonction du sexe. Pour les femmes, la retraite augmente le taux de risque de dépendance financière plus fortement que le temps partiel dans tous les pays sauf en Autriche, en France et surtout en Pologne. Deux éléments jouent : la qualité des emplois à temps partiel et le niveau des pensions des femmes. Au Royaume-Uni, en Irlande et au Luxembourg, les retraitées ont des taux de dépendance financière plus élevés de 60% par rapport aux femmes travaillant à temps plein. Les pensions de retraite des femmes sont en effet très faibles dans les deux premiers pays du fait de la nature libérale de leur état providence. Au Luxembourg, étant donné le faible taux d'emploi des femmes, elles se retrouvent particulièrement vulnérables lorsqu'elles atteignent l'âge de la retraite. Il n'y a que trois pays dans lesquels la pension a un impact prononcé sur la dépendance financière des hommes : le Royaume-Uni, l'Irlande et la Belgique. Les taux de dépendance financière les plus élevés sont ceux des chômeurs et des inactifs (autres que pensionnés). Lorsqu'on étudie les effets du chômage, on constate que les différences liées au sexe ne sont pas prononcées. En moyenne, le chômage (par rapport au travail à temps plein) augmente le taux de dépendance financière de plus de 55%. Au contraire, de grandes différences de genre marquent l'effet de l'inactivité. L'augmentation du risque de dépendance financière associée à l'inactivité des femmes varie entre 42% en Suède et 84% au Luxembourg, et entre 24% en Pologne et 68% en Autriche et en Irlande pour les hommes.

Le statut d'activité est fortement lié à l'âge. En général, la dépendance financière est plus faible dans les classes d'âge moyennes grâce à une participation plus active au marché du travail et une plus grande accumulation de capital humain. On peut donc supposer que le taux de dépendance financière devrait d'abord diminuer avec l'âge pour ensuite augmenter lorsque l'individu se rapproche de l'âge de la pension. Les résultats confirment la dépendance financière relativement plus forte des plus jeunes (par rapport aux classes d'âge associées à une plus grande activité sur le marché du travail) dans tous les pays, tant pour les hommes que pour les femmes (à l'exception des femmes en Irlande où l'effet n'est pas significatif). Cependant, l'augmentation du taux de dépendance financière associée à la catégorie d'âge la plus jeune (par rapport aux 30-49 ans) est relativement faible comparée aux effets des autres variables, 10% tout au plus (sauf en Suède ainsi que pour les femmes au Luxembourg et les hommes en Irlande). Contrairement à l'intuition, lorsque les individus dépassent les 50 ans, l'effet marginal sur leur dépendance financière est généralement négatif et il n'y a pas d'inversion des coefficients après l'âge de la retraite (sauf pour les femmes en Belgique). En Irlande et au Royaume-Uni, les femmes de 50-59 ans ont un taux de dépendance financière légèrement plus élevé que les 30-49 ans mais généralement le taux de dépendance financière continue à diminuer après 50 ans.

L'impact de l'éducation sur la dépendance financière est évident dans tous les pays étudiés. Une meilleure éducation diminue le risque de dépendance financière. Cependant, on remarque de fortes différences selon le sexe. En effet, avoir une éducation plus faible est beaucoup plus pénalisant pour les femmes que pour les hommes. Les femmes dont le plus haut diplôme est inférieur à celui de l'éducation secondaire supérieure ont des taux de dépendance financière supérieurs de 11% en Irlande et de 32% au Luxembourg par rapport aux femmes qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur. Pour les hommes, cette augmentation varie de 2% en Belgique à 21% en Pologne. Les femmes qui ont un diplôme du secondaire supérieur ont entre 3% (Suède) et 22% (Luxembourg) de probabilités

de plus d'être dépendantes financièrement que celles qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur. Pour les hommes, ces résultats sont à nouveau plus faibles, allant de 1% en Suède, en Autriche et au Luxembourg à 8% en Pologne. Ceci indique que sur le marché du travail, les femmes compensent les effets négatifs liés au sexe par leur niveau de qualification relativement plus élevé que celui des hommes.

Avoir des enfants diminue généralement le risque de dépendance financière. Cela n'est toutefois pas vrai pour les femmes en Espagne, en Pologne et au Royaume-Uni qui, lorsqu'elles sont mères, voient leur risque de dépendance financière augmenter. Le lien avec les systèmes de garde d'enfants est évident. L'inexistence de facilités publiques en Espagne oblige les mères à quitter leurs emplois. Au Royaume-Uni, l'accès aux arrangements essentiellement privés est rendu difficile d'un point de vue financier. En Pologne, à la fois le taux de couverture des services d'accueil pour les plus petits est très faible et les normes sociales restent très conservatrices. Afin de satisfaire les conditions d'intégration dans l'UE, le gouvernement polonais a adopté des politiques d'égalité de genre mais, en même temps, les dépenses sociales ont été fortement réduites. Comparé à la période communiste, les services de garde collectifs ont disparu progressivement, ils ne couvrent plus que 2% des 0-2 ans. Les femmes sont considérées en charge des enfants. Leur mouvement émancipatoire se heurte toujours à l'importance de l'église et aux mœurs traditionnelles qui confinent les femmes au foyer (Heinen et Wator 2006). Au contraire, les personnes vivant dans des ménages composés de plus de deux adultes ont une plus grande probabilité d'être financièrement dépendantes. On remarque également que, dans tous les pays, les femmes seules sans enfant ont généralement des taux de dépendance financière plus élevés que les femmes en couple sans enfant. Cet effet est exactement l'inverse pour les hommes (sauf en Autriche et en France). Il semble aussi que les adultes seuls avec enfants aient une probabilité de dépendance financière plus faible que les adultes en couple avec enfants (à l'exception des hommes en Suède). Cette tendance s'explique par le fait que, lorsque l'hypothèse de partage des ressources au sein du ménage est abandonnée, comme c'est le cas dans cette étude, on voit apparaître beaucoup d'individus (principalement des femmes) qui comptent sur les revenus de leur partenaire pour échapper à la pauvreté. Lorsqu'ils ne peuvent compter que sur leurs revenus individuels propres, ils tombent sous le seuil de dépendance financière. On constate également que le type de ménage influence plus fortement la dépendance des femmes que celle des hommes. Non seulement les coefficients sont plus fortement significatifs pour les femmes mais les effets marginaux sont également plus élevés.

La nationalité joue un rôle déterminant pour expliquer la dépendance financière, en particulier celle des femmes. Être un ressortissant issu d'un autre pays de l'Union européenne augmente le taux de risque de dépendance financière des femmes dans sept des neuf pays étudiés, alors que ce n'est le cas que dans deux pays pour les hommes (France : +7% et Suède : +26%). Pour les femmes, l'impact est important, l'augmentation de leur dépendance variant de 12% en Autriche à 27% en Espagne. Les ressortissants issus de pays extérieurs à l'Union européenne ont également des taux de dépendance financière plus élevés que les nationaux. L'augmentation relative de la dépendance des femmes varie de 8% au Royaume-Uni à 38% en Belgique et celle des hommes de 6% au Royaume-Uni jusqu'à 16% en Belgique et en France.

En conclusion, l'analyse probit permet de mettre en avant les effets marginaux des caractéristiques individuelles sur la probabilité d'être financièrement dépendant des hommes et des femmes. De fortes inégalités de genre apparaissent. En effet, à caractéristiques égales, les femmes ont une probabilité de dépendance systématiquement plus élevée que les hommes.

TABLEAU 6 • ANALYSE PROBIT: EFFET MARGINAL DU SEXE SUR LA PROBABILITÉ DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE AVANT ET APRÈS CONTRÔLE POUR LES AUTRES CARACTÉRISTIQUES

	AT	BE	ES	FR	IE	LU	PL	SE	UK
Sexe (réf. = Femmes)									
Hommes	-0,268***	-0,248***	-0,342***	-0,178***	-0,210***	-0,345***	-0,074***	-0,061***	-0,205***
Hommes (contrôle)	-0,158***	-0,185***	-0,165***	-0,099***	-0,079***	-0,179***	-0,082***	-0,036***	-0,140***
Observations	11 108	9 621	23 473	14 472	10 323	7 072	30 332	1 0736	15 934
Wald Chi² (20)	2 202,44	2 459,59	6 007,17	2 817,24	1 855,00	1 164,33	6 593,61	1 391,67	2 924,94
Pseudo R²	0,3520	0,3435	0,4176	0,3304	0,3910	0,4357	0,3848	0,2181	0,2477

Source : EU-SILC 2006, calculs propres

TABLEAU 7A • ANALYSE PROBIT : EFFETS MARGINAUX DES CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES SUR LE RISQUE DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE DES FEMMES ET DES HOMMES

	AT		BE		ES		FR		IE	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Statut d'activité (réf. = Temps plein)										
Travailleurs à temps partiel	0,329***	0,102***	0,129***	0,130***	0,375***	0,279***	0,354***	0,323***	0,499***	0,276***
Chômeurs	0,573***	0,553***	0,545***	0,368***	0,595***	0,664***	0,551***	0,463***	0,632***	0,640***
Pensionnés	0,308***	0,043**	0,389***	0,224***	0,438***	0,087***	0,245***	0,062**	0,630***	0,376***
Autres inactifs	0,746***	0,675***	0,761***	0,583***	0,770***	0,589***	0,770***	0,674***	0,796***	0,676***
Âge (réf. = 30-49 ans)										
< 30 ans	0,072**	0,026**	0,104***	0,086***	0,041*	0,052***	0,068***	0,101***	0,030	0,128***
50-59 ans	-0,034	-0,019	-0,024	-0,037***	-0,048*	-0,014	-0,078***	-0,008	0,063*	-0,013
60-65 ans	-0,083**	-0,048***	-0,024	-0,056***	-0,125***	-0,021	-0,062*	-0,014	0,079	-0,027
> 65 ans	-0,106***	-0,031	0,095*	-0,045**	-0,308***	-0,047**	0,002	0,022	-0,257***	-0,095***
Niveau d'éducation (réf. = Supérieur)										
Enseignement secondaire inférieur	0,290***	0,084***	0,216***	0,019*	0,232***	0,062***	0,241***	0,098***	0,109***	0,072***
Enseignement secondaire supérieur	0,098***	0,006	0,162***	0,019**	0,088***	0,054***	0,110***	0,024**	0,110***	0,058***
Type de ménage (réf. = 2 adultes (< 65 ans) ss enfant)										
Personne seule	-0,186***	-0,004	-0,226***	0,016	-0,236***	0,044*	-0,188***	-0,016	-0,275***	0,009
2 adultes (1 est > 65) sans enf.	0,121***	-0,024	0,135***	-0,015	0,18***	0,023	0,074**	0,042**	0,153***	0,044
Plus de 2 adultes mais sans enf.	0,083***	0,022	0,119***	0,04***	0,143***	0,04**	0,096***	0,067***	0,021	0,002
Parent seul avec enf.	-0,335***	-0,027	-0,323***	-0,064**	-0,255***	-0,068	-0,255***	-0,040	-0,365***	0,000
2 adultes, 1 enf.	-0,066*	-0,039***	0,000	-0,025	0,016	-0,004	-0,075***	-0,016	-0,116**	-0,076***
2 adultes, 2 enf.	-0,001	-0,052***	-0,029	-0,020	0,101***	0,027	-0,072***	-0,04***	-0,078*	-0,045
2 adultes, 3 ou + enf.	-0,106**	-0,061***	-0,009	-0,021	0,171***	-0,024	-0,060**	-0,058***	-0,138***	-0,089***
3 adultes ou plus avec enfant(s)	0,012	-0,018	0,133***	0,054***	0,092***	0,038**	-0,003	0,083***	-0,073*	-0,049**
Autres			0,176	0,500***			0,064	-0,043		
Nationalité (réf. = nationaux)										
Ressortissants non EU	0,045	0,026	0,384***	0,155***	0,159***	0,013	0,083	0,163***	0,248*	-0,001
Ressortissants EU	0,122**	-0,002	0,046	0,018	0,273**	0,041	0,138**	0,066**	0,171***	-0,038
Observations	5856	5252	4964	4657	12114	11359	7495	6977	5412	4882
Wald Chi² (20)	1474,99	534,71	1492,79	710,77	3263,01	1404,44	1661,76	1027,93	1054,37	691,76
Pseudo R²	0,3407	0,3078	0,4022	0,2917	0,4346	0,2735	0,337	0,2996	0,4098	0,3489

Source : EU-SILC 2006, calculs propres

TABLEAU 7B • ANALYSE PROBIT : EFFETS MARGINAUX DES CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES SUR LE RISQUE DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE DES FEMMES ET DES HOMMES

	LU		PL		SE		UK	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Statut d'activité (réf. = Temps plein)								
Travailleurs à temps partiel	0,390***	0,104**	0,332***	0,292***	0,094***	0,156***	0,426***	0,259***
Chômeurs	0,556***	0,547***	0,791***	0,756***	0,356***	0,295***	0,657***	0,663***
Pensionnés	0,604***	0,009	0,039**	-0,05***	0,234***	0,109***	0,643***	0,305***
Autres inactifs	0,838***	0,409***	0,478***	0,24***	0,418***	0,397***	0,675***	0,452***
Âge (réf. = 30-49 ans)								
< 30 ans	0,137***	0,083***	0,052***	0,058***	0,316***	0,152***	0,053**	0,058***
50-59 ans	-0,139***	-0,032**	-0,121***	-0,048***	-0,032	-0,043***	0,062***	0,012
60-65 ans	-0,305***	-0,020	-0,156***	-0,11***	0	-0,067***	-0,059**	-0,026
> 65 ans	-0,423***	-0,017	-0,233***	-0,16***	0,05	-0,076***	-0,107***	-0,099***
Niveau d'éducation (réf. = Supérieur)								
Enseignement secondaire inférieur	0,319***	0,027*	0,231***	0,211***	0,121***	0,031**	0,171***	0,095***
Enseignement secondaire supérieur	0,217***	0,005	0,130***	0,084***	0,029**	0,007	0,106***	0,071***
Type de ménage (réf. = 2 adultes (< 65 ans) ss enfant)								
Personne seule	-0,389***	0,018	-0,175***	0,017	-0,061***	0,027*	-0,250***	0,019
2 adultes (1 est > 65) sans enf.	0,303***	0,010	0,105***	0,106***	0,076***	-0,002	0,099***	0,017
Plus de 2 adultes mais sans enf.	0,075	0,053**	0,078***	0,075***	0,140***	0,086***	0,051**	0,049***
Parent seul avec enf.	-0,356***	0,000	-0,172***	-0,122***	-0,034	0,007	-0,330***	-0,106**
2 adultes, 1 enf.	-0,076	-0,024	0,010	-0,047***	0,033*	-0,038**	0,072***	0,018
2 adultes, 2 enf.	-0,054	-0,014	0,064***	-0,048***	0,001	-0,044***	0,043*	-0,031*
2 adultes, 3 ou + enf.	-0,060	-0,034	0,167***	-0,013	-0,004	-0,029	0,027	-0,048**
3 adultes ou plus avec enfant(s)	-0,048	0,048*	0,126***	0,064***	0,088***	0,118***	0,067**	0,084***
Autres			0,089**	0,083**	0,395***	0,180*	-0,002	-0,019
Nationalité (réf. = nationaux)								
Ressortissants non EU	0,308***	0,094**	0,083	-0,130	0,165***	0,030	0,081**	0,056**
Ressortissants EU	0,140***	0,018	-0,174	-0,128	0,257***	0,255***	0,178**	-0,013
Observations	3536	3520	16262	14070	5448	5288	8590	7344
Wald Chi² (20)	745,87	268,26	3724,5	2763,8	872,56	702,41	1919,98	862,13
Pseudo R²	0,4589	0,3067	0,4218	0,3678	0,2420	0,2387	0,2938	0,1948

Source : EU-SILC 2006, calculs propres

4. PROPOSITION DE NOUVEAUX INDICATEURS

L'Union européenne utilise un groupe d'indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale qui sont calculés et comparés de manière régulière pour l'ensemble des États membres. Ces indicateurs sont connus sous le nom « d'indicateurs de Laeken ». Pour conclure cette étude, nous proposons quatre nouveaux indicateurs (Tableau 8) qui pourraient améliorer les mesures de la pauvreté dans l'Union européenne.

Le premier indicateur correspond au rapport entre les taux de dépendance financière des femmes et des hommes. Comme indiqué dans le Tableau 6, cet indicateur varie entre 1,4 pour la Pologne et la Suède et 4,9 pour le Luxembourg. Autrement dit, le risque de dépendance financière est entre 1,4 et 4,9 fois plus élevé pour les femmes que pour les hommes.

Le deuxième indicateur indique le rapport entre les écarts médians relatifs des femmes et des hommes. L'écart médian relatif représente la différence entre le revenu médian individuel des personnes se situant en dessous du seuil de dépendance et le seuil de dépendance, exprimé en pourcentage du seuil de dépendance. Ce seuil est fixé à 60% du revenu individuel médian. Comme le montre l'indicateur, les femmes en situation de dépendance financière ont un revenu individuel beaucoup plus faible que celui des hommes dans la même situation dans tous les pays étudiés. Le rapport entre les écarts médians relatifs des femmes et des hommes varie de 1,1 en Pologne et au Royaume-Uni (ce qui indique peu de différence de genre entre les écarts médians relatifs des femmes et des hommes) à 2,3% en Irlande (où la dépendance financière des femmes est donc beaucoup plus forte que celle des hommes).

Le troisième indicateur est le rapport entre les intensités de dépendance des femmes et des hommes. L'intensité du risque de dépendance financière est le produit de deux composantes : le risque de dépendance et l'écart médian relatif. Cet indicateur combine donc le nombre d'individus sous le seuil de dépendance en fonction de leur sexe ainsi que la gravité de la dépendance des individus en situation de dépendance. Les résultats montrent que l'intensité de dépendance financière des femmes est 10 fois plus importante que celle des hommes au Luxembourg alors que l'égalité en terme de genre est presque atteinte en Suède avec un indicateur qui vaut 1,1.

Le quatrième indicateur s'intéresse à la distribution des revenus en comparant la proportion de femmes dans le premier décile (revenus les plus faibles) et dans le dernier décile. Les femmes représentent entre 80 et 90% de la population dans le premier décile dans cinq des neuf pays (Autriche, Belgique, Espagne, Irlande et Luxembourg). Par contre, elles ne représentent plus que 23-30% de la population dans le dernier décile dans tous les pays sauf en Pologne (où elles représentent 35% de la population de ce décile). Le rapport entre la proportion de femmes dans le premier et le dernier décile varie de 1,7 en Pologne à 3,8 au Luxembourg. Dans ce pays, on voit qu'il y a neuf fois plus de femmes que d'hommes parmi les plus faibles revenus et trois fois plus d'hommes que de femmes parmi les plus hauts revenus.

TABLEAU 8 • PROPOSITION D'INDICATEURS

	AT	BE	ES	FR	IE	LU	PL	SE	UK
1. Indicateurs de base : rapports des revenus moyens femme-hommes									
Rapport entre les revenus nets individuels des femmes et des hommes	0,61	0,62	0,63	0,70	0,59	0,55	0,75	0,80	0,61
2. Indicateurs de dépendance financière									
Taux de dépendance financière									
Femmes	38%	36%	49%	31%	40%	43%	28%	20%	36%
Hommes	11%	11%	15%	13%	19%	9%	21%	13%	16%
Rapport entre les taux de dépendance financière des femmes et des hommes	3,4	3,2	3,4	2,3	2,1	4,9	1,4	1,4	2,3
Seuil de dépendance financière	€786	€814	€490	€836	€858	€1 256	€130	€890	€826
Revenu médian des personnes sous le seuil									
Femmes	€381	€248	€1	€413	€375	€359	€22	€631	€429
Hommes	€491	€501	€180	€509	€653	€815	€31	€555	€474
Écart médian relatif des personnes sous le seuil									
Femmes	0,5	0,7	1,0	0,5	0,6	0,7	0,8	0,3	0,5
Hommes	0,4	0,4	0,6	0,4	0,2	0,4	0,8	0,4	0,4
Rapport entre les écarts médians relatifs F/H	1,4	1,8	1,6	1,3	2,3	2,0	1,1	0,8	1,1
Intensité du risque de pauvreté									
Femmes	19,5%	25,0%	48,6%	15,7%	22,3%	30,9%	23,5%	5,7%	17,5%
Hommes	4,1%	4,3%	9,2%	5,2%	4,5%	3,1%	15,8%	5,1%	6,8%
Rapport entre les intensités de dépendance F/H	4,7	5,8	5,3	3,0	5,0	10,1	1,5	1,1	2,6
3. Le rapport entre le pourcentage de femmes dans le premier et le dernier décile									
Part des femmes dans le premier et dernier décile									
Premier décile	87,3%	84,7%	84,0%	75,8%	79,5%	90,4%	62,4%	57,9%	72,3%
Dernier décile	24,3%	24,4%	26,2%	30,1%	22,6%	24,1%	35,8%	25,6%	25,4%
Rapport de la part des femmes entre le premier et le dernier décile	3,4	3,5	3,2	2,5	3,5	3,8	1,7	2,3	2,8
4. Indicateurs relatifs à la décomposition du coefficient de Gini									
Distance économique relative	0,667	0,605	0,634	0,503	0,606	0,639	0,367	0,470	0,581
Rapport entre la transvariation et les inégalités inter-groupes brutes	0,333	0,393	0,366	0,497	0,394	0,361	0,633	0,530	0,419

Source : EU-SILC 2006, calculs propres

5. CONCLUSION

Dans les neuf pays étudiés, les revenus individuels nets des femmes sont inférieurs à ceux des hommes, l'écart varie de 45% au Luxembourg à 20% en Suède.

La Suède (20%), la Pologne (25%) et la France (30%) présentent les écarts les plus faibles, le Luxembourg (45%) et l'Irlande (41%) se trouvent à l'autre extrémité. Étant donné que la France et, particulièrement, la Suède mettent en avant des écarts salariaux de genre qui sont parmi les plus élevés en Europe, la moindre inégalité de revenus s'explique plutôt par leurs systèmes de transferts publics. C'est également le cas de la Pologne.

Les revenus de l'activité économique présentent une inégalité légèrement plus faible dans tous les pays, à l'exception du Royaume-Uni et de la Suède. Les revenus professionnels des femmes sont en moyenne inférieurs de 40% au Royaume-Uni, 39% au Luxembourg, 37% en Autriche, et 35% en Irlande. L'écart est le plus faible en Pologne (16%) ; dans les autres pays, il est de 29%.

En ce qui concerne les transferts, les inégalités entre femmes et hommes sont toujours très marquées. Les femmes qui bénéficient de transferts en bénéficient moins que les hommes dans tous les pays. L'écart est le plus important au Luxembourg (40%), au Royaume-Uni (39%) et en Espagne (35%). À l'inverse, l'écart est le plus faible en Suède et en Pologne : 17%. De manière générale, les écarts sont les plus faibles pour les classes d'âge les plus jeunes : de 10 à 25%, ils augmentent ensuite et sont les plus élevés entre 50 et 60 ans.

L'Union européenne définit le taux de risque de pauvreté comme la proportion de personnes qui vivent dans des ménages disposant d'un revenu équivalent disponible inférieur à 60% du revenu équivalent médian du pays de résidence. Le taux de dépendance financière représente la proportion d'individus qui disposent d'un revenu individuel inférieur à 60% du revenu individuel médian du pays de résidence. La différence entre les deux indicateurs s'explique par l'hypothèse de partage intégral des ressources au sein des ménages, retenue par l'Europe mais rejetée dans le projet BGIA.

Dans les neuf pays étudiés, le taux de risque de dépendance financière des femmes est supérieur à celui des hommes. La différence est particulièrement marquée au Luxembourg et en Espagne (34 points de pourcentage) alors qu'elle est plus faible en Pologne et en Suède (7 points de pourcentage). En termes absolus, le taux de dépendance financière des hommes varie de 9% au Luxembourg à 21% en Pologne, alors que celui des femmes varie de 20% en Suède à 49% en Espagne.

Le taux de dépendance financière est beaucoup plus élevé que le taux de risque de pauvreté. À l'opposé, le taux de dépendance financière des hommes est relativement proche de leur taux de risque de pauvreté. La comparaison entre le taux de pauvreté européen calculé au niveau du ménage et le taux de dépendance financière qui mesure le risque de pauvreté individuel montre à quel point l'hypothèse de mise en commun et de partage cache les risques encourus par les femmes. Il est donc hautement souhaitable que les indicateurs européens soient complétés par des indicateurs individuels qui permettraient de mieux approcher les risques de pauvreté des individus.

CHAPITRE 3

**Analyse de la distribution des revenus
au sein des couples en Belgique**



INTRODUCTION

L'objectif de ce chapitre est d'ouvrir la boîte noire qu'est le ménage afin de calculer et d'analyser l'inégalité entre les revenus des partenaires au sein des couples. L'analyse porte sur 2709 ménages, composés de deux adultes de sexes différents, avec ou sans enfant(s), qui sont présents dans la base SILC-Belgique 2006. Les revenus individuels de chacun des partenaires de ces couples ont été calculés selon la méthode décrite dans le premier chapitre et dans la note technique²⁷. L'objectif est d'approcher l'inégalité des revenus entre les partenaires des couples²⁸.

Dans un premier temps, nous situons notre échantillon de 2709 couples par rapport à l'ensemble de la population étudiée dans SILC 2006 en comparant leurs caractéristiques et les indicateurs d'inégalité femmes/hommes pour les différents revenus et leurs composantes, ainsi qu'en termes de dépendance financière.

Dans une deuxième section, nous étudions d'abord les écarts entre les revenus individuels nets des partenaires au sein des couples en recourant à une analyse par décile et à une classification des couples entre ceux où le revenu de l'homme est supérieur à celui de la femme et ceux où le revenu de la femme dépasse celui de l'homme. Ensuite, nous abordons la dépendance financière des partenaires au sein des couples en les regroupant en quatre groupes : les couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière, les couples où seule la femme est en dépendance financière, les couples où seul l'homme l'est, et les couples où les deux partenaires sont financièrement dépendants.

Les sections 3 à 6 sont respectivement dédiées à l'étude des écarts de revenus et de dépendance financière au sein des couples selon différentes caractéristiques : l'âge, le nombre d'enfants à charge, le statut par rapport à l'activité et le niveau d'éducation.

La dernière section procède à une comparaison systématique entre couples mariés et cohabitants. En ce qui concerne les sections 4 et 7, le travail a été réalisé aussi sur les données de SILC 2007 afin d'augmenter la taille de l'échantillon et d'obtenir des résultats représentatifs.

1. CARACTÉRISTIQUES DES COUPLES PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DE LA POPULATION ÉTUDIÉE DANS SILC-BELGIQUE 2006

L'échantillon est composé de 2 709 couples dont 20% sont cohabitants et 80% mariés.

La répartition par âge des individus qui composent les couples est légèrement différente de celle de la population totale : l'âge moyen des personnes en couple est inférieur de 4 ans pour les femmes et d'un an pour les hommes et les classes d'âges extrêmes (les personnes de moins de 25 ans et les 65 ans et plus) sont moins importantes au sein des couples (Tableau 1).

Les couples sont plus nombreux à avoir des enfants à charge (Tableau 2).

Au niveau du statut d'activité (Tableau 3), le pourcentage de travailleurs à temps plein est plus élevé chez les couples pour les hommes et pour les femmes alors que le pourcentage de chômeurs est plus faible.

Le pourcentage de femmes travaillant à temps partiel est plus élevé au sein des couples, alors que les pourcentages sont faibles et proches pour les hommes des deux groupes.

Enfin, les femmes en couple sont plus nombreuses à être inactives et moins nombreuses à être retraitées par rapport à la population totale, les hommes en couple sont à l'opposé plus nombreux à être retraités et moins nombreux à être en inactivité.

Le niveau d'éducation des personnes en couple est légèrement supérieur au niveau d'éducation de l'ensemble de la population (Tableau 4).

²⁷ <http://bgia.ulb.ac.be/index.html>.

²⁸ Partout dans ce rapport, les chiffres en rouge et en italique correspondent à des croisements pour lesquels le nombre d'observations est trop faible. Le seuil que nous avons retenu est celui d'Eurostat, à savoir 100 observations.

TABLEAU 1 • DISTRIBUTION DES PERSONNES EN COUPLE ET DE LA POPULATION TOTALE PAR GROUPE D'ÂGE

Groupe d'âge	Couples		Population totale	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
< 25 ans	3,92%	1,93%	6,39%	6,37%
25 - 34 ans	21,81%	18,13%	17,19%	18,21%
35 - 44 ans	25,05%	26,02%	19,87%	21,34%
45 - 54 ans	15,99%	17,19%	18,86%	20,26%
55 - 64 ans	15,71%	16,14%	14,97%	15,68%
> 65 ans	17,53%	20,59%	22,71%	18,15%
Âge moyen	44	46	48	47

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

TABLEAU 2 • DISTRIBUTION DES PERSONNES EN COUPLE ET DE LA POPULATION TOTALE SELON LE NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE

Enfants à charge	Couples	Population totale	
		Femmes	Hommes
0	52,89%	62,81%	65,34%
1	17,68%	16,26%	15,05%
2	19,86%	14,25%	13,26%
3 ou +	9,57%	6,68%	6,35%
Total	100,00%	100,00%	100,00%

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

TABLEAU 3 • DISTRIBUTION DES PERSONNES EN COUPLE ET DE LA POPULATION TOTALE PAR STATUT D'ACTIVITÉ

Statut d'activité	Couples		Population totale	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Travailleurs à temps plein (hors activité indépendante)	28,58%	52,46%	26,53%	49,96%
Indépendants	4,29%	9,57%	3,57%	9,15%
Travailleurs à temps partiel (hors activité indépendante)	20,47%	3,22%	16,55%	3,85%
Chômeurs	7,39%	7,11%	9,16%	8,92%
Retraités	15,26%	23,41%	22,43%	20,91%
Inactifs	24,02%	4,23%	21,76%	7,22%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

TABLEAU 4 • DISTRIBUTION DES PERSONNES EN COUPLE ET DE LA POPULATION TOTALE PAR NIVEAU D'ÉDUCATION

Niveau d'éducation	Couples		Population totale	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Enseignement primaire ou moins	12,99%	12,62%	16,87%	13,72%
Enseignement secondaire inférieur	15,93%	13,83%	16,20%	14,43%
Enseignement secondaire supérieur	32,00%	33,00%	31,00%	34,00%
Enseignement supérieur	39,00%	40,00%	36,00%	38,00%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Avant d'étudier les inégalités au sein des couples, nous avons synthétisé les caractéristiques en termes d'inégalités et de dépendance financière des individus qui forment les 2709 ménages étudiés. Les composantes du revenu sont exprimées par personne bénéficiaire.

La comparaison figure au Tableau 5. L'inégalité entre les revenus nets des femmes et des hommes qui composent les 2709 couples est plus forte que celle observée pour l'ensemble de la population. Ainsi, les revenus nets des femmes qui composent ces couples sont inférieurs de 46% à ceux des hommes alors que l'écart est de 38% pour l'ensemble de la population. L'écart est plus élevé pour les revenus de l'activité économique (+5 points de pourcentage) et surtout pour les transferts de l'État (+23 points de pourcentage). Parmi les transferts, c'est au niveau des pensions (50%) et des allocations de chômage (47%) que les écarts sont les plus importants. Ceci reflète les aléas dus aux carrières discontinues et à temps partiel des femmes mais aussi la non-individualisation des droits en matière de sécurité sociale qui pénalise particulièrement les chômeuses qui vivent en couple²⁹. En ce qui concerne les autres indicateurs, tous témoignent d'une situation plus défavorable des femmes qui vivent en couple.

Alors que le taux de dépendance financière des personnes en couple est le même que pour la population totale, le pourcentage des femmes en couple en situation de dépendance financière est supérieur à celui des femmes en dépendance financière au sein de l'ensemble de la population, l'intensité de la dépendance est aussi plus élevée par rapport à la dépendance masculine. Les femmes qui vivent en couple sont aussi plus représentées dans le premier décile et moins dans le dernier décile.

²⁹ Voir à ce sujet Meulders, 2009 et Claude, 2006.

TABLEAU 5 • INDICATEURS D'INÉGALITÉ DE REVENUS ET DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE AU SEIN DES COUPLES*

	Population totale	Individus des 2 709 couples
1. Indicateurs de base : rapports des revenus moyens femme-homme		
Catégories de revenus		
Revenu brut	0,55	0,55
Revenu net	0,62	0,54
1. Revenu provenant de l'activité économique	0,72	0,67
1.1 Revenus des salariés	0,72	0,66
1.1.1 Salaire	0,74	0,68
1.1.2 Travail irrégulier	0,75	0,84
1.1.3 Primes	0,58	0,55
1.2 Revenus non salariaux (voiture de société)	0,86	0,81
1.3 Revenus de l'activité indépendante	0,67	0,66
4. Transferts de l'État	0,75	0,52
4.1 Pensions	0,66	0,50
4.2 Chômage	0,68	0,53
4.3 Indemnités d'invalidité	0,83	0,78
4.4 Indemnités de maladie	0,92	0,90
4.5 Bourse d'étudiant	0,97	1,80
2. Le rapport entre le pourcentage de femmes dans le premier et le dernier décile du revenu net total	3,6	5,2
3. Indicateurs de dépendance financière		
Taux de dépendance financière ou taux de risque de pauvreté individuel		
Femmes	36%	41%
Hommes	11%	6%
Total	24%	24%
Rapport entre les taux de dépendance financière des femmes et des hommes	3,3	6,5
Rapport entre les écarts médians relatifs des femmes et des hommes	1,7	2,1
Rapport entre l'intensité de la dépendance financière des femmes et des hommes	5,6	14,1

Note : *Il s'agit de revenus moyens par bénéficiaire
Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

2. ÉCARTS ENTRE REVENUS INDIVIDUELS NETS ET DÉPENDANCE FINANCIÈRE DES PARTENAIRES AU SEIN DES COUPLES

Afin de mesurer les écarts de revenus entre les partenaires qui composent les couples, nous avons dans un premier temps réparti les couples en trois groupes :

- Revenus égaux : lorsque l'écart entre les revenus des partenaires est inférieur à 5%
- Revenu de l'homme supérieur au revenu de la femme (écart supérieur à 5%)
- Revenu de la femme supérieur au revenu de l'homme (écart supérieur à 5%)

La distinction entre couples mariés et cohabitants est faite en recoupant les variables : PB190 « Marital status » et PB200 « Consensual union » de SILC-Belgique 2006. Les couples mariés correspondent aux couples « mariés » dans PB190 et « sur base légale » dans PB200. À ceux-là s'ajoutent 21 couples dont un partenaire remplit ces deux conditions mais la deuxième personne répond différemment à l'une ou l'autre variable. Les cohabitants correspondent aux autres cas de figure et représentent 20% du total des couples (528 couples).

TABLEAU 6 • RÉPARTITION DES COUPLES SELON LE SENS DES ÉCARTS ENTRE LES REVENUS DES PARTENAIRES

Différence entre les revenus nets individuels	Couples mariés		Couples cohabitants		Total des couples	
	Nombre de ménages	%	Nombre de ménages	%	Nombre de ménages	%
Revenus égaux	104	4,97%	56	10,86%	160	6,11%
Revenu de l'homme supérieur au revenu de la femme	1 738	80,13%	352	66,53%	2 090	77,49%
Revenu de la femme supérieur au revenu de l'homme	339	14,90%	120	22,61%	459	16,40%
Total	2 181	100,00%	528	100,00%	2 709	100,00%

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Dans 77% des couples étudiés, le revenu de l'homme est supérieur à celui de la femme (Tableau 6). Ce pourcentage est de 67% pour les cohabitants et de 80% pour les couples mariés. Les femmes ayant un revenu plus élevé que leur conjoint sont plus nombreuses parmi les cohabitantes (23% contre 15%). Enfin, les couples dont les partenaires sont considérés comme ayant des revenus égaux représentent 11% du total des couples cohabitants et 5% des couples mariés.

Nous avons procédé à une étude plus fine de l'écart de revenu au sein des couples en éclatant les deux catégories de revenus inégaux en cinq catégories :

- écart inférieur à 25%
- écart compris entre 25% et 50%
- écart compris entre 50% et 75%
- écart compris entre 75% et 100%
- écart supérieur à 100%

Le Tableau 7 présente la répartition des couples entre ces 5 catégories en faisant la distinction entre mariés et cohabitants.

TABLEAU 7 • RÉPARTITION DES COUPLES SELON LE SENS DES ÉCARTS ENTRE LES REVENUS DES PARTENAIRES

Écart entre les revenus nets individuels au sein du couple	Couples où le revenu de l'homme est supérieur au revenu de la femme					
	Mariés		Cohabitants		Total des couples	
	Nombre de ménages	%	Nombre de ménages	%	Nombre de ménages	%
Écart inférieur à 25%	255	14,91%	97	27,49%	352	17,01%
Écart entre 25% et 50%	411	23,47%	107	31,46%	518	24,8%
Écart entre 50% et 75%	360	20,55%	68	18,97%	428	20,28%
Écart entre 75% et 100%	556	32,38%	64	17,63%	620	29,92%
Écart supérieur à 100%	156	8,69%	16	4,46%	172	7,99%
Total	1 738	100,00%	352	100,00%	2 090	100,00%

Écart entre les revenus nets individuels au sein du couple	Couples où le revenu de la femme est supérieur au revenu de l'homme					
	Mariés		Cohabitants		Total des couples	
	Nombre de ménages	%	Nombre de ménages	%	Nombre de ménages	%
Écart inférieur à 25%	150	44,69%	62	54,14%	212	47,22%
Écart entre 25% et 50%	98	29,47%	34	28,10%	132	29,10%
Écart entre 50% et 75%	42	12,01%	13	9,91%	55	11,45%
Écart entre 75% et 100%	32	8,99%	7	4,63%	39	7,82%
Écart supérieur à 100%	17	4,84%	4	3,22%	21	4,41%
Total	339	100,00%	120	100,00%	459	100,00%

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

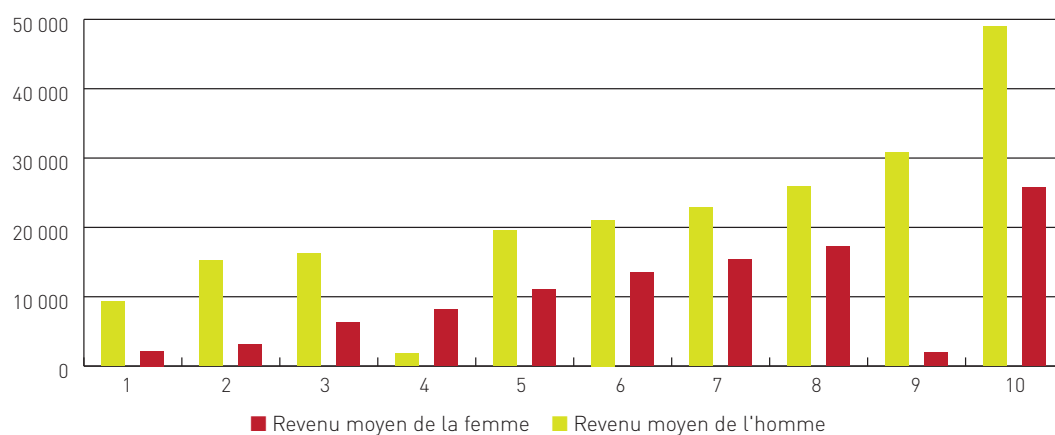
Dans le cas où le revenu de l'homme est supérieur à celui de la femme : 8% des couples enregistrent un écart supérieur à 100%, et 30% des couples présentent un écart compris entre 75 et 100%. Pour plus de la moitié de ces couples, l'écart est supérieur à 50%. L'écart est plus élevé si les partenaires sont mariés.

En ce qui concerne les couples où le revenu de la femme est supérieur, pour près de la moitié de ces couples (47%), l'écart est inférieur à 25%. L'écart est plus faible si les partenaires sont cohabitants.

2.1 Répartition des couples par décile

Le Graphique 1 présente les revenus individuels nets moyens des femmes et des hommes dont les couples appartiennent aux différents déciles. Les couples sont classés dans l'ordre croissant du revenu net total du couple qui est égal à la somme des revenus individualisés des deux partenaires.

GRAPHIQUE 1 • REVENU INDIVIDUALISÉ NET DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DES COUPLES (DÉCILES FORMÉS SUR BASE DU REVENU TOTAL DES COUPLES)

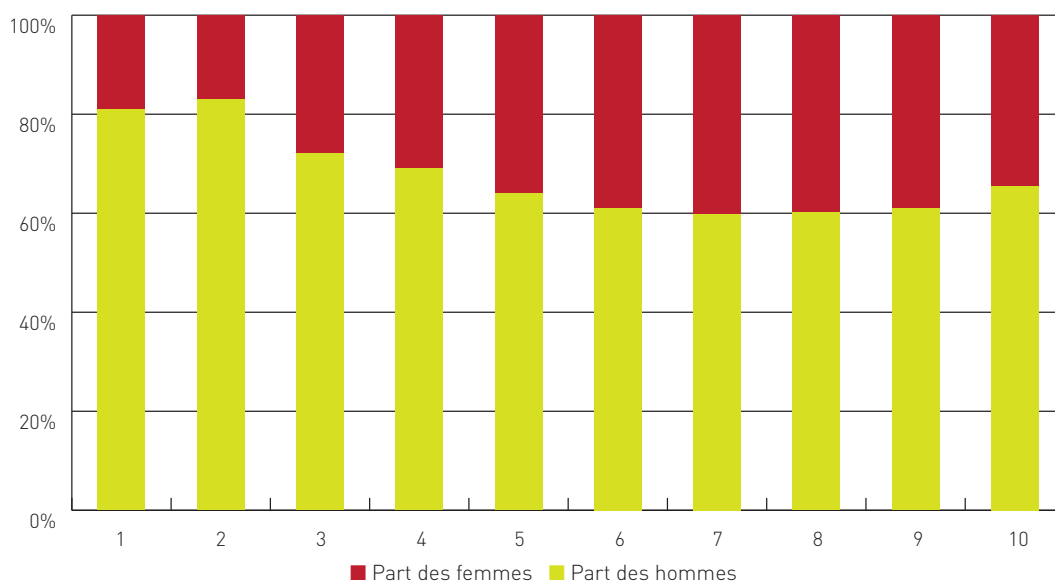


Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Dans tous les déciles, au sein des couples, le revenu moyen net des hommes est supérieur au revenu moyen net des femmes.

L'écart entre les revenus nets moyens des femmes et des hommes est très élevé dans les deux premiers déciles, il est le plus faible dans les déciles 6 à 9 et augmente à nouveau dans le dernier décile.

GRAPHIQUE 2 • PART DU REVENU DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LE REVENU NET TOTAL DU MÉNAGE (DÉCILES FORMÉS SUR BASE DU REVENU TOTAL DES COUPLES)



Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

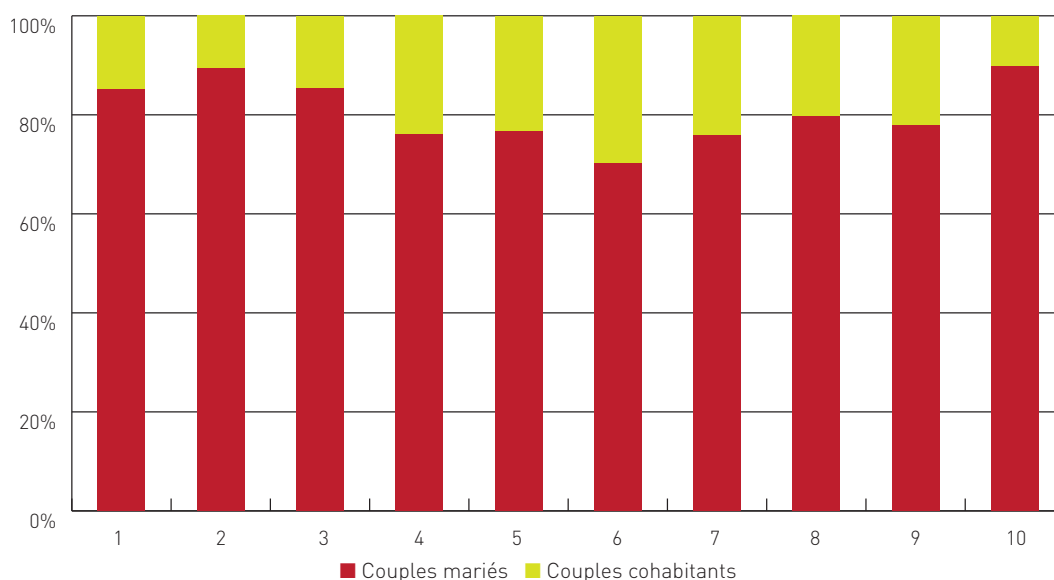
Selon le Graphique 2 et le Tableau 8, la part du revenu de l'homme varie de 83% dans le deuxième décile à 60% dans les septième et huitième déciles. Les femmes se retrouvent donc en situation de faiblesse de négociation dans tous les déciles. Leur situation est d'autant plus fragile que le revenu du ménage est faible.

TABLEAU 8 • PART DU REVENU DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LE REVENU NET TOTAL DU MÉNAGE (DÉCILES FORMÉS SUR BASE DU REVENU TOTAL DES COUPLES)

Déciles	Part de la femme	Part de l'homme
1	19,02%	80,98%
2	17,07%	82,93%
3	27,94%	72,06%
4	30,97%	69,03%
5	36,02%	63,98%
6	38,99%	61,01%
7	40,19%	59,81%
8	39,84%	60,16%
9	39,04%	60,96%
10	34,48%	65,52%
Total	34,89%	65,11%

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

GRAPHIQUE 3 • POURCENTAGE DES COUPLES MARIÉS ET COHABITANTS AU SEIN DES DIFFÉRENTS DÉCILES



Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Le Graphique 3 et le Tableau 9 présentent la distribution des couples par décile selon que les partenaires sont mariés ou cohabitants. Le pourcentage de cohabitants varie entre 30 et 10%, les cohabitants sont plus présents au sein des déciles centraux (du 4^{ème} au 9^{ème} décile).

TABLEAU 9 • POURCENTAGE DES COUPLES MARIÉS ET COHABITANTS AU SEIN DES DIFFÉRENTS DÉCILES

Déciles	Part des mariés	Part des cohabitants
1	85,11%	14,89%
2	89,28%	10,72%
3	85,33%	14,67%
4	75,95%	24,05%
5	76,69%	23,31%
6	70,12%	29,88%
7	75,77%	24,23%
8	79,73%	20,27%
9	77,81%	22,19%
10	89,78%	10,22%
Total	80,56%	19,44%

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Le Tableau 10 présente les revenus nets moyens par décile du revenu net total du couple ainsi que les rapports des revenus moyens des femmes et des hommes pour chaque décile.

L'écart diminue du deuxième au 7^{ème} décile et augmente à nouveau au delà. L'écart le plus élevé correspond au 2^{ème} décile (-79) et l'écart le plus faible correspond au 7^{ème} décile (-33).

TABLEAU 10 • REVENU INDIVIDUALISÉ NET DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DES COUPLES (DÉCILES FORMÉS SUR BASE DU REVENU TOTAL DES COUPLES)

Déciles	Revenu net moyen de la femme	Revenu net moyen de l'homme	Rapport entre le revenu net moyen de la femme et celui de l'homme	Écarts
1	2 182,14	9 291,58	0,23	77%
2	3 140,40	15 252,79	0,21	79%
3	6 287,97	16 214,25	0,39	61%
4	8 173,28	18 219,93	0,45	55%
5	11 011,58	19 556,03	0,56	44%
6	13 466,38	21 068,31	0,64	36%
7	15 386,38	22 902,29	0,67	33%
8	17 191,24	25 957,21	0,66	34%
9	19 730,07	30 813,75	0,64	36%
10	25 800,87	49 029,05	0,53	47%
Total	12 233	22 824,47	0,54	46%

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Le Tableau 11 présente les mêmes calculs après que l'on ait retiré de l'échantillon les indépendants et leurs conjoints : les revenus moyens des hommes et des femmes changent peu et les chiffres relatifs aux écarts diffèrent uniquement au niveau des 3 premiers déciles. Il ne nous a donc pas paru judicieux de poursuivre l'analyse en éliminant les indépendants.

TABLEAU 11 • REVENU INDIVIDUALISÉ NET DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DES COUPLES (DÉCILES FORMÉS SUR BASE DU REVENU TOTAL DES COUPLES HORS INDÉPENDANTS)

Déciles	Revenu net moyen de la femme	Revenu net moyen de l'homme	Rapport entre le revenu net moyen de la femme et celui de l'homme	Écarts
1	1 679,70	10 967,55	0,15	85%
2	3 070,42	15 177,22	0,20	80%
3	5 773,28	16 409,19	0,35	65%
4	8 061,32	17 911,98	0,45	55%
5	10 496,18	19 612,56	0,54	46%
6	13 118,83	21 008,34	0,62	38%
7	14 714,41	23 076,91	0,64	36%
8	16 645,35	25 697,95	0,65	35%
9	19 659,98	29 797,32	0,66	34%
10	25 547,88	44 872,84	0,57	43%
Total	11 869,12	22 442,91	0,53	47%

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Le Tableau 12 présente les mêmes données en séparant les couples mariés et les cohabitants.

TABLEAU 12 • REVENU INDIVIDUALISÉ NET DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DES COUPLES, DIFFÉRENCIATION MARIÉS/COHABITANTS (DÉCILES FORMÉS SUR BASE DU REVENU TOTAL DES COUPLES)

Couples mariés

Déciles	Revenu net moyen de la femme	Revenu net moyen de l'homme	Rapport entre le revenu net moyen de la femme et celui de l'homme	Écarts
1	2 022,71	9 353,95	0,22	78%
2	2 817,27	15 603,18	0,18	82%
3	5 976,79	16 460,89	0,36	64%
4	7 468,43	18 895,92	0,40	60%
5	10 676,46	19 847,86	0,54	46%
6	12 678,90	21 852,78	0,58	42%
7	14 739,12	23 543,70	0,63	37%
8	16 795,79	26 408,77	0,64	36%
9	19 023,68	31 517,31	0,60	40%
10	25 639,66	49 178,84	0,52	48%
Total	11 722,6	23 381,2	0,50	50%

(suite)

Couples cohabitants

Déciles	Revenu net moyen de la femme	Revenu net moyen de l'homme	Rapport entre le revenu net moyen de la femme et celui de l'homme	Écarts
1	3 093,72	8 934,94	0,35	65%
2	5 832,11	12 333,96	0,47	53%
3	8 097,44	14 780,03	0,55	45%
4	10 399,30	16 085,06	0,65	35%
5	12 114,10	18 595,94	0,65	35%
6	15 314,77	19 226,99	0,80	20%
7	17 410,77	20 896,20	0,83	17%
8	18 746,38	24 181,41	0,78	22%
9	22 207,40	28 346,33	0,78	22%
10	27 216,81	47 713,45	0,57	43%
Total	14 347,8	20 517,8	0,70	30%

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

L'écart entre le revenu des femmes et des hommes pour les cohabitants est nettement inférieur à celui calculé pour les couples mariés (-30 contre -50). Et si le profil des écarts par décile est semblable, les écarts pour les cohabitants sont toujours inférieurs (-65 contre -82 pour l'écart le plus élevé et -17 contre -36 pour l'écart le plus faible).

Les tableaux suivants s'intéressent séparément aux couples où le revenu de l'homme est supérieur à celui de la femme et ceux où le revenu de la femme est supérieur à celui de l'homme.

TABLEAU 13 • DISTRIBUTION DES COUPLES SELON QUE LE REVENU DE L'HOMME EST SUPÉRIEUR OU INFÉRIEUR À CELUI DE LA FEMME

Déciles	Couples où le revenu de l'homme est supérieur à celui de la femme	Couples où le revenu de la femme est supérieur à celui de l'homme
1	10,94%	7,82%
2	11,55%	5,77%
3	10,11%	10,18%
4	10,19%	10,28%
5	9,28%	12,48%
6	8,67%	12,82%
7	9,31%	11,49%
8	9,85%	10,53%
9	9,57%	11,72%
10	10,55%	6,90%
Total	100,00%	100,00%

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Les couples où le revenu de l'homme est supérieur à celui de la femme sont relativement également répartis entre les déciles. Par contre, les couples où le revenu de la femme est supérieur à celui de l'homme sont plus concentrés dans les déciles centraux et supérieurs (déciles 5-9) (Tableau 13).

TABLEAU 14 • REVENU NET MOYEN DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DES COUPLES CLASSÉS PAR DÉCILE POUR LES COUPLES OÙ LE REVENU DE L'HOMME EST SUPÉRIEUR À CELUI DE LA FEMME

Déciles	Revenu moyen de la femme	Revenu moyen de l'homme	Rapport des revenus moyens
1	400	5 947	0,07
2	1 031	8 169	0,13
3	2 062	9 175	0,22
4	3 090	10 110	0,31
5	4 211	11 084	0,38
6	5 273	11 996	0,44
7	6 568	12 561	0,52
8	7 453	14 098	0,53
9	8 351	16 966	0,49
10	11 495	26 444	0,43

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

En ce qui concerne les couples où le revenu de l'homme est supérieur à celui de la femme, l'inégalité entre les revenus des partenaires est très élevée dans les deux premiers déciles (93% et 87%). L'inégalité est la plus faible pour les déciles 6 à 9 où elle varie de 47% à 56% (Tableau 14).

TABLEAU 15 • REVENU MOYEN INDIVIDUALISÉ DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DES COUPLES CLASSÉS PAR DÉCILE POUR LES COUPLES OÙ LE REVENU DE LA FEMME EST SUPÉRIEUR À CELUI DE L'HOMME

Déciles	Revenu moyen de la femme	Revenu moyen de l'homme	Rapport des revenus moyens
1	5 549	-3 393	-1,64
2	6 318	2 850	2,22
3	7 483	3 820	1,96
4	8 110	5 108	1,59
5	9 292	5 976	1,55
6	10 346	6 884	1,50
7	11 112	8 116	1,37
8	12 788	8 909	1,44
9	14 853	10 379	1,43
10	19 914	14 368	1,39

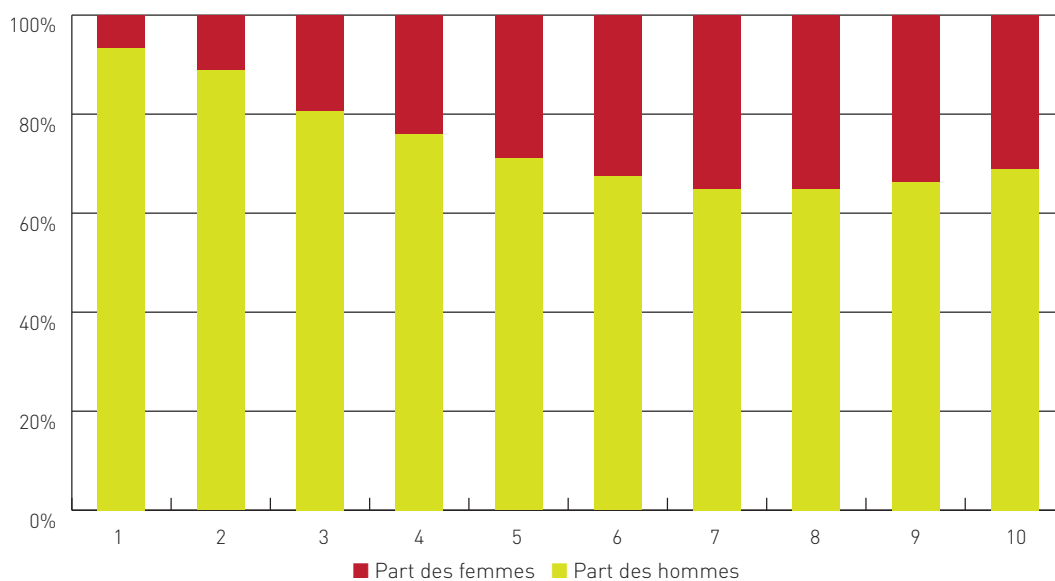
Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

En ce qui concerne les couples où le revenu de la femme est supérieur à celui de l'homme, l'inégalité entre les revenus des partenaires est très élevée dans les premiers déciles (Tableau 15). Dans les autres déciles, l'inégalité est moins forte que celle observée dans les couples où le revenu de l'homme est plus élevé que celui de la femme.

L'inégalité est plus forte au sein des couples quand le revenu de l'homme est supérieur à celui de la femme (Graphique 4) : la part du revenu des hommes dans les couples où le revenu de l'homme est supérieur à celui de la femme est plus élevée que la part des femmes dans les couples où la femme a un revenu supérieur.

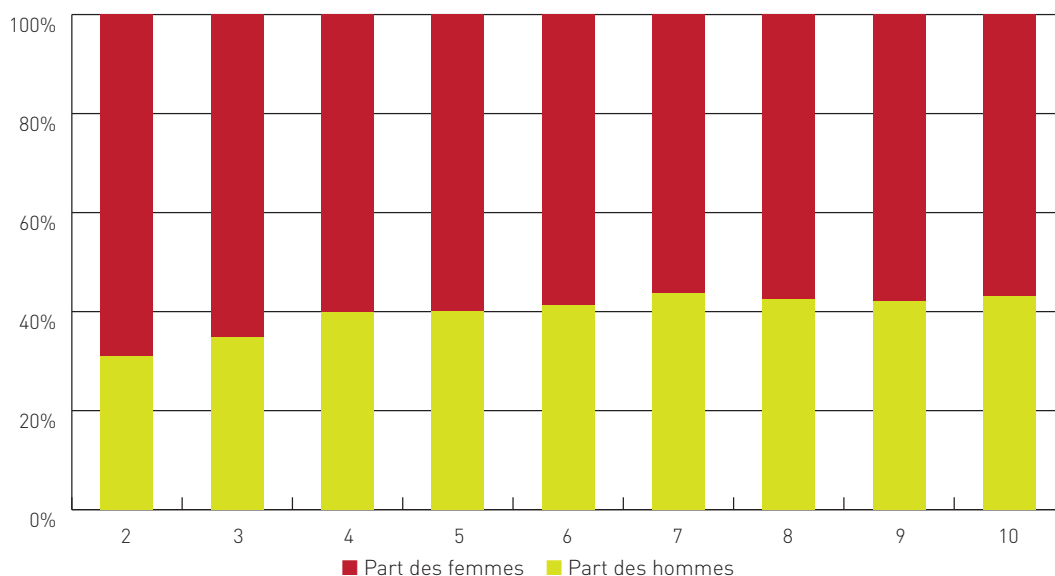
GRAPHIQUE 4 • PART DU REVENU DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LE REVENU NET TOTAL DU MÉNAGE SELON QUE L'HOMME OU LA FEMME A UN REVENU SUPÉRIEUR (DÉCILES FORMÉS SUR BASE DU REVENU TOTAL DES COUPLES)

Couples où le revenu de l'homme est supérieur à celui de la femme



(suite)

Couples où le revenu de la femme est supérieur à celui de l'homme



Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

2.2 Analyse de la dépendance financière au sein des couples

Le Tableau 16 présente la distribution des couples en fonction du nombre de partenaires qui sont en dépendance financière.

Dans 2% des couples, les deux partenaires sont en situation de dépendance financière. Dans 55% des couples, aucun des partenaires n'est en situation de dépendance financière. Parmi les 43% de couples restants, un des partenaires est en situation de dépendance financière et dans 90% des cas il s'agit de la femme. Le pourcentage de couples où les deux partenaires sont en situation de dépendance financière est plus élevé pour les cohabitants (3% contre 2% pour les mariés). Par contre, le pourcentage de couples où un seul partenaire est en situation de dépendance est nettement plus faible pour les cohabitants (28% contre 46%) et dans ce cas, le pourcentage de couples où c'est la femme qui est en situation de dépendance est plus faible (84% contre 91%).

Corrélativement, le pourcentage de couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière est plus élevé pour les cohabitants (69% contre 52% pour les couples mariés).

TABLEAU 16 • LA DÉPENDANCE FINANCIÈRE AU SEIN DES COUPLES

	Couples mariés	Couples cohabitants	Total des couples
Couples où les deux partenaires sont en dépendance financière	1,94%	2,97%	2,14%
Couples où un seul des deux partenaires est en dépendance financière	46,42%	28,13%	42,86%
Dont femme en dépendance	91,40%	83,58%	90,40%
Dont homme en dépendance	8,60%	16,42%	9,60%
Couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière	51,64%	68,90%	55,00%
Total des couples	28,13%	100,00%	100,00%

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

3. VENTILATION DES PERSONNES EN COUPLE SELON L'ÂGE

L'écart entre les revenus des femmes et des hommes au sein des couples augmente avec l'âge moyen du couple, il est le plus faible pour les couples dont l'âge moyen est inférieur à 35 ans et le plus élevé pour les plus de 65 ans (68%) (Tableau 17). Ceci reflète bien entendu les difficultés pour les femmes de développer un parcours professionnel continu ainsi que l'effet des interruptions de carrière qui leur sont souvent imposées. L'écart est toujours plus faible si on considère l'ensemble de la population pour laquelle on observe aussi une augmentation de l'écart avec l'âge (à l'exception du dernier groupe d'âge des 65 ans et plus pour lequel on observe un écart plus faible que pour les 55 à 64 ans).

TABLEAU 17 • REVENUS MOYENS ET RAPPORTS DE REVENU DES PARTENAIRES PAR GROUPE D'ÂGE MOYEN DU COUPLE (COMPARAISON AVEC LA POPULATION TOTALE)

Groupes d'âge	Couples					Population totale		
	Revenu moyen		Rapport des revenus moyens	Revenu moyen total	Pourcentage de couples	Revenu moyen		Rapport des revenus moyens
	Femme	Homme				Femme	Homme	
< 25 ans	10 296	15 695	0,66	25 987	2,79%	8 463	10 906	0,78
25-34 ans	14 653	21 627	0,68	36 280	20,71%	15 161	19 599	0,77
35-44 ans	15 961	27 754	0,58	43 715	25,52%	16 275	24 665	0,66
45-54 ans	13 977	25 790	0,54	39 767	16,72%	15 065	24 882	0,61
55-64 ans	9 452	21 345	0,44	30 797	15,97%	10 776	21 551	0,50
> 65 ans	5 419	16 969	0,32	22 388	18,29%	9 254	16 176	0,57

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Nous nous sommes aussi intéressés aux effets de l'écart d'âge entre les conjoints sur l'écart entre les revenus nets. Cet écart ne semble pas exercer d'effets significatifs, sauf si la femme a 5 ans de plus que son mari, auquel cas l'inégalité est plus faible au sein du couple (Tableau 18).

TABLEAU 18 • RÉPARTITION DES COUPLES ET ÉCARTS DE REVENUS SELON LA DIFFÉRENCE D'ÂGE ENTRE LES PARTENAIRES

Différence d'âge (H/F)	Nombre de couples	%	Revenu moyen		Rapport des revenus moyens
			Femmes	Hommes	
Femme plus âgée de 5 ans et +	117	4,23%	18 833	12 171	0,65
Femme plus âgée de 1 à 4 ans	412	15,58%	23 982	12 916	0,54
Même âge	302	11,34%	22 941	12 054	0,53
Homme plus âgé de 1 à 4 ans	1 264	46,62%	23 466	12 442	0,53
Homme plus âgé de 5 à 9 ans	467	16,83%	21 488	11 496	0,54
Homme plus âgé de 10 ans et +	147	5,40%	20 991	11 182	0,53

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

TABLEAU 19 • DISTRIBUTION DES COUPLES SELON LA DIFFÉRENCE D'ÂGE ENTRE FEMMES ET HOMMES PAR GROUPE D'ÂGE

Revenu de l'homme supérieur à celui de la femme

Différence d'âge (H-F)	Nombre de couples	%	Revenu moyen		Rapport des revenus moyens
			Femmes	Hommes	
Femme plus âgée de 5 ans et +	74	3,51%	7 603	21 714	0,35
Femme plus âgée de 1 à 4 ans	319	15,59%	10 502	25 973	0,40
Même âge	238	11,68%	9 859	25 015	0,39
Homme plus âgé de 1 à 4 ans	982	46,73%	10 086	25 861	0,39
Homme plus âgé de 5 à 9 ans	367	17,22%	9 085	23 848	0,38
Homme plus âgé de 10 ans et +	110	5,27%	8 481	23 800	0,36

Revenu de la femme supérieur à celui de l'homme

Différence d'âge (H-F)	Nombre de couples	%	Revenu moyen		Rapport des revenus moyens
			Femmes	Hommes	
Femme plus âgée de 5 ans et +	34	7,24%	20 810	12 306	1,69
Femme plus âgée de 1 à 4 ans	60	13,40%	20 819	14 175	1,47
Même âge	48	10,46%	21 929	13 930	1,57
Homme plus âgé de 1 à 4 ans	205	45,87%	21 500	13 851	1,55
Homme plus âgé de 5 à 9 ans	79	15,93%	21 259	10 215	2,08
Homme plus âgé de 10 ans et +	33	7,10%	19 720	11 470	1,72

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Au sein des couples où le revenu de l'homme est supérieur à celui de la femme, les écarts de revenu entre homme et femme semblent relativement stables, quels que soient les écarts d'âge (Tableau 19). Par contre, en ce qui concerne les couples où le revenu de la femme est supérieur à celui de l'homme, l'écart est d'autant plus élevé que l'homme est plus âgé.

Le Tableau 20 classe les couples en fonction du nombre et du sexe des partenaires en situation de dépendance financière par groupes d'âge moyen du couple

TABLEAU 20 • DISTRIBUTION DES MÉNAGES EN FONCTION DE LA DÉPENDANCE FINANCIÈRE AU SEIN DES COUPLES PAR GROUPE D'ÂGE MOYEN DU COUPLE

Groupes d'âge	Couples où les deux partenaires sont en dépendance financière	Couples où un seul des deux partenaires est en dépendance financière	Couples où seule la femme est en dépendance financière	Couples où seul l'homme est en dépendance financière	Couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière
< 35 ans	23,25%	15,04%	13,77%	26,94%	30,10%
35 - 44 ans	17,03%	15,85%	15,54%	18,68%	33,39%
45 - 54 ans	15,27%	15,64%	15,35%	18,36%	17,62%
55 - 64 ans	19,07%	21,32%	21,34%	21,18%	11,67%
> 65 ans	25,39%	32,15%	33,99%	14,84%	7,21%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Groupes d'âge	Couples où les deux partenaires sont en dépendance financière	Couples où seule la femme est en dépendance financière	Couples où seul l'homme est en dépendance financière	Couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière	Total
< 35 ans	2,12%	22,71%	4,72%	70,45%	100,00%
35 - 44 ans	1,43%	23,06%	3,01%	71,96%	100,00%
45 - 54 ans	1,96%	35,57%	4,52%	57,96%	100,00%
55 - 64 ans	2,56%	51,78%	5,46%	40,02%	100,00%
> 65 ans	2,97%	72,01%	3,34%	21,68%	100,00%

Groupes d'âge	Couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière	Couples où seule la femme est en dépendance financière	Couples où seul l'homme est en dépendance financière	Couples où les deux partenaires sont en dépendance financière	Total
< 35 ans	16,56%	5,34%	1,11%	0,50%	23,50%
35 - 44 ans	18,36%	6,02%	0,77%	0,36%	25,52%
45 - 54 ans	9,69%	5,95%	0,76%	0,33%	16,72%
55 - 64 ans	6,42%	8,27%	0,87%	0,41%	15,97%
> 65 ans	3,96%	13,17%	0,61%	0,54%	18,29%
Total	55,00%	38,75%	4,11%	2,14%	100,00%

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Parmi les couples où les deux partenaires sont en situation de dépendance financière, 44% ont un âge moyen supérieur à 55 ans. Cette vulnérabilité par rapport à la dépendance financière des couples les plus âgés est encore plus marquée parmi les femmes : 55% des couples où seule la femme est en dépendance financière comparé à 36% des couples où seul l'homme est dépendant financièrement ont un âge moyen supérieur à 55 ans. C'est encore une illustration de la vulnérabilité forte des femmes âgées même si elles vivent en couple.

4. VENTILATION DES PERSONNES EN COUPLE SELON LE NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE

4.1 Étude sur base de SILC-Belgique 2006

L'objectif de cette section est de vérifier l'hypothèse selon laquelle les inégalités au sein des couples augmenteraient avec le nombre d'enfants à charge. Pour faire cette analyse, nous avons d'une part considéré l'ensemble des couples et d'autre part nous nous sommes intéressés à deux groupes d'âge : les couples dont l'âge moyen est inférieur à 35 ans et ceux dont l'âge moyen est compris entre 35 et 50 ans, ces deux groupes comprennent respectivement 24% et 35% des couples (Tableau 21).

TABLEAU 21 • RÉPARTITION DES COUPLES SELON L'ÂGE MOYEN DES PARTENAIRES

	Nombre de couples	%
Couples dont l'âge moyen est inférieur à 35 ans	618	23,50%
Couples dont l'âge moyen est de 35 à 50 ans	970	34,88%
Couples dont l'âge moyen est de 50 ans ou plus	1 121	41,62%
Total	2 709	100,00%

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

TABLEAU 22 • RÉPARTITION DES COUPLES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE

Enfants à charge	< 35 ans	35 - 50 ans	Total
0	39%	16%	53%
1	29%	25%	18%
2	26%	37%	20%
3 ou +	6%	22%	10%
Total	100%	100%	100%

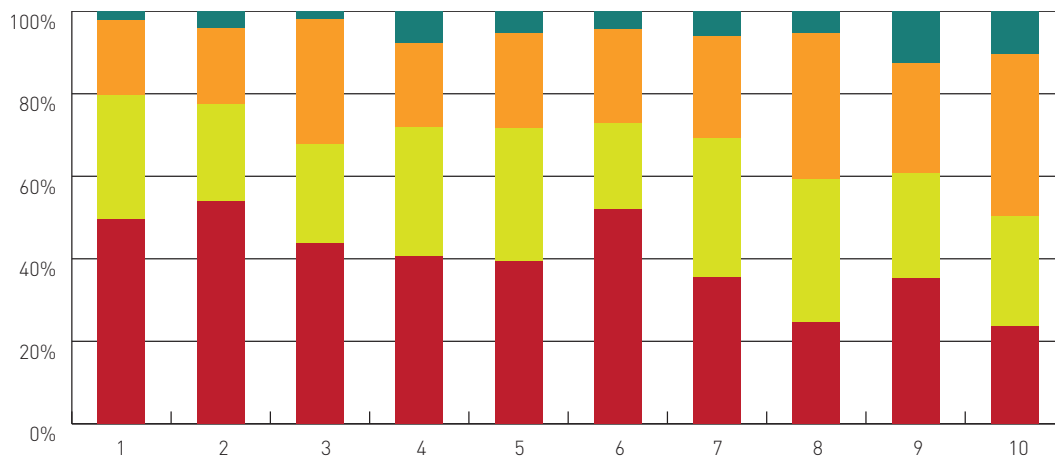
Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Les couples sans enfant représentent 53% de l'ensemble des couples, ils représentent 39% des couples dont l'âge moyen est inférieur à 35 ans et 16% des couples dont l'âge moyen est compris entre 35 et 50 ans (Tableau 22). C'est au sein des couples de moins de 35 ans que le pourcentage de couples avec un enfant à charge est le plus élevé : 29%, contre 25% pour les 35-50 ans et 18% pour l'ensemble des couples. Le pourcentage de couples avec deux enfants et plus est le plus élevé entre 35 et 50 ans.

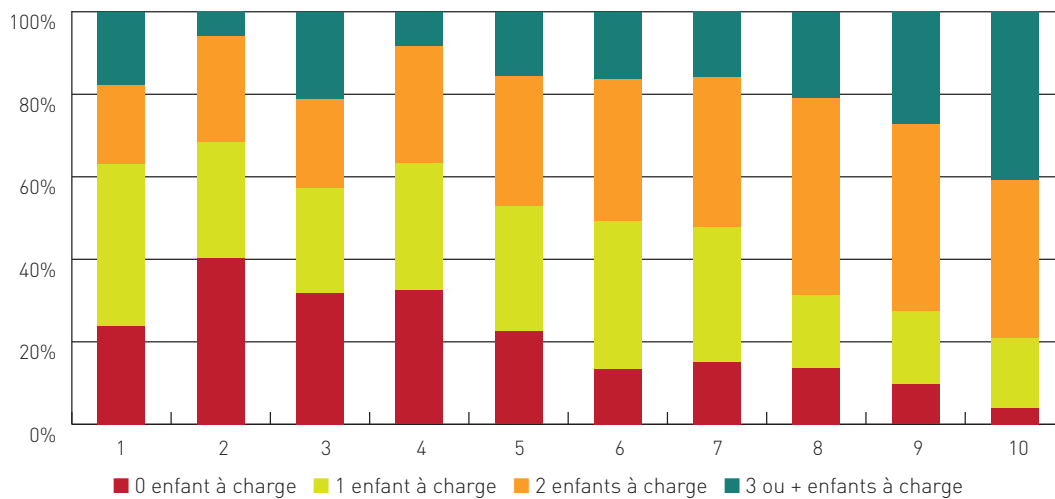
Le Graphique 5 présente les couples selon le nombre d'enfants qu'ils ont à charge par décile du revenu total du couple. On constate que le nombre d'enfants à charge augmente avec le revenu du couple pour l'ensemble des couples. Pour les couples les plus jeunes, le pourcentage de couples avec enfants est le plus élevé pour les derniers déciles, c'est le cas aussi pour les couples d'âge moyen, toutefois pour ce groupe le premier décile se démarque par un pourcentage plus faible de couples sans enfant.

GRAPHIQUE 5 • DISTRIBUTION DES COUPLES PAR DÉCILE, SELON LE NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE ET L'ÂGE MOYEN DU COUPLE (DÉCILES FORMÉS SUR BASE DU REVENU TOTAL DES COUPLES)

Couples dont l'âge moyen est inférieur à 35 ans

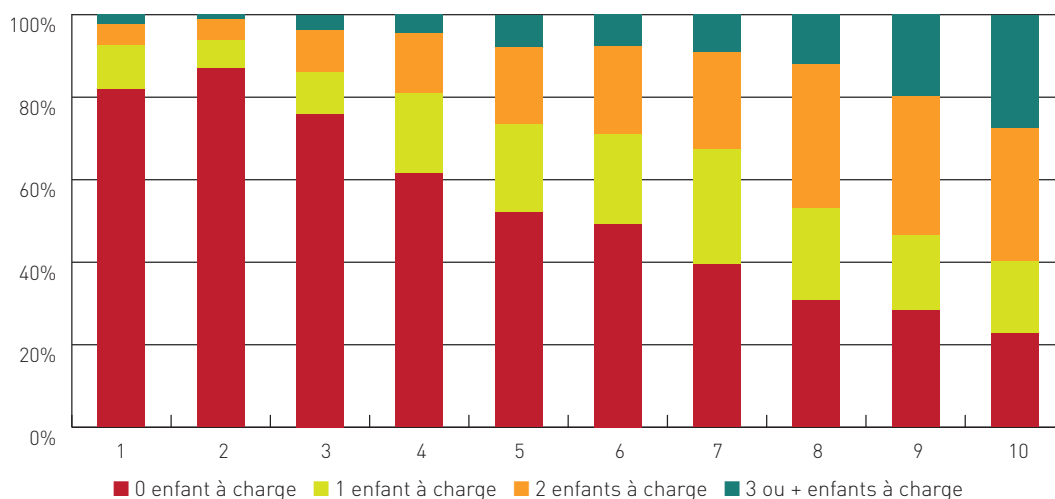


Couples dont l'âge moyen est de 35 à 50 ans



(suite)

Ensemble des couples



Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Le Tableau 23 présente les rapports entre les revenus individuels nets des femmes et des hommes pour l'ensemble des couples et pour les deux catégories d'âge étudiées selon le nombre d'enfants à charge.

TABLEAU 23 • RAPPORT ENTRE LES REVENUS INDIVIDUELS NETS DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DES COUPLES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE

Enfants à charge	< 35 ans	35 - 50 ans	> 50 ans	Total
0	0,76	0,66	0,40	0,49
1	0,69	0,59	0,49	0,61
2	0,61	0,59	0,45	0,58
3 ou +	0,48	0,51	0,90	0,52
Total	0,68	0,57	0,41	0,54

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

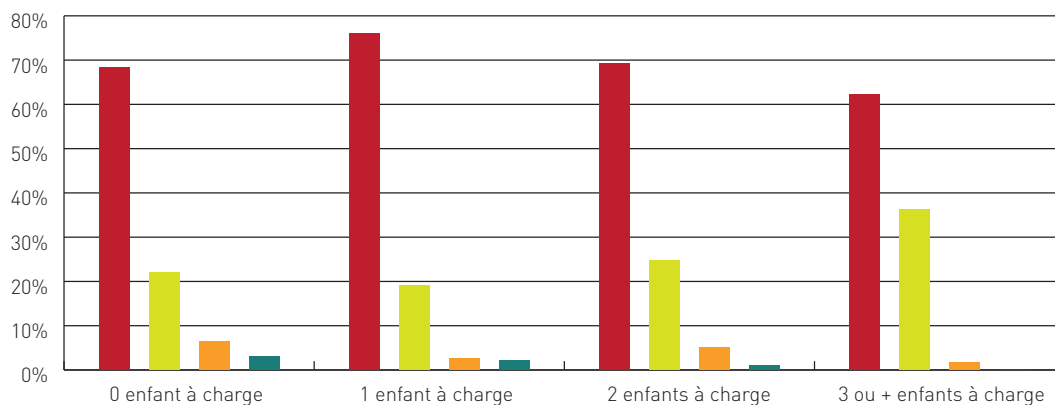
Les écarts entre les revenus des femmes et des hommes au sein de l'ensemble des couples sont plus élevés qu'au sein des groupes les plus jeunes et cela quel que soit le nombre d'enfants à charge. Pour l'ensemble des couples, les écarts les plus élevés s'observent pour les couples sans enfant, ils sont les plus faibles lorsque le couple a un enfant à charge, ils augmentent ensuite quand il y a un deuxième et surtout un troisième enfant à charge.

En ce qui concerne les couples les plus jeunes, l'inégalité augmente par contre avec le nombre d'enfants à charge, de 24% en l'absence d'enfant à 39% s'il y a deux enfants. Le même profil s'observe pour les couples d'âge moyen, groupe pour lequel les écarts sont toujours plus élevés que pour les couples les plus jeunes.

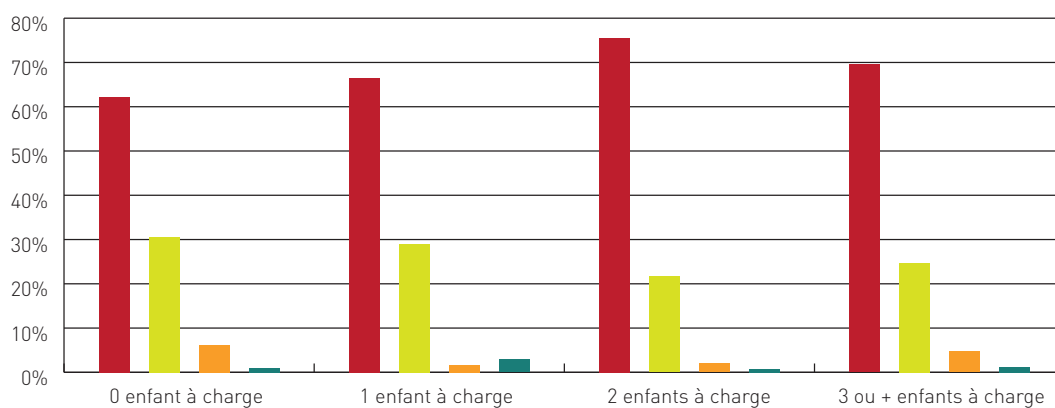
On peut donc conclure de cette analyse que les écarts au sein des couples augmentent avec le nombre d'enfants, l'observation d'une forte inégalité au sein des couples sans enfant pour l'ensemble des couples témoignant d'un effet de génération qui perd de l'ampleur lorsque l'on considère les tranches d'âge plus jeunes.

GRAPHIQUE 6 • DISTRIBUTION DES COUPLES EN FONCTION DU NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE ET DU NOMBRE DE PARTENAIRE EN DÉPENDANCE FINANCIÈRE

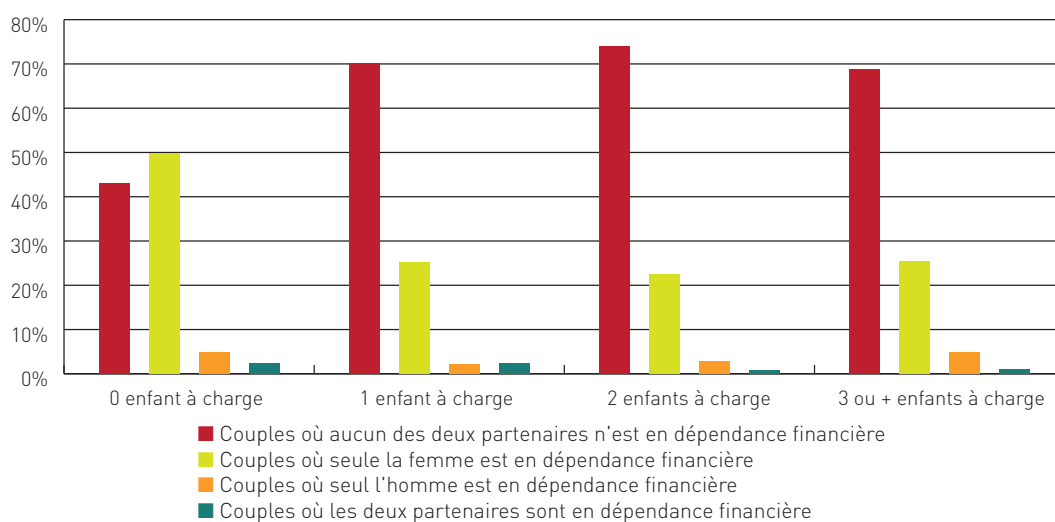
Couples dont l'âge moyen est inférieur à 35 ans



Couples dont l'âge moyen est de 35 à 50 ans



Ensemble des couples



Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

TABLEAU 24 • DISTRIBUTION DES COUPLES EN FONCTION DU NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE ET DU NOMBRE DE PARTENAIRES EN DÉPENDANCE FINANCIÈRE

Couples dont l'âge moyen est inférieur à 35 ans

	Couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière	Couples où seule la femme est en dépendance financière	Couples où seul l'homme est en dépendance financière	Couples où les deux partenaires sont en dépendance financière	Total
Sans enfant à charge	68,41%	22,03%	6,50%	3,07%	100,00%
1 enfant à charge	76,05%	19,11%	2,67%	2,18%	100,00%
2 enfants à charge	69,21%	24,65%	5,03%	1,10%	100,00%
3 enfants ou plus à charge	62,24%	36,15%	1,61%	0,00%	100,00%
Total	70,45%	22,71%	4,72%	2,12%	100,00%

Couples dont l'âge moyen est de 35 à 50 ans

	Couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière	Couples où seule la femme est en dépendance financière	Couples où seul l'homme est en dépendance financière	Couples où les deux partenaires sont en dépendance financière	Total
Sans enfant à charge	62,19%	30,55%	6,22%	1,04%	100,00%
1 enfant à charge	66,49%	28,93%	1,66%	2,93%	100,00%
2 enfants à charge	75,58%	21,67%	2,02%	0,73%	100,00%
3 enfants ou plus à charge	69,55%	24,64%	4,69%	1,13%	100,00%
Total	69,82%	25,57%	3,19%	1,42%	100,00%

(suite)

Ensemble des couples

	Couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière	Couples où seule la femme est en dépendance financière	Couples où seul l'homme est en dépendance financière	Couples où les deux partenaires sont en dépendance financière	Total
Sans enfant à charge	42,96%	49,91%	4,80%	2,34%	100,00%
1 enfant à charge	70,25%	25,26%	2,21%	2,29%	100,00%
2 enfants à charge	73,90%	22,46%	2,84%	0,81%	100,00%
3 enfants ou plus à charge	68,76%	25,42%	4,90%	0,91%	100,00%
Total	55,00%	38,75%	4,11%	2,14%	100,00%

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

En ce qui concerne la dépendance financière, le Graphique 6 et le Tableau 24 présentent la répartition des couples selon la situation de dépendance financière et selon le nombre d'enfants à charge pour les deux groupes d'âge étudiés et pour l'ensemble des couples.

Le pourcentage de couples où seule la femme est en dépendance financière est de 26% pour les couples dont l'âge moyen est de 35 à 50 ans et de 23% pour les couples plus jeunes.

Le pourcentage des couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière augmente tout d'abord avec le nombre d'enfants à charge et diminue ensuite quand le nombre d'enfants augmente (au-delà de deux pour les couples les plus jeunes et au-delà de trois pour les couples dont l'âge moyen est de 35 à 50 ans), il est le plus élevé pour les moins de 35 ans quand ils ont un enfant à charge et le plus faible quand il y a trois enfants et plus à charge (même si le faible nombre de couples dans cette catégorie oblige à une certaine prudence dans l'interprétation des chiffres). En ce qui concerne les couples du groupe d'âge moyen, le pourcentage des couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière est le plus élevé quand deux enfants sont à charge.

Le pourcentage de couples où seule la femme est en dépendance financière diminue quand on passe de zéro à un enfant à charge mais augmente ensuite à partir du deuxième enfant pour les moins de 35 ans. Pour les couples dont l'âge moyen est de 35 à 50 ans, la situation est inversée puisque la part des couples où seule la femme est en dépendance financière diminue avec le nombre d'enfants à charge (exception faite de son augmentation quand il y a trois enfants ou plus à charge).

Le lien entre dépendance financière et enfants à charge ne semble donc pas évident au vu de ces données.

4.2 Étude sur base de SILC-Belgique 2006 et 2007

Nous reprenons ici l'analyse faite dans la section 4.1 relative au nombre d'enfants à charge au sein du couple en se basant cette fois sur les observations du SILC-Belgique de 2006 et de 2007 réunies. L'approche dans cette partie étant faite par groupes d'âge et donc sur des échantillons relativement réduits, l'intérêt d'additionner les deux bases de données est de pouvoir réduire la part de non-significativité de certains chiffres tout en préservant la représentativité de notre échantillon.

Comme le montre le Tableau 25, la ventilation des couples en fonction de l'âge moyen des deux partenaires ne change pas : les moins de 35 ans représentent un peu moins du quart du total des couples et ceux dont l'âge moyen est compris entre 35 et 50 ans représentent 35%.

TABLEAU 25 • RÉPARTITION DES COUPLES SELON L'ÂGE MOYEN DES PARTENAIRES

	Nombre de couples	%
Couples dont l'âge moyen est inférieur à 35 ans	1 257	23,43%
Couples dont l'âge moyen est de 35 à 50 ans	1 979	35,39%
Couples dont l'âge moyen est de 50 ans ou plus	2 260	41,18%
Total	5 496	100,00%

Source : SILC-Belgique 2006 et 2007, calculs propres

TABLEAU 26 • RÉPARTITION DES COUPLES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE

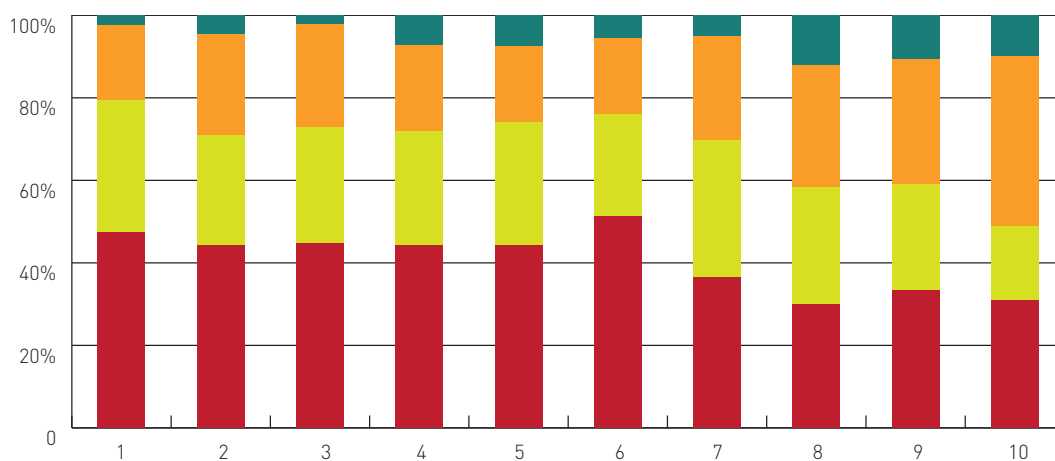
Enfants à charge	< 35 ans	35 - 50 ans	Total
0	41,03%	15,59%	52,38%
1	27,97%	24,16%	17,61%
2	24,14%	36,85%	19,65%
3 ou +	6,85%	23,40%	10,36%
Total	100,00%	100,00%	100,00%

Source : SILC-Belgique 2006 et 2007, calculs propres

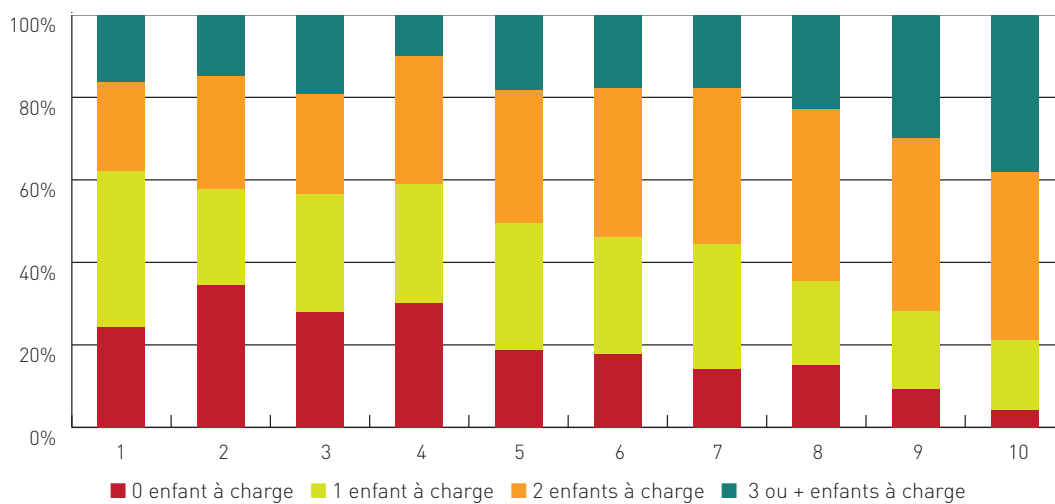
La répartition des couples en fonction du nombre d'enfants à charge est proche de celle observée pour SILC-Belgique 2006 (Tableau 26) : les couples sans enfant représentent un peu plus de la moitié de l'ensemble des couples. Alors que 41% des couples de moins de 35 ans n'ont pas d'enfant, ce pourcentage n'est plus que de 16% pour les couples dont l'âge moyen est compris entre 35 et 50 ans. Plus de 36% de ces couples ont 2 enfants.

GRAPHIQUE 7 • DISTRIBUTION DES COUPLES PAR DÉCILE, SELON LE NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE ET L'ÂGE MOYEN DU COUPLE (DÉCILES FORMÉS SUR BASE DU REVENU TOTAL DES COUPLES)

Couples dont l'âge moyen est inférieur à 35 ans



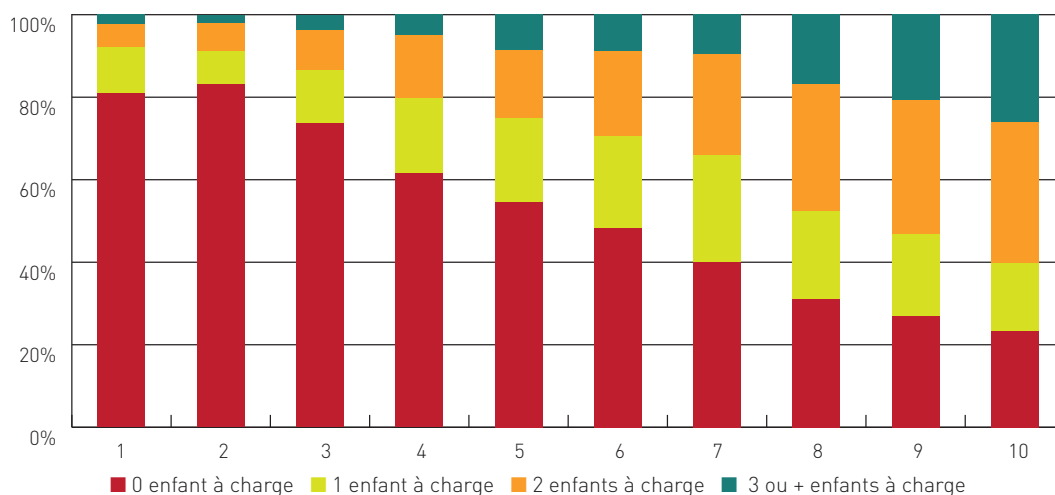
Couples dont l'âge moyen est de 35 à 50 ans



■ 0 enfant à charge ■ 1 enfant à charge ■ 2 enfants à charge ■ 3 ou + enfants à charge

(suite)

Ensemble des couples



Source : SILC-Belgique 2006 et 2007, calculs propres

En ce qui concerne les couples dont l'âge moyen est inférieur à 50 ans, les écarts de revenu entre les partenaires augmentent avec le nombre d'enfants à charge, l'inégalité étant la plus faible pour les couples sans enfant (Graphique 7 et Tableau 27). Les couples dont l'âge moyen est de 35 à 50 ans accusent toutefois des écarts plus élevés que les couples plus jeunes et ce quel que soit le nombre d'enfants présents au sein du couple.

TABLEAU 27 • RAPPORT ENTRE LES REVENUS INDIVIDUELS NETS DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DES COUPLES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE

Enfants à charge	< 35 ans	35 - 50 ans	> 50 ans	Total
0	0,77	0,67	0,41	0,50
1	0,66	0,59	0,50	0,60
2	0,61	0,58	0,46	0,58
3 ou +	0,50	0,52	0,65	0,53
Total	0,67	0,58	0,42	0,54

Source : SILC-Belgique 2006 et 2007, calculs propres

En ce qui concerne la dépendance financière, le Graphique 8 et le Tableau 28 présentent la répartition des couples selon la situation de dépendance financière et selon le nombre d'enfants à charge pour les deux groupes d'âge étudiés et pour l'ensemble des couples.

Le pourcentage de couples où seule la femme est en dépendance financière est de 25% pour les couples dont l'âge moyen est de 35 à 50 ans et de 23% pour les couples plus jeunes.

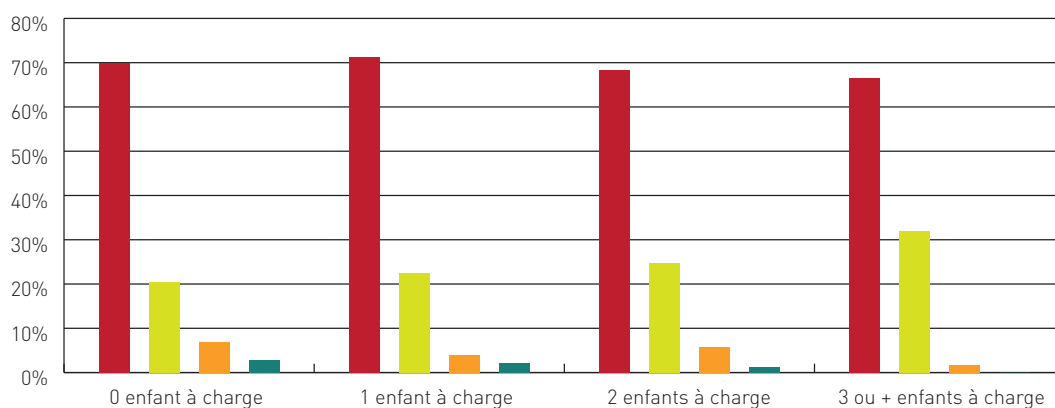
Le pourcentage des couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière augmente tout d'abord avec le nombre d'enfants à charge et diminue ensuite quand le nombre d'enfants augmente (au-delà de deux pour les couples les plus jeunes et au-delà de trois pour les couples dont l'âge moyen est de 35 à 50 ans), il est le plus élevé pour les moins de 35 ans quand ils ont un enfant à charge et le plus faible quand il y a trois enfants et plus à charge. En ce qui concerne les couples du groupe d'âge moyen, le pourcentage des couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière est le plus élevé quand deux enfants sont à charge.

Pour les moins de 35 ans, le pourcentage de couples où seule la femme est en dépendance financière augmente avec le nombre d'enfants à charge. Pour les couples dont l'âge moyen est de 35 à 50 ans, le pourcentage de couples où seule la femme est en dépendance financière est le plus élevé quand il n'y a pas d'enfant ou un seul enfant à charge, il est le plus faible quand il y a deux enfants à charge.

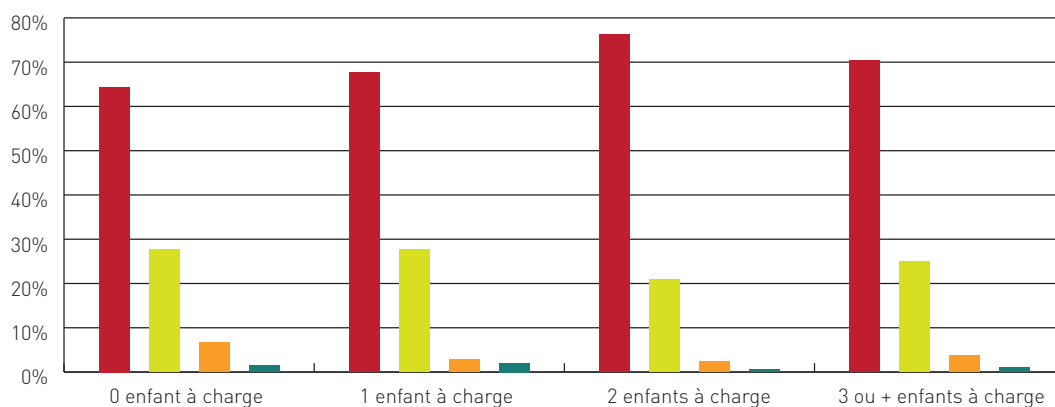
Le lien entre dépendance financière et enfants à charge ne semble donc pas évident au vu de ces données.

GRAPHIQUE 8 • DISTRIBUTION DES COUPLES EN FONCTION DU NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE ET DU NOMBRE DE PARTENAIRES EN DÉPENDANCE FINANCIÈRE

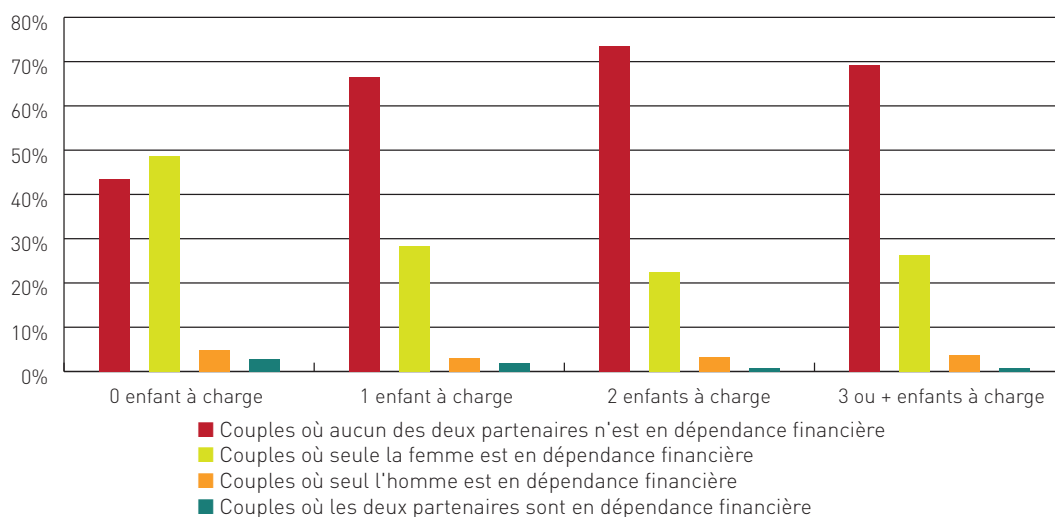
Couples dont l'âge moyen est inférieur à 35 ans



Couples dont l'âge moyen est de 35 à 50 ans



Ensemble des couples



Source : SILC-Belgique 2006 et 2007, calculs propres

TABLEAU 28 • DISTRIBUTION DES COUPLES EN FONCTION DU NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE ET DU NOMBRE DE PARTENAIRES EN DÉPENDANCE FINANCIÈRE

Couples dont l'âge moyen est inférieur à 35 ans

	Couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière	Couples où seule la femme est en dépendance financière	Couples où seul l'homme est en dépendance financière	Couples où les deux partenaires sont en dépendance financière	Total
Sans enfant à charge	69,99%	20,42%	6,87%	2,72%	100,00%
1 enfant à charge	71,37%	22,51%	3,99%	2,13%	100,00%
2 enfants à charge	68,34%	24,77%	5,71%	1,18%	100,00%
3 enfants ou plus à charge	66,48%	31,93%	1,59%	0,00%	100,00%
Total	69,74%	22,84%	5,42%	2,00%	100,00%

Couples dont l'âge moyen est de 35 à 50 ans

	Couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière	Couples où seule la femme est en dépendance financière	Couples où seul l'homme est en dépendance financière	Couples où les deux partenaires sont en dépendance financière	Total
Sans enfant à charge	64,39%	27,63%	6,57%	1,42%	100,00%
1 enfant à charge	67,56%	27,63%	2,77%	2,04%	100,00%
2 enfants à charge	76,23%	20,88%	2,35%	0,55%	100,00%
3 enfants ou plus à charge	70,34%	24,90%	3,75%	1,00%	100,00%
Total	70,91%	24,50%	3,44%	1,15%	100,00%

Ensemble des couples

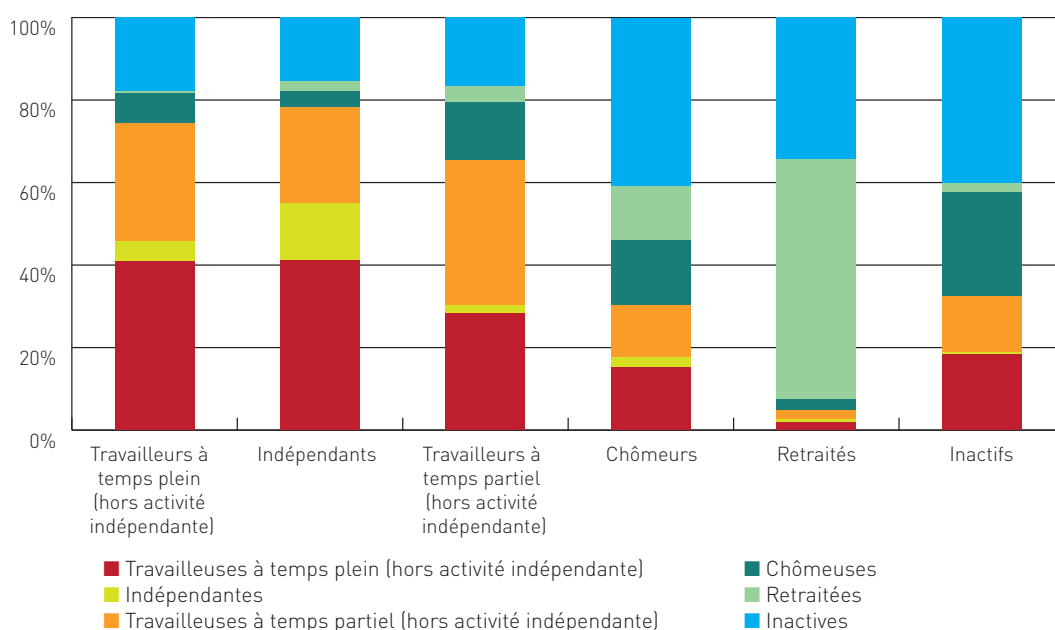
	Couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière	Couples où seule la femme est en dépendance financière	Couples où seul l'homme est en dépendance financière	Couples où les deux partenaires sont en dépendance financière	Total
Sans enfant	43,54%	48,78%	4,78%	2,89%	100,00%
Avec 1 enfant à charge	66,59%	28,38%	3,05%	1,98%	100,00%
Avec 2 enfants à charge	73,44%	22,52%	3,26%	0,77%	100,00%
Avec 3 enfants ou plus à charge	69,22%	26,31%	3,66%	0,80%	100,00%
Total	56,14%	37,70%	4,06%	2,10%	100,00%

Source : SILC-Belgique 2006 et 2007, calculs propres

5. VENTILATION DES PERSONNES EN COUPLE SELON LE STATUT PAR RAPPORT À L'ACTIVITÉ

Les statuts par rapport à l'activité utilisés dans cette section sont ceux qui ont été définis précédemment dans notre étude. La différenciation entre le temps plein et le temps partiel est faite en fonction du nombre de mois travaillés pendant la période de référence sous tel ou tel statut.

GRAPHIQUE 9 • DISTRIBUTION DES HOMMES SELON LEUR PROPRE STATUT D'ACTIVITÉ ET CELUI DE LEUR PARTENAIRE



Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Voici les combinaisons les plus fréquentes (Graphique 9 et Tableau 29) :

- 21% des couples sont constitués de deux travailleurs à temps plein,
- 15% d'un travailleur à temps plein et d'une travailleuse à temps partiel
- 14% des couples sont constitués de deux retraités
- 9% d'un travailleur à temps plein et d'une femme inactive
- 8% d'un homme retraité et d'une femme inactive
- 4% d'un indépendant et d'une travailleuse à plein temps
- 75% de travailleuses à temps plein, 74% de travailleuses à temps partiel et 51% de chômeuses vivent avec un travailleur à temps plein
- 89% des retraitées vivent avec un retraité

TABLEAU 29 • DISTRIBUTION DES HOMMES ET DES FEMMES SELON LEUR PROPRE STATUT D'ACTIVITÉ ET CELUI DE LEUR PARTENAIRE

		Femmes						Total
		Travailleuses à temps plein (hors activité indépendante)	Indépendantes	Travailleuses à temps partiel (hors activité indépendante)	Chômeuses	Retraitées	Inactives	
Hommes	Travailleurs à temps plein (hors activité indépendante)	40,90%	4,79%	28,74%	7,17%	0,53%	17,87%	100,00%
	Indépendants	41,13%	13,85%	23,24%	3,90%	2,44%	15,43%	100,00%
	Travailleurs à temps partiel (hors activité indépendante)	28,24%	2,10%	35,12%	14,07%	3,68%	16,80%	100,00%
	Chômeurs	15,20%	2,55%	12,49%	15,83%	12,98%	40,94%	100,00%
	Retraités	1,79%	0,76%	2,42%	2,64%	58,16%	34,23%	100,00%
	Inactifs	18,36%	0,51%	13,68%	25,01%	2,26%	40,17%	100,00%

		Femmes					
		Travailleuses à temps plein (hors activité indépendante)	Indépendantes	Travailleuses à temps partiel (hors activité indépendante)	Chômeuses	Retraitées	Inactives
Hommes	Travailleurs à temps plein (hors activité indépendante)	75,08%	58,61%	73,67%	50,90%	1,81%	39,02%
	Indépendants	13,77%	30,91%	10,86%	5,05%	1,53%	6,15%
	Travailleurs à temps partiel (hors activité indépendante)	3,18%	1,58%	5,53%	6,14%	0,78%	2,25%
	Chômeurs	3,78%	4,23%	4,34%	15,23%	6,05%	12,12%
	Retraités	1,00%	4,17%	2,77%	8,35%	89,21%	33,00%
	Inactifs	3,00%	0,51%	2,83%	14,33%	1,00%	7,00%
	Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

(suite)

		Femmes						Total
		Travailleuses à temps plein (hors activité indépendante)	Indépendantes	Travailleuses à temps partiel (hors activité indépendante)	Chômeuses	Retraitées	Inactives	
Hommes	Travailleurs à temps plein (hors activité indépendante)	21,46%	2,51%	15,08%	3,76%	0,28%	9,37%	52,46%
	Indépendants	3,93%	1,33%	2,22%	0,37%	0,23%	1,48%	9,56%
	Travailleurs à temps partiel (hors activité indépendante)	0,91%	0,07%	1,13%	0,45%	0,12%	0,54%	3,22%
	Chômeurs	1,08%	0,18%	0,89%	1,13%	0,92%	2,91%	7,11%
	Retraités	0,42%	0,18%	0,57%	0,62%	13,62%	8,02%	23,43%
	Inactifs	0,78%	0,02%	0,58%	1,06%	0,10%	1,70%	4,24%
	Total	28,58%	4,29%	20,47%	7,39%	15,27%	24,02%	100,00%

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Le Tableau 30 présente les rapports entre les revenus individuels nets des partenaires selon leurs statuts d'activité.

Dans tous les cas, les travailleurs à temps plein ont un revenu moyen supérieur à celui de leur partenaire, l'écart est le plus faible si la femme travaille à temps plein (18%), il est le plus élevé lorsque la femme est inactive (88%). Pour tous les autres statuts de l'homme, son revenu moyen est inférieur à celui de sa partenaire si cette dernière travaille à temps plein (sauf pour les indépendants) et si elle travaille à temps partiel dans le cas où il est chômeur. On voit donc bien à quel point le statut de travailleur à temps plein préserve le plus les femmes de l'inégalité au sein du couple.

TABLEAU 30 • RAPPORT ENTRE LES REVENUS INDIVIDUELS NETS MOYENS DES FEMMES ET DES HOMMES SELON LEUR PROPRE STATUT D'ACTIVITÉ ET CELUI DE LEUR PARTENAIRE

		Femmes					
		Travailleuses à temps plein (hors activité indépendante)	Indépendantes	Travailleuses à temps partiel (hors activité indépendante)	Chômeuses	Retraitées	Inactives
Hommes	Travailleurs à temps plein (hors activité indépendante)	0,82	0,43	0,57	0,31	0,24	0,12
	Indépendants	0,77	0,89	0,56	0,61	0,37	0,15
	Travailleurs à temps partiel (hors activité indépendante)	1,11	1,01	0,71	0,50	0,62	0,13
	Chômeurs	1,55	2,23	1,07	0,78	0,80	0,17
	Retraités	1,17	1,20	0,76	0,64	0,45	0,09
	Inactifs	1,65	0,07	0,97	0,92	1,14	0,32

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

À l'image du Tableau 30 qui concerne les couples, le Tableau 31 présente les rapports de revenu en fonction des différentes combinaisons de statuts par rapport à l'activité des femmes et des hommes dans la population totale.

Si le rapport de revenu pour les travailleurs à temps plein ne diffère pas de celui des couples (0,81 dans la population totale contre 0,82 dans les couples), tous les autres rapports de revenu pour lesquels on dispose de suffisamment d'observations sont plus faibles pour les couples. C'est notamment le cas de tous les statuts pour les femmes sauf le travail à temps plein par rapport aux travailleurs à temps plein. Il est à noter que ces rapports de revenu calculés sur base de la population totale incluent les revenus des couples également et montrent donc que la prise en compte des personnes qui ne sont pas en couple permet de réduire les écarts constatés au sein des couples par rapport à la population totale.

TABLEAU 31 • RAPPORT ENTRE LES REVENUS INDIVIDUELS NETS MOYENS DES FEMMES ET DES HOMMES PAR STATUT D'ACTIVITÉ (POPULATION TOTALE)

		Femmes						Total
		Travailleuses à temps plein (hors activité indépendante)	Indépendantes	Travailleuses à temps partiel (hors activité indépendante)	Chômeuses	Retraitées	Inactives	
Hommes	Travailleurs à temps plein (hors activité indépendante)	0,81	0,66	0,63	0,43	0,44	0,16	0,51
	Indépendants	0,82	0,67	0,65	0,44	0,44	0,16	0,52
	Travailleurs à temps partiel (hors activité indépendante)	1,00	0,82	0,78	0,53	0,54	0,20	0,64
	Chômeurs	1,57	1,29	1,23	0,84	0,85	0,31	1,00
	Retraités	1,24	1,01	0,97	0,66	0,67	0,24	0,79
	Inactifs	2,10	1,71	1,65	1,12	1,13	0,41	1,34
	Total	0,97	0,79	0,76	0,52	0,52	0,19	0,62

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Si on fait la distinction entre les couples où l'homme a un revenu supérieur à celui de la femme et les couples où la femme a un revenu supérieur à celui de l'homme (Tableau 32), on constate que si l'on compare les couples où l'homme a un revenu supérieur à celui de la femme avec l'ensemble des couples (Tableau 30), l'homme vit moins souvent avec une femme travailleuse à temps plein (-8%), plus souvent avec une épouse travaillant à temps partiel (+2%), et plus souvent aussi avec une femme inactive (+6%). La structure est très différente lorsque l'on s'intéresse aux couples où la femme a un revenu supérieur à celui de l'homme : 29% des couples sont constitués de deux travailleurs à temps plein.

TABLEAU 32 • DISTRIBUTION DES HOMMES ET DES FEMMES SELON LEUR PROPRE STATUT D'ACTIVITÉ ET CELUI DE LEUR PARTENAIRE

Couples où l'homme a un revenu supérieur

		Femmes						Total
		Travailleuses à temps plein (hors activité indépendante)	Indépendantes	Travailleuses à temps partiel (hors activité indépendante)	Chômeuses	Retraitées	Inactives	
Hommes	Travailleurs à temps plein (hors activité indépendante)	17,83%	2,68%	17,45%	4,63%	0,32%	11,91%	54,82%
	Indépendants	2,57%	0,88%	2,06%	0,38%	0,26%	1,81%	7,96%
	Travailleurs à temps partiel (hors activité indépendante)	0,41%	0,04%	1,12%	0,54%	0,10%	0,70%	2,91%
	Chômeurs	0,34%	0,04%	0,3%	0,87%	0,79%	3,44%	5,78%
	Retraités	0,14%	0,09%	0,31%	0,63%	14,26%	10,16%	25,59%
	Inactifs	0,15%	0,03%	0,34%	0,61%	0,05%	1,77%	2,95%
	Total	21,44%	3,76%	21,58%	7,66%	15,78%	29,79%	100,00%

Couples où la femme dispose d'un revenu supérieur

		Femmes						Total
		Travailleuses à temps plein (hors activité indépendante)	Indépendantes	Travailleuses à temps partiel (hors activité indépendante)	Chômeuses	Retraitées	Inactives	
Hommes	Travailleurs à temps plein (hors activité indépendante)	28,57%	2,02%	5,74%	0,70%	0,16%	0,58%	37,77%
	Indépendants	10,12%	2,93%	3,00%	0,50%	0,21%	0,21%	16,97%
	Travailleurs à temps partiel (hors activité indépendante)	3,20%	0,20%	1,03%	0,19%	0,00%	0,00%	4,62%
	Chômeurs	4,97%	0,71%	3,13%	2,11%	1,22%	1,26%	13,40%
	Retraités	1,89%	0,65%	1,30%	0,79%	11,62%	0,89%	17,14%
	Inactifs	3,79%	0,00%	1,70%	3,32%	0,36%	0,96%	10,13%
	Total	52,54%	6,51%	15,90%	7,61%	13,57%	3,90%	100,00%

(suite)

Couples où les deux partenaires disposent d'un revenu équivalent (marge de 5%)

		Femmes						Total
		Travailleuses à temps plein (hors activité indépendante)	Indépendantes	Travailleuses à temps partiel (hors activité indépendante)	Chômeuses	Retraitées	Inactives	
Hommes	Travailleurs à temps plein (hors activité indépendante)	48,37%	1,71%	10,06%	1,03%	0,00%	0,79%	61,96%
	Indépendants	4,65%	2,71%	2,17%	0,00%	0,00%	0,60%	10,13%
	Travailleurs à temps partiel (hors activité indépendante)	1,09%	0,00%	1,56%	0,00%	0,00%	0,00%	2,65%
	Chômeurs	0,00%	0,58%	2,37%	1,66%	1,84%	0,60%	7,05%
	Retraités	0,00%	0,00%	1,91%	0,00%	10,9%	0,00%	12,81%
	Inactifs	0,63%	0,00%	0,60%	0,71%	0,00%	2,76%	4,70%
	Total	54,74%	5,00%	18,67%	3,40%	12,74%	4,75%	100,00%

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Dans tous les cas, la situation en termes d'égalité de revenu au sein des couples est la plus favorable pour les femmes lorsqu'elles ont le statut de travailleuse à temps plein. Il est à noter que la faible taille des sous-échantillons d'hommes et de femmes en couple selon leur statut d'activité rend difficile un commentaire détaillé du Tableau 32.

TABLEAU 33 • RAPPORT ENTRE LES REVENUS INDIVIDUALISÉS NETS MOYENS DES FEMMES ET DES HOMMES SELON LEUR PROPRE STATUT D'ACTIVITÉ ET CELUI DE LEUR PARTENAIRE

Couples où l'homme a un revenu supérieur

		Femmes					
		Travailleuses à temps plein (hors activité indépendante)	Indépendantes	Travailleuses à temps partiel (hors activité indépendante)	Chômeuses	Retraitées	Inactives
Hommes	Travailleurs à temps plein (hors activité indépendante)	0,69	0,32	0,53	0,29	0,22	0,11
	Indépendants	0,31	0,52	0,43	0,25	0,29	0,14
	Travailleurs à temps partiel (hors activité indépendante)	0,75	0,78	0,61	0,48	0,45	0,13
	Chômeurs	0,66	0,08	0,39	0,54	0,61	0,11
	Retraités	0,74	0,63	0,39	0,50	0,31	0,07
	Inactifs	0,74	0,07	0,61	0,37	0,62	0,22

Couples où la femme dispose d'un revenu supérieur

		Femmes					
		Travailleuses à temps plein (hors activité indépendante)	Indépendantes	Travailleuses à temps partiel (hors activité indépendante)	Chômeuses	Retraitées	Inactives
Hommes	Travailleurs à temps plein (hors activité indépendante)	1,27	1,78	1,27	1,44	2,26	1,39
	Indépendants	3,48	2,44	2,84	18,36	1,39	1,10
	Travailleurs à temps partiel (hors activité indépendante)	1,53	1,68	1,67	1,18	-	-
	Chômeurs	2,16	4,27	1,82	1,55	1,38	1,75
	Retraités	1,38	1,53	1,47	1,35	1,44	1,63
	Inactifs	2,16	-	1,85	2,65	1,77	4,16

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Le Tableau 34 présente les taux de dépendance financière en fonction des statuts par rapport à l'activité des deux partenaires. Les taux de dépendance financière sont les plus faibles pour les travailleurs à temps plein. Toutefois, quel que soit le statut par rapport à l'activité, les taux de dépendance financière sont toujours plus faibles pour les hommes. C'est à l'inactivité que sont associés les taux de dépendance financière les plus forts pour les femmes et les hommes.

TABLEAU 34 • TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE SELON LE STATUT D'ACTIVITÉ DES DEUX PARTENAIRES

		Statut par rapport à l'activité de la femme						Total	
		Travailleuses à temps plein (hors activité indépendante)	Indépendantes	Travailleuses à temps partiel (hors activité indépendante)	Chômeuses	Retraitées	Inactives		
Statut par rapport à l'activité de l'homme	Travailleurs à temps plein (hors activité indépendante)	Femmes	1,97%	36,39%	13,62%	67,83%	44,86%	87,08%	27,12%
		Hommes	0,46%	3,08%	0,36%	1,11%	9,48%	1,02%	0,75%
	Indépendants	Femmes	24,90%	24,95%	12,59%	56,82%	36,20%	92,57%	34,01%
		Hommes	14,15%	28,35%	14,46%	30,08%	0%	11,05%	16,01%
	Travailleurs à temps partiel (hors activité indépendante)	Femmes	4,14%	-	8,99%	51,42%	-	100,00%	29,38%
		Hommes	16,38%	-	8,40%	13,67%	-	0,00%	10,52%
	Chômeurs	Femmes	7,63%	16,33%	22,32%	45,64%	44,30%	90,45%	54,38%
		Hommes	28,93%	64,23%	20,57%	23,85%	8,79%	6,82%	16,32%
	Retraités	Femmes	100,00%	16,47%	21,68%	49,13%	64,24%	94,67%	71,72%
		Hommes	8,19%	22,34%	12,23%	10,27%	7,36%	3,38%	6,51%
	Inactifs	Femmes	0,00%	-	6,65%	29,88%	-	85,23%	42,62%
		Hommes	39,76%	-	17,03%	41,08%	-	27,28%	30,87%
	Total	Femmes	5,33%	31,18%	13,65%	55,89%	61,35%	90,52%	40,89%
		Hommes	4,11%	14,98%	4,25%	13,34%	7,27%	4,96%	6,26%

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Le Tableau 35 montre que la proportion de couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière est la plus élevée lorsqu'ils travaillent tous les deux à temps plein ou lorsque l'homme travaille à temps plein et la femme à temps partiel. Elle est très faible, même si l'homme travaille à temps plein, lorsque son épouse est inactive (il est à noter que la plupart des chiffres du tableau 36 sont à interpréter avec prudence étant donné la faible taille de certains sous-échantillons). La proportion de couples où seule la femme est en dépendance financière est la plus élevée lorsqu'elle est inactive, indépendamment du statut par rapport à l'activité de son partenaire. Il en est de même pour les hommes : la proportion de couples où seul l'homme est en dépendance financière est la plus élevée lorsqu'il est inactif, indépendamment du statut par rapport à l'activité de sa femme. Finalement, le risque de dépendance financière est le plus élevé pour les deux partenaires d'un couple s'ils sont tous les deux inactifs. Ce tableau illustre donc bien l'effet protecteur de l'activité économique par rapport à la dépendance financière.

TABLEAU 35 • DISTRIBUTION DES COUPLES SELON LE NOMBRE DE PARTENAIRES EN DÉPENDANCE AU SEIN DU COUPLE ET SELON LE STATUT D'ACTIVITÉ DES DEUX PARTENAIRES

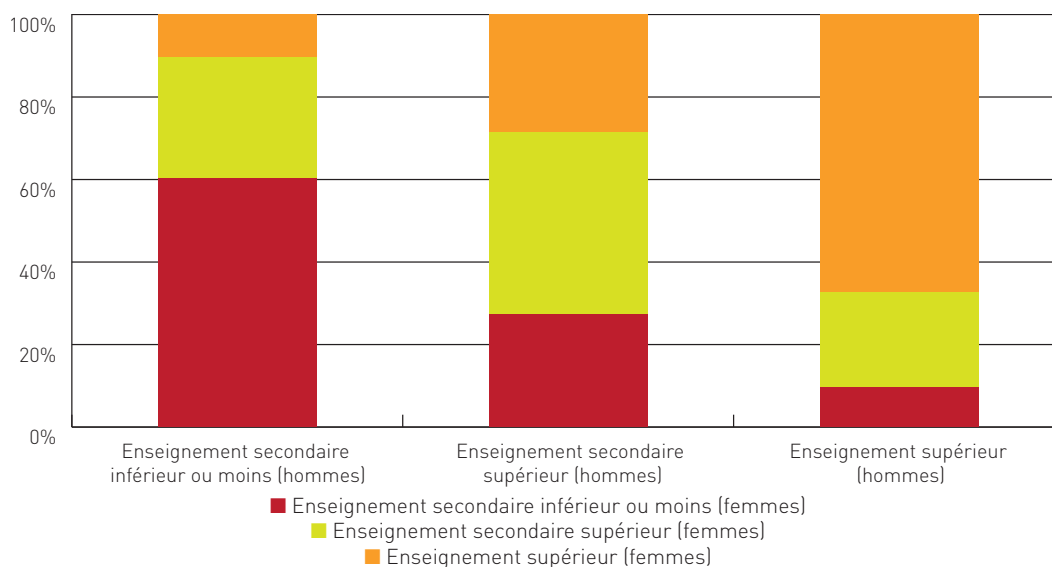
	Statut par rapport à l'activité de la femme												Total															
	Travailleur à temps plein (hors activité indépendante)			Indépendante			Travailleur à temps partiel (hors activité indépendante)			Chômeuses						Retraitées			Inactives									
	0	F	H	0	F	H	0	F	H	0	F	H	0	F	H	0	F	H										
Travailleur à temps plein (hors activité indépendante)	97,9	1,6	0,1	0,3	60,5	36,4	3,1	0,0	86,2	13,5	0,2	0,2	31,1	67,8	1,1	0,0	45,7	44,9	9,5	0,0	12,9	86,1	0,0	1,0	72,5	26,8	0,4	0,4
Indépendants	63,3	22,6	11,8	2,3	59,4	12,2	15,7	12,7	74,7	10,8	12,7	1,8	21,3	47,9	21,9	8,9	63,8	36,2	0,0	0,0	7,4	81,5	0,0	11,1	55,1	28,9	10,9	5,2
Travailleur à temps partiel (hors activité indépendante)	79,5	4,1	16,4	0,0	-	-	-	-	82,6	9,0	8,4	0,0	41,6	44,8	7,0	6,7	-	-	-	-	0,0	100,0	0,0	0,0	62,1	27,4	8,6	2,0
Chômeur	63,4	7,6	28,9	0,0	19,4	16,3	64,2	0,0	63,6	15,8	14,1	6,5	42,4	33,8	12,0	11,9	55,7	35,5	0,0	8,8	7,0	86,2	2,6	4,3	34,9	48,8	10,7	5,6
Retraités	91,8	0,0	8,2	0,0	61,2	16,5	22,3	0,0	58,1	21,7	20,2	0,0	40,6	49,1	10,3	0,0	31,7	61,0	4,1	3,3	4,3	92,3	1,0	2,4	24,5	69,0	3,8	2,7
Inactifs	60,2	0,0	39,8	0,0	-	-	-	-	76,3	6,7	17,0	0,0	29,0	29,9	41,1	0,0	-	-	-	-	8,7	64,0	6,1	21,2	35,0	34,1	22,4	8,5
Total	90,1	4,8	4,5	0,6	58,5	26,5	10,3	4,7	82,7	13,1	3,6	0,6	33,4	53,2	10,7	2,7	34,8	57,9	3,8	3,5	8,4	86,6	1,1	3,9	55,0	38,8	4,1	2,1

Note : 0 : Couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière ; F : Couples où seule la femme est en dépendance financière ; H : Couples où seul l'homme est en dépendance financière ; 2 : Couples où les deux partenaires sont en dépendance financière

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

6. VENTILATION DES PERSONNES EN COUPLE PAR NIVEAU D'ÉDUCATION

GRAPHIQUE 10 • DISTRIBUTION DES HOMMES SELON LEUR NIVEAU D'ÉDUCATION ET LE NIVEAU D'ÉDUCATION DE LEUR PARTENAIRE



Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Dans notre échantillon, les niveaux d'éducation des femmes et des hommes sont très proches (40% d'hommes et 39% de femmes ont un niveau d'enseignement supérieur, 33% d'hommes et 32% de femmes ont un niveau secondaire supérieur, 26% d'hommes et 29% de femmes un niveau secondaire inférieur ou moins) (Tableau 36).

58% des couples sont composés de membres qui ont le même niveau d'éducation (supérieur : 27%, secondaire supérieur : 15%, secondaire inférieur et moins : 16%) (Tableau 36).

67% des hommes et 69% des femmes qui ont un niveau d'éducation supérieur vivent avec quelqu'un qui a le même niveau d'éducation.

TABLEAU 36 • DISTRIBUTION DES FEMMES ET DES HOMMES SELON LEUR PROPRE NIVEAU D'ÉDUCATION ET CELUI DE LEUR PARTENAIRE

		Niveau d'éducation de la femme			Total
		Enseignement secondaire inférieur ou moins	Enseignement secondaire supérieur	Enseignement supérieur	
Niveau d'éducation de l'homme	Enseignement secondaire inférieur ou moins	60,33%	29,23%	10,44%	100,00%
	Enseignement secondaire supérieur	27,19%	44,27%	28,54%	100,00%
	Enseignement supérieur	9,68%	22,89%	67,44%	100,00%

		Niveau d'éducation de la femme		
		Enseignement secondaire inférieur ou moins	Enseignement secondaire supérieur	Enseignement supérieur
Niveau d'éducation de l'homme	Enseignement secondaire inférieur ou moins	55,18%	24,39%	7,02%
	Enseignement secondaire supérieur	31,38%	46,61%	24,18%
	Enseignement supérieur	13,44%	29,00%	68,8%
	Total	100,00%	100,00%	100,00%

		Niveau d'éducation de la femme			Total
		Enseignement secondaire inférieur ou moins	Enseignement secondaire supérieur	Enseignement supérieur	
Niveau d'éducation de l'homme	Enseignement secondaire inférieur ou moins	15,96%	7,73%	2,76%	26,45%
	Enseignement secondaire supérieur	9,07%	14,77%	9,52%	33,36%
	Enseignement supérieur	3,89%	9,19%	27,09%	40,17%
	Total	28,92%	31,69%	39,37%	100,00%

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

TABLEAU 37 • RAPPORT ENTRE LES REVENUS INDIVIDUALISÉS NETS MOYENS DES FEMMES ET DES HOMMES SELON LEUR PROPRE NIVEAU D'ÉDUCATION ET CELUI DE LEUR PARTENAIRE

		Niveau d'éducation de la femme		
		Enseignement secondaire inférieur ou moins	Enseignement secondaire supérieur	Enseignement supérieur
Niveau d'éducation de l'homme	Rapport des revenus moyens individualisés			
	Enseignement secondaire inférieur ou moins	0,37	0,48	0,83
	Enseignement secondaire supérieur	0,39	0,51	0,74
	Enseignement supérieur	0,29	0,41	0,64

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Les écarts de revenus sont principalement fonction du niveau d'éducation de la femme : ils sont les plus élevés lorsque le niveau d'éducation de la femme est le plus faible (61% à 71%) et les plus faibles quand son niveau d'éducation est le plus élevé (17% à 36%) (Tableau 37). L'écart est cependant élevé lorsque l'homme et la femme ont un niveau d'éducation supérieur (36%).

TABLEAU 38 • RAPPORT ENTRE LES REVENUS INDIVIDUALISÉS NETS MOYENS DES FEMMES ET DES HOMMES PAR NIVEAU D'ÉDUCATION (POPULATION TOTALE)

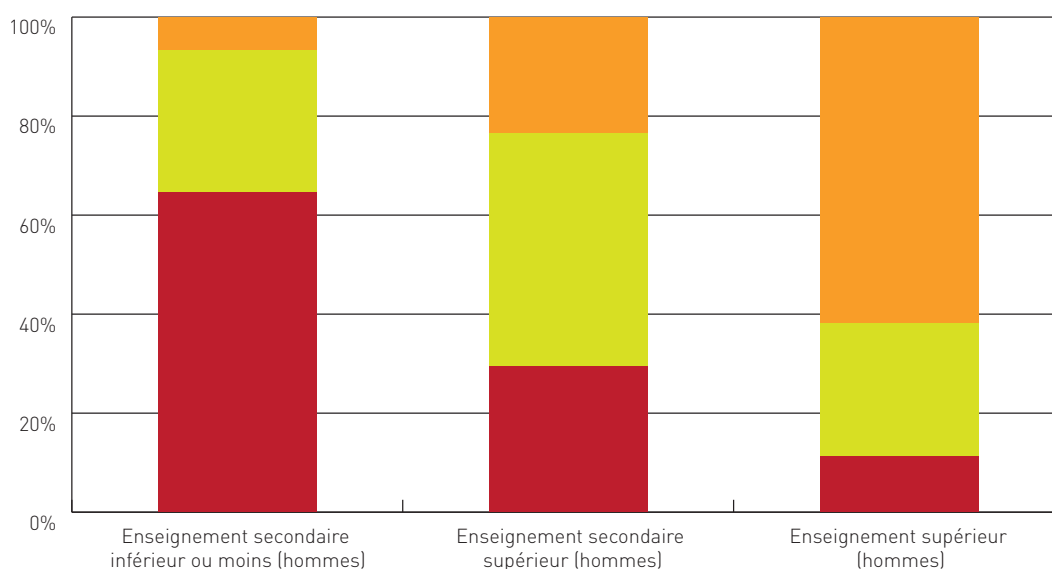
		Niveau d'éducation de la femme			Total
		Enseignement secondaire inférieur ou moins	Enseignement secondaire supérieur	Enseignement supérieur	
Niveau d'éducation de l'homme	Enseignement secondaire inférieur ou moins	0,56	0,73	1,13	0,82
	Enseignement secondaire supérieur	0,46	0,60	0,93	0,67
	Enseignement supérieur	0,34	0,44	0,69	0,50
	Total	0,42	0,55	0,86	0,62

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

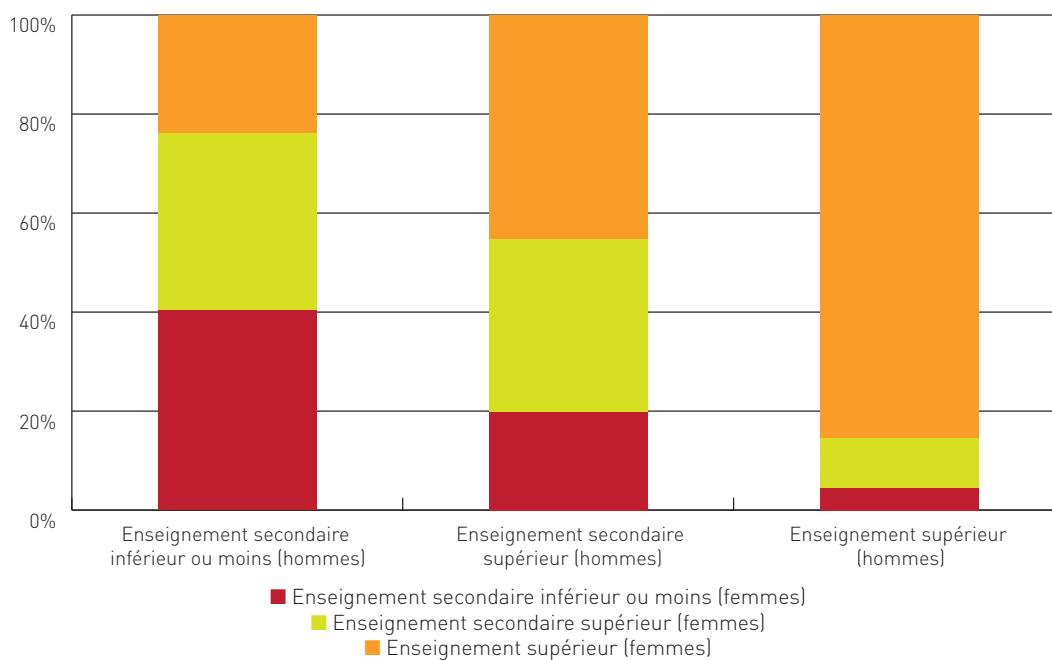
Le Tableau 38 présente les rapports de revenu calculés pour la population totale selon le niveau d'éducation des femmes et des hommes. Le tableau montre que les écarts de revenu sont plus élevés pour tous les niveaux parmi les couples comparativement à la population totale. Les différences sont plus fortes aux niveaux d'éducation faibles (+27% à +12%) et elles diminuent quand le niveau d'éducation augmente (+5% lorsque l'homme et la femme ont un niveau d'enseignement supérieur).

GRAPHIQUE 11 • DISTRIBUTION DES FEMMES SELON LEUR PROPRE NIVEAU D'ÉDUCATION ET CELUI DE LEUR PARTENAIRE

Couples où le revenu de l'homme est supérieur à celui de la femme



Couples où le revenu de la femme est supérieur à celui de l'homme



Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Dans les couples où l'homme a un revenu supérieur à celui de la femme, il y a moins de femmes qui ont un niveau d'éducation supérieur (34%) tandis que dans les couples où la femme a un revenu supérieur à celui de l'homme, 55% de femmes ont un niveau d'éducation supérieur (Tableau 39).

TABLEAU 39 • DISTRIBUTION DES FEMMES SELON LEUR PROPRE NIVEAU D'ÉDUCATION ET CELUI DE LEUR PARTENAIRE

Couples où le revenu de l'homme est supérieur à celui de la femme

		Niveau d'éducation de la femme			Total
		Enseignement secondaire inférieur ou moins	Enseignement secondaire supérieur	Enseignement supérieur	
Niveau d'éducation de l'homme	Enseignement secondaire inférieur ou moins	17,25%	7,64%	1,81%	26,7%
	Enseignement secondaire supérieur	9,76%	15,67%	7,73%	33,16%
	Enseignement supérieur	4,53%	10,78%	24,81%	40,12%
	Total	31,54%	34,09%	34,35%	100,00%

Couples où le revenu de la femme est supérieur à celui de l'homme

		Niveau d'éducation de la femme			Total
		Enseignement secondaire inférieur ou moins	Enseignement secondaire supérieur	Enseignement supérieur	
Niveau d'éducation de l'homme	Enseignement secondaire inférieur ou moins	11,22%	9,91%	6,66%	27,79%
	Enseignement secondaire supérieur	6,66%	11,64%	15,20%	33,50%
	Enseignement supérieur	1,73%	3,91%	33,10%	38,74%
	Total	19,61%	25,46%	54,96%	100,00%

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Comme pour l'ensemble des couples (Tableau 38), les écarts de revenus sont principalement fonction du niveau d'éducation de la femme dans les couples où le revenu de l'homme est supérieur à celui de la femme : ils sont les plus élevés lorsque le niveau d'éducation de la femme est le plus faible (72% à 77%) et les plus faibles quand son niveau d'éducation est le plus élevé (49% à 57%) (Tableau 40). Dans ces couples, l'écart reste encore plus élevé lorsque l'homme et la femme ont un niveau d'éducation supérieur que lorsqu'on étudie l'ensemble des couples (52% dans les couples où le revenu de l'homme est supérieur à celui de la femme contre 36% dans l'ensemble des couples). Dans les couples où le revenu de la femme est supérieur à celui de l'homme, les écarts de revenus ne varient pas beaucoup selon le niveau d'éducation. Pour les combinaisons où le nombre d'observations est suffisamment élevé, le rapport des revenus est compris entre 1,58 et 1,68.

TABLEAU 40 • RAPPORT ENTRE LES REVENUS INDIVIDUALISÉS NETS MOYENS DES FEMMES ET DES HOMMES SELON LEUR PROPRE NIVEAU D'ÉDUCATION ET CELUI DE LEUR PARTENAIRE

Couples où le revenu de l'homme est supérieur à celui de la femme

Rapport des revenus moyens individualisés		Niveau d'éducation de la femme		
		Enseignement secondaire inférieur ou moins	Enseignement secondaire supérieur	Enseignement supérieur
Niveau d'éducation de l'homme	Enseignement secondaire inférieur ou moins	0,25	0,30	0,43
	Enseignement secondaire supérieur	0,28	0,40	0,51
	Enseignement supérieur	0,23	0,36	0,48

Couples où le revenu de la femme est supérieur à celui de l'homme

Rapport des revenus moyens individualisés		Niveau d'éducation de la femme		
		Enseignement secondaire inférieur ou moins	Enseignement secondaire supérieur	Enseignement supérieur
Niveau d'éducation de l'homme	Enseignement secondaire inférieur ou moins	1,57	1,61	1,57
	Enseignement secondaire supérieur	1,57	1,65	1,58
	Enseignement supérieur	1,50	1,64	1,68

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Le Tableau 41 et le Graphique 12 présentent les taux de dépendance financière en fonction du niveau d'éducation des deux partenaires. Dans toutes les configurations, les taux de dépendance financière des femmes sont très largement supérieurs à ceux des hommes. Lorsque l'homme est faiblement éduqué, son taux de dépendance augmente avec le niveau d'éducation de sa femme. Indépendamment de leur propre niveau d'éducation, le taux de dépendance financière des femmes tend à diminuer au fur et à mesure que le niveau d'éducation de leur partenaire augmente. Les taux de dépendance des femmes sont les plus élevés lorsqu'elles sont faiblement éduquées. Ils diminuent fortement avec leur propre niveau d'éducation mais ils ne diminuent que très légèrement au fur et à mesure que le niveau d'éducation de leur partenaire augmente.

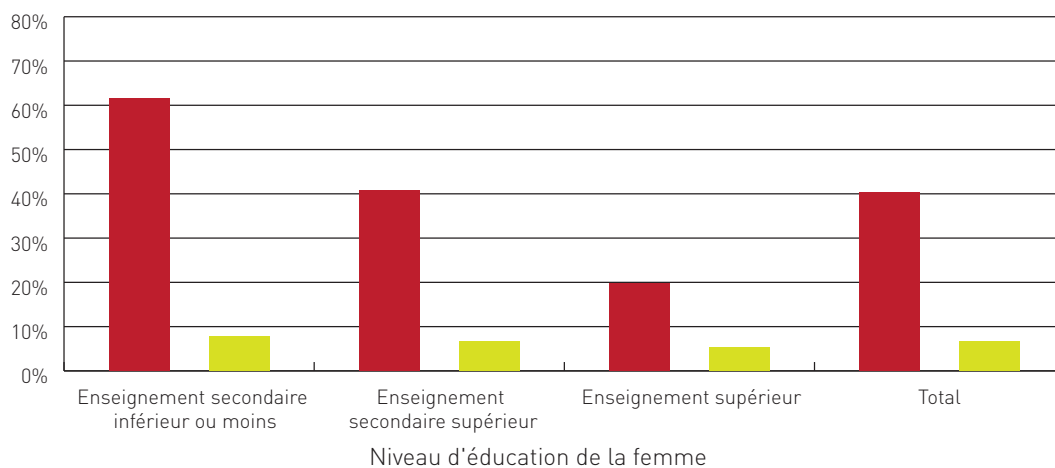
TABLEAU 41 • TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE SELON LE NIVEAU D'ÉDUCATION DES DEUX PARTENAIRES

		Niveau d'éducation de la femme			Total	
		Enseignement secondaire inférieur ou moins	Enseignement secondaire supérieur	Enseignement supérieur		
Niveau d'éducation de l'homme	Enseignement secondaire inférieur ou moins	Femmes	69,78%	54,19%	26,68%	60,72%
		Hommes	7,60%	9,43%	11,31%	8,52%
	Enseignement secondaire supérieur	Femmes	61,53%	40,74%	19,73%	40,40%
		Hommes	7,84%	6,66%	5,39%	6,62%
	Enseignement supérieur	Femmes	68,03%	43,42%	17,37%	28,23%
		Hommes	6,31%	2,45%	4,89%	4,47%
	Total	Femmes	66,96%	44,80%	18,59%	40,89%
		Hommes	7,50%	6,12%	5,46%	6,26%

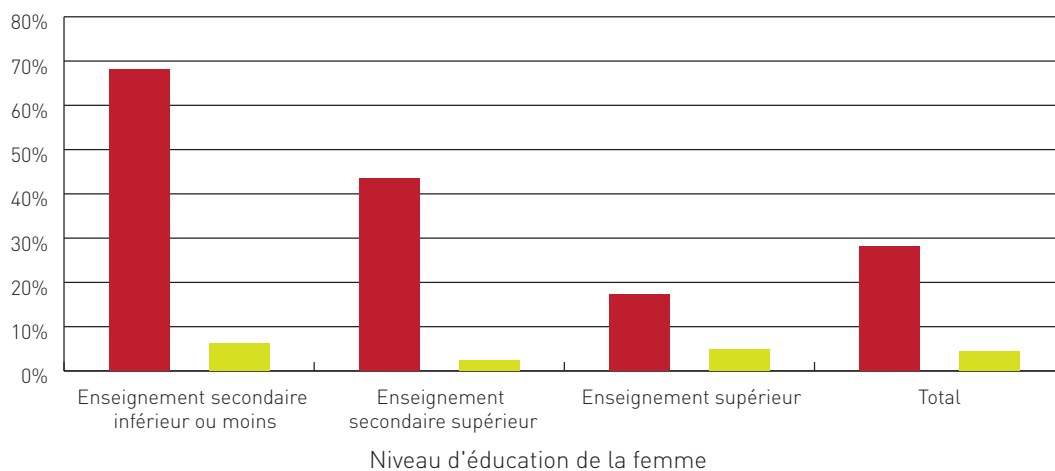
Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

GRAPHIQUE 12 • TAUX DE DÉPENDANCE DES FEMMES ET DES HOMMES EN COUPLE PAR NIVEAU D'ÉDUCATION

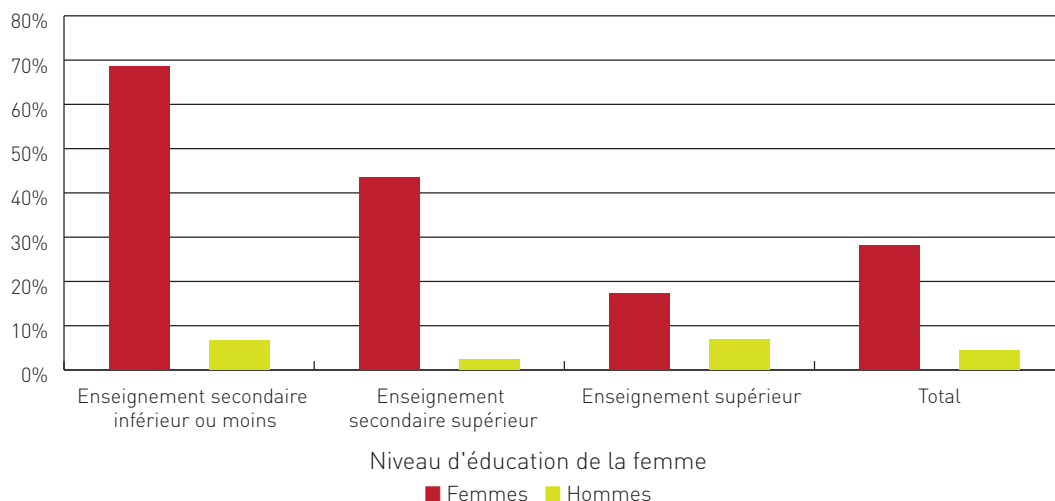
L'homme a un niveau secondaire inférieur ou moins



L'homme a un niveau secondaire supérieur



L'homme a un niveau universitaire



Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

La proportion de couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière augmente avec le niveau d'éducation de l'homme et de la femme (Tableau 42). Toutefois, alors que pour les hommes, la différence entre le niveau du secondaire supérieur et celui de l'enseignement supérieur est faible, elle est très marquée pour les femmes : si la femme possède un diplôme de l'enseignement supérieur, son couple a beaucoup plus de chances d'échapper à la dépendance que si elle n'avait qu'un diplôme du secondaire supérieur. La proportion de couples où seule la femme est en dépendance financière est d'autant plus élevée que son niveau d'éducation est faible (même si la différence entre les niveaux du secondaire inférieur et supérieur n'est pas prononcée) et que celui de son partenaire l'est également. La proportion de couples où seul l'homme est en dépendance financière a tendance à augmenter avec le niveau d'éducation de la femme si l'homme est lui-même faiblement éduqué. Enfin, les résultats ne sont pas significatifs pour les couples où les deux sont financièrement dépendants.

TABLEAU 42 • DISTRIBUTION DES COUPLES SELON LE NOMBRE DE PARTENAIRES EN DÉPENDANCE AU SEIN DU COUPLE ET SELON LE NIVEAU D'ÉDUCATION DES DEUX PARTENAIRES

Niveau d'éducation de l'homme	Niveau d'éducation de la femme															
	Enseignement secondaire inférieur ou moins				Enseignement secondaire supérieur				Enseignement supérieur				Total			
	0	F	H	2	0	F	H	2	0	F	H	2	0	F	H	2
Enseignement secondaire inférieur ou moins	25,44%	66,96%	4,78%	2,82%	38,68%	51,88%	7,12%	2,31%	66,36%	22,33%	6,96%	4,35%	33,59%	57,89%	5,69%	2,83%
Enseignement secondaire supérieur	34,72%	57,44%	3,75%	4,09%	54,81%	38,53%	4,45%	2,21%	76,63%	17,99%	3,64%	1,74%	55,57%	37,81%	4,03%	2,59%
Enseignement supérieur	28,97%	64,72%	3,00%	3,30%	54,64%	42,91%	1,94%	0,52%	79,05%	16,06%	3,58%	1,31%	68,62%	26,91%	3,15%	1,32%
Total	28,83%	63,67%	4,22%	3,28%	50,83%	43,06%	4,37%	1,74%	77,58%	16,97%	3,83%	1,63%	55,00%	38,75%	4,11%	2,14%

Note: 0 : Couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière ; F : Couples où seule la femme est en dépendance financière ; H : Couples où seul l'homme est en dépendance financière ; 2 : Couples où les deux partenaires sont en dépendance financière

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

7. COMPARAISON ENTRE LES COUPLES MARIÉS ET LES COUPLES COHABITANTS

Cette section est consacrée à une comparaison entre les couples mariés et les couples cohabitants en s'intéressant aux profils de ces deux groupes concernant l'âge moyen du couple, le niveau d'éducation, le statut par rapport à l'activité des deux partenaires ainsi que le nombre d'enfants à charge. Nous utilisons les bases de données SILC-Belgique de 2006 et de 2007 réunies. Les pourcentages de mariés (80%) et de cohabitants (20%) sont les mêmes que pour le SILC-Belgique 2006, les résultats sont donc du même ordre que pour 2006 mais la significativité est plus élevée.

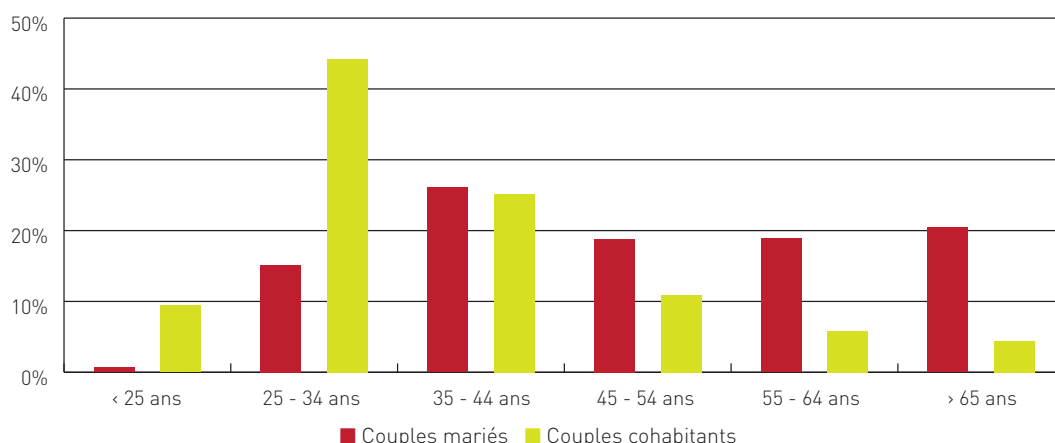
7.1 Ventilation des couples mariés et cohabitants selon l'âge

Le Tableau 43 et le Graphique 13 donnent la distribution des couples par groupe d'âge ainsi que les rapports entre les revenus des femmes et des hommes. Dans plus de 99% des cas, les couples mariés ont un âge moyen supérieur à 25 ans et ils sont répartis de manière relativement équilibrée entre les différents groupes d'âge supérieurs à 25 ans. À l'inverse, 55% des couples cohabitants ont moins de 35 ans.

Le revenu moyen des hommes mariés est supérieur au revenu moyen des cohabitants pour tous les groupes d'âge alors que c'est l'inverse pour les femmes.

Les rapports entre le revenu des femmes et des hommes sont supérieurs pour les couples cohabitants pour tous les groupes d'âge. L'écart de revenu augmente avec l'âge pour les couples mariés comme pour les couples cohabitants.

GRAPHIQUE 13 • RÉPARTITION DES COUPLES MARIÉS ET COHABITANTS SELON L'ÂGE MOYEN DU COUPLE



Source : SILC-Belgique 2006 et 2007, calculs propres

TABLEAU 43 • REVENUS MOYENS ET RAPPORTS DE REVENU DES PARTENAIRES PAR GROUPE D'ÂGE MOYEN DU COUPLE (COMPARAISON ENTRE LES COUPLES MARIÉS ET LES COHABITANTS)

Groupes d'âge	Couples mariés					Couples cohabitants				
	Revenu moyen		Rapport des revenus moyens	Revenu moyen total	Pourcentage de couples	Revenu moyen		Rapport des revenus moyens	Revenu moyen total	Pourcentage de couples
	Femme	Homme				Femme	Homme			
< 25	11 179	14 414	0,78	12 796	0,67%	10 721	16 410	0,65	13 566	9,43%
25-34	14 228	22 844	0,62	18 536	15,16%	15 328	20 503	0,75	17 915	44,21%
35-44	16 263	29 233	0,56	22 748	26,08%	16 581	23 617	0,70	20 099	25,19%
45-54	13 975	26 786	0,52	20 380	18,78%	15 627	23 409	0,67	19 518	10,9%
55-64	9 940	21 879	0,45	15 910	18,89%	10 838	20 551	0,53	15 694	5,84%
> 65	5 510	17 476	0,32	11 493	20,41%	7 701	15 344	0,50	11 522	4,42%

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Alors que l'écart d'âge entre les conjoints ne semble pas avoir d'effet sur l'écart entre les revenus nets au sein du couple pour les personnes mariées, l'âge supérieur de la femme est synonyme d'un écart faible chez les cohabitants avec une quasi égalité de revenu (écart de 0.01) lorsque la femme a 5 ans de plus que son compagnon.

TABLEAU 44 • RÉPARTITION DES COUPLES ET ÉCARTS DE REVENUS SELON LA DIFFÉRENCE D'ÂGE ENTRE LES PARTENAIRES (PAR GROUPE D'ÂGE)

Couples mariés

Différence d'âge (H-F)	Nombre de couples	%	Revenu moyen		Rapport des revenus moyens
			Femmes	Hommes	
Femme plus âgée de 5 ans et +	135	3,12%	10 682	21 140	0,51
Femme plus âgée de 1 à 4 ans	642	15,14%	12 650	24 614	0,51
Même âge	541	12,5%	11 789	24 209	0,49
Homme plus âgé de 1 à 4 ans	2124	48,15%	12 415	24 592	0,50
Homme plus âgé de 5 à 9 ans	738	16,32%	11 348	22 249	0,51
Homme plus âgé de 10 ans et +	212	4,77%	11 519	21 634	0,53

Couples cohabitants

Différence d'âge (H-F)	Nombre de couples	%	Revenu moyen		Rapport des revenus moyens
			Femmes	Hommes	
Femme plus âgée de 5 ans et +	84	7,24%	16 100	16 328	0,99
Femme plus âgée de 1 à 4 ans	162	15,04%	16 627	20 485	0,81
Même âge	116	10,43%	15 441	21 169	0,73
Homme plus âgé de 1 à 4 ans	452	41,43%	14 558	21 262	0,68
Homme plus âgé de 5 à 9 ans	200	17,98%	13 120	22 919	0,57
Homme plus âgé de 10 ans et +	90	7,88%	12 366	20 201	0,61

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

Lorsque le revenu de l'homme est supérieur à celui de la femme, l'écart est plus élevé si les partenaires sont mariés plutôt que cohabitants et ce indifféremment de l'écart d'âge entre eux. Par contre, quand la femme a un revenu plus élevé, les écarts de revenu semblent relativement stables chez les cohabitants alors que l'écart est d'autant plus élevé que l'homme est plus âgé chez les couples mariés.

TABLEAU 45 • DISTRIBUTION DES COUPLES SELON LA DIFFÉRENCE D'ÂGE ENTRE FEMMES ET HOMMES PAR GROUPE D'ÂGE (REVENU DE L'HOMME SUPÉRIEUR À CELUI DE LA FEMME)

Couples mariés

Différence d'âge (H-F)	Nombre de couples	%	Revenu moyen		Rapport des revenus moyens
			Femmes	Hommes	
Femme plus âgée de 5 ans et +	98	2,84%	7 553	23 742	0,32
Femme plus âgée de 1 à 4 ans	527	15,31%	10 312	26 291	0,39
Même âge	451	12,97%	9 649	25 790	0,37
Homme plus âgé de 1 à 4 ans	1714	48,09%	10 339	26 850	0,39
Homme plus âgé de 5 à 9 ans	594	16,44%	9 119	24 360	0,37
Homme plus âgé de 10 ans et +	155	4,36%	7 456	24 098	0,31

Couples cohabitants

Différence d'âge (H-F)	Nombre de couples	%	Revenu moyen		Rapport des revenus moyens
			Femmes	Hommes	
Femme plus âgée de 5 ans et +	41	4,95%	10 648	19 778	0,54
Femme plus âgée de 1 à 4 ans	95	12,70%	13 324	24 027	0,55
Même âge	74	9,68%	13 046	24 478	0,53
Homme plus âgé de 1 à 4 ans	329	43,58%	12 679	23 550	0,54
Homme plus âgé de 5 à 9 ans	155	20,54%	11 314	25 217	0,45
Homme plus âgé de 10 ans et +	66	8,55%	10 430	22 822	0,46

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

TABLEAU 46 • DISTRIBUTION DES COUPLES SELON LA DIFFÉRENCE D'ÂGE ENTRE FEMMES ET HOMMES PAR GROUPE D'ÂGE (REVENU DE LA FEMME SUPÉRIEUR À CELUI DE L'HOMME)

Couples mariés

Différence d'âge (H-F)	Nombre de couples	%	Revenu moyen		Rapport des revenus moyens
			Femmes	Hommes	
Femme plus âgée de 5 ans et +	30	4,55%	19 292	12 374	1,56
Femme plus âgée de 1 à 4 ans	83	13,80%	23 052	14 729	1,57
Même âge	70	10,84%	23 137	14 163	1,63
Homme plus âgé de 1 à 4 ans	298	46,77%	21 900	13 685	1,60
Homme plus âgé de 5 à 9 ans	115	16,40%	21 598	11 217	1,93
Homme plus âgé de 10 ans et +	49	7,64%	22 625	13 187	1,72

Couples cohabitants

Différence d'âge (H-F)	Nombre de couples	%	Revenu moyen		Rapport des revenus moyens
			Femmes	Hommes	
Femme plus âgée de 5 ans et +	34	13,49%	21 979	12 372	1,78
Femme plus âgée de 1 à 4 ans	47	19,46%	21 595	13 622	1,59
Même âge	29	11,37%	20 485	14 137	1,45
Homme plus âgé de 1 à 4 ans	84	34,31%	20 399	14 266	1,43
Homme plus âgé de 5 à 9 ans	36	13,73%	19 538	13 184	1,48
Homme plus âgé de 10 ans et +	21	7,63%	18 363	12 070	1,52

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

L'analyse des couples en fonction du nombre et du sexe des partenaires en situation de dépendance financière par groupes d'âge moyen du couple montre que la vulnérabilité des femmes âgées observée pour l'ensemble des couples est encore plus prononcée pour les couples mariés. En effet, dans près de 60% des couples où seule la femme est en dépendance financière, la femme a plus de 54 ans (contre 55% pour l'ensemble des couples).

Ce pourcentage est de moins de 20% pour les cohabitants (avec toutefois une faible significativité de ces chiffres du fait que les cohabitants ne constituent que 20% du total des couples). La femme semble à l'inverse plus vulnérable lorsqu'elle a moins de 44 ans dans ce groupe.

TABLEAU 47 • DISTRIBUTION DES MÉNAGES EN FONCTION DE LA DÉPENDANCE FINANCIÈRE AU SEIN DES COUPLES PAR GROUPE D'ÂGE MOYEN DU COUPLE

Couples mariés

Groupe d'âge	Couples où les deux partenaires sont en dépendance financière	Couples où un seul des deux partenaires est en dépendance financière	Couples où seule la femme est en dépendance financière	Couples où seul l'homme est en dépendance financière	Couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière
< 35 ans	14,79%	10,36%	9,42%	20,94%	20,52%
35-44 ans	9,77%	15,49%	15,01%	20,88%	35,67%
45-54 ans	11,19%	16,91%	16,28%	24,08%	20,65%
55-64 ans	28,87%	23,72%	23,92%	21,55%	14,41%
> 65 ans	35,38%	33,52%	35,37%	12,55%	8,75%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Groupe d'âge	Couples où les deux partenaires sont en dépendance financière	Couples où seule la femme est en dépendance financière	Couples où seul l'homme est en dépendance financière	Couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière	Total
< 35 ans	1,87%	24,55%	4,83%	68,75%	100,00%
35-44 ans	0,75%	23,75%	2,92%	72,57%	100,00%
45-54 ans	1,19%	35,77%	4,68%	58,35%	100,00%
55-64 ans	3,06%	52,27%	4,17%	40,50%	100,00%
> 65 ans	3,48%	71,54%	2,25%	22,74%	100,00%

Groupe d'âge	Couples où les deux partenaires sont en dépendance financière	Couples où seule la femme est en dépendance financière	Couples où seul l'homme est en dépendance financière	Couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière	Total
< 35 ans	0,30%	3,89%	0,76%	10,89%	15,84%
35-44 ans	0,20%	6,20%	0,76%	18,93%	26,08%
45-54 ans	0,22%	6,72%	0,88%	10,96%	18,78%
55-64 ans	0,58%	9,87%	0,79%	7,65%	18,89%
> 65 ans	0,71%	14,60%	0,46%	4,64%	20,41%
Total	2,00%	41,28%	3,65%	53,07%	100,00%

(suite)

Couples cohabitants

Groupe d'âge	Couples où les deux partenaires sont en dépendance financière	Couples où un seul des deux partenaires est en dépendance financière	Couples où seule la femme est en dépendance financière	Couples où seul l'homme est en dépendance financière	Couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière
< 35 ans	46,48%	49,59%	47,61%	57,77%	55,64%
35-44 ans	23,03%	20,04%	21,34%	14,66%	27,46%
45-54 ans	19,56%	12,27%	11,52%	15,36%	10,00%
55-64 ans	6,14%	8,68%	8,69%	8,64%	4,62%
> 65 ans	4,79%	9,42%	10,84%	3,57%	2,28%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Groupe d'âge	Couples où les deux partenaires sont en dépendance financière	Couples où seule la femme est en dépendance financière	Couples où seul l'homme est en dépendance financière	Couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière	Total
< 35 ans	2,15%	20,83%	6,12%	70,90%	100,00%
35-44 ans	2,27%	19,89%	3,31%	74,54%	100,00%
45-54 ans	4,45%	24,81%	8,00%	62,73%	100,00%
55-64 ans	2,61%	34,93%	8,41%	54,05%	100,00%
> 65 ans	2,68%	57,50%	4,59%	35,23%	100,00%

Groupe d'âge	Couples où les deux partenaires sont en dépendance financière	Couples où seule la femme est en dépendance financière	Couples où seul l'homme est en dépendance financière	Couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière	Total
< 35 ans	1,15%	11,18%	3,28%	38,04%	53,65%
35-44 ans	0,57%	5,01%	0,83%	18,78%	25,19%
45-54 ans	0,49%	2,70%	0,87%	6,84%	10,90%
55-64 ans	0,15%	2,04%	0,49%	3,16%	5,84%
> 65 ans	0,12%	2,54%	0,20%	1,56%	4,42%
Total	2,48%	23,48%	5,68%	68,37%	100,00%

Source : SILC-Belgique 2006, calculs propres

7.2 Ventilation des couples mariés et cohabitants selon le nombre d'enfants à charge

Comme pour le total des couples, nous faisons l'analyse en fonction des enfants à charge au sein du couple en se limitant à deux classes d'âge : les couples dont l'âge moyen est inférieur à 35 ans et les couples de 35 à 50 ans. Alors que le premier groupe d'âge regroupe plus de la moitié des cohabitants (54%), il ne regroupe que 16% des couples mariés.

TABLEAU 48 • RÉPARTITION DES COUPLES SELON L'ÂGE MOYEN DES PARTENAIRES

	Couples mariés		Couples cohabitants		Total des couples	
	Nombre de couples	%	Nombre de couples	%	Nombre de couples	%
Couples dont l'âge moyen est inférieur à 35 ans	691	15,84%	566	53,65%	1 257	23,43%
Couples dont l'âge moyen est de 35 à 50 ans	1 620	36,46%	359	31,16%	1 979	35,39%
Couples dont l'âge moyen est de 50 ans ou plus	2 081	47,71%	179	15,19%	2 260	41,18%
Total	4 392	100,00%	1 104	100,00%	5 496	100,00%

Source : SILC-Belgique 2006 et 2007, calculs propres

Le pourcentage de couples sans enfant est le même pour les couples cohabitants et pour les couples mariés (un peu plus de 50%). Cependant, les différences entre les deux groupes d'âges sont plus marquées pour les cohabitants où les couples de moins de 35 ans sont plus nombreux à ne pas avoir d'enfants (60% contre 26% pour les couples mariés).

TABLEAU 49 • RÉPARTITION DES COUPLES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE

Couples mariés

Enfants à charge	< 35 ans	35 - 50 ans	Total
0	25,70%	13,21%	52,06%
1	29,23%	23,69%	16,20%
2	35,37%	38,19%	20,60%
3 ou +	9,70%	24,91%	11,14%
Total	100,00%	100,00%	100,00%

Couples cohabitants

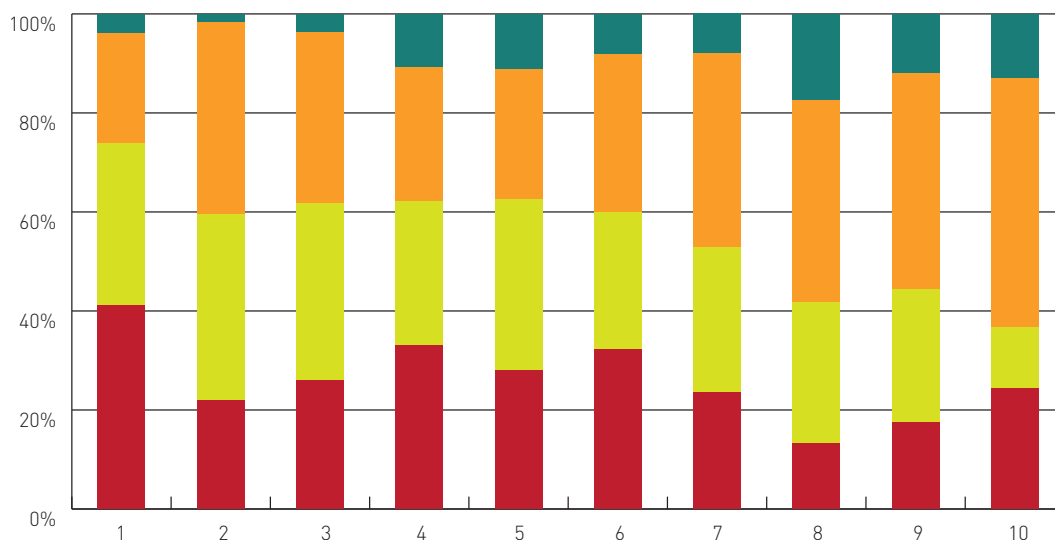
Enfants à charge	< 35 ans	35 - 50 ans	Total
0	59,05%	26,65%	53,67%
1	26,49%	26,34%	23,21%
2	10,95%	30,60%	15,84%
3 ou +	3,51%	16,41%	7,27%
Total	100,00%	100,00%	100,00%

Source: SILC Belgium 2006 et 2007, calculs propres

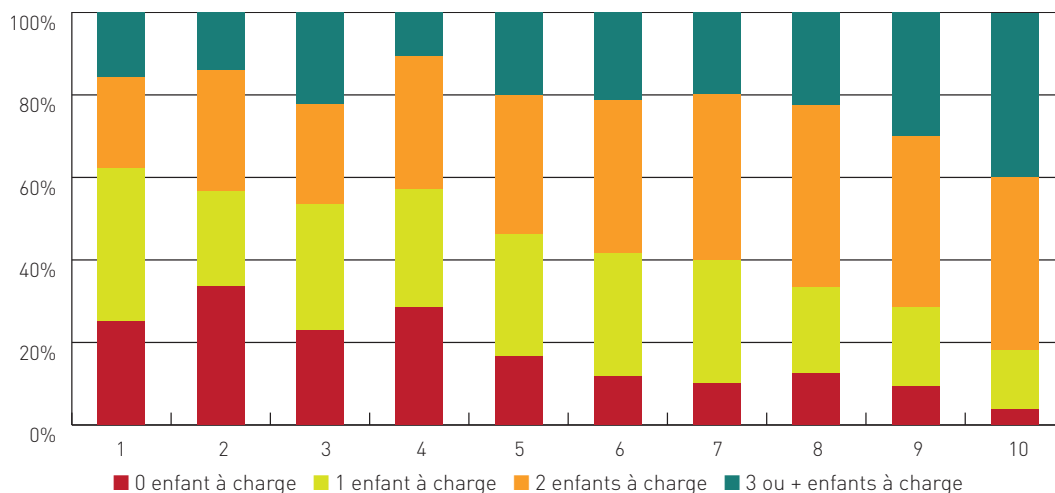
GRAPHIQUE 14 • DISTRIBUTION DES COUPLES MARIÉS ET COHABITANTS PAR DÉCILE, SELON LE NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE (DÉCILES FORMÉS SUR BASE DU REVENU TOTAL DES COUPLES)

Couples mariés

Âge moyen du couple est inférieur à 35 ans



Âge moyen du couple est de 35 à 50 ans

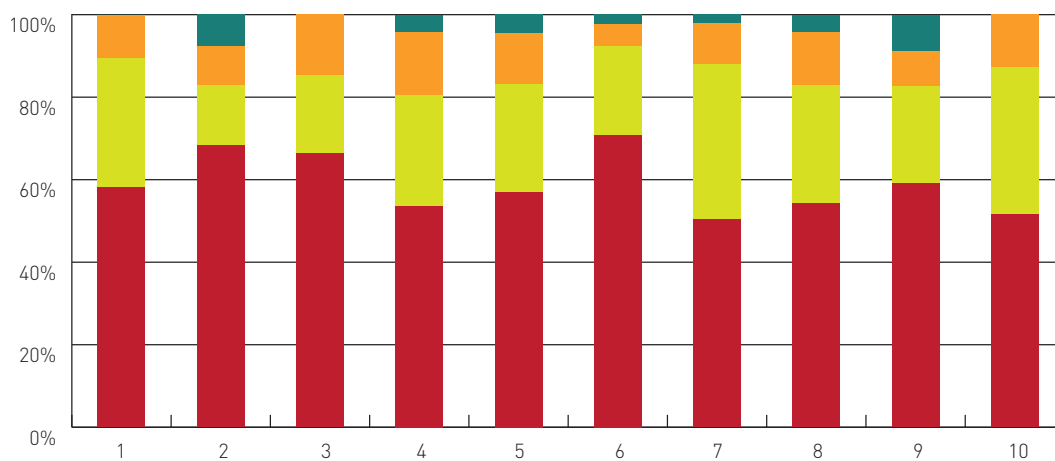


■ 0 enfant à charge ■ 1 enfant à charge ■ 2 enfants à charge ■ 3 ou + enfants à charge

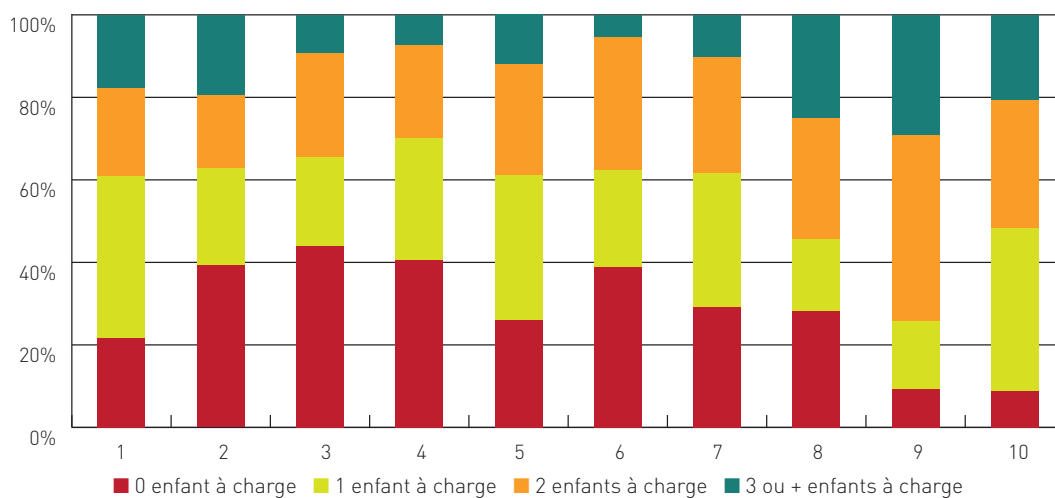
(suite)

Couples cohabitants

Âge moyen du couple est inférieur à 35 ans



Âge moyen du couple est de 35 à 50 ans



Source : SILC-Belgique 2006 et 2007, calculs propres

En ce qui concerne les couples dont l'âge moyen est inférieur à 35 ans, on voit que l'écart entre les revenus des femmes et des hommes augmente avec le nombre d'enfants à charge, et il est dans tous les cas plus élevé pour les couples mariés que pour les couples cohabitants. En ce qui concerne les couples dont l'âge moyen est compris entre 35 et 50 ans, l'écart de revenu entre les partenaires dans les couples mariés est plus élevé que pour les couples les plus jeunes, à l'exception des couples qui ont trois enfants et plus à charge. L'écart augmente aussi avec le nombre d'enfants à charge. La situation est différente pour les couples cohabitants. Pour ce groupe, les écarts de revenu entre partenaires ne sont pas systématiquement plus élevés que pour les couples les plus jeunes et l'inégalité n'augmente pas de manière systématique avec le nombre d'enfants à charge. Particulièrement, quand il y a trois enfants et plus à charge, la situation est la même que quand il n'y a pas d'enfant à charge.

En ce qui concerne les couples mariés dont l'âge moyen est supérieur à 50 ans, le profil est inversé : les inégalités de revenus entre les partenaires diminuent avec le nombre d'enfants à charge. Elle est la plus faible pour les couples mariés avec trois enfants et plus à charge. Par contre, pour les couples cohabitants dont l'âge moyen est supérieur à 50 ans, l'inégalité de revenus entre les partenaires augmente avec le nombre d'enfants à charge mais elle diminue à nouveau quand il y a trois enfants et plus à charge.

TABLEAU 50 • RAPPORT ENTRE LES REVENUS INDIVIDUELS NETS DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DES COUPLES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE

Couples mariés

Enfants à charge	< 35 ans	35 - 50 ans	> 50 ans	Total
0	0,72	0,64	0,39	0,44
1	0,66	0,57	0,50	0,58
2	0,60	0,57	0,49	0,57
3 ou +	0,48	0,50	0,65	0,50
Total	0,63	0,55	0,41	0,51

Couples cohabitants

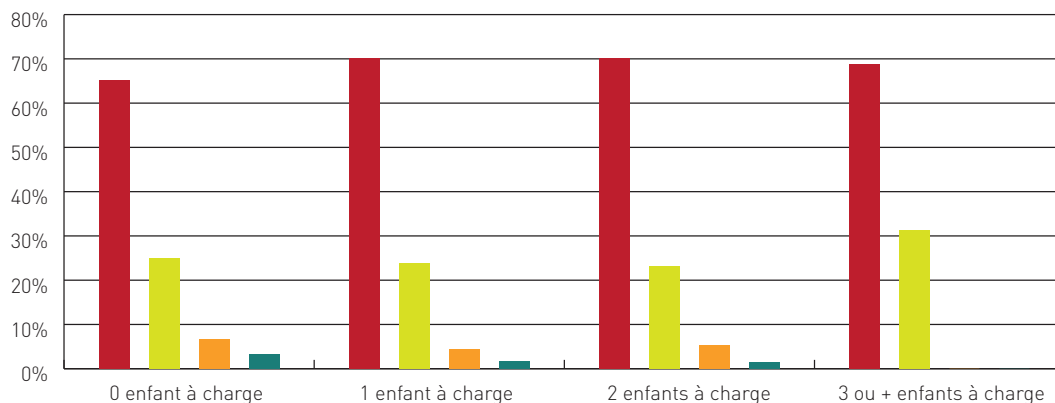
Enfants à charge	< 35 ans	35 - 50 ans	> 50 ans	Total
0	0,79	0,75	0,57	0,73
1	0,67	0,69	0,53	0,68
2	0,66	0,67	0,20	0,64
3 ou +	0,59	0,74	0,61	0,70
Total	0,73	0,71	0,55	0,70

Source : SILC-Belgique 2006 et 2007, calculs propres

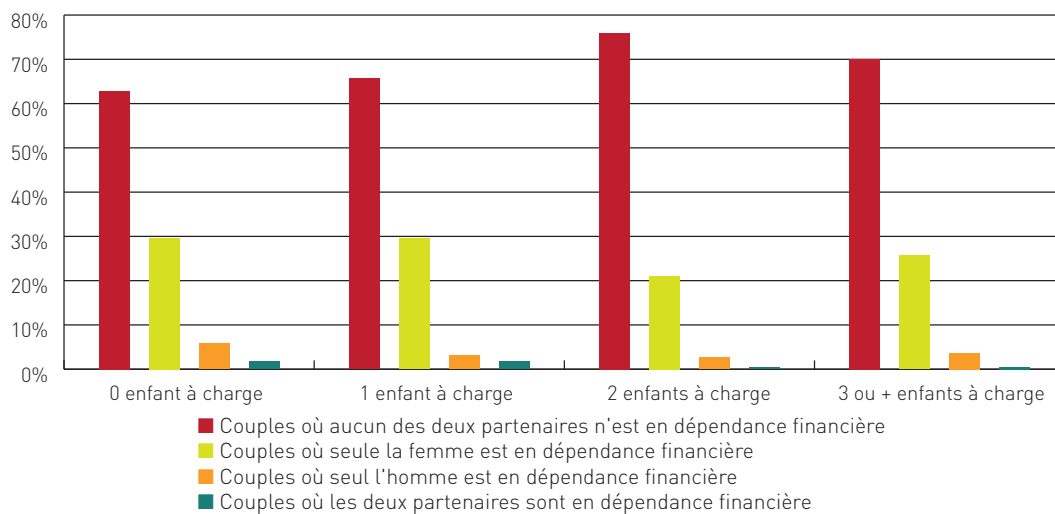
GRAPHIQUE 15 • DISTRIBUTION DES COUPLES EN FONCTION DU NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE ET DU NOMBRE DE PARTENAIRE EN DÉPENDANCE FINANCIÈRE

Couples mariés

Couples dont l'âge moyen est inférieur à 35 ans



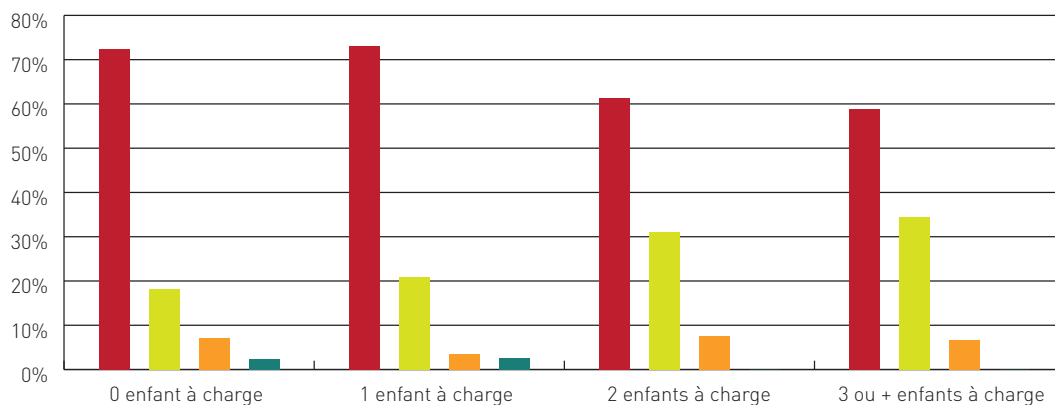
Couples dont l'âge moyen est de 35 à 50 ans



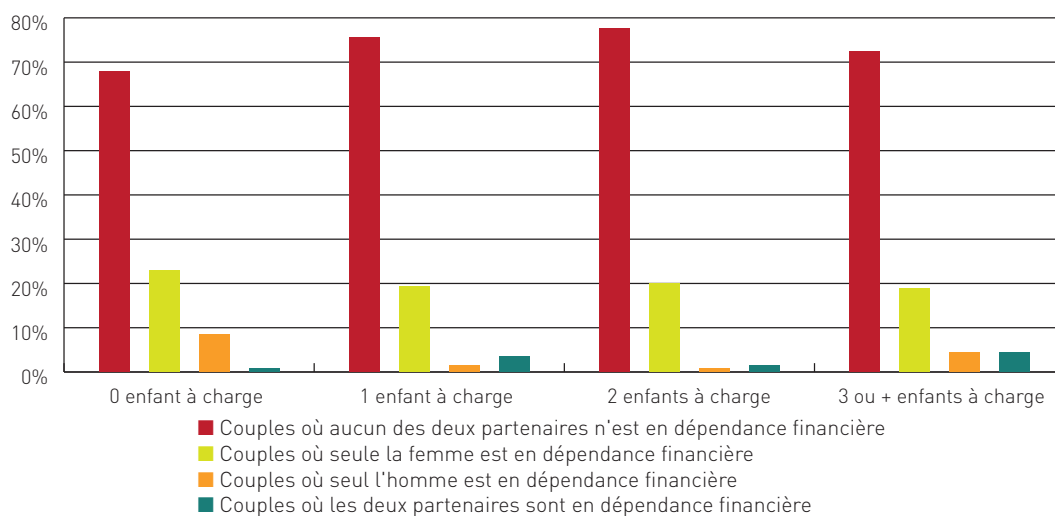
(suite)

Couples cohabitants

Couples dont l'âge moyen est inférieur à 35 ans



Couples dont l'âge moyen est de 35 à 50 ans



Source : SILC-Belgique 2006 et 2007, calculs propres

Le pourcentage de couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière est plus élevé pour les cohabitants que pour les mariés. Le pourcentage des couples où seule la femme est en dépendance financière est deux fois plus élevé parmi les mariés que parmi les cohabitants (41% contre 23%). Hormis cela, le Tableau 51 ne présente pas une évolution différente pour les couples mariés et les cohabitants par rapport au nombre d'enfants à charge que celle observée pour le total des couples.

TABLEAU 51 • DISTRIBUTION DES COUPLES EN FONCTION DU NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE ET DU NOMBRE DE PARTENAIRES EN DÉPENDANCE FINANCIÈRE

Couples mariés

Couples dont l'âge moyen est inférieur à 35 ans

	Couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière	Couples où seule la femme est en dépendance financière	Couples où seul l'homme est en dépendance financière	Couples où les deux partenaires sont en dépendance financière	Total
Sans enfant à charge	65,22%	24,95%	6,60%	3,22%	100,00%
Avec 1 enfant à charge	70,11%	23,72%	4,41%	1,76%	100,00%
Avec 2 enfants à charge	70,16%	23,13%	5,21%	1,50%	100,00%
Avec 3 enfants ou plus à charge	68,81%	31,19%	0,00%	0,00%	100,00%
Total	68,75%	24,55%	4,83%	1,87%	100,00%

Couples dont l'âge moyen est de 35 à 50 ans

	Couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière	Couples où seule la femme est en dépendance financière	Couples où seul l'homme est en dépendance financière	Couples où les deux partenaires sont en dépendance financière	Total
Sans enfant à charge	62,88%	29,63%	5,79%	1,70%	100,00%
Avec 1 enfant à charge	65,65%	29,59%	3,08%	1,68%	100,00%
Avec 2 enfants à charge	75,98%	21,02%	2,63%	0,38%	100,00%
Avec 3 enfants ou plus à charge	70,06%	25,75%	3,67%	0,52%	100,00%
Total	70,33%	25,36%	3,41%	0,90%	100,00%

Ensemble des couples mariés

	Couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière	Couples où seule la femme est en dépendance financière	Couples où seul l'homme est en dépendance financière	Couples où les deux partenaires sont en dépendance financière	Total
Sans enfant à charge	37,74%	55,22%	4,04%	3,00%	100,00%
Avec 1 enfant à charge	64,31%	31,15%	3,03%	1,51%	100,00%
Avec 2 enfants à charge	74,03%	21,96%	3,26%	0,74%	100,00%
Avec 3 enfants ou plus à charge	69,53%	26,57%	3,48%	0,43%	100,00%
Total	53,07%	41,28%	3,65%	2,00%	100,00%

(suite)

Couples cohabitants

Couples dont l'âge moyen est inférieur à 35 ans

	Couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière	Couples où seule la femme est en dépendance financière	Couples où seul l'homme est en dépendance financière	Couples où les deux partenaires sont en dépendance financière	Total
Sans enfant à charge	72,43%	18,10%	7,01%	2,47%	100,00%
Avec 1 enfant à charge	73,00%	20,95%	3,44%	2,60%	100,00%
Avec 2 enfants à charge	61,43%	31,00%	7,57%	0,00%	100,00%
Avec 3 enfants ou plus à charge	58,91%	34,34%	6,75%	0,00%	100,00%
Total	70,90%	20,83%	6,12%	2,15%	100,00%

Couples dont l'âge moyen est de 35 à 50 ans

	Couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière	Couples où seule la femme est en dépendance financière	Couples où seul l'homme est en dépendance financière	Couples où les deux partenaires sont en dépendance financière	Total
Sans enfant à charge	67,85%	23,01%	8,36%	0,77%	100,00%
Avec 1 enfant à charge	75,55%	19,42%	1,45%	3,57%	100,00%
Avec 2 enfants à charge	77,67%	20,05%	0,71%	1,56%	100,00%
Avec 3 enfants ou plus à charge	72,30%	18,95%	4,35%	4,39%	100,00%
Total	73,62%	20,50%	3,54%	2,34%	100,00%

Ensemble des couples cohabitants

	Couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière	Couples où seule la femme est en dépendance financière	Couples où seul l'homme est en dépendance financière	Couples où les deux partenaires sont en dépendance financière	Total
Sans enfant à charge	65,93%	23,94%	7,64%	2,50%	100,00%
Avec 1 enfant à charge	72,94%	20,68%	3,10%	3,29%	100,00%
Avec 2 enfants à charge	70,40%	25,43%	3,23%	0,94%	100,00%
Avec 3 enfants ou plus à charge	67,34%	24,76%	4,81%	3,09%	100,00%
Total	68,37%	23,48%	5,68%	2,48%	100,00%

Source : SILC-Belgique 2006 et 2007, calculs propres

7.3 Ventilation des couples mariés et cohabitants selon le statut par rapport à l'activité

En ce qui concerne les couples mariés, dans 58% des couples, l'homme travaille à temps plein et dans 27% des couples, l'homme est retraité. Ces chiffres sont assez différents pour les couples cohabitants où, dans 79% des couples, l'homme travaille à temps plein et seulement 6% des hommes sont retraités. Cette différence peut s'expliquer par le fait que les couples cohabitants sont en moyenne plus jeunes que les couples mariés. En ce qui concerne les femmes, les femmes mariées se répartissent entre 4 groupes : 27% travaillent à temps plein, 26% sont inactives, 23% travaillent à temps partiel et 16% sont retraitées. La différence est fort marquée si on compare ces chiffres avec ceux observés pour les cohabitants : 51% des femmes cohabitantes travaillent à temps plein, 23% travaillent à temps partiel et 12% sont inactives. Les couples bi-actifs sont 24% parmi les couples mariés et 46% parmi les couples cohabitants. On observe donc une forte différence d'activité entre les deux groupes, tant pour les hommes que pour les femmes.

TABLEAU 52 • DISTRIBUTION DES HOMMES ET DES FEMMES SELON LEUR PROPRE STATUT D'ACTIVITÉ ET CELUI DE LEUR PARTENAIRE

Couples mariés

		Femmes					Total
		Travailleuses à temps plein	Travailleuses à temps partiel	Chômeuses	Retraitées	Inactives	
Hommes	Travailleurs à temps plein	40,95%	33,61%	6,29%	0,53%	18,62%	100,00%
	Travailleurs à temps partiel	24,54%	28,40%	13,34%	5,13%	28,59%	100,00%
	Chômeurs	16,79%	13,60%	15,08%	11,22%	43,31%	100,00%
	Retraités	2,42%	2,57%	3,17%	55,70%	36,14%	100,00%
	Inactifs	16,61%	16,69%	20,37%	5,68%	40,66%	100,00%

		Femmes				
		Travailleuses à temps plein	Travailleuses à temps partiel	Chômeuses	Retraitées	Inactives
Hommes	Travailleurs à temps plein	87,21%	85,09%	52,42%	1,86%	40,86%
	Travailleurs à temps partiel	3,16%	4,35%	6,72%	1,10%	3,79%
	Chômeurs	4,77%	4,60%	16,78%	5,30%	12,69%
	Retraités	2,36%	2,99%	12,12%	90,33%	36,38%
	Inactifs	2,49%	2,98%	11,96%	1,41%	6,28%
	Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

(suite)

		Femmes					Total
		Travailleuses à temps plein	Travailleuses à temps partiel	Chômeuses	Retraitées	Inactives	
Hommes	Travailleurs à temps plein	23,76%	19,5%	3,65%	0,31%	10,81%	58,03%
	Travailleurs à temps partiel	0,86%	1,00%	0,47%	0,18%	1,00%	3,51%
	Chômeurs	1,30%	1,05%	1,17%	0,87%	3,36%	7,75%
	Retraités	0,64%	0,68%	0,84%	14,83%	9,62%	26,61%
	Inactifs	0,68%	0,68%	0,83%	0,23%	1,66%	4,08%
	Total	27,24%	22,91%	6,96%	16,42%	26,45%	100,00%

Couples cohabitants

		Femmes					Total
		Travailleuses à temps plein	Travailleuses à temps partiel	Chômeuses	Retraitées	Inactives	
Hommes	Travailleurs à temps plein	58,15%	24,48%	7,09%	0,75%	9,53%	100,00%
	Travailleurs à temps partiel	45,85%	36,54%	6,23%	6,14%	5,24%	100,00%
	Chômeurs	27,35%	13,82%	19,91%	11,75%	27,17%	100,00%
	Retraités	4,46%	7,49%	5,40%	58,69%	23,96%	100,00%
	Inactifs	15,94%	26,12%	37,70%	2,34%	17,91%	100,00%

		Femmes				
		Travailleuses à temps plein	Travailleuses à temps partiel	Chômeuses	Retraitées	Inactives
Hommes	Travailleurs à temps plein	90,68%	82,76%	62,90%	11,60%	65,26%
	Travailleurs à temps partiel	4,27%	7,37%	3,30%	5,68%	2,14%
	Chômeurs	3,32%	3,63%	13,73%	14,15%	14,48%
	Retraités	0,51%	1,86%	3,52%	66,77%	12,05%
	Inactifs	1,23%	4,37%	16,55%	1,79%	6,07%
	Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

(suite)

		Femmes					Total
		Travailleuses à temps plein	Travailleuses à temps partiel	Chômeuses	Retraitées	Inactives	
Hommes	Travailleurs à temps plein	46,14%	19,42%	5,63%	0,59%	7,56%	79,34%
	Travailleurs à temps partiel	2,17%	1,73%	0,29%	0,29%	0,25%	4,73%
	Chômeurs	1,69%	0,85%	1,23%	0,72%	1,68%	6,17%
	Retraités	0,26%	0,44%	0,31%	3,42%	1,40%	5,83%
	Inactifs	0,63%	1,03%	1,48%	0,09%	0,70%	3,93%
	Total	50,89%	23,47%	8,94%	5,11%	11,59%	100,00%

Source : SILC-Belgique 2006 et 2007, calculs propres

Dans tous les cas de figure, les inégalités de revenu sont moins fortes au sein des couples cohabitants et les taux de dépendance financière sont également plus faibles pour les femmes au sein de ces couples.

TABLEAU 53 • RAPPORT ENTRE LES REVENUS INDIVIDUELS NETS MOYENS DES FEMMES ET DES HOMMES SELON LEUR PROPRE STATUT D'ACTIVITÉ ET CELUI DE LEUR PARTENAIRE

Couples mariés

		Femmes				
		Travailleuses à temps plein	Travailleuses à temps partiel	Chômeuses	Retraitées	Inactives
Hommes	Travailleurs à temps plein	0,77	0,54	0,31	0,40	0,12
	Travailleurs à temps partiel	1,19	0,71	0,45	0,57	0,16
	Chômeurs	1,69	0,95	0,77	0,68	0,20
	Retraités	1,11	0,73	0,64	0,45	0,09
	Inactifs	1,55	0,96	0,92	0,64	0,29

Couples cohabitants

		Femmes				
		Travailleuses à temps plein	Travailleuses à temps partiel	Chômeuses	Retraitées	Inactives
Hommes	Travailleurs à temps plein	0,81	0,65	0,36	0,24	0,20
	Travailleurs à temps partiel	1,23	0,69	0,85	0,55	0,24
	Chômeurs	2,24	1,62	0,73	0,97	0,30
	Retraités	1,25	1,28	0,82	0,59	0,18
	Inactifs	2,60	1,66	0,98	1,00	0,72

Source : SILC-Belgique 2006 et 2007, calculs propres

TABLEAU 54 • TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE SELON LE STATUT D'ACTIVITÉ DES DEUX PARTENAIRES

Couples mariés

		Statut d'activité de la femme					Total	
		Tra- vailleuses à temps plein	Tra- vailleuses à temps partiel	Chô- meuses	Retraitées	Inactives		
Statut d'activité de l'homme	Travailleurs à temps plein	Femmes	8,80%	12,74%	69,91%	32,79%	89,47%	29,12%
		Hommes	3,67%	2,18%	1,41%	0,00%	1,56%	2,61%
	Travailleurs à temps partiel	Femmes	0,00%	7,08%	54,07%	-	92,20%	36,60%
		Hommes	17,00%	7,69%	4,40%	-	4,19%	8,14%
	Chômeurs	Femmes	7,36%	16,53%	39,55%	48,07%	89,61%	53,65%
		Hommes	35,87%	10,35%	18,45%	10,37%	6,67%	14,30%
	Retraités	Femmes	0,00%	33,58%	42,87%	63,05%	95,46%	71,84%
		Hommes	7,69%	13,25%	2,39%	6,13%	4,57%	5,67%
	Inactifs	Femmes	0,00%	10,24%	27,54%	33,80%	86,42%	44,37%
		Hommes	44,41%	17,94%	50,93%	15,54%	21,24%	30,26%
	Total	Femmes	8,03%	13,22%	55,41%	60,76%	91,60%	43,28%
		Hommes	6,74%	3,59%	10,51%	6,31%	4,65%	5,66%

Couples cohabitants

		Statut d'activité de la femme					Total	
		Tra- vailleuses à temps plein	Tra- vailleuses à temps partiel	Chô- meuses	Retraitées	Inactives		
Statut d'activité de l'homme	Travailleurs à temps plein	Femmes	8,31%	20,03%	76,28%	29,71%	77,9%	22,79%
		Hommes	2,51%	4,27%	2,63%	11,34%	2,36%	3,00%
	Travailleurs à temps partiel	Femmes	8,36%	17,37%	-	-	-	15,67%
		Hommes	31,00%	0,00%	-	-	-	15,85%
	Chômeurs	Femmes	3,48%	19,76%	72,90%	12,27%	80,34%	41,47%
		Hommes	60,00%	54,31%	49,82%	18,00%	18,62%	41,00%
	Retraités	Femmes	-	-	-	50,90%	93,47%	55,00%
		Hommes	-	-	-	8,86%	5,09%	9,35%
	Inactifs	Femmes	-	5,37%	53,67%	-	74,91%	65,00%
		Hommes	-	53,62%	39,98%	-	64,50%	49,62%
	Total	Femmes	8,00%	18,81%	69,46%	39,17%	79,85%	25,96%
		Hommes	6,46%	7,86%	16,91%	9,77%	8,77%	8,16%

Source : SILC-Belgique 2006 et 2007, calculs propres

7.4 Ventilation des couples mariés et cohabitants selon le niveau d'éducation

Le niveau d'éducation des cohabitants est plus élevé que dans les couples mariés. Ainsi, 51% des femmes cohabitantes ont un niveau d'enseignement supérieur contre 45% des hommes cohabitants, et 37% des femmes mariées ont ce niveau d'éducation comparé à 39% des hommes mariés. Alors que dans 33% des couples cohabitants, les deux partenaires ont un niveau d'éducation supérieur, ce chiffre n'est que de 26% au sein des couples mariés. Les pourcentages pour l'enseignement secondaire supérieur étant proches, c'est au niveau de l'enseignement secondaire inférieur ou moins que les mariés sont nombreux par rapport aux cohabitants, et ce pour les femmes et pour les hommes.

TABLEAU 55 • DISTRIBUTION DES FEMMES ET DES HOMMES SELON LEUR PROPRE NIVEAU D'ÉDUCATION ET CELUI DE LEUR PARTENAIRE

Couples mariés

		Niveau d'éducation de la femme			Total
		Enseignement secondaire inférieur ou moins	Enseignement secondaire supérieur	Enseignement supérieur	
Niveau d'éducation de l'homme	Enseignement secondaire inférieur ou moins	61,93%	28,32%	9,75%	100,00%
	Enseignement secondaire supérieur	28,53%	46,14%	25,33%	100,00%
	Enseignement supérieur	10,07%	22,95%	66,97%	100,00%

		Niveau d'éducation de la femme		
		Enseignement secondaire inférieur ou moins	Enseignement secondaire supérieur	Enseignement supérieur
Niveau d'éducation de l'homme	Enseignement secondaire inférieur ou moins	55,79%	24,15%	7,13%
	Enseignement secondaire supérieur	31,16%	47,71%	22,45%
	Enseignement supérieur	13,05%	28,15%	70,42%
	Total	100,00%	100,00%	100,00%

		Niveau d'éducation de la femme			Total
		Enseignement secondaire inférieur ou moins	Enseignement secondaire supérieur	Enseignement supérieur	
Niveau d'éducation de l'homme	Enseignement secondaire inférieur ou moins	16,97%	7,76%	2,67%	27,40%
	Enseignement secondaire supérieur	9,48%	15,33%	8,41%	33,22%
	Enseignement supérieur	3,97%	9,04%	26,38%	39,39%
	Total	30,42%	32,13%	37,46%	100,00%

(suite)

Couples cohabitants

		Niveau d'éducation de la femme			Total
		Enseignement secondaire inférieur ou moins	Enseignement secondaire supérieur	Enseignement supérieur	
Niveau d'éducation de l'homme	Enseignement secondaire inférieur ou moins	43,36%	37,92%	18,71%	100,00%
	Enseignement secondaire supérieur	15,89%	43,20%	40,91%	100,00%
	Enseignement supérieur	5,62%	21,66%	72,71%	100,00%

		Niveau d'éducation de la femme		
		Enseignement secondaire inférieur ou moins	Enseignement secondaire supérieur	Enseignement supérieur
Niveau d'éducation de l'homme	Enseignement secondaire inférieur ou moins	47,09%	20,29%	6,35%
	Enseignement secondaire supérieur	37,11%	49,72%	29,84%
	Enseignement supérieur	15,81%	30,00%	63,81%
	Total	100,00%	100,00%	100,00%

		Niveau d'éducation de la femme			Total
		Enseignement secondaire inférieur ou moins	Enseignement secondaire supérieur	Enseignement supérieur	
Niveau d'éducation de l'homme	Enseignement secondaire inférieur ou moins	7,56%	6,61%	3,26%	17,43%
	Enseignement secondaire supérieur	5,95%	16,19%	15,33%	37,47%
	Enseignement supérieur	2,54%	9,77%	32,79%	45,10%
	Total	16,05%	32,57%	51,38%	100,00%

Source : SILC-Belgique 2006 et 2007, calculs propres

Le Tableau 56 présente les rapports entre les revenus individualisés des femmes et des hommes selon le niveau d'éducation des deux partenaires. Dans tous les cas de figure, les écarts de revenu entre partenaires sont les plus élevés au sein des couples mariés. Tant chez les mariés que chez les cohabitants, c'est lorsque la femme a un niveau d'éducation supérieur que les écarts sont les plus faibles.

TABLEAU 56 • RAPPORT ENTRE LES REVENUS INDIVIDUALISÉS NETS MOYENS DES FEMMES ET DES HOMMES SELON LEUR PROPRE NIVEAU D'ÉDUCATION ET CELUI DE LEUR PARTENAIRE

Couples mariés

Rapport des revenus moyens individualisés		Niveau d'éducation de la femme		
		Enseignement secondaire inférieur ou moins	Enseignement secondaire supérieur	Enseignement supérieur
Niveau d'éducation de l'homme	Enseignement secondaire inférieur ou moins	0,34	0,46	0,83
	Enseignement secondaire supérieur	0,34	0,49	0,74
	Enseignement supérieur	0,30	0,39	0,60

Couples cohabitants

Rapport des revenus moyens individualisés		Niveau d'éducation de la femme		
		Enseignement secondaire inférieur ou moins	Enseignement secondaire supérieur	Enseignement supérieur
Niveau d'éducation de l'homme	Enseignement secondaire inférieur ou moins	0,56	0,72	0,90
	Enseignement secondaire supérieur	0,54	0,61	0,76
	Enseignement supérieur	0,58	0,55	0,78

Source : SILC-Belgique 2006 et 2007, calculs propres

Les taux de dépendance financière des femmes sont plus élevés pour les couples mariés que pour les cohabitants (respectivement 43% et 26%). La situation est inverse pour les hommes avec 6% pour les couples mariés et 8% pour les cohabitants. Dans toutes les configurations, le taux de dépendance financière des femmes est plus élevé au sein des couples mariés.

TABLEAU 57 • TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE SELON LE NIVEAU D'ÉDUCATION DES DEUX PARTENAIRES

Couples mariés

		Niveau d'éducation de la femme			Total	
		Enseignement secondaire inférieur ou moins	Enseignement secondaire supérieur	Enseignement supérieur		
Niveau d'éducation de l'homme	Enseignement secondaire inférieur ou moins	Femmes	71,00%	57,15%	21,93%	62,30%
		Hommes	6,00%	8,93%	10,63%	7,28%
	Enseignement secondaire supérieur	Femmes	65,52%	41,66%	21,50%	43,36%
		Hommes	5,54%	6,60%	6,38%	6,25%
	Enseignement supérieur	Femmes	67,59%	45,11%	19,15%	30,00%
		Hommes	4,29%	4,29%	3,91%	4,04%
Total	Femmes	68,86%	46,37%	19,87%	43,28%	
	Hommes	5,63%	6,51%	4,95%	5,66%	

Couples cohabitants

		Niveau d'éducation de la femme			Total	
		Enseignement secondaire inférieur ou moins	Enseignement secondaire supérieur	Enseignement supérieur		
Niveau d'éducation de l'homme	Enseignement secondaire inférieur ou moins	Femmes	57,61%	30,76%	15,58%	39,56%
		Hommes	17,55%	12,05%	5,11%	13,14%
	Enseignement secondaire supérieur	Femmes	45,38%	32,60%	18,50%	28,86%
		Hommes	8,43%	10,00%	4,00%	7,32%
	Enseignement supérieur	Femmes	40,88%	29,46%	13,21%	18,28%
		Hommes	19,20%	6,00%	6,25%	6,93%
Total	Femmes	50,43%	31,28%	14,94%	25,96%	
	Hommes	14,43%	9,24%	5,52%	8,16%	

Source : SILC-Belgique 2006 et 2007, calculs propres

8. CONCLUSION

Les hommes et les femmes qui forment les couples présentent certaines différences par rapport à la population totale. Leur âge moyen est inférieur (de 4 ans pour les femmes et d'un an pour les hommes) et les classes d'âge extrêmes (les personnes de moins de 25 ans et celles âgées de 65 ans et plus) sont moins représentées qu'au sein de la population totale. Les individus en couple sont plus nombreux à avoir des enfants à charge et leur niveau d'éducation est légèrement supérieur. Les couples comptent par ailleurs plus de travailleurs à temps plein et moins de chômeurs, le pourcentage de femmes travaillant à temps partiel et de femmes inactives est plus élevé que dans la population totale.

La comparaison des indicateurs d'inégalité et des rapports de revenus par bénéficiaire entre les personnes en couple et la population totale indiquent clairement une inégalité plus forte pour les personnes vivant en couples. L'écart entre les revenus moyens nets des femmes et des hommes est de 46% pour les personnes vivant en couple alors qu'il est de 38% pour l'ensemble de la population. L'analyse par type de revenu révèle que les transferts de l'État présentent l'écart le plus élevé (le rapport entre les revenus moyens des femmes et des hommes est de 23 points de pourcentage inférieur pour les couples que pour la population totale) dont 16% pour les pensions et 15% pour les allocations de chômage.

La situation plus fragile des femmes en couple ressort aussi de l'analyse du rapport entre le pourcentage de femmes dans le premier et le dernier décile du revenu net total, qui est de 5.2 contre 3.6 pour le total des femmes. Le taux de dépendance financière est le même pour les personnes en couple et pour l'ensemble de la population mais la dépendance des femmes en couple est plus élevée de 5 points par rapport à celle de l'ensemble des femmes alors que le taux de dépendance des hommes en couple est plus faible de moitié par rapport à celui des hommes de la population totale. Le rapport entre les taux de dépendance des femmes et des hommes est presque le double de celui observé pour la population totale.

Nous nous sommes ensuite intéressés à l'inégalité entre les partenaires des couples. Dans 77% des couples, le revenu de l'homme est supérieur au revenu de la femme. Il n'y a que 6% des couples où l'on observe une quasi-égalité entre les revenus des femmes et des hommes. L'écart entre les revenus des femmes et des hommes est le plus élevé dans les deux premiers déciles. La situation des femmes est d'autant plus fragile que le revenu du ménage est faible. L'inégalité de revenus entre les partenaires est moins forte pour les couples cohabitants que pour les couples mariés.

Dans plus de la moitié des couples, aucun des partenaires n'est en dépendance financière ; dans 43%, un des partenaires se trouve en situation de dépendance financière et dans 90% des cas, c'est la femme qui est en situation de dépendance. Cette situation est plus marquée pour les couples mariés que pour les cohabitants.

Les sections suivantes abordent les écarts de revenus et la dépendance financière au sein des couples selon différentes caractéristiques.

L'écart entre les revenus des femmes et des hommes au sein des couples augmente avec l'âge moyen du couple. Il est le plus faible pour les couples dont l'âge moyen est inférieur à 35 ans et le plus élevé pour les plus de 65 ans (68%). Ceci reflète bien entendu les difficultés pour les femmes de développer un parcours professionnel continu ainsi que l'effet des interruptions de carrière qui leur sont souvent imposées. L'écart est toujours plus faible si on considère l'ensemble de la population pour laquelle on

observe aussi une augmentation de l'écart avec l'âge, à l'exception du dernier groupe d'âge. Parmi les couples où les deux partenaires sont en situation de dépendance financière, 44% ont un âge moyen supérieur à 55 ans. Cette vulnérabilité par rapport à la dépendance financière des couples les plus âgés est encore plus marquée parmi les femmes : 55% des couples où seule la femme est en dépendance financière comparé à 36% des couples où seul l'homme est dépendant financièrement ont un âge moyen supérieur à 55 ans. C'est encore une illustration de la forte vulnérabilité des femmes âgées même si elles vivent en couple.

Les couples sans enfant représentent 53% de l'ensemble des couples ; ils représentent 39% des couples dont l'âge moyen est inférieur à 35 ans et 16% des couples dont l'âge moyen est compris entre 35 et 50 ans. C'est au sein des couples de moins de 35 ans que le pourcentage de couples avec un enfant à charge est le plus élevé : 29% contre 25% pour les 35-50 ans et 18% pour l'ensemble des couples. Le pourcentage de couples avec deux enfants et plus est le plus élevé entre 35 et 50 ans.

Les écarts entre les revenus des femmes et des hommes au sein de l'ensemble des couples sont plus élevés qu'au sein des groupes les plus jeunes et cela quel que soit le nombre d'enfants à charge. Pour l'ensemble des couples, les écarts les plus élevés s'observent pour les couples sans enfant ; ils sont les plus faibles lorsque le couple a un enfant à charge ; ils augmentent ensuite quand il y a un deuxième et surtout un troisième enfant à charge.

En ce qui concerne les couples les plus jeunes, l'inégalité augmente par contre avec le nombre d'enfants à charge, de 24% en l'absence d'enfant à 39% s'il y a deux enfants. Le même profil s'observe pour les couples d'âge moyen, groupe pour lequel les écarts sont toujours plus élevés que pour les couples les plus jeunes.

On peut donc conclure de cette analyse que les écarts au sein des couples augmentent avec le nombre d'enfants, l'observation d'une forte inégalité au sein de l'ensemble des couples sans enfant témoignant d'un effet de génération qui perd de l'ampleur lorsque l'on considère les tranches d'âge plus jeunes.

Le lien entre dépendance financière et enfants à charge ne semble donc pas évident au vu de l'analyse des données.

La plupart des couples sont constitués de deux travailleurs (49% du total), viennent ensuite les couples composés de deux retraités (14%) puis les couples constitués d'un travailleur à temps plein et d'une femme inactive (9%). Dans tous les cas, les travailleurs à temps plein ont un revenu moyen supérieur à celui de leur partenaire, l'écart est le plus faible si la femme est travailleuse à temps plein (18%), il est le plus élevé lorsque la femme est inactive (88%). Pour tous les autres statuts de l'homme, son revenu moyen est inférieur à celui de sa partenaire si cette dernière travaille à temps plein (sauf pour les indépendants) et si elle travaille à temps partiel dans le cas où il est chômeur. On voit donc bien à quel point le statut de travailleur à temps plein préserve le plus les femmes de l'inégalité au sein du couple.

Dans notre échantillon, les niveaux d'éducation des femmes et des hommes sont très proches (40% d'hommes et 39% de femmes ont un niveau d'enseignement supérieur, 33% d'hommes et 32% de femmes ont un niveau secondaire supérieur, 14% d'hommes et 16% de femmes un niveau secondaire inférieur et 13% d'hommes et de femmes un niveau d'enseignement primaire ou moins), 53% des couples sont composés de membres qui ont le même niveau d'éducation, 67% des hommes et 69% des femmes qui ont un niveau d'éducation supérieur vivent avec quelqu'un qui a le même niveau d'éducation.

Les écarts de revenus sont principalement fonction du niveau d'éducation de la femme : ils sont les plus élevés lorsque le niveau d'éducation de la femme est le plus faible (68% à 71%) et les plus faibles quand son niveau d'éducation est le plus élevé (20% à 36%). L'écart est cependant élevé lorsque l'homme et la femme ont un niveau d'éducation supérieur (36%).

Ces écarts sont plus élevés au sein des couples que dans la population totale et ceci est d'autant plus vrai que le niveau d'éducation des deux partenaires est faible.

Les taux de dépendance financière diminuent avec le niveau d'éducation mais la dépendance financière des femmes reste beaucoup plus élevée que celle des hommes et ce pour tous les niveaux d'enseignement.

Parmi les couples, il est intéressant de distinguer les mariés et les cohabitants. En effet, les cohabitants sont en moyenne plus jeunes et les inégalités entre les revenus des partenaires sont nettement moins fortes que pour les couples mariés. La dépendance financière des femmes est plus prononcée dans les couples mariés et ce quels que soient les niveaux d'éducation, les statuts d'activité, et le nombre d'enfants.

Cette analyse des inégalités de revenu au sein des couples dans SILC-belge 2006 montre une forte dépendance des femmes en couple vis-à-vis de leur partenaire : les femmes en couple ont un revenu individuel plus faible et un taux de dépendance financière plus élevé que les femmes de l'ensemble de la population. Cette situation est plus marquée pour les couples mariés que pour les cohabitants. Comme pour l'ensemble de la population, c'est le travail qui protège les femmes de la dépendance financière.



CHAPITRE 4

Évolution des revenus des femmes et des hommes après une rupture ou le décès du partenaire en Belgique et en Europe



INTRODUCTION

L'objectif de cette partie de notre étude est de mesurer les effets sur le revenu individuel net et sur la dépendance financière d'une rupture du couple ou d'un décès du partenaire.

La littérature a mis en évidence que le divorce exerce des conséquences économiques négatives, particulièrement pour les femmes, dont la situation économique serait nettement détériorée après une rupture (Fritzell 1990, Burkhauser et al. 1991, Smock 1994, Jarvis et Jenkins 1999, Poortman 2000, Poortman et Kalmijn 2002, Andreß et al. 2003, Manting et Bouman 2006). L'ampleur de la détérioration varie fortement selon les pays, selon les méthodes et selon l'horizon temporel de l'étude : les effets sont les plus marqués à court terme. En ce qui concerne les hommes, ces études montrent un statu quo ou une détérioration plus faible que celle observée pour les femmes.

Cependant, on constate aussi que la plupart des procédures de divorces sont initiées par les femmes (Emmerling 2005, Brinig et Allen 2000, Braver, Whitley et Ng 1993). Cette contradiction entre la volonté de divorcer et les conséquences dramatiques d'un divorce peut s'expliquer de plusieurs manières. Tout d'abord, les femmes pourraient sous-estimer les conséquences économiques que la rupture va engendrer. D'autre part, les raisons de divorcer sont multiples et il est possible que les pertes financières soient compensées par d'autres avantages : gain d'autonomie, de satisfaction, etc. Une troisième raison pourrait résider dans la façon dont les effets financiers sont mesurés : une mauvaise mesure des effets d'un divorce sur le revenu des partenaires qui déboucherait sur une surestimation des pertes financières, particulièrement pour les femmes. Comme l'indiquent Smock, Manning et Gupta (1999, p.794) : "Women experiencing separation or divorce typically undergo marked declines in family income and in measures of economic well-being that take account of family size".

Cette dernière explication nous interpelle puisque la revue de la littérature relative à ce thème débouche sur une première constatation : la majorité des études qui proposent une mesure des effets sur les revenus des ruptures font l'hypothèse forte d'un partage des revenus entre les membres du ménage avant la rupture et comparent donc un revenu total du ménage partagé entre ses membres avec le revenu individuel qu'aurait chacun des membres après la rupture. Par exemple, une épouse avec un revenu de 5 000 euros qui vit avec un homme qui gagne 10 000 euros se verrait créditer avant la rupture d'un revenu de 7 500 euros et d'un revenu de 5 000 après le divorce, soit une perte de 2 500 euros ou de 33% tandis que selon nos hypothèses (on rejette l'hypothèse d'un partage du revenu du ménage entre ses membres et on ne considère que les revenus personnels des individus, ceux dont ils disposent seuls du fait de leur travail, des transferts qui leur sont alloués, de leurs revenus immobiliers et mobiliers propres et cela quels que soient leur mode de vie et le ménage auquel ils appartiennent), son revenu serait de 5 000 euros dans les deux cas et que donc elle ne perdrait rien. Les études basées sur cette hypothèse de partage sont imprégnées d'un fort biais de genre étant donné que beaucoup de femmes pauvres vivent dans des ménages non pauvres. En outre, c'est évidemment cette hypothèse de partage qui explique les résultats désastreux observés pour les femmes qui, avant la séparation ou le divorce, disposaient d'une partie plus ou moins élevée du revenu de leur partenaire dont elles ne disposent plus par la suite.

Dans les études récentes, cette hypothèse est aussi retenue par Jansen (2008), Uunk (2004), Manting et Bouman (2006), de Vaus et al. (2008) et Andreß et al. (2006). Toutes sont basées sur la prise en compte du ménage et le calcul d'un revenu équivalent adulte basé sur l'hypothèse de mise en commun.

Jansen (2008), pour estimer les conséquences financières d'un divorce, utilise le revenu total net du ménage corrigé par l'utilisation d'une échelle d'équivalence. Les résultats, basés sur l'analyse des

données longitudinales de l'ECHP, témoignent donc classiquement d'une perte de revenu plus forte pour les femmes que pour les hommes. Plus précisément, l'auteure trouve que le revenu de l'homme diminue de 10% l'année de la rupture, celui de la femme de 18%.

Uunk (2004) utilise les données longitudinales du panel européen des ménages, l'ancêtre de SILC, et montre que le revenu médian diminue en moyenne de 24% entre l'année d'avant la rupture et l'année d'après. Les transferts de l'État ont tendance à atténuer les effets économiques du divorce. Ces effets s'avèrent d'ailleurs très différents pour les femmes dans les 14 pays de l'Union Européenne qu'il étudie. Les pays où le divorce entraîne les diminutions de revenu les plus faibles sont les pays du Sud (la Grèce, l'Italie, l'Espagne, et le Portugal) et les pays scandinaves (le Danemark et la Finlande). Par contre, le revenu diminue le plus suite au divorce en Autriche, en France, au Luxembourg et au Royaume-Uni.

L'étude de Manting et Bouman (2006) concerne les Pays-Bas. Elle indique que dans ce pays, une rupture entraîne une diminution de revenu de l'ordre de 14% et de 4% respectivement pour l'ex-cohabitante et son partenaire. Pour les divorcés, par contre, le revenu de l'homme augmente de 7% tandis que celui de la femme baisse de 23%. Une explication à ces disparités serait que dans les couples mariés, la contribution des femmes au revenu du ménage est plus faible que dans les couples cohabitants.

de Vaus et al. (2008) analysent les conséquences économiques d'une rupture sous 3 angles : l'évolution du revenu équivalent, les difficultés financières engendrées par la rupture (mesurées par l'incapacité à se procurer certains biens et services ou à payer ses factures), et la perception subjective de sa situation financière après la rupture (l'individu déclare s'il s'estime pauvre ou non). Ils montrent que le divorce a un effet négatif sur le revenu équivalent des femmes et augmente les difficultés financières auxquelles elles sont confrontées. Par contre, le divorce n'exerce qu'un faible impact sur le revenu équivalent des hommes. Les difficultés financières auxquelles ces derniers font face immédiatement après le divorce sont importantes, mais sur le long terme les hommes se retrouvent dans une position meilleure à celle d'avant le divorce. Les femmes sont nombreuses à se déclarer pauvres immédiatement après le divorce mais ce nombre diminue avec le temps. L'influence du divorce sur la perception de la situation financière n'est pas significative. Les femmes qui jouissent d'un pouvoir décisionnel au sein du couple connaissent un risque de pauvreté moindre une année après la rupture que celles qui n'en ont pas.

Enfin, Andreß et al. (2006) se sont intéressés aux conséquences économiques d'une rupture du couple dans différents contextes institutionnels. Ils ont choisi la Belgique, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie et la Suède comme pays représentant quatre modèles prototypiques d'aide aux familles. Leur hypothèse de départ est que l'autonomie économique est la plus grande en Suède et la plus faible en Italie, la Belgique, l'Allemagne et le Royaume-Uni se situant entre ces deux extrêmes. Sur base de données prises des panels des ménages nationaux de ces cinq pays, des analyses multi-variées en panel sont menées et montrent que la rupture affecte plus négativement le revenu des femmes que celui des hommes. La plus forte baisse du revenu est observée en Italie et la plus faible en Suède. Enfin, les femmes britanniques et allemandes se remettent assez vite des conséquences économiques négatives de la séparation.

Quatre études traitent expressément de la Belgique : Dewilde (2003), Uunk (2004), Andreß, Borlogh, Bröckel, Giesselmann et Hummelsheim (2006), et Jansen (2008). Toutes sont basées sur la prise en

compte du ménage et le calcul d'un revenu équivalent adulte basé sur l'hypothèse de mise en commun, elles utilisent les données longitudinales du panel européen des ménages, l'ancêtre de SILC. Toutes ces études montrent une baisse du revenu pour les femmes (-24% pour le revenu médian chez Andreß, -24% chez Uunk, -18% chez Jansen pour les femmes européennes) à l'exception de Dewilde (2003) qui conclut à des changements négligeables pour la Belgique.

Toutes les études citées plus haut partent de l'hypothèse de mise en commun des biens au sein du ménage, et concluent que le revenu de la femme diminue plus que celui des hommes suite à une rupture. Nous n'avons trouvé qu'une seule étude qui traite des revenus individuels avant et après la rupture, celle de Pamela Smock (1994), qui analyse l'évolution du revenu individuel et du revenu partagé suite à une rupture sur base des données américaines du National Longitudinal Youth Survey. Elle montre qu'une rupture entraîne une augmentation du revenu individuel annuel de la femme qui passe de 7 035 dollars l'année avant la rupture à 12 047 dollars l'année après la rupture. Elle explique cette augmentation du revenu individuel par une hausse de l'activité professionnelle de la femme. La même auteure (Smock et al. 1999) compare le revenu individuel médian des femmes séparées ou divorcées avec celui des femmes en couple sur base des données du National Survey of Families and Households. Elle trouve que les femmes divorcées et séparées ont un revenu médian de 18 000 dollars, contre 12 000 dollars pour les femmes en couple.

Les conclusions varient donc fortement selon l'hypothèse adoptée. Dans le cadre du projet BGIA, nous rejetons l'hypothèse d'un partage intégral des ressources entre les partenaires des couples, nous analysons le revenu individuel des femmes et des hommes. Ce chapitre est ainsi parmi les premiers à explorer l'évolution des revenus individuels après une rupture en Europe.

Suivant l'exemple de ces études, nous avons tenté, sans succès, d'utiliser les données de la base SILC longitudinale 2004-2007 pour mesurer les effets d'une rupture sur les revenus individuels des partenaires. L'approche longitudinale aurait consisté à identifier des ménages dissous durant une certaine période, 2004-2006 dans notre cas, et à comparer la situation des individus les composant un an avant et un an après la rupture. Nous avons dû renoncer à l'utilisation du volet longitudinal de SILC-Belgique étant donné le faible nombre de couples dissous pour lesquels des informations étaient disponibles pour chacun des partenaires durant les trois années.

Pour tenter d'approcher les effets d'une rupture, nous avons, dans un premier temps, procédé à une comparaison approfondie des revenus et de la situation de dépendance financière des personnes divorcées et séparées ainsi que des personnes veuves avec les personnes vivant en couple en utilisant un échantillon des vagues 2006 et 2007 de SILC-Belgique. Cette analyse figure dans la deuxième section de ce chapitre, après la revue de la littérature. La troisième section est consacrée à une étude longitudinale faite à partir des données longitudinales du SILC européen pour 18 pays européens et relatives à la période 2004-2007. Dans cette approche, les ménages dissous sont identifiés et leurs revenus individuels nets sont calculés un an avant et un an après la rupture.

1. SITUATION DES INDIVIDUS SEULS APRÈS UNE RUPTURE OU LE DÉCÈS DU PARTENAIRE SUR BASE DES DONNÉES DU SILC 2006 ET 2007

L'analyse de la situation des individus seuls après une rupture ou le décès du partenaire sur base de SILC 2006 présente une limite majeure : la faible taille de l'échantillon. Pour parer à ce problème, nous avons agrandi la taille de l'échantillon en fusionnant les bases SILC-Belgique 2006 et 2007.

La base de données SILC 2006 comprend 9 630 adultes dont 4 660 hommes et 4 970 femmes, tandis que la base SILC 2007 comprend 10 021 adultes parmi lesquels on compte 4 857 hommes et 5 164 femmes. La fusion des 2 bases donne un total de 19 651 adultes pour lesquels les informations sur l'âge, le niveau d'éducation et le statut d'activité sont disponibles (Tableau 1). Nous avons défini les adultes comme les personnes âgées de plus de 24 ans et celles âgées de 18 à 24 ans qui sont actives sur le marché du travail (qui travaillent ou qui sont disponibles pour travailler et activement à la recherche d'un emploi selon la définition de l'Organisation internationale du Travail).

TABLEAU 1 • DISTRIBUTION DES INDIVIDUS DE LA BASE FUSIONNÉE SILC-BELGIQUE 2006-2007 PAR STATUT MARITAL

	Divorcés et séparés			Veuves/Veufs			En couple			Population totale		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Nombre d'observations	764	499	1 263	669	225	894	5 496	5 496	10 992	10 134	9 517	19 651
Pourcentage	54,82%	45,18%	100,00%	78,74%	21,26%	100,00%	50,00%	50,00%	100,00%	51,21%	48,79%	100,00%

Source : SILC-Belgique 2006 et 2007, calculs propres

Dans l'échantillon des bases de données SILC 2006 et 2007 fusionnées (Tableau 1), 10 992 personnes vivent en couples composés de 2 adultes avec ou sans enfant(s), 2 157 personnes vivent seules suite à une rupture ou suite au décès de leur partenaire. Le nombre de personnes séparées étant trop faible pour être représentatif, nous avons regroupé les personnes séparées et divorcées. Notre échantillon compte 1 263 personnes divorcées ou séparées et 894 veufs. Dans chacun des groupes, à l'exception des couples, le pourcentage des femmes est supérieur au pourcentage des hommes. Parmi les individus seuls après une rupture ou suite au décès du partenaire, la proportion des femmes représente près du double de celle des hommes (66% contre 34%). C'est dans le groupe des veufs que le pourcentage de femmes est le plus élevé à 75%. Ces pourcentages se rapprochent de ceux du recensement de 2001 qui révèle que la population en situation de veuvage se compose de 19% d'hommes et 81% de femmes. Selon cette même source, 46% des divorcés sont des hommes et 54% des femmes [Recensement Belge de 2001]³⁰.

Cette section est divisée en trois parties : dans la première nous comparons les caractéristiques des personnes composant les trois groupes, nous nous intéressons ensuite à leurs revenus, pour finalement comparer leurs taux de dépendance financière.

1.1 Caractéristiques

1.1.1 Âge

La population des veufs et des veuves se distingue des autres groupes par son âge élevé puisque 83% d'entre eux ont plus de 65 ans et que l'âge moyen de ce groupe est de 73 ans (Tableau 2). En ce qui concerne la comparaison entre les personnes qui vivent en couple et les divorcés et séparés, on constate aussi que l'âge moyen de ce dernier groupe est plus élevé que celui des personnes qui vivent en couple. Ceci est logique étant donné que le divorce intervient le plus souvent après quelques années de mariage. Les statistiques sur la population belge de 2006 révèlent que les femmes mariées ont 2 ans de moins que les hommes (51 et 53 ans), l'écart d'âge entre les veufs est d'un an (74 ans pour les hommes et 75 ans pour les femmes). Les personnes divorcées ont quant à elles en moyenne 50 ans. Cette différence dans les résultats s'explique par les critères de sélection utilisés dans le choix de l'échantillon d'individus.

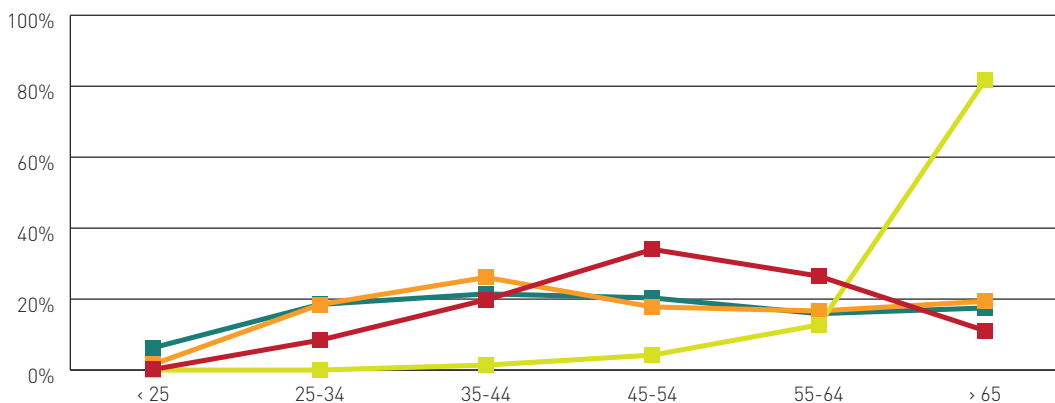
TABLEAU 2 • ÂGE MOYEN DES INDIVIDUS PAR SEXE ET STATUT MARITAL

	Femmes	Hommes	Total
Divorcés et séparés	52	51	52
Veuves/Veufs	73	72	73
En couple	47	49	48

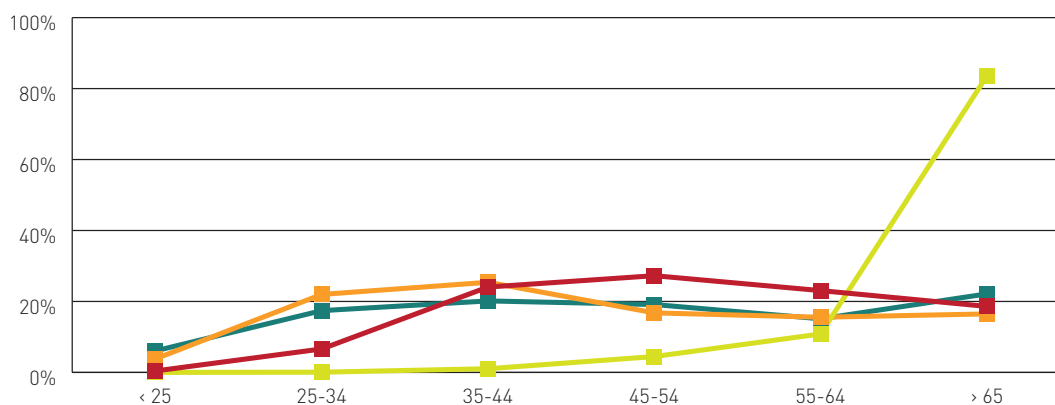
Source : SILC-Belgique 2006 et 2007, calculs propres

GRAPHIQUE 1 • DISTRIBUTIONS PAR ÂGE SELON LE SEXE ET LE STATUT MARITAL

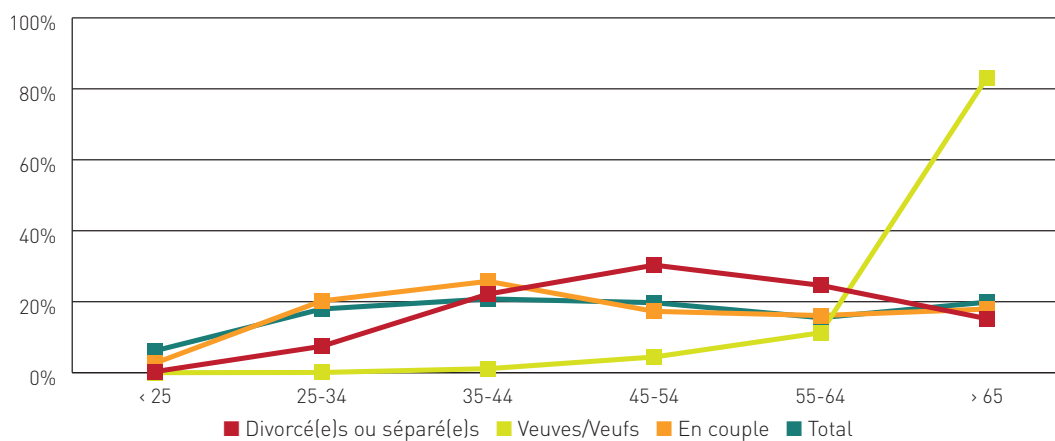
Hommes



Femmes



Ensemble



■ Divorcé(e)s ou séparé(e)s ■ Veuves/Veufs ■ En couple ■ Total

Source : SILC-Belgique 2006 et 2007, calculs propres

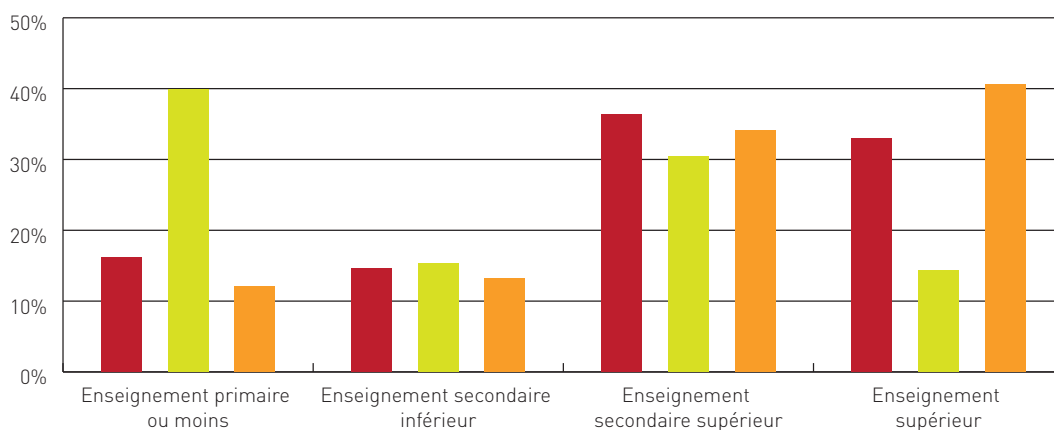
1.1.2 Niveau d'éducation

En ce qui concerne les veufs, c'est un effet de génération qui est à l'œuvre ici. Le niveau d'éducation plus faible des veufs est à mettre en relation avec leur âge.

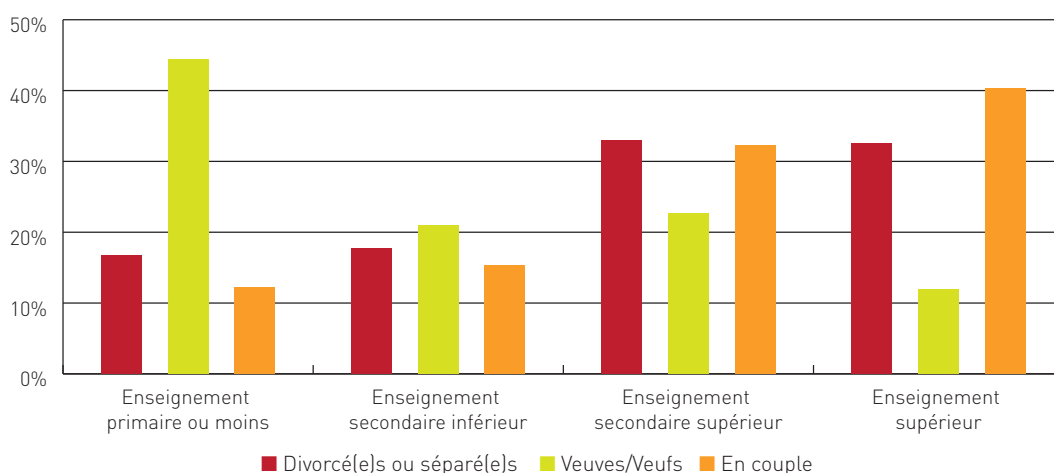
En ce qui concerne les deux autres groupes, le niveau d'éducation des personnes qui vivent en couple est supérieur à celui des divorcés et séparés, tant pour les femmes que pour les hommes (Graphique 2). Les personnes en couple ont plus souvent un diplôme de l'enseignement supérieur (40% contre 33% des personnes divorcées et séparées). Il nous semble difficile d'expliquer cet écart par un effet de génération puisqu'en moyenne la différence d'âge entre les personnes divorcées et séparées et les personnes qui vivent en couple n'est que de 4 ans.

GRAPHIQUE 2 • DISTRIBUTIONS PAR NIVEAU D'ÉDUCATION SELON LE SEXE ET LE STATUT MARITAL

Hommes

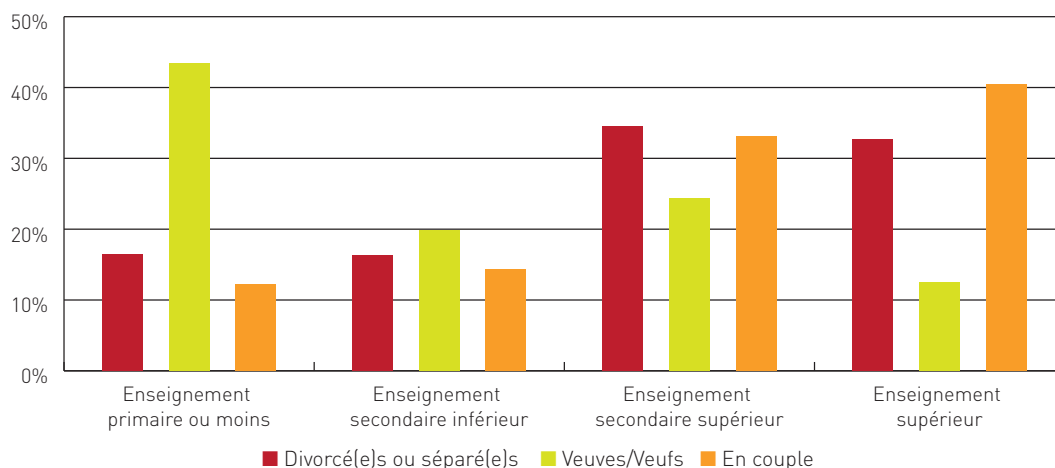


Femmes



(suite)

Ensemble



Source : SILC Belgique 2006 et 2007, calculs propres

1.1.3 Statut d'activité

Plus de 86% des veuves et 83% des veufs sont retraités. Au sein des deux autres groupes, les retraités sont environ 18-19% (Tableau 3). Le peu d'observations au sein des sous-groupes de veufs limite la significativité des analyses possibles.

La comparaison entre les divorcés et les personnes en couple montre que 47% des personnes qui vivent en couple travaillent à temps plein contre 40% des personnes divorcées et séparées, la différence étant due à l'écart de 12 points observé entre les hommes des deux groupes (62% des hommes en couple et 50% des hommes divorcés ou séparés). En ce qui concerne les femmes, 31% des femmes divorcées et séparées travaillent à temps plein, 14% à temps partiel et 19% sont chômeuses. Ces chiffres sont respectivement de 32%, 23% et 7% pour les femmes vivant en couples. Si l'écart est faible pour le travail à temps plein (+1 point de pourcentage pour les femmes en couples), il est de +9 points de pourcentage pour le travail à temps partiel. L'écart entre les femmes divorcées et séparées et celles en couple est cependant le plus grand au niveau du chômage à -12 points de pourcentage. Selon Jarvis et Jenkins (1999), la moindre participation des femmes au marché du travail après une rupture s'explique par l'augmentation des transferts qu'elles reçoivent de l'État. Par contre, Johnson et Skinner (1986), qui utilisent des données américaines, trouvent que le taux de participation des femmes au marché du travail augmente après une rupture, passant de 68% un an avant la séparation à 88% un an après. Cette évolution s'explique par la perte du soutien financier qu'elles recevaient de leur partenaire et par des politiques sociales peu généreuses.

1.1.4 Nombre d'enfants à charge

La majorité (plus de 96%) des personnes veuves n'ont pas d'enfants à charge, ce qui est logique étant donné leur âge moyen (73 ans) (Tableau 3). En ce qui concerne la comparaison entre les personnes qui vivent en couple et les personnes divorcées et séparées, un premier constat peut être fait : alors que 52% des personnes en couples n'ont pas d'enfants à charge, ce pourcentage est de 76% pour les personnes divorcées et séparées. Les couples ont en moyenne toujours plus d'enfants à charge que les personnes divorcées et séparées, et ceci s'observe quel que soit le nombre d'enfants à charge. Parmi les divorcés et séparés, les femmes sont plus nombreuses à avoir des enfants à charge que les hommes. Ceci est logique dans la mesure où ce sont généralement les femmes qui ont la garde des enfants après une rupture (Castro et Bumpass 1989, Amato 2000).

TABLEAU 3 • DISTRIBUTIONS PAR GROUPE D'ÂGE, NIVEAU D'ÉDUCATION ET STATUT D'ACTIVITÉ DES INDIVIDUS SELON LE SEXE ET LE STATUT MARITAL

Groupe d'âge	Divorcés et séparés			Veuves/Veufs			En couple		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
< 25 ans	0,41%	0,19%	0,31%	0,00%	0,00%	0,00%	3,81%	1,64%	2,73%
25 - 34 ans	6,61%	8,42%	7,43%	0,06%	0,00%	0,05%	21,98%	18,45%	20,21%
35 - 44 ans	24,06%	19,81%	22,14%	1,04%	1,40%	1,12%	25,40%	26,11%	25,75%
45 - 54 ans	27,26%	34,01%	30,31%	4,47%	4,21%	4,42%	16,78%	17,79%	17,28%
55 - 64 ans	23,06%	26,48%	24,61%	10,84%	12,71%	11,24%	15,55%	16,65%	16,10%
> 65 ans	18,60%	11,09%	15,21%	83,58%	81,68%	83,18%	16,49%	19,37%	17,93%
Ensemble	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Niveau d'éducation									
Primaire ou moins	16,69%	16,16%	16,45%	44,37%	39,86%	43,41%	12,26%	12,14%	12,20%
Secondaire inférieur	17,73%	14,57%	16,30%	21,03%	15,29%	19,81%	15,27%	13,25%	14,26%
Secondaire supérieur	33,03%	36,32%	34,51%	22,66%	30,45%	24,31%	32,21%	34,07%	33,14%
Supérieur	32,55%	32,96%	32,74%	11,94%	14,39%	12,46%	40,26%	40,54%	40,40%
Ensemble	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Statut d'activité									
Travailleurs à temps plein	30,72%	50,42%	39,62%	2,19%	3,65%	2,50%	32,00%	62,31%	47,15%
Travailleurs à temps partiel	14,12%	4,01%	9,55%	2,22%	3,97%	2,60%	23,03%	3,75%	13,39%
Chômeurs	19,38%	16,88%	18,25%	1,47%	6,28%	2,50%	7,36%	7,43%	7,40%
Retraités	22,28%	15,61%	19,26%	86,36%	82,55%	85,55%	14,15%	22,45%	18,30%
Inactifs	13,50%	13,07%	13,31%	7,75%	3,55%	6,86%	23,47%	4,06%	13,76%
Ensemble	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Enfants à charge									
0	62,86%	92,88%	76,43%	96,93%	95,23%	96,57%	52,38%	52,38%	52,38%
1	18,57%	4,75%	12,33%	1,48%	1,85%	1,56%	17,61%	17,61%	17,61%
2	13,93%	1,95%	8,52%	0,73%	2,52%	1,11%	19,65%	19,65%	19,65%
3 ou +	4,64%	0,42%	2,73%	0,85%	0,40%	0,76%	10,36%	10,36%	10,36%
Ensemble	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Nombre moyen d'enfants à charge	0,615%	0,099%	0,099%	0,059%	0,081%	0,063%	0,916%	0,916%	0,916%

Source : SILC Belgique 2006 et 2007, calculs propres

Le groupe des veufs se caractérise principalement par un âge élevé et par le statut de retraité qui y est associé. L'effet de génération explique aussi pour ce groupe un niveau d'éducation plus faible. Les différences qui ressortent de la comparaison des personnes qui vivent en couple et des personnes divorcées et séparées se marquent au niveau de l'âge. Les divorcés et les séparés ont un âge moyen de 4 ans supérieur à celui des personnes qui vivent en couple, et ils sont moins présents dans le groupe des moins de 35 ans. Le niveau d'éducation des divorcés et séparés est plus faible. Concernant le statut d'activité, ce groupe comporte un nombre plus élevé de chômeurs et un nombre plus faible de travailleurs à temps plein et à temps partiel, en ce qui concerne les femmes. En ce qui concerne le nombre d'enfants à charge, il est plus faible pour les personnes divorcées et séparées que pour les couples. Les différences entre femmes et hommes se marquent au niveau du statut d'activité : on n'observe que peu de différence entre le pourcentage de femmes travaillant à temps plein au sein des deux groupes (31-32%). Par contre, beaucoup plus de femmes divorcées sont chômeuses, elles travaillent moins à temps partiel et très peu sont inactives.

1.2 Les revenus individuels nets

TABLEAU 4 • MOYENNE DES REVENUS INDIVIDUALISÉS NETS PAR STATUT MARITAL

	Femmes	Hommes	Total	Rapport femmes/hommes
Divorcés ou séparés	16 977	19 854	18 277	0,86
Veuves/Veufs	14 368	15 809	14 674	0,91
En couple	12 612	23 329	17 970	0,54
Total	13 320	22 669	17 704	0,59

Source : SILC Belgique 2006 et 2007, calculs propres

Au sein de chaque groupe considéré, le revenu individuel net de l'homme est toujours supérieur à celui de la femme (Tableau 4). C'est au sein des couples que l'écart est le plus élevé : le revenu moyen des femmes est de 46% inférieur à celui des hommes. À l'inverse, c'est entre veufs et veuves que l'écart est le plus faible (-9%). Entre personnes divorcées et séparées, l'écart est de 14%.

En ce qui concerne les hommes, le revenu net le plus élevé est observé pour les hommes qui vivent en couple, il est le plus faible pour les veufs qui sont généralement retraités. L'écart entre les hommes en couple et les divorcés et les séparés est de 18%. Pour les femmes, le revenu moyen le plus élevé est observé pour les femmes divorcées et séparées, le plus faible pour celles qui vivent en couple. Ceci indique qu'en cas de séparation et de divorce, les femmes perçoivent des revenus supplémentaires provenant du travail ou sous forme de transferts. Nous verrons par la suite qu'il s'agit principalement de transferts (voir section 2.2.2.). Ce résultat est différent de celui de Smock (1994) pour les États-Unis qui trouve que l'augmentation du revenu de la femme après le divorce s'explique par une plus grande participation de la femme au marché du travail. Cette différence de résultats s'explique vraisemblablement par des politiques sociales plus favorables aux femmes en Belgique.

1.2.1 Distribution des individus par groupe de revenus

Pour réaliser cette analyse, nous avons classé les 19 651 individus qui constituent la population totale dans l'ordre croissant de leur revenu individuel net et nous les avons divisés en 3 groupes. Le premier groupe comprend le tiers des individus qui ont les revenus nets les plus faibles, le deuxième comprend le tiers des individus dont les revenus nets sont moyens et le troisième les individus qui ont les revenus nets les plus élevés.

TABLEAU 5 • DISTRIBUTION DE LA POPULATION TOTALE PAR SEXE ET PAR CLASSE DE REVENU NET

Classes de revenus	Femmes	Hommes	Total
Faibles	71,79%	28,21%	100,00%
Moyens	50,35%	49,65%	100,00%
Élevés	31,50%	68,50%	100,00%
Total	51,21%	48,79%	100,00%

Source : SILC Belgique 2006 et 2007, calculs propres

La répartition hommes-femmes est équilibrée au sein du groupe des revenus moyens (Tableau 5). Par contre, les femmes constituent plus de 70% du groupe des revenus faibles tandis que les hommes représentent 69% des effectifs du groupe des revenus élevés.

TABLEAU 6 • DISTRIBUTION DES INDIVIDUS PAR SEXE, STATUT MARITAL ET CLASSE DE REVENU NET

Groupes de revenus	Divorcés et séparés			Veuves/Veufs			En couple			Population totale		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Faibles	37,96%	27,30%	33,14%	41,83%	29,11%	39,13%	48,63%	12,43%	30,53%	46,73%	19,28%	33,34%
Moyens	30,55%	35,22%	32,66%	45,93%	52,81%	47,40%	31,40%	32,53%	31,97%	32,77%	33,92%	33,33%
Élevés	31,49%	37,48%	34,20%	12,23%	18,08%	13,48%	19,98%	55,03%	37,50%	20,50%	46,80%	33,33%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Source : SILC Belgique 2006 et 2007, calculs propres

Au sein de la population totale, 47% des femmes appartiennent au groupe des revenus faibles et 21% au groupe des revenus élevés. Les chiffres sont inverses pour les hommes (Tableau 6) : 47% appartiennent au groupe des revenus élevés et 19% au groupe des revenus faibles. C'est parmi les personnes qui vivent en couple que les écarts sont les plus grands, 55% des hommes, contre 20% des femmes, ont des revenus élevés alors que 12% des hommes et 49% des femmes ont des revenus faibles. La répartition est la plus équilibrée au sein du groupe des divorcés et des séparés : 31% des femmes, contre 37% d'hommes, appartiennent au groupe des revenus élevés, et 38% de femmes, contre 27% des hommes appartiennent au groupe des revenus faibles.

TABLEAU 7 • DISTRIBUTION DES INDIVIDUS PAR CLASSE DE REVENU ET PAR STATUT MARITAL

Classe de revenus	Femmes divorcées ou séparées	Hommes divorcés ou séparés	Veuves	Veufs	Femmes en couple	Hommes en couple	Total
Faibles	6,91%	4,09%	9,46%	1,78%	61,93%	15,84%	100,00%
Moyens	5,25%	4,99%	9,81%	3,05%	37,77%	39,14%	100,00%
Élevés	5,17%	5,08%	2,50%	1,00%	22,97%	63,29%	100,00%
Total	5,75%	4,74%	7,14%	1,93%	40,22%	40,22%	100,00%

Source : SILC-Belgique 2006 et 2007, calculs propres

Le groupe des faibles revenus est constitué principalement de femmes qui vivent en couple, qui représentent 62% de l'effectif total de ce groupe (Tableau 7). Par contre, les hommes en couple représentent 63% des personnes à revenu élevé. Il y a 5% d'hommes et de femmes divorcés et séparés dans le groupe des revenus moyens et dans celui des revenus élevés. Parmi les faibles revenus, les femmes divorcées et séparées représentent 7% de l'ensemble, contre 4% pour les hommes de ce statut marital. La part des veuves est supérieure à celle des veufs parmi les revenus faibles et moyens (respectivement 9% contre 2% et 10% contre 3%).

1.2.2 Les composantes du revenu individuel net moyen

Le revenu moyen des veufs, hommes et femmes, est constitué principalement des pensions versées par l'État (Tableau 8). Les hommes divorcés ont en moyenne un revenu provenant de l'activité économique légèrement inférieur à celui des hommes qui vivent en couple mais la composition de leur revenu est assez semblable, si ce n'est en termes de transferts entre ménages puisque les hommes divorcés et séparés paient en moyenne des pensions alimentaires plus élevées.

TABLEAU 8 • COMPOSANTES DU REVENU INDIVIDUALISÉ NET MOYEN PAR SEXE ET PAR STATUT MARITAL

	Divorcés et séparés			Veuves/Veufs			En couple		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Revenu de l'activité économique	12 930	21 105	16 623	1 380	2 963	1 716	13 998	25 559	19 779
Revenu du patrimoine	-38	868	371	1 319	1 443	1 345	318	328	323
Transferts de l'État	7 538	6 511	7 074	13 489	14 465	13 697	3 133	6 730	4 931
Dont : Allocations de chômage	2 126	2 443	2 286	189	768	312	737	1 174	956
Pensions de retraite/survie	2 911	2 695	2 814	12 934	13 198	12 990	1 194	4 382	2 788
Allocations familiales	1 159	219	734	185	282	205	747	747	747
Transferts entre ménages	1 011	-997	104	12	-93	-10	-51	-51	-51
Taxes	-4 464	-7 633	-5 896	-1 832	-2 967	-2 073	-4 786	-9 236	-7 011
Revenu individuel net moyen	16 977	19 854	18 277	14 368	15 809	14 674	12 612	23 329	17 970

Source : SILC-Belgique 2006 et 2007, calculs propres

La comparaison entre le revenu des femmes divorcées et séparées et celui des femmes qui vivent en couple indique que ce n'est pas au niveau du revenu moyen de l'activité économique que les différences se creusent mais au niveau des transferts de l'État. Les femmes séparées perçoivent en moyenne 7 538 euros alors que ce montant n'est que de 3 133 euros pour les femmes qui vivent en couple. La différence se marque au niveau des allocations de chômage (qui sont en moyenne multipliées par 3) et au niveau des pensions (qui sont en moyenne multipliées par 2,5).

Les revenus des femmes divorcées et séparées sont plus élevés que les revenus des femmes en couple du fait des transferts de l'État. En ce qui concerne le revenu provenant de l'activité économique, il est inférieur de 1 000 euros en moyenne pour les femmes divorcées.

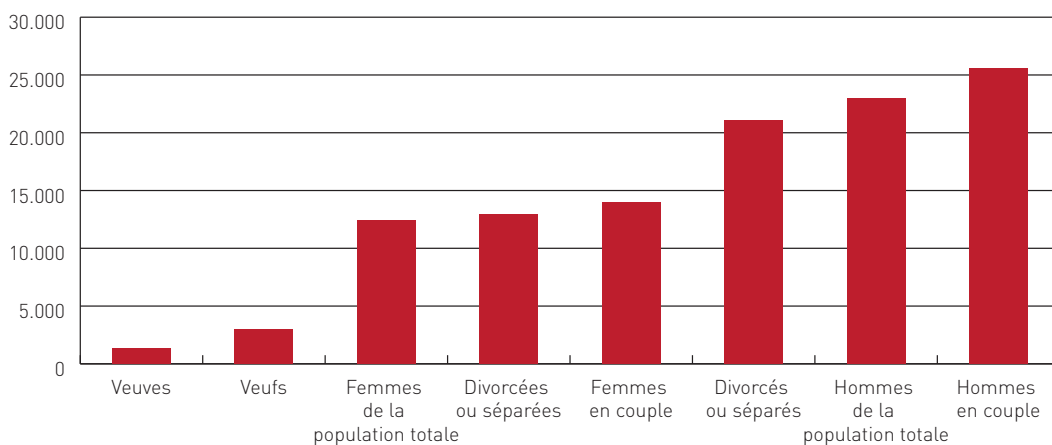
Au niveau du revenu de l'activité économique, on observe des différences très marquées entre les hommes et les femmes indépendamment du statut marital. Parmi les personnes en couple, les femmes gagnent en moyenne 55% du revenu de l'homme et parmi les divorcés et les séparés, leur revenu représente 61% du revenu des hommes. Au niveau des transferts de l'État, les différences entre femmes et hommes sont moins grandes quand ils sont divorcés et séparés ou veufs. Comme le souligne Burkhauser et al. (1991), les transferts et taxes de l'État atténuent les écarts de revenu entre les hommes et les femmes en situation de rupture sans toutefois les annuler.

Par contre, les transferts de l'État que perçoivent les hommes en couple sont plus de deux fois supérieurs à ceux perçus par les femmes qui vivent en couple. Le veuvage conduit à des transferts de l'État légèrement plus élevés pour les hommes. Les transferts entre ménages concernent principalement les personnes divorcées et séparées. Ils sont positifs pour les femmes. Enfin, étant donné que le revenu des femmes est systématiquement plus faible que celui des hommes, les femmes paient moins d'impôts indépendamment de leur statut marital. En couple, elles paient des taxes qui correspondent à 52% des taxes payées par les hommes. Ce pourcentage augmente à 58% parmi les personnes divorcées et séparées.

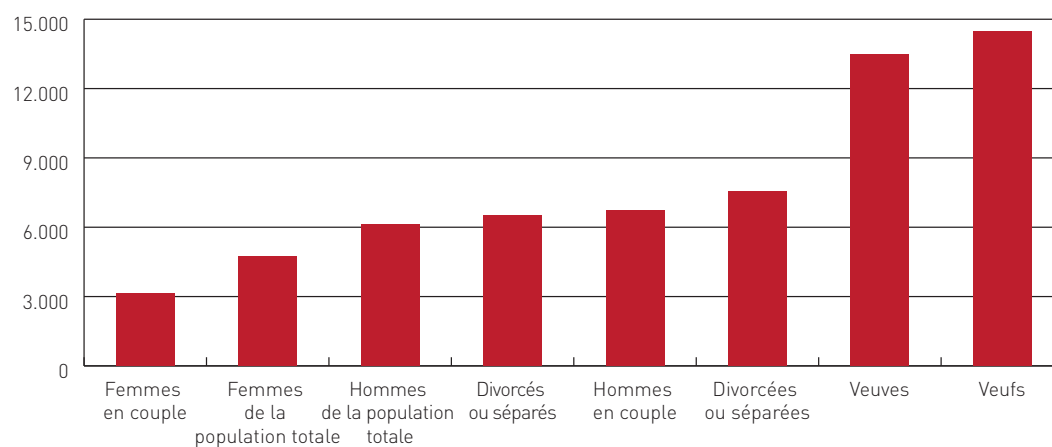
Le premier volet du Graphique 3 ci-dessous présente le revenu de l'activité économique classé par ordre croissant selon le sexe et le statut marital. On observe que les femmes gagnent toujours un revenu substantiellement plus faible que les hommes. Le statut marital entraîne beaucoup moins de variations que le sexe. Les femmes en couple et les divorcées et séparées gagnent environ un même revenu de l'activité économique et les hommes en couple un revenu légèrement supérieur à celui des hommes divorcés et séparés. Le graphique relatif aux transferts de l'État met en avant un classement complètement différent. Les femmes en couple perçoivent le moins d'aide de l'État et les veufs le plus. Alors qu'une veuve reçoit en moyenne des transferts d'un montant d'environ 13 500 euros, ceux perçus par une femme divorcée ou séparée ne s'élèvent qu'à 7 500 euros approximativement. Finalement, le graphique relatif aux transferts entre ménages montre qu'un montant identique figure au crédit des divorcées et séparées et au débit des hommes du même statut marital.

GRAPHIQUE 3 • COMPOSANTES DU REVENU PAR SEXE ET PAR STATUT MARITAL

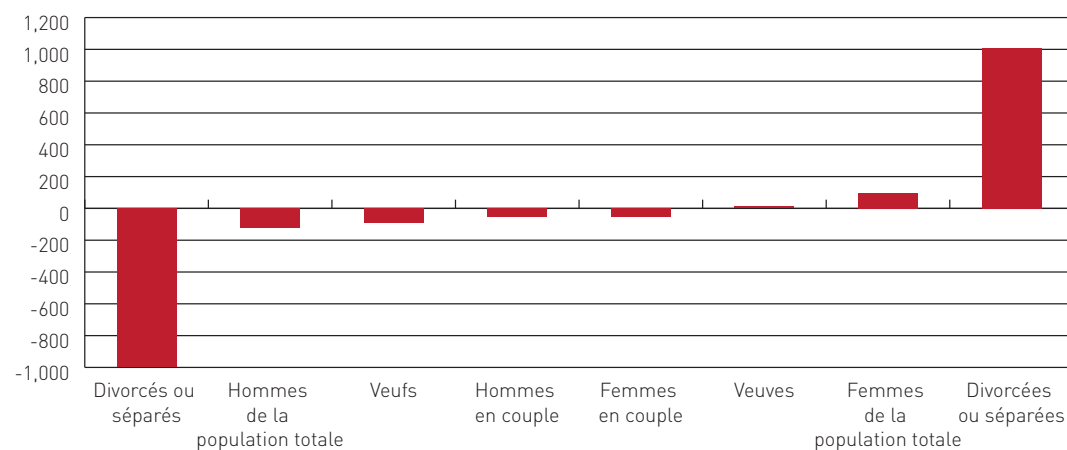
Revenu moyen de l'activité économique



Revenu moyen des transferts de l'État



Revenu moyen des transferts entre ménages



Source : SILC-Belgique 2006 et 2007, calculs propres

Dans le Tableau 8, les montants des différents transferts sont les montants moyens pour l'ensemble du groupe considéré (veufs, personnes divorcées et séparées et personnes en couple) alors que dans le Tableau 9, les montants des différents transferts sont présentés par personne bénéficiaire.

TABLEAU 9 • ÉCLATEMENT DES TRANSFERTS DE L'ÉTAT PAR BÉNÉFICIAIRE (EFFECTIFS ENTRE PARENTHÈSES)

	Divorcés et séparés			Veuves/Veufs			En couple		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Allocations de chômage	8,406 (202)	10,757 (98)	9 327 (300)	9,851 (18)	11,986 (12)	10,864 (30)	6,167 (661)	11,077 (590)	8,474 (12,51)
Pensions de survie et de retraite	12 867 (145)	16,929 (94)	14 358 (239)	13,679 (617)	15,643 (191)	14,061 (808)	10,279 (627)	19,185 (12,31)	16,182 (18,58)
Allocations familiales	3 116 (320)	2,528 (45)	3 021 (365)	6,173 (32)	5,913 (12)	6,095 (44)	1,617 (2,638)	1,617 (2,638)	1,617 (5,276)

Source : SILC Belgium 2006 et 2007, calculs propres)

Au niveau des allocations de chômage, on observe de fortes différences entre les bénéficiaires selon le sexe (Tableau 9). L'écart entre les bénéficiaires masculins et féminins est le plus grand dans le groupe des personnes en couple (6 167 euros pour les femmes contre 11 077 euros pour les hommes). Parmi les divorcés et séparés, l'écart est le plus faible : les femmes perçoivent en moyenne des allocations de chômage à hauteur de 78% de celles perçues par les hommes. Les mêmes observations peuvent être faites au niveau des pensions de retraite, celles des femmes étant systématiquement inférieures à celles des hommes, avec un écart particulièrement creusé dans le groupe des personnes qui vivent en couple. Le montant élevé (3 116 euros) des allocations familiales perçues par les femmes divorcées et séparées témoigne du fait que ce sont généralement les mères divorcées qui ont les enfants à charge et donc qui perçoivent de ce fait les allocations familiales. Les montants identiques perçus par les hommes et les femmes au sein des couples résultent de nos hypothèses de ventilation de ce poste de revenu déclaré au niveau du ménage dans SILC-Belgique 2006 et 2007.

1.2.3 Revenus individuels nets selon les caractéristiques

Une comparaison systématique des revenus individuels nets des personnes en couple, des personnes divorcées et séparées et des veufs selon leurs caractéristiques est rendue difficile par la petite taille des sous-échantillons.

Le revenu moyen augmente d'abord avec l'âge pour baisser ensuite (Tableau 10). Les femmes âgées qui vivent en couple ont un revenu extrêmement faible, ce qui n'est pas le cas des femmes séparées et divorcées. L'évolution du revenu selon l'âge suit une courbe gaussienne dont le sommet se situe plus à gauche pour les femmes en couple et plus à droite pour les femmes divorcées et séparées. Quel que soit le groupe d'âge, c'est pour les personnes qui vivent en couple que les écarts sont les plus élevés. L'écart est également au détriment des femmes parmi les veufs.

Le revenu augmente avec le niveau d'éducation quel que soit le statut marital. Le revenu des femmes divorcées et séparées est toujours plus élevé que celui des femmes qui vivent en couple, quel que soit le niveau d'éducation. Le revenu des hommes divorcés et séparés est plus faible que celui des hommes qui vivent en couple.

TABLEAU 10 • REVENU INDIVIDUALISÉ NETS MOYENS SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES

Classe d'âge	Divorcés et séparés			Veuves/Veufs			En couple		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
< 25 ans	8 223	14 378	9 930	0	0	0	10 357	14 386	11 567
25 - 34 ans	17 885	18 692	18 298	33 700	0	33 700	14 792	21 244	17 737
35 - 44 ans	19 414	19 626	19 500	25 740	29 083	26 629	16 530	27 499	22 091
45 - 54 ans	19 803	20 679	20 247	24 162	27 520	24 842	14 115	27 346	20 924
55 - 64 ans	15 120	20 812	17 888	14 149	16 281	14 662	9 765	22 642	16 424
> 65 ans	11 855	16 421	13 360	13 716	14 905	13 964	5 345	17 350	11 829
Total	16 977	19 854	18 277	14 368	15 809	14 674	12 612	23 329	17 970
Niveau d'éducation									
Primaire ou moins	10 659	12 434	11 447	12 518	12 399	12 495	5 333	15 760	10 522
Secondaire inférieur	14 588	14 798	14 673	13 331	14 462	13 517	7 760	19 045	13 003
Secondaire supérieur	15 600	18 741	17 093	15 682	18 101	16 326	10 677	21 510	16 246
Supérieur	22 915	26 954	24 752	20 577	21 837	20 887	18 215	28 525	23 388
Total	16 977	19 854	18 277	14 368	15 809	14 674	12 612	23 329	17 970
Statut d'activité									
Travailleurs à temps plein	23 990	24 504	24 285	33 660	31 762	33 071	19 970	27 171	24 728
Travailleurs à temps partiel	19 407	24 354	20 345	23 343	28 324	24 963	15 662	21 206	16 439
Chômeurs	13 102	11 823	12 567	12 133	12 263	12 202	9 295	14 840	12 081
Retraités	12 241	16 808	13 913	13 758	14 903	13 993	8 389	17 676	14 086
Inactifs	11 858	14 551	13 053	13 555	12 761	13 468	3 172	13 119	4 638
Total	16 977	19 854	18 277	14 368	15 809	14 674	12 612	23 329	17 970
Enfants à charge									
0	13 875	19 549	16 990	13 927	15 037	14 160	9 815	19 611	14 713
Avec enfants	22 229	23 842	22 449	28 288	31 227	29 157	15 688	27 419	21 553
1	20 510	22 113	20 789	24 363	31 819	26 238	14 336	23 902	19 119
2	21 738	26 997	22 281	26 014	28 356	27 143	16 267	28 071	22 169
3 ou +	30 585	28 807	30 462	37 084	46 618	38 156	16 888	32 158	24 523
Total	16 977	19 854	18 277	14 368	15 809	14 674	12 612	23 329	17 970

Source : SILC-Belgique 2006 et 2007, calculs propres

TABLEAU 11 • ÉCARTS DE REVENU INDIVIDUALISÉ NET ENTRE FEMMES ET HOMMES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE

	Divorcés et séparés			En couple		
	Femmes	Hommes	Rapport femmes/hommes	Femmes	Hommes	Rapport femmes/hommes
0	13 875	19 549	0,71	9 815	19 611	0,50
Avec enfants :	22 229	23 842	0,93	15 688	27 419	0,57
1	20 510	22 113	0,93	14 336	23 902	0,60
2	21 738	26 997	0,81	16 267	28 071	0,58
3 ou +	30 585	28 807	1,06	16 888	32 158	0,53
Total	16 977	19 854	0,86	12 612	23 329	0,54

Source : SILC-Belgique 2006 et 2007, calculs propres

Le manque de significativité statistique des échantillons d'hommes et de femmes selon leur statut d'activité empêche un commentaire approfondi. Classiquement, les hommes gagnent toujours plus que les femmes, quel que soit leur statut d'activité. Cependant, parmi les divorcés et les séparés, il semble que la chômeuse ait un revenu plus élevé que le chômeur. Ceci s'explique par la modulation des allocations de chômage selon le statut familial. Ce qu'il faut noter aussi, c'est le faible écart entre le revenu des travailleurs à temps plein, hommes et femmes, parmi les divorcés et les séparés.

En ce qui concerne les enfants à charge (Tableau 11), une première constatation peut être faite : le revenu moyen des personnes divorcées et séparées qui ont des enfants à charge est systématiquement supérieur à celui des personnes de même statut qui n'ont pas d'enfant à charge.

L'écart de revenu entre hommes et femmes divorcés est de -29% lorsqu'il n'y a pas d'enfant à charge, alors qu'il n'est que de -7% lorsqu'il y a des enfants à charge. En ce qui concerne les couples, l'écart entre le revenu des femmes et des hommes qui n'ont pas d'enfant à charge est de -50% alors qu'il n'est que de -43% quand il y a des enfants à charge.

1.3 La dépendance financière

Parmi les femmes, le taux de dépendance financière le plus faible est observé pour les veuves (16%). Il est le plus élevé pour les femmes en couple (40%) (Tableau 12). Par contre, parmi les hommes, ce sont ceux qui vivent en couple qui ont le taux de dépendance financière le plus faible (6%).

L'analyse sur la dépendance financière selon les caractéristiques est impossible compte tenu du faible nombre d'observations et ce malgré le fait que nous avons fusionné les vagues du SILC relatives aux années 2006 et 2007.

TABLEAU 12 • TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE

	Femmes	Hommes	Total	Rapport femmes/hommes
Divorcés et séparés	19%	11%	15%	1,7
Veufs	16%	10%	15%	1,6
En couple	40%	6%	23%	6,7
Total	34%	7%	21%	4,9

Source : SILC-Belgique 2006 et 2007, calculs propres

1.4 Conclusion

Dans cette partie de l'étude consacrée aux effets sur le revenu individuel net et sur la dépendance financière d'une rupture ou d'un décès, nous avons comparé trois catégories d'individus : les veufs, les personnes divorcées et séparées et les personnes qui vivent en couple. Les résultats sont fortement déterminés par ces différents statuts ainsi que par les caractéristiques individuelles.

Le groupe des veufs se caractérise principalement par un âge élevé et par le statut de retraité qui y est associé. L'effet de génération explique aussi pour ce groupe un niveau d'éducation plus faible. Les différences qui ressortent de la comparaison des personnes qui vivent en couple et des personnes divorcées et séparées se marquent au niveau de l'âge : les divorcés et les séparés ont un âge moyen de 4 ans supérieur à celui des personnes qui vivent en couple. Le niveau d'éducation des divorcés et séparés est plus faible. Concernant le statut d'activité, ce groupe comporte un nombre plus élevé de chômeurs et un nombre plus faible de travailleurs à temps plein. En ce qui concerne le nombre d'enfants à charge, il est plus faible pour les personnes divorcées et séparées que pour les couples. Les différences entre femmes et hommes se marquent au niveau du statut d'activité : on n'observe que peu de différence entre le pourcentage de femmes travaillant à temps plein au sein des deux groupes (31-32%). Par contre, beaucoup plus de femmes divorcées sont chômeuses, très peu sont inactives et elles sont moins nombreuses à travailler à temps partiel.

Quel que soit le statut marital, le revenu individuel net de l'homme est toujours supérieur à celui de la femme. C'est au sein des couples que l'écart est le plus élevé. Par contre, les inégalités de revenu sont les plus faibles parmi les femmes et les hommes divorcés et séparés.

Les hommes divorcés ont en moyenne un revenu provenant de l'activité économique légèrement inférieur à celui des hommes qui vivent en couple mais la composition de leur revenu est assez semblable exception faite des pensions alimentaires plus élevées. En ce qui concerne la comparaison des femmes en couple et divorcées et séparées, les différences de revenu se creusent au niveau des transferts de l'État (allocations de chômage et pensions). Alors que les femmes divorcées et séparées perçoivent des allocations relativement élevées comparativement à celles perçues par les hommes divorcés et séparés quand elles se retrouvent au chômage, les femmes en couple perçoivent un montant beaucoup plus faible que les hommes en couple. Le système d'allocations de chômage modulé en fonction de la situation familiale favorise donc fortement les hommes chefs de ménage. Les pensions de retraite des femmes sont systématiquement inférieures à celles des hommes, avec un écart particulièrement creusé dans le groupe des personnes qui vivent en couple. Le montant élevé d'allocations familiales perçues par les femmes divorcées et séparées témoigne du fait que ce sont généralement les mères divorcées qui ont les enfants à charge. Le revenu moyen des veufs, hommes

et femmes, est constitué principalement par les pensions versées par l'État.

Une comparaison systématique des revenus individuels nets des personnes en couple, des personnes divorcées et séparées et des veufs selon leurs caractéristiques est rendue difficile par la petite taille des sous-échantillons.

L'évolution du revenu selon l'âge suit une courbe gaussienne dont le sommet se situe plus à gauche pour les femmes en couple et plus à droite pour les femmes divorcées et séparées. Quel que soit le groupe d'âge, c'est pour les personnes qui vivent en couple que les écarts de revenu entre femmes et hommes sont les plus élevés.

Même si le revenu augmente avec le niveau d'éducation, il est systématiquement plus élevé pour les femmes divorcées et séparées que pour les femmes qui vivent en couple. Par contre, le revenu des hommes divorcés et séparés est toujours plus faible que celui des hommes qui vivent en couple, à l'exception du niveau d'éducation supérieur.

Par rapport au statut d'activité, il faut souligner que l'écart de revenu entre travailleurs à temps plein, hommes et femmes, est faible parmi les divorcés et les séparés.

En ce qui concerne les enfants à charge, on ne retrouve pas la situation difficile que connaîtraient les parents isolés quand on analyse les revenus individuels. Quels que soient le statut marital et le sexe, le revenu moyen des personnes qui ont des enfants à charge est en moyenne supérieur à celui des personnes qui n'ont pas d'enfant à charge. À l'opposé des femmes en couple, les femmes divorcées et séparées ont un revenu quasi égal à celui des hommes lorsqu'il y a des enfants à charge.

Les taux de dépendance financière sont les plus faibles pour les hommes en couple (6%) et pour les veufs, ils sont les plus élevés pour les divorcés et séparés (11%). À l'inverse, le taux de dépendance des femmes qui vivent en couple est plus de 2 fois plus élevé que celui observé pour les femmes divorcées et séparées et les veuves.

2. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES REVENUS DES FEMMES ET DES HOMMES SEULS APRÈS UNE RUPTURE DU COUPLE SUR BASE DES DONNÉES DE 18 PAYS DU SILC LONGITUDINAL 2007

Cette section présente les résultats d'une étude longitudinale faite à partir des données longitudinales du SILC européen pour 18 pays européens, données relatives à la période 2004-2007. L'objectif est de mesurer les effets d'une rupture du couple sur le revenu individuel net des partenaires.

La première section présente les données, la deuxième le modèle estimé et les variables utilisées. Les statistiques descriptives font l'objet de la troisième section. La quatrième section présente le détail des résultats des estimations économétriques. Enfin, une conclusion reprend les principaux résultats et implications de cette partie de l'étude.

2.1 Les données

L'étude longitudinale des effets d'une rupture du couple sur les revenus individuels des femmes et des hommes est basée sur les données de la base SILC européenne longitudinale 2007 qui comporte des observations relatives à 22 pays.

La mesure des revenus nets a fait l'objet d'une description technique qui est disponible dans la note technique annexée à ce rapport. Notre échantillon couvre seulement 18 des 22 pays car pour 4 pays nous ne disposons pas des informations nécessaires pour le calcul du revenu net. Les 18 pays sont les suivants : Finlande, Hongrie, Islande, Lituanie, Pays-Bas, Norvège, République slovaque, Royaume-Uni, Autriche, Belgique, Chypre, République tchèque, Estonie, Espagne, Luxembourg, Pologne, Suède, et Slovaquie.

Les adultes retenus dans notre échantillon ont été définis comme les personnes âgées de plus de 25 ans ou âgées de 18 à 25 ans et considérées comme économiquement actives (c'est-à-dire les personnes de cette tranche d'âge ne vivant pas avec leurs parents, et si c'est le cas, ces personnes travaillent ou sont à la recherche effective d'un travail).

Notre échantillon est composé d'adultes en couple au cours de l'enquête de l'année t (2004 ou 2005), mais sans partenaire au cours de l'enquête de l'année suivante, c'est-à-dire en t+1 (2005 ou 2006). Parmi ces individus subissant une rupture de leur couple, nous n'avons considéré que ceux pour lesquels nous disposons encore de toutes les informations nécessaires à l'année t+2 (2006 ou 2007). Suivant les exemples de Smock (1994) et Uunk (2004), nous considérons les données collectées au cours de l'année t comme représentant la situation des individus avant la rupture et celles de l'année t+2 leur situation d'après la rupture. Notre étude porte donc sur l'évolution du revenu à court terme (un an avant et un an après la rupture). Le choix de l'année t+2 au lieu de l'année t+1 comme représentant la situation des individus après la rupture du couple se justifie par le décalage dans la collecte des informations sur les revenus dans SILC. En effet, les revenus déclarés au cours de l'année t+1 sont ceux perçus en t, année au cours de laquelle la rupture se fait.

Les personnes seules suite au décès du partenaire et celles qui se sont remises en couple après la rupture sont exclues de notre échantillon.

Notre échantillon couvrant les 18 pays se compose de 416 femmes et de 345 hommes (Tableau 13). Il s'agit de personnes adultes divorcées ou séparées. Les effectifs varient d'un pays à l'autre, on passe d'un maximum de 115 individus au Luxembourg à un minimum de 5 individus en République slovaque. Jarvis et Jenkins (1999), Poortman (2000), et Uunk (2004) utilisent également des échantillons de petite taille pour des études en panel comparant plusieurs pays européens. Le Tableau 13 présente les effectifs par sexe dans chacun des 18 pays de notre échantillon. Toutes les observations ont été pondérées afin de garantir la représentativité de notre échantillon.

TABLEAU 13 • DISTRIBUTION DES INDIVIDUS PAR PAYS

	Femmes	Hommes	Total
AT	30	22	52
BE	19	24	43
CY	14	6	20
CZ	14	7	21
EE	33	19	52
ES	33	15	48
FI	32	23	55
HU	18	15	33
IS	7	8	15
LT	12	7	19
LU	55	60	115
NL	9	12	21
NO	36	42	78
PL	30	13	43
SE	31	40	71
SI	15	11	26
SK	3	2	5
UK	25	19	44
Total	416	345	761

Note : AT=Autriche, BE=Belgique, CY=Chypre, CZ=République tchèque, EE=Estonie, ES=Espagne, FI=Finlande, HU=Hongrie, IS=Islande, LT=Lituanie, LU=Luxembourg, NL=Pays-Bas, NO=Norvège, PL=Pologne, SE=Suède, SI=Slovénie, SK=République slovaque, UK=Royaume-Uni.

Source : EU-SILC longitudinale 2004-2007

2.2 Statistiques descriptives

Dans l'échantillon, l'âge moyen des personnes est de 44 ans au moment de la rupture. Près de la moitié de ces personnes ont un niveau d'éducation du secondaire supérieur, un quart a un niveau d'éducation supérieur et un quart a un niveau d'éducation inférieur.

La matrice des transitions (Tableau 14) relative au statut d'activité met en avant :

- Une stabilité au niveau du travail à temps plein : 94% des hommes et 83% des femmes ont conservé ce statut après la rupture. Un dixième des femmes qui travaillaient à temps plein avant la rupture remplace ce statut pour celui du temps partiel après la rupture.
- Le passage du temps partiel au temps plein est très fréquent : 52% des hommes et 30% des femmes qui travaillaient à temps partiel avant la rupture sont passés à une activité à temps plein après.
- Si la rupture entraîne un changement du statut d'activité, les chômeuses transitent généralement soit vers l'inactivité (24%), soit vers le temps plein (19%) tandis que les chômeurs sont beaucoup plus nombreux à se retrouver dans un travail à temps plein après la rupture.
- Enfin, une rupture du couple fait passer 42% des hommes inactifs avant l'évènement à la catégorie des retraités, alors que 21% retrouvent un emploi à temps plein. Plus de la moitié des femmes inactives avant la rupture changent de statut à cause de cet évènement : 13% retrouvent un emploi à temps plein et 30% un emploi à temps partiel.
- D'une manière générale, les personnes retraitées ou autrement inactives avant la rupture ont tendance à rester dans la population inactive après la séparation.
- Les personnes actives ont tendance à rester sur le marché du travail, voire à participer davantage au marché du travail ; ceci se vérifie surtout pour les hommes.

TABLEAU 14 • MATRICE DES TRANSITIONS RELATIVE AU STATUT D'ACTIVITÉ³¹

Hommes	Travail à temps plein T + 2	Travail à temps partiel T + 2	Chômeurs T+2	Retraités T+2	Inactifs T+2
Travail à temps plein T	93,54%	1,76%	2,13%	0,30%	2,26%
Travail à temps partiel T	51,68%	44,04%	0,00%	3,71%	0,57%
Chômeurs T	42,21%	1,36%	40,00%	0,00%	16,42%
Retraités T	2,22%	1,17%	0,00%	94,46%	2,15%
Inactifs T	21,16%	0,00%	2,12%	42,01%	34,70%

Femmes	Travail à temps plein T + 2	Travail à temps partiel T + 2	Chômeurs T+2	Retraités T+2	Inactifs T+2
Travail à temps plein T	83,33%	10,48%	0,94%	3,18%	2,06%
Travail à temps partiel T	30,05%	38,79%	9,07%	20,55%	1,53%
Chômeurs T	19,44%	8,89%	47,8%	0,00%	23,87%
Retraités T	2,03%	0,96%	0,00%	87,46%	9,56%
Inactifs T	13,06%	29,84%	4,82%	8,27%	44,02%

Source : EU-SILC longitudinal 2007, calculs propres

³¹ Les chiffres en italique correspondent à des catégories de revenu pour lesquelles on dispose de moins de 100 observations dans l'échantillon.

La matrice des transitions (Tableau 15) relative au nombre d'enfants à charge doit être interprétée avec prudence étant donné le faible degré de significativité des chiffres. La majorité des femmes garde le même nombre d'enfants à charge après la rupture du couple (que ce soit avant ou après la rupture, 72% ont 1 enfant à charge, 83% en ont 2 et 69% en ont 3 ou plus) tandis que la plupart des hommes ont moins ou n'ont plus d'enfants à charge après la rupture. Ce résultat est dû au fait que ce sont généralement les femmes qui ont la garde des enfants après une rupture (Castro et Bumpass 1989, Amato 2000).

TABLEAU 15 • MATRICE DES TRANSITIONS RELATIVE AU NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE

Hommes	0 enfant à charge T+2	1 enfant à charge T+2	2 enfants à charge T+2	3 enfants à charge T+2
0 enfant à charge T	83,74%	9,87%	3,86%	2,53%
1 enfant à charge T	65,25%	34,75%	0,00%	0,00%
2 enfants à charge T	73,32%	10,29%	16,39%	0,00%
3 enfants à charge T	36,98%	22,09%	3,72%	37,21%

Femmes	0 enfant à charge T+2	1 enfant à charge T+2	2 enfants à charge T+2	3 enfants à charge T+2
0 enfant à charge T	55,97%	18,29%	20,03%	5,71%
1 enfant à charge T	9,81%	71,88%	18,31%	0,00%
2 enfants à charge T	5,32%	11,34%	83,32%	0,02%
3 enfants à charge T	21,91%	1,84%	6,80%	69,45%

Source : EU-SILC longitudinal 2007, calculs propres

La rupture du couple augmente le revenu moyen net des hommes et des femmes (Tableau 16). Cependant, l'augmentation est considérablement plus forte pour les femmes que pour les hommes : en moyenne, le revenu net des femmes augmente de 40% alors que ce chiffre n'est que de 6% pour les hommes. Ce résultat confirme celui de Smock (1994) qui a trouvé, pour les États-Unis, une augmentation du revenu individuel net moyen des femmes de 71% et de 0,47% pour les hommes. Toutefois, le revenu net moyen des hommes reste nettement supérieur à celui des femmes.

TABLEAU 16 • MÉDIANES ET MOYENNES DU REVENU INDIVIDUALISÉ NET

	Médiane du revenu individuel net avant la rupture (t)	Médiane du revenu individuel net après la rupture (t+2)	Variation du revenu individuel net médian
Femmes	9 126	13 710	+50,23%
Hommes	18 479	19 103	+3,38%
Ensemble	12 912	15 563	+20,53%

	Moyenne du revenu individuel net avant la rupture (t)	Moyenne du revenu individuel net après la rupture (t+2)	Variation du revenu individuel net moyen
Femmes	11 402	15 912	+39,55%
Hommes	19 485	20 633	+5,89%
Ensemble	15 180	18 040	+18,84%

Source : EU-SILC longitudinal 2007, calculs propres

L'augmentation du revenu net moyen des femmes suite à la rupture est essentiellement due aux transferts de l'État qui passent de 2 930 euros en moyenne avant la rupture du couple à 7 496 euros après (Tableau 17). La part des transferts de l'État dans le revenu net moyen des femmes passe de 26% à 47% entre t et t+2. Les revenus dont les femmes disposent en raison de leur activité économique ne semblent que peu affectés par la rupture. En moyenne, la rupture ne pousse donc pas les femmes à augmenter leur offre de travail. Le revenu des transferts entre ménages s'inscrit au débit pour les hommes et au crédit pour les femmes, il augmente après la rupture du couple. Étant donné que les femmes ont le plus souvent la garde des enfants, les hommes sont plus nombreux à verser des pensions alimentaires. Le revenu des femmes étant en moyenne nettement plus faible que celui des hommes, les impôts qu'elles paient sont inférieurs à ceux des hommes.

TABLEAU 17 • COMPOSANTES DU REVENU INDIVIDUALISÉ NET MOYEN

Composantes en t	Femmes	Hommes	Total
Revenu de l'activité économique	12 060	22 240	16 818
Revenu du patrimoine	-286	-284	-285
Transferts de l'État	2 930	4 882	3 842
Transferts entre ménages	53	-65	-2
Taxes	-3 356	-7 288	-5 193
Revenu individuel net	11 402	19 485	15 180

Composantes en t+2	Femmes	Hommes	Total
Revenu de l'activité économique	12 468	24 375	17 834
Revenu du patrimoine	-333	-461	-391
Transferts de l'État	7 496	5 610	6 646
Transferts entre ménages	528	-548	43
Taxes	-4 248	-8 343	-6 093
Revenu individuel net	15 912	20 633	18 040

Source : EU-SILC longitudinal 2007, calculs propres

Si en moyenne la rupture du couple entraîne une forte augmentation du revenu net de la femme et une stabilité ou une légère augmentation du revenu de l'homme, le Tableau 18 indique que dans notre échantillon, il y a cependant 19% des femmes et 37% des hommes dont le revenu diminue suite à la rupture.

TABLEAU 18 • ÉVOLUTION DU REVENU INDIVIDUALISÉ NET ENTRE T ET T+2

	Femmes	Hommes
Augmentation du revenu individuel net		
Nombre d'observations	339	218
Pourcentage	81,49	63,19
Diminution du revenu individuel net		
Nombre d'observations	77	127
Pourcentage	18,51	36,81
Total		
Nombre d'observations	416	345
Pourcentage	100	100

Source : EU-SILC longitudinal 2007, calculs propres

2.3 Description du modèle économétrique et des variables utilisées

Pour analyser les déterminants de l'évolution du revenu des individus après une rupture du couple, nous nous inspirons de l'étude d'Uunk (2004) dont nous nous démarquons cependant fortement en nous intéressant aux revenus individuels, alors que lui travaille sur les revenus équivalents.

Nous avons estimé l'équation suivante :

$$\ln Y_{t+2} - \ln Y_t = \alpha + \beta X_{t \text{ ou } t+2} + \varepsilon$$

- La variable dépendante ($\ln Y_{t+2} - \ln Y_t$) correspond à la variation du revenu individuel net annuel entre les dates t et t+2
- α est la constante
- X est le vecteur des variables explicatives et β le vecteur des coefficients y associés
- ε est le terme d'erreur

Le modèle est estimé par la méthode des moindres carrés ordinaires. Les écarts-types sont robustes grâce à la correction pour l'hétéroscédasticité suivant la méthode de White (1980). Le logiciel utilisé est STATA.10.

La variable dépendante est la différence entre le logarithme du revenu individuel net un an après la rupture et un an avant la rupture. Elle nous permet d'évaluer la variation de revenu entre ces deux

dates. Nous avons appliqué le logarithme étant donné que le revenu ne suit pas une distribution normale. Le revenu net correspond à la somme du revenu de l'activité économique, du revenu du patrimoine, du revenu des transferts entre ménages, et du revenu des transferts de l'État, le tout moins les taxes.

Parmi les variables explicatives, il y a d'une part des variables individuelles (le logarithme du revenu individuel net avant la rupture, l'âge, le nombre d'enfants à charge, le niveau d'éducation, et le statut d'activité) et d'autre part des variables macroéconomiques (le type d'État providence et le taux de couverture de garde des services publics pour la garde des enfants âgés de 0 à 2 ans).

Le logarithme du revenu individuel net avant la rupture : cette variable est utilisée comme contrôle de l'évolution du revenu net suite à la rupture du couple. On s'attendrait à ce que le coefficient de cette variable ait un signe négatif, ce qui voudrait dire qu'un individu qui a un revenu élevé avant la rupture connaîtrait une plus faible augmentation de son revenu après la rupture par rapport à celui qui a un plus faible revenu avant la rupture.

L'âge : l'âge est mesuré avant la rupture. L'âge pourrait agir positivement sur la variation des revenus individuels nets après une rupture s'il est une proxy de l'expérience professionnelle, ou de manière négative si l'on considère qu'il est plus difficile pour une personne âgée de reprendre une activité professionnelle.

Le nombre d'enfants à charge : le nombre d'enfants est mesuré après la rupture. Cette variable pourrait avoir un effet positif sur la variation du revenu individuel net de la femme après la rupture dans la mesure où les transferts de l'État sont plus généreux pour les personnes ayant d'autres personnes à charge. Toutefois, dans la mesure où, dans beaucoup de pays, le taux d'activité des femmes diminue avec le nombre d'enfants à charge, ceux-ci pourraient être un frein à la reprise d'une activité professionnelle en l'absence de services de garde d'enfants accessibles.

Le niveau d'éducation : le niveau d'éducation est mesuré avant la rupture. Le niveau d'éducation exerce un effet positif sur le taux d'emploi des femmes. Dans la mesure où les femmes qui ont un niveau d'éducation élevé ont plus de probabilité de travailler avant la rupture, le niveau d'éducation peut exercer un effet négatif sur la variation du revenu individuel net de la femme après la rupture. Par contre, si les femmes ne travaillaient pas avant la rupture, un niveau d'éducation élevé leur permettra de rentrer plus facilement sur le marché du travail et dans ce cas, le niveau d'éducation exercera un effet positif sur la variation du revenu individuel net. Les trois niveaux d'éducation considérés sont : le niveau du secondaire inférieur (les niveaux primaire et secondaire inférieur ont été regroupés pour des besoins de significativité), le secondaire supérieur, et le niveau supérieur.

Le statut d'activité : nous n'avons pas utilisé les mêmes modalités que Uunk (2004) pour cette variable car elles n'étaient pas significatives (travailler moins de 14 heures par semaine, travailler au moins 14 heures par semaine). Nous avons plutôt considéré l'influence du changement de statut d'activité entre t et $t+2$ sur l'évolution du revenu. La première modalité comprend les individus qui gardent le même statut d'activité entre les deux dates considérées, la deuxième modalité regroupe ceux qui passent du statut de travailleur (à temps plein ou à temps partiel) à celui du non-travail (chômeurs, pensionnés, inactifs) et la dernière modalité regroupe ceux qui ne participent pas au marché du travail en t mais qui sont actifs occupés en $t+2$.

Les types d'État providence : une classification des États providence souvent utilisée dans la littérature est celle d'Esping-Andersen. En 1990, cet auteur a distingué trois régimes d'État providence : le régime libéral, le régime conservateur-corporatiste, et le régime social-démocrate. Dans le premier régime, le marché joue un grand rôle, l'État n'intervient qu'en cas de défaillance du marché et son intervention est ciblée sur les plus pauvres. L'emploi des femmes n'est ni encouragé, ni découragé mais laissé aux forces du marché. L'objectif du régime conservateur est de préserver les différences sociales existantes. C'est un régime plus généreux et mieux organisé que le régime libéral. L'emploi des femmes n'est pas encouragé car c'est l'homme qui est censé pourvoir aux besoins de la famille. Dans le régime social-démocrate, l'accent est mis sur le rôle de l'État et l'égalité entre les individus sur le plan socio-économique. L'État est le garant de l'égalité entre les individus et encourage l'emploi des hommes et des femmes. La typologie d'Esping-Andersen a fait l'objet de nombreuses critiques. Des auteurs comme Leibfried (1992), Katrougalos (1996), Bonoli (1997), Ebbinghaus (1998) et Trifiletti (1998) lui ont reproché de ne pas avoir isolé le régime méditerranéen dans sa classification. En 1999, Esping-Andersen a reconnu que les pays du Sud ont un régime d'État providence distinct : la famille au sens large est le principal responsable du bien-être de ses membres. Le système de sécurité sociale est sélectif et peu généreux et les politiques de promotion de l'emploi des femmes sont embryonnaires. En outre, la typologie d'Esping-Andersen a été fortement attaquée par le courant féministe qui lui a reproché d'avoir omis toute dimension de genre et privilégié le modèle conservateur de l'homme pourvoyeur des fonds et de la femme au foyer. Même si nous soutenons ces points de vue critiques, nous avons utilisé dans cette étude la typologie d'Esping-Andersen étant donné qu'elle constitue un standard dans la littérature empirique. Cependant, nos résultats indiqueront qu'elle n'est pas robuste dans ce type d'analyses de l'évolution du revenu individuel suite à une dissolution du ménage. Concernant les nouveaux entrants dans l'Union européenne, nous avons recouru à la classification établie par Miroslav (2008). Les pays post-socialistes se caractérisent effectivement par une trop grande hétérogénéité pour être regroupés.

Les 18 pays de notre échantillon ont été regroupés en 8 groupes selon le type d'État providence :

- le régime conservateur-corporatiste (Autriche, Belgique, Luxembourg)
- le régime social-démocrate (Finlande, Pays-Bas, Suède, Islande, Norvège)
- le régime libéral (Royaume-Uni)
- le régime méditerranéen (Espagne, Chypre)
- le régime libéral modéré ou liberal light (Lituanie, Estonie)
- le régime conservateur modéré ou conservative light (République tchèque, Hongrie, Pologne)
- le régime quasi-conservateur ou nearly conservative (Slovénie)
- le régime hétérogène ou uncertain middle (République slovaque)

On s'attend à ce que les individus du régime social-démocrate soient les moins pénalisés sur le plan économique suite à une rupture.

Services publics de garde d'enfants : cette variable mesure le pourcentage d'enfants âgés de deux ans au plus qui sont gardés dans les services publics de garde d'enfants au moins 30 heures par semaine en 2006³². On s'attend à ce que cette variable ait un effet positif sur l'évolution du revenu des femmes suite à une rupture car l'accessibilité des services publics de garde d'enfants conditionne leur participation au marché du travail.

³² Commission européenne : Indicators for monitoring the Employment Guidelines including indicators for additional employment analysis: 2009 compendium.

2.4 Résultats des estimations

La majorité des études sur les conséquences économiques du divorce se limitent à une explication de la variation du revenu résultant d'un tel événement par les caractéristiques individuelles des ex-partenaires du couple (Andreß et Lohmann 2000 pour l'Allemagne, Finnie 1993 pour le Canada, Gähler 1998 pour la Suède, Jarvis et Jenkins 1999 pour le Royaume-Uni, Poortman 2000 pour les Pays-Bas, et Smock 1994 pour les États-Unis). Or, l'intervention de l'État atténue les conséquences économiques du divorce pour les femmes. Les études qui s'intéressent à l'impact des variables institutionnelles sur l'évolution du revenu en cas de rupture du couple se limitent à la comparaison des revenus avant et après l'intervention ou les transferts de l'État et concluent que cette intervention réduit les coûts économiques d'une rupture pour les femmes (Hoffman 1977, Burkhauser et al. 1991, Jarvis et Jenkins 1999, et Poortman 2000). L'étude d'Uunk (2004) est une des rares à évaluer l'effet conjoint des variables individuelles et institutionnelles sur l'évolution des revenus en cas de rupture. Étant donné la faible taille de son échantillon, cet auteur est contraint de se limiter à trois variables macroéconomiques : les allocations dont bénéficient les parents isolés, le nombre de places disponibles dans les systèmes publics de garde d'enfants et les types d'État providence.

Dans cette analyse, nous mesurons, comme Uunk (2004), l'influence à la fois des caractéristiques individuelles et des variables macroéconomiques mais contrairement à cet auteur, nous mesurons leur influence sur la variation du revenu individuel net plutôt que du revenu équivalent suite à une rupture. Ces variables explicatives sont progressivement introduites dans notre modèle. Ainsi, nous estimons pour finir cinq variantes de notre modèle de base. Toutes les estimations ont été faites séparément pour les femmes (Tableau 19) et les hommes (Tableau 20). Dans une première variante, nous incluons seulement le revenu avant la rupture et la variable macroéconomique relative aux différents types d'États providence. La deuxième variante du modèle inclut le revenu avant la rupture et la variable macroéconomique relative au taux de couverture des services publics de garde d'enfants. Les variables explicatives de la troisième variante sont le revenu avant la rupture et les deux variables macroéconomiques précédentes. La quatrième variante du modèle exclut les variables macroéconomiques mais inclut l'ensemble des caractéristiques individuelles. Finalement, la cinquième variante correspond au modèle complet combinant toutes les variables explicatives, individuelles et macroéconomiques.

Le pouvoir d'explication des cinq modèles est compris entre 77% et 85% pour les femmes. Les modèles estimés sur base de l'échantillon d'hommes s'avèrent moins significatifs globalement, le R^2 varie entre 19% et 52%. Le choix des variables semble donc plus approprié pour expliquer la variation du revenu individuel net des femmes suite à la rupture de leur couple.

D'après le modèle 1, plus le revenu individuel net des femmes est élevé avant la rupture, moins la variation (lire l'augmentation) de leur revenu entre t et $t+2$ est importante. Autrement dit, plus le revenu d'un individu est faible avant la rupture, plus son revenu augmentera à la suite de la rupture. Ce résultat corrobore nos attentes. Les femmes disposant d'un plus faible revenu ex ante seront plus fortement incitées par la rupture à changer leur statut d'activité, particulièrement lorsqu'elles se retrouvent seules avec des enfants à charge. En outre, de nombreux transferts de l'État sont plafonnés ou forfaitaires afin de cibler les personnes qui sont le plus dans le besoin. L'impact du type d'État providence sur la variation du revenu en cas de rupture du couple confirme également nos attentes. Pour les femmes vivant dans un pays ex-socialiste, que son système social soit qualifié de libéral modéré, de conservateur modéré, de quasi-conservateur ou d'hétérogène, la rupture entraîne une augmentation du revenu moindre que dans les pays représentant le régime social-démocrate. Le régime social-démocrate se marque en effet par des politiques sociales qui visent explicitement la réduction des inégalités ainsi que l'augmentation de l'emploi des femmes.

Pour les hommes, on constate que le revenu d'avant la rupture a un effet négatif moins prononcé que pour les femmes (-41% contre -90% pour les femmes). Ceci est conforme aux statistiques descriptives : la variation du revenu suite à une rupture est plus forte pour les femmes que pour les hommes. Le signe positif du coefficient associé au régime conservateur est plutôt inattendu car il montre qu'un homme vivant sous un tel régime verrait son revenu augmenter plus dans le cas d'une rupture que dans le régime social-démocrate de référence.

Le modèle 2 indique que la couverture par les services publics de garde des enfants en très bas âge a un effet positif pour les femmes mais pas pour les hommes. Ceci n'est pas surprenant étant donné que les femmes ont généralement la garde des enfants et la disponibilité de services publics de garde les aide à articuler les charges domestiques et une vie professionnelle.

Dans le modèle 3 à trois variables explicatives (revenu avant la rupture, type d'État providence et taux de couverture des services publics de garde d'enfants), on observe que la variable relative à la couverture des services publics de garde d'enfants n'est significative que pour les femmes. À part pour les pays ex-socialistes, les modalités de la variable relative au type d'État providence sont difficiles à interpréter, en tous cas pour les estimations sur l'échantillon de femmes.

Dans le modèle 4 qui inclut seulement les variables individuelles (pas les variables macroéconomiques), pour les femmes, l'augmentation du revenu individuel net engendrée par la rupture est d'autant plus forte que l'âge est élevé, ce qui indiquerait que l'âge sert de proxy pour l'expérience professionnelle. Une femme qui a au plus un diplôme du niveau secondaire inférieur voit son revenu augmenter moins suite à la rupture de son couple que celle qui a le niveau du secondaire supérieur. Par contre, on observe l'inverse pour les femmes ayant le niveau supérieur, qui verraient leur revenu augmenter plus que celles ayant le niveau du secondaire supérieur. Un niveau d'éducation élevé permet aux femmes qui ne travaillaient pas avant la rupture de rentrer plus facilement sur le marché du travail après cet événement. De même, une femme qui ne travaillait pas avant la rupture mais qui exerce une activité économique après verrait son revenu augmenter plus qu'une femme qui garde le même statut d'activité avant et après la rupture. Pour les hommes, aucun des coefficients estimés n'est statistiquement significatif.

Dans le modèle 5 qui inclut l'ensemble des variables explicatives, on observe que le statut d'activité perd sa significativité pour les femmes. Il se peut que l'effet de cette variable soit englobé par le taux de couverture des services publics de garde d'enfants. Plus la couverture de ces services est large, plus il est facile pour les mères de participer au marché du travail.

TABLEAU 19 • DÉTERMINANTS DE L'ÉVOLUTION DU REVENUS INDIVIDUALISÉS NET DES FEMMES SUITE À UNE RUPTURE

Variable dépendante : ln (revenu net après la rupture) – ln (revenu net avant rupture)	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5
ln (revenu net avant la rupture)	0,898*** (0,038)	-0,866*** (0,049)	-0,902*** (0,034)	-0,847*** (0,050)	-0,890*** (0,037)
Âge (avant la rupture)				0,011** (0,004)	0,010** (0,005)
Nombre d'enfants à charge (après la rupture)				-0,030 (0,100)	0,050 (0,088)
Niveau d'éducation (avant la rupture)					
Secondaire inférieur ou moins				-0,442** (0,203)	0,409** (0,194)
Secondaire supérieur				Référence	Référence
Supérieur				0,279* (0,153)	0,298** (0,135)
Statut d'activité entre t et t+2					
Pas de changement de statut d'activité				Référence	Référence
Travaille en t et ne travaille pas en t+2				-0,830 (0,632)	-1,030 (0,755)
Ne travaille pas en t et tra- vaille en t+2				0,388** (0,169)	0,207 (0,169)
Type d'État providence					
Social-démocrate	Référence		Référence		Référence
Conservateur-corporatiste	0,072 (0,181)		0,412** (0,161)		0,238 (0,175)
Méditerranéen	-0,182 (0,206)		-0,059 (0,182)		0,056 (0,157)
Libéral	0,129 (0,166)		0,680*** (0,203)		0,462** (0,198)
Conservateur modéré	-1,385*** (0,324)		-0,776** (0,34)		-0,964*** (0,337)
Libéral modéré	-1,156*** (0,272)		-0,584** (0,291)		-1,194*** (0,290)
Quasi-conservateur	-0,276 (0,315)		-0,383 (0,284)		-0,176 (0,349)
Régime hétérogène	-1,438*** (0,476)		-0,864* (0,491)		-1,233*** (0,332)
Services publics de garde d'enfants					
Nombre de places dispo- nibles dans les services pu- blics de garde d'enfants		0,028*** (0,008)	0,030*** (0,008)		0,017** (0,008)
R ²	0,803	0,807	0,844	0,77	0,848

Note : *** p < 0,01, ** p < 0,05, * p < 0,1 ; {} : écarts-types
Source : EU-SILC longitudinal 2007, calculs propres

TABLEAU 20 • DÉTERMINANTS DE L'ÉVOLUTION DU REVENUS INDIVIDUALISÉS NET DES HOMMES SUITE À UNE RUPTURE

Variable dépendante : ln (revenu net après la rupture) – ln (revenu net avant rupture)	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5
ln (revenu net avant la rupture)	-0,410** (0,161)	-0,500*** (0,058)	-0,443** (0,171)	-0,362*** (0,125)	-0,540*** (0,136)
Âge (avant la rupture)				0,001 (0,002)	-0,003 (0,003)
Nombre d'enfants à charge (après la rupture)				0,079 (0,074)	0,127** (0,062)
Niveau d'éducation (avant la rupture)					
Secondaire inférieur ou moins				0,011 (0,113)	-0,010 (0,128)
Secondaire supérieur				Référence	Référence
Supérieur				0,214** (0,088)	0,283*** (0,104)
Statut d'activité entre t et t+2					
Pas de changement de statut d'activité				Référence	Référence
Travaille en t et ne travaille pas en t+2				-0,009 (0,176)	-0,166 (0,132)
Ne travaille pas en t et tra- vaille en t+2				0,404 (0,301)	0,223 (0,351)
Type d'État providence					
Social-démocrate	Référence		Référence		Référence
Conservateur-corporatiste	-0,082 (0,090)		-0,039 (0,084)		0,011 (0,090)
Méditerranéen	0,007 (0,214)		0,028 (0,200)		0,002 (0,169)
Libéral	0,047 (0,116)		0,073 (0,142)		0,055 (0,134)
Conservateur modéré	-0,295 (0,326)		-0,347 (0,322)		-0,537* (0,288)
Libéral modéré	-3,369* (1,976)		-3,455* (1,989)		-3,466* (1,881)
Quasi-conservateur	2,565** (1,160)		2,402** (1,197)		1,752* (0,964)
Régime hétérogène	-0,553 (0,343)		-0,601* (0,340)		-0,716** (0,291)
Services publics de garde d'enfants					
Nombre de places dispo- nibles dans les services pu- blics de garde d'enfants		0,002 (0,004)	-0,002 (0,005)		0,000 (0,005)
R ²	0,269	0,518	0,310	0,189	0,397

Note : *** p < 0,01, ** p < 0,05, * p < 0,1 ; {} : écarts-types
Source : EU-SILC longitudinal 2007, calculs propres

2.5 Conclusion

L'objectif de cette analyse était d'examiner les effets d'une rupture sur les revenus individuels nets des femmes et des hommes.

Nous avons utilisé la base de données SILC longitudinale 2007 pour mener notre analyse. Nos résultats montrent que suite à une rupture du couple, le revenu individuel net moyen des hommes augmente de 6% alors que pour les femmes, ce chiffre atteint les 40%. Nos résultats vont dans le sens contraire du reste de la littérature qui fait généralement état de conséquences économiques négatives d'une rupture, particulièrement pour les femmes. Ceci s'explique par l'hypothèse de partage intégral des ressources au sein des ménages qui est adoptée dans la plupart des études sur les revenus et la pauvreté mais qui est rejetée dans notre analyse. En effet, l'originalité de cette étude est qu'elle s'intéresse aux revenus personnels des individus, ceux dont ils disposent seuls du fait de leur travail, des transferts qui leur sont alloués, de leurs revenus immobiliers et mobiliers... et cela quels que soient leur mode de vie et le ménage auquel ils appartiennent. Malgré la forte augmentation du revenu individuel net des femmes qui est mise en évidence par nos résultats en cas de rupture du couple, leur revenu reste inférieur à celui des hommes dans la même situation.

Nous nous sommes inspirées de l'étude d'Uunk (2004) pour estimer un modèle économétrique permettant d'identifier les variables individuelles et macroéconomiques qui influenceraient la variation du revenu individuel net en cas de rupture du couple. Nos résultats montrent que le modèle estimé est plus approprié pour expliquer la variation du revenu individuel net des femmes que de celui des hommes à la suite de la rupture du couple.

En ce qui concerne les caractéristiques individuelles, nous montrons que le revenu perçu avant la rupture a une influence négative sur la hausse du revenu suite à la rupture, donc l'augmentation du revenu entraînée par la rupture est moins forte pour l'individu qui a des revenus élevés avant la rupture. L'âge a une influence positive sur la variation du revenu en tant que proxy pour l'expérience professionnelle. Les individus dont le niveau d'éducation est élevé voient leur revenu augmenter plus suite à la rupture que les personnes plus faiblement éduquées. Un niveau d'éducation élevé permet aux femmes qui ne travaillaient pas avant la rupture de rentrer plus facilement sur le marché du travail après cet événement. Enfin, la rupture entraîne une augmentation du revenu individuel net qui est d'autant plus forte que l'évènement pousse la personne à (ré)intégrer le marché du travail.

En ce qui concerne les variables macroéconomiques, l'augmentation du nombre de places dans les services publics de garde d'enfants influence positivement la variation du revenu en cas de rupture. La garde publique paraît donc être une politique indispensable afin de permettre aux femmes, et surtout aux mères, isolées de combiner charges familiales et professionnelles. L'interprétation de l'impact estimé du type d'État providence sur les conséquences économiques d'une rupture s'avère souvent compliquée. Ce résultat souligne la nécessité d'aborder de façon très critique des classifications d'États providence du type de celle établie par Esping-Andersen.

CHAPITRE 5

**Analyse des inégalités de temps entre
les femmes et les hommes en Belgique**



INTRODUCTION

Ce chapitre est consacré aux banques de données belges qui pourraient être utilisées pour mesurer les inégalités entre femmes et hommes dans d'autres domaines que les revenus.

Il s'agit dans un premier temps d'investiguer les Enquêtes belges sur le budget des ménages et l'emploi du temps (2005) afin d'identifier les variables disponibles dans chacune de ces banques de données au niveau individuel.

Il s'agira dans un second temps de compléter les analyses et les indicateurs proposés dans les chapitres précédents par les inégalités de sexe de consommations, de conditions de vie et de temps.

1. ANALYSE DES BANQUES DE DONNÉES ISSUES DE L'ENQUÊTE SUR LE BUDGET DES MÉNAGES ET DE L'ENQUÊTE SUR L'EMPLOI DU TEMPS

1.1 Enquête sur le budget des ménages

L'Enquête sur le budget des ménages est une enquête annuelle qui a pour objectif de déterminer le niveau et la composition des recettes et des dépenses d'un échantillon représentatif des ménages privés. Chaque année, un peu plus de 3 500 ménages participent ainsi à cette enquête et remplissent un carnet dans lequel ils doivent quotidiennement noter toutes leurs recettes et dépenses de façon détaillée et ce pendant un mois (environ 300 ménages sont ainsi interrogés tous les mois). Les ménages doivent également compléter à la fin du mois un questionnaire dans lequel ils notent rétrospectivement les grandes dépenses non récurrentes des derniers quatre mois.

L'intérêt particulier de cette enquête réside dans la très grande disponibilité des variables au niveau des dépenses du ménage puisqu'elle comporte un volet spécifique dédié à la consommation du ménage, que ce soient des biens et services achetés, des biens produits par le ménage ou encore des biens offerts par l'employeur ou par un organisme public.

Ce volet comprend près de 1 500 variables et est basé sur la nomenclature des dépenses de l'Institut national des Statistiques belge (à 6 chiffres), ce qui met à notre disposition un grand nombre d'informations concernant les dépenses et les habitudes des ménages à un niveau très désagrégé³³ sur le plan :

- de l'alimentation (pains et céréales, viandes, poissons, produits laitiers, fruits, légumes, sucreries et confiseries, plats préparés, boissons alcoolisées ou non, tabac) ;
- des articles d'habillement (vêtements, vêtements pour bébé, accessoires vestimentaires, chaussures, réparations des habits/chaussures) ;
- du logement (loyers bruts ; chauffage, éclairage et eau) ;
- des meubles, appareils ménagers, ustensiles de ménage et entretien courant (meubles et accessoires fixes, tapis, autres revêtements de sol, réparation ; articles de ménage en textiles, articles d'ameublement et réparations ; appareils de chauffage et gros appareils ménagers, etc.) ;
- des soins corporels et dépenses de santé (médicaments et produits pharmaceutiques, appareils et matériel thérapeutique, services des médecins, infirmiers et autres praticiens, etc.) ;
- des transports et communication (achat de véhicule, dépenses d'utilisation de véhicules particuliers, services de transports, etc.) ;

³³ Nous ne reprenons ici que les grands postes de dépenses mais ils sont détaillés à un niveau plus précis dans la banque de données. Par exemple, au niveau du poste « pains et céréales », il est désagrégé en pain blanc grand, pain blanc petit, pain demi-gris/gris grand, baguette, cramique, etc. ; le poste « viande » est désagrégé en viande de bœuf, veau, porc, lapin, poulet, etc.

- de la culture, des loisirs et de l'enseignement (appareils et accessoires ; service de loisirs, spectacles et culture ; presse, librairie, papeterie, enseignement) ;
- des autres biens et services (soins corporels ; articles personnels ; restaurants, cafés et hôtels ; voyages touristiques ; services financiers et assurances, etc.) ;
- des dépenses non reprises dans la consommation (impôts, transferts aux personnes et organisations, placements, emprunts, etc.).

Cette enquête met également à disposition une série d'informations concernant le ménage, telles que :

- le logement (le type de logement occupé : maison unifamiliale à 4/3/2 façades, appartement dans un bâtiment de 2/3-4/5-9/10 et plus habitations, etc. ; le revenu cadastral ; l'année de construction ; la dimension et le nombre de cuisine(s)/chambre(s)/etc. ; jardin/terrasse/etc. ; garage ; etc.) ;
- les véhicules (le nombre de voiture(s) ; la propriété de la voiture telle qu'un achat/un leasing/etc. ; le nombre de voiture(s) de société ; etc.) ;
- les biens durables à disposition du ménage lors du dernier jour du mois de référence (le nombre de moto(s), vélo(s), caravane(s), téléphone(s), gsm, internet, télé(s), caméra(s), lecteur(s) de dvd's, machine(s) à laver, aspirateur(s), etc.) ;
- la garde de l'enfant (la date de naissance, le type d'accueil que l'enfant fréquente, le nombre de jours où il fréquente ce type d'accueil, etc.) ;
- l'appel à une personne extérieure pour obtenir une aide (la fréquence et le prix pour faire garder l'enfant, préparer les repas, nettoyer le logement, nettoyer la voiture, installer une machine, etc.).

L'analyse de la banque de données a montré que l'enquête budget des ménages contient un grand nombre d'informations concernant les dépenses et les habitudes d'alimentation, d'habillement, d'habitation, de meubles et appareils ménagers, de santé, de transport et communication, de culture et loisirs, etc. mais ces données sont collectées au niveau du ménage.

Une analyse des inégalités entre femmes et hommes au niveau de la consommation et des conditions de vie ne peut donc être réalisée au niveau individuel sur base des banques de données disponibles. La seule analyse possible au niveau individuel et dans une optique de comparaison de la situation des femmes et des hommes serait d'étudier la consommation et les conditions de vie des femmes et des hommes vivant seul(e)s (avec ou sans enfant(s)). Cette étude ne concernerait cependant qu'un groupe de population particulier et ne serait pas représentative de la population totale.

1.2 Enquête sur l'emploi du temps

L'Enquête sur l'emploi du temps est une enquête individuelle qui a pour objectif de retracer les différentes activités quotidiennes qui occupent les personnes. Ces dernières doivent ainsi noter dans un journal toutes les activités par tranches de 10 minutes et le moment auquel elles sont effectuées pendant un jour de semaine (du lundi au vendredi) et un jour du week-end (le samedi ou le dimanche). Les répondants décrivent leurs activités avec leurs propres termes et elles sont ensuite encodées selon une liste très détaillée puisque l'emploi du temps est répertorié dans plus de 272 activités différentes, regroupées en 31 sous-catégories d'activités et les 10 catégories principales suivantes :

- dormir/manger
- soins corporels et médicaux
- activité sociale
- travaux ménagers

- achats et utilisation de services
- emploi du temps non spécifié
- travail (rémunéré et bénévole)/étude
- loisirs récréatifs et détente
- sport et culture et déplacements

Ces différentes informations sont ensuite couplées pour former un emploi du temps d'une semaine fictive en considérant le temps journalier multiplié par 5 et le temps d'une journée de week-end multiplié par 2 afin d'obtenir une semaine représentative de 5 jours de semaine et 2 jours de week-end.

Les répondants doivent également noter une série d'informations complémentaires sur ces activités : l'endroit où l'activité a lieu, la personne avec laquelle elle est réalisée, le moyen de transport utilisé pour cette activité, etc. Ils doivent par ailleurs remplir un questionnaire reprenant une série d'informations sur les activités de la personne et leur évaluation subjective :

- le sentiment d'être surchargé (sur une échelle d'autoévaluation de jamais à tous les jours), le sentiment de ne pas avoir le temps de faire tout ce qu'on veut, les activités auxquelles la personne voudrait consacrer plus de temps ;
- la fréquence de certaines activités de loisirs (cinéma ; ballet, concert, opéra ; musée, exposition ; bibliothèque ; manifestation sportive ; etc.) ;
- la fréquence de certaines activités sportives (jogging, natation, fitness, jeux de ballon, etc.) ;
- la fréquence et le temps de certains activités bénévoles (un club de sport, une communauté religieuse, un groupe d'aide, un parti politique/syndicat, etc.) ;
- la fréquence à laquelle la personne fait appel à une personne extérieure pour obtenir de l'aide (garde des enfants, préparation des repas, entretien de la maison, entretien du jardin, etc.) ;
- la fréquence d'aide à certaines personnes extérieures au ménage (parents/beaux-parents, enfants, petits-enfants, etc.).

En 1999, plus de 8 000 répondants, âgés de 12 ans ou plus, ont participé à cette enquête, contre 6 400 en 2005, ce qui représente près de 3 500 ménages.

Il ressort que l'Enquête sur l'emploi du temps des Belges met à disposition une série de données individuelles relatives à l'allocation du temps des femmes et des hommes, ce qui nous permet de nous intéresser à la distribution du temps, d'analyser les inégalités de sexe en la matière et de proposer des indicateurs.

En effet, le temps et sa disposition apparaissent comme un facteur fort d'inégalité entre les femmes et les hommes : si les femmes et les hommes assurent plusieurs rôles dans la société (production, reproduction, etc.), les hommes peuvent généralement se concentrer uniquement sur leur rôle alors que les femmes assurent simultanément plusieurs rôles en tenant compte du temps limité qu'elles peuvent consacrer à chacun de ces rôles (Blackden et Wodon 2006). Ceci fait référence au concept de pauvreté de temps selon lequel certaines personnes disposent de moins de temps à consacrer au repos, aux loisirs, aux activités sociales et culturelles car elles accordent beaucoup de temps au travail (rémunéré ou non).

Pour conclure, sur base des deux enquêtes Budget des ménages et Emploi du temps des Belges, les seules analyses supplémentaires qui peuvent être réalisées au niveau individuel et qui soient représentatives de la population totale concernent les inégalités d'allocation du temps entre les femmes et les hommes et celles de pauvreté de temps.

2. LA PAUVRETÉ DE TEMPS

2.1 Définitions de l'allocation du temps et de la pauvreté de temps

Dans la mesure où la notion de pauvreté de temps renvoie directement au temps et à son utilisation, nous définissons d'abord le concept d'allocation du temps avant de nous intéresser plus particulièrement à la notion de pauvreté de temps.

Selon Barrère-Maurisson et al. (2001), il existe cinq temps :

- le temps de travail qui comprend le temps professionnel, le temps de formation et d'études ainsi que le temps de trajet séparant le domicile du lieu de travail ou de formation et d'études
- le temps familial/parental défini comme le « temps passé avec ou pour les enfants »
- le temps domestique qui comprend les activités habituelles tels que préparer les repas, dresser et débarrasser la table, faire les courses, faire les lessives, jardiner, bricoler, etc.
- le temps personnel constitué par le temps libre
- le temps physiologique qui comprend le temps consacré au sommeil, à la toilette et aux repas

D'une manière plus générale, la littérature s'accorde pour regrouper ces cinq types de temps en deux catégories uniquement :

- le temps de travail composé du temps professionnel, parental et domestique (et donc un temps qui peut être rémunéré ou non)
- le temps hors travail (qui est non rémunéré) constitué des temps personnel et physiologique et du temps restant qui peut être consacré aux loisirs, activités sociales, culturelles et autres

Le concept de pauvreté de temps se réfère à ces deux catégories de temps car la pauvreté de temps est définie comme le fait que certaines personnes ne disposent pas d'assez de temps pour se reposer, pour leurs loisirs, etc. une fois que le temps qu'elles consacrent au travail, que ce soit pour un travail rémunéré ou non, est pris en compte (Bardasi et Wodon 2006).

Ces personnes doivent donc faire des arbitrages pour allouer leur temps en fonction de leurs contraintes et dans la mesure où le temps est une ressource limitée, plus de temps consacré au travail signifie moins de temps accordé aux loisirs et par conséquent, une plus grande pauvreté de temps (Bardasi et Wodon 2006). Selon Fall et Verger (2005), « la plus ou moins grande abondance du temps laissé libre par l'acquisition des ressources, en particulier par le travail professionnel, est aussi un élément à prendre en compte pour comprendre le niveau de bien-être atteint ».

Dans une optique d'analyse des inégalités de sexe de temps et de la pauvreté de temps au niveau individuel, il s'agit principalement d'évaluer dans quelle mesure les femmes et les hommes consacrent une grande partie de leur temps au travail (qu'il soit rémunéré ou non) par opposition au temps consacré aux temps hors travail (non rémunéré) et dans quelle mesure leur utilisation du temps diffère.

2.2 Mesures de l'allocation du temps et de la pauvreté de temps

2.2.1 Allocation du temps

Selon Lawson (2007), la pauvreté en termes d'utilisation du temps peut être mesurée en analysant l'allocation du temps des femmes et des hommes entre les différentes activités (travail rémunéré, travail domestique, prise en charge des enfants, loisirs, etc.).

Il existe différentes méthodes pour analyser l'allocation du temps intra-ménage : les carnets de bord, les questions directes et toute une autre série de mesures.

Les personnes interrogées diffèrent également d'une enquête à l'autre : il peut s'agir d'un seul membre de la famille qui estime la répartition du temps de tous les autres membres de la famille ; de tous les membres de la famille interrogés individuellement ou encore de tous les adultes présents dans le ménage.

Selon la personne qui répond, les résultats peuvent diverger, le répondant ayant tendance à surestimer le temps consacré aux tâches domestiques et sous-estimer celui des autres membres (Marini et Shelton 1993). Certains auteurs comme Marini et Shelton (1993) calculent même la moyenne de ces deux réponses afin d'éviter d'obtenir une réponse sur/sous-estimée.

Dans le cadre du projet BGIA, nous avons besoin d'une enquête où les questions sont posées individuellement et ce afin de pouvoir comparer la répartition de leur temps entre les différentes activités et voir dans quelle mesure les femmes ont plus de risque de faire face à la pauvreté de temps que les hommes.

Les carnets de bord

Une des méthodes les plus utilisées est celles des « time diaries » (Harvey 1993), soit un carnet de bord dans lequel le répondant (et parfois le/la partenaire) note ce qu'il fait à chaque intervalle de temps donné (souvent toutes les dix minutes) sur une période de 24 heures.

Cette technique diffère selon la manière dont les données sont collectées : soit le répondant complète son carnet au fur et à mesure, soit il le complète un jour plus tard, ces deux méthodes étant de valeur égale (Robinson 1985).

Si le recours aux carnets dans lesquels sont notées toutes les activités est une méthode robuste selon Harvey (1993), d'autres auteurs pointent les limites de cette technique. En effet, les carnets de bord peuvent être problématiques dans le cas où la journée considérée n'est pas représentative d'une journée typique de l'individu. Pour diminuer ce risque, la plupart des enquêtes intègrent différentes journées de la semaine dont une de la semaine des cinq jours et une autre du week-end (Robinson 1977, Sanik, 1981). D'autres enquêtes collectent les données sur différentes saisons de l'année (Hill 1985) mais les données sont difficiles à obtenir en période de grandes vacances (Lyberg 1990).

D'autres inconvénients de cette technique ont été soulevés : selon Geurts et De Ree (1993), les réponses obtenues sont directement liées au format du questionnaire, et selon Nichols (1980) et Warner (1986), des problèmes peuvent apparaître lorsque le répondant a effectué plusieurs tâches simultanément.

Les questions directes

La méthode des questions directes revient à interroger le répondant sur le temps qu'il estime consacrer habituellement à chaque activité.

Cette méthodologie peut aboutir à des biais dans la mesure où la personne va répondre en fonction de ce qui lui paraît socialement désirable (Hofferth 1999). Selon Sudman et Bradburn (1974), un entretien est une forme d'interaction sociale et a pour conséquence que le comportement du répondant dépend des normes et des valeurs. Le répondant voudra donner une bonne impression de lui et contrôlera l'image qu'il projette sur son interlocuteur (Phillips 1971). Il en résulte des erreurs dans les réponses et des temps estimés plus élevés que ceux obtenus en recourant aux carnets de notes (Robinson 1985, Juster et Stafford 1991, Niemi, 1993). Ceci est particulièrement vrai pour les activités jugées « socialement non désirables » (Bateson 1984) et fréquentes (Marini et Shelton 1993) tandis que l'inverse se produit pour les activités les moins habituelles (Hill 1985). Selon Juster et Stafford (Juster et Stafford 1991), les heures de travail rémunéré seraient particulièrement mal reportées par les répondants lorsque la méthode est autre que les carnets de notes, ces derniers ayant tendance à les surestimer en donnant le nombre d'heures conventionnel alors que les carnets de notes fournissent une mesure des heures réellement prestées.

En outre, le système des questions directes ne permet pas de vérifier et valider les réponses alors que les temps reportés par le répondant peuvent être inexacts (Juster et Stafford 1985, Marini et Shelton 1993). En effet, la plupart des activités que le répondant réalise au cours d'une journée et le temps consacré à chacune d'entre elles ne peuvent être intégralement retenus dans la mesure où il ne s'agit pas d'activités habituelles, répétées quotidiennement et qu'elles ne laissent pas forcément de souvenir ultérieurement. A contrario, de nombreux auteurs ont mis en évidence que les données collectées par carnet de notes étaient plus sûres (Robinson 1985, Juster et Stafford 1991, Niemi, 1993). D'une manière générale, les temps estimés sont les plus fiables lorsque les questions sont posées de manière précise et que les activités sont clairement identifiées.

Les autres mesures

Il existe d'autres techniques pour étudier la répartition des tâches au sein du ménage. Par exemple, Berk et Berk (1978) analysent qui effectue certaines tâches spécifiques plutôt que le temps consacré à ces activités. Blair et Lichter (1991) se basent, quant à eux, sur un indice de dissimilarité afin d'étudier la ségrégation observée au niveau du partage des tâches domestiques. Warner (Warner 1986) étudie la part du temps passé à effectuer les activités non rémunérées de la femme ou du mari, cette méthode indiquant si la femme/l'homme les effectue systématiquement/habituellement ou si la femme et l'homme effectuent ces tâches tous les deux (Blood et Wolfe 1960, Huber et Spitze 1983, Ferree 1990). D'autres auteurs tels qu'Ishii-Kuntz et Coltrane (1992) et Peters et Haldeman (1987) calculent des mesures proportionnelles à partir des temps estimés. Finalement, certains auteurs tels que Geerken et Gove (1983) s'intéressent à la personne responsable des tâches et non pas à celle qui les effectue.

2.2.2 Pauvreté de temps

La deuxième méthode permettant de mesurer la pauvreté de temps revient à adopter le concept défini par Bardasi et Wodon (2006) : ces deux auteurs définissent une « time poverty line » qui correspond à un multiple du nombre d'heures médian que la population consacre au travail (qu'il soit rémunéré ou non). Ce seuil permet alors de partager la population en deux et de la classer en une population considérée comme non-pauvre et une population considérée en pauvreté de temps.

En général, ce seuil est obtenu en appliquant un multiple de 1,5 et/ou de 2 pour les heures de travail (Bardasi et Wodon 2006, Lawson 2007).

Lawson (2007) suggère également d'adopter comme seuil de pauvreté de temps, le temps considéré comme « habituel » pour effectuer le travail.

2.3 Revue de la littérature

L'allocation du temps est une question classique depuis le travail de Gary Becker (1965) et elle fait l'objet d'un grand nombre d'études qui ont mis en évidence que les inégalités observées au niveau de la distribution du temps entre les femmes et les hommes, et par de là le risque de pauvreté de temps, dépendent d'une série de facteurs, qu'il s'agisse de facteurs économiques (marché du travail, salaires, etc.) ou de facteurs non économiques (Ilahi 2000) tels que la composition du ménage (nombre de personnes dépendantes, âge, etc.), les infrastructures disponibles (les services de garde d'enfants par exemple), les normes sociales, etc.

Les différents types de temps correspondent en fait aux multiples rôles qu'ont les femmes et les hommes dans la société : le rôle de production (que ce soit via le travail rémunéré ou non rémunéré), de reproduction (comprenant la prise en charge des enfants ou des adultes dépendants, la préparation des repas, le ménage, etc.) ou encore de gestion de la communauté³⁴.

La distribution du temps d'un individu entre ces différentes activités dépend fortement de son sexe : les normes sociales assignent le rôle de reproduction aux femmes et le rôle de production sur le marché du travail aux hommes. Il en résulte que les femmes consacrent plus de temps au travail exercé dans la sphère familiale (souvent au détriment de l'activité professionnelle) que les hommes. Le concept de pauvreté de temps fait donc également référence à la surcharge de travail non rémunéré qui génère une distribution inégale du bien-être au sein des familles (Blackden et Wodon 2006).

Selon Becker (1965), la répartition inégale des tâches et du temps au sein du ménage pourrait être expliqué par une hypothèse d'un fort écart de productivité entre les femmes et les hommes. Dans sa théorie sur l'allocation du temps, chaque ménage, considéré comme une unité indivisible, va maximiser une utilité globale sous une seule contrainte de budget en allouant son temps entre le travail rémunéré (exercé sur le marché du travail), le travail non rémunéré (exercé dans la sphère privée) et les loisirs. La répartition du temps intra-ménage pourrait alors s'expliquer par le fait que les femmes sont plus productives pour le travail domestique et la prise en charge des enfants alors que les hommes sont plus éduqués et plus productifs pour l'exercice d'une activité professionnelle rémunérée, ce qui expliquerait dès lors les inégalités de temps entre les sexes et la pauvreté de temps qui pourrait en découler.

Si cette théorie a longtemps été confortée par les écarts d'éducation entre femmes et hommes, elle est mise à mal depuis la hausse, voir le dépassement, du niveau d'éducation des femmes par rapport à celui des hommes, ce qui amène à rejeter l'hypothèse de productivités sexuées.

Par ailleurs, l'hypothèse de conception unitaire du ménage est également remise en cause par une série d'auteurs : le ménage serait caractérisé par plusieurs décideurs, chacun ayant des préférences propres, et les rapports entre les différents membres du ménage seraient caractérisés par la négociation ou le conflit (Manser et Brown 1980, Mc Elroy et Horney 1981, Bowles 1985, Folbre 1986, Chiappori 1988, 1992 et 1997). Selon cette approche, aucun des partenaires ne désire consacrer du temps aux tâches domestiques et familiales et la répartition des tâches intra-ménage dépend du pouvoir de négociation, qui est lui-même fonction du niveau d'éducation et du niveau de revenus personnels. La pauvreté de temps serait donc d'autant plus forte pour les femmes si l'inégalité de revenus entre les partenaires est élevée (car elle implique alors un partage des tâches plus ségrégué).

Selon Blackden et Wodon (2006), la pauvreté de temps et la pauvreté monétaire peuvent se renforcer mutuellement. Par exemple, si une femme prend en charge toutes les responsabilités familiales et ménagères, cela lui laisse moins de temps disponible pour le travail rémunéré et cela peut mettre en péril sa participation au marché du travail et par conséquent, son indépendance financière. Or,

³⁴ « Le rôle communautaire comprend des activités d'administration de la communauté qui assurent à celles-ci services et cohésion, ce rôle étant assumé par les pouvoirs publics et par les citoyens et citoyennes. » (Saya 2007).

les femmes assument en général plus le travail non payé (soins aux personnes dépendantes, tâches ménagères, etc.) et leur temps total consacré au travail rémunéré et au travail non rémunéré est supérieur à celui des hommes (PNUD 1997).

De plus, les personnes dans une situation de pauvreté sont également celles qui allouent une grande partie de leur temps aux activités de production non rémunérées et aux activités domestiques alors que les non pauvres allouent la majeure partie de leur temps aux activités rémunérées. La question qui se pose est donc celle de savoir dans quelle mesure les femmes ne seraient pas davantage exposées au risque d'exclusion que les hommes puisqu'elles consacrent en général une plus grande partie de leur temps aux tâches non rémunérées en comparaison avec ces derniers.

En effet, Bardasi et Wodon (2006) montrent que 24,2% des femmes sont pauvres en termes d'utilisation du temps, contre 9,5% des hommes, et le risque de pauvreté de temps est plus marqué pour les femmes mariées.

Lawson (2007) a, quant à lui, trouvé que les ménages où le chef de famille est une femme sont plus pauvres en termes d'utilisation du temps en comparaison avec ceux où le chef de famille est un homme, et ce quelle que soit la composition du ménage (à savoir, le nombre d'adultes et de personnes dépendantes). Un tel résultat est principalement dû au fait que les ménages tenus par des femmes consacrent beaucoup plus de temps au travail domestique et familial. Ces femmes ont alors moins de temps à consacrer aux activités de loisirs et culturelles et au développement de leurs réseaux sociaux, alors que cela joue un rôle important pour permettre aux ménages de sortir de la pauvreté (Lawson et Hulme 2007).

Par ailleurs, lorsque les femmes ayant un ou plusieurs enfant(s) sont à la tête de ménages où aucun autre adulte n'est présent pour aider à prendre en charge les responsabilités familiales et domestiques, elles font face à davantage de contraintes de temps et de mobilité et elles peuvent être incitées à se tourner vers des métiers moins bien payés mais plus compatibles avec la prise en charge de leur(s) enfant(s) (Buvinic et Rao Gupta 1997), ce qui augmente alors le risque de pauvreté monétaire.

Lawson (2007) met également en évidence que les personnes âgées entre 25 et 34 ans et entre 35 et 44 ans sont davantage touchées par la pauvreté de temps, ce qui s'explique par le fait que ces 2 groupes d'âges consacrent plus de temps au travail que la population totale. Or, les personnes en situation de pauvreté de temps sont ici définies comme correspondant à celles qui consacrent un nombre d'heures au travail (rémunéré ou non) supérieur à 1,5 fois le nombre d'heures de travail médian de la population.

Glorieux et Van Tienoven (2009) ont analysé l'emploi du temps des femmes et des hommes en Belgique et son évolution entre 1966 et 2005. Il ressort que de grandes différences persistent entre les sexes même si elles tendent à diminuer sur la période : le temps que les femmes mobilisent pour les tâches ménagères a diminué d'un tiers alors qu'il a doublé pour les hommes (mais les femmes consacrent encore, en 2005, près de 24 heures par semaine à cette activité alors que les hommes ne consacrent que 14 heures environ) ; les écarts de sexe en ce qui concerne le travail rémunéré se sont aussi réduits entre 1966 et 2005, la différence observée en 2005 étant de l'ordre de 10 heures par semaine alors qu'elle était de 27 heures en 1966 ; et au niveau des loisirs, les écarts de temps se sont creusés.

Glorieux et Van Tienoven constatent que malgré ces évolutions, la répartition du temps entre travail rémunéré et travail non rémunéré (familial et domestique) est directement fonction du sexe et reste stéréotypée :

- les hommes consacrent plus de temps au travail rémunéré que les femmes, les écarts étant les

plus élevés (soit entre 10 et 15 heures par semaine) pour les groupes d'âge entre 26-40 ans et 41-55 ans, pour les catégories associées au niveau d'éducation le plus faible ou encore pour les ménages comptant de jeunes enfants

- les femmes consacrent plus de temps aux tâches ménagères que les hommes, les écarts étant les plus élevés (soit entre 10 et 14 heures par semaine) pour les groupes d'âge entre 41-55 ans et 56-70 ans, pour les catégories associées au niveau d'éducation le plus faible ou encore pour les ménages comptant de jeunes enfants
- les femmes consacrent plus de temps aux soins et à l'éducation des enfants que les hommes, les écarts étant les plus élevés (soit entre 4 et 8 heures par semaine) pour le groupe d'âge entre 26-40 ans et pour les ménages comptant de jeunes enfants

Il ressort qu'en termes de charge de travail (soit en cumulant travail rémunéré, tâches ménagères et familiales), les femmes y consacrent en moyenne 3 heures en plus par semaine que les hommes.

Ceci pose alors la question de savoir dans quelle mesure les femmes sont plus soumises à des contraintes de temps concernant leur repos et leurs loisirs, et donc plus sujettes à connaître la pauvreté de temps. La littérature a mis en évidence que les femmes sont davantage touchées par le manque de temps du fait qu'elles cumulent travail rémunéré, travail domestique et travail familial (Vickery 1977, Hochschild et Machung 1989, Cagatay 1998) et que les personnes ayant une charge de travail élevée (le plus souvent les femmes) disposent moins de loisirs de qualité³⁵ (Shaw 1988, Bittman et Wajcman 2000).

En Belgique, les chiffres de Glorieux et Van Tienoven (2009) montrent qu'en moyenne, les femmes consacrent 6,5 heures en moins aux loisirs que les hommes. Cet écart entre les sexes représente une courbe en U en tenant compte du cycle de vie : les écarts sont plus élevés pour les catégories d'âge jeunes et diminuent avec l'âge pour atteindre le niveau le plus bas chez les 26-40 ans et augmentent ensuite.

Par ailleurs, leur étude met en évidence que les femmes ressentent plus une pression subjective du temps du fait qu'elles se sentent plus surchargées au niveau de leurs activités quotidiennes que les hommes (elles sont 60% contre 47% d'hommes).

2.4 Analyse

2.4.1 Données et échantillon

Les données utilisées dans ce chapitre sont issues de deux enquêtes menées en 2005 : l'Enquête sur le budget des ménages belges couplée à l'Enquête sur l'emploi du temps belge.

Pour rappel, notre étude porte sur les adultes que nous avons définis comme les personnes âgées de plus de 24 ans et celles âgées de 18 à 24 ans qui sont actives sur le marché du travail (qui travaillent ou qui sont disponibles pour travailler et activement à la recherche d'un emploi selon la définition de l'Organisation internationale du Travail). L'échantillon retenu comporte ainsi 5 200 individus âgés entre 18 et 99 ans.

2.4.2 Statistiques descriptives

Sur les 5 200 personnes présentes dans l'échantillon, 51,77% sont des femmes et 48,23% sont des hommes pour lesquels les classes d'âge les plus représentées sont celles des 30-49 ans et des 50-59 ans (Tableau 1).

³⁵ À savoir que le temps de loisirs est davantage interrompu par d'autres activités et fragmenté, combiné avec la réalisation de tâches domestiques et familiales, etc.

TABLEAU 1 • STATISTIQUES DESCRIPTIVES GÉNÉRALES, POPULATION 18-99 ANS

	Femmes	Hommes	Total
Nombre d'observations	2 692	2 508	5 200
Âge			
< 30 ans	13,11%	10,65%	11,92%
30-49 ans	43,46%	44,82%	44,12%
50-59 ans	18,35%	18,58%	18,46%
60-65 ans	9,03%	9,61%	9,31%
> 65 ans	16,05%	16,35%	16,19%
Statut marital			
Marié(e)	52,09%	56,48%	54,21%
Célibataire	22,74%	24,16%	23,43%
Veuf-Veuve	9,92%	3,92%	7,01%
Divorcé(e)	15,26%	15,44%	15,35%
Nombre d'enfants			
0 enfant	58,51%	62,00%	60,19%
1 enfant	14,30%	12,68%	13,52%
2 enfants	16,57%	15,91%	16,25%
3 enfants et plus	10,62%	9,41%	10,04%
Type de ménage			
Personne seule	27,38%	25,92%	26,67%
2 adultes (< 65 ans) sans enfant	19,09%	21,77%	20,38%
2 adultes (dont 1 > 65 ans) sans enfant	7,47%	8,13%	7,79%
1 adulte avec enfant (< 17 ans)	3,97%	1,56%	2,81%
2 adultes avec 1 enfant (< 17 ans)	5,27%	5,86%	5,56%
2 adultes avec 2 enfants (< 17 ans)	9,36%	10,09%	9,71%
2 adultes avec plus de 2 enfants (< 17 ans)	4,64%	4,98%	4,81%
Personne seule ou couple avec enfants (> 16 ans)	17,76%	17,90%	17,83%
Autres	5,05%	3,79%	4,44%
Niveau d'éducation			
Primaire/secondaire inférieur	29,23%	27,41%	28,35%
Secondaire supérieur	26,44%	28,44%	27,40%
Post-secondaire	44,33%	44,15%	44,24%
Statut d'activité			
Travailleur à temps plein	32,39%	52,30%	41,73%
Travailleur à temps partiel	16,37%	4,91%	11,00%
Chômeur	8,88%	7,82%	8,38%
Pensionné/pré-pensionné	21,26%	29,61%	25,18%
Autres	21,10%	5,36%	13,72%
Revenus (en euros)			
Revenus du travail (activité principale)	772,08	1 231,71	994,66
Revenus de sécurité sociale	385,58	477,16	429,93
Autres revenus	64,43	100,51	81,90
Revenu total disponible	1 222,08	1 809,37	1 506,49
Pauvreté de revenus	29,81%	7,50%	19,01%

Source : Enquête sur l'emploi du temps belge 2005, calculs propres

Environ un homme et une femme sur deux présents dans l'échantillon sont mariés, un peu moins d'un sur trois célibataires et un sur six divorcés. Par contre, les différences en fonction du sexe sont plus marquées chez les personnes veuves car cela concerne près de 4% d'hommes, contre 10% de femmes (mais l'échantillon d'hommes veufs est inférieur à 100 observations).

La majorité des femmes et des hommes n'ont pas (ou plus) d'enfant à charge car ils représentent près de 60% de l'échantillon ; 16% ont 2 enfants ; 13% ont 1 enfant et 10% ont 3 enfants ou plus.

Quel que soit le sexe, les types de ménage les plus fréquents sont les ménages composés d'une personne seule (environ 26%), de deux adultes âgés de moins de 65 ans sans enfant (environ 20%), d'une personne seule ou un couple avec enfants âgés de plus de 16 ans (environ 18%) et finalement de deux adultes avec deux enfants de moins de 17 ans (environ 10%).

Au niveau de l'éducation, il existe peu de différences en fonction du sexe : 29% de femmes (27,4% d'hommes) ont obtenu un diplôme de primaire ou de secondaire inférieur, 26,4% de femmes (28,4% d'hommes) ont obtenu un diplôme de secondaire supérieur et 44,3% de femmes (44,1% d'hommes) ont obtenu un diplôme post-secondaire.

De grandes disparités entre femmes et hommes apparaissent au niveau du statut d'activité puisque si un homme sur deux travaille à temps plein, c'est le cas d'une femme sur trois ; le travail à temps partiel est plus répandu chez les femmes car il concerne 16% de femmes contre près de 5% d'hommes ; les prépensionnés et pensionnés sont proportionnellement plus nombreux chez les hommes ; et finalement, la catégorie « autres » (qui reprend entre autres les personnes au foyer) représente plus de 20% de femmes et 5% d'hommes.

Il en est de même en ce qui concerne les revenus avec des différences très marquées au niveau du revenu du travail puisque les femmes gagnent environ 772 euros nets par mois, contre 1 231,71 euros nets par mois pour les hommes (il s'agit cependant de revenus moyens observés pour toute la population, c'est-à-dire en tenant compte des gens qui ne travaillent pas ; ces revenus s'élèvent respectivement à 1 962 et 1 462 euros si l'échantillon est restreint aux personnes qui travaillent). Le rapport des revenus nets par mois femmes/hommes s'élève à 0,63 et est fort proche du chiffre calculé sur base de la banque de données SILC-Belgique pour l'année 2006 (voir premier chapitre) pour lesquelles le ratio était de 0,62 (le ratio pour la population des bénéficiaires s'élève quant à lui à 0,72 sur base de SILC-Belgique contre 0,75 sur base de l'Enquête sur l'emploi du temps).

Au niveau des revenus de la sécurité sociale dans la population totale, les femmes reçoivent en moyenne 386 euros, contre 477 pour les hommes, mais la différence est plus importante si on prend uniquement en compte les personnes bénéficiaires d'une indemnité ou allocation de sécurité sociale car les femmes reçoivent alors en moyenne 704 euros et les hommes 1 044 euros (soit un rapport de 0,67, contre 0,75 calculé dans le premier chapitre).

Finalement, en calculant l'indicateur de pauvreté selon lequel une personne est considérée comme pauvre si son revenu disponible individuel est inférieur à 60% du revenu médian de la population totale, il ressort que 7,5% d'hommes sont pauvres contre près de 30% de femmes (alors que sur base de SILC-Belgique, les pourcentages s'élevaient respectivement à 11 et 36%).

Le temps consacré aux différentes activités dépend sensiblement du sexe (Tableau 2)

TABLEAU 2 • STATISTIQUES DESCRIPTIVES DE TEMPS (HEURES PAR SEMAINE), POPULATION 18-99 ANS

	Femmes	Hommes	Total
Nombre d'observations	2 692	2 508	5 200
Travail rémunéré	14,57	21,99	18,15
Travail domestique	24,44	15,56	20,16
Travail parental	3,11	1,33	2,25
Repos	79,77	76,29	78,09
Loisirs	35,18	41,15	38,06
Déplacements	9,74	10,90	10,30
Autres	1,73	1,13	1,44

Source : Enquête sur l'emploi du temps belge 2005, calculs propres

Les différences les plus marquantes en fonction du sexe sont observées au niveau du travail domestique puisqu'en moyenne, les femmes y consacrent près de 9 heures supplémentaires que les hommes, et au niveau du travail rémunéré : elles passent en effet 7 heures de moins que les hommes sur le marché du travail.

Le temps accordé aux loisirs est également fonction du sexe : les femmes y consacrent 35 heures par semaine contre plus de 41 heures par semaine pour les hommes.

Finalement, le temps accordé à l'éducation et la prise en charge des enfants représente plus de 3 heures chez les femmes contre environ 1 heure 20 chez les hommes. Il faut noter que ces différences (ainsi que celles observées au niveau du travail rémunéré) sont d'autant plus élevées lorsque l'échantillon est restreint à la population des individus âgés entre 25 et 49 ans.

Une étude plus approfondie de la répartition du temps en fonction d'autres catégories (Tableau 3) montrent comme résultats principaux :

1) qu'en ce qui concerne le nombre d'heures consacrées au travail rémunéré :

- il est systématiquement supérieur pour les hommes en comparaison avec les femmes ;
- il décroît avec l'âge quel que soit le sexe mais les femmes travaillent systématiquement moins que les hommes (la différence la plus élevée étant observée pour le groupe d'âge des 30-49 ans où elle s'élève à plus de 10 heures par semaine) ;
- il est plus faible pour les personnes mariées que pour les personnes célibataires et les femmes divorcées (ce qui pourrait notamment s'expliquer par les plus grandes contraintes financières qui pèsent sur les personnes seules et qui les incitent donc à travailler davantage que les personnes en couple) ;
- il augmente avec le nombre d'enfants tant chez les femmes que les hommes, résultat qui peut interpellier quand on sait que les femmes ont plus de probabilité de réduire leur temps de travail lorsqu'elles ont des enfants alors que l'inverse est observé chez les hommes (Maron et Meulders 2008). Le résultat obtenu peut s'expliquer par le fait que l'âge pour avoir des enfants correspond également à l'âge où on a le plus de probabilités d'être actif et que l'échantillon est composé de personnes âgées entre 18 et 99 ans. En effet, en restreignant l'échantillon à la population des 24-49 ans, le nombre d'heures de travail rémunéré des femmes diminue avec le nombre d'enfants alors qu'il augmente chez les pères ;
- il augmente fortement avec le niveau d'éducation ;
- il est très faible chez les personnes pauvres (la relation étant sans doute la suivante : le faible nombre d'heures de travail implique une plus grande probabilité de pauvreté financière).

- 2) qu'en ce qui concerne le nombre d'heures consacrées au travail domestique :
- il est systématiquement inférieur pour les hommes en comparaison avec les femmes ;
 - il augmente avec l'âge ;
 - il est plus faible chez les personnes célibataires que les autres, ce qui pourrait peut-être s'expliquer par le fait que ces personnes consacrent un nombre d'heures plus important au travail et que ceci se ferait au détriment du travail domestique ;
 - il diminue avec le niveau d'éducation, ce qui pourrait s'expliquer par le fait que les personnes plus éduquées ont moins de temps à consacrer au travail domestique en raison de leur nombre d'heures de travail rémunéré plus élevé et elles pourraient également avoir plus de possibilités financières pour s'offrir des services extérieurs pour réaliser les tâches domestiques ;
 - il est moins élevé pour les personnes qui travaillent à temps plein que pour les personnes travaillant à temps partiel, les chômeurs, les (pré)pensionnés et les autres inactifs.
- 3) qu'en ce qui concerne le nombre d'heures consacrées au travail parental :
- il est systématiquement inférieur pour les hommes en comparaison avec les femmes ;
 - sans surprise, il est plus élevé pour les personnes âgées entre 30 et 49 ans, ce qui correspond à l'âge d'avoir des enfants, mais ce qu'il faut davantage remarquer, ce sont les fortes disparités de sexe car l'écart de temps parental entre les femmes et les hommes est compris entre 2 et près de 3 heures par semaine pour ces tranches d'âge et ces inégalités augmentent avec le nombre d'enfants ;
 - il augmente avec le niveau d'éducation.
- 4) qu'en ce qui concerne le nombre d'heures consacrées au repos/aux loisirs :
- il est systématiquement inférieur pour les hommes en comparaison avec les femmes en ce qui concerne le repos alors que l'inverse est vrai en ce qui concerne les loisirs ;
 - ces deux types de temps suivent une courbe en U avec l'âge, le plus bas étant atteint pour le groupe des 30-49 ans ;
 - ces deux types de temps diminuent avec le nombre d'enfants et le niveau d'éducation ;
 - il est le plus faible pour les personnes travaillant à temps plein et est plus élevé pour les personnes en situation de pauvreté de revenus.

TABLEAU 3 • STATISTIQUES DESCRIPTIVES DE TEMPS (HEURES PAR SEMAINE) PAR CATÉGORIE, POPULATION 18-99 ANS

Hommes							
	Travail rémunéré	Travail domestique	Travail parental	Repos	Loisirs	Déplacements	Autres
Âge							
< 30 ans	28,71	10,07	1,23	75,62	38,04	12,05	0,61
30-49 ans	31,60	13,42	2,12	73,71	34,57	11,80	1,12
50-59 ans	21,27	17,76	0,56	74,85	42,19	10,97	1,13
60-65 ans	5,86	19,58	0,72	80,41	51,54	9,46	1,49
> 65 ans	1,57	20,14	0,47	83,00	53,91	8,48	1,30
Statut marital							
Marié(e)	21,85	16,22	1,77	76,40	40,39	10,80	0,93
Célibataire	26,17	12,43	0,84	75,63	40,01	11,41	0,94
Veuf-Veuve	2,86	21,74	0,46	81,28	53,41	8,15	0,85
Divorcé(e)	20,71	16,53	0,70	75,62	42,75	11,14	2,29
Nombre d'enfants							
0 enfant	17,19	16,03	0,46	77,73	45,21	10,44	1,29
1 enfant	25,40	15,95	2,24	74,46	38,29	11,43	0,82
2 enfants	32,11	14,14	2,97	73,70	32,99	11,62	0,74
3 enfants et plus	31,94	14,38	3,12	73,64	31,99	12,02	1,20
Type de ménage							
Personne seule	18,77	16,15	0,32	75,93	45,26	10,63	1,73
2 adultes (< 65 ans) sans enfant	20,47	15,92	0,54	77,32	42,09	10,70	1,06
2 adultes (dont 1 > 65 ans) sans enfant	0,47	20,04	0,68	84,10	53,78	8,39	1,36
1 adulte avec enfant (< 17 ans)	34,94	15,87	1,38	73,78	29,78	11,74	0,43
2 adultes avec 1 enfant (< 17 ans)	30,22	12,68	3,97	74,39	33,88	12,45	0,92
2 adultes avec 2 enfants (< 17 ans)	33,42	13,70	4,40	73,30	31,03	11,58	0,51
2 adultes avec plus de 2 enfants (< 17 ans)	30,63	13,51	4,91	73,58	31,43	13,00	0,93
Personne seule ou couple avec enfants (> 16 ans)	25,94	15,10	0,32	74,85	40,03	11,07	0,35
Autres	20,44	14,04	1,99	78,33	41,33	11,25	3,21
Niveau d'éducation							
Primaire/secondaire inférieur	14,89	17,60	0,92	78,70	46,29	9,14	2,21
Secondaire supérieur	22,81	14,85	1,21	75,94	41,60	10,70	0,89
Post-secondaire	26,31	14,48	1,71	75,03	37,32	12,20	0,55
Statut d'activité							
Travailleur à temps plein	34,01	13,07	1,67	73,11	33,50	12,08	1,07
Travailleur à temps partiel	25,98	13,55	1,14	75,78	39,92	11,09	0,71
Chômeur	3,11	19,03	1,31	78,15	53,08	10,62	2,05
Pensionné/pré-pensionné	1,37	21,10	0,55	81,58	54,29	8,69	1,35
Autres	2,20	16,06	1,48	83,16	52,29	10,09	1,54
Pauvreté de revenus							
Non-pauvre	23,66	15,52	1,34	75,83	40,17	10,94	1,16
Pauvre	4,01	16,23	0,88	81,45	51,60	10,31	0,98

(suite)

Femmes							
	Travail rémunéré	Travail domestique	Travail parental	Repos	Loisirs	Déplacements	Autres
Âge							
< 30 ans	21,70	16,77	4,97	79,10	31,42	11,28	0,66
30-49 ans	21,15	23,15	4,34	77,10	30,11	10,98	1,27
50-59 ans	12,66	27,38	1,27	79,35	37,19	9,34	2,29
60-65 ans	1,90	30,09	1,81	82,51	43,28	8,06	1,39
> 65 ans	0,23	27,68	1,11	86,48	45,13	6,54	3,40
Statut marital							
Marié(e)	13,08	27,05	3,87	79,83	33,96	9,25	1,47
Célibataire	21,56	18,83	2,56	78,04	33,67	11,36	1,13
Veuf-Veuve	3,27	25,97	1,79	84,28	43,94	7,69	3,77
Divorcé(e)	16,54	22,74	2,17	79,49	35,77	10,41	2,17
Nombre d'enfants							
0 enfant	12,46	23,65	1,06	81,44	38,82	9,15	2,30
1 enfant	16,49	24,05	4,49	79,61	32,75	9,93	0,90
2 enfants	19,30	25,07	6,56	76,52	28,76	10,99	0,87
3 enfants et plus	16,26	28,34	7,16	75,89	28,43	10,81	1,07
Type de ménage							
Personne seule	14,82	22,22	0,95	79,74	39,08	9,81	2,57
2 adultes (< 65 ans) sans enfant	13,44	24,82	1,14	81,20	36,95	9,09	1,83
2 adultes (dont 1 > 65 ans) sans enfant	0,13	29,50	1,05	87,20	42,98	6,33	2,81
1 adulte avec enfant (< 17 ans)	17,02	24,87	7,14	76,19	30,90	11,40	0,56
2 adultes avec 1 enfant (< 17 ans)	21,21	20,83	9,21	77,19	28,65	10,60	1,60
2 adultes avec 2 enfants (< 17 ans)	21,41	22,91	9,20	76,23	26,15	10,96	1,13
2 adultes avec plus de 2 enfants (< 17 ans)	16,03	27,01	11,00	75,36	26,36	11,06	1,21
Personne seule ou couple avec enfants (> 16 ans)	16,05	26,77	1,27	78,41	34,09	10,31	0,79
Autres	10,77	23,31	3,72	84,50	34,73	9,26	1,16
Niveau d'éducation							
Primaire/secondaire inférieur	5,45	28,00	2,27	83,97	40,37	7,20	3,04
Secondaire supérieur	14,40	24,86	2,84	78,80	35,51	10,11	1,27
Post-secondaire	20,84	21,75	3,68	77,51	31,74	11,14	1,17
Statut d'activité							
Travailleur à temps plein	30,52	18,08	2,65	76,36	27,86	11,71	1,04
Travailleur à temps partiel	19,43	24,73	3,46	77,46	30,56	11,35	0,39
Chômeur	2,67	28,06	4,74	80,33	40,14	9,69	0,64
Pensionné/pré-pensionné	0,26	28,53	1,48	84,14	45,54	7,15	3,55
Autres	1,47	30,15	4,02	83,29	39,72	7,81	2,21
Pauvreté de revenus							
Non-pauvre	19,67	22,50	3,04	78,30	32,86	10,55	1,42
Pauvre	3,21	28,89	3,34	82,92	40,30	7,92	2,44

(suite)

Total							
	Travail rémunéré	Travail domestique	Travail parental	Repos	Loisirs	Déplacements	Autres
Âge							
< 30 ans	24,72	13,88	3,36	77,60	34,27	11,61	0,64
30-49 ans	26,27	18,38	3,25	75,44	32,29	11,38	1,20
50-59 ans	16,84	22,71	0,92	77,17	39,62	10,14	1,73
60-65 ans	3,87	24,85	1,27	81,47	47,39	8,75	1,44
> 65 ans	0,88	24,01	0,80	84,79	49,40	7,48	2,38
Statut marital							
Marié(e)	17,51	21,58	2,81	78,10	37,21	10,03	1,20
Célibataire	23,86	15,64	1,70	76,84	36,84	11,38	1,03
Veuf-Veuve	3,16	24,83	1,43	83,47	46,51	7,81	2,98
Divorcé(e)	18,57	19,71	1,45	77,60	39,17	10,76	2,23
Nombre d'enfants							
0 enfant	14,81	19,86	0,76	79,59	42,00	9,79	1,80
1 enfant	20,52	20,39	3,47	77,28	35,25	10,61	0,87
2 enfants	25,35	19,91	4,86	75,19	30,76	11,29	0,80
3 enfants et plus	23,35	22,03	5,33	74,87	30,04	11,36	1,13
Type de ménage							
Personne seule	16,67	19,37	0,65	77,95	41,97	10,20	2,18
2 adultes (< 65 ans) sans enfant	17,06	20,23	0,83	79,20	39,60	9,92	1,43
2 adultes (dont 1 > 65 ans) sans enfant	0,30	24,73	0,87	85,64	48,42	7,37	2,08
1 adulte avec enfant (< 17 ans)	21,81	22,46	5,60	75,55	30,60	11,49	0,53
2 adultes avec 1 enfant (< 17 ans)	25,79	16,68	6,54	75,77	31,31	11,54	1,25
2 adultes avec 2 enfants (< 17 ans)	27,43	18,30	6,80	74,76	28,60	11,27	0,82
2 adultes avec plus de 2 enfants (< 17 ans)	23,33	20,26	7,96	74,47	28,89	12,03	1,07
Personne seule ou couple avec enfants (> 16 ans)	20,84	21,12	0,81	76,68	36,97	10,68	0,58
Autres	14,75	19,50	3,01	81,96	37,45	10,08	2,01
Niveau d'éducation							
Primaire/secondaire inférieur	9,84	23,17	1,64	81,52	43,12	8,10	2,66
Secondaire supérieur	18,60	19,87	2,03	77,37	38,55	10,40	1,08
Post-secondaire	23,47	18,26	2,73	76,32	34,42	11,65	0,87
Statut d'activité							
Travailleur à temps plein	32,57	15,13	2,07	74,45	31,18	11,93	1,05
Travailleur à temps partiel	20,81	22,39	2,97	77,11	32,52	11,30	0,46
Chômeur	2,86	24,11	3,24	79,38	45,80	10,09	1,26
Pensionné/pré-pensionné	0,87	24,43	0,97	82,73	50,37	8,00	2,33
Autres	1,60	27,57	3,56	83,26	42,02	8,23	2,09
Pauvreté de revenus							
Non-pauvre	21,87	18,64	2,10	76,93	36,90	10,76	1,28
Pauvre	3,37	26,47	2,87	82,64	42,46	8,38	2,16

Source : Enquête sur l'emploi du temps belge 2005, calculs propres

2.4.3 Indicateurs d'inégalités d'utilisation du temps entre les femmes et les hommes

Pauvreté de temps

Le premier indicateur est un indicateur basé sur la notion de pauvreté de temps, c'est-à-dire qu'il renseigne quant au temps restant une fois que le temps consacré au travail total est pris en compte (que ce soit un travail rémunéré exercé dans la sphère professionnelle, ou un travail non rémunéré exercé dans la sphère privée tel que le travail domestique ou parental).

Cet indicateur indique la différence de niveau de pauvreté de temps entre les femmes et les hommes car il est construit comme étant le rapport entre le pourcentage de femmes et d'hommes en situation de pauvreté de temps. Plus le ratio est élevé (faible), plus la pauvreté de temps concerne les femmes (hommes).

Ici, une personne est considérée comme étant en situation de pauvreté de temps si le temps total qu'elle consacre à tout type de travail (rémunéré et/ou non rémunéré) est supérieur à 1,5 fois le temps total de travail moyen observé dans la population totale³⁶. Dans notre échantillon, le temps de travail total moyen est de 40,56 heures par semaine et le seuil de pauvreté de temps est de 60,84 heures de travail total par semaine.

$$\text{Indicateur 1} = \frac{\% \text{ de femmes pauvres en temps}}{\% \text{ d'hommes pauvres en temps}}$$

Note : pauvres en temps si le temps de travail total > 1.5*temps de travail total moyen de la population

Les résultats sont désagrégés en fonction d'une série de caractéristiques telles que l'âge, le statut marital, le nombre d'enfants à charge du ménage, le type de ménage, le niveau d'éducation, le statut d'activité et, finalement, la pauvreté de revenus, et ils sont repris dans le tableau suivant (Tableau 4).

³⁶ Le seuil de 1,5 est un seuil habituellement retenu par les auteurs étudiant la pauvreté de temps (Bardasi et Wodon 2006).

**TABLEAU 4 • INDICATEUR 1 « INÉGALITÉ DE PAUVRETÉ DE TEMPS ENTRE FEMMES ET HOMMES »
PAR CATÉGORIE, POPULATION 18-99 ANS**

	% Femmes	% Hommes	Indicateur 1
Âge			
< 30 ans	18,98	14,98	1,27
30-49 ans	25,47	22,33	1,14
50-59 ans	13,56	16,52	0,82
60-65 ans	3,70	3,32	1,11
> 65 ans	1,39	1,22	1,14
Statut marital			
Marié(e)	19,12	16,93	1,13
Célibataire	15,04	14,40	1,04
Veuf-Veuve	6,44	3,06	2,10
Divorcé(e)	15,76	12,95	1,22
Nombre d'enfants			
0 enfant	9,40	9,45	0,99
1 enfant	19,74	21,70	0,91
2 enfants	30,94	26,32	1,18
3 enfants et plus	29,72	25,42	1,17
Type de ménage			
Personne seule	10,45	10,62	0,98
2 adultes (< 65 ans) sans enfant	11,48	11,72	0,98
2 adultes (dont 1 > 65 ans) sans enfant	0,50	0,00	-
1 adulte avec enfant (< 17 ans)	24,30	23,08	1,05
2 adultes avec 1 enfant (< 17 ans)	32,39	25,85	1,25
2 adultes avec 2 enfants (< 17 ans)	36,51	30,83	1,18
2 adultes avec plus de 2 enfants (< 17 ans)	36,00	27,20	1,32
Personne seule ou couple avec enfants (> 16 ans)	17,36	16,04	1,08
Autres	13,24	17,89	0,74
Niveau d'éducation			
Primaire/secondaire inférieur	7,57	11,73	0,65
Secondaire supérieur	16,59	15,51	1,07
Post-secondaire	22,55	17,18	1,31
Statut d'activité			
Travailleur à temps plein	29,23	22,37	1,31
Travailleur à temps partiel	21,93	11,82	1,86
Chômeur	6,22	2,29	2,72
Pensionné/pré-pensionné	1,67	1,21	1,38
Autres	7,48	1,67	4,48
Pauvreté de revenus			
Non pauvres	20,83	16,48	1,26
Pauvres	6,99	1,08	6,47
Indicateur global	16,60	15,19	1,09

Source : Enquête sur l'emploi du temps belge 2005, calculs propres

Au niveau de l'indicateur global (Tableau 4, dernière ligne), il apparaît que les femmes connaissent plus souvent une situation de pauvreté de temps que les hommes car l'indicateur s'élève à 1,09, ce qui signifie qu'il y a environ 10 % de femmes en plus en pauvreté de temps que les hommes.

En ce qui concerne la désagrégation par catégorie, l'interprétation des résultats est quasi impossible dans la mesure où le nombre d'observations est la plupart du temps inférieur à 100, seuil minimum que nous avons fixé pour pouvoir interpréter les résultats de manière significative.

Un tel résultat n'est toutefois pas surprenant dans la mesure où la pauvreté de temps est obtenue à partir d'un seuil défini entre autres sur base du nombre d'heures de travail rémunéré moyen observé dans la population totale. Très peu de personnes ont une charge de travail totale dépassant ce seuil lorsqu'il s'agit de groupes de personnes qui ne travaillent pas (comme les chômeurs, les retraités, les personnes âgées de plus de 60 ans, etc.). On observe donc un faible nombre de personnes en situation de pauvreté de temps et ce nombre d'observations inférieur à 100 ne permet pas d'interpréter les résultats.

Intensité de pauvreté de temps

Si le premier indicateur renseigne quant à la différence de proportion de femmes et d'hommes touchés par la pauvreté de temps (et dans quelle mesure les femmes sont plus ou moins concernées par ce type de pauvreté), cet indicateur ne donne toutefois pas d'information concernant l'ampleur des écarts de pauvreté de temps entre les sexes.

Nous construisons donc un second indicateur afin de mesurer à quel point les différences de sexe sont marquées ou non au niveau de la pauvreté de temps. Cet indicateur est calculé comme étant le rapport entre le temps restant moyen des femmes et des hommes. Plus cet indicateur est faible et inférieur à 1 (élevé et supérieur à 1), plus les femmes (hommes) disposent d'un temps pour le repos, les loisirs, etc. qui est inférieur à celui des hommes (femmes).

$$\text{Indicateur 2} = \frac{\text{Temps restant moyen des femmes}}{\text{Temps restant moyen des hommes}}$$

Note : temps restant = temps total-travail rémunéré-travail domestique-travail parental (heures/semaine)

TABLEAU 5 • INDICATEUR 2 « INÉGALITÉ D'INTENSITÉ DE PAUVRETÉ DE TEMPS ENTRE FEMMES ET HOMMES » PAR CATÉGORIE, POPULATION 18-99 ANS

	Tps Femmes	Tps Hommes	Indicateur 2
Âge			
< 30 ans	124,57	127,99	0,97
30-49 ans	119,37	120,85	0,99
50-59 ans	126,68	128,41	0,99
60-65 ans	134,21	141,84	0,95
> 65 ans	138,98	145,81	0,95
Statut marital			
Marié(e)	124,00	128,16	0,97
Célibataire	125,04	128,56	0,97
Veuf-Veuve	136,97	142,93	0,96
Divorcé(e)	126,55	130,06	0,97
Nombre d'enfants			
0 enfant	130,84	134,33	0,97
1 enfant	122,97	124,42	0,99
2 enfants	117,07	118,78	0,99
3 enfants et plus	116,24	118,56	0,98
Type de ménage			
Personne seule	130,01	132,77	0,98
2 adultes (< 65 ans) sans enfant	128,61	131,07	0,98
2 adultes (dont 1 > 65 ans) sans enfant	137,32	146,80	0,94
1 adulte avec enfant (< 17 ans)	118,97	115,81	1,03
2 adultes avec 1 enfant (< 17 ans)	116,75	121,14	0,96
2 adultes avec 2 enfants (< 17 ans)	114,48	116,48	0,98
2 adultes avec plus de 2 enfants (< 17 ans)	113,95	118,95	0,96
Personne seule ou couple avec enfants (> 16 ans)	123,90	126,64	0,98
Autres	130,21	131,52	0,99
Niveau d'éducation			
Primaire/secondaire inférieur	132,28	134,59	0,98
Secondaire supérieur	125,89	129,13	0,97
Post-secondaire	121,73	125,50	0,97
Statut d'activité			
Travailleur à temps plein	116,76	119,25	0,98
Travailleur à temps partiel	120,37	127,33	0,95
Chômeur	132,53	144,56	0,92
Pensionné/pré-pensionné	137,74	144,97	0,95
Autres	132,36	148,26	0,89
Pauvreté de revenus			
Non pauvres	122,79	127,48	0,96
Pauvres	132,56	146,88	0,90
Indicateur global	125,88	129,12	0,97

Source : Enquête sur l'emploi du temps belge 2005, calculs propres

L'indicateur global (Tableau 5, dernière ligne) montre que les femmes disposent d'un temps moindre que les hommes pour le repos et les activités sociales et culturelles et la différence est en moyenne de 3%, soit un peu plus de 3 heures par semaine.

Ces différences sont d'autant plus marquées chez les groupes d'âges extrêmes, à savoir les moins de 30 ans et les plus de 60 ans, et sont comprises entre 3 et 7 heures par semaine.

Ceci pourrait notamment s'expliquer par le fait que la tranche des 30-49 ans correspond à un âge où on doit s'occuper des enfants et en général, les hommes augmentent leur temps de travail rémunéré en présence d'enfants alors que l'inverse est vrai chez les femmes, car elles consacrent plus de temps au travail non rémunéré au détriment de leur activité rémunérée. Ces deux effets pourraient alors se compenser lorsqu'on analyse le temps restant (l'augmentation de travail chez l'homme étant plus ou moins la même que l'augmentation de travail chez la femme) de telle manière qu'en fin de compte les inégalités au niveau du temps restant sont inchangées. Ce résultat est d'ailleurs confirmé lorsqu'on analyse le ratio en fonction du nombre d'enfants puisque les inégalités sont les plus marquées lorsqu'il n'y a pas d'enfant à charge dans le ménage.

L'indicateur varie en fonction du type de ménage et est le plus faible pour les ménages composés de deux adultes (dont un est âgé de moins de 65 ans) sans enfant car la différence de temps restant entre femmes et hommes est de 6%, soit près de 10 heures par semaine. Ce type de ménages est majoritairement composé de personnes plus âgées que la moyenne et fait davantage partie des classes d'âge supérieures à 60 ans pour lesquelles le temps de travail rémunéré et le temps de travail parental sont très faibles alors que le temps de travail domestique est parmi les plus élevés et de très fortes différences existent entre le temps total consacré par les femmes et par les hommes (un peu moins de 10 heures par semaine, voir Tableau 3 reprenant les statistiques descriptives).

Le statut d'activité est la caractéristique pour laquelle l'indicateur varie le plus, soit entre 0,89 et 0,98 : il témoigne de plus fortes inégalités de sexe chez les personnes au chômage et appartenant à la dernière catégorie (catégorie « autres ») tandis que les inégalités sont les moins fortes chez les personnes qui travaillent à temps plein. En ce qui concerne la catégorie « autres », un tel résultat pourrait s'expliquer par le fait que ce groupe reprend principalement les femmes au foyer, pour qui le travail non rémunéré représente une grande partie du temps et limite les possibilités de temps accordé au repos et aux activités sociales et culturelles, alors que chez les hommes ce groupe est davantage composé de personnes invalides, en incapacité de travail, etc. Les différences de sexe pour ce groupe sont donc fortement marquées et il faut remarquer qu'il y a proportionnellement plus de femmes que d'hommes dans cette catégorie (21% de femmes contre 5% d'hommes environ, voir Tableau 3).

En ce qui concerne les chômeurs, les statistiques descriptives montrent que c'est une des catégories où le temps consacré aux tâches domestiques diffère le plus entre femmes et hommes, et où on observe par conséquent une pauvreté de temps plus forte chez les premières, toutes choses étant égales par ailleurs.

Les différences de sexe au niveau du temps restant sont donc plus marquées lorsque ce temps est plus élevé (soit lorsque la charge de travail totale est plus faible, comme c'est le cas pour les personnes au chômage, (pré)pensionnées, etc.). En effet, lorsque les personnes ont un emploi rémunéré, cela signifie automatiquement moins de temps disponible pour effectuer le travail non rémunéré ou pour le repos et les loisirs (la durée d'une journée étant limitée à 24 heures) et moins de temps disponible signifie également moins de temps qui pourrait être réparti inégalement entre activités non rémunérées et activités sociales et culturelles selon le sexe.

Les personnes en situation de pauvreté de revenus ont, en moyenne, un temps restant à accorder aux loisirs et au repos supérieur à celui des non pauvres (et elles connaissent donc une pauvreté de temps plus faible) mais les inégalités hommes-femmes sont plus marquées chez les personnes en pauvreté monétaire : les femmes ont alors 10% de temps en moins à accorder au repos et aux loisirs que les hommes, soit environ 12 heures par semaine.

Finalement, le statut marital et le niveau d'éducation ne semblent pas avoir d'effet au niveau de l'indicateur car ce dernier vaut 0,97, soit la valeur moyenne observée pour l'indicateur global.

Temps de travail rémunéré

Les deux indicateurs précédents sont basés sur le temps restant qui est lui-même défini comme fonction du temps de travail rémunéré. En effet, si un individu consacre plus de temps au travail rémunéré, toutes choses étant égales par ailleurs, cela implique moins de temps pour le temps restant (puisque le temps est contraint et limité à 24 heures par jour) et donc une plus grande probabilité d'être en situation de pauvreté de temps.

La pauvreté de temps dépendant donc du travail rémunéré, nous cherchons à voir si les écarts de pauvreté de temps s'expliquent par les écarts de temps de travail rémunéré (ou à l'inverse s'ils sont expliqués par des écarts de temps de travail rémunéré, cf. infra).

Par ailleurs, le temps de travail rémunéré a également une conséquence en termes de pauvreté de revenus car les personnes au chômage ou prépensionnées, par exemple, ont un plus grand risque de pauvreté que les personnes exerçant un travail qui leur génère un revenu (voir premier chapitre).

Nous construisons donc un troisième indicateur qui va tenir compte des différences de temps consacré au travail rémunéré entre les femmes et les hommes afin de voir dans quelle mesure les différentes caractéristiques socio-économiques influencent ce temps et quel est le lien entre ce temps et le risque de pauvreté de temps et de revenus.

Il est calculé comme étant le rapport entre le temps de travail rémunéré moyen des femmes et des hommes (en heures par semaine). Plus ce ratio est faible (élevé), plus les femmes (hommes) travaillent moins que les hommes (femmes) contre une rémunération.

$$\text{Indicateur 3} = \frac{\text{Temps de travail rémunéré moyen des femmes}}{\text{Temps de travail rémunéré moyen des hommes}}$$

TABLEAU 6 • INDICATEUR 3 « INÉGALITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL RÉMUNÉRÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES » PAR CATÉGORIE, POPULATION 18-99 ANS

	Tps Femmes	Tps Hommes	Indicateur 3
Âge			
< 30 ans	21,70	28,71	0,76
30-49 ans	21,15	31,60	0,67
50-59 ans	12,66	21,27	0,60
60-65 ans	1,90	5,86	0,32
> 65 ans	0,23	1,57	0,15
Statut marital			
Marié(e)	13,08	21,85	0,60
Célibataire	21,56	26,17	0,82
Veuf-Veuve	3,27	2,86	1,14
Divorcé(e)	16,54	20,71	0,80
Nombre d'enfants			
0 enfant	12,46	17,19	0,72
1 enfant	16,49	25,40	0,65
2 enfants	19,30	32,11	0,60
3 enfants et plus	16,26	31,94	0,51
Type de ménage			
Personne seule	14,82	18,77	0,79
2 adultes (< 65 ans) sans enfant	13,44	20,47	0,66
2 adultes (dont 1 > 65 ans) sans enfant	0,13	0,47	0,28
1 adulte avec enfant (< 17 ans)	17,02	34,94	0,49
2 adultes avec 1 enfant (< 17 ans)	21,21	30,22	0,70
2 adultes avec 2 enfants (< 17 ans)	21,41	33,42	0,64
2 adultes avec plus de 2 enfants (< 17 ans)	16,03	30,63	0,52
Personne seule ou couple avec enfants (> 16 ans)	16,05	25,94	0,62
Autres	10,77	20,44	0,53
Niveau d'éducation			
Primaire/secondaire inférieur	5,45	14,89	0,37
Secondaire supérieur	14,40	22,81	0,63
Post-secondaire	20,84	26,31	0,79
Statut d'activité			
Travailleur à temps plein	30,52	34,01	0,90
Travailleur à temps partiel	19,43	25,98	0,75
Chômeur	2,67	3,11	0,86
Pensionné/pré-pensionné	0,26	1,37	0,19
Autres	1,47	2,20	0,67
Pauvreté de revenus			
Non pauvres	19,67	23,66	0,83
Pauvres	3,21	4,01	0,80
Indicateur global	14,57	21,99	0,66

Source : Enquête sur l'emploi du temps belge 2005, calculs propres

L'indicateur global (Tableau 6, dernière ligne) montre des différences entre les sexes beaucoup plus marquées que pour les deux indicateurs précédents. En effet, le temps de travail rémunéré des femmes ne représente en moyenne que 66% du temps de travail rémunéré des hommes, soit une différence de plus de 7 heures par semaine.

Ces écarts entre les sexes varient sensiblement en fonction des caractéristiques socio-économiques étudiées.

Sans surprise, le temps consacré au travail rémunéré dépend fortement de l'âge mais il apparaît que les écarts entre femmes et hommes se creusent avec l'âge : pour les personnes de moins de 30 ans, le temps de travail rémunéré féminin représente 76% du temps de travail rémunéré masculin alors que chez les 50-59 ans, il ne représente plus que 60% et 15% seulement chez les plus de 65 ans.

Les écarts de sexe sont plus élevés chez les personnes mariées puisque la femme travaille en moyenne 60% du temps rémunéré de l'homme (soit plus de 8 heures en moins par semaine) et ils augmentent avec le nombre d'enfants car l'indicateur passe de 0,72 dans le cas où aucun enfant n'est à la charge du ménage à 0,51 lorsqu'il y a 3 enfants ou plus.

A contrario, les écarts de sexe diminuent avec le niveau d'éducation (bien qu'ils restent élevés) car le temps de travail rémunéré des femmes ayant tout au plus un diplôme de secondaire inférieur correspond à 37% du temps de travail des hommes ayant le même niveau d'éducation, alors que ce pourcentage est de 79% dans le cas des personnes possédant un diplôme post-secondaire.

Les écarts entre les sexes varient fortement en fonction du type de ménage : ils sont les plus élevés parmi les ménages composés de 2 adultes dont un est âgé de plus de 65 ans et n'ayant pas d'enfant car l'indicateur vaut 0,28 (ce qui signifie que le temps de travail rémunéré des femmes est 3 fois plus faible que celui des hommes) et inversement, ils sont les plus faibles chez les célibataires où l'indicateur vaut 0,79.

Le statut d'activité influe fortement sur le temps de travail rémunéré des femmes et des hommes : les différences entre les sexes sont les plus faibles chez les travailleurs à temps plein (où l'indicateur est de 0,90) alors qu'elles sont les plus élevées chez les (pré)pensionnés (où l'indicateur est de 0,19, signifiant que les femmes travaillent un temps 5 fois plus faible que celui des hommes).

Finalement, l'indicateur ne change pas sensiblement en fonction du statut de pauvreté de revenus car il est compris entre 0.80 et 0.83, que les personnes soient pauvres ou non.

Temps de travail non rémunéré

Le quatrième indicateur mesure les inégalités de sexe en ce qui concerne le temps de travail non rémunéré, soit le temps consacré aux tâches domestiques et à l'éducation des enfants. En général, les femmes consacrent plus de temps au travail non rémunéré que les hommes et ceci est d'autant plus vrai lorsqu'il y a des enfants dans le ménage (Maron et Meulders 2007). Ceci se fait très souvent au détriment de l'activité rémunérée mais peut aussi impliquer moins de temps pour les loisirs, le repos, etc. et peut donc avoir un impact tant en termes de pauvreté de revenus qu'en termes de pauvreté de temps. Nous cherchons donc ici à savoir si les écarts de pauvreté de temps observés entre femmes et hommes sont dus à des différences de temps consacré au travail non rémunéré.

Nous construisons donc cet indicateur comme étant le rapport entre le temps de travail non rémunéré moyen des femmes et des hommes (en heures par semaine). Plus ce ratio est élevé (faible), plus les femmes (hommes) consacrent plus de temps au travail domestique et parental que les hommes (femmes).

$$\text{Indicateur 4} = \frac{\text{Temps de travail non rémunéré moyen des femmes}}{\text{Temps de travail non rémunéré moyen des hommes}}$$

TABLEAU 7 • INDICATEUR 4 « INÉGALITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES » PAR CATÉGORIE, POPULATION 18-99 ANS

	Tps Femmes	Tps Hommes	Indicateur 4
Âge			
< 30 ans	21,73	21,73	1,92
30-49 ans	27,48	27,48	1,77
50-59 ans	28,66	28,66	1,56
60-65 ans	31,90	31,90	1,57
> 65 ans	28,79	28,79	1,40
Statut marital			
Marié(e)	30,92	17,99	1,72
Célibataire	21,39	13,27	1,61
Veuf-Veuve	27,76	22,21	1,25
Divorcé(e)	24,91	17,23	1,45
Nombre d'enfants			
0 enfant	24,71	16,48	1,50
1 enfant	28,55	18,18	1,57
2 enfants	31,63	17,11	1,85
3 enfants et plus	35,50	17,50	2,03
Type de ménage			
Personne seule	23,17	16,46	1,41
2 adultes (< 65 ans) sans enfant	25,95	16,46	1,58
2 adultes (dont 1 > 65 ans) sans enfant	30,55	20,73	1,47
1 adulte avec enfant (< 17 ans)	32,01	17,24	1,86
2 adultes avec 1 enfant (< 17 ans)	30,04	16,65	1,80
2 adultes avec 2 enfants (< 17 ans)	32,11	18,11	1,77
2 adultes avec plus de 2 enfants (< 17 ans)	38,01	18,43	2,06
Personne seule ou couple avec enfants (> 16 ans)	28,05	15,42	1,82
Autres	27,03	16,04	1,69
Niveau d'éducation			
Primaire/secondaire inférieur	30,27	18,52	1,63
Secondaire supérieur	27,70	16,07	1,72
Post-secondaire	25,42	16,19	1,57
Statut d'activité			
Travailleur à temps plein	20,73	14,74	1,41
Travailleur à temps partiel	28,19	14,69	1,92
Chômeur	32,80	20,34	1,61
Pensionné/prépensionné	30,01	21,65	1,39
Autres	34,18	17,54	1,95
Pauvreté de revenus			
Non pauvres	25,54	16,86	1,51
Pauvres	32,23	17,11	1,88
Indicateur global	27,55	16,89	1,63

Source : Enquête sur l'emploi du temps belge 2005, calculs propres

Les différences observées au niveau du temps de travail non rémunéré entre les femmes et les hommes sont très fortes (et d'ailleurs proportionnellement plus élevées qu'en ce qui concerne le temps de travail rémunéré) puisque les femmes accordent en moyenne 63% de temps supplémentaires aux tâches domestiques et parentales que les hommes et cela représente plus de 10 heures par semaine (Tableau 7, dernière ligne).

Ces différences diminuent avec l'âge car les hommes augmentent proportionnellement plus leur participation au travail non rémunéré pendant le cycle de vie que les femmes. Ce résultat pourrait laisser penser que les hommes s'investissent dans la sphère domestique et familiale lorsqu'ils en ont davantage le temps et lorsqu'ils consacrent moins de temps au travail rémunéré alors que les femmes participent de manière continue au travail non rémunéré et y consacrent davantage de temps que les hommes à tout âge de la vie. Ceci s'explique également par la présence d'enfants et la charge de travail qu'elle représente à une certaine période de la vie, en général chez les 25-54 ans.

Les inégalités de sexes sont plus prononcées chez les personnes mariées car elles consacrent plus de temps au travail non rémunéré que les personnes ayant un autre statut marital et les femmes consacrent 1,7 fois plus de temps au travail non rémunéré que les hommes. Ceci est également vrai en présence d'enfants car les inégalités de sexe augmentent avec le nombre d'enfants : les femmes consacrent 1,5 fois plus de temps que les hommes au travail non rémunéré lorsqu'il n'y a pas d'enfant à charge du ménage contre 2 fois plus de temps lorsqu'il y a au moins 3 enfants. Un tel résultat peut s'expliquer par le fait que la présence d'un enfant implique du temps de travail non rémunéré supplémentaire et il ressort que l'arrivée d'un enfant dans le ménage creuse les inégalités hommes-femmes car la majorité du temps accordé à l'éducation de l'enfant est pris en charge par la mère.

Ce résultat est confirmé par l'analyse du type de ménage car il apparaît que les ménages composés de 2 adultes avec 2 enfants sont également ceux où les mères assument davantage les responsabilités familiales et domestiques puisqu'elles y consacrent deux fois plus de temps que les pères. D'une manière générale, les ménages avec enfants sont associés à des inégalités hommes-femmes plus élevées que les autres alors qu'à contrario, ces inégalités sont les plus faibles pour les ménages composés d'une personne seule ou de deux adultes sans enfant.

Comme dans le cas des écarts observés au niveau du temps de travail rémunéré et du temps de loisirs et de repos, ils sont plus faibles pour les personnes ayant un niveau d'éducation post-secondaire que pour ceux ayant tout au plus un diplôme de secondaire inférieur.

En ce qui concerne le statut d'activité, les écarts de temps de travail non rémunéré sont plus faibles chez les (pré)pensionnés et chez les personnes travaillant à temps plein alors qu'ils sont les plus élevés chez les travailleurs à temps partiel et les « autres » incluant notamment les femmes au foyer.

Finalement, les femmes en situation de pauvreté monétaire assument davantage le temps de travail non rémunéré que les hommes dans la même situation et que les femmes non pauvres. En effet, l'indicateur est de 1,88 parmi la population des personnes pauvres et de 1,51 parmi la population des non pauvres.

Cumul de pauvreté de revenus et de temps

Le dernier indicateur est calculé afin de voir dans quelle mesure les personnes en situation de pauvreté de temps sont également celles qui sont en situation de pauvreté de revenus. Il s'agit ici d'étu-

dier si les deux types de pauvreté se cumulent ou si au contraire, ils ne touchent pas les mêmes groupes d'individus.

Comme les autres indicateurs, celui-ci est calculé de manière à montrer les inégalités de sexe qui existent au niveau du cumul de pauvreté, soit comme étant le rapport entre le pourcentage de femmes et d'hommes en situation de pauvreté de temps et de revenus.

$$\text{Indicateur 5} = \frac{\% \text{ de femmes pauvres en temps et en revenus}}{\% \text{ d'hommes pauvres en temps et en revenus}}$$

Note :

- pauvres en temps si le temps de travail total > 1,5*temps de travail total moyen de la population
- pauvres en revenus si le revenu disponible < 60% revenu disponible médian de la population

Il faut remarquer que moins de 6% de la population totale cumulent les deux types de pauvreté et que la population touchée par la pauvreté de temps semble être différente de celle de la pauvreté de revenus.

En effet, le pourcentage de personnes en situation de pauvreté de temps est de près de 16% de la population totale alors que celui de personnes en situation de pauvreté de revenus est de 19%. Or, 6% de la population cumulent ces deux types de pauvreté. Il apparaît donc que ces deux types de pauvreté sont relativement différents l'un de l'autre, ce qui peut entre autre s'expliquer par le fait que les personnes pauvres sont généralement celles qui ont plus de temps à consacrer aux loisirs, au repos, etc. (puisqu'elles consacrent généralement moins de temps au travail rémunéré et ont donc de temps à consacrer aux autres activités toutes choses étant égales par ailleurs).

Malgré ce constat, les femmes sont proportionnellement plus touchées par ces deux types de pauvreté que les hommes car l'indicateur vaut 6,5, ce qui signifie qu'il y a 6,5 fois plus de femmes cumulant pauvreté de revenus et de temps que les hommes. Il faut cependant être prudent avec ce résultat car le nombre d'observations pour cet échantillon est très faible et inférieur à 100. Nous n'avons donc pas pu désagréger cette information en fonction des caractéristiques habituelles (classe d'âge, statut marital, nombre d'enfants, type de ménage, etc.) en raison de ce trop faible nombre d'observations.

3. CONCLUSION

L'Enquête sur le budget des ménages belges présente l'inconvénient majeur de ne collecter les informations qu'au niveau du ménage. La non-individualisation de ces données rend dès lors impossible toute analyse et tout calcul d'indicateur d'inégalité hommes-femmes au niveau de la consommation et des conditions de vies mesuré sur base de données individuelles. La seule analyse possible au niveau individuel serait d'étudier la consommation et les conditions de vie des femmes et des hommes vivant seul(e)s (sans enfant) mais cela ne concernerait cependant qu'un groupe de population particulier et ne serait pas représentatif de la population totale.

L'Enquête sur l'emploi du temps présente l'avantage de mettre à disposition une série de données individuelles relatives à l'allocation du temps des femmes et des hommes (entre un nombre d'activités désagrégées de façon très détaillée), ce qui nous a permis de nous intéresser à la distribution du temps des femmes et des hommes et d'analyser les inégalités dans ce domaine sur base de cinq indicateurs calculés en fonction d'une série de caractéristiques socio-économiques telles que l'âge, le statut marital, le nombre d'enfants, le type de ménage, le niveau d'éducation, le statut d'activité et la situation de pauvreté monétaire.

Il ressort que dans la population totale, plus d'une personne sur six est en situation de pauvreté de temps et les femmes sont davantage touchées que les hommes, la différence étant de l'ordre de 10%.

Si les femmes sont plus nombreuses que les hommes à être en situation de pauvreté de temps, l'indicateur d'intensité de pauvreté de temps entre femmes et hommes indique que les femmes disposent d'un temps pour le repos, les activités sociales et culturelles (soit le temps restant une fois que le temps de travail rémunéré et non rémunéré sont pris en compte) égal à 0.97% de celui des hommes, ce qui signifie qu'en moyenne, les femmes ont 3 heures en moins par semaine pour se reposer et pour les loisirs.

La pauvreté de temps étant basée sur la notion de temps de travail total, que ce soit pour un travail rémunéré ou non, nous nous sommes intéressés aux inégalités de sexe dans ces différents types de temps afin de savoir si les inégalités de pauvreté de temps s'expliquent davantage par les inégalités observées au niveau du temps de travail rémunéré ou du temps de travail non rémunéré.

Il ressort que les différences hommes-femmes en termes de pauvreté de temps s'expliquent en fait par les inégalités observées au niveau de ces deux types de travail mais que les inégalités sont plus importantes au niveau du temps de travail non rémunéré. En effet, l'indicateur reprenant les différences entre femmes et hommes au niveau du travail non rémunéré montre que les femmes accordent, en moyenne, 63% de temps en plus aux tâches domestiques et parentales que les hommes (soit un peu plus de 10 heures par semaine) alors que l'indicateur de différences entre femmes et hommes au niveau du temps de travail rémunéré montre que le temps de travail rémunéré des femmes représente en moyenne 66% du temps de travail rémunéré des hommes (la différence étant de l'ordre de plus de 7 heures par semaine).

Les inégalités tant au niveau du temps de travail rémunéré et de travail non rémunéré varient sensiblement en fonction des caractéristiques socio-économiques étudiées.

En effet, les inégalités dans la prise en charge des responsabilités domestiques et parentales sont d'autant plus importantes chez les personnes mariées, où les femmes consacrent 1,7 fois plus de

temps au travail non rémunéré que les hommes, et en présence d'enfants car les femmes s'investissent davantage dans la sphère familiale au détriment de leur activité rémunérée et de leurs loisirs. Ces inégalités se creusent avec le nombre d'enfants car les femmes assument 1,5 fois plus de temps de travail non rémunéré que les hommes lorsqu'il y a un enfant dans le ménage et 2 fois plus lorsqu'il y a au moins 3 enfants. Il apparaît donc que l'arrivée d'un enfant dans le ménage renforce les inégalités car la majorité du temps accordé à l'éducation de l'enfant est pris en charge par la mère. De plus, une série d'études a mis en évidence que le type d'activité diffère sensiblement en fonction du sexe : les femmes assument davantage les tâches quotidiennes, répétitives et moins optionnelles telles que faire le ménage, préparer à manger, laver et nourrir l'enfant alors que les hommes consacrent davantage leur temps aux activités dite de semi-loisirs comme le jardinage, le bricolage, etc. et ils jouent avec les enfants, leur racontent des histoires, etc. (Maron et Meulders 2007).

Les inégalités au niveau du temps consacré à un travail rémunéré se creusent avec l'âge. En revanche, les inégalités observées au niveau du travail domestique diminuent avec l'âge car les hommes augmentent proportionnellement plus leur participation dans la sphère domestique et familiale que les femmes. Un tel résultat peut laisser penser que les hommes s'investissent davantage dans la sphère privée lorsqu'ils consacrent moins de temps au travail rémunéré alors que les femmes participent de manière continue au travail non rémunéré et y consacrent plus de temps que les hommes tout au long de leur vie. Cela peut également s'expliquer par la présence d'enfants et la charge de travail qu'elle représente à une certaine période de la vie, située généralement entre 25 et 54 ans et qui est principalement assumée par les mères.

Les inégalités tant au niveau du travail rémunéré qu'au niveau du travail non rémunéré diminuent avec le niveau d'éducation. En d'autres mots, un niveau d'éducation plus élevé est associé à une distribution des temps accordés aux différentes tâches plus égalitaire entre femmes et hommes. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que les personnes éduquées ont proportionnellement moins de temps à consacrer au travail domestique et parental en raison du temps passé sur le marché du travail toutes choses étant égales par ailleurs (une journée étant limitée à 24 heures par jour) et qu'elles pourraient également avoir plus de possibilités financières de s'offrir des services extérieurs pour prendre en charge les tâches domestiques et parentales.

Par ailleurs, les inégalités de sexe sont plus faibles parmi les personnes qui travaillent à temps plein car le temps accordé par les femmes au travail rémunéré correspond à 90% du temps des hommes et le temps consacré par les femmes au travail non rémunéré correspond à 141% du temps de travail non rémunéré du temps des hommes alors que ces pourcentages s'élèvent respectivement à 86% et 161% dans le cas des personnes au chômage, à 75% et 192% dans le cas des personnes travaillant à temps partiel, à 67% et 195% dans le cas de la catégorie reprenant les autres statuts d'activités composés principalement des femmes au foyer.

Finalement, il ressort que la pauvreté de temps et la pauvreté monétaire sont deux types de pauvreté relativement distincts. En effet, nos résultats montrent qu'environ 16% de la population sont touchés par la pauvreté de temps ou la pauvreté monétaire mais que seulement 6% cumulent ces deux types de pauvreté et il s'agit majoritairement des femmes.

Un tel résultat peut s'expliquer par le fait qu'en général, les personnes pauvres financièrement sont celles qui n'ont pas d'emploi rémunéré et sont donc celles qui ne sont pas contraintes par la présence d'un travail rémunéré qui limiterait le temps qu'elles pourraient accorder aux temps de repos, de loisirs, d'activités sociales et culturelles.



CHAPITRE 6

Conclusions



1. LES REVENUS ET LA PAUVRETÉ DES INDIVIDUS

Dans le cadre de ce projet, nous nous sommes attachés dans un premier temps à calculer les revenus individuels des femmes et des hommes en Belgique et nous avons proposé le calcul de différents indicateurs permettant de mesurer les écarts de revenus entre hommes et femmes et le risque de pauvreté individuel auquel ils font face. Cette analyse se base sur l'élaboration d'une méthodologie propre et le développement d'indicateurs spécifiques.

L'originalité de cette étude est qu'elle s'intéresse aux revenus personnels des individus, ceux dont ils disposent seuls du fait de leur travail, des transferts qui leur sont alloués, de leurs revenus immobiliers et mobiliers... et cela quels que soient leur mode de vie et le ménage auquel ils appartiennent. Nous nous démarquons ainsi radicalement des approches traditionnelles de la pauvreté et des revenus qui considèrent le ménage comme unité d'analyse et de partage. Car s'il existe beaucoup d'études qui traitent des écarts salariaux de genre mesurés au niveau individuel, peu d'études s'intéressent aux écarts entre les revenus individuels totaux bruts ou nets des femmes et des hommes. Ceci est en partie dû à l'absence de données statistiques de qualité sur plusieurs composantes des revenus individuels : beaucoup de bases de données sont encore construites au départ des ménages pour lesquels des données agrégées sont collectées en ce qui concerne différentes composantes du revenu et des dépenses.

L'analyse des écarts de revenus individuels entre femmes et hommes pour la Belgique met en évidence les inégalités fortes qui caractérisent la distribution des revenus entre femmes et hommes : en moyenne, le revenu individuel net des femmes est inférieur de 38% à celui des hommes en 2006. Toutes les composantes des revenus ramenées au nombre de bénéficiaires sont inférieures pour les femmes :

- Les revenus du travail sont en moyenne inférieurs de 28% et l'analyse des composantes montre que l'écart observé au niveau du salaire de base est accru par les différentes formes de salaires indirects.
- Les transferts de l'État ne corrigent en rien les inégalités puisqu'en moyenne ils sont de 25% inférieurs pour les femmes, 34% pour les pensions, 31% pour le chômage, inégalités engendrées par la non-individualisation des droits et les carrières discontinues et à temps partiel des femmes.

L'analyse des revenus individuels nets par décile complète ce tableau :

- Les femmes sont 83% des personnes qui composent le premier décile, elles ne sont plus que 23% dans le dixième décile.
- L'effet de l'âge est très différent selon le sexe. Si les hommes de 35 à 65 ans se retrouvent principalement dans les derniers déciles, les femmes du même groupe d'âge, à l'inverse, se retrouvent surtout dans les premiers déciles. La situation est particulièrement problématique pour les femmes les plus âgées. Quelle que soit leur activité, les femmes se retrouvent toujours comparativement aux hommes dans les déciles les plus bas même si elles travaillent à temps plein.
- Enfin, le niveau d'éducation n'opère pas de la même manière pour les deux sexes. Le fait de n'avoir qu'un niveau d'éducation faible ou moyen expose les femmes plus que les hommes aux faibles revenus.

La décomposition du coefficient de Gini montre que 53% des inégalités de revenu au sein de la population totale sont imputables aux différences entre les hommes et les femmes en 2006. Les trois cinquièmes de ces inégalités de sexe sont dus à des revenus nets annuels masculins supérieurs aux revenus nets féminins. Les deux indicateurs d'inégalité qui découlent de cette décomposition, à savoir celui qui mesure la distance entre les distributions de revenu des femmes et des hommes (distance économique relative variant entre 0 quand les distributions sont identiques et 1 quand elles ne se chevauchent pas) et celui qui représente le rapport entre la zone d'intersection entre les deux distributions (la part des inégalités entre le groupe des femmes et celui des hommes qui est due au chevauchement de leurs distributions respectives qui fait que les femmes dans le haut de leur distribution ont un revenu supérieur à celui des hommes dans le bas de leur distribution) et le total des inégalités intergroupes, indiquent tous les deux une forte inégalité. La distance économique relative vaut 0,605 en Belgique, ce qui montre qu'il existe un écart relativement élevé entre les distributions de revenu des femmes et des hommes. Le deuxième indicateur qui évolue dans le sens inverse de la distance économique relative est égal à 0,395. Les deux indicateurs s'améliorent légèrement en 2007, avec respectivement 0,586 et 0,414.

La décomposition des écarts de revenus par la méthode d'Oaxaca-Blinder (1973) permet de mesurer l'effet des différences de caractéristiques sur les écarts de revenus entre femmes et hommes, cet effet « explique » 32% des écarts de revenus. L'effet prix qui est traditionnellement imputé soit à des différences dans les rendements de caractéristiques identiques ou à des caractéristiques non-observées s'élève à 68%. En ne considérant que les travailleurs, la partie expliquée augmente pour atteindre 43%. La partie « non expliquée » représente toujours plus de la moitié de l'écart de revenu observé (57%). Ce résultat est conforme à la décomposition de l'écart salarial en Belgique. La plupart des études sur l'écart de salaire trouvent que la partie inexpliquée par les différences de caractéristiques observables représente plus de la moitié de l'écart salarial brut (54% dans le rapport 2009 sur l'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique édité par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes ; 72% dans l'analyse d'O'Dorchai (2008)). Que ce soit au niveau de leur revenu total ou au niveau de leur salaire, l'écart entre les femmes et les hommes ne peut être attribué aux différences dans leurs caractéristiques que pour une part inférieure à 50%, il reste donc une part supérieure à 50% qui pourrait représenter de la discrimination pure à l'égard des femmes.

2. LA PAUVRETÉ INDIVIDUELLE OU LA DÉPENDANCE FINANCIÈRE

Nous avons aussi revisité l'approche traditionnelle de la pauvreté : le taux de risque de pauvreté européen est défini comme le pourcentage de personnes appartenant à des **ménages** dont le revenu équivalent adulte disponible est inférieur à 60% du revenu équivalent médian national. Ce taux de risque de pauvreté fait donc l'hypothèse forte d'une mise en commun et d'un partage intégral des revenus entre les membres d'un ménage. Au départ de cette définition et des revenus individuels que nous avons calculé, nous avons défini la notion de « **dépendance financière** » : les personnes en situation de dépendance financière étant celles dont le **revenu net individuel** est inférieur à 60% du revenu médian individuel. La notion de dépendance financière représente en fait le risque de pauvreté encouru par une personne si elle doit faire face à ses besoins avec ses revenus propres sans l'aide d'autres personnes. Nous faisons l'hypothèse que les individus ne sont protégés du risque de pauvreté que par les revenus dont ils disposent personnellement. La différence essentielle avec le taux de pauvreté européen est que nous ne considérons pas le ménage comme unité de partage, nous considérons

séparément chaque individu quel que soit le ménage auquel il appartient et nous prenons en compte le revenu individuel de chaque personne.

Le taux de dépendance financière indique que 36% des femmes et 11% des hommes en Belgique ont un revenu individuel inférieur au seuil de 60% du revenu médian individuel.

- Les femmes courent trois fois plus de risque que les hommes de se trouver en situation de dépendance financière.
- Le revenu des femmes en situation de dépendance financière est plus écarté du seuil de dépendance que celui des hommes ; on en conclut donc que les femmes en situation de dépendance financière sont dans une situation plus difficile que les hommes.
- L'intensité de la dépendance est cinq fois supérieure pour les femmes.
- Sans intervention de l'État, le risque de pauvreté individuel serait de 46%. L'effet conjugué des taxes et des transferts réduit ce taux à 24%. Pour les femmes, le taux passe de 55 à 36%, pour les hommes de 37 à 11% ; l'effet est donc plus important pour les hommes en termes absolus et relatifs, l'intervention redistributive de l'État profite plus aux hommes qu'aux femmes.

Le calcul du risque de pauvreté au niveau individuel a deux effets : d'une part, le pourcentage de personnes à risque est plus élevé quand on rejette l'hypothèse de partage au sein du ménage ; d'autre part, le risque encouru par les femmes est nettement plus élevé si le calcul se fait pour les individus. Le taux de risque de pauvreté des femmes est de 36% lorsque le calcul est fait sur base des revenus individuels, il n'est plus que de 16% quand, comme dans les calculs européens, le calcul se fait au niveau des ménages. Le rapport entre les taux de dépendance financière des femmes et des hommes est de 3,16 dans le calcul BGIA, il n'est que de 1,23 dans le calcul européen.

Le taux de dépendance financière ou le taux de risque de pauvreté individuel est supérieur de 10 points par rapport au taux de risque de pauvreté européen. Le taux de risque de pauvreté européen est supérieur pour les hommes (+2%) mais il est surtout nettement plus faible pour les femmes (-20%). Ceci illustre parfaitement l'effet des hypothèses choisies : le taux européen sous-estime les risques encourus par les femmes. Cette conclusion corrobore les constatations de Daly et Rake (2002) selon lesquelles l'hypothèse de partage égalitaire des revenus au sein des ménages minimise la situation de pauvreté des femmes.

L'estimation d'un modèle probit permet de mettre en évidence les variables qui déterminent la dépendance financière. Ce modèle permet de calculer les effets nets de caractéristiques telles que le statut d'activité, l'âge, l'éducation, le mode de vie, la nationalité, toutes choses égales par ailleurs.

Toutes autres choses étant égales, c'est-à-dire pour des personnes ayant le même statut par rapport à l'activité, appartenant au même groupe d'âge, ayant le même niveau d'éducation, faisant partie d'un ménage du même type, le fait d'être un homme diminue la probabilité de dépendance financière de 18,5%. Par contre, si l'on compare les hommes et les femmes sans contrôler pour les autres variables explicatives, le fait d'être un homme diminue la probabilité de dépendance financière de 24,8%.

- Le **statut d'activité** reste la caractéristique qui influence le plus le taux de dépendance financière. On constate que travailler à temps plein est le meilleur moyen d'éviter la dépendance financière. Le fait de travailler à temps partiel augmente la probabilité de dépendance de 13,5 points de pourcentages pour les femmes et de 12,8 pour les hommes (toutes autres choses égales par ailleurs). Tant pour les femmes que pour les hommes c'est l'inactivité qui est associée à la plus forte dépendance financière. L'effet du chômage et de la retraite est beaucoup plus marqué pour

les femmes que pour les hommes dont les caractéristiques sont équivalentes, c'est à ce niveau que se marquent les effets de la non-individualisation des droits sociaux et des carrières discontinues et à temps partiel.

- Les effets marginaux de **l'âge** sont gommés par le contrôle pour les autres caractéristiques.
- Toutes autres caractéristiques égales par ailleurs, avoir un faible niveau **d'éducation** entraîne pour les femmes une hausse significative des risques de dépendance financière. Le revenu des femmes est beaucoup plus sensible au niveau d'éducation qui influence aussi leur taux d'activité.
- Enfin, l'analyse de la **nationalité** des individus interpelle : être ressortissant d'un pays qui n'est pas membre de l'Union européenne augmente la probabilité de dépendance de 11,1 points de pourcentages pour les hommes et de 39,6 points de pourcentages pour les femmes.

Cette analyse du SILC-Belgique 2006 atteste des inégalités fortes qui existent en Belgique entre les femmes et les hommes. Quels que soient les revenus considérés, les femmes qui en bénéficient, disposent de revenus inférieurs aux hommes : c'est vrai pour les revenus du travail et pour les transferts de l'État. Les écarts entre les revenus des femmes et des hommes ne s'expliquent qu'à concurrence de 31% par des différences entre les caractéristiques observées. Les femmes encourent donc un risque de pauvreté individuel nettement supérieur à celui des hommes quelles que soient leurs caractéristiques. On constate aussi à quel point l'hypothèse d'une mise en commun et d'un partage intégral des ressources entre les personnes d'un ménage, masque les risques de pauvreté ou de dépendance financière encourus par les femmes.

3. PROPOSITION DE NOUVEAUX INDICATEURS D'INÉGALITÉ ET DE PAUVRETÉ

Dans l'étude, nous proposons de résumer les inégalités entre femmes et hommes en termes de revenus et de pauvreté par une série d'indicateurs qui sont présentés au Tableau 1.

La première série d'indicateurs d'inégalité de revenu comprend les rapports entre les revenus moyens des femmes et des hommes. En ce qui concerne les revenus bruts et nets, il s'agit des revenus moyens de l'ensemble de la population, tandis ce que pour les revenus provenant de l'activité économique et les transferts de l'État et leurs composantes, les revenus moyens sont calculés par bénéficiaire.

Le rapport entre le pourcentage de femmes dans le premier et dans le dernier décile est calculé en divisant le pourcentage de femmes dans le premier décile par le pourcentage de femmes dans le dernier décile, les déciles étant calculés sur base des revenus individuels nets des individus composant la population totale.

Les indicateurs relatifs à la décomposition du coefficient de Gini sont calculés sur base des revenus individuels nets.

TABLEAU 1 • INDICATEURS PROPOSÉS

	SILC-Belgique 2006	SILC-Belgique 2007
Indicateurs d'inégalité de revenu		
Les rapports entre les revenus moyens des femmes et des hommes		
Revenu brut	0,55	0,56
Revenu net	0,62	0,63
Revenu provenant de l'activité économique	0,72	0,71
Dont : Revenus des salariés	0,72	0,70
Dont : Salaire	0,74	0,73
Primes	0,58	0,58
Dont : Pécule de vacances	0,61	0,61
Prime de fin d'année	0,68	0,66
Treizième mois	0,70	0,72
Revenus de l'activité indépendante	0,67	0,68
Transferts de l'État	0,75	0,77
Dont : Pensions	0,66	0,70
Chômage	0,68	0,71
Dont : Allocation de chômage	0,89	0,88
Indemnités d'invalidité	0,83	0,87
Le rapport entre le pourcentage de femmes dans le premier et le dernier décile	3,6	3,6
Indicateurs relatifs à la décomposition du coefficient de Gini		
Distance économique relative	0,605	0,586
Rapport entre la transvariation et les inégalités intergroupes brutes	0,393	0,414
Indicateurs d'inégalité de risque de dépendance financière ou de pauvreté individuelle		
Taux de dépendance financière ou taux de risque de pauvreté individuel		
Femmes	36%	34%
Hommes	11%	11%
Total	24%	23%
Rapport entre les taux de dépendance financière des femmes et des hommes	3,3	3,1
Rapport entre les écarts médians relatifs des femmes et des hommes	1,7	1,6
Rapport entre l'intensité de la dépendance financière des femmes et des hommes	5,6	5,0

Source : SILC-Belgique 2006 et 2007, calculs propres

Dans les indicateurs d'inégalité de risque de dépendance financière ou de pauvreté individuelle, nous présentons d'abord les taux de dépendance financière ou de risque de pauvreté individuels qui sont calculés sur base des revenus individuels nets des femmes et des hommes.

Le rapport entre les taux de dépendance financière des femmes et des hommes synthétise la différence de risque à laquelle sont confrontés les femmes et les hommes : les femmes ont une probabilité plus de trois fois plus élevée que les hommes d'être en situation de dépendance financière. Cet indicateur se rapproche du « gender poverty gap » développé par Casper et al. (1994) qui définissent la différence de pauvreté entre hommes et femmes comme le rapport entre le pourcentage de femmes pauvres et le pourcentage d'hommes pauvres.

L'écart médian relatif représente la différence entre le revenu individuel médian des personnes se situant en dessous du seuil de dépendance et le seuil de dépendance, exprimé en pourcentage du seuil de dépendance. Cet indicateur a été proposé par Atkinson et al. (2002). Le rapport entre les écarts médians relatifs des femmes et des hommes permet de mesurer l'ampleur de leur dépendance financière respective.

Enfin, le dernier indicateur est le rapport entre l'intensité du risque de dépendance des femmes et des hommes. L'intensité du risque de dépendance est le produit de deux composantes : le taux de dépendance et l'écart médian relatif. Cet indicateur combine donc le nombre d'individus sous le seuil de dépendance en fonction de leur sexe ainsi que la gravité de cette dépendance au sein des individus en situation de dépendance.

4. COMPARAISON EUROPÉENNE

Les mêmes estimations ont été réalisées pour différents pays européens (Tableau 2). Dans les neuf pays étudiés, les revenus individuels nets des femmes sont inférieurs à ceux des hommes, l'écart varie de 45% au Luxembourg à 20% en Suède.

TABLEAU 2 • INÉGALITÉ ENTRE LES REVENUS NETS ET DÉPENDANCE FINANCIÈRE DES FEMMES ET DES HOMMES DANS 9 PAYS EUROPÉENS

	AT	BE	ES	FR	IE	LU	PL	SE	UK
Rapport entre les revenus individuels nets des femmes et des hommes	0,61	0,62	0,63	0,70	0,59	0,55	0,75	0,80	0,61
Rapport entre le pourcentage de femmes dans les premier et dernier déciles	3,4	3,5	3,2	2,5	3,5	3,8	1,7	2,3	2,8
Taux de dépendance financière									
Femmes	38	36	49	31	40	43	28	20	36
Hommes	11	11	15	13	19	9	21	13	16
Rapport entre les taux de dépendance financière des femmes et des hommes	3,4	3,2	3,4	2,3	2,1	4,9	1,4	1,4	2,3
Rapport entre les écarts médians relatifs F/H	1,4	1,8	1,6	1,3	2,3	2,0	1,1	0,8	1,1
Rapport entre les intensités de dépendance F/H	4,7	5,8	5,3	3,0	5,0	10,1	1,5	1,1	2,6

Source : EU-SILC 2006, calculs propres

La Suède (20%), la Pologne (25%) et la France (30%) présentent les écarts les plus faibles, le Luxembourg (45%) et l'Irlande (41%) se trouvent à l'autre extrémité. Étant donné que la France et, particulièrement, la Suède présentent des écarts salariaux de genre qui sont parmi les plus élevés en Europe, l'inégalité plus faible entre les revenus nets s'explique par le système des transferts publics. C'est également le cas de la Pologne. Des chiffres récemment publiés par Eurostat (Wolff 2009) montrent que la réduction en pourcentage du taux de risque de pauvreté engendrée par les transferts de l'État est très élevée dans des pays comme la Suède et la France, environ de 62% et de 50% respectivement. En Pologne, l'écart salarial de genre est relativement faible et les transferts de l'État réduisent le taux de risque de pauvreté de 37% environ.

Dans les neuf pays étudiés, le taux de risque de dépendance financière des femmes est supérieur à celui des hommes. La différence est particulièrement marquée au Luxembourg et en Espagne (34 points de pourcentage) alors qu'elle est plus faible en Pologne et en Suède (7 points de pourcentage). En termes absolus, le taux de dépendance financière des hommes varie de 9% au Luxembourg à 21% en Pologne alors que celui des femmes varie de 20% en Suède à 49% en Espagne.

Outre le rapport entre les taux de dépendance financière des femmes et des hommes, nous avons aussi calculé les autres indicateurs de dépendance financière pour les différents pays européens.

Le rapport entre les écarts médians relatifs des femmes et des hommes indique que les femmes en situation de dépendance financière ont un revenu individuel beaucoup plus faible que celui des hommes dans la même situation dans tous les pays étudiés : le rapport varie de 1,1 en Pologne et au Royaume-Uni (ce qui indique peu de différence de genre entre les écarts médians relatifs des femmes et des hommes) à 2,3% en Irlande (où la dépendance financière des femmes est donc beaucoup plus forte que celle des hommes).

Le rapport entre les intensités de dépendance des femmes et des hommes indique que l'intensité de dépendance financière des femmes est 10 fois plus importante que celle des hommes au Luxembourg alors que l'égalité entre femmes et hommes est presque atteinte en Suède avec un indicateur qui vaut 1.1.

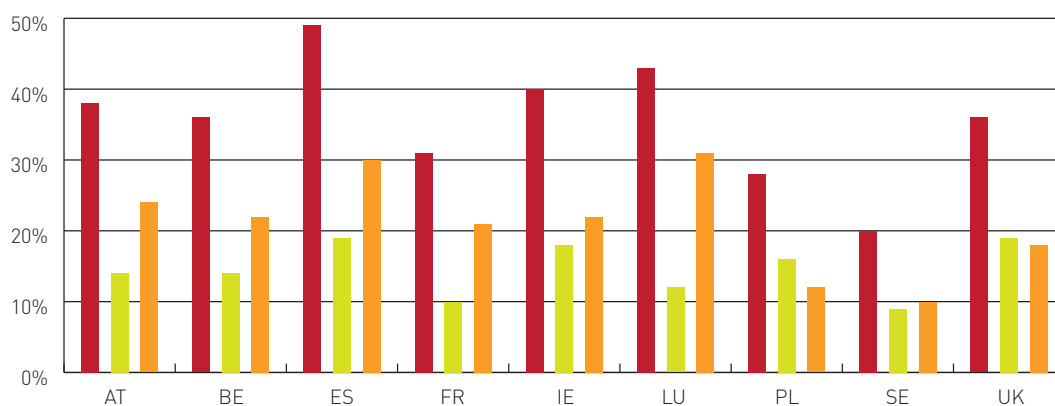
Les femmes représentent entre 80 et 90% de la population dans le premier décile dans cinq des neuf pays (Autriche, Belgique, Espagne, Irlande et Luxembourg). Par contre, elles ne représentent plus que 23-30% de la population dans le dernier décile dans tous les pays sauf en Pologne (où elles représentent 35% de la population de ce décile). Le rapport entre la proportion de femmes dans le premier et le dernier décile varie de 1,7 en Pologne à 3,8 au Luxembourg. Dans ce pays, on voit qu'il y a neuf fois plus de femmes que d'hommes parmi les plus faibles revenus et trois fois plus d'hommes que de femmes parmi les plus hauts revenus.

Le Graphique 1 compare, pour les femmes et pour les hommes, les taux de dépendance financière et les taux de risque de pauvreté européens. Il permet ainsi de faire la comparaison entre le taux de dépendance financière calculé selon l'hypothèse d'absence de partage des ressources individuelles au sein du ménage et le taux de risque de pauvreté qui se base sur un revenu équivalent pour tous les membres du ménage.

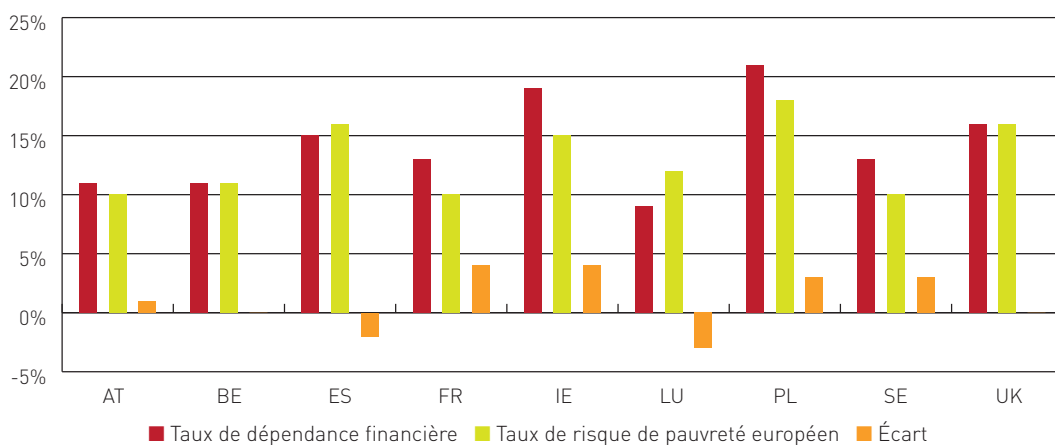
En ce qui concerne les femmes, les différences sont très importantes. Le taux de dépendance financière est beaucoup plus élevé que le taux de risque de pauvreté. À l'opposé, le taux de dépendance financière des hommes est relativement proche de leur taux de risque de pauvreté.

GRAPHIQUE 1 • COMPARAISON DES TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE ET DES TAUX DE RISQUE DE PAUVRETÉ EUROPÉENS

Femmes



Hommes



Source : EU-SILC 2006, calculs propres

Dans tous les pays étudiés, le taux de dépendance financière des femmes est supérieur au taux de pauvreté européen, l'écart entre les deux taux est très élevé, la dépendance financière vaut plus du double du taux de pauvreté européen, sauf en Pologne et au Royaume-Uni. Ceci indique que de nombreuses femmes se trouveraient en situation de pauvreté si elles ne pouvaient plus disposer d'une part du revenu d'un autre membre du ménage. Ces résultats confortent ceux de Daly et Rake (2002) : *'Measuring household income and calculating poverty rates at the household level implies that incomes are shared equally within households. Where such sharing does not occur, it is women who are most likely to be affected, since they command lower incomes on average. Hence, this methodological practice tends to overstate women's access to income (and understate their poverty rates)'* (Daly et Rake 2002, annexe p.3).

5. LES INÉGALITÉS AU SEIN DES COUPLES

Les hommes et les femmes qui forment les couples présentent certaines différences par rapport à la population totale. Les individus en couple sont plus nombreux à avoir des enfants à charge et leur niveau d'éducation est légèrement supérieur. Les couples comptent par ailleurs plus de travailleurs à temps plein et moins de chômeurs ; le pourcentage de femmes travaillant à temps partiel et de femmes inactives est plus élevé au sein des couples que dans la population totale.

La comparaison des indicateurs d'inégalité et des rapports de revenus par bénéficiaire entre les personnes en couple et la population totale indique clairement une inégalité plus forte pour les personnes vivant en couple. L'écart entre les revenus moyens nets des femmes et des hommes est de 46% pour les personnes vivant en couple alors qu'il est de 38% pour l'ensemble de la population. L'analyse par type de revenu révèle que les transferts de l'État présentent l'écart le plus élevé (le rapport entre les transferts moyens des femmes et des hommes est de 23 points de pourcentage inférieur pour les couples), il est de 13% pour les pensions et de 16% pour les allocations de chômage.

La situation plus fragile des femmes en couple ressort de l'analyse du rapport entre le pourcentage de femmes dans le premier et le dernier décile du revenu net total qui est de 5.5 contre 3.6 pour le total des femmes. Le taux de dépendance financière est le même pour les personnes en couple et pour l'ensemble de la population mais la dépendance des femmes en couple est plus élevée de 4 points par rapport à celle de l'ensemble des femmes, alors que le taux de dépendance des hommes en couple est plus faible de moitié par rapport à celui des hommes de la population totale. Le rapport entre les taux de dépendance des femmes et des hommes est presque le double de celui observé pour la population totale.

Nous nous sommes ensuite intéressés à l'inégalité entre les partenaires au sein des couples. Dans 78% des couples, le revenu de l'homme est supérieur au revenu de la femme ; ce pourcentage est de 69% pour les couples cohabitants et de 81% pour les couples mariés. Les femmes ayant un revenu plus élevé que leur conjoint sont plus nombreuses parmi les cohabitants (23% contre 14%). Il n'y a que 6% des couples où il y a une quasi-égalité entre les revenus des femmes et des hommes (5% pour les couples mariés et 9% pour les couples cohabitants). L'écart entre les revenus des femmes et des hommes est le plus élevé dans les deux premiers déciles. La situation des femmes est d'autant plus fragile que le revenu du ménage est faible. L'inégalité de revenus entre les partenaires est moins forte pour les couples cohabitants que pour les couples mariés.

Dans plus de la moitié des couples, aucun des partenaires n'est en dépendance financière ; dans 42%, un des partenaires se trouve en situation de dépendance financière et dans 90% des cas, c'est la femme qui est en situation de dépendance. Cette situation est plus marquée pour les couples mariés que pour les cohabitants.

L'écart entre les revenus des femmes et des hommes au sein des couples augmente avec l'âge moyen du couple. Il est le plus faible pour les couples dont l'âge moyen est inférieur à 35 ans et le plus élevé pour les plus de 65 ans. Ceci reflète bien entendu les difficultés pour les femmes de développer un parcours professionnel continu ainsi que l'effet des interruptions de carrière qui leur sont souvent imposées. L'écart est toujours plus faible si on considère l'ensemble de la population pour laquelle on observe aussi une augmentation de l'écart avec l'âge, à l'exception du dernier groupe d'âge. C'est encore une illustration de la vulnérabilité forte des femmes âgées même si elles vivent en couple.

Les couples sans enfant représentent 52% de l'ensemble des couples, ils représentent 41% des couples dont l'âge moyen est inférieur à 35 ans et 16% des couples dont l'âge moyen est compris entre 35 et 50 ans. C'est au sein des couples de moins de 35 ans que le pourcentage de couples avec un enfant à charge est le plus élevé : 28% contre 24% pour les 35-50 ans et 18% pour l'ensemble des couples. Le pourcentage de couples avec deux enfants et plus est le plus élevé entre 35 et 50 ans.

Les écarts entre les revenus des femmes et des hommes au sein de l'ensemble des couples sont plus élevés qu'au sein des groupes les plus jeunes et cela quel que soit le nombre d'enfants à charge. Pour l'ensemble des couples, les écarts les plus élevés s'observent pour les couples sans enfant, ils sont les plus faibles lorsque le couple a un enfant à charge, ils augmentent ensuite quand il y a un deuxième et surtout un troisième enfant à charge.

L'écart entre les revenus des femmes et des hommes est systématiquement plus élevé au sein des couples mariés qu'au sein des couples cohabitants, et ceci indépendamment de l'âge moyen du couple et du nombre d'enfants à charge.

On peut donc conclure de cette analyse que les écarts au sein des couples augmentent avec le nombre d'enfants, l'observation d'une forte inégalité au sein de l'ensemble des couples sans enfant témoignant d'un effet de génération qui perd de l'ampleur lorsque l'on considère les tranches d'âge plus jeunes.

La plupart des couples sont constitués de deux travailleurs (48% du total), viennent ensuite les couples composés de deux retraités (12%). Parmi les couples biactifs, 22% comprennent deux travailleurs salariés à temps plein et 16% un homme travailleur salarié à temps plein et une femme salariée à temps partiel, 9% des couples sont composés d'un travailleur salarié à temps plein et d'une femme inactive. Les couples biactifs sont nettement plus nombreux parmi les couples cohabitants que parmi les couples mariés.

Pour l'ensemble des couples, dans tous les cas, les travailleurs à temps plein ont un revenu moyen supérieur à celui de leur partenaire, l'écart est le plus faible si la femme est travailleuse à temps plein (19%), il est le plus élevé lorsque la femme est inactive (87%). Pour tous les autres statuts de l'homme, son revenu moyen est inférieur à celui de sa partenaire si cette dernière travaille à temps plein (sauf pour les indépendants) et que lui est chômeur ou travailleur à temps partiel et si elle travaille à temps partiel dans le cas où lui est chômeur. On voit donc bien à quel point le statut de travailleur à temps plein préserve le plus les femmes de l'inégalité au sein du couple.

Si on compare les couples mariés et les couples cohabitants, on constate que dans tous les cas de figure, l'inégalité est plus forte au sein des couples mariés, sauf s'ils sont tous les deux indépendants.

Pour l'ensemble des couples, les niveaux d'éducation des femmes et des hommes sont très proches : 41% des hommes et 40% des femmes ont un niveau d'enseignement supérieur, 34% d'hommes et 32% de femmes ont un niveau secondaire supérieur, 25% d'hommes et 28% de femmes ont un niveau secondaire inférieur ou moins. 58% des couples sont composés de membres qui ont le même niveau d'éducation.

Le niveau d'éducation des partenaires vivant dans des couples cohabitants est plus élevé que celui de ceux vivant dans des couples mariés. Ainsi, 51% des femmes cohabitantes ont un niveau d'enseignement supérieur contre 45% des hommes cohabitants et 37% des femmes mariées ont ce niveau d'éducation comparé à 39% des hommes mariés.

Au niveau de l'ensemble des couples, les écarts de revenus sont principalement fonction du niveau

d'éducation de la femme : ils sont les plus élevés lorsque le niveau d'éducation de la femme est le plus faible (63% à 67%) et les plus faibles quand son niveau d'éducation est le plus élevé (16% à 36%). L'écart est cependant élevé lorsque l'homme et la femme ont un niveau d'éducation supérieur (36%).

Il est intéressant de distinguer au sein des couples les mariés et les cohabitants. En effet, les cohabitants sont en moyenne plus jeunes et les inégalités entre les revenus des partenaires sont nettement moins fortes que pour les couples mariés. Les femmes cohabitantes sont plus nombreuses à exercer une activité professionnelle que les femmes mariées, ce qui les protège de la dépendance financière vis-à-vis de leur partenaire.

Cette analyse des inégalités de revenu au sein des couples dans SILC-Belgique 2006 et 2007 montre une dépendance forte des femmes mariées vis-à-vis de leur partenaire : les femmes mariées ont un revenu individuel plus faible et un taux de dépendance financière plus élevé que les femmes de l'ensemble de la population. Cette situation ne s'observe pas pour les cohabitants pour lesquels l'inégalité est plus faible que celle observée pour l'ensemble de la population. Dans tous les cas, c'est l'activité professionnelle qui protège le plus les femmes de la dépendance financière.

6. LES EFFETS D'UNE RUPTURE

L'objectif de cette partie de notre étude est de mesurer les effets d'une rupture du couple ou d'un décès du partenaire sur le revenu individuel net et sur la dépendance financière.

Dans la littérature, on trouve généralement l'idée que le divorce exerce des conséquences économiques négatives, particulièrement pour les femmes, dont la situation économique serait nettement détériorée après une rupture (Fritzell 1990, Burkhauser et al. 1991, Smock 1994, Jarvis et Jenkins 1999, Poortman 2000, 2002, Andreß et al. 2003, Manting et Bouman 2006). L'ampleur de la détérioration varie fort selon les pays, selon les méthodes et selon l'horizon temporel de l'étude : les effets sont les plus marqués à court terme. En ce qui concerne les hommes, ces études montrent un statu quo ou une détérioration plus faible que celle observée pour les femmes.

Cependant, on constate aussi que la plupart des procédures de divorces sont initiées par les femmes (Emmerling 2005, Brinig et Allen 2000, Braver, Whitley et Ng 1993). Cette contradiction entre la volonté de divorcer et les conséquences dramatiques d'un divorce peut s'expliquer de plusieurs manières. Tout d'abord, les femmes sous-estiment les conséquences économiques que la rupture va engendrer. D'autre part, les raisons de divorcer sont multiples et il est possible que les pertes financières soient compensées par d'autres avantages : gain d'autonomie, de satisfaction, etc. Une troisième raison pourrait résider dans la façon dont les effets financiers sont mesurés : une mauvaise mesure des effets d'un divorce sur le revenu des partenaires qui déboucherait sur une surestimation des pertes financières, particulièrement pour les femmes. Comme l'indiquent Smock, Manning et Gupta (1999, p.794) : *"Women experiencing separation or divorce typically undergo marked declines in family income and in measures of economic well-being that take account of family size"*.

Cette dernière explication nous interpelle puisque la revue de la littérature relative à ce thème débouche sur une première constatation : la majorité des études qui proposent une mesure des effets

sur les revenus des ruptures fait l'hypothèse forte d'un partage des revenus entre les membres du ménage avant la rupture et comparent donc un revenu total du ménage partagé entre ses membres avec le revenu individuel qu'aurait chacun des membres après la rupture. Par exemple, une épouse avec un revenu de 5 000 euros qui vit avec un homme qui gagne 10 000 euros se verrait créditer avant la rupture d'un revenu de 7 500 euros et d'un revenu de 5 000 euros après le divorce, soit une perte de 2 500 euros ou de 33% tandis que selon nos hypothèses (on rejette l'hypothèse d'un partage du revenu du ménage entre ses membres et on ne considère que les revenus personnels des individus, ceux dont ils disposent seuls du fait de leur travail, des transferts qui leur sont alloués, de leurs revenus immobiliers et mobiliers propres et cela quels que soient leur mode de vie et le ménage auquel ils appartiennent), son revenu serait de 5 000 euros dans les deux cas et que donc elle ne perdrait rien.

Cette hypothèse de partage retenue par les auteurs explique évidemment les résultats désastreux observés pour les femmes qui, avant la séparation ou le divorce, disposaient d'une partie plus ou moins élevée du revenu de leur partenaire dont elles ne disposent plus par la suite.

Nous avons tenté, sans succès, d'utiliser les données de la base SILC longitudinale 2004-2007 pour mesurer les effets d'une rupture sur les revenus individuels des partenaires. L'approche longitudinale aurait consisté à identifier des ménages dissous durant une certaine période, 2004-2007 dans notre cas, et à comparer la situation des individus les composant un an avant et un an après la rupture. Nous avons dû renoncer à l'utilisation du volet longitudinal de SILC-Belgique étant donné le faible nombre de couples dissous pour lesquels des informations étaient disponibles pour chacun des partenaires durant les trois années.

Pour tenter d'approcher les effets d'une rupture, nous avons, dans un premier temps, procédé à une comparaison approfondie des revenus et de la situation de dépendance financière des personnes divorcées et séparées ainsi que des personnes veuves avec les personnes vivant en couple en utilisant un échantillon des vagues 2006 et 2007 de SILC-Belgique. Dans un deuxième temps, nous avons fait une étude longitudinale à partir des données longitudinales du SILC européen 2004-2007 pour 18 pays. Dans cette approche, les ménages dissous sont identifiés et leurs revenus individuels nets sont calculés et comparés un an avant et un an après la rupture.

La première approche des effets d'une rupture sur le revenu individuel net et sur la dépendance financière a consisté à comparer trois catégories d'individus : les veufs, les personnes divorcées et séparées et, finalement, les personnes qui vivent en couple. Les résultats sont fortement déterminés par ces différents statuts ainsi que par les caractéristiques individuelles.

Le groupe des veufs se caractérise principalement par un âge élevé et par le statut de retraité qui y est associé. L'effet de génération explique aussi pour ce groupe un niveau d'éducation plus faible. Les différences qui ressortent de la comparaison des personnes qui vivent en couple et des personnes divorcées et séparées se marquent au niveau de l'âge. Les divorcés et les séparés ont un âge moyen de 4 ans supérieur à celui des personnes qui vivent en couple. Le niveau d'éducation des divorcées et séparées est plus faible. Concernant le statut d'activité, ce groupe comporte un nombre plus élevé de chômeurs et un nombre plus faible de travailleurs à temps plein. En ce qui concerne le nombre d'enfants à charge, il est plus faible pour les personnes divorcées et séparées que pour les couples. Les différences entre femmes et hommes se marquent au niveau du statut d'activité : on n'observe que peu de différence entre le pourcentage de femmes travaillant à temps plein au sein des deux groupes (environ 31%). Par contre, beaucoup plus de femmes divorcées sont chômeuses, très peu sont inactives et elles sont moins nombreuses à travailler à temps partiel.

Quel que soit le statut marital, le revenu individuel net de l'homme est toujours supérieur à celui de la femme. C'est au sein des couples que l'écart est le plus élevé. Par contre, les inégalités de revenu sont les plus faibles entre les femmes et les hommes divorcés et séparés.

Les hommes divorcés ont en moyenne un revenu provenant de l'activité économique légèrement inférieur à celui des hommes qui vivent en couple et la composition de leur revenu est assez semblable, exception faite des pensions alimentaires payées qui sont plus élevées. En ce qui concerne la comparaison des femmes en couple et divorcées et séparées, les différences de revenu se creusent au niveau des transferts de l'État (allocations de chômage et pensions). Alors que les femmes divorcées et séparées perçoivent des allocations relativement élevées comparativement à celles perçues par les hommes divorcés et séparés quand elles se retrouvent au chômage, les femmes en couple perçoivent un montant beaucoup plus faible que les hommes en couple. Le système d'allocations de chômage modulé en fonction de la situation familiale favorise donc fortement les hommes chefs de ménage. Les pensions de retraite des femmes sont systématiquement inférieures à celles des hommes, avec un écart particulièrement creusé dans le groupe des personnes qui vivent en couple. Le montant élevé des allocations familiales perçues par les femmes divorcées et séparées témoigne du fait que ce sont généralement les mères divorcées qui ont les enfants à charge. Le revenu moyen des veufs, hommes et femmes, est constitué principalement par les pensions versées par l'État.

Les taux de dépendance financière sont les plus faibles pour les hommes en couple (6%) et pour les veufs, ils sont les plus élevés pour les divorcés et séparés (11%). À l'inverse, le taux de dépendance des femmes qui vivent en couple est plus de 2 fois plus élevé que celui observé pour les femmes divorcées et séparées et pour les veuves.

Nous avons complété cette analyse par une étude longitudinale. Afin de procéder à une analyse longitudinale des effets d'une rupture du couple sur les revenus individuels des femmes et des hommes, nous avons utilisé les données de la base SILC européenne longitudinale 2007 pour 18 pays européens. Notre échantillon est composé d'adultes en couple au cours de l'enquête de l'année t (2004 ou 2005), mais sans partenaire au cours de l'enquête de l'année suivante, c'est-à-dire en t+1 (2005 ou 2006). Parmi ces individus subissant une rupture de leur couple, nous n'avons considéré que ceux pour lesquels nous disposons encore de toutes les informations nécessaires à l'année t+2 (2006 ou 2007). Nos résultats montrent que suite à une rupture du couple, le revenu individuel net moyen des hommes augmente de 6%, alors que pour les femmes, ce chiffre atteint les 40%. Nos résultats vont dans le sens contraire du reste de la littérature qui fait généralement état de conséquences économiques négatives d'une rupture, particulièrement pour les femmes. Ceci s'explique par l'hypothèse de partage intégral des ressources au sein des ménages qui est adoptée dans la plupart des études sur les revenus et la pauvreté mais qui est rejetée dans notre analyse. En effet, l'originalité de cette étude est qu'elle s'intéresse aux revenus personnels des individus, ceux dont ils disposent seuls du fait de leur travail, des transferts qui leur sont alloués, de leurs revenus immobiliers et mobiliers... et cela quels que soient leur mode de vie et le ménage auquel ils appartiennent. Malgré la forte augmentation du revenu individuel net des femmes mise en évidence par nos résultats en cas de rupture du couple, leur revenu moyen reste inférieur à celui des hommes.

L'augmentation du revenu moyen net des femmes suite à une rupture est essentiellement due aux transferts de l'État. Les revenus dont les femmes disposent en raison de leur activité économique ne semblent que peu affectés par la rupture.

Nous nous sommes inspirés de l'étude d'Uunk (2004), en travaillant, contrairement à lui, sur des revenus individuels, pour estimer un modèle économétrique permettant d'identifier les variables individuelles et macroéconomiques qui influenceraient la variation du revenu individuel net en cas de rupture du couple. Au niveau des caractéristiques individuelles, nous montrons que le revenu perçu avant la rupture a une influence négative sur la hausse du revenu suite à la rupture, donc l'augmentation du revenu entraînée par la rupture est moins forte pour l'individu qui a des revenus élevés avant la rupture. L'âge a une influence positive sur la variation du revenu en tant que proxy pour l'expérience professionnelle. Les individus dont le niveau d'éducation est élevé voient leur revenu augmenter plus suite à la rupture que les plus faiblement éduqués. Un niveau d'éducation élevé permet aux femmes qui ne travaillaient pas avant la rupture de rentrer plus facilement sur le marché du travail après cet événement. Enfin, la rupture entraîne une augmentation du revenu individuel net qui est d'autant plus forte que l'évènement pousse la personne à (ré)intégrer le marché du travail.

En ce qui concerne les variables macroéconomiques, l'augmentation du nombre de places dans les services publics de garde d'enfants influence positivement la variation du revenu en cas de rupture. La garderie publique paraît donc une politique indispensable afin de permettre aux femmes, et surtout aux mères, isolées de combiner charges familiales et professionnelles. L'interprétation de l'impact estimé du type d'État providence sur les conséquences économiques d'une rupture s'avère souvent compliqué. Ce résultat souligne la nécessité d'aborder de façon très critique des classifications d'États providence du type de celle établie par Esping-Andersen (1990 et 1999).

7. LES AUTRES FORMES D'INÉGALITÉS

Les inégalités entre individus et entre femmes et hommes ne se limitent pas aux écarts de revenus. Les approches conventionnelles basées sur le revenu ont fait l'objet d'analyses critiques qui ont conclu à la nécessité d'aborder les concepts d'inégalité et de pauvreté dans leurs autres dimensions. L'approche multidimensionnelle a été largement impulsée par les travaux d'Amartya Sen (1981, 1985, 1992, 1995), prix Nobel d'économie qui a reconsidéré les concepts d'inégalité et de pauvreté en se basant sur la notion de capacités. La capacité d'une personne à participer à la société et à mener une vie décente est résumée par un certain nombre de fonctionnements qui vont des plus simples (manger à sa faim, boire...) aux plus compliqués (prendre part à la vie de communauté...) et la pauvreté est conceptualisée comme le manque de capacités (éducation, ressources, temps ...) qui permettent d'assurer ces fonctionnements. (Jenkins et Micklewright 2007, p.9).

Afin d'appréhender d'autres formes d'inégalités, nous avons étudié la possibilité d'utiliser des données individuelles relatives à la consommation et au temps figurant dans les bases de données issues de l'Enquête sur le budget des ménages et de l'Enquête sur l'emploi du temps au niveau belge et pour l'année 2005.

L'Enquête sur le budget des ménages contient une information détaillée sur la consommation. Ces données ne sont cependant disponibles qu'au niveau des ménages et il n'est pas possible de distinguer les consommations individuelles. Il n'a donc pas été possible d'analyser les inégalités entre consommations des femmes et des hommes. La disponibilité de telles informations permettrait de faire le lien entre revenus et consommations individuelles et de mieux identifier les mécanismes à l'œuvre au sein des ménages.

L'Enquête sur l'emploi du temps présente des données individuelles relatives à l'allocation du temps des femmes et des hommes (entre un nombre d'activités désagrégées très détaillées). Sur base de cette enquête, nous avons analysé les inégalités dans la disposition du temps entre femmes et hommes. Ces inégalités ont été étudiées en fonction de différentes caractéristiques individuelles.

L'analyse de l'utilisation du temps fait référence à la notion de pauvreté de temps qui peut être définie comme le fait que certaines personnes ne disposent pas d'assez de temps pour se reposer et pour leurs loisirs, après déduction du temps qu'elles consacrent au travail, qu'il soit rémunéré (activité professionnelle) ou non (activités domestiques et parentales) (Bardasi et Wodon 2006).

Nous avons donc construit cinq indicateurs qui synthétisent les inégalités entre hommes et femmes dans l'utilisation du temps et la pauvreté de temps.

TABLEAU 3 • INDICATEURS D'INÉGALITÉS DE TEMPS EN BELGIQUE

	Femmes	Hommes	Rapport femmes/hommes
Pourcentage de personnes en pauvreté de temps	16,60%	15,19%	1,09%
Intensité de pauvreté de temps	125,88	129,12	0,97
Temps consacré au travail rémunéré	14,57	21,99	0,66
Temps consacré au travail non rémunéré	27,55	16,89	1,63
Cumul de pauvreté	<i>0,07</i>	<i>0,01</i>	<i>6,50</i>

Source : Enquête sur l'emploi du temps belge 2005, calculs propres

Le premier indicateur est un indicateur d'inégalité de pauvreté de temps, il représente le rapport entre le pourcentage de femmes et d'hommes en situation de pauvreté de temps. Pour mesurer cette pauvreté de temps, nous avons adopté un seuil égal à 1,5 fois le nombre d'heures médian que la population consacre au travail (qu'il soit rémunéré ou non), seuil généralement utilisé dans la littérature (Bardasi et Wodon 2006, Lawson 2007).

L'indicateur vaut 1,09 et montre que les femmes sont davantage touchées que les hommes par la pauvreté de temps, qui concerne 16,6% des femmes.

Nous avons ensuite calculé un second indicateur qui mesure les inégalités entre femmes et hommes en termes d'intensité de la pauvreté de temps, qui est le rapport entre le temps restant moyen des femmes et des hommes. Il ressort que les femmes disposent d'un temps pour le repos, les activités sociales et culturelles (soit le temps restant une fois que le temps de travail rémunéré et non rémunéré déduits) égal à 97% de celui des hommes, ce qui représente en moyenne 3 heures en moins par semaine.

La pauvreté de temps est basée sur la notion de temps de travail total, rémunéré ou non. Nous nous sommes intéressés aux inégalités de sexe dans ces différents types de temps afin de savoir si les inégalités de pauvreté de temps s'expliquent davantage par les inégalités observées au niveau du temps de travail rémunéré ou du temps de travail non rémunéré. À cet effet, nous avons construit deux indicateurs : le premier est le rapport entre le temps de travail rémunéré des femmes et des hommes, le second est le rapport du temps entre le temps de travail non rémunéré des femmes et des hommes. Les différences entre femmes et hommes en terme de pauvreté de temps s'expliquent par les inégalités observées au niveau de ces deux types de travail : l'indicateur d'inégalité de travail non rémunéré montre que les femmes accordent, en moyenne, 63% de temps en plus aux tâches domestiques et parentales que les hommes (soit un peu plus de 10 heures par semaine) alors que l'indicateur d'inégalité de temps de travail rémunéré montre que le temps de travail rémunéré des femmes représente en moyenne 66% de celui des hommes (la différence étant de l'ordre de plus de 7 heures par semaine).

Par ailleurs, nos résultats montrent que les inégalités tant au niveau du temps de travail rémunéré et que du temps de travail non rémunéré varient sensiblement en fonction des caractéristiques socio-économiques étudiées : le fait d'être marié et le fait d'avoir des enfants augmentent les inégalités. À l'inverse, le fait de travailler contre rémunération à temps plein et d'avoir un niveau d'éducation élevé les réduit.

Un dernier indicateur est le rapport entre le pourcentage de femmes et d'hommes qui cumulent pauvreté de revenus et pauvreté de temps. Il ressort que la pauvreté de temps et la pauvreté monétaire sont deux types de pauvreté distincts car nos résultats montrent qu'environ 16% de la population sont touchés par la pauvreté de temps ou la pauvreté monétaire mais que seulement 6% cumulent ces deux types de pauvreté et il s'agit majoritairement des femmes.

Un tel résultat peut s'expliquer par le fait qu'en général, les personnes pauvres financièrement sont celles qui n'ont pas d'emploi rémunéré et disposent de ce fait de plus de temps.

Les femmes sont proportionnellement plus touchées par les deux types de pauvreté que les hommes.

8. IMPLICATIONS POLITIQUES ET RECOMMANDATIONS

Le fait de ne pas disposer de données individuelles dans les principales bases de données pouvant être utilisées pour étudier les ressources et les consommations reflète une vision particulière et partielle de la société qui correspond à celle du modèle unitaire de la famille qui agit « comme un seul homme », ignorant les préférences et les ressources respectives de chacun de ses membres. Cette vue passiviste se retrouve aussi lorsque l'on constate que les droits sociaux ne sont toujours pas des droits individuels notamment en Belgique et dans la façon dont les indicateurs de suivi des politiques sont calculés. Comme l'explique Briar (2000) : *"Ways of conceptualising and measuring poverty, inequality and well-being are political and contestable, and thus are subject to constant reinterpretation and change. Indices and concepts, to a considerable extent, reflect the values of the people responsible for framing them. Concepts and measures potentially can be framed in ways that expose the poverty of disadvantaged groups, such as women, and that act as a basis for action to improve the situation of these groups. However, the choice of concepts and measures also can be used by governments to present the results of their policies in a more favourable light, or to restrict demands for assistance."* (Briar 2000, p. 12).

La responsabilité est donc politique et ses implications sont fortes : comment lutter efficacement contre les inégalités entre femmes et hommes si on refuse de mesurer ces inégalités à l'aune des revenus individuels ? Comment lutter contre la pauvreté des femmes si on la cache en l'enfouissant au sein d'un ménage ?

9. DES BASES DE DONNÉES ENRICHIES D'INFORMATIONS INDIVIDUELLES

Une première réforme serait de se doter de bases de données qui permettraient d'identifier précisément au sein des ménages ce qui est produit et consommé par chacun individuellement, ne plus se cacher derrière le ménage mais entrer dans son fonctionnement.

Ces données sont indispensables pour identifier précisément la construction et les effets des inégalités. La formulation de théories sur base de données inexistantes est le meilleur moyen de dessiner des politiques inefficaces.

Nous recommandons donc que les bases SILC et l'Enquête sur les budgets des ménages soient réformatées pour permettre l'identification précise de données individuelles, concernant tous les individus de l'enquête, quel que soit leur statut familial.

La base de données SILC est la source statistique la plus complète existant aujourd'hui en Belgique concernant les revenus et les conditions de vie. Sa construction est basée sur la notion de ménage puisque c'est au départ des ménages que sont éventuellement récoltées des informations sur les individus qui le composent. Le problème qui se pose est que, d'une part, toutes les variables qui permettraient de calculer les revenus individuels des membres de ces ménages ne sont pas disponibles, et que d'autre part certaines ne sont disponibles que pour le ménage et il faut alors les ventiler sur base d'hypothèses, et donc une première demande serait que toutes les données relatives aux revenus soient récoltées séparément pour chaque individu des ménages.

- Un certain nombre de variables sont disponibles au niveau individuel dans le SILC-Belge mais ces variables sont regroupées au niveau du ménage dans le SILC européen : c'est le cas de l'indemnité de maternité/paternité (question individuelle I116 du questionnaire belge de 2007) et du congé parental (question I117 du même questionnaire) réunis dans la variable HY050 « Allocations liées à la famille et aux enfants » [Family/children related allowances]. Il s'agirait donc d'individualiser cette information au niveau européen également.
- Pour d'autres types de revenu, seules certaines variables les composant sont disponibles au niveau individuel et il s'agit donc de modifier la question posée pour les autres variables de revenu afin d'identifier le bénéficiaire. C'est le cas notamment pour différentes composantes des revenus du patrimoine.
- Pour d'autres postes de revenu, l'information est collectée intégralement au niveau du ménage, il s'agit donc d'individualiser ces variables à la base. C'est le cas des variables suivantes : les transferts inter-ménages, reçus et payés : HY080 « Regular inter-household cash transfer received » et HY130 « Regular inter-household cash transfer paid », les autres allocations liées à l'exclusion sociale (HY060 « Social exclusion not elsewhere classified ») ; les allocations liées au logement (HY070 « Housing allowances ») et les taxes (HY140 « Tax on income and social contributions »). Variables auxquelles il faut ajouter deux variables qui concernent moins la Belgique : l'impôt sur la fortune (HY120 « Regular taxes on wealth ») et le revenu des membres du ménage de moins de 16 ans (HY110 « Income received by people under 16 »).
- D'autre part, les variables relatives aux conditions de vie et à la déprivation doivent aussi faire l'objet d'un questionnement individuel, comme la possession d'un téléphone portable (HS070), d'une voiture (HS110) et, plus généralement, toutes les questions qui mesurent la difficulté financière à laquelle les personnes doivent faire face.

Il faut saluer les initiatives visant à ouvrir la boîte du ménage en interrogeant sur les modes de décision et de partage : en France, l'enquête Emploi du Temps de l'INSEE qui a pour objectif de collecter des données sur la façon dont les individus organisent leur temps, a été complétée en 2009 par un module « Décisions dans le couple » (DDC) consacré aux modes de décision au sein du ménage qui porte sur : les modes de prise de décisions (discussions, négociations) au sein des couples ; les écarts de ressources entre les conjoints ; la gestion des ressources personnelles et communes.

Un module « partage des ressources au sein des ménages³⁷ » sera associé au SILC 2010. Ce module comporte sept variables obligatoires portant sur le régime et la gestion des finances qui sont posées au niveau du ménage, toutes les autres variables étant posées au niveau individuel. Elles portent sur la part du revenu mise en compte, l'accès à un compte bancaire, la prise de décision pour les achats quotidiens, les dépenses importantes concernant les enfants, les achats onéreux et le mobilier, un emprunt d'argent, l'utilisation de l'épargne, et sur la prise de décision : faculté de décision de la personne, par rapport à une série de postes de dépenses. D'autres questions portent sur l'utilisation du temps et le montant des dépenses personnelles.

³⁷ Règlement (CE) n° 646/2009 du 23/07/2009 portant sur la liste 2010 de variables secondaires cibles afférentes au partage des ressources au sein du ménage, publié au Journal officiel du 24/09/2009.

L'Enquête budget des ménages est une enquête qui met à disposition un grand nombre de variables portant sur la consommation et les conditions de vie ; elle comporte près de 1 500 variables telles que :

- les dépenses d'alimentation (pains et céréales, viandes, poissons, produits laitiers, fruits, légumes, sucreries et confiseries, plats préparés, boissons alcoolisées ou non, tabac)
- les dépenses d'articles d'habillement (vêtements, vêtements pour bébé, accessoires vestimentaires, chaussures, réparations des habits/chaussures)
- les dépenses de logement (loyers bruts ; chauffage, éclairage et eau)
- les dépenses pour l'achat de meubles, appareils ménagers, ustensiles de ménage et entretien courant (meubles et accessoires fixes, tapis, autres revêtements de sol, réparation ; articles de ménage en textiles, articles d'ameublement et réparations ; appareils de chauffage et gros appareils ménagers, etc.)
- les dépenses pour les soins corporels et la santé (médicaments et produits pharmaceutiques, appareils et matériel thérapeutique, services des médecins infirmiers et autres praticiens, etc.)
- les dépenses relatives aux transports et communication (achat de véhicule, dépenses d'utilisation de véhicules particuliers, services de transports, etc.)
- les dépenses de culture, loisirs et enseignement (appareils et accessoires ; service de loisirs, spectacles et culture ; presse, librairie, papeterie, enseignement)
- les dépenses pour d'autres biens et services (soins corporels ; articles personnels ; restaurants, cafés et hôtels ; voyages touristiques ; services financiers et assurances, etc.)
- les dépenses non reprises dans la consommation (impôts, transferts aux personnes et organisations, placements, emprunts, etc.)
- les conditions de logement (le type de logement occupé : maison unifamiliale à 4/3/2 façades, appartement dans un bâtiment de 2/3-4/5-9/10 et plus habitations, etc. ; le revenu cadastral ; l'année de construction ; la dimension et le nombre de cuisine(s)/chambre(s)/etc. ; jardin/terrasse/etc. ; garage ; etc.)
- la disposition de véhicules (le nombre de voiture(s) ; la propriété de la voiture : achat/leasing/etc. ; le nombre de voiture(s) de société ; etc.)
- les biens durables à disposition lors du dernier jour du mois de référence (le nombre de moto(s), vélo(s), caravane(s), téléphone(s), téléphone(s) portable(s), internet, télévision(s), caméra(s), machine(s) à laver, aspirateur(s), etc.)

L'inconvénient majeur est que ces données sont collectées au niveau du ménage. Or, l'analyse des inégalités femmes-hommes, que ce soit en termes de consommation ou de conditions de vie, doit nécessairement être effectuée sur base de données individuelles car des données collectées au niveau du ménage peuvent masquer de réelles différences entre les femmes et les hommes. Cette base de données devrait donc être modifiée en individualisant les questionnaires.

L'Enquête sur l'emploi du temps est une enquête qui récolte une série d'informations très détaillées au niveau individuel, ce qui permet une analyse des inégalités hommes-femmes en termes d'allocation du temps. En ce sens, nous n'avons pas de recommandation à formuler en ce qui concerne cette enquête.

10. DES INDICATEURS CALCULÉS AU NIVEAU INDIVIDUEL QUI NE SOUS-ESTIMENT PAS LES INÉGALITÉS DE REVENUS ET LE RISQUE DE PAUVRETÉ DES FEMMES

Ces bases de données étant complétées par les données individuelles, il sera aussi nécessaire de revisiter les indicateurs d'inégalité et de pauvreté et de remettre enfin en cause l'hypothèse forte d'un partage intégral des ressources entre personnes d'un même ménage.

Au niveau de la Belgique, nous proposons qu'un suivi systématique des indicateurs BGIA soit organisé. Un tel suivi existe déjà pour l'écart salarial de genre avec la publication, chaque année, du rapport sur l'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique, édité par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Étant donné les fortes inégalités entre les femmes et les hommes en termes de revenus et de dépendance financière mises en avant par l'analyse BGIA, il nous semble indispensable que les indicateurs suivants fassent l'objet d'une publication et d'un suivi annuels afin de mesurer l'évolution des inégalités entre femmes et hommes en Europe.

Il nous paraît aussi indispensable que tous les rapports officiels traitant de la pauvreté et des inégalités comportent une analyse sur base des indicateurs individualisés. Ce serait le cas notamment pour les baromètres sociaux et autres publications annuelles suivant l'évolution de la pauvreté, toutes entachées par l'« hypothèse ménage ».

Au niveau européen, les indicateurs communs destinés à suivre le processus de protection sociale et d'inclusion sociale devraient aussi être complétés par des indicateurs basés sur les revenus individuels : les taux de pauvreté présentés et les inégalités de revenus sont calculés sans prendre en compte les revenus individuels en faisant l'hypothèse forte d'un partage intégral des ressources au sein des couples.

Dans la mesure où c'est sur base de ces indicateurs que sont mesurés les effets des politiques nationales sur l'intégration sociale, les retraites et la santé, des indicateurs biaisés au niveau du genre pourraient inciter les États à négliger les inégalités entre femmes et hommes qui sont masquées par ces indicateurs. Les politiques pourraient s'avérer inappropriées pour promouvoir l'emploi et l'inclusion sociale des femmes étant donné que leur situation spécifique n'est pas correctement reflétée par les indicateurs retenus. Nous estimons donc essentiel que de nouveaux indicateurs mesurés au niveau individuel complètent les indicateurs de « Laeken ».

11. DES POLITIQUES SOCIALES ET FISCALES INDIVIDUALISÉES

Lorsque les bases de données seront aménagées, que les indicateurs seront calculés et suivis, il restera encore à revisiter les systèmes de sécurité sociale mis en place en Europe afin de garantir des droits sociaux individuels à tous, indépendamment du sexe et du type de ménage auquel appartiennent les individus. Les systèmes fiscaux et les transferts sociaux reposent encore trop souvent sur le schéma traditionnel de l'homme subvenant aux besoins de la famille.

TABLEAU 4 • INDICATEURS PROPOSÉS

	SILC-Belgique 2006	SILC-Belgique 2007
Indicateurs d'inégalité de revenu		
Les rapports entre les revenus individuels nets moyens des femmes et des hommes		
Revenu brut	0,55	0,56
Revenu net	0,62	0,63
Revenu provenant de l'activité économique	0,72	0,71
Dont : Revenus des salariés	0,72	0,70
Dont : Salaire	0,74	0,73
Primes	0,58	0,58
Dont : Pécule de vacances	0,61	0,61
Prime de fin d'année	0,68	0,66
Treizième mois	0,70	0,72
Revenus de l'activité indépendante	0,67	0,68
Transferts de l'État	0,75	0,77
Dont : Pensions	0,66	0,70
Chômage	0,68	0,71
Dont : Allocation de chômage	0,89	0,88
Indemnités d'invalidité	0,83	0,87
Le rapport entre le pourcentage de femmes dans le premier et le dernier décile	3,6	3,6
Indicateurs relatifs à la décomposition du coefficient de Gini		
Distance économique relative	0,605	0,586
Rapport entre la transvariation et les inégalités intergroupes brutes	0,393	0,414
Indicateurs d'inégalité de risque de dépendance financière ou de pauvreté individuelle		
Taux de dépendance financière ou taux de risque de pauvreté individuel		
Femmes	36%	34%
Hommes	11%	11%
Total	24%	23%
Rapport entre les taux de dépendance financière des femmes et des hommes	3,3	3,1
Rapport entre les écarts médians relatifs des femmes et des hommes	1,7	1,6
Rapport entre l'intensité de la dépendance financière des femmes et des hommes	5,6	5,0

(suite)

Indicateurs d'inégalités de temps	
	Enquête sur l'emploi du temps belge 2005
Inégalité de pauvreté de temps	1,09
Inégalité d'intensité de pauvreté de temps	0,97
Inégalité de temps de travail rémunéré	0,66
Inégalité de temps de travail non rémunéré	1,63
Inégalité de cumul de pauvreté	<i>6,50</i>

Source : SILC 2006 et 2007, Enquête sur l'emploi du temps belge 2005, calculs propres



LISTE DES GRAPHIQUES



Chapitre 1

Graphique 1 • Proportion de femmes et d'hommes par décile du revenu individualisé net	34
Graphique 2 • Répartition des femmes et des hommes au sein des déciles pour les différents groupes d'âge	35
Graphique 3 • Répartition des femmes et des hommes au sein des déciles par statut d'activité	37
Graphique 4 • Répartition des femmes et des hommes au sein des déciles par niveau d'éducation	40
Graphique 5 • Moyenne annuelle des revenus bruts et nets par décile (femmes)	42
Graphique 6 • Moyenne annuelle des revenus bruts et nets par décile (hommes)	42
Graphique 7 • Deux distributions de revenu sans chevauchement	44
Graphique 8 • Deux distributions de revenu avec chevauchement	44
Graphique 9 • Comparaison entre taux de dépendance BGIA, taux de risque de pauvreté européen par sexe et par groupe d'âge	66
Graphique 10 • Comparaison entre taux de dépendance BGIA, taux de risque de pauvreté européen par sexe et par statut professionnel	67
Graphique 11 • Comparaison entre taux de dépendance BGIA, taux de risque de pauvreté européen par sexe et par niveau d'éducation	68
Graphique 12 • Taux de dépendance financière par sexe et par statut d'activité	73
Graphique 13 • Effet marginal du statut d'activité sur le taux de dépendance financière	75
Graphique 14 • Taux de dépendance financière et âge	77
Graphique 15 • Effet marginal de l'âge sur le taux de dépendance financière	78
Graphique 16 • Taux de dépendance financière et éducation	81
Graphique 17 • Effet marginal de l'éducation sur la dépendance financière	82
Graphique 18 • Taux de dépendance financière par sexe et par type de ménage	85
Graphique 19 • Effet marginal du type de ménage sur la dépendance financière	87
Graphique 20 • Taux de dépendance financière selon la nationalité	89
Graphique 21 • Effet marginal de la nationalité sur le taux de dépendance financière	90

Chapitre 2

Graphique 1 • Rapport entre les revenus individualisés des femmes et des hommes	106
Graphique 2 • Taux de risque de dépendance financière des femmes et des hommes et écart entre leurs taux	108
Graphique 3 • Comparaison des taux de dépendance financière et des taux de risque de pauvreté	109
Graphique 4 • Taux de dépendance financière des femmes et des hommes par statut d'activité	110
Graphique 5 • Taux de dépendance financière des femmes et des hommes par classe d'âge	111
Graphique 6 • Taux de dépendance financière des femmes et des hommes par type de ménage	112
Graphique 7 • Taux de dépendance financière des femmes et des hommes par niveau d'éducation	113
Graphique 8 • Taux de dépendance financière des femmes et des hommes par nationalité	113

Chapitre 3

Graphique 1 • Revenu individualisé net des femmes et des hommes au sein des couples (déciles formés sur base du revenu total des couples)	133
Graphique 2 • Part du revenu des femmes et des hommes dans le revenu net total du ménage (déciles formés sur base du revenu total des couples)	133
Graphique 3 • Pourcentage des couples mariés et cohabitants au sein des différents déciles	134
Graphique 4 • Part du revenu des femmes et des hommes dans le revenu net total du ménage selon que l'homme ou la femme a un revenu supérieur (déciles formés sur base du revenu total des couples)	139
Graphique 5 • Distribution des couples par décile, selon le nombre d'enfants à charge et l'âge moyen du couple (déciles formés sur base du revenu total des couples)	145
Graphique 6 • Distribution des couples en fonction du nombre d'enfants à charge et du nombre de partenaires en dépendance financière	147
Graphique 7 • Distribution des couples par décile, selon le nombre d'enfants à charge et l'âge moyen du couple (déciles formés sur base du revenu total des couples)	151
Graphique 8 • Distribution des couples en fonction du nombre d'enfants à charge et du nombre de partenaires en dépendance financière	154
Graphique 9 • Distribution des hommes selon leur propre statut d'activité et celui de leur partenaire	156
Graphique 10 • Distribution des hommes selon leur niveau d'éducation et le niveau d'éducation de leur partenaire	166
Graphique 11 • Distribution des femmes selon leur propre niveau d'éducation et celui de leur partenaire	169
Graphique 12 • Taux de dépendance des femmes et des hommes en couple par niveau d'éducation	173
Graphique 13 • Répartition des couples mariés et cohabitants selon l'âge moyen du couple	176
Graphique 14 • Distribution des couples mariés et cohabitants par décile, selon le nombre d'enfants à charge (déciles formés sur base du revenu total des couples)	185
Graphique 15 • Distribution des couples en fonction du nombre d'enfants à charge et du nombre de partenaires en dépendance financière	188

Chapitre 4

Graphique 1 • Distributions par âge selon le sexe et le statut marital	210
Graphique 2 • Distributions par niveau d'éducation selon le sexe et le statut marital	211
Graphique 3 • Composantes du revenu par sexe et par statut marital	218

Chapitre 6

Graphique 1 • Comparaison des taux de dépendance financière et des taux de risque de pauvreté européens	276
---	-----



LISTE DES TABLEAUX



Chapitre 1

Tableau 1 • Moyennes et médianes des revenus individualisés bruts et nets par sexe	22
Tableau 2 • Moyennes des revenus individualisés nets par groupe d'âge et par sexe	23
Tableau 3 • Moyennes des revenus individualisés nets par type de ménage et par sexe	23
Tableau 4 • Moyennes des revenus individualisés nets par statut d'activité et par sexe	24
Tableau 5 • Moyennes des revenus individualisés nets (même statut pendant 12 mois) par sexe	25
Tableau 6 • Moyenne et médianes des revenus bruts par catégorie de revenu, par bénéficiaire et par sexe	26
Tableau 7 • Revenus provenant de l'activité économique par bénéficiaire et par sexe	27
Tableau 8 • Revenu des salariés par bénéficiaire et par sexe	28
Tableau 9 • Les primes par bénéficiaire et par sexe	29
Tableau 10 • Transferts de l'État par bénéficiaire et par sexe	30
Tableau 11 • Allocations de chômage par bénéficiaire et par sexe	31
Tableau 12 • Répartition des individus bénéficiaires d'allocations de chômage par sexe	32
Tableau 13 • Tableau récapitulatif des rapports de revenus moyens femme-homme pour toutes les catégories et sous-catégories de revenu : Indicateurs de base	33
Tableau 14 • Revenu net individualisé par sexe (population totale)	45
Tableau 15 • Décomposition de Gini par sexe pour le revenu net individualisé	46
Tableau 16 • Part des contributions de l'indice de Gini à l'inégalité de revenu totale par sexe	47
Tableau 17 • Équations de revenu de la population totale, des femmes et des hommes	49
Tableau 18 • Résultats de la décomposition Oaxaca-Blinder pour la population totale	52
Tableau 19 • Équations de revenu pour la population de moins de 65 ans	52
Tableau 20 • Résultats de la décomposition Oaxaca-Blinder pour la population de moins de 65 ans	54
Tableau 21 • Équations de revenu pour la population totale, les femmes et les hommes qui travaillent	56
Tableau 22 • Résultats de la décomposition Oaxaca-Blinder pour les personnes qui travaillent	60
Tableau 23 • Indicateurs calculés sur base du seuil de dépendance financière BGIA	63
Tableau 24 • Taux de dépendance financière avant et après intervention de l'État	64
Tableau 25 • Indicateurs calculés sur base du seuil de dépendance BGIA et du seuil de risque de pauvreté européen	65
Tableau 26 • Comparaison entre le taux de dépendance financière BGIA et le taux de risque de pauvreté européen	66
Tableau 27 • Comparaison entre la dépendance financière calculée avec et sans échelle d'équivalence	69
Tableau 28 • Taux de dépendance financière et taux de risque de pauvreté européen	70
Tableau 29 • Part des individus qui constituent le 1er décile du revenu net individualisé par type de ménage	71
Tableau 30 • Part des individus qui constituent le 1er décile du revenu net individualisé par statut d'activité	71
Tableau 31 • Part des individus qui constituent le 1er décile du revenu équivalent net par type de ménage	71
Tableau 32 • Part des individus qui constituent le 1er décile du revenu équivalent net par statut d'activité	72

Tableau 33 • Taux de dépendance financière BGIA et taux de risque de pauvreté européen par statut d'activité	74
Tableau 34 • Effet marginal du statut d'activité sur le taux de dépendance financière	74
Tableau 35 • Impact de l'inclusion d'autres variables sur l'effet marginal du statut d'activité sur le taux de dépendance financière	76
Tableau 36 • Taux de dépendance financière BGIA et taux de risque de pauvreté européen selon l'âge	77
Tableau 37 • Effet marginal de l'âge sur le taux de dépendance financière	78
Tableau 38 • Impact de l'inclusion d'autres variables sur l'effet marginal de l'âge sur le taux de dépendance financière	79
Tableau 39 • Taux de dépendance financière BGIA et taux de risque de pauvreté européen selon le niveau d'éducation	81
Tableau 40 • Effet marginal de l'éducation sur la dépendance financière	81
Tableau 41 • Impact de l'inclusion d'autres variables sur l'effet marginal de l'éducation sur le taux de dépendance financière	83
Tableau 42 • Taux de dépendance financière BGIA et taux de risque de pauvreté européen par type de ménage	85
Tableau 43 • Effet marginal du type de ménage sur la dépendance financière	86
Tableau 44 • Impact de l'inclusion d'autres variables sur l'effet marginal du type de ménage sur le taux de dépendance financière	87
Tableau 45 • Taux de dépendance financière BGIA et taux de risque de pauvreté selon la nationalité	89
Tableau 46 • Effet marginal de la nationalité sur le taux de dépendance financière	90
Tableau 47 • Impact de l'inclusion d'autres variables sur l'effet marginal de la nationalité sur le taux de dépendance financière	91
Tableau 48 • Effet marginal du sexe sur le taux de dépendance financière	92
Tableau 49 • Impact de l'inclusion d'autres variables sur le taux de dépendance financière	94
Tableau 50 • Tableau récapitulatif des indicateurs proposés	98

Chapitre 2

Tableau 1 • Nombre d'observations et pourcentage d'hommes et de femmes dans l'échantillon	104
Tableau 2 • Rapport entre les revenus individuels moyens des femmes et des hommes	106
Tableau 3 • Rapport des moyennes femmes/hommes selon les caractéristiques individuelles	107
Tableau 4 • Calcul du coefficient de Gini	115
Tableau 5 • Coefficient de Gini et taux de dépendance	116
Tableau 6 • Analyse probit : effet marginal du sexe sur la probabilité de dépendance financière avant et après contrôle pour les autres caractéristiques	120
Tableau 7a • Analyse probit : effets marginaux des caractéristiques individuelles sur le risque de dépendance financière des femmes et des hommes	121
Tableau 7b • Analyse probit : effets marginaux des caractéristiques individuelles sur le risque de dépendance financière des femmes et des hommes	122
Tableau 8 • Proposition d'indicateurs	124

Chapitre 3

Tableau 1 • Distribution des personnes en couple et de la population totale par groupe d'âge	128
Tableau 2 • Distribution des personnes en couple et de la population totale selon le nombre d'enfants à charge	128
Tableau 3 • Distribution des personnes en couple et de la population totale par statut d'activité	128
Tableau 4 • Distribution des personnes en couple et de la population totale par niveau d'éducation	129
Tableau 5 • Indicateurs d'inégalité de revenus et de dépendance financière au sein des couples	130
Tableau 6 • Répartition des couples selon le sens des écarts entre les revenus des partenaires	131
Tableau 7 • Répartition des couples selon le sens des écarts entre les revenus des partenaires	132
Tableau 8 • Part du revenu des femmes et des hommes dans le revenu net total du ménage (déciles formés sur base du revenu total des couples)	134
Tableau 9 • Pourcentage des couples mariés et cohabitants au sein des différents déciles	135
Tableau 10 • Revenu individualisé net des femmes et des hommes au sein des couples (déciles formés sur base du revenu total des couples)	135
Tableau 11 • Revenu individualisé net des femmes et des hommes au sein des couples (déciles formés sur base du revenu total des couples hors indépendants)	136
Tableau 12 • Revenu individualisé net des femmes et des hommes au sein des couples, différenciation mariés/cohabitants (déciles formés sur base du revenu total des couples)	136
Tableau 13 • Distribution des couples selon que le revenu de l'homme est supérieur ou inférieur à celui de la femme	137
Tableau 14 • Revenu net moyen des femmes et des hommes au sein des couples classés par décile pour les couples où le revenu de l'homme est supérieur à celui de la femme	138
Tableau 15 • Revenu moyen individualisé des femmes et des hommes au sein des couples classés par décile pour les couples où le revenu de la femme est supérieur à celui de l'homme	138
Tableau 16 • La dépendance financière au sein des couples	140
Tableau 17 • Revenus moyens et rapports de revenu des partenaires par groupe d'âge moyen du couple (comparaison avec la population totale)	141
Tableau 18 • Répartition des couples et écarts de revenus selon la différence d'âge entre les partenaires	141
Tableau 19 • Distribution des couples selon la différence d'âge entre femmes et hommes par groupe d'âge	142
Tableau 20 • Distribution des ménages en fonction de la dépendance financière au sein des couples par groupe d'âge moyen du couple	143
Tableau 21 • Répartition des couples selon l'âge moyen des partenaires	144
Tableau 22 • Répartition des couples selon le nombre d'enfants à charge	144
Tableau 23 • Rapport entre les revenus individuels nets des femmes et des hommes au sein des couples selon le nombre d'enfants à charge	146
Tableau 24 • Distribution des couples en fonction du nombre d'enfants à charge et du nombre de partenaires en dépendance financière	148
Tableau 25 • Répartition des couples selon l'âge moyen des partenaires	150
Tableau 26 • Répartition des couples selon le nombre d'enfants à charge	150
Tableau 27 • Rapport entre les revenus individuels nets des femmes et des hommes au sein des couples selon le nombre d'enfants à charge	152

Tableau 28 • Distribution des couples en fonction du nombre d'enfants à charge et du nombre de partenaires en dépendance financière	155
Tableau 29 • Distribution des hommes et des femmes selon leur propre statut d'activité et celui de leur partenaire	157
Tableau 30 • Rapport entre les revenus individuels nets moyens des femmes et des hommes selon leur propre statut d'activité et celui de leur partenaire	158
Tableau 31 • Rapport entre les revenus individuels nets moyens des femmes et des hommes par statut d'activité (population totale)	159
Tableau 32 • Distribution des hommes et des femmes selon leur propre statut d'activité et celui de leur partenaire	160
Tableau 33 • Rapport entre les revenus individualisés nets moyens des femmes et des hommes selon leur propre statut d'activité et celui de leur partenaire	162
Tableau 34 • Taux de dépendance financière selon le statut d'activité des deux partenaires	163
Tableau 35 • Distribution des couples selon le nombre de partenaires en dépendance au sein du couple et selon le statut d'activité des deux partenaires	165
Tableau 36 • Distribution des femmes et des hommes selon leur propre niveau d'éducation et celui de leur partenaire	167
Tableau 37 • Rapport entre les revenus individualisés nets moyens des femmes et des hommes selon leur propre niveau d'éducation et celui de leur partenaire	168
Tableau 38 • Rapport entre les revenus individualisés nets moyens des femmes et des hommes par niveau d'éducation (population totale)	168
Tableau 39 • Distribution des femmes selon leur propre niveau d'éducation et celui de leur partenaire	170
Tableau 40 • Rapport entre les revenus individualisés nets moyens des femmes et des hommes selon leur propre niveau d'éducation et celui de leur partenaire	171
Tableau 41 • Taux de dépendance financière selon le niveau d'éducation des deux partenaires	172
Tableau 42 • Distribution des couples selon le nombre de partenaires en dépendance au sein du couple et selon le niveau d'éducation des deux partenaires	175
Tableau 43 • Revenus moyens et rapports de revenu des partenaires par groupe d'âge moyen du couple (comparaison entre les couples mariés et les cohabitants)	177
Tableau 44 • Répartition des couples et écarts de revenus selon la différence d'âge entre les partenaires (par groupe d'âge)	178
Tableau 45 • Distribution des couples selon la différence d'âge entre femmes et hommes par groupe d'âge (revenu de l'homme supérieur à celui de la femme)	179
Tableau 46 • Distribution des couples selon la différence d'âge entre femmes et hommes par groupe d'âge (revenu de la femme supérieur à celui de l'homme)	180
Tableau 47 • Distribution des ménages en fonction de la dépendance financière au sein des couples par groupe d'âge moyen du couple	181
Tableau 48 • Répartition des couples selon l'âge moyen des partenaires	183
Tableau 49 • Répartition des couples selon le nombre d'enfants à charge	184
Tableau 50 • Rapport entre les revenus individuels nets des femmes et des hommes au sein des couples selon le nombre d'enfants à charge	187
Tableau 51 • Distribution des couples en fonction du nombre d'enfants à charge et du nombre de partenaires en dépendance financière	190
Tableau 52 • Distribution des hommes et des femmes selon leur propre statut d'activité et celui de leur partenaire	192

Tableau 53 • Rapport entre les revenus individuels nets moyens des femmes et des hommes selon leur propre statut d'activité et celui de leur partenaire	194
Tableau 54 • Taux de dépendance financière selon le statut d'activité des deux partenaires	195
Tableau 55 • Distribution des femmes et des hommes selon leur propre niveau d'éducation et celui de leur partenaire	196
Tableau 56 • Rapport entre les revenus individualisés nets moyens des femmes et des hommes selon leur propre niveau d'éducation et celui de leur partenaire	198
Tableau 57 • Taux de dépendance financière selon le niveau d'éducation des deux partenaires	199

Chapitre 4

Tableau 1 • Distribution des individus de la base fusionnée SILC-Belgique 2006-2007 par statut marital	208
Tableau 2 • Âge moyen des individus par sexe et statut marital	209
Tableau 3 • Distributions par groupe d'âge, niveau d'éducation et statut d'activité des individus selon le sexe et le statut marital	213
Tableau 4 • Moyenne des revenus individualisés nets par statut marital	214
Tableau 5 • Distribution de la population totale par sexe et par classe de revenu net	215
Tableau 6 • Distribution des individus par sexe, statut marital et classe de revenu net	215
Tableau 7 • Distribution des individus par classe de revenu et par statut marital	216
Tableau 8 • Composantes du revenu individualisé net moyen par sexe et par statut marital	216
Tableau 9 • Éclatement des transferts de l'État par bénéficiaire (effectifs entre parenthèses)	219
Tableau 10 • Revenus individualisés nets moyens selon certaines caractéristiques	220
Tableau 11 • Écarts de revenu individualisé net entre femmes et hommes selon le nombre d'enfants à charge	221
Tableau 12 • Taux de dépendance financière	222
Tableau 13 • Distribution des individus par pays	224
Tableau 14 • Matrice des transitions relative au statut d'activité	225
Tableau 15 • Matrice des transitions relative au nombre d'enfants à charge	226
Tableau 16 • Médianes et moyennes du revenu individualisé net	227
Tableau 17 • Composantes du revenu individualisé net moyen	227
Tableau 18 • Évolution du revenu individualisé net entre t et t+2	228
Tableau 19 • Déterminants de l'évolution du revenus individualisés net des femmes suite à une rupture	233
Tableau 20 • Déterminants de l'évolution du revenus individualisés net des hommes suite à une rupture	234

Chapitre 5

Tableau 1 • Statistiques descriptives générales, population 18-99 ans	246
Tableau 2 • Statistiques descriptives de temps (heures par semaine), population 18-99 ans	248
Tableau 3 • Statistiques descriptives de temps (heures par semaine) par catégorie, population 18-99 ans	250
Tableau 4 • Indicateur 1 « Inégalité de pauvreté de temps entre femmes et hommes » par catégorie, population 18-99 ans	254

Tableau 5 • Indicateur 2 « Inégalité d'intensité de pauvreté de temps entre femmes et hommes » par catégorie, population 18-99 ans	256
Tableau 6 • Indicateur 3 « Inégalité de temps de travail rémunéré entre femmes et hommes » par catégorie, population 18-99 ans	259
Tableau 7 • Indicateur 4 « Inégalité de temps de travail non rémunéré entre femmes et hommes » par catégorie, population 18-99 ans	262

Chapitre 6

Tableau 1 • Indicateurs proposés	273
Tableau 2 • Inégalité entre les revenus nets et dépendance financière des femmes et des hommes dans 9 pays européens	274
Tableau 3 • Indicateurs d'inégalités de temps en Belgique	283
Tableau 4 • Indicateurs proposés	289



BIBLIOGRAPHIE



Alaoui, Z., K. Fredericq, D. Meulders, S. O'Dorchai, R. Plasman et F. Rycx, 2009. « Revenus individuels et dépendance financière des femmes et des hommes dans neuf pays européens en 2006 », *DULBEA Working Papers*, Research Report n° 09-12.RR, août.

Alaoui, Z., K. Fredericq, D. Meulders, S. O'Dorchai, R. Plasman et F. Rycx, 2009. « Analyse de la répartition des revenus entre les femmes et les hommes et de la dépendance financière en Belgique sur base des données du SILC-Belge 2006 », *DULBEA Working Papers*, Research Report n° 09-09.RR, mars.

Amato, P., 2000. « The consequences of divorce for adults and children », *Journal of Marriage and Family*, vol. 62, n° 4, pp. 1269-1287.

Andreß, H. et H. Lohmann, 2000. *Die wirtschaftlichen Folgen von Trennung und Scheidung*. [The economic consequences of separation and divorce]. Band 180 der Schriftenreihe des Bundesministeriums für Familie, Senioren, Frauen und Jugend, Kohlhammer, Stuttgart.

Andreß, H. J., B. Borgloh, M. Gullner et K. Wilking, 2003. *Wenn aus Liebe rote Zahlen werden. Über die wirtschaftlichen Folgen von Trennung und Scheidung* [When love becomes being in the red. About the economic consequences of separation and divorce]. Wiesbaden [DE], Westdeutscher Verlag.

Andreß, H.-J., B. Borgloh, M. Bröckel, M. Giesselmann et D. Hummelsheim, 2006. « The economic consequences of partnership dissolution – A comparative analysis of panel studies from Belgium, Germany, Great Britain, Italy, and Sweden », *European Sociological Review*, vol. 22, n° 5, pp. 533-560.

Atkinson, A. B., 1970. « On the Measurement of Inequality », *Journal of Economic Theory*, vol. 2, n° 3, pp. 244-263.

Atkinson, A. B., 1987. « On the Measurement of Poverty », *Econometrica*, vol. 55, n° 4, pp. 749-764.

Atkinson, T., B. Cantillon, E. Marlier et B. Nolan, 2002. *Social Indicators : The EU and Social Inclusion*, Oxford University Press, Oxford.

Atkinson, A. B., B. Cantillon, E. Marlier et B. Nolan, 2007. *The EU and social inclusion, facing the challenges*, The Policy Press, Bristol.

Bardasi E. et Q. Wodon, 2006. « Measuring time poverty and analysing its determinants : Concepts and application to Guinea », *World Bank Working Paper*, n° 73.

Bardasi, E. et J. Gornick, 2007. « Women's part-time wage penalties across countries », *Luxembourg Income Study Working Paper Series*, working paper n° 467.

Bardone, L. et A.-C. Guio, 2005. « Pauvreté des travailleurs - nouveaux indicateurs définis conjointement au niveau européen », Eurostat, Population et Conditions sociales, *Statistiques en bref*, n° 5.

Barrere-Maurisson, M.-A., M. Buffier-Morel et S. Rivier, 2001. *Le partage des temps et des tâches dans les ménages*, La Documentation française, Paris.

- Baxter, J. et E. Kane**, 1995. « Dependence and Independence : A Cross-National Analysis of Gender Inequality and Gender Attitudes », *Gender and Society*, vol. 9, n° 2, pp. 193-215.
- Becker, G. S.**, 1965. « A theory of the allocation of time », *Economic Journal*, vol. 75, n° 229, pp. 793-517.
- Becker, G. S.**, 1974. « On the Relevance of the New Economics of the Family », American Economic Association, *American Economic Review*, vol. 64, n° 2 (mai), pp. 317-319.
- Becker, G. S.**, 1981. *A treatise on the family*, Harvard University Press, Cambridge.
- Berk, R. et S. F. Berk**, 1978. « A simultaneous equation model for the division of household labor », *Sociological Methods and Research*, vol. 6, n° 4, pp. 431-468.
- Bhattacharya, N. et B. Mahalanobis**, 1967. « Regional disparities in household consumption in India », *Journal of the American Statistical Association*, vol. 62, n° 317, pp. 143-161.
- Bicakova, H.**, 2005. « Unemployment Versus Inactivity : An Analysis of the Earnings and Labor Force Status of Prime Age Men in France, the UK, and the US at the End of the 20th Century », *Luxembourg Income Study Working Paper Series*, working paper n° 412.
- Bittman, M. et J. W. Wajcman**, 2000. « The rush hour : The quality of leisure time and gender equity », *Social Forces*, vol. 79, n° 1, pp. 168-189.
- Blackden, C. M. et Q. Wodon**, 2006. « Gender time use and poverty in sub-Saharan Africa », *World Bank Working Paper*, n° 73, pp. 168.
- Blair, S. L. et D. T. Lichter**, 1991. « Measuring the division of household labor : Gender segregation of housework among american couples », *Journal of Family*, vol. 12, n° 1, pp. 91-113.
- Blau, F. et L. Kahn**, 1996. « Wage structure and gender earnings differentials : An international comparison », *Economica*, vol. 63, n° 250, pp. S29-S62.
- Blinder, A. S.**, 1973. « Wage Discrimination : Reduced Form and structural variables », *Journal of Human Resources*, vol. 8, n° 4, pp. 436-465.
- Blood, R. O. et D. M. Wolfe**, 1960. *Husbands and wives : the dynamics of married living*, The Free Press, New York.
- Bonoli, G.**, 1997. « Classifying welfare states : a two-dimension approach », *Journal of Social Policy*, vol. 26, n° 3, pp. 351-372.
- Borooh, V. K et P. M. McKee**, 1994. « Intra-household Income Transfers and Implications for Poverty and Inequality in the UK », dans : Creedy, J. (Ed.) *Taxation, Poverty and the Distribution of Income*, Edward Elgar, London.
- Bourguignon, F.**, 1979. « Decomposable Inequality Measures », *Econometrica*, vol. 47, n° 4, pp. 901-920.

- Bourguignon, F. et P.-A. Chiappori**, 1992. « Collective models of household behavior : An introduction », *European Economic Review*, vol. 36, n° 2-3, pp. 355-364.
- Bowles, S.**, 1985. « The production process in a competitive economy : Walrasian, Neo-Hobbesian and Marxian models », *American Economic Review*, vol. 75, n° 1, pp. 16-36.
- Bradbury, B.**, 1989. « Family size equivalence scales and survey evaluation of income and well-being », *Journal of Social Policy*, vol. 18, n° 3, pp. 383-408.
- Brandolini, A. et G. D'Alessio**, 2001. « Household structure and income inequality », *Luxembourg Income Stud Working Paper Series*, working paper n° 254.
- Braver, S. L., M. Whitley et C. Ng**, 1993. « Who divorced whom? Methodological and theoretical issues », *Journal of Divorce and Remarriage*, vol. 20, n° 1-2, pp. 1-19.
- Briar, C.**, 2000. « In search of gender-sensitive concepts and measures of poverty, inequality and well-being », *Social Policy Journal of New Zealand*, n° 14 [juillet], pp. 17-29.
- Brinig, M. F. et D. W. Allen**, 2000. « These boots are made for walking : Why most divorce filers are women », *American Law and Economics Review*, vol. 2, n° 1, pp. 126-169.
- Browning, M.**, 1992. « Children and household economic behaviour », *Journal of Economic Literature*, vol. 30, n° 3, pp. 1434-1475.
- Browning, M., F. Bourguignon, P.-A. Chiappori et V. Lechene**, 1994. « Income and Outcomes : A Structural Model of Intra-Household Allocation », *Journal of Political Economy*, vol. 102, n° 6, pp. 1067-1096.
- Browning, M. et P.-A. Chiappori**, 1998. « Efficient intra-household allocations : a general characterization and empirical tests », *Econometrica*, vol. 66, pp. 1241-1278.
- Burkhauser, R., G. Duncan, R. Hauser et R. Berntsen**, 1991. « Wife or frau, women do worse : a comparison of men and women in the United States and Germany after marital dissolution », *Demography*, vol. 28, n° 3, pp. 353-360.
- Buvinic, M. et G. Rao Gupta**, 1997. « Female-Headed households and female-maintained families : Are they worth targeting to reduce poverty in developing countries », *Economic Development and Cultural Change*, vol. 45, n° 2, pp. 25-280.
- Cagatay, N.**, 1998. « Gender and poverty », *UNDP Working Paper Series*, working paper n° 5, pp. 23.
- Cantillon, S. et B. Nolan**, 2001. « Poverty within households : measuring gender differences using nonmonetary indicators », *Feminist Economics*, vol. 7, n° 1, pp. 5-23.
- Casey, B. et A. Yamada**, 2002. « Getting Older, Getting Poorer? A Study of the Earnings, Pensions, Assets and Living Arrangements of Older People in Nine Countries », *Luxembourg Income Study Working Paper Series*, working paper n° 314.

- Casper, L. M., I. Garfinkel et S. S. McLanahan**, 1994. « The Gender-Poverty Gap : What We Can Learn from Other Countries », *American Sociological Review*, vol. 59, n° 4, pp. 594-605.
- Castro, M. et L. Bumpass**, 1989. « Recent trends in marital disruption », *Demography*, vol. 26, n° 1, pp. 37-51.
- Chiappori, P.-A.**, 1988. « Rational household labor supply », *Econometrica*, vol. 56, pp. 63-89.
- Chiappori, P.-A.**, 1992. « Collective labor supply and welfare », *Journal of Political Economy*, vol. 100, n° 3, pp. 437-467.
- Chiappori, P.-A.**, 1997. « Introducing household production in collective models of labor supply », *Journal of Political Economy*, vol. 105, n° 1, pp. 191-209.
- Claude, F.**, 2006. « Individualisation des droits sociaux », *Femmes Prévoyantes Socialistes (FPS)*, 9 p.
- Clemenceau, A. et J. M. Museaux**, 2007. « EU-SILC (community statistics on income and living conditions : general presentation of the instrument) », in *Comparative EU statistics on Income and Living Conditions : Issues and Challenges*, Office for Official Publications of the European Communities, Eurostat, Luxembourg, pp. 11-36.
- Cooke, L. P.**, 2001. « Impact of dual careers on average family size : comparison of 11 countries », *Luxembourg Income Study Working Paper Series*, working paper n° 267.
- Cowell, F.**, 1998. « Measurement of Inequality », *London School of Economics and Political Science*, Discussion Paper n° DARP/36.
- Cuyppers D., D. Mortelmans et N. Torfs**, 2008. *Is echtscheiding werkelijk Win for life?*, die Keure, Brugge.
- Dagum, C.**, 1980. « Inequality measures between income distributions with applications », *Econometrica*, vol. 48, n°7, pp. 1791-1903.
- Dagum, C.**, 1997a. « A New Approach to the Decomposition of the Gini Income Inequality Ratio », *Empirical Economics*, vol. 22, n° 4, pp. 515-531.
- Dagum, C.**, 1997b. « Decomposition and Interpretation of Gini and the Generalized Entropy Inequality Measures », *Proceedings of the American Statistical Association, Business and Economic Statistics Section, 157th Meeting*, pp. 200-205.
- Daly, M.**, 1992. « Europe's poor women? Gender in research on poverty », *European Sociological Review*, vol. 8, n°1, pp.1-12.
- Daly, M. et K. Rake**, 2002. « Gender, Household and Individual Income in France, Germany, Italy, the Netherlands, Sweden, the USA and the UK », *Luxembourg Income Study Working Paper Series*, working paper n° 332.

Davies, H. et H. Joshi, 1994. « Sex, sharing and the distribution of income », *Journal of Social Policy*, vol. 23, n° 3, pp. 301-340.

De Vaus, D., M. Gray, L. Qu et D. Stanton, 2008. « The effect of relationship breakdown on income and social exclusion », University of New South Wales, Social Policy Research Centre, *mimeo*.

Defina, R. H., 2002. « The impact of unemployment on alternative poverty measures », Federal Reserve Bank of Philadelphia, working paper n° 02-8.

Dewilde, C., 2003. « The Financial consequences of Relationship Dissolution for Women in Western Europe », in Ruspini, E. et A. Dale (Eds), *The Gender Dimension of Social Change. The Contribution of Dynamic Research to the Study of Women's Life Courses*, The Policy Press, Bristol, pp. 81-110.

Ebbinghaus, B., 1998. « European Labour Relations and Welfare State Regimes : A Comparative Analysis of their Elective Affinities », Background Paper for Cluster 3 : The Welfare State and industrial relations Systems, Conference on Varieties of Welfare Capitalism in Europe, North America and Japan, Max Planck Institute for the Study of Societies, Cologne, juin 11-13, 1998.

Echevin, D. et A. Parent, 2002. « Les indicateurs de polarisation et leur application à la France », La Documentation française, *Économie et Prévision*, 2002/4, n° 155, pp.13-30.

Ehrenreich, B. et F. Fox Piven, 1984. « The feminization of poverty : when the » family-wage system" breaks down », *Dissent*, vol. 31, n° 2, pp. 162-170.

Emmerling, D., 2005. « Ehescheidungen 2003 [Divorce in 2003] », *Wirtschaft und Statistik*, 2, pp. 97-108.

Esping-Andersen, G., 1990. *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Polity Press, Oxford.

Esping-Andersen, G., 1999. *Social Foundations of Postindustrial Economies*, Oxford University Press, Oxford.

European Commission, 2003. *Joint report on social inclusion*, Directorate-General Employment and Social Affairs (list of Laeken indicators in the annexes of this report) (http://ec.europa.eu/employment_social/soc-prot/soc-incl/joint_rep_en.htm)

Eurostat, 2002. *European social statistics. Income, poverty and social exclusion : 2nd report*, Office for Official Publications of the European Communities, Luxembourg.

Eurostat, 2004. EU-SILC Description Target Variables.

EU-SILC, 2005. Statistics on Income and Living Conditions : Overview and results.

Fall, M. et D. Verger, 2005. « Pauvreté relative et conditions de vie en France », *Économie et statistique*, n° 383-384-385, pp. 91-107.

Ferree, M. M., 1990. « The gender division of labor in two-earner marriages », *Journal of Family Issues*, vol. 12, n° 2, pp. 158-180.

Figari, F., H. Immervoll, H. Levy et H. Sutherland, 2007. « Inequalities within couples : market incomes and the role of taxes and benefits in Europe », *EUROMOD Working Papers*, working paper n° EM6/07.

Findlay, J. et R. E. Wright, 1996. « Gender, poverty and the intra-household allocation of resources », *Review of Income and Wealth*, vol. 42, n° 3, pp. 335-351.

Finnie, R., 1993. « Women, men and the economic consequences of divorce : evidence from Canadian longitudinal data », *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 30, n° 2, pp. 205-241.

Folbre, N., 1984. « The Pauperization of Motherhood : Patriarchy and Public Policy in the United States », *Review of Radical Political Economics*, vol. 16, n° 4, pp. 72-88.

Folbre, N., 1986. « Hearts and spades : Paradigms of household economics », *World Development*, vol. 14, n° 2, pp. 245-255.

Fortin, B. et G. Lacroix, 1997. « A Test of the Unitary and Collective Models of Household Labour Supply », *Economic Journal*, vol. 107, pp. 933-955.

Frick, J. R., J. Goebel et M. M. Grabka, 2006. « Assessing the distributional impact of imputed rent and non-cash employee income in micro data : Case study based on EU-SILC (2004) and SOEP (2002) », paper presented at the International Conference : « Comparative EU-Statistics on Income and Living Conditions : issues and challenges », Helsinki, 6-8, novembre 2006.

Fritzell, J., 1990. « The dynamics of income distribution : Economic mobility in Sweden in comparison with the United States », *Social Science Research*, vol. 19, n° 1, pp. 17-46.

Gähler, M., 1998. « Life After Divorce : Economic, Social and Psychological Well-Being Among Swedish Adults and Children Following Family Dissolution », Swedish Institute for Social Research, Stockholm, *mimeo*.

Geerken, M. et W. R. Gove, 1983. *At home and at work : The family's allocation of labor*, Beverly Hills.

Geurts, J. et J. De Ree, 1993. « Influence of research design on time use estimates », *Social Indicators Research*, vol. 30, n° 2-3, pp. 248-284.

Gini, C., 1921. « Measurement of Inequality of Incomes », *The Economic Journal*, vol. 31, n° 121, pp. 124-126.

Glaude, M., 1998. « La pauvreté, sa mesure et son évolution », dans : Atkinson T., Glaude M., Freyssinet J., Seibel C. (Eds.), *Pauvreté et exclusion*, Rapport du Conseil d'Analyse Économique, La Documentation française, Paris, pp. 37-62.

Glorieux, I. et P. Van Tienoven, 2009. « Genre et emploi du temps - Différences et évolution dans l'emploi du temps des femmes et des hommes belges (2005, 1999 et 1966) », Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Goldberg, G. S. et E. Kremen, 1990. *The feminization of poverty : Only in America?*, Praeger, New York.

Graham, H., 1987. « Women's poverty and caring », dans : Glendinning, C. et J. Millar (Eds) *Women and Poverty in Britain*, Harvester Wheatsheaf, Hemel Hempstead.

Griffiths, W., 2008. « On Dagum's Decomposition of the Gini Coefficient », The University of Melbourne, Research Paper n° 1054.

Gustafsson, S., E. Kenjoh et C. Wetzels, 2002. « The Role of Education in Postponement of Maternity in Britain, Germany, the Netherlands and Sweden », dans : Ruspini, E. et A. Dale (Eds), *The Gender Dimension of Social Change : The Contribution of Dynamic Research to the Study of Women's Life Courses*, The Policy Press, Bristol, pp. 55-79.

Gustafsson, S., E. Kenjoh et S. Worku, 2003. « Human Capital of Women and Men and the Timing of Parenthood », University of Amsterdam, *mimeo*.

Haddad, L. et R. Kanbur, 1990. « How Serious is the Neglect of Intra-Household Inequality? », *The Economic Journal*, vol. 100, n°402, pp. 866-881.

Harvey, A. S., 1993. « Guidelines for time use data collection », *Social Indicators Research*, vol. 30, n° 2-3, pp. 197-228.

Heinen, J. et M. Wator, 2006. « Child Care in Poland before, during, and after the Transition : Still a Women's Business », *Social Politics : International Studies in Gender, State & Society*, vol. 13, n° 2, pp. 189-216.

Hill, S. M., 1985. « Patterns of time use », dans : Thomas, J. et F. P. Stafford (Eds), *Time, goods, and well-being*, Survey research Center, Institute for Social Research, Michigan, Ann Arbor, pp. 133-176.

Hill, T., 2004. *Gender, income poverty and intra-household distribution*, Sidney.

Hobson, B., 1990. « No Exit, No Voice : Women's Economic Dependency and the Welfare State », *Acta Sociologica*, vol. 33, n° 3, pp. 235-250.

Hochschild, A. R. et A. Machung, 1989. *The second shift*, Viking, New York.

Hofferth, S. L., 1999. « Women's Employment and Care of Children in the United States », dans : Van der Lippe, T. et L. Van Dijk (Eds.), *Women's Employment in a Comparative Perspective*, Aldine de Gruyter, New York, pp. 151-174.

Hoffman, S., 1977. « Marital instability and the economic status of women », *Demography*, vol. 14, n° 1, pp. 67-76.

Horney, M. J. et M. B. Mc Elroy, 1981. « Nash-Bargained Decisions : Toward a Generalization of the Theory of Demand », *International Economic Review*, vol. 22, n° 2, pp. 333-349.

Horney, M. J. et M. B. Mc Elroy, 1988. « The Household Allocation problem : Empirical results from a bargaining model », *Research in Population Economics*, n° 6, pp. 679-694.

Huber, J. et G. Spitze, 1983. *Sex stratification : Children, housework, and jobs*, Academic Press, New York.

Ilahi N., 2000. « The intra-household allocation of time and tasks : What have we learnt from the empirical literature? » *World Bank - Policy Research Report on Gender and Development, Working Paper Series*, working paper n° 13, World Bank.

International Expert Group on Household Income Statistics (Canberra Group), 2001. *Final Report and Recommendations*, Statistics Canada, Ottawa.

Ishii-Kuntz, M. et S. Coltrane, 1992. « Predicting the sharing of household labor : Are parenting and household labor distinct? » *Social Perspectives*, vol.35, n° 4, pp. 629-647.

Jann, B., 2008. « A Stata implementation of the Blinder-Oaxaca decomposition », *ETH Zurich Sociology Working Papers*, working paper n°5.

Jansen, M., 2008. « De financiële gevolgen van relatiebreuken : terugval en herstel bij mannen en vrouwen », dans : Cuyppers, D., D. Mortelmans et N. Torfs (Eds.) *Is echtscheiding werkelijk Win for life?*, die Keure, Brugge, pp. 40-67.

Jarvis, S. et S. Jenkins, 1999. « Marital splits and income changes : Evidence from the British Household Panel Survey », *Population Studies*, vol. 53, n° 2, pp. 237-254.

Jenkins, S. P. et J. A. Rigg, 2001. « The dynamics of poverty in Britain », Department for Work and Pensions, *DWP Research Report*, n° 157.

Jenkins, S. et J. Mickelright, 2007. *Inequality and Poverty Re-examined*, Oxford University Press, Oxford.

Juster, F. T. et F. P. Stafford, 1985. *Time, goods and well-being*, Survey research Center, Institute for Social Research, Ann Arbor, Michigan.

Juster, F. T. et F. P. Stafford, 1991. « The allocation of time : Empirical findings, behavioral models, and problems of measurement », *Journal of Economic Literature*, vol. 29, n° 2, pp. 471-522.

Kabeer, N., 1994. *Reversed realities : gender hierarchies in development thought*, Verso, London.

Katrougalos, G. S., 1996. « The South European Welfare Model : the Greek Welfare State in Search of an Identity », *Journal of European Social Policy*, vol. 6, n° 1, pp. 39-60.

Kaya, E. et U. Senesen, 2010. « Gini Decomposition By Gender : Turkish Case », *Cahiers Économiques de Bruxelles/Brussels Economic Review*, vol. 53, n°1, printemps.

Kolm, S-C., 1966. « The Optimal Production of Social Justice », *Colloques Internationaux du CNRS*, Biarritz, 2-9 septembre 1966.

- Kooreman, P. et A. Kapteyn**, 1987. « A Disaggregated Analysis of The Allocation of Time within the Household », *Journal of Political Economy*, vol. 95, n° 2, pp. 223-249.
- Lambert, P. J. et J. R. Aronson**, 1993. « Inequality Decomposition and the Gini coefficient revisited », *Economic Journal*, vol. 103, n° 420, pp. 1221-1227.
- Lawson, D.**, 2007. « A gendered analysis of » time poverty" - The importance of infrastructure », *Global Poverty Research Group Working Paper Series*, GPRG- WPS-078.
- Lawson, D. et D. Hulme**, 2007. « Genuine 'Q2' - Methodological issues associated with combining quantitative and qualitative approaches to understanding poverty dynamics : Evidence from Uganda », *Chronic Poverty Working Papers*, working paper n° 74.
- Lazear, E. P. et R. T. Michael**, 1986. « Estimating the Personal Distribution of Income with Adjustment for within- Family Variation », *Journal of Labor Economics*, vol. 4, n° 3, pp. S216-S239
- Leibfried, S.**, 1992. « Towards a European welfare state? On integrating poverty regimes into the European Community », dans : Ferge, Z. et J. E. Kolberg (Eds.), *Social Policy in a Changing Europe*, Westview Press, Boulder.
- Lorenz, M. O.**, 1905. « Methods for Measuring Concentration of Wealth », *Journal of the American Statistical Association*, vol. 9, n° 70, pp. 209-219.
- Lundberg, S. et R. Pollak**, 1993. « Separate Spheres Bargaining and the Marriage Market », *Journal of Political Economy*, vol. 101, n° 6, pp. 987-1010.
- Lundberg, S. et R. Pollak**, 1996. « Bargaining and Distribution in Marriage », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 10, n° 4 (automne), pp. 139-158.
- Lundberg, S., R. A. Pollak et T. J. Wales**, 1997. « Do Husbands and Wives Pool their resources? Evidence from the U.K. Child Benefit », *Journal of Human Resources*, vol. 32, n° 3, pp. 463-480.
- Lyberg, I.**, 1990. « Sampling nonresponse, and measurement issues in the 1984-85 Swedish time budget survey », *Statistics Sweden, R & D Report 1990 : 2*.
- Lydall, H. F.**, 1968. *The structure of earnings*, Clarendon Press, Oxford.
- Maas, P. et I. Wiepking**, 2004. « Gender Differences in Poverty : A Cross-national Research », *Luxembourg Income Study Working Papers Series*, working paper n° 389.
- Madden, D.**, 2008. « Health and Income Poverty in Ireland, 2003-2006 », *HEDG Working Paper 08/14*.
- Malveaux, J.**, 1985. « The economic interests of black and white women : are they similar? », *The Review of Black Political Economy*, vol. 14, n° 1, pp. 5-27.
- Manser, M. et M. Brown**, 1980. « Marriage and household decision-making : A bargaining analysis », *International Economic Review*, vol. 21, n° 1, pp. 31-44.

Manting, D. et A. Bouman, 2006. « Short and long-term economic consequences of union dissolution of marital and consensual unions : the example of the Netherlands », *European Sociological Review*, vol. 22, n° 4, pp. 413-429.

Marini, M. M. et B. A. Shelton, 1993. « Measuring household work : recent experience in the United States », *Social Science Research*, vol. 22, pp. 361-382.

Marlier, E., A.B. Atkinson, B. Cantillon et B. Nolan, 2007. *The EU and Social Inclusion : Facing the challenges*, The Policy Press, Bristol.

Maron, L. et D. Meulders, 2007. « L'allocation du temps », Rapport de recherche du projet « Politiques Publiques pour Promouvoir l'Emploi des Parents et l'Inclusion sociale » financé par la Politique scientifique fédérale, Département d'Économie Appliquée de l'université Libre de Bruxelles (DULBEA), Bruxelles.

Maron, L. et D. Meulders, 2008. « Les effets de la parentalité sur l'emploi en Europe », *Cahiers Économiques de Bruxelles - Brussels Economic Review*, vol. 51, n° 2/3 Summer-Autumn, pp. 185-220.

Maron, L. et D. Meulders, 2008. « Les effets de la parenté sur la ségrégation », Rapport du projet « Public Policies towards employment of parents and sociale inclusion », Département d'Économie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (DULBEA-ULB).

Mc Elroy, M. B. et M. J. Horney, 1981. « Nash-bargained household decision : Toward a generalization of the theory of demand », *International Economic Review*, vol. 22, n° 2, pp. 333-349.

McLanahan, S., A. Sorensen et D. Watson, 1989. « Sex Differences in Poverty », *Signs*, vol. 15, n° 1, pp. 102-22.

Meulders, D., 2009. « Fiscal system and female employment in Belgium », report commissioned by and presented to the EU Directorate-General Employment and Social Affairs, Unit G1 'Equality between women and men', 37 p.

Miroslav, B., 2008. « New welfare state models based on the new member states' experience? », Faculty of Social and Economic Sciences, Comenius University.

Mussard, S., F. Seyte et M. Terraza, 2002. Program for Dagum's Gini decomposition, <http://www.la-meta.univ-montp1.fr/online/gini.html>.

Mussard, S., F. Seyte et M. Terraza, 2003. « Decomposition of Gini and the generalized entropy inequality measures », *Economics Bulletin*, vol. 4, n° 7, pp. 1-6.

Mussard, S., P. M. Alperin, F. Seyte et M. Terraza, 2005. « Extensions Of Dagum's Gini Decomposition », Département d'Économie de la Faculté d'Administration à l'Université de Sherbrooke, Working Paper 05-07.

Nelson, J., 1996. *Feminism, objectivity, and economics*, Routledge, London and New York.

- Nichols, S. Y.**, 1980. « Stand-by care : a measurement problem », in Hefferan, C. (Ed.), *The household as producer : A look behind the market*, American Home Economic Association, Washington DC.
- Niemi, I.**, 1993. « Systematic error in behavioural measurement : comparing results from interview and time budget studies », *Social Indicators Research*, vol. 30, n° 2-3, pp. 229-244.
- Nilsson, W.**, 2005. « Heterogeneity or true state dependence in poverty », Department of Economics, Umeå University.
- Oaxaca, R.**, 1973. « Male-female wage differentials in urban labour markets », *International Economic Review*, vol. 14, n° 3, pp. 693-709.
- Osberg, L.**, 2000. « Poverty in Canada and the United States : measuring, trends and implications », *Canadian Journal of Economics*, vol. 33, n° 4, pp. 847-877.
- Pahl, J.**, 1980. « Patterns of money management within marriage », *Journal of Social Policy*, vol. 9, n° 3, pp. 313-336.
- Pahl, J.**, 1983. « The allocation of money and the structuring of inequality within marriage », *Sociological Review*, vol. 31, n° 2, pp. 235-262.
- Pahl, J.**, 1989. *Money and Marriage*, Macmillan, Basingstoke.
- Pearce, D.**, 1978. « The feminization of poverty : Women, work and welfare », *Urban and Social Change Review*, vol. 11, n° 1-2, pp. 28-36.
- Peters, J. M. et V. A. Haldeman**, 1987. « Time used for household work : A study of school-age-children from single-parent, two parent and one-earner and two-earner families », *Journal of Family Issues*, vol. 8, n° 2, pp. 212-225.
- Petrovic, J. A.**, 2008. « Women's pensions and poverty – A European issue », Women's Committee of the European Federation of Retired and Elderly People (FERPA), London, September. (<http://ferpa.etic.org/IMG/ppt/WomensPensionsAndPoverty.ppt#256>, 1).
- Phillips, D. L.**, 1971. *Knowledge from what? Theories and methods in social research*, Rand McNally, Chicago.
- Phipps, S. A. et P. S. Burton**, 1995. « Sharing within families : implications for the measurement of poverty among individuals in Canada », *The Canadian Journal of Economics*, vol. 28, n° 1, février, pp. 177-204.
- Piachaud, D.**, 2002. « Capital and the determinants of poverty and social exclusion », Centre for Analysis of Social Exclusion, *CASE paper* n° 60.
- Poortman, A.**, 2000. « Sex differences in the economic consequences of separation : A panel study of The Netherlands », *European Sociological Review*, vol. 16, n° 4, pp. 367-383.

- Poortman, A. et M. Kalmijn**, 2002. « Women's labour market position and divorce in the Netherlands : evaluating economic interpretations of the work effect », *European Journal of Population*, vol. 18, n° 2, pp. 175-202.
- Pressman, S.**, 1988. « The Feminization of Poverty: Causes and Remedies », *Challenge*, vol. 31, n° 2, pp. 57-61.
- Pressman, S.**, 2002. « Explaining the gender poverty gap in developed and transitional economies », *Journal of Economic Issues*, vol. 36, n° 1, pp. 17-40.
- Programme des Nations-Unies pour le Développement**, 1997. *Rapport mondial sur le développement humain*, Economica, Paris.
- Purkayastha, D.**, 1999. « Patriarchal Monopoly And Economic Development », *Feminist Economics*, vol. 5, n° 2 (juillet), pp. 61-78.
- Rehme, G.**, 2002. « Education, economic growth and personal income inequality across (rich) countries », *Luxembourg Income Study Working Paper Series*, working paper n° 300.
- Renwick, T. et B. R. Bergmann**, 1993. « A budget-based definition of poverty », *Journal of Human Resources*, vol. 28 (Winter), pp.1-24.
- Robinson, J. P.**, 1977. *How Americans use time : A social-psychological analysis of everyday behaviour*, Praeger.
- Robinson, J. P.**, 1985. « The validity and reliability of diaries versus alternative time use measures », dans : Juster, F. T. et F. P. Stafford (Eds), *Time, goods, and well-being*, Ann Arbor, Survey research Center, Institute for Social Research, Michigan, pp.33-62.
- Ruggles, P.**, 1990. *Drawing the line : Alternative poverty measures and their implications for public policy*, The Urban Institute Press, Washington DC.
- Ruspini, E.**, 1999. « Lone mothers and poverty in Italy, Germany and Great Britain, evidence from panel data », The Institute for Social and Economic Research.
- Sandström, S. et T. Smeeding**, 2005. « Poverty and Income Maintenance in Old Age : A Cross-National View of Low Income Older Women », *Luxembourg Income Study Working Paper Series*, working paper n° 398.
- Sanik, M. M.**, 1981. « Division of household work : A decade comparison - 1967- 1977 », *Home Economic Research*, vol. 10, pp. 175-180.
- Sarvasy, W. et J. Van Allen**, 1984. « Fighting the feminization of poverty : socialist-feminist analysis and strategy », *Review of Radical Political Economy*, vol. 16, n° 2, pp. 89-110.
- Saya, M.-A.**, 2007. « Les disparités de genre », Papier présenté à la *Conférence Atelier Renforcement des capacités en information et communication et genre* dans la province du Katanga, Lubumbashi, 4-8 juin 2007.

- Schultz, T. P.**, 1990. « Testing the Neoclassical Model of Family Labor Supply and Fertility », *Journal of Human Resources*, vol. 25, n° 4, pp. 599-634.
- Sen, A. K.**, 1973. *On Economic Inequality*, Clarendon Press, Oxford.
- Sen, A. K.**, 1981. *Poverty and Famines : An Essay on Entitlement and Deprivation*, Clarendon Press, Oxford
- Sen, A. K.**, 1982. *Choice, Welfare and Measurement*, Basil Blackwell, Oxford, 480 p.
- Sen, A. K.**, 1984. « Family and Food : Sex Bias in Poverty », dans : A.K. Sen (Ed.), *Resources, Values and Development*, Basil Blackwell, Oxford.
- Sen, A. K.**, 1985. *Commodities and capabilities*, Elsevier Science, Amsterdam.
- Sen, A. K.**, 1992. *Inequality Re-examined*, Harvard University Press, Harvard.
- Sen, A. K.**, 1995. « Gender Inequality and Theories of Justice », dans : Nussbaum, M. et J. Glover (Eds), *Women, Culture and Development*, Clarendon Press, Oxford.
- Sen, A. K.**, 1999. *Development as freedom*, Knopf, New York.
- Shaw, S. M.**, 1988. « Gender differences in the perception of household labor », *Family Relations*, vol. 37, n° 3, pp. 333-337.
- Shorrocks, A. F.**, 1980. « The Class of Additively Decomposable Inequality Measures », *Econometrica*, vol. 48, vol.3, pp. 613-625.
- Sierminska, E. M., J. R. Frick et M. M. Grabka**, 2008. « Examining the Gender Wealth Gap in Germany », *IZA Discussion Papers*, discussion paper n° 3573.
- Sigle-Rushton, W. et J. Waldfogel**, 2004. « Family gaps in women's wages : Evidence from five industrialized countries », *Luxembourg Income Study Working Papers Series*, working paper n° 382.
- Silber, J.**, 1989. « Factor components, population subgroups and the computation of the Gini index of inequality », *Review of Economics and Statistics*, vol. 71, n° 1, pp. 107-115.
- Smeeding, T.M., P. Saunders, J. Coder, S. Jenkins, J. Fritzell, A.J.M. Hagenaars, R. Hauser et M. Wolfson**, 1993. « Poverty, Inequality, and Family Living Standards Impacts Across Seven Nations : The Effect of Non-cash Subsidies for Health, Education and Housing », *Review of Income and Wealth*, vol. 39, n° 3, pp. 229-255.
- Smock, P.**, 1994. « Gender and the short-run economic consequences of marital disruption », *Social Forces*, vol. 73, n° 1, pp. 243-262.
- Smock, P., W. Manning et S. Gupta**, 1999. « The Effects of Marriage and Divorce on Women's Economic Well-being », *American Sociological Review*, vol. 64, n° 6, pp. 794-812.

- Soerensen, A.** 2001. « Gender equality in earnings at work and at home », *Luxembourg Income Study Working Paper Series*, working paper n° 251.
- Sparr, P.**, 1984. « Re-evaluating feminist economics : » feminization of poverty" ignores key issues », *Dollars and Sense*, septembre, pp. 12-14.
- Sudman, S. et N. Bradburn**, 1974. *Response effects in surveys. A review and synthesis*, Aldine, Chicago.
- Sullivan, D. et E. Todd**, 2001. « The effects of Children on household income packages : a cross-national analysis », *Luxembourg Income Study Working Papers Series*, working paper n°257.
- Sutherland, H.**, 1997. « Women, men and the redistribution of income », *Fiscal Studies*, vol. 18, no. 1, pp. 1-22.
- Szulc, A.**, 2006. « Poverty in Poland during the 1990s : Are the results robust? », *Review of Income and Wealth*, vol. 52, n° 3 (septembre), p. 423-448.
- The poverty site**, <http://www.poverty.org.uk>.
- Theil, H.**, 1967. *Economics and Information Theory*, North-Holland Publishing Company, Amsterdam.
- Todd, E.**, 2001. « Educational attainment and family gaps in women's wages : evidence from five industrialized countries », *Luxembourg Income Study Working Paper Series*, working paper n° 246.
- Trifiletti, R.**, 1998. « Comments on Comparing Family Policies in Europe », *Periodic Progress Report*, n° 1, of the Thematic Network « Working and Mothering : Social practices and Social Policies », TSER Programme of the European Commission, Area III : Research into Social Integration and Social Exclusion in Europe, and presented at the 1st TSER Seminar held in Lund, novembre 26-28.
- Uunk, W.**, 2004. « The economic consequences of divorce for women in the European Union : The impact of Welfare State Arrangements », *European Journal of Population*, vol. 20, n° 3, pp. 251-285.
- Van Der Laan, P.**, 2006. « The income concept in EU-SILC : Relevance, feasibility, challenges », dans : *Comparative EU statistics on income and living conditions : Issues and challenges*, Chapter 5, EU-SILC Conference, Helsinki, novembre.
- Van Der Laan, P.**, 2007. « The Income Concept in EU-SILC : Relevance, Feasibility, Challenges », dans : *Comparative EU statistics on Income and Living Conditions : Issues and Challenges*, Office for Official Publications of the European Communities, Eurostat, Luxembourg, pp. 45-56.
- Vickery, C.**, 1977. « The time-poor : A new look to poverty », *The Journal of Human Resources*, vol. 12, n° 1, pp. 27-48.
- Vogler, C.**, 1989. « Labour market change and patterns of financial allocation within households », ESRC Social Change and Economic Life Initiative, Oxford.

Vogler, C. et J. Pahl, 1993. « Social and economic change and the organisation of money in marriage », *Work, Employment and Society*, vol. 7, n° 1, pp. 71-95.

Vogler, C. et J. Pahl, 1994. « Money, power and inequality within marriage », *Sociological Review*, vol. 42, n° 2, pp. 263-288.

Waring, M., 1989. *Counting for Nothing : what men value and what women are worth*, Allen and Unwin/Port Nicholson Press, Wellington.

Warner, R. L., 1986. « Alternative strategies for measuring household division of labor : A comparison », *Journal of Family Issues*, vol. 7, n° 2, pp. 175-195.

White, H., 1980. « A heteroscedasticity-consistent covariance matrix estimator and a direct test for heteroscedasticity », *Econometrica*, vol. 48, n° 4, pp. 817-30.

Wolff, P., 2009, « 79 million EU citizens were at-risk-of-poverty in 2007, of whom 32 million were also materially deprived », Eurostat, *Statistics in focus, Population and social conditions*, n°46/2009, 12 p.

Woolley, F. et J. Marshall, 1994. « Measuring inequality within the household », *Review of Income and Wealth*, vol. 40, n° 4 [December], pp. 415-431.

Wright, R. E. et J. Findlay, 1996. « Gender, Poverty and the Intra-household Distribution of Resources », *Review of Income and Wealth*, vol. 42, n° 3, pp. 335-351.

ANNEXES



TABLE DES ANNEXES

ANNEXES CHAPITRE I	324
ANNEXE 1. LA DÉFINITION DU REVENU SELON LE CANBERRA GROUP	325
ANNEXE 2. LISTE DES COMPOSANTES DU REVENU INDIVIDUEL ET LEURS DÉFINITIONS	326
ANNEXE 3. NOMBRE D'OBSERVATIONS, POURCENTAGE DE FEMMES ET D'HOMMES ET PARTS DES HOMMES ET DES FEMMES PAR TYPE DE MÉNAGE	328
ANNEXE 4. LA DÉCOMPOSITION DU COEFFICIENT DE GINI SELON LA MÉTHODE DE DAGUM (FORMULES)	329
ANNEXES CHAPITRE II	332
ANNEXE 1. DÉTAIL DU RAPPORT DES MOYENNES FEMMES/HOMMES DES DIFFÉRENTS REVENUS INDIVIDUELS	333
ANNEXE 2. TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE	338
ANNEXE TECHNIQUE	340
INTRODUCTION	341
PREMIÈRE PARTIE : DÉFINITION ET CALCUL DU REVENU INDIVIDUEL ET DES INDICATEURS D'INÉGALITÉ SUR BASE DES DONNÉES SILC-BELGIQUE 2006 ET 2007 ET EU-SILC 2006	342
1 Présentation de SILC-Belgique 2006 et 2007	342
2 Sélection de l'échantillon	342
2.1 Définition des adultes	343
2.2 Hypothèses pour les parents	343
2.3 Identification des couples	343
2.4 Hypothèses pour les ménages	343
2.5 Contrôle pour les observations manquantes	345
3 Définition du revenu	345
3.1 Définition des revenus selon le Canberra Expert group – Littérature	346
3.2 Définition des revenus selon le Canberra Expert group – Interprétation	348
3.3 Correspondance avec SILC	349
• Revenus des salariés	349
• Revenus de l'activité indépendante	351
• Revenu de l'activité économique	351
• Revenu du patrimoine	352
• Autres revenus	353
• Revenu brut	353
• Transferts de l'État	353
• Taxes	355
3.4 Synthèse de la définition « BGIA » du revenu	356
3.5 Passage du brut au net	358

4	Individualisation du revenu	362
4.1	Importance des variables à ventiler	362
	• Revenu du patrimoine	362
	• Transferts entre ménages	363
	• Transferts de l'État	363
	• Taxes	364
4.2	Hypothèses de ventilation du revenu des ménages	365
	• Hypothèses de répartition du revenu	365
5	Comparaison européenne	367
6	Construction des indicateurs d'inégalité	368

DEUXIÈME PARTIE : DÉFINITION ET CALCUL DES INDICATEURS D'INÉGALITÉ DE TEMPS SUR BASE DES DONNÉES DE L'ENQUÊTE SUR L'EMPLOI DU TEMPS BELGE 2005 **370**

1	Présentation de l'Enquête sur l'emploi du temps 2005	370
2	Sélection de l'échantillon et création de variables	373
2.1	Définition des adultes	373
2.2	Hypothèses pour les ménages	373
2.3	Niveau d'éducation	374
2.4	Statut d'activité	374
2.5	Revenu total disponible	375
2.6	Pauvreté monétaire	375
2.7	Temps de travail total	376
2.8	Temps de travail non rémunéré	376
2.9	Pauvreté de temps	376
2.10	Temps restant	377
3	Construction des indicateurs d'inégalité de temps	377
3.1	Pauvreté de temps	377
3.2	Intensité de pauvreté de temps	378
3.3	Temps de travail rémunéré	378
3.4	Temps de travail non rémunéré	379
3.5	Cumul de pauvreté de revenus et de temps	379
4	Annexe : liste des composantes du revenu individualisé et leurs définitions	380



ANNEXES AU CHAPITRE 1



ANNEXE 1 • LA DÉFINITION DU REVENU SELON LE CANBERRA GROUP

1	Employee income
	<i>Cash or near cash</i>
1.1	Cash wages and salaries
1.2	Tips and bonuses
1.3	Profit sharing including stock options
1.4	Severance and termination pay
1.5	Allowances payable for working in remote locations etc, where part of conditions of employment
	<i>Cash value of 'fringe benefits'</i>
1.6	Employers' social insurance contributions
1.7	Goods and services provided to employee as part of employment package
2	Income from self-employment
	<i>Cash or near cash</i>
2.1	Profit/loss from unincorporated enterprise
2.2	Royalties
	<i>In-kind, imputed</i>
2.3	Goods and services produced for barter, less cost of inputs
2.4	Goods produced for home consumption, less cost of inputs
2.5	Income less expenses from owner-occupied dwellings
3	Rentals 2.4.2.3
3.1	Income less expenses from rentals, except rent of land
4	Property income 2.4.2.4
4.1	Interest received less interest paid
4.2	Dividends
4.3	Rent from land
5	Current transfers received
5.1	Social insurance benefits from employers' schemes
5.2	Social insurance benefits in cash from government schemes
5.3	Universal social assistance benefits in cash from government
5.4	Means-tested social assistance benefits in cash from government
5.5	Regular inter-household cash transfers received
5.6	Regular support received from non-profit making institutions such as charities
6	Total income (sum of 1 to 5)
7	Current transfers paid
7.1	Employers' social insurance contributions
7.2	Employees' social insurance contributions
7.3	Taxes on income
7.4	Regular taxes on wealth
7.5	Regular inter-household cash transfers
7.6	Regular cash transfers to charities
8	Disposable income (6 less 7)
9	Social transfers in kind (STIK) received
10	Adjusted disposable income (8 plus 9)

Source : The Canberra Expert Group, (2001), 'Final Report and Recommendations', Ottawa, 2001, p.18.

ANNEXE 2 • LISTE DES COMPOSANTES DU REVENU INDIVIDUEL ET LEURS DÉFINITIONS³⁸

1. Revenus de l'activité économique :

Il s'agit de la somme des revenus issus du travail des salariés : les salaires, les primes, les heures supplémentaires mais également les revenus en nature et les autres avantages liés à l'emploi.

Les revenus de l'activité économique comprennent également les revenus de l'activité en tant qu'indépendant.

1.1. Revenus provenant d'une activité en tant que salarié :

Il s'agit des salaires, des revenus du travail irrégulier (travail saisonnier, interim sporadique par exemple), des primes et indemnités, des revenus d'une activité complémentaire ainsi que de l'indemnité de licenciement (ou prime de départ).

1.1.3. Primes :

Il s'agit de :

- 1.1.3.1. Pécule de vacances
- 1.1.3.2. Prime de fin d'année
- 1.1.3.3. Treizième mois
- 1.1.3.4. Rémunération pour la prestation d'heures supplémentaires
- 1.1.3.5. Participation aux bénéfices
- 1.1.3.6. D'autres revenus complémentaires
- 1.1.3.7. Commissions
- 1.1.3.8. Pourboires
- 1.1.3.9. Prime à la vente ou à la production
- 1.1.3.10. Quatorzième mois
- 1.1.3.11. Actions de l'entreprise, lieu du travail de l'employé
- 1.1.3.12. Indemnités pour travail à l'étranger, pour travail dans des lieux ou circonstances particulières (pas d'indemnités pour les frais mais une indemnité complémentaire pour le travail)

1.2. Revenus non salariaux :

Correspondent à la variable « revenu en nature des employés » qui prend uniquement en compte la voiture de société pour SILC-Belgique 2006. Le montant est calculé en fonction des éléments suivants : le modèle, la marque, le nombre de chevaux fiscaux et l'année d'immatriculation. Les autres revenus en nature seront disponibles à partir de 2007 (par exemple les frais de téléphone privé pris en charge par l'employeur,...).

1.3. Revenus provenant d'une activité en tant qu'indépendant :

Il s'agit des revenus réalisés à l'occasion d'une activité indépendante. Une seule variable dans SILC-Belgique 2006 reprend ces revenus : « Bénéfices ou pertes d'une activité d'indépendant ».

2. Revenus du patrimoine :

C'est la somme des revenus provenant du patrimoine. Il s'agit des revenus de la location de propriétés ou de terrains, des revenus d'investissements financiers ainsi que des intérêts et des dividendes de toutes sortes. À ce niveau, les indemnités provenant d'une assurance-vie ainsi que les revenus d'une épargne pension privée à laquelle la personne cotise de manière volontaire et qui sont reversées sous forme d'annuités sont considérés comme un intérêt sur investissement et donc classés dans ce poste.

³⁸ Source des définitions des postes de revenu : les questionnaires « individu » et « ménage » de SILC-Belgique 2006.

3. Transferts entre ménages :

Suite aux remarques de la DGSIE, nous avons décidé de ne pas considérer les revenus des moins de 16 ans ainsi que l'aide provenant de la charité. Par conséquent, ce poste comprend uniquement les transferts au titre de la pension alimentaire (reçue et payée) et le soutien financier régulier (reçu et payé) aux autres ménages.

4. Transferts de l'État :

Ce sont les transferts reçus de la part des pouvoirs publics. Cela comprend toutes les allocations :

4.1. Pension

4.2. Allocation de chômage

- 4.2.1. Allocation de chômage proprement dite
- 4.2.2. Prépension
- 4.2.3. Indemnité d'interruption de carrière (crédit-temps)
- 4.2.4. Allocation de garantie de revenu (travail à temps partiel involontaire)
- 4.2.5. Allocation du fonds de sécurité d'existence (ex. chômage technique dans le secteur du bâtiment)
- 4.2.6. Supplément reçu pour le suivi d'une formation professionnelle / prime d'achèvement
- 4.2.7. Allocation d'attente pour jeunes quittant l'école
- 4.2.8. Autres allocations de chômage

4.3. Indemnité d'invalidité

- 4.3.1. Invalidité de plus d'un an : invalidité causée par une maladie ou un accident, qui se manifeste depuis plus d'un an et non liée au travail
- 4.3.2. Incapacité de travail permanente : accident de ou sur le chemin du travail ayant pour conséquence une incapacité de travail permanente
- 4.3.3. Maladie professionnelle permanente : maladie professionnelle ayant pour conséquence une incapacité de travail permanente
- 4.3.4. Décès d'un membre de la famille durant l'exercice de ses fonctions ou sur le chemin du travail
- 4.3.5. Assistance permanente et indispensable par une autre personne ; indemnité supplémentaire pour l'aide de tiers
- 4.3.6. Autres indemnités en rapport avec une maladie ou un accident

4.4. Indemnité de maladie

- 4.4.1. Incapacité de travail causée par une maladie ou un accident, qui se manifeste depuis moins d'un an et non liée au travail
- 4.4.2. Indemnité pour moins-valides (allocation de remplacement de revenu, allocation complémentaire, allocation d'intégration)
- 4.4.3. Accident de / sur le chemin du travail ayant pour conséquence une incapacité de travail temporaire
- 4.4.4. Maladie professionnelle ayant pour conséquence une incapacité de travail temporaire
- 4.4.5. Assurance maladie de la région Flamande

4.5. Bourses d'étudiants

4.6. Indemnité de maternité

4.7. Pension de survie

4.8. Allocation d'interruption dans le cadre d'un congé parental

4.9. Revenu d'intégration sociale (ex-Minimex)

Les taxes :

Correspondent aux taxes sur le revenu et les cotisations sociales, le supplément d'impôt payé, le supplément d'impôt reçu, les versements anticipés des indépendants (impôt sur le revenu) et les cotisations de sécurité sociale des indépendants.

Le revenu brut :

Correspond aux revenus de l'activité économique + revenus du patrimoine + transferts entre ménages

Le revenu net :

Est égal à : revenu brut + transferts de l'État – taxes

ANNEXE 3 • NOMBRE D'OBSERVATIONS, POURCENTAGE DE FEMMES ET D'HOMMES ET PARTS DES HOMMES ET DES FEMMES PAR TYPE DE MÉNAGE

Type de ménage	Femmes		Hommes		Parts femmes-hommes par catégorie	
	Observations	% (pondéré)	Observations	% (pondéré)	Femmes	Hommes
Personne seule	816	19,8%	687	18,3%	53%	47%
2 adultes sans enfant à charge (< 65 ans)	975	19,1%	972	20,3%	50%	50%
2 adultes sans enfant à charge (1 au moins âgé de 65 ans ou +)	650	13,2%	656	14,0%	50%	50%
Autres ménages sans enfant à charge	512	10,7%	577	12,8%	47%	53%
Parents isolés	297	5,1%	40	0,8%	87%	13%
2 adultes, 1 enfant à charge	484	10,0%	482	10,4%	50%	50%
2 adultes, 2 enfants à charge	642	11,2%	625	11,4%	51%	49%
2 adultes, 3 enfants ou plus à charge	288	5,3%	293	5,7%	50%	50%
3 adultes ou plus avec enfant(s) à charge	306	5,6%	328	6,4%	48%	52%
Total	4 970	100,0%	4 660	100,0%		

ANNEXE 4 • LA DÉCOMPOSITION DU COEFFICIENT DE GINI SELON LA MÉTHODE DE DAGUM (FORMULES)

Dagum (1997a, pp. 519-526) propose une méthode de décomposition du coefficient de Gini en trois composantes. Le coefficient de Gini est formulé comme suit :

$$G = \frac{\sum_{i=1}^n \sum_{r=1}^n |y_i - y_r|}{2n^2 \mu} \quad (1)$$

Où n représente les unités de revenu y_i ($i=1, \dots, n$) dans la population P partitionnée en k sous-populations P_j ($j=1, \dots, k$) où P_j est de taille n_j , de fonction de répartition $F_j(y)$ et de moyenne μ_j . L'indice de Gini pour la sous-population P_j (intragroupe) est le suivant :

$$G_{jj} = \frac{\sum_{i=1}^{n_j} \sum_{r=1}^{n_j} |y_i - y_r|}{2n_j^2 \mu_j} \quad (2)$$

Le coefficient de Gini intergroupe :

$$G_{jh} = \frac{\sum_{i=1}^{n_j} \sum_{r=1}^{n_h} |y_{ji} - y_{hr}|}{n_j n_h (\mu_j + \mu_h)} \quad (3)$$

Pour la mesure au niveau de la zone d'intersection entre les deux distributions, Dagum introduit deux concepts :

- La distance directionnelle brute (gross economic affluence) qui est une moyenne pondérée des différences de revenu $x_{ij} - x_{rh}$ pour chaque revenu x_{ij} d'un membre de P_j supérieur au revenu x_{rh} d'un membre de P_h ($y_{ji} > y_{hr}$), étant donné que le revenu moyen du groupe P_j est plus élevé que celui du groupe P_h ($\mu_j > \mu_h$).

$$d_{jh} = \int_0^{\infty} dF_j(y) \int_0^y (y-x) dF_h(x) \quad (4)$$

- Le deuxième concept est le moment d'ordre 1 de transvariation (first-order moment of transvariation) qui est la moyenne pondérée des différences de revenu $x_{ij} - x_{rh}$ pour chaque revenu x_{rh} d'un membre de P_h plus important que le revenu x_{ij} d'un membre de P_j ($y_{ji} < y_{hr}$), sachant que $\mu_j > \mu_h$. L'expression transvariation désigne les différences de revenu qui sont de signe opposé à celui de la différence des moyennes des sous-groupes correspondants.

$$p_{jh} = \int_0^{\infty} dF_h(y) \int_0^y (y-x) dF_j(x) \quad (5)$$

La distance directionnelle nette (the net economic affluence) = $d_{jh} - p_{jh}$.

Lorsqu'il n'y a pas de chevauchement entre deux distributions, le moment d'ordre 1 de transvariation est nul ($p_{jh} = 0$), et lorsque les moyennes des deux distributions sont égales, la distance économique brute est égale au moment d'ordre 1 de transvariation ($d_{jh} = p_{jh}$).

Suivant ces deux concepts, la distance économique relative (relative economic affluence) est définie ainsi :

$$D_{jh} = \frac{(d_{jh} - p_{jh})}{(d_{jh} + p_{jh})} \quad (6)$$

La distance économique relative (appelée aussi distance économique directionnelle ou encore richesse économique relative) est comprise entre 0 et 1. Elle tend vers 1 lorsque les deux distributions s'écartent ou s'éloignent l'une de l'autre. Elle est égale à 0 lorsque les deux distributions sont identiques.

La distance économique relative permet de séparer les inégalités intergroupes en deux composantes. Ainsi, on retrouve les trois composantes que permet de distinguer la méthode de Dagum :

- 1) La part de l'inégalité totale observée par le coefficient de Gini qui revient à l'inégalité intragroupe nette obtenue par le produit $G_{jh} \times D_{jh}$:

$$G^{nb} = \sum_{j=2}^k \sum_{h=1}^{j-1} G_{jh} D_{jh} (p_j s_h + p_h s_j) \quad (7)$$

- 2) La part de l'intensité de la transvariation obtenue par le produit $G_{jh} \times (1 - D_{jh})$:

$$G^t = \sum_{j=2}^k \sum_{h=1}^{j-1} G_{jh} (1 - D_{jh}) (p_j s_h + p_h s_j) \quad (8)$$

Ces deux derniers éléments forment la part de l'inégalité intergroupe brute :

$$G^{gb} = G^{nb} + G^t \quad (9)$$

- 3) La part de l'inégalité mesurée par Gini qui revient à l'inégalité intragroupe :

$$G^w = \sum_{j=1}^k G_{jj} p_j s_j \quad (10)$$



ANNEXES AU CHAPITRE 2



ANNEXE 1 • DÉTAIL DU RAPPORT DES MOYENNES FEMMES/HOMMES DES DIFFÉRENTS REVENUS INDIVIDUELS

AT							
Revenus	Total		Femmes		Hommes		Rapport des moyennes F/H
	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	
Revenus nets	11 011	17 376	5 775	13 341	5 236	21 701	0,61
Revenus	Total		Femmes		Hommes		Rapport des moyennes F/H
	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	
Revenus des salariés	5 890	25 382	2 695	19 335	3 195	30 360	0,64
Revenus de l'activité indépendante	1 068	19 168	423	13 956	645	22 524	0,62
Revenus provenant de l'activité économique	6 648	25 633	3 006	19 350	3 642	30 705	0,63
Revenus	Total		Femmes		Hommes		Rapport des moyennes F/H
	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	
Pensions	3 030	18 790	1 717	15 330	1 313	23 494	0,65
Chômage	662	4 697	307	4 365	355	4 963	0,88
Indemnités d'invalidité	356	15 047	113	9 745	243	17 171	0,57
Indemnités de maladie	170	3 495	69	3 323	101	3 607	0,92
Bourse d'étudiant	85	3 005	42	2 873	43	3 158	0,91
Pension de survie	98	10 881	91	11 560	7	4 679	2,47
Revenus provenant des transferts individuels de l'État	4 241	14 898	2 259	12 747	1 982	17 289	0,74

BE							
Revenus	Total		Femmes		Hommes		Rapport des moyennes F/H
	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	
Revenus nets	9 426	17 982	4 804	13 835	4 622	22 226	0,62
Revenus	Total		Femmes		Hommes		Rapport des moyennes F/H
	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	
Revenus des salariés	4 996	30 678	2 363	25 054	2 633	35 426	0,71
Revenus de l'activité indépendante	729	23 241	227	17 232	502	25 793	0,67
Revenus provenant de l'activité économique	5 625	30 290	2 558	24 689	3 067	34 692	0,71
Revenus	Total		Femmes		Hommes		Rapport des moyennes F/H
	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	
Pensions	1 846	15 196	851	12 076	995	18 320	0,66
Chômage	1 296	8 783	705	7 042	591	10 691	0,66
Indemnités d'invalidité	336	9 551	159	8 608	177	10 370	0,83
Indemnités de maladie	165	5 124	95	5 025	70	5 244	0,96
Bourse d'étudiant	144	464	74	455	70	472	0,96
Pension de survie	81	13 136	77	13 360	4	9 022	1,48
Revenus provenant des transferts individuels de l'État	3 674	12 339	1 859	10 049	1 815	14 776	0,68

(suite)

ES							
Revenus	Total		Femmes		Hommes		Rapport des moyennes F/H
	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	
Revenus nets	20 642	12 500	9 658	9 487	10 984	15 050	0,63
Revenus	Total		Femmes		Hommes		Rapport des moyennes F/H
	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	
Revenus des salariés	11 508	17 209	4 977	13 896	6 531	19 646	0,71
Revenus de l'activité indépendante	2 097	14 361	689	11 205	1 408	15 824	0,71
Revenus provenant de l'activité économique	13 397	17 117	5 609	13 750	7 788	19 466	0,71
Revenus	Total		Femmes		Hommes		Rapport des moyennes F/H
	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	
Pensions	4 440	10 179	1 894	7 757	2 546	12 098	0,64
Chômage	1 166	3 628	635	3 321	531	3 978	0,83
Indemnités d'invalidité	466	7 918	161	6 464	305	8 642	0,75
Indemnités de maladie	394	4 307	197	4 060	197	4 613	0,88
Bourse d'étudiant	91	2 035	55	2 433	36	1 533	1,59
Pension de survie	371	6 345	329	6 599	42	4 422	1,49
Revenus provenant des transferts individuels de l'État	6 822	8 289	3 208	6 449	3 614	9 983	0,65

FR							
Revenus	Total		Femmes		Hommes		Rapport des moyennes F/H
	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	
Revenus nets	14 380	19 469	7 427	16 183	6 953	23 073	0,70
Revenus	Total		Femmes		Hommes		Rapport des moyennes F/H
	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	
Revenus des salariés	8 720	23 740	4 313	19 999	4 407	27 513	0,73
Revenus de l'activité indépendante	762	31 475	242	29 427	520	32 326	0,91
Revenus provenant de l'activité économique	9 362	24 743	4 518	20 657	4 844	28 624	0,72
Revenus	Total		Femmes		Hommes		Rapport des moyennes F/H
	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	
Pensions	3 455	16 842	1 741	14 093	1 714	19 895	0,71
Chômage	1 161	7 122	636	5 976	525	8 521	0,70
Indemnités d'invalidité	378	7 330	157	7 739	221	6 995	1,11
Indemnités de maladie	633	2 922	325	2 908	308	2 937	0,99
Bourse d'étudiant	84	2 076	57	2 230	27	1 715	1,30
Pension de survie	137	10 631	133	10 820	4	3 521	3,07
Revenus provenant des transferts individuels de l'État	5 465	13 401	2 869	11 295	2 596	15 890	0,71

(suite)

IE							
Revenus	Total		Femmes		Hommes		Rapport des moyennes F/H
	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	
Revenus nets	10 063	22 056	5 193	16 439	4 870	27 732	0,59
Revenus	Total		Femmes		Hommes		Rapport des moyennes F/H
	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	
Revenus des salariés	4 605	29 469	2 285	23 472	2 320	35 103	0,67
Revenus de l'activité indépendante	1 122	36 101	218	27 794	904	38 067	0,73
Revenus provenant de l'activité économique	5 562	31 600	2 451	24 231	3 111	37 361	0,65
Revenus	Total		Femmes		Hommes		Rapport des moyennes F/H
	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	
Pensions	2 731	14 504	1 339	11 433	1 392	17 460	0,65
Chômage	738	6 850	305	4 993	433	8 169	0,61
Indemnités d'invalidité	855	6 453	434	5 410	421	7 506	0,72
Indemnités de maladie	17	1 269	4	2 138	13	1 080	1,98
Bourse d'étudiant	94	3 738	58	3 502	36	4 162	0,84
Pension de survie	151	9 009	121	8 951	30	9 179	0,98
Revenus provenant des transferts individuels de l'État	4 389	10 672	2 164	8 579	2 225	12 691	0,68

LU							
Revenus	Total		Femmes		Hommes		Rapport des moyennes F/H
	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	
Revenus nets	6 710	29 712	3 411	21 418	3 299	38 718	0,55
Revenus	Total		Femmes		Hommes		Rapport des moyennes F/H
	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	
Revenus des salariés	4 275	42 853	1 805	31 914	2 470	50 844	0,63
Revenus de l'activité indépendante	367	53 767	123	40 926	244	60 280	0,68
Revenus provenant de l'activité économique	4 483	44 937	1 881	32 883	2 602	53 728	0,61
Revenus	Total		Femmes		Hommes		Rapport des moyennes F/H
	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	
Pensions	1 218	29 915	528	22 108	690	38 113	0,58
Chômage	265	17 689	97	12 061	168	21 591	0,56
Indemnités d'invalidité	278	16 407	118	13 518	160	18 512	0,73
Indemnités de maladie	18	9 059	11	5 814	7	13 317	0,44
Bourse d'étudiant	33	4 335	22	2 643	11	5 319	0,50
Pension de survie	351	7 795	247	10 173	104	1 022	9,96
Revenus provenant des transferts individuels de l'État	1 961	25 729	939	19 436	1 022	32 695	0,59

(suite)

PL							
Revenus	Total		Femmes		Hommes		Rapport des moyennes F/H
	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	
Revenus nets	29 321	3 394	15 641	2 926	13 680	3 927	0,75
Revenus	Total		Femmes		Hommes		Rapport des moyennes F/H
	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	
Revenus des salariés	12 356	5 968	5 786	5 486	6 570	6 393	0,86
Revenus de l'activité indépendante	3 445	4 221	1 296	3 380	2 149	4 717	0,72
Revenus provenant de l'activité économique	15 054	5 900	6 794	5 360	8 260	6 347	0,84
Revenus	Total		Femmes		Hommes		Rapport des moyennes F/H
	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	
Pensions	8 518	3 548	5 332	3 145	3 186	4 272	0,74
Chômage	1 160	1 617	545	1 506	615	1 716	0,88
Indemnités d'invalidité	2 203	2 060	908	1 762	1 295	2 252	0,78
Indemnités de maladie	143	528	77	525	66	532	0,99
Bourse d'étudiant	135	726	93	734	42	708	1,04
Pension de survie	308	2 396	251	2 535	57	1 852	1,37
Revenus provenant des transferts individuels de l'État	12 335	3 036	7 128	2 801	5 207	3 369	0,83

SE							
Revenus	Total		Femmes		Hommes		Rapport des moyennes F/H
	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	
Revenus nets	10 719	18 728	5 443	16 631	5 276	20 883	0,80
Revenus	Total		Femmes		Hommes		Rapport des moyennes F/H
	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	
Revenus des salariés	8 607	23 998	4 332	20 059	4 275	27 951	0,72
Revenus de l'activité indépendante	1 644	5 907	619	3 447	1 025	7 365	0,47
Revenus provenant de l'activité économique	9 098	23 993	4 506	19 845	4 592	28 030	0,71
Revenus	Total		Femmes		Hommes		Rapport des moyennes F/H
	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	
Pensions	1 805	13 725	974	10 463	831	17 841	0,59
Chômage	1 155	6 154	657	5 745	498	6 694	0,86
Indemnités d'invalidité	887	10 663	551	9 946	336	11 770	0,85
Indemnités de maladie	2 460	3 082	1 390	3 174	1 070	2 962	1,07
Bourse d'étudiant	952	3 937	585	4 169	367	3 593	1,16
Pension de survie	87	6 877	80	6 996	7	3 534	1,98
Revenus provenant des transferts individuels de l'État	5 989	9 190	3 305	8 403	2 684	10 166	0,83

(suite)

UK							
Revenus	Total		Femmes		Hommes		Rapport des moyennes F/H
	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	
Revenus nets	15 889	20 059	8 563	15 424	7 326	25 329	0,61
Revenus	Total		Femmes		Hommes		Rapport des moyennes F/H
	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	
Revenus des salariés	8 225	32 426	4 266	24 546	3 959	40 459	0,61
Revenus de l'activité indépendante	1 147	29 481	376	20 148	771	33 826	0,60
Revenus provenant de l'activité économique	9 211	33 170	4 568	24 780	4 643	41 018	0,60
Revenus	Total		Femmes		Hommes		Rapport des moyennes F/H
	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	Obs.	Moyenne	
Pensions	5 354	13 431	2 835	10 492	2 519	16 962	0,62
Chômage	168	4 542	52	4 105	116	4 727	0,87
Indemnités d'invalidité	526	4 353	291	4 577	235	4 094	1,12
Indemnités de maladie	539	6 399	233	5 894	306	6 784	0,87
Bourse d'étudiant	96	8 696	64	8 115	32	9 709	0,84
Pension de survie	89	8 241	70	8 912	19	5 803	1,54
Revenus provenant des transferts individuels de l'État	6 371	12 357	3 415	9 849	2 956	15 354	0,64

Source : EU-SILC 2006

ANNEXE 2 • TAUX DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE

Taux de dépendance financière	AT		BE		ES		FR		IE	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Total (observations)	5 856	5 252	4 964	4 657	12 114	11 359	7 495	6 977	5 412	4 911
Sexe	38%	11%	36%	11%	49%	15%	31%	13%	40%	19%
Statut professionnel										
Travailleurs à temps plein	11%	5%	7%	3%	10%	7%	7%	4%	5%	5%
Travailleurs à temps partiel	33%	15%	15%	12%	44%	33%	32%	31%	33%	27%
Chômeurs	61%	62%	46%	29%	90%	76%	49%	46%	63%	62%
Pensionnés	29%	6%	41%	10%	32%	11%	30%	15%	32%	25%
Autres inactifs	86%	76%	84%	56%	88%	67%	84%	74%	73%	72%
Classe d'âge										
< 30 ans	43%	23%	36%	27%	43%	28%	39%	27%	32%	33%
30-49 ans	34%	9%	23%	7%	46%	12%	24%	7%	34%	10%
50-59 ans	39%	11%	41%	10%	61%	14%	29%	11%	50%	17%
60-65 ans	39%	6%	51%	10%	71%	16%	34%	10%	72%	27%
> 65 ans	38%	7%	51%	10%	56%	11%	37%	18%	48%	21%
Type de ménage										
Personne seule	18%	13%	21%	15%	24%	16%	17%	15%	21%	27%
Deux adultes (< 65) sans enfant	35%	12%	39%	11%	36%	12%	35%	13%	42%	22%
Deux adultes (1 > 65) sans enfant	54%	6%	71%	8%	68%	13%	51%	19%	73%	28%
Plus de deux adultes mais sans enfant	48%	17%	50%	17%	60%	21%	47%	28%	48%	27%
Parent seul avec enfant(s)	7%	22%	2%	1%	19%	8%	5%	6%	9%	0%
Deux adultes, 1 enfant	41%	6%	28%	6%	45%	9%	23%	7%	34%	8%
Deux adultes, 2 enfants	50%	4%	24%	4%	55%	10%	29%	4%	42%	10%
Deux adultes, 3+ enfants	47%	4%	28%	5%	59%	6%	39%	4%	45%	7%
3 adultes ou plus avec enfants	43%	14%	46%	23%	60%	21%	45%	29%	47%	19%
Autres	-	-	39%	40%	-	-	40%	7%	-	-
Éducation										
Enseignement secondaire inf.	52%	22%	53%	14%	65%	17%	42%	20%	56%	25%
Enseignement secondaire sup.	34%	9%	39%	12%	43%	15%	30%	11%	42%	23%
Enseignement supérieur	24%	7%	19%	9%	27%	11%	19%	10%	25%	11%
Origine										
Locale	36%	10%	35%	11%	51%	15%	30%	12%	41%	20%
Autres	56%	24%	71%	40%	53%	16%	51%	42%	49%	31%
EU	46%	14%	40%	12%	53%	25%	39%	18%	41%	11%

(suite)

Taux de dépendance financière	LU		PL		SE		UK	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Total (observations)	3 536	3 536	16 262	14 070	5 448	5 288	8 590	7 344
Sexe	43%	9%	28%	21%	20%	13%	36%	16%
Statut professionnel								
Travailleurs à temps plein	10%	5%	14%	11%	8%	8%	8%	7%
Travailleurs à temps partiel	36%	17%	42%	37%	15%	23%	40%	26%
Chômeurs	68%	65%	96%	92%	44%	39%	67%	71%
Pensionnés	30%	4%	4%	2%	28%	9%	52%	21%
Autres inactifs	82%	54%	49%	34%	58%	63%	66%	52%
Classe d'âge								
< 30 ans	44%	28%	50%	38%	46%	37%	33%	24%
30-49 ans	44%	6%	38%	22%	10%	9%	28%	11%
50-59 ans	53%	7%	27%	23%	9%	7%	39%	17%
60-65 ans	56%	10%	11%	10%	16%	6%	48%	21%
> 65 ans	46%	4%	7%	2%	32%	6%	48%	18%
Type de ménage								
Personne seule	9%	12%	4%	19%	17%	21%	21%	20%
Deux adultes (< 65) sans enfant	43%	8%	27%	19%	18%	12%	30%	13%
Deux adultes (1 > 65) sans enfant	81%	4%	14%	13%	33%	6%	67%	18%
Plus de deux adultes mais sans enfant	62%	18%	34%	30%	36%	26%	43%	23%
Parent seul avec enfant(s)	11%	0%	14%	8%	10%	12%	5%	5%
Deux adultes, 1 enfant	43%	5%	31%	13%	19%	7%	41%	13%
Deux adultes, 2 enfants	56%	5%	41%	13%	13%	5%	42%	7%
Deux adultes, 3+ enfants	63%	2%	55%	18%	14%	7%	50%	8%
3 adultes ou plus avec enfants	60%	21%	44%	30%	32%	32%	46%	24%
Autres	-	-	38%	28%	49%	21%	39%	14%
Éducation								
Enseignement secondaire inf.	57%	13%	26%	28%	31%	13%	51%	23%
Enseignement secondaire sup.	45%	7%	37%	23%	18%	13%	36%	17%
Enseignement supérieur	26%	8%	16%	9%	16%	14%	24%	9%
Origine								
Locale	45%	7%	30%	22%	18%	12%	37%	16%
Autres	72%	35%	37%	10%	50%	27%	42%	22%
EU	48%	12%	12%	17%	35%	32%	48%	10%

Source : EU-SILC 2006

ANNEXE TECHNIQUE

**Sur la définition et le calcul du revenu individuel
et des indicateurs d'inégalité sur base des données
SILC-Belgique 2006 et 2007, EU-SILC 2006 et
enquête sur l'emploi du temps belge 2005**



INTRODUCTION

Le projet BGIA³⁹ a pour objectif d'analyser les revenus des femmes et des hommes tels qu'ils peuvent être calculés dans les bases de données existantes. Il s'agit plus particulièrement de mettre au point une méthode permettant de calculer des revenus individuels et de proposer des indicateurs qui mettent en évidence les inégalités entre les femmes et les hommes au sein même du ménage quant aux revenus dont ils disposent et face à la pauvreté.

La nouveauté réside dans cette approche d'individualisation qui met à nu l'inégalité que cachent les méthodes traditionnelles de mesure de la pauvreté en faisant l'hypothèse du partage égal des ressources du ménage (income pooling).

Cette note présente le détail de toutes les étapes suivies pour la définition et le calcul d'un revenu individualisé sur base des banques de données SILC-Belgique 2006 et SILC-Belgique 2007. Nous expliquons également la procédure suivie pour le calcul des indicateurs d'inégalité proposés dans le cadre du projet.

SILC (Survey on Income and Living Conditions) sert actuellement de référence européenne pour les analyses relatives à la pauvreté et l'exclusion sociale⁴⁰. Son développement se poursuit via l'implémentation, chaque année, de modules qui rassemblent un certain nombre de nouvelles variables autour d'un thème spécifique. L'unité de base de l'enquête reste toutefois le ménage et un certain nombre de variables de revenu ne sont pas disponibles au niveau individuel. Pour faire face à ce manque, nous faisons des hypothèses afin de ventiler les revenus qui ne sont disponibles qu'au niveau du ménage.

La première partie de cette note est consacrée à la définition et au calcul du revenu individuel et des indicateurs d'inégalité sur base des données SILC-Belgique et EU-SILC.

La première section de cette partie présente les bases de données SILC-Belgique de 2006 et 2007. Est décrite ensuite la méthode de sélection de l'échantillon et cela comprend notamment l'identification des personnes adultes, des enfants, et de l'existence de la relation de couple ou de parenté à l'intérieur du ménage. La définition du revenu adoptée dans le cadre de notre étude est présentée en détail par la suite et ce sur base des recommandations adressées par le Canberra Expert Group⁴¹ rassemblées dans son rapport de 2001, qui est considéré comme une référence en matière de définition du revenu ainsi que sur base des variables de revenu disponibles dans la base de données SILC-Belgique de 2006 et de 2007. La section 3 présente les hypothèses de ventilation des différents postes de revenu disponibles au niveau du ménage dans le SILC-Belgique de 2006 et de 2007, l'importance relative de chaque poste à ventiler afin d'obtenir des parts individuelles du revenu en question fait l'objet d'un examen particulier. Dans la section 4, des commentaires spécifiques au calcul d'un revenu individuel au niveau européen permettant une comparaison internationale sont discutés. Enfin, la dernière section présente la méthodologie de construction des indicateurs d'inégalité proposés dans le cadre du projet.

La deuxième partie de cette note est consacrée à la définition et au calcul des indicateurs d'inégalité de temps sur base des données provenant de l'Enquête sur l'emploi du temps belge. La première section de cette partie présente la base de données Enquête sur l'emploi du temps belge de 2005. La méthode de sélection des variables et de l'échantillon est ensuite décrite ainsi que la construction de nouvelles variables. Finalement, la troisième section présente le calcul des cinq indicateurs d'inégalité d'utilisation du temps retenus dans le cadre du projet BGIA.

³⁹ Le projet « Genre et revenu : Analyse et développement des indicateurs - BGIA (Belgian Gender and Income Analysis) » regroupe la Politique scientifique fédérale, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), la Direction générale Statistique et Information économique (DGSIE) ainsi que le Département d'Économie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (DULBEA).

⁴⁰ Pour une description détaillée de SILC, consulter : <http://forum.europa.eu.int/Public/irc/dsis/eusilc/library>.

⁴¹ The Canberra Group, Final Report and Recommendations, Ottawa 2001.

1 Présentation de SILC-Belgique 2006 et 2007

SILC-Belgique est la partie belge de l'EU-SILC qui est une base de données de l'Union Européenne sur le revenu et les conditions de vie. EU-SILC a pris le relais de la base de données ECHP (European Community Household Panel)⁴² en 2004 et est destiné à collecter des microdonnées multidimensionnelles, transversales et longitudinales, actuelles et comparables, sur le revenu, la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie. C'est avec l'ambition de dépasser les problèmes techniques qu'a connu l'ECHP, de se conformer aux recommandations internationales au niveau de la définition du revenu et d'élargir la base de collecte des données à toute l'Union européenne que SILC a vu le jour.

La partie belge du SILC européen est constituée de 6 fichiers, dont 4 fichiers « européens » :

- 1) le fichier D qui donne les informations sur tous les ménages de l'échantillon
- 2) le fichier R qui contient les informations sur toutes les personnes qui font partie des ménages participants
- 3) le fichier H qui renferme les données au niveau ménage (pour tous les ménages participants)
- 4) enfin, le fichier P rassemble les données au niveau individuel (pour tous les individus de 16 ans ou plus dans les ménages participants)

Les deux fichiers supplémentaires nommés HH et INDV contiennent les réponses du questionnaire belge et constituent la base de calcul des données européennes des fichiers H et P. Ces fichiers contiennent plus de détails et serviront à la définition du revenu individualisé décrite dans la section 3.

SILC-Belgique de 2006 comporte 5 860 ménages et 14 329 individus dont 11 314 sont âgés de 16 ans ou plus (les chiffres sont de 6 348 ménages et 12 322 individus âgés de 16 ans ou plus en 2007). Le SILC-Belgique de 2007 comporte des variables de revenu supplémentaires par rapport à 2006, ces variables seront présentées dans la section 3 relative à la définition du revenu.

2 Sélection de l'échantillon

Il est nécessaire de contrôler un certain nombre de variables au stade de la définition de l'échantillon. Bien que SILC contienne des variables déjà construites, comme le « type de ménage » par exemple, d'autres variables importantes pour l'identification des relations de parenté au sein du ménage ne sont pas disponibles directement. Il est toutefois possible de les construire en combinant l'information qu'apportent d'autres variables. Cette identification servira notamment pour la ventilation de certains postes de revenu entre les membres du ménage. Dans cette section, la reconstruction de ces variables de base est décrite ainsi que les hypothèses sous-jacentes.

2.1 Définition des adultes

Les adultes que SILC identifie comme tels sont repris dans le fichier P qui contient les données au niveau individuel. Il n'existe donc pas de variable permettant de les désigner directement, mais SILC explicite sa méthodologie que nous avons appliquée. Ainsi, sont identifiés comme adultes :

- 1) les individus âgés de 25 ans et plus
- 2) et les individus de 16 à 24 ans qui remplissent les deux conditions suivantes :
 - a. il n'existe dans leur ménage ni père ni mère⁴³
 - b. si la condition précédente (a) n'est pas remplie, ces personnes doivent travailler effectivement (à temps plein ou à temps partiel) ou être activement à la recherche d'un emploi

Les individus ne remplissant pas ces conditions sont considérés comme « enfants à charge ». Les variables utilisées ainsi que leurs codes dans SILC-Belgique 2006 et 2007 sont les suivants :

- AGE pour l'âge
- RB220 et RB230 pour l'identifiant du père et de la mère
- PL030 pour le statut par rapport à l'emploi
- et PL020 et PL025 pour la disponibilité et la recherche active d'un emploi

2.2 Hypothèses pour les parents

Identifier les parents est nécessaire pour l'octroi des allocations familiales notamment. On considère comme parent un adulte dont l'identifiant est repris dans la variable RB220 « identifiant du père » ou RB230 « identifiant de la mère » d'un « enfant » du même ménage. Les grands-parents ne sont pas considérés comme des « parents » dans ce cas puisque leurs enfants ont plus de 25 ans et sont donc considérés comme adultes.

2.3 Identification des couples

Afin de faire une analyse des inégalités qui existent au sein des couples, nous avons besoin d'identifier les couples composés de deux adultes de sexe différent. Pour cela, nous avons eu recours aux variables suivantes :

- PB180 « Identifiant de l'époux/épouse ou du partenaire » qui indique la présence d'un couple dans le ménage
- la variable sexe : RB090
- et enfin, contrôler pour le nombre d'adultes présents dans le ménage

2.4 Hypothèses pour les ménages

SILC-Belgique 2006 et 2007 distinguent via la variable HT « Type de ménage » 10 catégories de ménages différentes. En contrôlant le nombre d'individus présents dans le ménage et en faisant la distinction entre adultes et enfants en tenant compte des relations de parenté, nous avons pu recalculer ces catégories et en affiner la typologie.

⁴³ Sont considérés comme des parents : la belle-mère/le beau-père, les parents adoptifs et les familles d'accueil.

COMPOSITION DU MÉNAGE DANS SILC-BELGIQUE 2006

Type de ménage	Pourcentage	Cumulé
Un adulte seul	19,05%	19,05%
2 adultes de moins de 65 ans sans enfant à charge	19,69%	38,75%
2 adultes dont au moins un a plus de 65 ans sans enfant à charge	13,58%	52,33%
Ménage de trois adultes ou plus sans enfant à charge	11,72%	64,05%
Un adulte seul avec au moins un enfant à charge	3,01%	67,06%
2 adultes avec un enfant à charge	10,10%	77,16%
2 adultes avec 2 enfants à charge	11,28%	88,43%
2 adultes avec au moins 3 enfants à charge	5,48%	93,91%
3 adultes ou plus avec enfants à charge	5,95%	99,86%
Autres	0,14%	100,00%

Chiffres pondérés 2006 pour la Belgique

Nous avons replacé les individus en suivant les hypothèses expliquées précédemment au sein de ces types de ménage. Nous avons également affiné les catégories de ménages de manière à en proposer environ 40. Nous reprenons ici les principales, classées par ordre d'importance :

COMPOSITION DU MÉNAGE BGIA SUR BASE DE SILC-BELGIQUE 2006

Composition du ménage	Pourcentage	Cumulé
2 adultes de moins de 65 ans en couple, pas d'enfant à charge	17,61%	17,61%
2 adultes en couple dont au moins un a plus de 65 ans, sans enfant à charge	12,26%	29,87%
Femme seule sans enfant	10,48%	40,35%
Ménage complexe sans enfant à charge avec une relation de couple et 2 relations de parenté	8,90%	49,25%
Homme seul sans enfant	8,79%	58,04%
2 adultes, 1 enfant à charge, une relation de couple, 2 relations de parenté	8,06%	66,10%
3+ adultes, avec enfants à charge, au moins une relation de couple et 2 relations de parenté	4,74%	70,84%
Femme seule avec enfants à charge	2,47%	73,31%
2 adultes, 1 enfant à charge, une relation de couple, une relation de parenté	1,25%	74,56%
2 adultes de moins de 65 ans, pas d'enfant à charge, un enfant non à charge	1,11%	75,67%
2 adultes dont au moins un a plus de 65 ans, pas d'enfant à charge, un enfant non à charge	1,10%	76,77%
Ménage complexe sans enfant à charge avec une relation de couple et une relation de parenté	1,01%	77,78%
2 adultes de moins de 65 ans pas couple, pas de relation de parenté	0,67%	78,45%
Homme seul avec enfants à charge	0,43%	78,88%

Chiffres pondérés 2006 pour la Belgique

SILC ne fait pas de différence entre les enfants naturels, adoptés ou les demi-frères/soeurs. Il n'existe pas de distinction non plus entre la famille nucléaire et les familles recomposées. Ainsi, SILC ne permet d'identifier les ménages complexes (présence de trois générations, ménages à plusieurs adultes : relation de couple ou colocation) que d'une façon indirecte à l'aide des 3 variables suivantes : RB220 « Identifiant du père », RB230 « Identifiant de la mère » et RB240 « Identifiant de l'époux/épouse ou du partenaire ».

Trois sortes de collectes de données pour les ménages existent pour les différents pays couverts par EU-SILC : par matrice complète, par matrice réduite (c'est le cas de la Belgique), ou par collecte d'information plus ou moins détaillée concernant les relations qu'entretient la personne qui répond au questionnaire avec les personnes qui composent son ménage. Selon les chiffres présentés dans le module EU-SILC 2010⁴⁴, dans l'échantillon EU-SILC 2006 relatif à la Belgique, environ 5% des ménages de 2 adultes n'ont ni une relation de couple ni une relation parent-enfant entre les personnes qui les composent et 0,7% des ménages sont composés de 3 générations.

2.5 Contrôle pour les observations manquantes

La dernière étape avant le calcul du revenu individualisé est la vérification des données disponibles pour toutes les observations. Si les variables de revenu sont quasiment toutes complètes, nous ne disposons pas de données pour un certain nombre d'observations pour d'autres variables. C'est notamment le cas pour :

- PE040 « Niveau d'éducation »
- ACTSTA « Statut par rapport à l'activité »

Les observations pour lesquelles nous ne disposons pas d'information sont supprimées de la population étudiée (737 observations pour PE040 et 95 pour ACTSTA dans SILC-Belgique de 2006 par exemple). Au niveau des couples, en plus de la suppression de l'individu pour lequel les données manquent, nous ne prenons pas en compte son partenaire. Ainsi, nous avons 518 observations supprimées par rapport à la variable PE040 et 84 concernant ACTSTA pour les couples de 2 adultes de sexe différent dans SILC-Belgique de 2006.

3 Définition du revenu

Le revenu représente un concept-clé dans la définition de la pauvreté mais il peut être difficile à définir et à mesurer (Van Der Laan 2007). Ce terme est parfois utilisé uniquement en référence aux principaux revenus monétaires (comme les salaires et les revenus du travail en général). D'autres l'emploient pour désigner tous les revenus comme ceux du capital ou provenant d'autres ménages.

Cette section présente la définition du revenu adoptée dans le cadre du projet BGIA. Nous commencerons par analyser le concept de revenu dans les études de référence, une comparaison avec les variables de revenu SILC est faite pour arriver à une synthèse qui résume notre propre approche.

⁴⁴ Chaque année, le questionnaire principal EU-SILC est complété par un module supplémentaire relatif à une problématique précise (pauvreté intergénérationnelle, logement, endettement...). Le module 2010 s'intitule : « Intrahousehold allocation of resources, structure of complex household and possibilities of the reduced matrix in EU-SILC » et portera précisément sur l'allocation des ressources au sein du ménage.

3.1 Définition des revenus selon le Canberra Expert group – Littérature

Dans la littérature, trois références reviennent souvent dans les travaux qui traitent du revenu et de sa définition : les « System of National Accounts » (SNA93⁴⁵, ESA95⁴⁶), les recommandations du « Canberra Expert Group » (2001)⁴⁷, et le rapport de l'Organisation internationale du Travail (ILO, 2003).

Hormis quelques différences comme par exemple le traitement des transferts en nature et le classement de certaines composantes du revenu entre l'ILO⁴⁸ et le Canberra group, il existe un large consensus autour des recommandations de ce dernier, recommandations qui sont largement reprises dans SILC même⁴⁹. Toutefois, deux points ont été soulevés par Atkinson et al. (2005), concernant les revenus négatifs et les loyers imputés :

- Les revenus négatifs : Comme le soulignent Atkinson et al. (2005), le risque de pauvreté est évalué en termes de qualité de vie, il n'est donc pas évident de faire une interprétation des revenus négatifs. Toutefois, l'étude BGIA est une étude sur les revenus avant d'être une analyse de la pauvreté et c'est pourquoi il a été décidé de tenir compte des revenus négatifs dans notre analyse.
- Le loyer imputé : Atkinson et al. (2005) insistent également sur le fait que le loyer imputé est une tentative de capturer la différence réelle en termes de conditions de vie entre, par exemple, un ménage payant un loyer et un ménage propriétaire qui a remboursé son emprunt. D'un autre côté, le loyer imputé n'est pas, en réalité, une entrée d'argent et ne peut être utilisé pour payer d'autres besoins. Du point de vue de l'inclusion sociale, ceci implique que se focaliser uniquement sur un revenu incluant le loyer imputé peut fausser la mesure de la déprivation et de l'exclusion sociale. Le loyer imputé n'est donc pas pris en considération pour la définition du revenu individualisé. Il est à noter que la variable relative au loyer imputé n'est pas disponible dans SILC pour les années antérieures à 2007.

Depuis 1996, le « Canberra Expert Group » a compilé ses recommandations dans un guide (Canberra Expert Group, 2001) afin d'harmoniser les bases de données statistiques portant sur la distribution du revenu et, de là, améliorer leur comparabilité (Van Der Laan, 2007). L'objectif n'étant pas de constituer une série définitive de standards relatifs aux mesures du revenu, le guide fait une présentation de toutes les questions conceptuelles et pratiques qui doivent être considérées à la fois par les producteurs et les usagers des bases de données statistiques relatives au revenu. Ce guide constitue ainsi une source d'idées et de bonnes pratiques pour la conciliation entre la nature conceptuelle du revenu et sa définition théorique. On peut lire à la page 3 :

" Income refers to regular receipts such as wages and salaries, income from self employment, interest and dividends from invested funds, pensions or other benefits from social insurance and other current transfers receivable. Large and irregular receipts from inheritances and the like are considered to be capital transfers because it is unlikely that they will be spent immediately on receipt and are 'one-off' in nature. "

Cette définition inclut donc tous les éléments qui contribuent, d'une façon ou d'une autre, au montant disponible pour l'individu pour la consommation et l'épargne durant la période de référence, sans pour autant avoir recours à l'endettement ou à des revenus exceptionnels. Cela fait référence à la notion Hicksienne du revenu⁵⁰ : "... it would seem that we ought to define a man's income as the maximum value which he can consume during a week, and still expect to be as well off at the end of the week as he was at the beginning."

⁴⁵ <http://unstats.un.org/unsd/sna1993/toctop.asp>.

⁴⁶ <http://circa.europa.eu/irc/dsis/nfaccount/info/data/esa95/en/esa95en.htm>.

⁴⁷ The Canberra Group, op. cit., p. 3.

⁴⁸ ILO, "Household income and expenditure statistics", Report II, Seventeenth International Conference of Labour Statisticians, Geneva 2003, p. 8.

⁴⁹ EU-SILC est censé être en phase avec les recommandations du groupe de Canberra à partir de l'année 2007.

⁵⁰ ILO, Op. Cit., p. 9.

Trois dimensions entrent en jeu pour définir ce qui rentre dans le revenu et ce qui en est exclu en fonction du critère suivant : qu'est ce qui peut être dépensé le jour même⁵¹ ?

- Revenu monétaire versus revenu non monétaire
- Revenu régulier/revenu irrégulier
- Et enfin le maintien de la valeur nette de la richesse

Ne sont ainsi pris en compte que les flux réguliers (les revenus d'un héritage sont considérés par exemple comme un transfert de capital), des rentrées qui participent au bien-être présent ou futur en préservant la neutralité par rapport à la richesse. Autrement dit, ces rentrées ne doivent pas avoir une incidence négative sur la richesse totale de l'individu.

La définition du revenu présenté par le Canberra group se structure ainsi :

DÉFINITION DU REVENU PAR LE CANBERRA GROUP

1	Employee income
	<i>Cash or near cash</i>
1.1	Cash wages and salaries
1.2	Tips and bonuses
1.3	Profit sharing including stock options
1.4	Severance and termination pay
1.5	Allowances payable for working in remote locations etc, where part of conditions of employment
	<i>Cash value of 'fringe benefits'</i>
1.6	Employers' social insurance contributions
1.7	Goods and services provided to employee as part of employment package
2	Income from self-employment
	<i>Cash or near cash</i>
2.1	Profit/loss from unincorporated enterprise
2.2	Royalties
	<i>In-kind, imputed</i>
2.3	Goods and services produced for barter, less cost of inputs
2.4	Goods produced for home consumption, less cost of inputs
2.5	Income less expenses from owner-occupied dwellings
3	Rentals 2.4.2.3
3.1	Income less expenses from rentals, except rent of land
4	Property income 2.4.2.4
4.1	Interest received less interest paid
4.2	Dividends
4.3	Rent from land
5	Current transfers received
5.1	Social insurance benefits from employers' schemes
5.2	Social insurance benefits in cash from government schemes
5.3	Universal social assistance benefits in cash from government
5.4	Means-tested social assistance benefits in cash from government
5.5	Regular inter-household cash transfers received
5.6	Regular support received from non-profit making institutions such as charities

(suite)

6	Total income (sum of 1 to 5)
7	Current transfers paid
7.1	Employers' social insurance contributions
7.2	Employees' social insurance contributions
7.3	Taxes on income
7.4	Regular taxes on wealth
7.5	Regular inter-household cash transfers
7.6	Regular cash transfers to charities
8	Disposable income (6 less 7)
9	Social transfers in kind (STIK) received
10	Adjusted disposable income (8 plus 9)

Source : The Canberra Expert Group, (2001), 'Final Report and Recommendations', Ottawa 2001, p. 18.

3.2 Définition des revenus selon le Canberra Expert group – Interprétation

La définition du revenu par le groupe de Canberra est une généralisation qui peut s'appliquer dans les différentes régions du monde et elle permet des comparaisons internationales. Le revenu étant défini pour un objectif, la mesure du risque de pauvreté en l'occurrence, sa définition varie en fonction de cet objectif, ce qui est reconnu par le groupe de Canberra lui-même⁵² : *"it is important to recognise at the outset that different measures of income may be the most appropriate or the best available for different analytical purposes"*. Nous avons donc tenté d'affiner cette définition du revenu afin de tenir compte des spécificités propres à la Belgique et à l'Europe en général.

La logique du groupe de Canberra étant une logique de « flux », la mesure du revenu net est présentée comme la somme de toutes les « rentrées » (salaires et transferts positifs) moins les « sorties » (transferts négatifs). Nous avons choisi une définition différente afin de faire ressortir l'impact de l'intervention de l'État. Nous avons repris ainsi les revenus sans intervention de l'État à part (revenu de l'activité économique, revenu du patrimoine et transferts entre ménages) pour arriver au revenu brut, auquel il faut ajouter les transferts de l'État et dont il faut déduire les taxes afin d'avoir le revenu net.

Nos définitions :

1. Revenu de l'activité économique :

Il s'agit de la somme des revenus issus du travail : les salaires, les primes, les heures supplémentaires mais également les revenus en nature et autres avantages. Ce revenu est calculé tant pour les salariés que pour les indépendants.

2. Revenu du patrimoine :

C'est la somme des revenus provenant du patrimoine : la location de terrain ou de bâtiments, les revenus d'investissements financiers ainsi que les intérêts et les dividendes de toutes sortes.

3. Revenu brut :

Il se compose de la somme du revenu de l'activité économique, du revenu du patrimoine et des transferts entre ménages.

4. Transferts de l'État :

Ce sont les transferts reçus de la part des pouvoirs publics.

5. Taxes :

Ce sont les taxes et impôts payés à l'État.

Soit :

Revenu de l'activité économique = revenu du travail salarié + revenu du travail indépendant

Revenu du patrimoine = revenu mobilier + revenu immobilier

Revenu brut = revenu de l'activité économique + revenu du patrimoine + transferts entre ménages

Revenu net = revenu brut + transferts de l'État – taxes

3.3 Correspondance avec SILC

Une fois notre définition du revenu réalisée, nous l'avons comparée avec les différentes variables de revenu disponibles dans la base de données SILC-Belgique de 2006 et 2007. Nous proposons ici une analyse comparative entre les données SILC et la définition du revenu du « Canberra expert Group » ainsi que la définition que nous adoptons pour chaque type de revenus. Lorsqu'il existe des différences entre SILC-Belgique 2006 et 2007, elles sont soulignées dans chaque point.

Revenus des salariés

Définition de Canberra :

1	Employee income
	<i>Cash or near cash</i>
1.1	Cash wages and salaries
1.2	Tips and bonuses
1.3	Profit sharing including stock options
1.4	Severance and termination pay
1.5	Allowances payable for working in remote locations etc, where part of conditions of employment
	<i>Cash value of 'fringe benefits'</i>
1.6	Employers' social insurance contributions
1.7	Goods and services provided to employee as part of employment package

- Le poste « 1.6 Employers' social insurance contributions » correspond à la variable PY030 « Contribution de l'employeur aux frais de sécurité sociale » dans SILC et n'est pas disponible dans la base de donnée pour les années antérieures à 2007. Elle n'est pas utile à notre définition de revenu puisqu'elle ne rentre pas dans le calcul des taxes comme cela sera expliqué dans le point 3.5.
- La variable SILC concernant les indemnités de licenciement (question 196)⁵³ est considérée comme une allocation de chômage dans le classement SILC (PY090 « Allocations de chômage ») alors qu'elle est reprise dans la catégorie de « revenus employés » dans notre classement qui suit donc la logique du « Canberra Expert Group ».
- La variable SILC PY020 « revenu en nature des employés » prend uniquement en compte la voiture de société en 2006. Le montant est calculé en fonction des éléments suivants : le modèle, la marque, le nombre de chevaux fiscaux et l'année d'immatriculation. Cette information est com-

⁵³ Toutes les questions renvoient aux deux questionnaires SILC individuel et ménage utilisés dans la collecte des données, version de 2007.

plète. SILC-Belgique 2007 apporte les nouveautés suivantes :

- Les chèques-repas (questions I57 à I59 du questionnaire de 2007). 1 768 interrogés ont déclaré avoir reçu des chèques-repas en 2006.
La moyenne annuelle est de 180€, celle par bénéficiaire est de 1 035€
- L'intervention de l'employeur pour des frais de gsm, avec 438 bénéficiaires et 385€ de revenu annuel par bénéficiaire
- L'intervention dans les frais de gaz et d'électricité de l'habitation principale (27 bénéficiaires avec 731€ de revenu annuel par bénéficiaire)
- L'intervention dans l'assurance de la voiture (113 bénéficiaires avec 668€ de revenu annuel par bénéficiaire)
- Et l'intervention dans les frais de carburant de la voiture (413 bénéficiaires avec 873€ de revenu annuel par bénéficiaire)

Notre définition :

Le tableau suivant reprend le revenu de l'activité économique des employés. La première colonne indique le code de la variable tel qu'il figure dans SILC-Belgique 2006 (PY010 pour le salaire par exemple). Aux différentes composantes du salaire correspondent les numéros des questions qui y font référence dans les questionnaires utilisés pour la collecte de données (version 2007).

Variables	Codes
Revenus des salariés :	1
Salaire (traitement de base)	I47, I52 et I55
Travail irrégulier	I53
Primes, dont :	
Heures supplémentaires	I61A
Commissions	I61B
Pourboires	I61C
Prime à la vente ou à la production	I61D
Prime de fin d'année	I61E
Treizième mois	I61F
Quatorzième mois	I61G
Pécule de vacances	I61H
Participation aux bénéfices	I61I
Actions de l'entreprise, lieu du travail	I61J
Indemnités pour travail à l'étranger	I61O
Autres primes	I61P
Activité complémentaire	I90, I92, I93, I87 et I88
Indemnités de licenciement	I96
Revenus non salariaux :	
Voiture de société	PY020
Intervention de l'employeur pour frais de gsm	I61K
Intervention dans les frais de gaz et d'électricité de l'habitation	I61L
Intervention dans l'assurance voiture	I61M
Intervention dans les frais de carburant de la voiture	I61N
Chèques-repas	I57, I58 et I59

Revenus de l'activité indépendante

Définition de Canberra :

2	Income from self-employment
	<i>Cash or near cash</i>
2.1	Profit/loss from unincorporated enterprise
2.2	Royalties
	<i>In-kind, imputed</i>
2.3	Goods and services produced for barter, less cost of inputs
2.4	Goods produced for home consumption, less cost of inputs
2.5	Income less expenses from owner-occupied dwellings

- Les variables « 2.3 Goods and services produced for barter, less cost of inputs » et « 2.4 Goods produced for home consumption, less cost of inputs » ne semblent pas pertinentes en ce qui concerne la Belgique et ne sont pas disponibles dans SILC-Belgique 2006 et 2007 (par rapport à la variable PY070 « Revenus issus des biens produits pour la consommation propre » dans SILC).
- La définition de la variable « 2.5 Income less expenses from owner-occupied dwellings » du groupe de Canberra correspond à la variable SILC HY030 « Loyer imputé ». Les deux définitions reprennent la catégorie des « owner-occupiers », cette variable n'est pas disponible dans SILC avant 2007⁵⁴ et elle n'est pas prise en compte dans notre définition pour les raisons avancées précédemment (page 8). En ce qui concerne le classement, cette variable est à déplacer dans la catégorie « revenu du patrimoine ».
- Les postes 2.1 et 2.2 du groupe de Canberra sont réunis au sein d'une variable unique dans SILC : PY050 « Bénéfices ou pertes d'une activité d'indépendant ».
- Des informations complémentaires sont disponibles dans SILC-Belgique 2006 par rapport au SILC européen en ce qui concerne :
 - les versements anticipés équivalents du précompte professionnel (question I81)
 - et les cotisations sociales (question I84)

Ces variables se situent dans la catégorie « 8. Taxes ».

Notre définition :

Variables	Codes
Revenus de l'activité indépendante :	2
Revenu d'une activité en tant qu'indépendant	PY050

Revenu de l'activité économique

Il s'agit de la somme de « 1. Revenus des salariés » et de « 2. Revenus de l'activité indépendante ».

⁵⁴ Pour une étude approfondie sur l'importance de la variable HY030-Imputed rent, voir : Frick J.R., Goebel, J., Grabka, M.M. (2007).

Revenu du patrimoine

Définition de Canberra :

3	Rentals 2.4.2.3
3.1	Income less expenses from rentals, except rent of land
4	Property income 2.4.2.4
4.1	Interest received less interest paid
4.2	Dividends
4.3	Rent from land

- SILC ne fait pas la différence entre les revenus issus de la location d'un terrain ou d'une propriété. Nous avons donc fusionné les points 3 et 4 de la définition du revenu proposée par le groupe de Canberra au sein d'une catégorie unique « Revenu du patrimoine ».
- La variable PY080 « Épargne pension privée » correspond à des pensions privées auxquelles l'individu cotise de manière volontaire et qui sont reversées sous forme d'annuités. Nous avons vu cela comme un intérêt sur investissement et c'est pour cela que cette variable a été placée dans cette catégorie et non parmi les pensions classiques. SILC-Belgique identifie en plus dans ce poste les indemnités provenant d'une assurance-vie.
- Il est possible, grâce aux variables belges, de savoir si le revenu provient de la location d'une partie de la résidence principale ou de la location d'un logement secondaire (question H37).
- Afin de connaître l'identité du propriétaire du bien ou celle de la personne qui a signé le bail, une variable proxy peut être utilisée : HB080 « Personne 1 responsable du logement » et HB090 « Personne 2 responsable du logement ».
- La variable HY030 « Loyer imputé » n'est pas disponible dans SILC avant 2007 mais elle peut être approchée en 2006 par la variable HH061 « Loyer subjectif » bien que la DGSIE nous ait mis en garde quant à la faible qualité de cette variable puisqu'elle n'est pas contrôlée ni corrigée. Toutefois, en considération de la définition du revenu adoptée dans notre étude, le loyer imputé n'est pas pris en compte car, comme nous l'avons expliqué à la section 3.1, et bien qu'il soit considéré comme une composante non négligeable du revenu dans les pays où les propriétaires représentent une part importante (Espagne et Belgique par exemple) (Smeeding et al. 1993), la part du revenu disponible étant affectée à une consommation de biens et services qui peut compenser d'autres charges (Canberra Group 2001), il reste néanmoins que le loyer imputé n'est pas en réalité un revenu disponible réel.

Notre définition :

Notre définition des revenus du patrimoine est reprise dans le tableau suivant, les intérêts sur l'emprunt hypothécaire figurent avec un montant négatif.

Variabes	Codes
Revenu du patrimoine :	4
Revenu provenant de la location d'un terrain ou d'un bâtiment	H74
Location d'une partie du logement pour usage professionnel	H37
Revenu provenant d'investissements financiers	HY090
Montant des intérêts sur l'emprunt hypothécaire	HY100 (-)
Épargne pension privée	I110
Indemnités provenant d'une assurance-vie	I113

Autres revenus

Le groupe de Canberra propose une division entre « transferts reçus » et « transferts payés ». Nous avons préféré une autre approche en séparant les « transferts reçus de l'État », les « taxes » et les « autres revenus ».

Notre définition des autres revenus reprend les transferts entre ménages, les aides provenant de la charité ainsi que les revenus des moins de 16 ans au sein du ménage.

Suite aux remarques de la DGSIE, nous avons décidé de ne pas considérer les variables concernant le revenu des moins de 16 ans ou l'aide provenant de la charité. Par conséquent, ce poste sera appelé « transferts entre ménages » dans le reste du document. Ces transferts peuvent être divisés en deux catégories : « pensions alimentaires » (reçues et payées) et « autres soutiens financiers réguliers » (reçus et payés).

Notre définition :

Variables	Codes
Transferts entre ménages :	5
Transferts inter-ménages reçus :	
Pension alimentaire effectivement reçue	H86 et H86b
Montant du soutien financier régulier reçu d'un autre ménage	H88 et H89
Transferts inter-ménages payés :	(-)
Pension alimentaire réellement payée	H79 et H79b
Montant du soutien financier régulier payé à un autre ménage	H81 et H82

En ce qui concerne la pension alimentaire dans SILC-Belgique par rapport au SILC européen, il est possible de faire la différence entre pension obligatoire et non obligatoire, montants à payer et montants effectivement payés. Des informations sur un éventuel recours de recouvrement pour récupération des créances sont également disponibles à partir de 2006.

Revenu brut

Le revenu brut est composé de la somme des 3 postes de notre définition du revenu : « 3. Revenu de l'activité économique », « 4. Revenu du patrimoine » et « 5. Transferts entre ménages ».

Transferts de l'État

Définition de Canberra :

5	Current transfers received
5.1	Social insurance benefits from employers' schemes
5.2	Social insurance benefits in cash from government schemes
5.3	Universal social assistance benefits in cash from government
5.4	Means-tested social assistance benefits in cash from government
5.5	Regular inter-household cash transfers received
5.6	Regular support received from non-profit making institutions such as charities

- Les variables « 5.1 Social insurance benefits from employers' schemes » et « 5.6 Regular support received from non-profit making institutions such as charities » ne sont pas disponibles dans SILC.
- En ce qui concerne les autres variables de ce point, SILC ne perçoit pas les transferts de la même manière que le groupe de Canberra. Pour ce dernier, les transferts se répartissent en trois catégories en fonction de la nature de la couverture sociale proposée tandis que pour SILC, ils sont organisés par type de transfert, en référence à la situation par rapport à l'emploi du bénéficiaire.

Notre définition des transferts de l'État :

Variables	Codes
Transferts de l'État :	7
Pensions dont :	
Pension de retraite	I102B_B
Revenu garanti aux personnes âgées	I102C_B
Complément au revenu garanti pour les personnes âgées	I102D_B
Autres pensions non connues	I102E_B
Pension de survie	I102A_B
Chômage dont :	
Allocation de chômage	I98B_B
Prépension	I99
Indemnités d'interruption de carrière	I98C_B
Allocations de garantie de revenu	I98D_B
Allocations du fonds de sécurité d'existence	I98E_B
Supplément reçu pour le suivi d'une formation professionnelle	I98F_B
Allocation d'attente pour jeunes quittant l'école	I98A_B
Autres allocations liées au chômage	I98H_B
Complément de frais de garde d'enfants ou complément de mobilité	I98G_B
Indemnités d'invalidité dont :	
Invalidité supérieure à 1 an	I115A_B
Accident de/sur le chemin du travail (incapacité permanente)	I115E_B
Maladie professionnelle, incapacité permanente	I115G_B
Décès d'un membre de la famille au travail	I115H_B
Assistance permanente et indispensable d'un tiers	I115I_B
Autre indemnité en rapport avec maladie ou accident	I115J_B
Indemnités maladie dont :	
Indemnité pour moins-valide	I115B_B
Incapacité de travail, moins d'un an, non liée au travail	I115C_B
Accident de/sur le chemin du travail (temporaire)	I115D_B
Maladie professionnelle, incapacité temporaire	I115F_B
Assurance maladie de la région flamande	I119
Allocations liées à la famille et aux enfants :	
Indemnité de maternité/paternité	I116
Congé parental	I117
Allocations familiales reçues	H91
Prime de naissance/adoption reçue	H93
Allocations liées à l'éducation :	
Bourse d'étudiant	H97
Autres allocations liées à l'exclusion sociale :	
Revenu d'intégration sociale	I184
Allocations liées au logement :	
Allocations liées au logement	HY070

Dans SILC, les allocations aux personnes âgées (PY100) comprennent plusieurs catégories, dont la pension de survie (PY110) qui est systématiquement comptée dans ce poste si l'âge du bénéficiaire dépasse les 65 ans.

Aux indemnités maladie dans SILC (PY120), nous ajoutons l'assurance maladie de la région flamande (question I119).

La variable « Autres allocations liées à l'exclusion sociale » (HY060) contient essentiellement l'aide financière du CPAS et bien qu'elle soit une variable « ménage », le bénéficiaire direct est identifiable à partir de 2006.

Taxes

7	Current transfers paid
7.1	Employers' social insurance contributions
7.2	Employees' social insurance contributions
7.3	Taxes on income
7.4	Regular taxes on wealth
7.5	Regular inter-household cash transfers
7.6	Regular cash transfers to charities

- La variable « 7.4 Regular taxes on wealth » n'est pas applicable à la Belgique, elle est l'équivalent de la variable HY120 ayant le même intitulé dans SILC.
- Le point « 9. Social transfers in kind (STIK) received » développé par le groupe de Canberra n'est pas disponible dans SILC et n'a pas été jugé important dans le cadre de la Belgique.
- La variable PY030 « Contribution de l'employeur aux frais de sécurité sociale » n'est pas disponible avant 2007 et n'est pas utile au calcul des taxes.

Notre définition :

Variabes	Codes
Taxes :	8
Taxes sur le revenu et contributions sociales	HY140
Ajustement de l'impôt :	
Supplément d'impôt payé	I130
Supplément d'impôt reçu	I132

3.4 Synthèse de la définition « BGIA » du revenu

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de la définition du revenu que nous avons adoptée. Le revenu est classé par type, avec le détail des variables disponibles dans SILC-Belgique 2006 et 2007. La dernière colonne indique si la variable disponible est individualisée dans SILC ou non.

Codes	Variables	Ind
1	Revenus des salariés :	
I47, I52 et I55	Salaire (traitement de base)	Oui
I53	Travail irrégulier	Oui
	Primes, dont :	
I61A	Heures supplémentaires	Oui
I61B	Commissions	Oui
I61C	Pourboires	Oui
I61D	Prime à la vente ou à la production	Oui
I61E	Prime de fin d'année	Oui
I61F	Treizième mois	Oui
I61G	Quatorzième mois	Oui
I61H	Pécule de vacances	Oui
I61I	Participation aux bénéfices	Oui
I61J	Actions de l'entreprise, lieu du travail	Oui
I61O	Indemnités pour travail à l'étranger	Oui
I61P	Autres primes	Oui
I90, I92, I93, I87 et I88	Activité complémentaire	Oui
I96	Indemnités de licenciement	Oui
	Revenus non salariaux :	
PY020	Voiture de société	Oui
I61K	Intervention de l'employeur pour frais de gsm	Oui
I61L	Intervention dans les frais de gaz et d'électricité de l'habitation	Oui
I61M	Intervention dans l'assurance voiture	Oui
I61N	Intervention dans les frais de carburant de la voiture	Oui
I57, I58 et I59	Chèques-repas	Oui
2	Revenus de l'activité indépendante :	
PY050	Revenu d'une activité en tant qu'indépendant	Oui
3	Revenu de l'activité économique (1+2)	
4	Revenu du patrimoine :	
H74	Revenu provenant de la location d'un terrain ou d'un bâtiment	Non
H37	Location d'une partie du logement pour usage professionnel	Non
HY090	Revenu provenant d'investissements financiers	Non
HY100 (-)	Montant des intérêts sur l'emprunt hypothécaire	Non
I110	Épargne pension privée	Oui
I113	Indemnités provenant d'une assurance-vie	Oui

Codes	Variabes	Ind
5	Transferts entre ménages :	
	Transferts inter-ménages reçus :	
H86 et H86b	Pension alimentaire effectivement reçue	Non
H88 et H89	Montant du soutien financier régulier reçu d'un autre ménage	Non
(-)	Transferts inter-ménages payés :	
H79 et H79b	Pension alimentaire réellement payée	Non
H81 et H82	Montant du soutien financier régulier payé à un autre ménage	Non
6	Revenu brut (3+4+5)	
7	Transferts de l'État :	
	Pensions dont :	
I102B_B	Pension de retraite	Oui
I102C_B	Revenu garanti aux personnes âgées	Oui
I102D_B	Complément au revenu garanti pour les personnes âgées	Oui
I102E_B	Autres pensions non connues	Oui
I102A_B	Pension de survie	Oui
	Chômage dont :	
I98B_B	Allocation de chômage	Oui
I99	Prépension	Oui
I98C_B	Indemnités d'interruption de carrière	Oui
I98D_B	Allocations de garantie de revenu	Oui
I98E_B	Allocations du fonds de sécurité d'existence	Oui
I98F_B	Supplément reçu pour le suivi d'une formation professionnelle	Oui
I98A_B	Allocation d'attente pour jeunes quittant l'école	Oui
I98H_B	Autres allocations liées au chômage	Oui
I98G_B	Complément de frais de garde d'enfants ou complément de mobilité	Oui
I115A_B	Invalidity lasting more than 1 year	Yes
	Indemnités d'invalidité dont :	
I115A_B	Invalidité supérieure à 1 an	Oui
I115E_B	Accident de/sur le chemin du travail (incapacité permanente)	Oui
I115G_B	Maladie professionnelle, incapacité permanente	Oui
I115H_B	Décès d'un membre de la famille au travail	Oui
I115I_B	Assistance permanente et indispensable d'un tiers	Oui
I115J_B	Autre indemnité en rapport avec maladie ou accident	Oui
	Indemnités maladie dont :	
I115B_B	Indemnité pour moins-valide	Oui
I115C_B	Incapacité de travail, moins d'un an, non liée au travail	Oui
I115D_B	Accident de/sur le chemin du travail (temporaire)	Oui
I115F_B	Maladie professionnelle, incapacité temporaire	Oui
I119	Assurance maladie de la région flamande	Oui

Codes	Variables	Ind
	Allocations liées à la famille et aux enfants :	
I116	Indemnité de maternité/paternité	Oui
I117	Congé parental	Oui
H91	Allocations familiales reçues	Non
H93	Prime de naissance/adoption reçue	Non
	Allocations liées à l'éducation :	
H97	Bourse d'étudiant	Non
	Autres allocations liées à l'exclusion sociale :	
I184	Revenu d'intégration sociale	Oui
	Allocations liées au logement :	
HY070	Allocations liées au logement	Oui
8	Taxes	
HY140	Taxes sur le revenu et contribution à la sécurité sociale	Non
	Ajustement de l'impôt :	
I130	Supplément d'impôt payé	Oui
I132	Supplément d'impôt reçu	Oui
9	Revenu disponible ou revenu net (6+7-8)	

3.5 Passage du brut au net

Le **revenu brut** se compose de la somme des revenus de l'activité économique, des revenus du patrimoine et des transferts entre ménages. Le **revenu net** quant à lui se compose du revenu brut moins les impôts et plus les transferts de l'État. Le passage du brut au net revient donc à mesurer les revenus des individus avec ou sans intervention de l'État.

Dans la base de données SILC, les taxes sont représentées par la variable HY140 « Impôts sur le revenu et cotisations sociales ».

Les **impôts sur le revenu** sont des impôts qui frappent les revenus, les bénéfices et les gains en capital. Ils sont établis sur les revenus effectifs ou présumés des personnes physiques, des ménages ou des foyers fiscaux. Ils comprennent les impôts établis sur la détention de propriétés, de terres ou de biens immobiliers, lorsqu'elle sert de base à l'estimation du revenu de leurs propriétaires. Ces impôts comprennent :

- les impôts sur les revenus des personnes physiques, des ménages ou des foyers fiscaux (revenus de l'emploi, de la propriété, de l'activité d'entreprise, des retraites, etc.), y compris les impôts retenus à la source par les employeurs, les autres retenues à la source et les impôts sur le revenu des administrateurs d'entreprises non constituées en sociétés versés au cours de la période de référence du revenu
- le remboursement de l'impôt perçu au cours de la période de référence du revenu se rattachant à l'impôt versé par rapport au revenu perçu au cours de la période de référence du revenu ou au cours des années précédentes. Cette valeur sera prise en compte comme une réduction à valoir sur les impôts payés
- les intérêts prélevés sur les arriérés d'impôts et les amendes infligées par les autorités fiscales

Les **cotisations sociales** correspondent aux cotisations des salariés, des travailleurs indépendants et des chômeurs et à toute autre cotisation (le cas échéant) versées, au cours de la période de référence du revenu, soit à des régimes d'assurance sociale publics obligatoires, soit à des régimes d'assurance sociale obligatoires des employeurs (retraite, santé, etc.).

Toutefois, la variable reprenant les impôts dans SILC ne permet pas de faire la différence entre les impôts sur le revenu et les cotisations sociales. De plus, cette variable est une variable relative au ménage. Autrement dit, seul un montant global pour le ménage est disponible et il est impossible de voir la proportion des taxes qui concerne le revenu ou les cotisations sociales d'un membre du ménage en particulier. Afin de déterminer qui paie quoi, il est nécessaire de ventiler les taxes payées entre les différents membres du ménage. Pour cela, le montant des taxes payées par le ménage a été reconstruit en séparant les taxes relatives aux revenus et cotisations individuels et celles qui concernaient des revenus globalisés au sein du ménage.

Dans un premier temps, les taxes relatives aux revenus individuels ont été identifiées en sommant la différence entre les montants bruts et nets de ces revenus. Il s'agit des impôts prélevés sur les revenus des salariés, des indépendants ainsi que sur les allocations relatives au chômage, à la pension, aux pensions de survie, aux indemnités de maladie et d'invalidité, aux congés de maternité, aux congés parentaux ainsi qu'au supplément d'impôt payé. Ces revenus sont ceux qui entrent en compte dans le calcul des revenus nets dans le schéma général de l'impôt des personnes physiques⁵⁵. La somme de ces taxes permet de calculer une sorte d'impôt individuel pour chacun des membres du ménage.

Dans un deuxième temps, la variable relative aux « Impôts sur le revenu et cotisations sociales » est comparée à la somme des impôts individuels des membres du ménage et, lorsque c'est nécessaire, la différence entre les deux (le solde des impôts restant) est ventilée entre les différents membres du ménage en proportion de leurs impôts individuels et selon des hypothèses précises définies au point 4.3 relatif aux hypothèses de répartition du revenu. Il n'est pas toujours nécessaire de recourir à la ventilation car dans 99% des cas, la somme des impôts individuels est égale à l'impôt global au niveau du ménage (HY140).

⁵⁵ Voir le « Mémento fiscal » version octobre 2008 publié par le Service d'Études et de Documentation du Service Public Fédéral FINANCES : <http://www.docufin.fgov.be/intersalgfr/thema/publicaties/memento/memento.htm>.

Variables entrant en compte dans le calcul des impôts

Codes	Variables	Brut	Net
PY010	Revenus des salariés	X	X
PY020	Revenus non salariaux	B=N	B=N
PY050	Revenus de l'activité indépendante	X	X
PY080	Épargne pension privée	B=N	B=N
HY040	Revenu provenant de la location d'un terrain ou d'un bâtiment	X	-
HY090	Revenu provenant d'investissements financiers	B=N	B=N
HY100	Montant des intérêts sur l'emprunt hypothécaire	B=N	B=N
HY080	Transferts individualisés inter-ménages reçus	X	-
HY130	Transferts individualisés inter-ménages payés	X	-
PY090	Chômage	X	X
PY100	Pension	X	X
PY110	Pension de survie	X	X
PY120	Indemnités maladie	X	X
PY130	Indemnités d'invalidité	X	X
HY050	Allocations liées à la famille et aux enfants au niveau ménage	B=N	B=N
I117	Congé parental	X	X
PY140	Allocations liées à l'éducation	B=N	B=N
HY060	Autres allocations liées à l'exclusion sociale	X	-
HY070	Allocations liées au logement	X	-
HY140	Taxes sur le revenu et contributions sociales	X	-

(SILC-Belgique 2006)

« X » signifie que l'information est disponible dans SILC, « - » signifie que l'information n'est pas disponible dans SILC, « B=N » signifie que le montant brut est égal au montant net.

Le tableau ci-dessus permet de voir quelles variables sont disponibles dans SILC-Belgique 2006 pour reconstruire la variable finale relative aux taxes. On voit que les différences entre les montants bruts et nets ne sont exploitables que pour 9 variables. On constate qu'il existe de légères différences entre les informations disponibles dans SILC-Belgique 2006 et les règles d'imposition définies dans le mémento fiscal publié par le Service d'Études et de Documentation du Service Public Fédéral Finances.

Revenus provenant d'une activité en tant que salarié ou indépendant :

Selon la législation fiscale, le montant net de ces revenus se détermine en six étapes : la déduction du montant brut des cotisations de sécurité sociale ; la déduction des charges professionnelles réelles ou forfaitaires ; les exonérations à caractère économique (notamment de mesures fiscales en faveur de l'investissement et/ou de l'emploi) ; l'imputation des pertes éventuelles ; l'octroi de la quote-part « conjoint aidant » et du quotient conjugal et la compensation des pertes entre conjoints.

SILC-Belgique 2006 intègre cela dans la différence entre le montant brut et le montant net des re-

venus de l'activité économique. Il est donc possible de voir l'imposition des individus relative à leurs revenus professionnels mais il n'est par contre pas possible de faire la différence entre le montant des cotisations de sécurité sociale et les autres charges professionnelles.

Épargne pension :

L'épargne pension n'est pas soumise à l'imposition dans le schéma général de l'IPP, étant donné que la taxe est prélevée au moment où la somme est perçue. Au contraire, elle donne droit à une réduction d'impôt. C'est pourquoi il n'existe pas de différence entre le montant brut et le montant net du revenu de l'épargne pension dans SILC-Belgique 2006.

Revenus immobiliers :

Dans la législation fiscale, le montant imposable des revenus immobiliers est déterminé séparément pour chaque conjoint et les biens détenus en commun sont répartis à parts égales entre les conjoints. Les revenus imposables sont déterminés sur base du revenu cadastral ou du loyer. Le montant net est obtenu en déduisant les intérêts d'emprunt et les abattements forfaitaires relatifs à l'habitation. Seulement, nous ne disposons dans SILC-Belgique 2006 que du montant brut des revenus provenant de la location d'un terrain ou d'un bâtiment, il n'est donc pas possible de définir les taxes relatives aux revenus immobiliers. Par conséquent, ce poste de revenu ne rentre pas dans le calcul du montant de l'impôt individualisé.

Revenus mobiliers :

En règle générale, les dividendes, revenus de bons de caisse, dépôts d'argent, obligations et autres titres à revenu fixe subissent le précompte mobilier lors de leur encaissement : de tels revenus ne doivent pas nécessairement être déclarés. C'est pourquoi aucune information relative aux taxes sur les revenus provenant d'investissements financiers n'est disponible dans SILC-Belgique 2006.

Intérêt hypothécaire :

Les intérêts relatifs au prêt hypothécaire donnent droit à une déduction sur le total des revenus nets. C'est pourquoi il n'existe pas de différence entre le montant brut et le montant net du montant de ces intérêts dans SILC-Belgique 2006.

Rentes alimentaires :

Les rentes alimentaires perçues au cours de la période imposable sont imposables globalement, à concurrence de 80% du montant encaissé. Les arriérés des rentes alimentaires sont également imposables à concurrence de 80% du montant encaissé. Ils peuvent toutefois bénéficier de la taxation distincte s'ils sont payés suite à un jugement avec effet rétroactif. Toutefois, SILC-Belgique 2006 ne fournit que l'information relative au montant brut des rentes alimentaires, le montant de cette imposition n'est pas disponible.

Les transferts de l'État :

Comme défini dans le calcul de l'IPP, certains transferts sociaux sont exonérés. Il s'agit :

- du revenu d'intégration
- des allocations familiales légales
- des allocations de naissance et des primes d'adoption légales
- des allocations qui sont octroyées aux handicapés à charge du Trésor et en exécution de la législation y relative

- des pensions de guerre
- des rentes octroyées en raison d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle à des personnes qui n'ont pas subi de pertes de revenus professionnels. La rente est automatiquement exonérée si le degré d'invalidité n'excède pas 20% ou si elle est payée en complément d'une pension de retraite. Si le degré d'invalidité est supérieur à 20%, l'exonération est en principe limitée à ce pourcentage

Ce qui explique pourquoi aucune information relative à l'imposition des « allocations liées à l'éducation », « allocations liées à la famille et aux enfants », « allocations liées à l'exclusion sociale » et « allocations liées au logement » n'est disponible dans SILC-Belgique 2006.

Les autres transferts sociaux ne sont pas exonérés. SILC fournit un montant brut et un montant net en ce qui concerne les revenus de la pension, des allocations de chômage, de la pension de survie, des indemnités maladie et invalidité et des congés parentaux.

4 Individualisation du revenu

La pauvreté et les risques d'exclusion sont traditionnellement mesurés au niveau du ménage : est en situation de risque de pauvreté une personne qui appartient à un ménage à risque. L'hypothèse sous-jacente est que les ressources sont également partagées entre les membres du ménage quelle qu'en soit la structure et quel que soit le pourvoyeur. Cette façon de procéder masque les caractéristiques et les risques particuliers encourus par les femmes. Un des nombreux objectifs de cette étude sera d'ouvrir la « boîte noire » que représente le ménage, d'étudier qui apporte quoi en termes de revenus de toute nature et qui bénéficie de quoi en termes de consommation de biens et de services et en termes de temps disponible.

Dans un premier temps, nous présenterons les différentes variables relatives au revenu qui sont récoltées au niveau du ménage et non pas au niveau individuel afin d'en mesurer l'importance. Seront expliquées par la suite nos hypothèses permettant d'individualiser ces « revenus ménages ».

4.1 Importance des variables à ventiler⁵⁶

Les différentes variables collectées au niveau du ménage doivent être ventilées pour permettre une individualisation du revenu. Toutefois, certaines de ces variables ne touchent qu'une infime partie de la population et ne doivent peut-être pas faire l'objet d'une analyse aussi poussée que d'autres variables plus importantes. Nous faisons le choix de ne pas prendre en compte les variables qui concernent moins de 1% des ménages. Dans ce point, nous reprenons en détail les différentes variables non individualisées afin d'en avoir une idée plus précise.

Revenu du patrimoine

- **Revenu provenant de la location d'un terrain ou d'un bâtiment (HY040) :**

Il s'agit du revenu provenant de la location d'un terrain ou d'une propriété (non inclus dans la variable HY090 « Profit/loss of unincorporated enterprises ») après déduction des coûts tels que l'intérêt sur l'emprunt hypothécaire, les réparations mineures, la maintenance, l'assurance...

- Nombre de ménages bénéficiant de ce revenu : 368 soit 7,16%.
- Revenu moyen : 819 euros/mois.

⁵⁶ Tous les chiffres de la partie 2.2.2. correspondent à des données 2005 brutes non pondérées (« unweighted »).

Il est possible de connaître l'identité du propriétaire du bien ou de celui qui a signé le bail grâce aux variables HB080 « Première personne responsable du logement » et HB090 « Deuxième personne responsable du logement ».

- **Revenu provenant d'investissements financiers (HY090) :**

Il s'agit des intérêts, dividendes et profits que reçoit le propriétaire d'actifs financiers sur ses comptes en banques, actions, obligations, investissements... à l'exception de revenus financiers provenant d'actifs relatifs à l'entreprise dans laquelle travaille cette personne.

- Nombre de ménages bénéficiant de ce revenu : 3 073 soit 59,82%.
- Revenu moyen : 92 euros/mois. Attention : la médiane n'est que de 16 euros/mois, ce qui indique que quelques revenus très élevés tirent la moyenne à la hausse.

Le recours aux données spécifiques à la Belgique ne permet pas d'individualiser ces variables.

- **Montant des intérêts sur l'emprunt hypothécaire (HY100) :**

Il s'agit des intérêts payés par le ménage (montant total brut) sur l'emprunt contracté pour l'achat de la résidence principale. Cette variable ne prend pas en compte les intérêts sur d'autres emprunts visant à payer l'assurance ou les travaux de réparation.

- Nombre de ménages « bénéficiant » de ce revenu : 1 559 soit 30,35%.
- Revenu moyen : 234 euros/mois.

Cette variable ne provient pas de la déclaration des individus mais elle est calculée par la DGSIE.

Transferts entre ménages

- **Montant de la pension alimentaire effectivement reçu (HY080) :**

Il s'agit des pensions alimentaires volontaires ou non ainsi que des aides régulières d'un ménage à un autre.

- Nombre de ménages bénéficiant de ce revenu : 346 soit 6,74%.
- Revenu moyen : 282 euros/mois.

- **Montant de la pension alimentaire payé (HY130) :**

Il s'agit des pensions alimentaires volontaires ou non ainsi que des aides régulières d'un ménage à un autre.

- Nombre de ménages payant ce transfert : 447 soit 8,7%.
- Paiement moyen : 234 euros/mois.

Transferts de l'État

Les transferts de l'État sont définis comme des aides financières organisées à travers des systèmes collectifs.

- Les transferts basés sur le principe d'assurance sont conditionnés par le versement de cotisations ;
- En ce qui concerne l'assistance sociale, un test de ressources est appliqué.

- **Allocations liées à la famille et aux enfants (HY050) :**

Il s'agit d'une aide financière pour les ménages qui ont des personnes à charge, que ces personnes soient des enfants ou non.

- Nombre de ménages bénéficiant de ce revenu : 1 837 soit 35,76%.
- Revenu moyen : 245 euros/mois.

Certaines sous-variables sont individualisées :

- B_HY050G_3 « Indemnité de maternité »
- B_HY050G_5 « Allocation d'interruption dans le cadre d'un congé parental »
- B_PY090G/N_17 « Complément de frais de garde d'enfants »

D'autres ne le sont pas :

- B_HY050G_1 « Montant des allocations familiales reçues »
- B_HY050G_2 « Montant de la prime de naissance/d'adoption reçue »

Il existe une faible différence entre brut et net, car les indemnités de maternité/paternité et les allocations de congés parentaux sont taxées alors que le reste (allocations familiales) ne l'est pas.

- **Autres allocations liées à l'exclusion sociale (HY060) :**

Cette variable fait référence aux aides aux ménages qui sont « exclus » ou « en risque d'exclusion sociale » ainsi qu'aux personnes touchant le CPAS. Il s'agit donc de paiements périodiques, qui s'adressent aux personnes en fonction de leur revenu mais aussi d'autres facteurs comme la nationalité et l'âge.

- Nombre de ménages bénéficiant de ce revenu : 117 soit 2,28%.
- Revenu moyen : 509 euros/mois.

Ce revenu est individualisé à partir de 2006 bien que le montant prenne en compte la situation familiale du bénéficiaire.

- **Allocations liées au logement (HY070) :**

Il s'agit de l'intervention des pouvoirs publics afin d'aider les ménages à payer le coût de leur logement.

- Nombre de ménages bénéficiant de ce revenu : 41 soit 0,8%.
- Revenu moyen : 136 euros/mois.

Cette variable tient compte de la partie du loyer supportée par le CPAS et de l'assurance de perte de revenu pour les propriétaires assurés par l'État. Elle ne tient pas compte des primes de rénovation.

Seulement 0,8% des ménages touchent ce type de revenu et nous avons fait le choix de ne pas tenir compte de cette variable.

Taxes

- **Taxes sur le revenu et contribution à la sécurité sociale (HY140) :**

Les taxes font référence aux taxes sur les revenus, profits et gains de capital (revenus issus de l'emploi, des allocations, de la propriété) et incluent les taxes déduites par l'employeur (pay as you earn) ainsi que les autres taxes à la source, les taxes sur les indépendants et les propriétaires d'entreprises. Cette variable contient également des informations sur les remboursements de taxes et les intérêts sur les retards de paiements fiscaux.

Les paiements destinés à la sécurité sociale sont également compris dans cette rubrique tant pour les employés que pour les indépendants et les autres si cela est applicable.

- Nombre de ménages payant ces taxes : 4 445 soit 87%.
- Paiement moyen : 1 015 euros/mois.

L'impôt total n'est pas « calculé », il est mesuré à partir de la différence entre les données brutes et les données nettes, à laquelle on ajoute les éventuels suppléments d'impôts payés ou reçus.

4.2 Hypothèses de ventilation du revenu des ménages

SILC prévoit plusieurs catégories de ménages. Des ménages dits « simples » composés de 2 adultes ou d'un isolé, avec ou sans enfant(s) à charge, et des ménages « complexes » qui contiennent plus de 2 adultes, avec ou sans enfant(s) à charge.

Les différentes catégories de 2 adultes avec ou sans enfant(s) dans SILC ne correspondent pas systématiquement à des couples, dans la mesure où on note la présence dans ces catégories de parents seuls avec leurs enfants qui sont considérés comme adultes selon les hypothèses de SILC. Les ménages complexes contiennent eux aussi des noyaux familiaux (couple avec 1 enfant qui n'est plus à charge et qui est considéré comme un adulte par exemple).

L'individualisation du revenu suppose une analyse en profondeur des différents types de ménage. Il est important d'identifier les enfants à charge ou non, les adultes, les parents, les grands-parents,... Nous avons pour cela suivi la même démarche que SILC pour définir les différentes catégories de ménages mais en analysant également les relations de couple et les relations de parenté. Cette reconstruction des types de ménages nous est utile pour affiner notre catégorisation, puisque nous pouvons, par exemple, faire la différence entre un couple et un parent avec un enfant non à charge (ce qui n'est pas fait dans SILC). Les variables auxquelles nous avons recours sont présentées au point 2.4 concernant les hypothèses faites pour les ménages.

Hypothèses de répartition du revenu

Les revenus disponibles au niveau du ménage sont ventilés comme suit :

- Les allocations familiales sont allouées aux parents présents dans le ménage, à hauteur de 50% chacun.
- Les taxes ont été ventilées en deux temps. Dans un premier temps, les taxes relatives aux revenus individuels ont été identifiées en sommant la différence entre les montants bruts et nets de ces revenus. Dans un deuxième temps, les impôts pour lesquels SILC-Belgique 2006 et 2007 ne donnent pas d'informations individuelles sont répartis entre les différents membres du ménage sur base du montant d'impôts individuels calculé précédemment. Plusieurs cas de figure peuvent se présenter :
 - Dans le cas où les montants des impôts individuels des membres adultes du ménage sont nuls mais que le montant des taxes du ménage est positif, chaque adulte contribue au paiement de ces impôts à concurrence d'une somme égale.
 - Si les montants des impôts individuels de tous les membres adultes du ménage est négatif, la règle de proportion est appliquée de manière inverse. Chacun contribuera d'autant plus que son impôt individuel sera relativement moins négatif.
 - Si un membre du ménage a un impôt individuel négatif et qu'un autre membre a un impôt individuel positif, ce dernier paiera l'entièreté des taxes du ménage.
 - Si les taxes sont négatives, le crédit d'impôt sera imputé en proportion des impôts individuels de chacun.

- Les autres types de revenu au niveau du ménage qui restent sont répartis à parts égales parmi les adultes présents dans le ménage.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'INDIVIDUALISATION DES VARIABLES DE REVENU :

Variables	Individualisation
1 Revenus « employés »	Variable individuelle
2 Revenus « indépendants »	Variable individuelle
3 Revenus du travail (1+2)	Variable individuelle
4 Revenus du capital	
Revenu provenant de la location d'un terrain ou d'un bâtiment	Variable divisée par le nombre d'adultes
Revenu provenant d'investissements financiers	Variable divisée par le nombre d'adultes
Épargne pension privée	Variable individuelle
5 Autres revenus	
Transferts entre ménages reçus	Variable divisée par le nombre d'adultes
Transferts entre ménages payés	Variable divisée par le nombre d'adultes
6 Revenu brut (3+4+5)	
7 Transferts de l'État	
Allocations chômage	Variable individuelle
Allocations aux personnes âgées	Variable individuelle
Pension de survie	Variable individuelle
Indemnités maladie	Variable individuelle
Indemnités d'invalidité	Variable individuelle
Allocations liées à l'éducation	Variable individuelle
Allocations liées à la famille et aux enfants	Variable divisée par le nombre de parents
Autres allocations liées à l'exclusion sociale	Variable individuelle
8 Taxes	Partie individuelle, partie individualisée en fonction des taxes individuelles
9 Revenu disponible ou revenu net (6+7-8)	Variable individualisée

5 Comparaison européenne

Afin de faire une comparaison des revenus au niveau européen, il est nécessaire de choisir une définition harmonisée du revenu pour tous les pays, indépendamment des spécificités nationales. Pour cela, nous avons recours à EU-SILC 2006 qui contient des données pour 26 pays. Il est vrai que les données disponibles dans SILC-Belgique 2006 sont plus complètes que celles disponibles au niveau européen, c'est pourquoi la définition d'un « revenu individuel européen » diffère légèrement du « revenu individuel pour la Belgique ». Les hypothèses relatives à l'individualisation des variables restent cependant identiques au niveau belge et au niveau européen (voir le point 4.2).

Certaines variables ont dû être abandonnées au niveau européen car elles n'étaient pas disponibles pour l'ensemble des pays étudiés. Voici les variables et les données qui ont été discutées pour établir un revenu individuel à niveau européen :

- Les revenus négatifs : comme le soulignent Atkinson et al. (2007), le risque de pauvreté est évalué en termes de qualité de vie, il n'est donc pas évident de faire une interprétation des revenus négatifs. Toutefois, l'étude BGIA est une étude sur les revenus avant d'être une analyse de la pauvreté et c'est pourquoi il a été décidé de tenir compte des revenus négatifs dans notre analyse.
- Les revenus du travail non monétaires (voiture de société) : l'information relative à ces revenus n'est pas disponible dans de nombreux pays européens (Autriche, Chypre, République tchèque, Allemagne, France...). Afin d'obtenir des résultats permettant de faire une comparaison, cette information n'est pas utilisée dans le calcul du revenu individualisé.
- Les revenus issus des biens produits pour la consommation propre : cette variable n'est applicable que pour une minorité de cas dans peu de pays. Elle est non disponible dans de nombreux pays (Chypre, Danemark, Espagne, Italie...) et n'a donc pas été utilisée dans le calcul du revenu individuel.
- Les intérêts sur le prêt hypothécaire : la variable relative aux intérêts liés au prêt hypothécaire sur le domicile principal du ménage n'est pas disponible dans de nombreux pays européens (Autriche, Chypre, Allemagne, Espagne, Grèce, Luxembourg, Lituanie et Pologne). Afin d'obtenir des résultats permettant de faire une comparaison, cette information n'est pas utilisée dans le calcul du revenu individualisé.
- Les revenus des individus âgés de moins de 16 ans : étant donné que l'analyse porte sur le revenu individuel des personnes considérées comme adultes, cette variable n'a pas été utilisée dans le calcul du revenu individuel.

La définition finale du revenu est la suivante :

Revenu de l'activité économique : revenus du travail des employés + revenus du travail des indépendants

Revenu du patrimoine : revenus des pensions individuelles privées + revenus des propriétés/terrains en location + revenus et intérêts sur le capital et les investissements financiers

Revenu des transferts entre ménages : transferts réguliers entre ménages reçus - transferts réguliers entre ménages payés

Revenu brut : revenus de l'activité économique + revenus du patrimoine + revenus des transferts entre ménages

Revenu des transferts de l'État : allocations de chômage + allocations de pensions + allocations liées à un décès + allocations liées à la maladie + allocations liées à un handicap + allocations liées à l'éducation + allocations liées à la famille + allocations liées à l'exclusion sociale + allocations liées au logement

Taxes : les taxes sur la richesse (si applicable) + les taxes sur le revenu ainsi que les contributions à la sécurité sociale

Revenu net disponible avec intervention de l'État : Revenu brut + revenu des allocations – Taxes

Soit, selon la terminologie des variables dans SILC :

Revenu de l'activité économique : PY010g + PY050g

Revenu du patrimoine : PY080g + HY040gi + HY090gi

Revenu des transferts entre ménages : HY080gi – HY130gi

Revenu brut : Revenus de l'activité économique + revenus du patrimoine + revenus des transferts entre ménages

Revenu des transferts de l'État : PY090g + PY100g + PY110g + PY120g + PY130g + PY140g + HY050gi + HY060gi + HY070gi

Taxes : HY120gi + HY140gi

Revenu net : Revenu de l'activité économique + revenu du patrimoine + revenu des transferts entre ménages + revenu des transferts de l'État – Taxes

Le « i » qui figure vers la fin du code de certains postes de revenu signifie que la variable est individualisée selon les hypothèses expliquées précédemment.

6 Construction des indicateurs d'inégalité

Dans cette section sont présentées les étapes que nous avons suivies pour construire, à partir du revenu net individualisé, les indicateurs d'inégalité proposés dans le cadre de notre étude.

- Une fois le seuil de dépendance financière déterminé (il est égal à 60% du revenu individualisé médian), le pourcentage d'individus sous le seuil par rapport à la population totale donne le taux de dépendance financière. Ce taux est calculé pour les femmes et pour les hommes séparément.
- Le rapport des taux de dépendance des femmes et des hommes est un autre indicateur qui exprime le nombre de femmes en dépendance financière pour un seul homme. Ce rapport est par exemple de 3.1 pour la Belgique en 2007.

- Le rapport entre les écarts médians relatifs des femmes et des hommes : chaque écart médian relatif est calculé ainsi :

$$\text{Écart médian relatif des femmes (hommes)} = \frac{\text{Seuil de dépendance financière} - \text{Médiane des femmes (hommes) sous le seuil}}{\text{Seuil de dépendance financière}}$$

- Le rapport entre l'intensité de la dépendance financière des femmes et des hommes : l'intensité de la dépendance financière est obtenue par le produit suivant :

$$\text{Intensité de la dépendance financière des femmes (hommes)} = \text{Écart médian relatif des femmes (hommes)} \times \text{Taux de dépendance financière des femmes (hommes)}$$

Les deux indicateurs suivant découlent de la décomposition du coefficient de Gini. Selon la méthode de Dagum (1997) que nous avons adoptée, l'indice de Gini est décomposé en fonction du genre en 3 éléments dont chacun explique une partie de l'inégalité observée au niveau de la population totale entre les femmes et les hommes.

L'outil utilisé est une macro VBA développée par Mussard et al. (2002)⁵⁷ que nous appliquons au revenu net individualisé. La population totale est divisée en deux groupes selon la variable sexe [RB090].

- La distance économique relative : c'est la première composante que donne la décomposition. Elle a une valeur comprise entre 0 et 1 et elle est d'autant plus proche de 1 que l'inégalité entre les deux distributions de revenu est forte.
- Le rapport entre la transvariation et les inégalités intergroupes brutes : en plus des inégalités intragroupes notées G^w , la technique de décomposition distingue également la part du total des inégalités représentées par l'indice de Gini qui revient aux inégalités entre les femmes et les hommes (inégalités intergroupes notées G^{9b}). La particularité de la méthode de Dagum est de diviser ces inégalités intergroupes en deux parties : d'un côté, la part des inégalités dues à l'intersection des deux distributions qui fait référence à la notion de transvariation⁵⁸ (notées G^t), et de l'autre, le reste des inégalités intergroupes notée G^b .

Le rapport entre la transvariation et les inégalités intergroupes brutes (G^t/G^{9b}) exprime le degré de chevauchement des deux distributions de revenu. Plus ce rapport est élevé, plus les deux distributions se confondent. Lorsque ce rapport prend la valeur 0, cela signifie qu'il n'existe pas de zone d'intersection.

⁵⁷ Le fichier est disponible sur le site de l'université de Montpellier1, en suivant le lien suivant : <http://www.lameta.univmontp1.fr/online/gini.html>.

⁵⁸ Mussard et al. (2003), p. 4.

DEUXIÈME PARTIE : DÉFINITION ET CALCUL DES INDICATEURS D'INÉGALITÉ DE TEMPS SUR BASE DES DONNÉES DE L'ENQUÊTE SUR L'EMPLOI DU TEMPS BELGE 2005

Cette partie présente en détail les étapes suivies pour la définition et le calcul des cinq indicateurs d'inégalité de temps proposés dans le cadre du projet BGIA.

La première section présente la base de données utilisée, à savoir l'Enquête sur l'emploi du temps des Belges pour l'année 2005. La seconde décrit la sélection de l'échantillon et la création de nouvelles variables. Finalement, la dernière section décrit les indicateurs d'inégalité de temps calculés dans le cadre de BGIA.

1 Présentation de l'Enquête sur l'emploi du temps 2005

L'Enquête sur l'emploi du temps a pour objectif de retracer les différentes activités quotidiennes qui occupent les personnes. Ces dernières doivent ainsi noter dans un journal toutes les activités par tranches de 10 minutes et le moment auquel elles sont effectuées pendant un jour de semaine (du lundi au vendredi) et un jour du week-end (le samedi ou le dimanche). Les répondants décrivent leurs activités dans leurs propres termes et elles sont ensuite encodées selon une liste (cf. supra).

Il ne s'agit pas d'une enquête annuelle mais d'une enquête réalisée ponctuellement, les deux dernières enquêtes datant de 2005 et 1999. En 1999, plus de 8 000 répondants, âgés de 12 ans ou plus, ont participé à cette enquête, contre 6 400 en 2005, représentant près de 3 500 ménages.

Cette enquête comporte 5 fichiers différents :

- 1) le fichier individuel
- 2) le fichier relatif aux activités
- 3) le fichier relatif à la semaine
- 4) le fichier relatif au weekend
- 5) le fichier relatif à la semaine fictive

Fichier individuel : données générales personnelles

Le premier volet de cette enquête reprend toute une série d'informations générales personnelles, sur l'emploi, les revenus, les caractéristiques du ménage, etc.

Données personnelles

Il s'agit des variables telles que :

- le lien de parenté avec le répondant principal du ménage
- le sexe
- l'état civil (marié, célibataire/jamais marié, veuf/veuve, divorcé)
- la nationalité
- le niveau d'éducation (pas de diplôme, enseignement secondaire inférieur/supérieur, postsecondaire/universitaire, enseignement spécifique)
- le statut social (indépendant, employé, chômeur, pensionné, etc.)

- le niveau de la santé (autoévaluation de très bien à très mauvais ; la présence d'une maladie chronique/d'un handicap ou autre, etc.)
- etc.

Données sur l'emploi

Toute une série de variables relatives à l'emploi sont disponibles :

- le type de profession (cadre, métiers intellectuels et scientifiques, employés, personnel de services et de vente, ouvriers non qualifiés, etc.)
- le type de secteur (agriculture et pêche, industrie, horeca, services financiers, santé, etc.)
- le nombre d'heures de travail par semaine
- le nombre de jours de congés payés
- la recherche d'un emploi
- etc.

Données sur les revenus

Les revenus mensuels (en montants nets) suivants sont disponibles :

- le salaire (incluant les primes, les avantages en nature, etc.)
- le revenu d'une activité indépendante
- les revenus de biens mobiliers (intérêts, dividendes, etc.)
- les revenus tirés de la location d'un bien
- les revenus de pension de retraite/de veuf
- les revenus de prépension
- les indemnités de chômage
- les indemnités d'incapacité de travail/de maladie
- les allocations familiales
- les autres prestations sociales

Données relatives au ménage

Certaines informations concernant le ménage sont également disponibles :

- le type de ménage (une personne âgée de plus de 54 ans/entre 30 et 64 ans/ de moins de 30 ans, parent isolé avec un enfant de moins de 17 ans, couple âgé de plus/de moins de 64 ans sans enfant, couple avec 1/2/3 et plus enfant(s) de moins de 17 ans, parent isolé ou couple avec enfant de plus de 16 ans, autres)
- le nombre de personnes dans le ménage
- le nombre d'enfants dans le ménage et leur âge
- le lieu de résidence (région et commune)
- le niveau d'urbanisation (faible, moyen, élevé)
- etc.

Autres données

Une série d'informations sont également collectées en ce qui concerne les activités de la personne et leur évaluation subjective :

- le sentiment d'être surchargé (sur une échelle d'autoévaluation de jamais à tous les jours), le sentiment de ne pas avoir le temps de faire tout ce qu'on veut, les activités auxquelles la personne voudrait consacrer plus de temps

- la fréquence de certaines activités de loisirs (cinéma ; ballet, concert, opéra ; musée, exposition ; bibliothèque ; manifestation sportive ; etc.)
- la fréquence de certaines activités sportives (jogging, natation, fitness, jeux de ballon, etc.)
- la fréquence et le temps de certaines activités bénévoles (un club de sport, une communauté religieuse, un groupe d'aide, un parti politique/syndicat, etc.)
- la fréquence à laquelle la personne fait appel à une personne extérieure pour obtenir de l'aide (garde des enfants, préparation des repas, entretien de la maison, entretien du jardin, etc.)
- la fréquence d'aide à certaines personnes extérieures au ménage (parents/beaux-parents, enfants, petits enfants, etc.).

Fichier relatif aux activités

Dans ce questionnaire, les répondants doivent noter une série d'informations complémentaires sur leurs différentes activités, que ce soit l'endroit où l'activité a lieu, la personne avec laquelle elle est réalisée, le moyen de transport utilisé pour cette activité, etc.

Fichier relatif à la semaine

Ce fichier contient une série d'informations très détaillées au niveau des activités effectuées pendant la semaine (du lundi au vendredi) puisque l'emploi du temps est répertorié dans plus de 272 activités différentes, regroupées en 31 sous-catégories d'activités et les 10 catégories principales suivantes :

- dormir/manger
- soins corporels et médicaux
- activité sociale
- travaux ménagers
- achats et utilisation de services
- emploi du temps non spécifié
- travail (rémunéré et bénévole)/étude
- loisirs récréatifs et détente
- sport et culture et déplacements

Fichier relatif au week-end

Le fichier relatif au weekend est structuré de la même manière que le fichier relatif à la semaine si ce n'est qu'il ne reprend que les activités effectuées le samedi ou le dimanche.

Fichier relatif à une semaine fictive

Les différentes informations contenues dans les fichiers relatifs à la semaine et au week-end sont ensuite couplées pour former un emploi du temps d'une semaine fictive en considérant le temps journalier multiplié par 5 et le temps d'une journée d'un weekend multiplié par 2 afin d'obtenir une semaine représentative de 5 jours de semaine et 2 jours de week-end.

2 Sélection de l'échantillon et création de variables

Nous décrivons, dans cette section, les variables prises en compte et la reconstruction de certaines de ces variables pour créer l'échantillon. La banque de données est créée à partir du fichier individuel et du fichier relatif à la semaine fictive qui sont fusionnés. Les données de temps sont des données exprimées en secondes par semaine (mais nous les transformons ensuite en heures par semaine pour faciliter la lecture des résultats).

2.1 Définition des adultes

Nous avons appliqué, pour identifier les adultes, les mêmes conditions que celles utilisées dans la méthodologie de SILC et pour le calcul des autres indicateurs d'inégalités de BGIA (cf. première partie) :

- 1) les individus âgés de 25 ans et plus
- 2) et les individus de 18 à 24 ans qui remplissent les deux conditions suivantes⁵⁹ :
 - a. il n'existe dans leur ménage ni père ni mère⁶⁰
 - b. si la condition précédente n'est pas remplie, ces personnes doivent travailler effectivement ou sont activement à la recherche d'un emploi

Les individus ne remplissant pas ces conditions sont considérés comme « enfants ». Les variables utilisées ainsi que leur code dans l'Enquête sur l'emploi du temps 2005 sont les suivants :

- AGE pour l'âge
- PAR pour l'identification du lien de parenté
- Q23 pour le statut d'activité
- Q19 et Q20 pour la recherche et la disponibilité pour un emploi

2.2 Hypothèses pour les ménages

La variable TYPMEN permet d'identifier 11 catégories de ménages différentes. Afin d'harmoniser le plus possible ces catégories avec les catégories de ménages disponibles dans l'enquête SILC et celles utilisées pour les autres indicateurs d'inégalité de BGIA (cf. première partie), nous avons reconstruit la variable de la manière suivante :

Composition du ménage	Calcul
1 adulte seul	TYPMEN=1 + TYPMEN=2 + TYPMEN=3
2 adultes de moins de 65 ans sans enfant à charge	TYPMEN=6
2 adultes dont au moins 1 a plus de 65 ans sans enfant à charge	TYPMEN=5
1 adulte seul avec au moins 1 enfant à charge	TYPMEN=4
2 adultes avec 1 enfant à charge	TYPMEN=7
2 adultes avec 2 enfants à charge	TYPMEN=8
2 adultes avec au moins 3 enfants à charge	TYPMEN=9
Personne seule ou couple avec enfants	TYPMEN=10
Autres	TYPMEN=11

⁵⁹ Dans SILC, la limite d'âge inférieure est de 16 ans, mais ici, elle est de 18 ans en raison des données utilisées qui ne couvrent que la population des 18-99 ans.

⁶⁰ Sont considérés comme des parents : la belle-mère/le beau-père, les parents adoptifs et les familles d'accueil.

2.3 Niveau d'éducation

La variable Q27 reprend le plus haut diplôme obtenu par l'individu selon 6 catégories. Nous avons re-construit la variable afin d'obtenir 3 catégories : niveau d'éducation primaire ou secondaire inférieur, niveau d'éducation secondaire supérieur et niveau d'éducation post-secondaire.

NIVEAU D'ÉDUCATION

Niveau d'éducation	Calcul
Primaire ou secondaire inférieur	Q23=1 + Q23=2
Secondaire supérieur	Q23=3
Post-secondaire	Q23=4 + Q23=5

2.4 Statut d'activité

Les variables Q14 et Q23, respectivement le nombre d'heures de travail et le statut d'activité, ont été utilisées pour reconstruire une nouvelle variable indiquant si l'individu est un travailleur à temps plein, un travailleur à temps partiel, un chômeur, un prépensionné/pensionné ou autres.

STATUT D'ACTIVITÉ

Statut d'activité	Calcul
Travailleur à temps plein	Q23=1 ou Q23=2 et Q14 ≥ 30
Travailleur à temps partiel	Q23=1 ou Q23=2 et Q14 < 30
Chômeur	Q23=6
Prépensionné/pensionné	Q23=7 ou Q23=8
Autres	Q23=3 ou Q23=4 ou Q23=5 ou Q23=9

2.5 Revenu total disponible

La variable Q37 reprend les différents types de revenus mensuels nets de l'individu. Afin de pouvoir créer une variable indiquant si l'individu est en situation de pauvreté monétaire ou non, nous créons d'abord une variable reprenant le revenu total disponible (mensuel net). Elle est créée de la manière suivante :

REVENU TOTAL DISPONIBLE

Revenu total disponible	Calcul
Revenu total disponible	Q37=Salaire + Q37=Revind + Q37=Revprop + Q37=Revimm + Q37=Pension + Q37=Prepens + Q37=Chomage + Q37=Veuve + Q37=Allocafam + Q37=Allocmal + Q37=Autoalloc + Q37=Revac2 + Autres

2.6 Pauvreté monétaire

Sur base de la variable relative au revenu disponible, nous créons une nouvelle variable de pauvreté monétaire de la manière suivante :

PAUVRETÉ MONÉTAIRE

Pauvreté monétaire	Calcul
Pauvre	REVENU TOTAL DISPONIBLE < 60% REVENU TOTAL DISPONIBLE MÉDIAN
Non pauvre	REVENU TOTAL DISPONIBLE ≥ 60% REVENU TOTAL DISPONIBLE MÉDIAN

2.7 Temps de travail total

Sur base des variables FICTW1 (temps de travail rémunéré), FICTW2 (temps de travail domestique) et FICTW3 (temps de travail parental), nous construisons une variable indiquant le temps de travail total de l'individu.

TEMPS DE TRAVAIL TOTAL

Temps de travail total	Calcul
Temps de travail total	FICTW1 + FICTW2 + FICTW3

2.8 Temps de travail non rémunéré

Sur base des variables FICTW2 (temps de travail domestique) et FICTW3 (temps de travail parental), nous construisons une variable indiquant le temps de travail total non rémunéré de l'individu.

TEMPS DE TRAVAIL TOTAL NON RÉMUNÉRÉ

Temps de travail total non rémunéré	Calcul
Temps de travail total non rémunéré	FICTW2 + FICTW3

2.9 Pauvreté de temps

Nous créons une nouvelle variable indiquant si l'individu est pauvre en temps en considérant que tout individu ayant un temps de travail total (que ce soit pour une activité rémunérée ou non) supérieur à 1.5 fois le temps de travail total moyen observé dans la population totale est pauvre en temps.

PAUVRETÉ DE TEMPS

Pauvreté monétaire	Calcul
Pauvre	TEMPS DE TRAVAIL TOTAL > 1,5 TEMPS DE TRAVAIL TOTAL MOYEN
Non pauvre	TEMPS DE TRAVAIL TOTAL ≤ 1,5 TEMPS DE TRAVAIL TOTAL MOYEN

2.10 Temps restant

Nous créons une nouvelle variable indiquant le temps restant de l'individu, soit le temps qu'il peut consacrer au temps physiologique (repas, repos, etc.) et au temps personnel (loisirs, activités culturelles et sociales, etc.) de la manière suivante :

TEMPS RESTANT

Temps restant	Calcul
Temps restant	604 800 ⁶¹ - TEMPS DE TRAVAIL TOTAL

3 Construction des indicateurs d'inégalité de temps

Dans le cadre du projet BGIA, nous avons construit 5 indicateurs d'inégalité entre les femmes et les hommes au niveau de l'utilisation du temps et au niveau individuel.

3.1 Pauvreté de temps

Le premier indicateur est un indicateur basé sur la variable PAUVRETÉ DE TEMPS (variable créée précédemment sur base des variables FICTW1, FICTW2, FICTW3 ; cf. supra), c'est-à-dire qu'il indique si un individu est pauvre en temps, soit si son temps de travail total (que ce soit pour une activité rémunérée ou non) est supérieur à 1,5 fois le temps de travail total moyen observé dans la population totale.

Cet indicateur indique la différence de niveau de pauvreté de temps entre les femmes et les hommes car il est construit comme étant le rapport entre le pourcentage de femmes et d'hommes en situation de pauvreté de temps. Plus le ratio est élevé (faible), plus la pauvreté de temps concerne les femmes (hommes).

$$\text{Indicateur 1} = \frac{\% \text{ de femmes pauvres en temps}}{\% \text{ d'hommes pauvres en temps}}$$

NB : pauvres en temps si le temps de travail total > 1,5*temps de travail total moyen de la population

⁶¹ Le temps de travail total étant exprimé en secondes par semaine, nous prenons le temps d'une semaine (de 7 jours) exprimé en nombre de secondes pour calculer le temps restant, soit 7 jours x 24 heures x 60 minutes x 60 secondes = 604 800.

3.2 Intensité de pauvreté de temps

Si le premier indicateur renseigne quant à la différence de proportion de femmes et d'hommes touchés par la pauvreté de temps (et dans quelle mesure les femmes sont plus ou moins concernées par ce type de pauvreté), cet indicateur ne donne toutefois pas d'information concernant l'ampleur des écarts de pauvreté de temps entre les sexes.

Nous construisons donc un second indicateur (sur base de la variable TEMPS RESTANT que nous avons construite précédemment, cf. supra) afin de mesurer à quel point les différences de sexe sont marquées ou non au niveau de la pauvreté de temps. Cet indicateur est calculé comme étant le rapport entre le temps restant moyen des femmes et des hommes. Plus cet indicateur est faible et inférieur à 1 (élevé et supérieur à 1), plus les femmes (hommes) disposent d'un temps pour le repos, les loisirs, etc. qui est inférieur à celui des hommes (femmes).

$$\text{Indicateur 2} = \frac{\text{TEMPS RESTANT moyen des femmes}}{\text{TEMPS RESTANT moyen des hommes}}$$

NB : temps restant = temps total-travail rémunéré-travail domestique-travail parental (heures/semaine)

3.3 Temps de travail rémunéré

Les deux indicateurs précédents sont basés sur le temps restant, qui est lui-même défini comme fonction du temps de travail rémunéré. En effet, si un individu consacre plus de temps au travail rémunéré, toutes choses étant égales par ailleurs, cela implique moins de temps pour le temps restant (puisque le temps est contraint et limité à 24 heures par jour) et donc une plus grande probabilité d'être en situation de pauvreté de temps.

La pauvreté de temps dépendant donc du travail rémunéré, nous cherchons à voir si les écarts de pauvreté de temps s'expliquent par les écarts de temps de travail rémunéré (ou à l'inverse s'ils sont expliqués par des écarts de temps de travail rémunéré, cf. infra).

Nous construisons donc un troisième indicateur qui va tenir compte des différences de temps consacré au travail rémunéré entre les femmes et les hommes (sur base de FICTW1) afin de voir dans quelle mesure les différentes caractéristiques socio-économiques influencent ce temps et quel est le lien entre ce temps et le risque de pauvreté de temps et de revenus.

Il est calculé comme étant le rapport entre le temps de travail rémunéré moyen des femmes et des hommes (en heures par semaine). Plus ce ratio est faible (élevé), plus les femmes (hommes) travaillent moins que les hommes (femmes) contre une rémunération.

$$\text{Indicateur 3} = \frac{\text{FICTW1 moyen des femmes}}{\text{FICTW1 moyen des hommes}}$$

3.4 Temps de travail non rémunéré

Le quatrième indicateur mesure les inégalités de sexe en ce qui concerne le temps de travail non rémunéré, soit le temps consacré aux tâches domestiques et à l'éducation des enfants. En général, les femmes consacrent plus de temps au travail non rémunéré que les hommes et ceci est d'autant plus vrai lorsqu'il y a des enfants dans le ménage (Maron et Meulders, 2007). Ceci se fait très souvent au détriment de l'activité rémunérée mais peut aussi impliquer moins de temps pour les loisirs, le repos, etc. et peut donc avoir un impact tant en termes de pauvreté de revenus qu'en termes de pauvreté de temps.

Nous cherchons donc ici à savoir si les écarts de pauvreté de temps observés entre les femmes et les hommes sont dus à des différences de temps consacré au travail non rémunéré.

Nous construisons donc cet indicateur (sur base de la variable créée précédemment TEMPS DE TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ, cf. supra) comme étant le rapport entre le temps de travail non rémunéré moyen des femmes et des hommes (en heures par semaine). Plus ce ratio est élevé (faible), plus les femmes (hommes) consacrent plus de temps au travail domestique et parental que les hommes (femmes).

$$\text{Indicateur 4} = \frac{\text{TEMPS DE TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ moyen des femmes}}{\text{TEMPS DE TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ moyen des hommes}}$$

3.5 Cumul de pauvreté de revenus et de temps

Le dernier indicateur est calculé afin de voir dans quelle mesure les personnes en situation de pauvreté de temps sont également celles qui sont en situation de pauvreté de revenus. Il s'agit ici d'étudier si les deux types de pauvreté se cumulent ou si au contraire, ils ne touchent pas les mêmes groupes d'individus.

Comme les autres indicateurs, celui-ci est calculé de manière à montrer les inégalités de sexe qui existent au niveau du cumul de pauvreté, soit comme étant le rapport entre le pourcentage de femmes et d'hommes en situation de pauvreté de temps et de revenus (sur base des variables PAUVRETÉ DE TEMPS et PAUVRETÉ MONÉTAIRE créés précédemment, cf. supra).

$$\text{Indicateur 5} = \frac{\% \text{ de femmes pauvres en temps et en revenus}}{\% \text{ d'hommes pauvres en temps et en revenus}}$$

NB :

- pauvres en temps si le temps de travail total > 1,5*temps de travail total moyen de la population
- pauvres en revenus si le revenu disponible < 60% revenu disponible médian de la population

4 Annexe : liste des composantes du revenu individualisé et leurs définitions⁶²

4.1. Revenus de l'activité économique

Il s'agit de la somme des revenus issus du travail des salariés : les salaires, les primes, les heures supplémentaires mais également les revenus en nature et les autres avantages liés à l'emploi.

Les revenus de l'activité économique comprennent également les revenus de l'activité en tant qu'indépendant.

4.1.1. Revenus provenant d'une activité en tant que salarié

Il s'agit des salaires, des revenus du travail irrégulier (travail saisonnier, interim sporadique par exemple), des primes et indemnités, des revenus d'une activité complémentaire ainsi que de l'indemnité de licenciement (ou prime de départ).

4.1.1.3. Primes

Il s'agit de :

- 4.1.1.3.1. Pécule de vacances
- 4.1.1.3.2. Prime de fin d'année
- 4.1.1.3.3. Treizième mois
- 4.1.1.3.4. Rémunération pour la prestation d'heures supplémentaires
- 4.1.1.3.5. Participation aux bénéfices
- 4.1.1.3.6. D'autres revenus complémentaires
- 4.1.1.3.7. Commissions
- 4.1.1.3.8. Pourboires
- 4.1.1.3.9. Prime à la vente ou à la production
- 4.1.1.3.10. Quatorzième mois
- 4.1.1.3.11. Actions de l'entreprise, lieu du travail de l'employé
- 4.1.1.3.12. Indemnités pour travail à l'étranger, pour travail dans des lieux ou circonstances particulières (pas d'indemnités pour les frais mais une indemnité complémentaire pour le travail)

4.1.2. Revenus non salariaux

Correspondent à la variable PY020 « revenu en nature des employés » qui prend uniquement en compte la voiture de société pour SILC-Belgique 2006. Le montant est calculé en fonction des éléments suivants : le modèle, la marque, le nombre de chevaux fiscaux et l'année d'immatriculation. Les autres revenus en nature seront disponibles à partir de 2007 (par exemple les frais de téléphone privé pris en charge par l'employeur,...).

4.1.3. Revenus de l'activité indépendante

Il s'agit des revenus réalisés à l'occasion d'une activité indépendante. Une seule variable dans SILC-Belgique 2006 reprend ces revenus : PY050 « Bénéfices ou pertes d'une activité d'indépendant ».

4.2. Revenus du patrimoine

C'est la somme des revenus provenant du patrimoine. Il s'agit des revenus de la location de propriétés ou de terrains, des revenus d'investissements financiers ainsi que des intérêts et des dividendes de toutes sortes. À ce niveau, les indemnités provenant d'une assurance-vie ainsi que les revenus d'une épargne pension privée à laquelle la personne cotise de manière volontaire et qui sont reversées sous forme d'annuités sont considérés comme un intérêt sur investissement et donc classés dans ce poste.

⁶² Source des définitions des postes de revenu : les questionnaires « individuel » et « ménage » de SILC-Belgique 2006.

4.3. Transferts entre ménages

Suite aux remarques de la DGSIE, nous avons décidé de ne pas considérer les revenus des moins de 16 ans ainsi que l'aide provenant de la charité. Par conséquent, ce poste comprend uniquement les transferts au titre de la pension alimentaire (reçue et payée) et le soutien financier régulier (reçu et payé) aux autres ménages.

4.4. Les transferts de l'État

Ce sont les transferts reçus de la part des pouvoirs publics. Cela comprend toutes les allocations :

4.4.1. Pension

4.4.2. Allocation de chômage

- 4.4.2.1. Allocation de chômage proprement dite
- 4.4.2.2. Prépension
- 4.4.2.3. Indemnité d'interruption de carrière (crédit-temps)
- 4.4.2.4. Allocation de garantie de revenu (travail à temps partiel involontaire)
- 4.4.2.5. Allocation du fonds de sécurité d'existence (ex. chômage technique dans le secteur du bâtiment)
- 4.4.2.6. Supplément reçu pour le suivi d'une formation professionnelle / prime d'achèvement
- 4.4.2.7. Allocation d'attente pour jeunes quittant l'école
- 4.4.2.8. Autres allocations de chômage

4.4.3. Indemnité d'invalidité

- 4.4.3.1. Invalidité de plus d'un an : invalidité causée par une maladie ou un accident, qui se manifeste depuis plus d'un an et non liée au travail
- 4.4.3.2. Incapacité de travail permanente : accident de ou sur le chemin du travail ayant pour conséquence une incapacité de travail permanente
- 4.4.3.3. Maladie professionnelle permanente : maladie professionnelle ayant pour conséquence une incapacité de travail permanente
- 4.4.3.4. Décès d'un membre de la famille durant l'exercice de ses fonctions ou sur le chemin du travail
- 4.4.3.5. Assistance permanente et indispensable par une autre personne ; indemnité supplémentaire pour l'aide de tiers
- 4.4.3.6. Autres indemnités en rapport avec une maladie ou un accident.

4.4.4. Indemnité de maladie

- 4.4.4.1. Incapacité de travail causée par une maladie ou un accident, qui se manifeste depuis moins d'un an et non liée au travail
- 4.4.4.2. Indemnité pour moins-valides (allocation de remplacement de revenu, allocation complémentaire, allocation d'intégration)
- 4.4.4.3. Accident de / sur le chemin du travail ayant pour conséquence une incapacité de travail temporaire
- 4.4.4.4. Maladie professionnelle ayant pour conséquence une incapacité de travail temporaire
- 4.4.4.5. Assurance maladie de la région Flamande

4.4.5. Bourses d'étudiants

4.4.6. Indemnité de maternité

4.4.7. Pension de survie

4.4.8. Allocation d'interruption dans le cadre d'un congé parental

4.4.9. Revenu d'intégration sociale (ex-Minimex)

Les taxes :

Correspondent aux taxes sur le revenu et les cotisations sociales, le supplément d'impôt payé, le supplément d'impôt reçu, les versements anticipés des indépendants (impôt sur le revenu) et les cotisations de sécurité sociale des indépendants.

Le revenu brut :

Correspond aux revenus de l'activité économique + revenus du patrimoine + transferts entre ménages

Le revenu net :

Est égal à : revenu brut + transferts de l'État – taxes







Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles

Tél: +32 2 233 42 65
Fax: +32 2 233 40 32

egalite.hommesfemmes@iefh.belgique.be
www.iewm.belgium.be